BIBL. NAZ
Vitt. Emanuele III
Racc.
De Marinis
A.
1146.
NAPOLI

13.1

Rec. Dj Manin 4 1145

1068

773

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME

TOME DOUZIEME.

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE,
GUASTALLE, &c. &c. &c.

ar M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie Françoiſe & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME DOUZIEME.

GENÈVE,
Chez DUVILLARD Fils & NOUFFER,
Imprimeurs-Libraires.

M. DCC. LXXX.

Biblioteca Nazionale NAPOLI

DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE.

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE PARME.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

: l'hiſtoire doit être une école de morale & de politique.

)N a déja mis ſous vos yeux, Monſeigneur, tout ce que l'hiſtoire préſente de plus re-quable. Vous avez vu naître le genre humain, peine les hommes ont ils été formés, qu'ils t plus été dignes que de la colere de leur eur. Ils abuſent des bienfaits du ciel, ils ſont lamnés à périr ſous les eaux; & vous avez ſortir de l'arche une famille privilégiée & née à repeupler la terre. A l'exception de ques patriarches que Dieu a gouvernés d'une iere miraculeuſe, & choiſis pour être les peres

d'un peuple élu, nous ignorons les courſes, les entrepriſes, les tranſmigrations & les établiſſemens des enfans de Noé. Ces ſiecles qu'il ſeroit ſi avantageux de connoître, ſont enſevelis dans une obſcurité profonde. Nous ne ſavons point par quel enchaînement de révolutions extraordinaires, les hommes reproduits & multipliés en peu de temps, ont perdu les connoiſſances que leurs peres avoient avant le déluge.

En remontant auſſi haut que peuvent nous conduire les monumens de l'hiſtoire profane, vous n'avez en effet trouvé ſur preſque toute la terre que des hommes plongés dans la plus affreuſe barbarie, & conduits par des paſſions brutales dont ils étoient les victimes. Ces ſauvages, pareils aux brutes, paroiſſoient n'avoir comme elles qu'un inſtinct groſſier. Il a fallu que l'excès de leurs malheurs les forçaſſent à refléchir, que des haſards heureux & des hommes de génie les retiraſſent des forêts, leur appriſſent à conſtruire des cabanes, à nourrir des troupeaux, à cultiver la terre, & à s'aider mutuellement dans leurs beſoins. La ſociété ſeule étoit capable de leur faire connoître leurs devoirs, de leur préſenter un bien public qu'il devoient aimer; & en établiſſant une règle & un ordre entr'eux, de hâter le développement de leur raiſon.

C'eſt dans l'Aſie que jettant les premiers fondemens de la ſociété, les loix ont d'abord amené la ſûreté & la paix à la ſuite de la juſtice. Vous voyez s'élever à la fois les empires puiſſans d'Aſſyrie, de Babylone & d'Egypte, tandis que le reſte de la terre eſt encore barbare. L'Europe ſe civiliſe à ſon tour; & les côtes d'Afrique que baigne la Méditerranée, ſont enfin habitées par des hommes. On voit par-tout des villes, des loix, des magiſtrats, des rois & des arts; mais les vi-

es qui tourmentoient les particuliers avant la naiſ-ance des ſociétés, vont tourmenter les états. L'in-uſtice, la violence, l'avarice, l'ambition, la ri-alité, la jalouſie ont rendu les nations ennemies es unes des autres; & vous avez vu commencer ette ſuite éternelle de guerres & de révolu-ons qui, depuis la ruine des Babyloniens juſ-u'à nos jours, ont changé mille fois la face du onde.

Ninus vainqueur de Babylone; Sémiramis qui ui lui ſuccédant, porta l'empire d'Aſſyrie au plus aut degré d'élévation; Déjocès, à qui ſa vertu umit les Mèdes ſes concitoyens; Cyrus dont la leur donna l'empire de l'Aſie entiere aux Perſes, euple juſqu'alors inconnu & peu puiſſant; tous s héros, & quelques autres que je pourrois en-re nommer, ont mérité une attention particu-ere de votre part. En vous inſtruiſant de ce que s monumens trop rares nous apprennent de l'ancienne Egypte, ce ne ſont, Monſeigneur, ſes pyramides, ni le labyrinthe, ni le lac de œris, ni les inondations fécondes du Nil, ni la andeur faſtueuſe des ſucceſſeurs de Séſoſtris, qui s doute vous ont le plus touché. Vous auriez voulu nnoître les loix, les inſtitutions, les établiſſe-ens, les mœurs, les uſages de cette contrée ureuſe où la philoſophie eſt née. C'eſt là que les mmes les plus célebres de l'antiquité ſont allés ſer la ſageſſe pour la répandre chez des peu-s ignorans; & cette philoſophie n'étoit pas, mme aujourd'hui, une vaine ſpéculation; c'étoit t d'être heureux réduit en pratique.

Jamais pays n'a produit plus de vertus ni plus talens que la Grece. En voyant les inſtitutions ides de Lycurgue, & la ſageſſe des Spartiates, z-vous regretté que des loix trop molles & fa-ables à nos vices, aient ailleurs dégradé l'hu-

manité ? en voyant les grandes choſes qu'ont faites les Athéniens, auriez-vous voulu naître dans la patrie des Miltiade, des Ariſtide, des Thémiſtocle, des Cimon ? C'eſt un favorable augure pour les hommes qui doivent un jour obéir, ſi, en liſant l'hiſtoire de la Grece, vous vous êtes intéreſſé à ſa proſpérité, & ſi vous avez vu avec plaiſir la vengeance, le faſte & toutes les forces de Xercès venir ſe briſer contre le courage, la diſcipline & la liberté des Spartiates & des Athéniens. Vous ſerez certainement, Monſeigneur, un grand prince, ſi, plein d'admiration pour le génie de Philippe inépuiſable en reſſources, & le courage audacieux d'Alexandre, une raiſon prématurée vous a cependant porté à blâmer leur ambition, & deſirer qu'ils euſſent fait un meilleur emploi de leurs grandes qualités.

Les Romains dont la fortune élevée par degré, ſubjugue enfin toute la terrre, vous ont préſenté un ſpectacle également agréable & inſtructif. D'une foule de brigands ou d'eſclaves fugitifs à qui Romulus avoit ouvert un aſyle, vous voyez naître les maîtres du monde. Ils prennent peu-à-peu des mœurs, & en s'accoutumant à obéir aux loix religieuſes de Numa, ils échappent à la ruine dont ils étoient menacés. La haine que leur inſpire la tyrannie de Tarquin, leur donne la force de ſecouer ſon joug, & les prépare à prendre toutes les vertus qui accompagnent la liberté. A peine ont-ils des conſuls, qu'ils ont déjà autant de héros que de citoyens. Si l'orgueil, l'avarice & l'avidité des patriciens menacent encore la république d'une nouvelle ſervitude, on ne leur donne pas le temps d'affermir leur puiſſance ; bientôt des tribuns font connoître au peuple ſa dignité, forcent peu à peu ſes ennemis à fléchir ſous les loix de l'égalité. Le génie de Rome s'éleve, s'étend,

'agrandit, en quelque ſorte, au milieu de ſes liſſentions domeſtiques. Sans légiſlateur qui inſruiſe la république à régler ſes paſſions, & à ne e pas laiſſer effrayer par les caprices de la forune, elle acquiert par ſes ſeules méditations cette atience prudente qui ſe rend maîtreſſe des évéemens, & cette magnanimité qui triomphe de ous les obſtacles.

Vous avez pris ſans doute plaiſir à ſuivre les omains dans leurs victoires. Quelque intérêt qui ous attache à la nation gauloiſe, confondue deuis avec les François ſes vainqueurs, n'avez-vous as craint que Brennus n'étouffât dans ſon berceau un peuple que ſon courage appelloit à l'empire du monde, & dont la proſpérité & les malheurs devoient également ſervir d'éternelle inſtruction aux barbares qui envahiront un jour ſes rovinces? Pyrrhus vous a inquiété, Annibal vous fait trembler. Conſervez avec ſoin, Monſeigneur, es premiers ſentimens que vous a fait naître la ecture de l'hiſtoire ancienne. C'eſt là le premier vantage qu'on en doit retirer à votre âge. L'admiration pour les grands modeles que préſente antiquité, ouvrira votre ame à l'amour de la véitable gloire, & vous tiendra en garde contre es vices communs à tous les hommes, & contre es préjugés particuliers aux princes.

Ne conſidérer l'hiſtoire que comme un amas immenſe de faits qu'on tâche de ranger par ordre e dates dans ſa mémoire, c'eſt ne ſatisfaire qu'une aine & puérile curioſité qui décele un petit eſprit, ou ſe charger d'une érudition infructueuſe ui n'eſt propre qu'à faire un pédant. Que nous nporte de connoître les erreurs de nos peres, ſi lles ne ſervent pas à nous rendre plus ſages? Cherhez, Monſeigneur, à former votre cœur & votre ſprit. L'hiſtoire doit être pendant toute votre vie

l'école où vous vous inſtruirez de vos devoirs. En vous préſentant des peintures vives de la conſidération qui accompagne la vertu, & du mépris qui ſuit le vice, elle doit un jour ſuppléer aux hommes qui cultivent aujourd'hui les heureuſes qualités que la nature vous a données.

On oſe aujourd'hui vous montrer la vérité, on oſe tantôt mettre un frein à vos paſſions naiſſantes, & tantôt ſecouer cette peſanteur naturelle qui retarde notre marche vers le bien; mais un jour viendra, & il n'eſt pas loin, Monſeigneur, qu'abandonné à vous-même, vous ne trouverez autour de vous aucun ſecours contre des paſſions d'autant plus fortes & plus indiſcrettes, que vous êtes plus élevé au-deſſus des hommes qui vous entourent. Vous ne connoiſſez pas le malheur, je dirois preſque la miſere de votre condition. La vérité, toujours timide, toujours faſtidieuſe, toujours étrangere dans les palais des princes, craindra certainement de ſe montrer devant vous. Redoutez, Monſeigneur, ce moment de votre indépendance. Quand je vous l'ai annoncé comme prochain, ſi vous avez éprouvé un ſentiment de joie & d'impatience, je dois vous avertir que vous devez redoubler d'attention pour ne pas échouer contre l'écueil qui vous attend. Triſte & malheureux effet de votre grandeur! vous ſerez environné de complaiſans à gages qui épieront inceſſamment vos foibles, & dont la funeſte adreſſe vous tendra des pieges d'autant plus dangereux qu'ils vous paroîtront agréables. Pour vous dominer impérieuſement, ils iront au-devant de vos deſirs, ils tâcheront avec autant d'art que de conſtance de vous rendre eſclave de leurs paſſions, en feignant d'obéir aux votres. Si vous les croyez, vous ſerez tenté de vous croire quelque choſe de plus qu'un homme, & dupe de vos cour-

tiſans, vous vous trouverez rabaiſſé même au-deſſous d'eux.

A la voix inſidieuſe de la flatterie, oppoſez les réflexions que vous fournira l'hiſtoire. Elle vous apprendra, ſi elle n'eſt pas écrite par la plume proſtituée de nos écrivains modernes, que la vertu ne doit pas être d'un exercice plus commode & plus facile pour les princes que pour les autres hommes. Elle vous dira au contraire que plus vos devoirs ſont étendus, plus vous devez livrer de combats & faire d'efforts pour les remplir. Elle vous avertira que né, comme tous les hommes avec un commencement de toutes les paſſions, vous devez craindre qu'elles vous conduiſent aux plus grands vices; elle vous dira que chaque vice du prince eſt un malheur public.

Jamais prince n'a mérité les éloges que lui prodiguent ſes courtiſans: c'eſt une vérité, c'eſt un axiome qui ne ſouffre aucune exception, & que vous devez religieuſement vous répéter tous les jours de votre vie. Quant votre orgueil ſera tenté d'ajouter foi à des flatteurs, rappellez-vous que les monarques les plus vils, les plus méchans même, les Caligula & les Néron, ont été regardés comme des dieux par les hommes qui avoient le malheur de les approcher. Serez-vous prêt à vous laiſſer éblouir par votre pouvoir, ou amollir par les voluptés que vous produira votre fortune? Rappellez-vous avec quel œil dédaigneux l'hiſtoire voit ces princes qui n'ont de grand que les titres dont ils ſont accablés: elle flétrit leur mémoire. A peine daigne-t-elle conſerver les noms de ces rois oiſifs & pareſſeux, qui n'ont rien fait pour le bonheur des hommes; tandis qu'elle venge de ſimples citoyens de l'obſcurité à laquelle leur état ſembloit les condamner.

Liſez & reliſez ſouvent, Monſeigneur, les vies

des *hommes illuſtres* de Plutarque. Si cette lecture vous touche, ſi elle vous intéreſſe, ſi vous ne l'abandonnez qu'avec peine, ſi vous y revenez avec plaiſir; il vous eſt permis de juger avantageuſement de vous, & de croire que vous avez fait & que vous ferez des progrès. Ces héros de Plutarque ne ſont preſque tous que de ſimples citoyens; & les princes les plus puiſſans ne peuvent cependant être grands aux yeux de la vérité & de la raiſon, qu'en les prenant pour modeles. Choiſiſſez-en un que vous veuilliez imiter. Mais je vous en avertis, Monſeigneur, que ce ne ſoit pas un prince. Vous ne trouveriez point dans le tableau que Plutarque en fait, cet amour de la juſtice & du bien public qui diſtingue les citoyens d'une république. Je ne ſais quelle gloire fauſſe & ambitieuſe ternit toujours la vie des plus grands rois. Ils oublient trop ſouvent qu'ils ne ſont que l'inſtrument du bonheur de leur peuple; & ils veulent que leur peuple ſoit l'inſtrument de leur gloire. Choiſiſſez pour modele un ſimple citoyen de la Grece ou de Rome, prenez-le pour votre juge, demandez-vous ſouvent: Ariſtide, Fabricius, Phocion, Caton, Epaminondas auroient-ils agi ainſi? Vous ſentiriez alors votre ame s'élever, vous ſerez tenté de les imiter. Demandez-vous quel jugement ces grands hommes porteroient de telle ou telle action que vous voudrez faire; & vous acquerrez le goût le plus noble & le plus délicat pour la juſtice & la véritable gloire.

Mais il ne ſuffit pas, Monſeigneur, que vous regardiez l'hiſtoire comme une école de morale. Dans l'état où vous êtes né, ce n'eſt pas aſſez que vous ſoyez vertueux pour vous-même, vous devez nous être utile, & il faut que vous acquerier les lumieres néceſſaires à un prince chargé de veiller ſur la ſociété. La ſeule qualité d'homme & de

citoyen, doit porter les particuliers à méditer ſur ce qui fait le bonheur ou le malheur de la ſociété, & les anciens nous ont laiſſé à cet égard un exemple trop négligé par les modernes. Quel eſt donc le devoir de ceux à qui les peuples n'ont remis & ne confient le pouvoir ſouverain qu'à la charge de travailler au bonheur public ?

Il y a un art pour rendre une république heureuſe & floriſſante, c'eſt cet art qu'on appelle politique. Défiez-vous des perſonnes qui vous diront qu'il ſuffit d'avoir le cœur droit & l'eſprit juſte pour bien gouverner. Elles ne voudront vous rendre ignorant que pour ſe rendre néceſſaires, abuſer de votre ignorance, & vous tromper plus aiſément. Le prince qui ne connoît pas les reſſorts qui font mouvoir & fleurir la ſociété, ou qui ignore comment il faut accélérer ou ralentir leur action : réduit à la condition d'un automate, ne ſera que l'organe ridicule de ſes miniſtres : ſon ignorance les enhardira au mal, & bientôt leur premier intérêt ſera d'être ſes favoris pour devenir les tyrans de ſes peuples. S'il néglige de s'inſtruire, & de remonter juſqu'aux premiers principes de la proſpérité & de la décadence des états, il s'égarera malgré les meilleures intentions. En remédiant à un abus, il en produira un autre. Le bien, fait par haſard & ſans règle, ne ſera jamais que paſſager, & tiendra toujours à quelque inconvénient. Vous avez dû remarquer dans l'hiſtoire pluſieurs rois dont on loue la probité ; des Louis XII ont été honorés du titre *de pere du peuple* : ces princes vouloient ſincérement le bonheur de leur royaume : mais faute de lumieres, ils n'ont jamais pu rien exécuter d'utile à la ſociété. Aprés le plus long règne, n'étant encore inſtruits que par leur ſeule expérience, ils ne connoiſſoient que très-imparfaitement un cercle très-étroit de choſes.

C'eſt parce qu'on dédaigne par indifférence, par pareſſe ou par préſomption de profiter de l'expérience des ſiecles paſſés, que chaque ſiecle ramène le ſpectacle des mêmes erreurs & des mêmes calamités. L'imbécille ignorance va échouer contre des écueils, autour deſquels on voit encore flotter mille débris, reſtes malheureux de mille naufrages. Elle eſt obligée d'inventer, & peut à peine ébaucher des établiſſemens dont on trouve le modele parfait dans un autre temps ou chez un autre nation. Delà ces viciſſitudes, ces révolutions capricieuſes & éternelles, auxquelles les états ſemblent être condamnés. Nous faiſons ridiculement & laborieuſement des expériences malheureuſes, quand nous devrions profiter de celles de nos peres. Tantôt le gouvernement s'égare dans de vaines ſpéculations, & ne court qu'après des chimeres; tantôt il s'applique gravement à faire des changemens qui ne changent rien au ſort malheureux de l'état. On étaye un édifice qui s'écroule, avec des poutres à moitié pourries. Nous nous agitons, comme des enfans, pour ne rien faire. Tant de fautes ne ſont point impunies, & une fortune cruelle, inconſtante & aveugle ſemble préſider aux choſes de ce monde; en uſurpant ſur les nations l'empire que devroit avoir la prudence, elle les conduit à leur ruine à travers mille malheurs.

Avant que de commander une armée, Scipion & Lucullus apprirent dans la lecture de Xénophon, à devenir de grands capitaines. Ils ne ſe livroient point au ſtérile plaiſir de lire de grandes actions de guerre & d'orner leur mémoire; ils s'appliquoient à démêler les cauſes des ſuccès heureux ou des événemens malheureux d'une entrepriſe particuliere ou d'une campagne entiere; ils étudioient l'art d'un général pour préparer la victoire, ou ſes reſſources pour réparer une défaite.

Armes & diſcipline de chaque peuple, maniere différente de faire la guerre, mouvemens des armées ſelon la différence de leurs poſitions ou terrains, rien n'échappoit à leurs méditations. Sans être ſortis de Rome, Scipion & Lucullus avoient en quelque ſorte fait la guerre contre pluſieurs nations différentes, & ſous les plus habiles capitaines de la Grece. Pleins ainſi du génie de ces grands hommes, ils en furent les rivaux dès qu'ils commanderent les légions romaines.

Quelque ſoit l'emploi auquel on eſt appellé, ſoit qu'il n'ait rapport qu'à une branche de l'adminiſtration publique, ſoit qu'il en embraſſe toutes les parties; il n'eſt pas douteux qu'on ne puiſe dans l'hiſtoire, les mêmes ſecours que Scipion & Lucullus y trouverent pour perfectionner leur talens naturels & devenir de grands capitaines. Je pourrois, Monſeigneur, vous en citer mille exemples, & j'eſpere que même vous en ſerez un qu'on citera un jour aux princes qu'on voudra former aux grandes choſes.

Quelques peuples ont joui pendant pluſieurs ſiecles d'un bonheur conſtant; d'autres n'ont eu qu'une proſpérité courte & paſſagere, ou n'ont exiſté que pour être malheureux. Quelques états n'ont jamais pu, malgré leurs efforts, ſortir de leur médiocrité; quelques-uns ſont parvenus ſans peine à la puiſſance. Combien de nations autrefois célebres, & dont la durée ſemble en quelque ſorte devoir être égale à celle du monde, ne ſont plus connues que dans l'hiſtoire? Perſes, Egyptiens, Grecs, Macédoniens, Carthaginois, Romains, tous ces peuples ſont détruits. Leurs proſpérités, leurs diſgraces, leurs révolutions, leur ruine ne devroient elles être conſidérées que comme les jeux d'une fatalité aveugle? Ne rapporterons-nous de leur hiſtoire, Monſeigneur, que la triſte & fauſſe conviction que tout eſt

fragile, que tout céde aux coups du temps, que tout meurt, que les états ont un terme fatal, & quand il approche, qu'il n'y a plus ni ſageſſe, ni prudence, ni courage qui puiſſent les ſauver?

Non. Chaque nation a eu le ſort qu'elle devoit avoir : & quoique chaque état meure, chaque état peut & doit aſpirer à l'immortalité. Ainſi que Phocion l'enſeigne à Ariſtias, accoutumez-vous à voir dans la proſpérité des peuples la récompenſe que l'Auteur de la nature a attachée à la pratique de la vertu ; voyez dans leurs adverſités, le châtiment dont il punit leurs vices. Aucun état floriſſant n'eſt déchu qu'après avoir abandonné les inſtitutions qui l'avoient fait fleurir ; aucun état n'eſt devenu heureux qu'en réparant ſes fautes & corrigeant ſes abus. La fortune n'eſt rien, la ſageſſe eſt tout ; & ces grands événemens rapportés dans l'hiſtoire ancienne & moderne, & qui nous effrayent, ſeront autant de leçons ſalutaires ſi nous ſavons en profiter. Appliquez-vous dans vos études, Monſeigneur, à démêler avec ſoin les cauſes du peu de proſpérité & des malheurs infinis que les hommes ont éprouvés, & vous connoîtrez sûrement la route que vous devez prendre pour devenir le pere de vos ſujets & le bienfaiteur des générations ſuivantes. La connoiſſance du paſſé levera le voile qui vous cache l'avenir. Vous verrez par quelles inſtitutions les peuples inquiets qui déchirent aujourd'hui l'Europe, peuvent encore ſe rendre heureux. Vous connoîtrez le ſort que chaque nation doit attendre de ſes mœurs, de ſes loix & de ſon gouvernement.

Il n'y a point d'hiſtoire ainſi méditée, qui ne vous inſtruiſe de quelque vérité fondamentale, & ne vous préſerve des préjugés de notre politique moderne, qui cherche le bonheur où il n'eſt pas.

Les rois de Babylone, d'Assyrie, d'Egypte & de Perse, ces monarques si puissans sembleront vous crier de dessous leurs ruines que la vaste étendue des provinces, le nombre des esclaves, les richesses, le faste & l'orgueil du pouvoir arbitraire hâtent la décadence des empires. La Phénicie, Tyr, & Carthage vous annonceront tristement que le commerce, l'avarice; les arts & l'industrie ne donnent qu'une prospérité passagere; & que les richesses accumulées avec peine trouvent toujours des ravisseurs, parce qu'elles excitent la cupidité des étrangers. Rome vous dira, Monseigneur, apprenez par mon exemple tout ce que la vertu produit de force & de grandeur; elle m'a donné l'empire du monde. Mais, ajoutera-t-elle, en me voyant déchirée par mes propres citoyens & la proie de quelques nations barbares qui n'avoient que du courage, apprenez à redouter l'injustice, la molleſſe, l'avarice & l'ambition.

La Grece, vous offre ses fastes; lisez. C'est-là que vous pouvez faire une ample moisson de vérités politiques. Vous y apprendrez à la fois & ce que vous devez faire, & ce que vous devez éviter. Les institutions de Lycurgue ne peuvent être trop étudiées; jamais on ne peut trop en méditer l'esprit, quoiqu'il soit aujourd'hui impossible de nous élever au même degré de sagesse. Ce ne sera point sans fruit que vous découvrirez les vices des loix de Solon. La prospérité de Lacédémone vous prouvera que le plus petit état peut être très-puissant, quand ses loix ne tendent qu'à donner de la force & de l'énergie à nos ames. Athènes, illustrée par les efforts momentanés de courage & de magnanimité, & par son amour de la liberté & de la patrie, mais malheureuse parce qu'elle n'avoit aucune tenue dans sa conduite, vous donnera les

leçons les plus utiles, en vous montrant que des vertus & des talens mal dirigés n'ont ſervi qu'à la perdre. Dans les diviſions des Grecs, dans les malheurs que leur cauſa leur ambition, vous apprendrez à connoître les erreurs de l'Europe moderne qui ſe laſſe, qui s'épuiſe, qui ſe déshonore par des guerres continuelles, dans leſquelles le vainqueur trouve toujours la fin de ſa proſpérité & le commencement de ſa décadence.

Remarquez-le avec ſoin ; les mêmes loix, les mêmes paſſions, les mêmes mœurs, les mêmes vertus, les mêmes vices ont conſtamment produit les mêmes effets ; le ſort des états tient donc à des principes fixes, immuables & certains. Découvrez ces principes, Monſeigneur, & je prends la liberté de vous le répéter, la politique n'aura plus de ſecrets pour vous. Plein de l'expérience de tous les ſiecles, vous ſaurez par quelle route les hommes doivent aller au bonheur. Sans être jamais la dupe de ce fatras de miſeres, de ruſes, de ſubtilités & d'inepties qu'on voudroit nous faire reſpecter, vous apprendrez à ne pas confondre les vrais biens avec ceux qui n'en ont que l'apparence. Vous diſtinguerez les remèdes véritables des palliatifs trompeurs. Vous reſſemblerez à ce pilote qui navige ſans crainte & ſans danger, parce qu'il connoît tous les écueils & tous les ports de la mer qu'il parcourt ; il lit ſa route dans un ciel ſerein, & inſtruit des ſignes qui annoncent le calme & la tempête.

CHAPITRE II.

Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'hiſtoire.

PREMIERE VÉRITÉ.

De la néceſſité des loix & des magiſtrats.

RIen n'eſt plus aiſé, en liſant l'hiſtoire; que l'extraire des maximes pour le gouvernement des tats; mais ſi on fait ce travail ſans obſerver n certaine méthode, on croira amaſſer des vé-ités, & on ne ſe chargera que d'erreurs. Gar-ez-vous, Monſeigneur, de vous laiſſer tromper ar des hiſtoriens qui pour la plupart ne con-oiſſent, ni la ſociété, ni le cœur humain, ni a fin que la politique doit ſe propoſer. Leur anité eſt toujours prête à tourner leurs petites bſervations en axiomes généraux. Ils confon-ent tout; & ils attribuent la proſpérité ou les alheurs d'un état à des minuties qu'on peut égliger ſans danger, ou dont on s'occupera ſans uit. Toutes les vérités ne ſont pas du même rdre; & ſi vous ne les arrangez ſoigneuſement n différentes claſſes, ſuivant leur importance; vous n'aſſignez pas à chacune d'elle le rang ui lui convient; ces principes fondamentaux qui ont vrais dans tous les temps & dans tous les eux, parce qu'ils tiennent à la nature de notre œur & de la ſociété; ſi vous les confondez avec es maximes moins importantes, qui ne ſont raies que dans quelques circonſtances particulie-

res, & relativement à telle ou telle forme du gouvernement; ſoyez ſûr qu'avec cet amas de demi-vérités ou de vérités en déſordre, vos opérations toujours incertaines & louches, ne réuſſiront que par haſard & pour peu de temps.

Pendant pluſieurs années; j'ai étudié l'hiſtoire ſans méthode & ſans guide, & ce n'eſt qu'en échouant contre pluſieurs écueils, que j'ai appris à les connoître. J'ai perdu beaucoup de temps; mais il n'appartenoit à perſonne, & mes erreurs n'ont fait aucun mal dans le monde. Qui n'eſt rien, peut ſe tromper ſans péril. Il n'en eſt pas de même pour vous, Monſeigneur; on eſt en droit de vous demander compte de tous vos momens. Les princes ont tant de devoirs à remplir, qu'ils n'ont pas un inſtant à perdre. Peut-être que le temps que vous mettriez à chercher la route que vous devez tenir, ſeroit un temps perdu, & vos ſujets ſouffriroient un jour des fautes que vous auriez commiſes, en cherchant la vérité où elle n'eſt pas. Agréez donc l'hommage que je vous fais de quelques réflexions. Je ne vous les préſenterois qu'en tremblant, ſi les perſonnes qui les mettront ſous vos yeux, ne devoient pas vous faire remarquer les erreurs dans leſquelles je pourrai tomber.

La premiere vérité politique, & d'où découlent toutes les autres, c'eſt que la ſociété ne peut exiſter ſans loix & ſans magiſtrats. Détruiſez ce double lien qui uuit les hommes, & ils rentrent ſur le champ dans l'état de nature. Vous vous rappellez, Monſeigneur, que vous n'avez vu dans aucune hiſtoire que des peuples policés ſe ſoient paſſés de loix & de magiſtrats; bien loin delà, vous avez remarqué que les ſauvages d'Afrique & d'Amérique, malgré leur ignorance & leur barbarie, ont ſenti la néceſſité d'avoir

d'avoir des chefs & quelques coutûmes qu'ils reſpectaſſent.

Pour vous convaincre de la vérité que je mets ſous vos yeux, il ſuffit de vous étudier vous-même. Avec une médiocre attention, vous jugerez que vous n'êtes qu'un compoſé biſarre de paſſions & de raiſon, entre leſquelles il ſubſiſte une guerre éternelle. Chaque paſſion ne voit, n'écoute, ne conſulte que ſes ſeuls intérêts, parce qu'elle eſt aſſez ſtupide pour eſpérer de trouver ſon bonheur en elle-même. Comme un tyran elle s'indigne des obſtacles qu'elle rencontre. Tandis que chacune de vos paſſions ne cherche à vous occuper que de vous-même, & voudroit vous ſacrifier l'univers entier; votre raiſon vous dit quelquefois que vous devez être juſte, c'eſt-à-dire, ne pas exiger des autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils exigeaſſent de vous. Elle vous apprend que tous les hommes ont les mêmes beſoins, & qu'étant égaux par leur propre nature, & deſtinés à ſe donner des ſecours mutuels, chaque individu doit ménager les intérêts de ſes pareils, en travaillant à ſon bonheur particulier. Ce n'eſt pas tout; convenez que votre raiſon ſouvent aſſoupie, & comme étrangere en vous-même, n'oſe preſque pas vous parler. Avouez, cet aveu vous fera honneur, avouez que dans les momens où vous êtes le plus maître de vous, elle ne vous parle que d'une maniere timide & en bogayant; au lieu que les paſſions toujours adroites, vives & éloquentes ſemblent exercer ſur vous un empire magique.

Tempérez, ici, Monſeigneur, la vivacité de votre eſprit; marchons lentement. Ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, n'eſt qu'un texte que vous devez méditer avec ſoin. Je me ſuis contenté de vous mettre ſur la voie; étudiez par

vous-même les mouvemens de vos passions : dans les momens où votre cœur sera le plus calme, interrogez votre raison, recueillez les oracles qu'elle prononcera, & comparez-les aux saillies imprudentes de votre cœur. Il faut que l'étude vous donne une certaine peine ; & vous ne saurez bien que ce que vous aurez appris par vos propres méditations.

Dès que vous vous connoîtrez vous-même, vous serez bien avancé pour connoître tous les hommes ; car il n'y a personne qui n'éprouve comme vous l'empire de quelque passion & les miseres de l'humanité. Le levain est par-tout le même, quoique la fermentation ne soit pas par-tout égale. Nous sommes si accoutumés à nous préférer à tout, l'attrait du plaisir est si puissant sur nous, que ce n'est point sans des combats que les hommes les plus heureusement nés, parviennent à se conduire par les regles de la raison, & pratiquent constamment la justice envers leurs pareils.

La premiere conséquence que vous tirerez de cette étude de vous-même, c'est que les hommes toujours enfans par la foiblesse de leur raison & la force de leurs passions, & par conséquent toujours prêts à s'égarer, ont besoin d'avoir des loix. Le législateur est pour la société, ce qu'ont été pour vous les personnes sages qui, en présidant à votre éducation, vous ont appris à régler les mouvemens de votre cœur, à contracter des habitudes honnêtes, & à défendre votre raison contre les secousses des passions. On vous a rendu facile la pratique de quelques vertus, en vous les rendant agréables ; & c'est en cela que consiste tout l'art du législateur. Il nous arrache à nos vices, en leur infligeant des châtimens qui les rendent hideux, mépriſables & dangereux. Il nous attache à la vertu par les récompenses dont il l'ho-

nore. C'eſt par cet artifice que notre raiſon acquiert une force égale à celle des paſſions, & que les paſſions mêmes nous encouragent à la pratique des vertus les plus difficiles.

Remarquez que l'établiſſement des loix en ſuppoſe néceſſairement un autre : elles deviendroient inutiles, ſi des magiſtrats n'étoient chargés de les faire exécuter & de punir les coupables. En effet, que ſerviroit au légiſlateur de nous preſcrire les loix les plus ſages, & de décerner les recompenſes & les châtimens avec la plus exacte juſtice, ſi des magiſtrats n'étoient pas établis pour les diſtribuer? Les paſſions conſerveroient leur autorité, & les loix ne ſeroient que des conſeils auſſi inutiles que ceux de notre raiſon.

Erigez-vous, Monſeigneur, en Lycurgue ou en Solon. Avant que de pourſuivre la lecture de cet écrit, amuſez-vous à donner des loix à quelque peuple ſauvage d'Amérique ou d'Afrique. Etabliſſez dans des demeures fixes ces hommes errans, apprenez-leur à nourrir des troupeaux & à cultiver la terre. Travaillez à développer les qualités ſociales que la nature a placées dans leur ame, & que l'ignorance & les préjugés y ont, pour ainſi dire, étouffées. Ordonnez-leur, en un mot, de commencer à pratiquer les devoirs de l'humanité. Sachez-leur rendre leur devoir agréable & utile; empoiſonnez par des châtimens les plaiſirs que promettent les paſſions, & vous verrez ces barbares, à chaque article de votre légiſlation, perdre un vice & prendre une vertu.

Ce travail en apparence puéril, peut être pour vous de la plus grande utilité. Pour mieux ſentir les vérités que je viens d'avoir l'honneur de vous propoſer, eſſayez d'affranchir les ſujets des états de votre pere, des loix qui maintiennent parmi eux l'ordre, la police & la tranquillité publique.

En détruiſant les loix qui aſſurent la propriété des biens & la ſûreté des perſonnes, ôtez aux magiſtrats la dignité & la force qui les font reſpecter; & ſur le champ les paſſions en tumulte & ſoulevées les unes contre les autres, ruineront de fond en comble toute eſpece de regle, d'ordre & de ſubordination. Les mœurs deviendront atroces, & je ne déſeſpére pas que vous ne parveniez en peu de temps à faire des Parmeſans & des Plaiſantins, un peuple plus ſauvage que les Hurons & les Iroquois.

CHAPITRE III.

SECONDE VÉRITÉ.

Que la juſtice ou l'injuſtice des loix eſt la premiere cauſe de tous les biens & de tous les maux de la ſociété.

TOus les peuples ont des loix; mais peu d'entr'eux ont été heureux. Qu'elle en eſt la cauſe? C'eſt que les légiſlateurs paroiſſoient avoir preſque toujours ignoré que l'objet de la ſociété eſt d'unir les familles par un intérêt commun; afin qu'au lieu de ſe nuire, elles ſe prêtent des ſecours mutuels dans leurs beſoins journaliers, & joignent leurs forces pour repouſſer un ennemi étranger qui voudroit les troubler. Si telle eſt, comme on n'en peut douter, la fin de la ſociété, j'en conclus, Monſeigneur, que les loix doivent être juſtes: car leur injuſtice, loin de prévenir les injures & les torts que les citoyens pourroient ſe faire, ne ſerviroit au contraire qu'à les autoriſer. Les hommes, ou oppreſ-

ſeurs ou opprimés en vertu des loix, ſe trouveroient encore expoſés dans la ſociété, aux mêmes inconvéniens qu'ils éprouvoient dans l'état de nature. Ils ſe haïroient, ils ſe défieroient les uns des autres, ils ne ſeroient occupés qu'à ſe tromper & à ſe venger; & leurs diviſions domeſtiques priveroient la république des forces qui ſont le fruit de l'union.

A quel ſigne certain jugera-t-on de la juſtice des loix? A leur impartialité. Je vais, Monſeigneur, vous dire des vérités un peu dures pour l'oreille d'un prince; mais vous êtes ſans doute préparé à les entendre; & ſi vous voulez ne pas oublier que vous n'êtes qu'un homme, il eſt néceſſaire que vous ne les ignoriez pas.

Puiſque la nature n'a mis aucune différence entre ſes enfans; puiſqu'elle me donne à moi comme à vous le même droit à ſes faveurs, puiſque nous avons tous la même raiſon, les mêmes ſens, les mêmes organes; puiſqu'elle n'a point créé des maîtres, des ſujets, des eſclaves, des princes, des nobles, des roturiers, des riches, des pauvres; comment les loix politiques, qui ne devoient être que le développement des loix naturelles, pourroient-elles établir ſans danger une différence choquante & cruelle entre les hommes? Pourquoi la loi, qui doit ſatisfaire la raiſon pour produire le bien, la révolteroit-elle ſans produire le mal? Toute légiſlation eſt partiale, & par conſéquent injuſte, qui ſacrifie une partie des citoyens à l'autre. Elle n'établira qu'un faux ordre, un faux bien, une fauſſe paix: car, de quel œil des hommes dont on bleſſe les intérêts, ne doivent-ils pas regarder ceux qui ne ſont heureux qu'à leurs dépens? N'ayant & ne pouvant point avoir de patrie, ne forment-ils pas une troupe d'ennemis, ou du moins d'étrangers dans le ſein de

l'état ? Les eſclaves des anciens devoient haïr leurs maîtres, auſſi ſe ſouleverent-ils ſouvent. Parmi nous autres modernes, ne ſeroit-il pas inſenſé de s'attendre à trouver des citoyens dans ces hommes, à qui leur extrême pauvreté & le mépris des riches & des grands défendent d'être libres, & preſque d'être hommes.

L'impartialité des loix conſiſte principalement en deux choſes : à établir l'égalité dans la fortune & dans la dignité des citoyens. Je ne vous invite point ici, Monſeigneur, à imaginer une république à laquelle vous ne donniez que des loix impartiales ; ſans doute, vous en verriez réſulter le plus grand bonheur. A meſure que vos loix établiroient une plus grande égalité, elles deviendroient plus cheres à chaque citoyen. Elles ſeroient plus propres à tempérer les paſſions, à prêter des forces à la raiſon, & par conſéquent à prévenir toute injuſtice. Comment l'avarice, l'ambition, la volupté, la pareſſe, l'oiſiveté, l'envie, la haine, la jalouſie, ſeules cauſes des malheurs & de la ruine des états, agiteroient-elles des hommes égaux en fortune & en dignité, & à qui les loix ne laiſſeroient pas même l'eſpérance de rompre l'égalité ? Où les fortunes ſont égales, l'amour des richeſſes eſt inconnu, la tempérance & l'amour de la gloire & de la patrie doivent être des vertus communes. Où la dignité & l'honneur de l'humanité ſont également reſpectés dans tous les hommes, il doit régner un certain goût de juſtice, d'honneur & d'élévation, qui entretient la paix, ſans engourdir l'ame des citoyens. L'émulation y développera toutes les vertus, & l'amour du bien public ne permettra jamais aux talens d'être cachés ou de devenir dangereux. S'il s'éleve des maladies dans l'état, elles ne ſeront que paſſagéres : il ſera aiſé aux magiſtrats d'y appliquer

un remède ; ou plutôt la force ſeule de ſa conſtitution y rétablira l'ordre.

Voilà, Monſeigneur, les biens que vous verriez naître en foule dans votre république ; mais ſans entreprendre ce travail, je vous prie ſeulement de vous rappeller ce que vous avez déjà lu dans l'hiſtoire ; & en continuant de l'étudier, d'examiner avec ſoin, ſi les peuples dont les conſtitutions ont été les plus impartiales, n'ont pas été les plus forts, les plus floriſſans & les plus heureux.

Ce qu'on vous a dit de la république de Sparte, doit vous donner de grandes lumieres ſur cette queſtion. Aucun état n'a jamais eu des loix plus conformes à l'ordre de la nature ou l'égalité ; auſſi voyez-vous qu'aucun autre état n'a jamais conſervé ſi long-temps ni ſi religieuſement ſa conſtitution. Si les Spartiates ont quelquefois été troublés par les alarmes que leur donnerent les Hilotes, s'ils ont enfin perdu leurs inſtitutions & leur bonheur ; il me ſemble que vous ne devez en accuſer que ce reſte d'anciens préjugés dont la ſageſſe de Lycurgue n'avoit pu débarraſſer ſes concitoyens. Violant à l'égard des Hilotes les règles de l'humanité qu'ils reſpectoient entr'eux, ils ſe virent forcés de craindre des hommes qui devoient les haïr ; & leur joug devint de jour en jour plus peſant. L'immenſe intervalle qu'il y avoit entre le maître & l'eſclave, préparoit l'eſprit des Spartiates à admettre un jour des diſtinctions choquantes entre les citoyens mêmes. Qu'il a été malheureux pour Lacédémone, que Lycurgue ait été contraint de violer la loi de l'égalité, en laiſſant à deux branches de la famille d'Hercule le droit de poſſéder héréditairement la premiere magiſtrature ? Pouvoit-on voir ſans ſurpriſe que le mérite qui faiſoit les ſénateurs & les éphores, ne fît pas les rois qui leur étoient ſupérieurs ? La ſur-

priſe devoit conduire au murmure, le murmure à la plainte, & la plainte à une révolution.

Remarquez, je vous prie, Monſeigneur, que Lyſander n'auroit pas été un ennemi de ſa patrie, s'il eût pu aſpirer légitimement au trône qui étoit le partage d'une autre famille. Pour occuper une place où ſes talens l'appelloient, mais dont une loi partiale lui fermoit l'entrée, ſon ambition n'eut d'autre reſſource que de renverſer le gouvernement & les loix. Il remplit la république de ſes intrigues; il y introduiſit des richeſſes, avec leſquelles l'état ne pouvoit ſubſiſter; & bientôt Lacédémone, peuplée de citoyens mécontens de leur ſort, & qui ne craignoient ni la ſervitude ni la tyrannie, commença à éprouver les malheurs qui annonçoient ſa ruine.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, la ſituation des Romains ſous leurs rois. Vous ſavez que les familles étoit diſtinguées en patriciennes & en plébéiennes, & qu'aucune loi n'avoit mis des bornes à l'avarice ni à l'étendue des héritages. Les ames étant par conſéquent ouvertes à la vanité & à l'intérêt, il n'eſt pas ſurprenant que le bien public fût négligé, & que les Romains n'euſſent rien qui les diſtinguât avantageuſement de leurs voiſins. En effet, leur nom ſeroit demeuré inconnu comme celui de mille autres peuples, ſi la révolution des Tarquins, en leur donnant l'eſpérance de l'égalité, n'eut donné à chaque citoyen les ſentimens des héros. Si cette élévation d'ame ſemble diſparoître dans la république naiſſante, s'il éclate de nouveaux déſordres, ſi le peuple abandonne ſa patrie & ſe retire ſur le mont Sacré, n'en accuſez que la nobleſſe dont l'orgueil ne peut ſouffrir l'égalité. Si elle avoit réuſſi dans ſes projets, Rome infailliblement peuplée de citoyens enorgueillis par leur baſſeſſe, auroit été condamnée à languir dans

l'eſclavage & l'obſcurité. C'eſt la nobleſſe qui étoit l'ennemi de la république, & non pas le peuple. C'eſt en ramenant les loix à l'égalité preſcrite par la nature, c'eſt en défendant avec conſtance la dignité des plébéiens, que les tribuns préparerent & conſommerent la fortune de l'état.

Les querelles de la place publique deviennent moins vives; l'ordre s'établit, les talens ſe multiplient, toutes les vertus & les loix prennent une nouvelle force. Remarquez, Monſeigneur, que cet heureux changement eſt l'ouvrage de cet eſprit d'égalité qui dicte déja aux Romains des loix moins partiales. Pourquoi s'éleva-t-il enfin chez eux de nouvelles diſſentions auſſi funeſtes que les premieres avoient été avantageuſes? C'eſt que celles-ci avoient établi l'égalité, & que les autres la ruinerent. La république malheureuſement emportée par ſon ambition & ſes conquêtes, n'avoit pas apperçu qu'elle travailloit à ſa perte. Elle ne ſentit point que les loix agraires & ſomptuaires, ſi favorables à l'égalité des fortunes, ne pourroient ſe maintenir au milieu des richeſſes qui fondirent à Rome, quand elle eut porté ſes armes victorieuſes en Afrique & en Aſie. Plus on s'enrichît, plus on ſentit le beſoin de s'enrichir encore davantage. La république avoit pillé les vaincus, les citoyens pillerent la république. Tandis que les uns étoient riches comme des rois, les autres demandoient du pain & des ſpectacles. Plus les fortunes ſont diſproportionées, plus les vices ſe multiplient. C'eſt de cette inégalité monſtrueuſe que découlerent, comme de leur ſource, l'oubli ou plutôt le mépris des anciennes loix, les mœurs les plus infâmes, la perte de la liberté, les guerres civiles, les proſcriptions publiées contre les hommes qui oſoient avoir quelque mérite; & cette tyrannie ſtupide & ſanguinaire des em-

pereurs, qui ouvrit les provinces de l'empire à quelques hordes de barbares.

Parcourez toutes les hiſtoires ; & tous les faits vous prouveront que l'impartialité ou la partialité des loix a été la racine heureuſe ou malheureuſe de tous les biens, ou de tous les maux. Vous ne trouverez point de nation qui ait vu s'élever impunément au milieu d'elle des familles privilégiées par leurs droits ou par leurs richeſſes. Par-tout où l'égalité n'eſt pas reſpectée, la juſtice aura deux poids & deux meſures. Par-tout il ſe formera de ces patriciens orgueilleux qui trouvoient étrange que la nature eût daigné accorder à des plébéiens des poumons pour reſpirer, une bouche pour parler & des yeux pour voir.

Dès que vous en ſerez averti, Monſeigneur, vous remarquerez ſans peine que la politique ne ſe repaît que d'eſpérances chimeriques, tant qu'elle ſe flatte de produire le bien ſans établir des loix impartiales. Peut-être ſuſpendra-t-elle pour quelques momens l'activité de l'avarice & de l'ambition ; pout-être les forcera-t-elle à n'oſer ſe montrer avec leur hardieſſe ordinaire ; mais alors ces paſſions agiront en ſecret. Toujours infatigables, toujours inépuiſables en reſſources, elles laſſeront la conſtance de la politique, profiteront de ſes diſtractions pour ſe rendre plus impérieuſes que jamais. Quel peuple s'eſt corrigé de ſes vices, ſi une heureuſe révolution n'a commencé par lui donner le goût de l'égalité ? & par abroger les loix injuſtes & partiales auxquelles il obéiſſoit ?

Je n'abandonnerai pas aiſément cette matiere, Monſeigneur, elle eſt trop importante ; & pour que l'étude de l'hiſtoire vous ſoit plus utile, je dois vous avertir que les hiſtoriens n'indiquent ordinairement que les cauſes prochaines de la

proſpérité ou de l'adverſité des états. Par exemple, on vous dira que la diſcipline & le courage des Romains, leur patience, leur juſtice envers les étrangers, leur magnanimité, leur amour de la patrie, leur déſintéreſſement ont été les cauſes de leur élévation. Si vous vous en tenez-là, vous ne connoîtrez, ſi je puis parler ainſi, que les inſtrumens qui ont ſervi à faire la fortune de la république romaine. Pour acquérir une connoiſſance vraiment digne d'un prince qui doit être un jour le légiſlateur de ſes ſujets, vous devez remonter juſqu'à la cauſe qui a elle-même produit le courage, l'amour de la patrie & les autres vertus des Romains. Vous la trouverez cette cauſe primitive dans la juſtice & l'impartialité de leurs loix, & ſi vous ne la regardez pas un jour comme le principe fondamental de votre politique, tous vos ſoins ſeront inutiles pour donner des vertus à vos ſujets. Ces plantes cultivées dans un terrain qui ne leur eſt pas favorable, auront de la peine à prendre racine & ſe flétriront en naiſſant.

On s'en prend à Sylla, à Marius, à Céſar, à Pompée : à Octave & à Antoine, ſi la république romaine a été détruite. On a tort. Ces hommes auroient ſervi utilement leur patrie qu'ils ont déchirée, ſi on avoit encore eu les loix & les mœurs qui firent des Camille & des Régulus.

En liſant dans l'hiſtoire, que les Grecs ont vaincu les Perſes, parce qu'ils étoient auſſi ſages, auſſi courageux, auſſi habiles à la guerre, que les autres étoient imprudens, lâches & peu diſciplinés ; recherchez les cauſes de cette différence, & vous apprendrez par quel art on peut faire encore de grands hommes. Les Grecs aimoient leur patrie, parce qu'ils y étoient libres, & que la qualité d'aucun citoyen n'y étoit avilie. Ils

avoient toutes les vertus & tous les talens qui leur étoient néceſſaires, parce que des loix impartiales, en n'admettant des préférences que pour les vertus & les talens, les exaltoient tous, ſi je puis parler ainſi, & n'en perdoient aucun. Dans la Perſe, au contraire, la naiſſance plaçoit au hazard ſur le trône un homme à peine capable de remplir un emploi obſcur. Cet homme ordinaire n'avoit pour inſtrumens de ſes deſſeins que des courtiſans, à qui leurs intrigues & leur flatterie tenoient lieu de talent, & une populace accoutumée au mépris & aux injures, & perſuadée que le mérite toujours inutile, nuit quelquefois à la fortune.

Pour vous convaincre de plus en plus, Monſeigneur, d'une vérité qui eſt ſi importante pour vous, je vous prie, quand vous trouverez dans le cours de vos lectures, le regne d'un prince illuſtre par la félicité de ſa nation ou par l'importance de ſes entrepriſes, je vous prie d'examiner avec ſoin, ſi ce prince n'a pas conſtamment fait tous ſes efforts pour ſe rapprocher dans ſon adminiſtration, des principes de la juſtice & de l'impartialité. N'a-t-il pas commencé par ſe regarder plutôt comme l'agent que comme le maître de ſa nation? Pour élever l'ame de ſes ſujets, n'a-t-il pas travaillé à leur donner de la dignité? N'a-t-il pas cherché à leur perſuader que le mérite ſeul mettoit de la différence entr'eux? Il aura jugé que ces loix barbares qui aviliſſent l'humanité, aviliſſoient & affoibliſſoient ſon royaume. Il aura encouragé les vertus & les talens par les mêmes moyens qui ſont le bonheur des républiques bien gouvernées.

Je vous prie encore, Monſeigneur, de jetter les yeux ſur l'Europe, & vous verrez par vous-même que chaque état eſt plus ou moins heu-

reux, à meſure que les loix ſe rapprochent plus ou moins de l'impartialité de la nature. Le payſan ſuédois eſt citoyen, il partage avec les autres ordres de la république la qualité de légiſlateur. La Suéde eſt-elle donc expoſée aux mêmes injuſtices, aux mêmes vexations, à la même tyrannie que la Pologne, où tout ce qui n'eſt pas noble eſt barbarement ſacrifié à la nobleſſe? L'Anglois, ſoumis à des loix qui reſpectent les droits de l'humanité dans le dernier des hommes, porte-t-il l'ame abjecte & abrutie de ce Turc, qui, ne ſachant jamais quel ſera le caprice du ſultan & de ſon viſir, ignore s'il eſt deſtiné à faire un bacha ou un palefrenier? Il doit y avoir autant de zèle en Angleterre pour le bien public, & par conſéquent de talens, qu'il y a de découragement & d'ineptie dans les états du grand-ſeigneur. La Hollande, cultivée par des citoyens & gouvernée par des loix encore plus impartiales, nourrit un peuple nombreux, & donne des bornes à la mer ſuſpendue ſur ſes côtes. Dans les provinces d'un deſpote, ne cherchez que des friches, & des hommes couverts de haillons qui abandonneroient leurs déſerts, s'ils ſavoient qu'il y a des terres qui ne dévorent pas leurs habitans.

Il y a certainement un plus grand nombre d'hommes heureux dans la Suiſſe, que dans tout le reſte de l'Europe. Pourquoi? Parce que les loix plus impartiales que par-tout ailleurs, y rapprochent davantage les hommes de l'égalité naturelle. Un citoyen n'eſt point là plus qu'un autre citoyen. On n'y craint que les loix, & on les aime, parce qu'on en eſt protégé. Eſt-on puiſſant? C'eſt parce qu'on eſt magiſtrat, & la puiſſance du magiſtrat a ſes bornes. Des fortunes ni trop grandes ni trop petites, n'inſpirent ni l'eſprit de tyrannie ni l'eſprit de ſervitude.

De ſages loix ſomptuaires, en rendant inutiles de grandes richeſſes, empêchent de les deſirer, & tempérent toutes les paſſions. C'eſt cette ſage économie qui entretient l'union & la paix entre des cantons inégaux en force & qui ont des gouvernemens différens. Ils ſont voiſins, & cependant ils ſont ſans jalouſie, ſans rivalité & ſans haine. L'ariſtocratie même de quelques cantons n'a pas les vices naturels à ce gouvernement. Les ſujets obéiſſent ſans chagrin & ſans humiliation à des ſouverains, qui, ſe contentant d'être des bourgeois ſimples, peu riches & économes comm'eux, cachent qu'ils forment un ordre privilégié.

Puiſqu'on ne peut attendre un avantage ſolide, réel & durable que des loix qui ſont conformes aux règles de la nature; puiſque tout gouvernement qui les offenſe détruit l'ordre ſocial, & y ſubſtitue le trouble & la diviſion des citoyens; faut-il, Monſeigneur, vous dépouiller de votre qualité de prince, faut-il anéantir les prérogatives de la nobleſſe, & rendre au peuple les droits impreſcriptibles que la nature lui a donnés? Faut-il détruire les grandes fortunes, & par un nouveau partage de terres donner un patrimoine aux pauvres? Non. Mais modérez votre impatience, & contentez-vous de connoître actuellement les loix que la politique n'a pu violer impunément. Nous rechercherons dans la ſuite de cet ouvrage, les moyens par leſquels elle peut réparer ſes injuſtices, & malgré la corruption générale, ſe rapprocher du bonheur.

CHAPITRE IV.

TROISIEME VÉRITÉ.

Que le citoyen doit obéir aux magiſtrats & les magiſtrats aux loix.

LA ſociété a-t-elle des loix impartiales ? C'eſt certainement un grand bonheur. Mais après les réflexions que vous avez faites, Monſeigneur, ſur la force & les erreurs de nos paſſions, & ſur le beſoin qu'ont les loix d'être défendues & protégées par les magiſtrats ; vous jugerez que ce bonheur ſera bien court, ſi les loix n'ont pas pour défenſeurs des magiſtrats aſſez forts pour contraindre le citoyen d'y obéir, & en même temps aſſez foibles pour ne point oſer eux-mêmes en ſecouer le joug. La politique n'a point d'opération auſſi difficile que l'établiſſement des magiſtratures. N'ayant que des hommes pour les revêtir d'une autorité qui peut devenir auſſi funeſte qu'elle peut être ſalutaire, & qui exigeroit la ſageſſe d'un Dieu ; dans quelles balances peſera-t-on ce pouvoir qu'on doit confier aux magiſtrats ?

Si le citoyen peut déſobéir impunément aux magiſtrats, ne doutez point qu'il ne viole bientôt les loix mêmes qui lui paroîtront les plus ſages. Quelques ames privilégiées, immobiles dans le choc des paſſions, que la règle ne gêne jamais, & pénétrées de reſpect pour la juſtice, n'empêcheront pas par leur exemple le mal public ; & l'état plus ou moins troublé, ſuivant que la licence des citoyens ſera plus ou moins grande, penchera plus ou moins vers l'anarchie. Si les paſ-

ſions des magiſtrats ne ſont pas au contraire elles-mêmes réprimées avec ſoin, pendant qu'ils répriment celles des citoyens, on n'a fui un écueil que pour échouer contre un autre; de Carybde on eſt tombé dans Scylla. Les paſſions de la multitude gouvernoient la république; celle des magiſtrats vont décider de ſon ſort. La licence des particuliers commettoient des déſordres dont ils ſe ſeroient peut-être laſſés: car le peuple entend quelquefois raiſon: la licence des magiſtrats en commettra qu'ils ſeront intéreſſés à maintenir. Quelque grand que ſoit leur pouvoir, ils le trouveront toujours trop petit dès qu'ils commenceront d'en abuſer. Il s'établira une tyrannie ſourde, & d'autant plus dangereuſe qu'elle ſera ſoutenue par la dignité même des loix.

C'eſt de la difficulté de ſaiſir avec force & préciſion ce point politique où les citoyens ſeront obligés d'obéir aux magiſtrats, tandis que les magiſtrats demeureront eux-mêmes ſoumis aux loix, que ſont nées ces diſſentions domeſtiques, ces querelles & ces révoltes que vous avez rencontrées dans toutes les hiſtoires? La plupart des citoyens vous ont dit, Monſeigneur, que c'eſt inconſtance, emportement & légereté de la part de la multitude: cet animal qu'on n'apprivoiſe point, court toujours après les nouveautés. Mais dans la vérité cette agitation des peuples n'eſt que l'inquiétude d'un malade qui prend ſans ceſſe de nouvelles attitudes, parce qu'il n'en trouve aucune qui le ſoulage. Le peuple ne ſe plaint qu'à la derniere extrêmité; il pardonne plus aiſément qu'il ne ſe venge, il n'eſt volage ni emporté quant il eſt heureux. Le bonheur le rend preſque auſſi immobile que la crainte inſpirée par un deſpote qui joint l'adreſſe à la dureté.

Les ſociétés, en ſe formant, ne donnerent certainement

tainement pas un pouvoir arbitraire à leur magiſtrats; & ſi vous voulez vous arrêter un moment, Monſeigneur, à conſidérer comment les hommes ſe ſont réunis pour former des républiques, vous jugerez de la juſtice des reproches qu'on fait au peuple.

Il ſeroit trop abſurde de penſer que des hommes qui n'avoient pas encore une idée claire & préciſe du bien qu'ils cherchoient en ſe réuniſſant, & gouvernés par des paſſions brutales, aient paſſé bruſquement de la plus grande indépendance à la ſoumiſſion la plus entière. Croira-t-on que dans ces ſociétés naiſſantes il y ait eu des contrats ou des conventions entre les citoyens & les magiſtrats? Non ſans doute. Des hommes égaux, & qui avoient les mêmes droits, ſe rapprochoient les uns des autres, parce que leurs qualités ſociales & leur foibleſſe les avertiſſoient du beſoin de s'unir; mais ils ne faiſoient point de loix pour fixer leurs droits reſpectifs, parce qu'ils ne pouvoient pas même ſoupçonner qu'ils puſſent craindre de perdre leur liberté. Ils ſe choiſiſſoient un chef, tel qu'ils le jugeoient le plus propre à leurs beſoins; & tant que ſes conſeils ou, ſi l'on veut, ſes ordres leur étoient agréables, ils lui obéiſſoient ſans ſe croire inférieurs à lui. Ils retiroient leur confiance & le dépoſoient ſans trouble, dès que ſon autorité leur étoit inutile ou nuiſible; & vraiſemblablement la ſociété n'eut point d'autre règle de conduite pendant pluſieurs ſiecles.

Si l'hiſtoire nous repréſente les premiers rois de Babylone & d'Aſſyrie dont elle parle, comme des monarques abſolus dont la volonté faiſoit la loi; il eſt évident que les empires étoit déjà trop étendus, & avoient fait de trop grands progrès dans les arts mêmes inutiles, pour n'être pas déjà très-anciens. Il ne faut pas douter que ces pre-

miers princes que nous connoiſſons, n'aient eu des prédéceſſeurs qui nous ſont inconnus, & qui ne furent d'abord que les ſimples capitaines d'une nation libre. Ils devoient reſſembler aux rois de la Grece dans les temps héroïques, ou à ces chefs des nations germaniques qui inonderent l'empire romain. Tels ſont encore en Amérique les chefs de ces peuples ſauvages qui nous retracent ſi bien l'image de la ſociété naiſſante.

Il fallut avoir de nouveaux beſoins & de nouveaux intérêts pour prendre de nouvelles idées & pour qu'il s'élevât des diſſentions domeſtiques entre les magiſtrats & les citoyens : la ſociété devoit avoir fait aſſez de progrès, pour que l'avantage d'y dominer, pût faire naître l'ambition. Seroit-il naturel de penſer que dans ces circonſtances le peuple ait commencé à montrer de l'inquiétude & à s'agiter ? N'eſt-il pas plus vraiſemblable que les magiſtrats fiers de leur dignité, aient abuſé les premiers de leur crédit ? Ils oublierent leur deſtination, ils tromperent le peuple, ſurprirent ſa crédulité, & lui propoſerent des réglemens ou autoriſerent des uſages moins propres à établir l'obéiſſance du citoyen à la loi, qu'à la volonté du magiſtrat. Les ſociétés qui n'avoient eu juſqu'alors que des ennemis étrangers, eurent dans leur ſein des ennemis domeſtiques.

Daignez vous rappeller, Monſeigneur, ce que vous avez vu dans le cours de vos lectures hiſtoriques. Tantôt le peuple laſſé de ſes déſordres, indigné de n'avoir que des loix impuiſſantes, & frappé de la ſeule idée d'arrêter les abus, croit ne pouvoir jamais accorder une aſſez grande autorité à ſes magiſtrats. Tantôt choqué de l'uſage injuſte ou trop ſévere que les miniſtres des loix font de leur pouvoir ; toute contrainte lui paroît l'ouvrage de la tyrannie ; & pour être libre,

il ſoumet ſes magiſtrats à ſes caprices. Ne réparant une faute que par une faute, les états continuerent à être malheureux ; & Minos fut le premier qui voulant remédier efficacement aux déſordres des Crétois, trouva dans ſes méditations cette grande vérité, que le citoyen doit obéir aux magiſtrats & les magiſtrats aux loix. Par quel art pouvoit-on la réduire en pratique ? Jamais problême politique ne fut plus difficile à réſoudre, & jamais établiſſement ne devoit produire un plus grand bien.

Ce que Minos n'avoit qu'ébauché en Crete, Lycurgue le perfectionna à Lacédémone. Trouvant la puiſſance publique partagée en différentes parties, ennemies les unes des autres, & qui toutes vouloient uſurper de nouveaux droits ; il ne fit qu'un ſeul gouvernement des trois autorités, du prince, des grands & du peuple, qui formoient, ſi je puis parler ainſi, trois gouvernemens différens d'où réſultoit la plus monſtrueuſe anarchie. Il donna au peuple la puiſſance ſouveraine ou légiſlative, c'eſt-à-dire, le pouvoir de faire des loix & de décider des affaires générales qui intéreſſoient le corps entier de la république, telles que la paix, la guerre & les alliances. En même temps qu'il affermiſſoit la démocratie, il mit les citoyens légiſlateurs dans la néceſſité d'obéir aux loix qu'ils avoient faites. La loi acquit une force infinie ſur chaque Spartiate en particulier, parce que l'aſſemblée générale de la république n'avoit aucune part à la puiſſance exécutrice, qui étoit dépoſée toute entière dans les mains des deux rois & du ſénat.

De ſon côté la puiſſance exécutrice ne pouvoit rien uſurper ſur les droits de la puiſſance légiſlative, & reſtoit ſoumiſe aux loix qu'elle étoit chargée de faire exécuter, parce que les

magiſtrats avoient un juge toujours préſent dans les aſſemblées du peuple. Ils ordonnoient en maîtres, on leur obéiſſoit; mais ils étoient punis, ſi en ordonnant ils n'avoient pas été les ſimples miniſtres de la loi. Il n'étoit pas poſſible qu'ils fiſſent une ligue entr'eux & changeaſſent le gouvernement en oligarchie, car il ne leur étoit pas poſſible de former de concert une conjuration contre la république. Il eſt vrai que les deux rois étant héréditaires, devoient naturellement s'occuper de la grandeur de leur maiſon & travailler à augmenter leurs prérogatives; mais remarquez, Monſeigneur, que Sparte étoit plus en ſûreté avec ſes deux rois, que ſi elle n'en avoit eu qu'un. La nature ne devoit leur donner que rarement le même caractere, les même talens, les mêmes qualités. L'avarice & l'ambition de l'un contenoit l'avarice & l'ambition de l'autre; ou plutôt ces paſſions qui, grace à l'auſtérité de la diſcipline & des mœurs des Spartiates, n'avoient aucun moyen ni aucune eſpérance de ſe ſatisfaire, n'étoient, pour ainſi dire, que des paſſions mortes. Quand elles auroient eu quelque activité, le ſénat ne les auroit-il pas aiſément réprimées? Si ce corps auguſte de magiſtrats ſe tenoit dans les bornes légitimes de ſon autorité, il étoit plus puiſſant que les rois, & il n'avoit aucun intérêt d'être ambitieux. Le ſénat n'étoit point ouvert à des familles privilégiées; tout Spartiate pouvoit être fait ſénateur, & n'étant élevé que par le choix d'un peuple auſſi vertueux que jaloux de ſes droits, jamais ſes intérêts perſonnels ne pouvoient être différens des intérêts de la république.

Les Romains ſans légiſlateurs, & dirigés par la ſageſſe ſeule de leur génie, parvinrent à former un pareil gouvernement. Vous connoiſſez,

Monſeigneur, toutes les magiſtratures, & je me bornerai à vous faire obſerver que le partage de la puiſſance exécutrice en différentes parties étoit fait avec tant de ſageſſe, que ſans s'embarraſſer & ſe nuire en dépendant les uns des autres, elles tendoient toutes au même but par des moyens différens. L'ambition du magiſtrat conſiſtoit à remplir ſi bien ſes devoirs, qu'il méritât une ſeconde fois les ſuffrages de la place publique. En un mot, l'équilibre de toutes les autorités étoit d'autant mieux affermi, que les magiſtratures étoient courtes & paſſagères.

Quel que ſoit le partage de la puiſſance publique, vous concevez aiſément, Monſeigneur, qu'il ne peut qu'être utile; car quel qu'il ſoit, il eſt impoſſible qu'il ne tempere pas juſqu'à un certain point ces gouvernemens extrêmes, tels que la monarchie arbitraire, l'ariſtocratie abſolue & la pure démocratie, qui par leur nature ne peuvent avoir des loix impartiales, & n'ont que leurs paſſions pour les miniſtres de leur autorité.

Il y a des marques certaines pour juger de la juſteſſe des proportions avec leſquelles doit ſe faire le partage de la puiſſance publique. Si vous liſez, Monſeigneur, avec attention l'hiſtoire des peuples anciens & modernes qui ont eu un gouvernement mixte, vous verrez conſtamment que ceux qui en ont retiré le plus grand avantage, ce ſont ceux qui en ont abandonné la puiſſance légiſlative au corps entier de la nation, & confié la puiſſauce exécutrice à un plus grand nombre de magiſtrats. Si un ſeul ordre de la république fait les loix, doit-on eſpérer qu'il ſera juſte à l'égard des autres? Si le nombre des magiſtrats eſt trop borné, ſuffiront-ils à leur emploi? L'ex-

L'expérience de tous les temps vous apprendra encore qu'on ne peut ſéparer avec trop de ſoin la puiſſance légiſlative de la puiſſance exécutrice. Par quel miracle la loi ſeroit-elle toute-puiſſante, ſi le légiſlateur qui la publie, eſt lui-même le magiſtrat qui la fait obſerver? C'eſt pour n'avoir pas fait cette ſéparation néceſſaire, que toutes les républiques de la Grece, à l'exception de Lacédémone, ne firent que de vains efforts pour former un gouvernement qui réunît les avantages du gouvernement populaire & de l'ariſtocratie. Dans les unes, le peuple légiſlateur qui s'étoit réſervé le droit de juger les jugemens de ſes magiſtrats, de réformer leurs ſentences, & d'annuller leurs décrets, n'avoit en effet point de magiſtrats & faiſoit inutilement des loix. Dans les autres, les magiſtrats ayant trop de part à la légiſlation, exerçoient ſur le corps entier du peuple, le pouvoir qu'ils ne devoient exercer que ſur chaque citoyen en particulier; & dès-lors leurs paſſions trop libres n'étoient plus ſoumiſes aux loix.

On peut établir une barriere de ſéparation entre la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice; mais elle ſera bientôt renverſée, ſi les aſſemblées de la nation ſont trop fréquentes ou trop rares. Les peuples de l'Europe ſemblent à cet égard ſe conduire aujourd'hui avec plus de ſageſſe que les anciens. Si le peuple tient des aſſemblées trop fréquentes, il ſera néceſſairement plus difficile de le conduire. Il s'accoutumera à moins reſpecter les magiſtrats, & ſes paſſions acquerront trop de force & de crédit. Les occaſions de faire de nouvelles loix étant rares, il arrivera que ce peuple déſœuvré & inquiet ſe formera un tribunal, s'érigera lui-même en magiſtrats pour avoir des cliens; & dès ce mo-

ment tout eſt perdu. La république ne conſervera aucune loi, aucune juriſprudence, aucune forme, aucun principe, aucun génie certain; & mille décrets contraires ſerviront de prétexte, de titre & d'aliment à la tyrannie des peuples.

Les aſſemblées de la puiſſance légiſlative ſont-elles trop rares? Les magiſtrats, éblouis de leur pouvoir, croiront ne plus avoir de juges. Ils ſe livreront à leur ambition, ils formeront des cabales, leurs intrigues ſemeront la corruption; & la nation aſſemblée n'ayant plus aſſez de force pour réprimer des abus & des vices qui auront acquis par l'habitude un certain empire, elle ſe trouvera les mains liées; & fatiguée des efforts qu'elle aura faits pour réparer une partie de ſes maux, elle déſeſpérera enfin de les guérir. S'il eſt poſſible, que les aſſemblées légiſlatives ſe tiennent régulièrement tous les ans dans des tems & des lieux marqués. Mais ſur-tout qu'une nation ne ſoit jamais ſéparée plus de trois ans de ſuite: elle s'accoutumeroit à s'oublier.

En méditant l'hiſtoire; vous remarquerez, Monſeigneur, que ces aſſemblées n'ont pas des magiſtrats particuliers & diſtingués des magiſtrats ordinaires, l'ordre naturel des choſes ſera renverſé; & que la puiſſance légiſlative qui ne doit rien avoir de ſupérieur ni même d'égal, ſera cependant ſubordonnée à des magiſtrats qu'elle a droit de juger & de punir. Ne doit-il pas en réſulter pluſieurs inconvéniens? Qu'il ſoit permis aux magiſtrats ordinaires de faire des repréſentations & des remontrances; mais que les magiſtrats des commices & les repréſentans de la nation puiſſent ſeuls propoſer des loix. Ce droit leur appartient, & ne ſera pas dangereux; parce qu'ils ne ſont point chargés de faire exécuter les loix, & que leur pouvoir expirant

quand ils ſe ſéparent, ils ſont ſeuls véritablement attachés à la liberté de la nation. Que les magiſtrats ordinaires, ſemblables à Valérius Publicola, qui par reſpect pour la majeſté du peuple romain fit baiſſer ſes faiſceaux en entrant dans la place publique, ne paroiſſent aux aſſemblées que comme de ſimples citoyens qui viennent apprendre ce qu'on leur ordonne d'obſerver & de faire obſerver.

Avec quelque empire que les magiſtrats commandent aux citoyens, jamais leur autorité ne ſera dangereuſe, s'ils doivent rendre compte de leur adminiſtration; s'ils ſont choiſis par le peuple, & ſur-tout s'ils ne poſſedent que des magiſtratures courtes & paſſagères, qui ne leur donneront pas des intérêts diſtingués de ceux de la république. Voulez-vous qu'ils aient une vigilance éclairée, courageuſe & toujours égale? Que le prix du bien qu'ils auront fait, ſoit l'eſpérance de pouvoir, après quelques années de repos, être encore revêtus de la même dignité. Qu'il ne ſoit jamais permis de continuer un magiſtrat dans ſes fonctions, quand le temps de ſa magiſtrature eſt expiré. Cette règle ne doit ſouffrir aucune exception; il ne faut pas même y déroger en faveur d'un Ariſtide, d'un Thémiſtocle, d'un Camille ou d'un Scipion. L'hiſtoire vous apprendra, Monſeigneur, que l'intrigue, la cabale & l'eſprit de parti n'ont jamais manqué de profiter des honneurs extraordinaires qu'on a accordés à quelques grands hommes.

La puiſſance exécutrice doit être partagée en autant de branches différentes que la ſociété a de beſoins différens. Les Romains eurent des conſuls, des cenſeurs, des préteurs, des édiles, des queſteurs, des pontifes, des tribuns, un ſénat & quelquefois un dictateur. Que le partage

de la puiſſance entre les magiſtratures ne ſoit jamais fait avec aſſez peu d'art, pour que l'une ſoit un obſtacle aux opérations de l'autre. Rien n'eſt plus dangereux dans un état que des magiſtrats qui ont des prétentions indéciſes & oppoſées, ou qui ne connoiſſent ni l'étendue ni les bornes de leur autorité & de leur devoir. Un autre mal qui n'eſt peut-être pas moins grand, c'eſt de voir dans une république des magiſtrats inutiles. C'eſt parce qu'ils n'ont rien à faire qu'ils veulent ſe mêler de tout; leur inquiétude n'eſt propre qu'à embarraſſer & gêner les reſſorts du gouvernement. Imitez la prudence des Romains, qui dans les affaires extraordinaires, créoient des décemvirs ou des magiſtrats dont le pouvoir finiſſoit avec la commiſſion dont ils étoient chargés.

Je paſſe rapidement, Monſeigneur, ſur les moyens que la politique peut employer pour ſoumettre les magiſtrats à l'empire des loix. J'aurai occaſion de traiter cette matiere avec plus d'étendue, lorſque dans la ſeconde partie de cet écrit, j'aurai l'honneur de mettre ſous vos yeux un examen des principaux gouvernemens de l'Europe. Mais avant que de finir ce chapitre, je dois vous avertir de vous tenir en garde contre ces hiſtoriens timides, qui ne connoiſſant ni l'homme ni la ſociété, ne voient la paix & l'ordre qu'où ils voient un calme ſtupide. Si vous les en croyez, jamais le magiſtrat ne ſera aſſez puiſſant, jamais le peuple ne ſera aſſez accablé & aſſez ſoumis. Leur politique enſeigne la tyrannie, & au lieu de gouverner par les loix, ils veulent étonner par des coups d'état. Défiez-vous de ces eſpèces de romanciers qui pour intéreſſer & attacher leurs lecteurs, ſe plaiſent à jeter l'alarme dans leur eſprit, & leur préſentent partout des précipices. Pour vous, Monſeigneur,

ne vous laiſſez jamais effrayer par ces peintures puériles. Les débats ordinaires dans les gouvernemens mixtes, loin de les ébranler en affermiſſent la conſtitution. Ils prouvent la liberté d'un état, &, ſi je puis parler ainſi, la force de ſon tempérament. Un calme profond eſt au contraire l'avant-coureur de la décadence. C'eſt la preuve que les mœurs ſe corrompent, que la patrie, la liberté & le bien public ne ſont plus des objets aſſez intéreſſans pour remuer les eſprits, & que les citoyens ſont enchaînés par la crainte, ou vendus à la faveur & à l'avarice.

CHAPITRE V.

QUATRIÈME VÉRITÉ.

Qu'il faut ſe précautionner contre les paſſions des étrangers.

SI chaque nation ſéparée de toutes les autres, ne devoit être occupée que d'elle-même; ſi des mers impraticables ou de vaſtes déſerts coupoient toute communication entr'elles; la politique preſque toute entière ſe borneroit à ce que je viens de dire de l'impartialité des loix & de l'autorité des magiſtrats. Mais il n'en a pas été ordonné ainſi, Monſeigneur, & ſans parler de l'art des navigateurs qui ſemble au contraire avoir rapproché tous les peuples pour multiplier, mêler, confondre & embrouiller leurs intérêts & leurs affaires; les continens des deux mondes ſont trop vaſtes pour ne renfermer qu'une ſeule ſociété. Des peuples libres, indépendans & liés entr'eux

par les ſeuls devoirs de l'humanité & les droits des nations, ſont voiſins, ſe touchent, & ſemblent ſe confondre ſur leurs frontières. Vous devez conclure delà qu'il ne ſuffit pas à un état de ſe précautionner contre ſes propres paſſions, il ne doit pas moins ſe défier de celles des étrangers.

Les nations, dit Cicéron, devroient ne ſe regarder que comme les différens quartiers d'une même cité. La nature a établi une ſociété générale entre tous les hommes; les états ſe doivent les mêmes devoirs que les familles réunies ſous un même gouvernement. Notre raiſon nous tient ce langage; mais nos paſſions en tiennent un tout différent; & il n'eſt que trop vrai que tous les peuples tendent à ſe corrompre & à ſe ruiner mutuellement. Le commerce qui les unit, ne ſert qu'à rendre plus facile la communication de leurs vices; une rivalité odieuſe les diviſe, & ſouvent ils ſe déchirent par des guerres cruelles. Tel eſt le tableau que préſente l'hiſtoire; & il n'aura rien d'étonnant pour vous, Monſeigneur, ſi vous ne perdez pas de vue cet empire abſolu avec lequel les paſſions gouvernent les hommes.

Il eſt évident que l'avarice, l'ambition & la haine ont allumé toutes les guerres qui ont déja fait périr tant de peuples, & qui changeront encore mille fois la face du monde. C'eſt donc contre ces paſſions que la politique doit ſe prémunir, & l'hiſtoire lui en apprendra les moyens les plus sûrs.

Voulez-vous ne pas craindre l'avarice des étrangers? Commencez vous-même par ne pas croire que vous ne ſerez heureux qu'autant que vous ſerez riche. Suivez le conſeil que Lycurgue donnoit aux Spartiates, & que Platon a repété dans ſes écrits. Que vos richeſſes ne ſoient pas capables de ten-

ter la cupidité de vos voiſins. On craindra toujours d'offenſer un peuple pauvre, & qui eſt content de ſa pauvreté. Je vous ſupplie, Monſeigneur, de ſuſpendre un moment votre lecture, & de rechercher par quelles cauſes les nations riches ont toujours été vaincues & ſubjuguées par les nations pauvres. Les cantons ſuiſſes ſont beaucoup moins riches que les Provinces-unies, & voilà pourquoi ils ont beaucoup moins d'envieux, de rivaux & d'ennemis. Les bourgeois de Berne ont-ils bien ſongé à ce qu'ils faiſoient, s'il eſt vrai qu'ils amaſſent un tréſor dans leur ville? C'eſt la boëte de Pandore apportée parmi eux. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ici les ravages que cet or accumulé produiroit chez eux, ſi des mains infidelles le pilloient; que ces richeſſes, ſi elles exiſtent, ſoient toujours enfouies. Mais il peut arriver une circonſtance où l'eſpérance de les piller, exaltera aſſez les paſſions pour déranger l'heureuſe harmonie qui règne entre les familles ſouveraines & les ſujettes. Ce tréſor, en excitant l'envie & l'avarice, peut expoſer les Bernois à devenir la proie d'un raviſſeur étranger, ou du moins à ſoutenir une guerre dangereuſe.

Qu'un état ſe garde d'acheter la paix, comme ont fait les empereurs romains & tant d'autres princes auſſi lâches qu'eux. Donner de l'or à ſes ennemis pour les éloigner de ſes frontières, c'eſt les appeller dans le cœur de ſes provinces Je ne vois pas que les peuples qui ont médité & exécuté de grandes choſes, aient payé à prix d'argent les ſervices de leurs alliez. Ce commerce, commun aujourd'hui en Europe, eſt une preuve de foibleſſe, d'avarice & de mauvais gouvernement. Pourquoi ne faire qu'un vil trafic de l'amitié, qui ne doit pas être entre les états moins ſacrée ni moins fondée ſur l'eſtime qu'entre les particuliers?

Qui ſait ſe faire reſpecter par ſa fidélité, ſa juſtice, ſa prudence & ſon courage, n'aura jamais beſoin d'acheter des amis. L'état qui manque de ces qualités, n'y ſuppléera point par ſa libéralité. En achetant des alliés, il leur apprendra à mettre leurs ſervices à l'enchère. Ils le rançonneront, ils le ſerviront mal, ils le trahiront même, ſi quelque puiſſance les paye pour être des traîtres. Les Romains n'ont eu notre politique que quand leur décadence annonçoit leur ruine.

Pour impoſer à l'ambition, il faut l'intimider. Doit-on donc affecter de l'orgueil, vouloir dominer ſes voiſins, prendre des airs inſolens & ménaçans, de hauteur, ſe faire un point d'honneur de ne point reculer quand on a tort, & ſe targuer de ſes forces? Non. L'expérience de tous les ſiecles vous aprend que par cette conduite on révolte plus qu'on n'intimide, & que pour contenir l'ambition on allumeroit la haine : paſſion par ſa nature plus inconſidérée, plus aveugle, plus hardie & plus entreprenante que l'autre. Il faut avoir des forces : mais pour les rendre plus conſidérables, il ne faut offenſer ni menacer perſonne; il faut montrer qu'on peut attaquer, mais ſe tenir ſur la défenſive. C'eſt par cette conduite ſavante & modérée que la politique évite la haine des étrangers, & s'en fait reſpecter en contenant leur ambition. Si vous voulez conſerver la paix, ſoyez toujours prêt à faire la guerre avec avantage : maxime uſée dans les livres, & inconnue dans la pratique.

Que la paix ne vous plaiſe pas parce qu'elle eſt compagne de la molleſſe, des plaiſirs & de l'oiſiveté, car vos citoyens ne ſeroient que des lâches, mais parce qu'elle eſt l'état naturel de l'homme, & le ſeul conforme à la juſtice & à la nature d'un être raiſonnable, & vous aurez l'ame

élevée. Si un peuple s'accoutume à juger des forces par le nombre de ſes bras & de ſes forteresſes, c'eſt une preuve qu'il néglige la diſcipline, qu'il n'en connoît pas le prix, & qu'il a peu de vertus militaires. Pour ſuppléer à ce qu'il lui manque, il aſſemblera bientôt des armées innombrables, mais ce ſeront les armées de Xercès & de Darius deſtinées à être battues par des poignées de Grecs ou de Macédoniens diſciplinés.

Il faut qu'on ne puiſſe attaquer un état, ſans craindre de s'expoſer au reſſentiment de ſes alliés; il doit donc leur être ſincérement & fidellement attaché. Si vous voulez que vos alliances ſoient ſolides, commencez par penſer que les intérêts de vos alliés ſont les vôtres, & n'en attendez jamais que ce que vous devez en attendre. Etudiez le caractère, le génie, les mœurs, les vertus, les vices, les forces, la foibleſſe des peuples qui peuvent vous ſervir, ou que vous devez craindre. Connoiſſez la nature, les caprices & les erreurs des paſſions humaines pour vous mettre en état de les ménager ou de vous en ſervir. Ne confondez jamais vos alliés & vos ennemis naturels; ne craignez jamais de trop bien ſervir les premiers, & ménagez les ſeconds, mais ſans baſſeſſe & ſans ceſſer de vous en défier. Dans toute l'Europe, les traités ne ſont depuis longtemps qu'un jeu: on diroit que les peuples ne ſe rapprochent que pour ſe tendre des pieges; & il eſt rare que des alliés ne ſe reprochent pas des négligences & même des perfidies. Pourquoi? C'eſt que l'on contracte preſque toujours ſans ſavoir préciſément ce qu'on veut; c'eſt qu'une ambition puérile, des eſpérances frivoles ou une haine aveugle dreſſent ſouvent les articles des alliances; c'eſt qu'on ne veut que ſortir d'un mauvais pas, & qu'au lieu de porter ſa vue dans l'avenir & d'être

occupé de ſes intérêts généraux qui ne changent jamais, on ne ſonge qu'au moment préſent : que le principe & la fin de toute alliance ſoit donc la ſeule conſervation des alliés. Je ne m'arrête pas, Monſeigneur, ſur ces objets importans ; je les ai traités ailleurs, & je vous prie de me permettre de vous renvoyer aux *entretiens de Phocion* & aux *principes des négociations*.

La haine n'eſt qu'une paſſion deſtructive des états que quand, étant convertie en habitude par une longue ſuite d'injures faites ou reçues, deux nations ſe ſont fait un principe de ſe regarder comme ennemies. Alors la politique ne juge plus de ſes intérêts que par ſes préjugés ; & elle fait la double faute de ſe livrer à ſes paſſions & de s'expoſer à celles des étrangers. Il eſt aiſé, à la naiſſance des premiers différens, de prévenir la haine. Pourquoi ne pas conſulter alors la juſtice ? J'aurois tort, ſi on peut me citer un peuple qui ſe ſoit mal trouvé d'avoir été juſte. Quand la haine eſt une fois formée, pourquoi la nourrir, au lieu de l'éteindre ? Eſt-il ſi doux de faire du mal à ſes ennemis, qu'il doive paroître avantageux d'ébranler ſa conſtitution & de s'expoſer à périr, en les rendant plus entreprenans, plus audacieux & plus implacables ? Ceſſez de haïr par un effort de politique, & vous parviendrez enfin à vous faire aimer.

L'hiſtoire prouve par mille exemples, qu'un peuple ne mérite point la haine d'un autre peuple, ſans ſe rendre ſuſpect à tous ſes voiſins, & bientôt il excitera une indignation générale. Par combien d'actes de juſtice, de modération & de généroſité les Spartiates ne furent-ils pas obligés de faire oublier la cruauté avec laquelle ils traiterent les Meſſéniens ? La haine envénimée qu'ils montrerent contre Athènes, à la fin de la guerre du Péloponèſe, ne ſouleva-t-elle pas toute la Grece

contr'eux ; & cette haine ne ruina-t-elle pas leur république ? L'hiſtoire de la grandeur & de la décadence des Romains met encore cette vérité dans un plus grand jour. Tant que ce peuple attaché aux règles de la juſtice, fit la guerre avec généroſité & la paix ſans abuſer de ſes avantages, une foule d'alliés s'empreſſa de contribuer à ſes ſuccès. Ses ennemis réduits à leurs ſeules forces, n'avoient point de confiance, cet acharnement ou ce déſeſpoir que la haine inſpire, & qui étoient néceſſaires pour ſuſpendre & arrêter la fortune des Romains. A peine la république corrompue par une trop grande proſpérité, commence-t-elle à ſe rendre ſuſpecte, qu'elle paroît moins puiſſante, quoiqu'elle ait entre les mains toutes les forces de l'univers. Son avarice & ſa cruauté la rendent odieuſe, & ſon empire eſt ébranlé. Les nations conſternées & à moitié aſſujetties trouvent des reſſources dans leur haine, & parviennent à ruiner leurs vainqueurs.

Ce n'eſt pas contre ces trois paſſions ſeulement que la politique doit ſe précautionner. Ce ne ſont pas toujours des ennemis armés qu'un état doit le plus redouter ; c'eſt ſouvent ſes propres amis qu'il eſt plus ſage de craindre. Lycurgue ne l'ignoroit pas : auſſi ſa loi, appellée la *Xénélaſie*, ne permettoit-elle aux Lacédémoniens de ſortir de chez eux que pour exécuter quelque commiſſion de la république. Quand ils étoient obligés de recevoir quelque étranger, cette loi ordonnoit de lui donner un *proxéne*, ſorte d'inſpecteur, qui éclairoit ſa conduite, & l'obligeoit à cacher ſes vices.

Des voiſins qui par leur commerce, nous communiquent leur oiſiveté, leur molleſſe, leur faſte, leur luxe, & leur avarice, ſont plus redoutables

que

que des armées qui ravagent nos campagnes. Des ſoldats qui nous pillent, donnent de l'indignation, & l'indignation tend les reſſorts de notre ame; mais des amis qui nous corrompent, nous anéantiſſent en effet. Une armée étrangere dans le cœur de la Suiſſe lui feroit-elle plus de mal que les mœurs de leurs voiſins? Cynéas, avec la doctrine empoiſonnée d'Epicure, étoit plus dangereux pour les Romains que Pyrrhus.

Quoique j'aie déja pris la liberté de vous conſeiller, Monſeigneur, la lecture des *entretiens de Phocion*, & qu'ainſi je puiſſe me diſpenſer de faire voir ici par quels liens étroits la morale & la politique ſont unies; je ne puis m'empêcher de remettre encore ſous vos yeux quelques vérités qu'on ne peut trop répéter aux princes, & que la politique moderne s'obſtine à regarder comme des erreurs.

Les anciens penſoient que la morale eſt la baſe de la politique; que ſans les mœurs, c'eſt-à-dire, ſans le mépris des richeſſes, la tempérance, l'amour du travail & de la médiocrité, les loix s'écroulent & le bonheur fuit loin des républiques. Cette doctrine eſt conſignée dans tous leurs écrits. Que diſent au contraire les inſtitutions de la plupart des peuples de l'Europe? Liſez, ſi vous le pouvez, ces ouvrages ſans nombre, que l'ignorance & l'avarice nous ont dictés ſur le commerce & les finances; vous y trouverez par-tout des principes oppoſés à ceux des anciens. Qui ſe trompe d'eux ou de nous? Il eſt du moins évident que les philoſophes anciens vouloient faire d'honnêtes gens, & que les nôtres qui ne paroiſſent que des facteurs, des banquiers & des agioteurs, ne veulent par leurs éloges du luxe & leurs calculs ſur l'intérêt, faire que des hommes efféminés & des mercénaires.

Je ne cherche point, Monſeigneur, à vous faire un ſermon; mon intention n'eſt que de vous dire la vérité de la maniere la plus ſimple. Je voudrois de tout mon cœur que la politique moderne pût s'accorder avec les principes de la nature. Lycurgue, dont je ne fais que vous répéter le langage & les leçons, n'étoit pas un Cénobite miſantrope qui prît plaiſir à tourmenter les hommes; il a élevé des autels au Rire & à la Gaieté.

L'avarice rend malheureux l'homme qu'elle poſſede, par quels prodiges, diſoient les politiques anciens rendroit-elle donc heureux un état aſſez peu éclairé pour chercher ſa proſpérité dans des richeſſes accumulées? L'amour de l'argent abaiſſe & dégrade mon ame: s'il eſt ſordide, il me prépare à être injuſte, lâche, rampant, & impitoyable; tous les vices me gouverneront avec d'autant plus d'empire, que languiſſant dans la molleſſe, le luxe & le faſte, je ſerai pourſuivi par des beſoins toujours renaiſſans & toujours inſatiables. Pourquoi, concluoient les anciens, cette paſſion ne cauſeroit-elle pas les mêmes ravages dans un état?

Parcourez l'hiſtoire, & tâchez de découvrir une ſociété qui, en s'enrichiſſant comme Carthage, ait acquis, comme Sparte & Rome dans la pauvreté, les vertus & les talens qui font la sûreté & la force d'une république. Nommez-moi un ſeul état, un ſeul royaume où les richeſſes n'aient pas fait germer l'eſprit de tyrannie & l'eſprit de ſervitude. Où n'ont-elles pas ſoufflé la diviſion, l'injuſtice, le brigandage & le mépris des loix naturelles & politiques? Dans quel pays n'ont-elles pas appellé un raviſſeur étranger? Je ne me laſſe point de le demander: pourquoi Lacédémone enrichie par les conſeils de Lyſander, ne put-elle

conſerver l'empire qu'elle avoit acquis dans la pauvreté? Pourquoi la république romaine tombe-t-elle en décadence, dès qu'elle eſt enrichie des dépouilles des vaincus.

Notre politique financiere ſera bonne, Monſeigneur, quand elle nous aura appris en quels lieux on achete au poids de l'or le déſintéreſſement qui eſt le premier lien des citoyens, la tempérance qui les diſpoſe à remplir leurs devoirs, le courage & la prudence qui leur ſont néceſſaires pour défendre la patrie, les talens en un mot, & ſurtout la juſtice qui doit être l'ame de toutes leurs penſées & la fin de toutes leurs entrepriſes. Si la ſociété achete aujourd'hui à prix modique les actions qui ſont néceſſaires, elle ne remuera les ames qu'en donnant de plus grandes récompenſes; & bientôt au milieu de toutes les richeſſes de l'univers, elle ſera trop pauvre pour contenter une avidité à laquelle on aura appris à ne mettre aucune borne. Les richeſſes ne ſont qu'un reſſort qui s'uſe en peu de temps. Les rois de Perſe & les empereurs romains étoient riches; à quoi leur ont ſervi leurs richeſſes? Je ſuis long, Monſeigneur, mais j'écris dans un ſiecle où toutes les ames ſont vénales: je combats des préjugés qu'il eſt preſque impoſſible de détruire; & les écrivains qui louent l'argent, le luxe & nos paſſions, ſont bien plus longs que moi. Je ne dis plus qu'un mot. Si la Perſe a dû être ſubjuguée par les Macédoniens, ſi Carthage a dû être vaincue par les Romains; la providence n'a donc pas voulu que les richeſſes fuſſent un moyen dans les mains de la politique, pour faire fleurir une ſociété.

CHAPITRE VI.

CINQUIEME VÉRITÉ.

Que les états ne doivent pas ſe propoſer un autre bonheur que celui auquel ils ſont appellés par la nature.

UN ancien a cru que les états, ſujets aux mêmes viciſſitudes que l'homme, ont leur enfance, leur jeuneſſe, leur virilité, & que la vieilleſſe enfin leur annonce la mort. Cette idée peu approfondie a été adoptée comme une vérité. On eſt aſſez généralement perſuadé que le corps de la ſociété eſt ſoumis, ainſi que les citoyens qui le compoſent, aux loix inévitables de la mort; l'écrivain le plus éloquent de nos jours a ſoutenu ce paradoxe. *Si Sparte & Rome*, dit-il dans ſon contrat ſocial, *ont péri; quel état peut eſpérer de durer toujours? Si nous voulons former un établiſſement durable, ne ſongeons point à le rendre éternel. Pour réuſſir, il ne faut pas tenter l'impoſſible, ni ſe flatter de donner à l'ouvrage des hommes une ſolidité que les choſes humaines ne comportent pas.*

Je dois mourir, parce que le temps ſeul flétrit, uſe & détruit en moi tous les organes & les reſſorts de la vie, & que je ne puis m'en créer de nouveaux. Il n'en eſt pas de même du corps de la ſociété, dont toutes les parties ſe renouvellent inceſſamment par de nouvelles générations. Elle a toujours des vieillards pour délibérer, & de jeunes hommes pour exécuter. Je

ſais que nous naiſſons tous avec des paſſions qui nous inclinent vers le vice, & que par conſéquent tout état a une tendance à la corruption & à ſa fin. Je ſais qu'aucun peuple juſqu'à préſent n'a pu y réſiſter; mais eſt-il permis d'en conclure qu'aucun peuple ne pourra faire ce qu'aucun peuple n'a encore fait? Ce n'eſt point la faute de la nature, ſi nous détournons nos paſſions de l'uſage & de la fin pour leſquels elles nous ont été données. Retenues dans de certaines bornes, elles donnent de l'activité à la vertu, & nous conduiront au bonheur. Au lieu de les retenir; pourquoi les irritons-nous? Au lieu de les diriger, pourquoi leur permettons-nous de nous conduire? C'eſt la faute du légiſlateur, ſi les loix nous égarent; c'eſt ſa faute ſi ſon gouvernement ne conſerve pas toujours ſa premiere force & ſa premiere intégrité.

Sparte, en ſortant des mains de Lycurgue; étoit faite pour vivre éternellement. Pourquoi, après ſix ſiècles de proſpérité, ſe relâche-t-elle de l'attention qu'elle devoit avoir ſur elle-même? Pourquoi n'épie-t-elle pas continuellement les ruſes & les artifices des paſſions, pour les prévenir? Quand elles ont fait une plaie légere aux mœurs & aux loix, pourquoi les Spartiates la négligent-ils? Pourquoi la déchirent-ils? Pourquoi la laiſſent-ils s'envenimer? S'il ne tenoit qu'à eux d'y appliquer un remède efficace; s'il étoit aiſé d'étouffer le germe d'avarice que leur donnerent les dépouilles de Mardonius; ils pouvoient ſans peine reprendre leur premiere vertu; pourquoi dira-t on que le terme fatal pour Lacédémone étoit arrivé, & que rien ne pouvoit le retarder? Après la guerre du Péloponeſe même, temps où les Spartiates commençoient à avoir tous les vices des autres Grecs, étoit-il impoſſible que ce peuple s'apperçut qu'il

renonçoit aux inſtitutions de ſon légiſlateur ; & qu'il ſacrifiât à ſa sûreté, ſa vengeance, ſon avarice & ſon ambition ? Pourquoi ne pouvoit-il pas avoir un ſecond Lycurgue qui l'arrachât une ſeconde fois à ſes vices ? Il eſt certain que, loin d'affoiblir les loix, le temps au contraire les rend plus précieuſes & plus reſpectables aux citoyens. Sparte a péri ; non pas parce qu'il eſt de l'eſſence de tout état de mourir ; mais parce que de mauvais magiſtrats & de mauvais politiques l'ont immolée à leur avarice & à leur ambition, quand ils pouvoient la ſauver.

C'eſt l'impartialité de la légiſlation ; c'eſt l'obéiſſance des magiſtrats aux loix, & des citoyens aux magiſtrats ; c'eſt la conduite prudente & courageuſe d'un peuple à l'égard des étrangers, qui le rendent heureux & floriſſant ; mais c'eſt la maniere dont il uſe de ces inſtrumens du bonheur, qui décide de la durée plus ou moins longue de ſon exiſtence. Cet état heureux pour ſubſiſter éternellement, n'a qu'à ne pas abuſer de la ſageſſe de ſes loix ; c'eſt-à-dire, qu'il ne doit rechercher que la proſpérité à laquelle la nature lui permet, ou plutôt lui ordonne d'aſpirer. C'eſt-là ce qui conſolide de jour en jour ſon gouvernement. S'il viole l'ordre preſcrit par la nature, s'il s'égare, s'il fait un mauvais emploi de ſes forces, de ſa ſageſſe & de ſon bonheur, ſes loix s'affoibliront, ſes mœurs ſe dégraderont, & au milieu de ſa proſpérité même on découvrira la cauſe de ſa ruine.

Quel eſt donc ce bonheur que la politique doit ſe propoſer ? C'eſt, Monſeigneur, la médiocrité. Pour s'en convaincre, il ſuffiroit peut-être de faire quelques réflexions ſur notre foibleſſe, & de voir qu'une trop grande proſpérité eſt un fardeau que nous ne pouvons ſupporter. Qu'une république,

gouvernée par les principes que j'ai établis, aſpire à ce qu'on appelle communément une grande fortune ; il n'eſt pas douteux qu'elle n'y parvienne. Elle trouvera en elle-même les forces & les reſſources dont elle aura beſoin. Elle prendra naturellement les moyens les plus propres pour réuſſir ; elle aura ſans effort la fermeté, le courage & la patience néceſſaires pour vaincre les plus grands obſtacles. Mais quel eſt le terme où ces malheureux avantages la conduiront ? Ouvrez l'hiſtoire, Monſeigneur, elle vous inſtruira.

Le gouvernement de Carthage, dit Ariſtote, fut établi à peu près ſur les mêmes principes que celui de Lacédémone : le partage de la puiſſance publique étoit tel qu'on ne devoit craindre ni la tyrannie ni l'anarchie. Les citoyens étoient unis, & leur union les faiſoit reſpecter ; le travail de leurs mains & la récolte de leurs champs ſuffiſoient à leurs beſoins ; que faut-il davantage aux hommes ? Malheureuſement cette république qui n'étoit pas entiérement dégagée des préjugés & des paſſions de Tyr, ſe dégoûta du bonheur ſolide, mais peu brillant dont elle jouiſſoit. Elle ne put réſiſter à l'attrait d'une grande fortune que lui offroit ſa ſituation ; elle ouvrit ſon port au commerce, acquit des richeſſes qui lui donnerent de l'orgueil ; & ſe ſentant une ſorte de ſupériorité ſur ſes voiſins, elle en abuſa, elle fit des conquêtes. Dès ce moment Carthage, déchirée par tous les vices qui marchent à la ſuite de l'avarice & de l'ambition, vit anéantir l'autorité des loix. Les cabales, les factions, les partis y déciderent de tout, & ne pouvant plus ſe corriger, elle trouva ſa ruine au milieu de ſes richeſſes & de ſes triomphes.

N'eſt-ce pas l'ambition de Séſoſtris qui a perdu

l'Egypte, ſi heureuſe & ſi floriſſante tant qu'elle s'eſt ſagement tenue dans ſes limites? Cyrus a été le Séſoſtris des Perſes. Il a conquis de vaſtes provinces; mais dès que ce peuple a été le maître de l'Aſie, n'a-t-il pas été accablé ſous le poids de ſa fortune? N'eſt-il pas devenu auſſi eſclave & auſſi lâche qu'il avoit été libre & courageux? Mettez-vous, Monſeigneur, à la place de Cyrus; examinez ſa ſituation après ſes conquêtes, & imaginez par quels moyens vous auriez pu empêcher que vos loix, votre gouvernement, vos ſucceſſeurs & vos ſujets ne ſe corrompiſſent. Faites, je vous prie, ce travail: vous ne trouverez pas ce que vous chercherez; mais vous vous convaincrez parfaitement de la vérité de mes réflexions. En liſant l'hiſtoire de la république romaine, on voit avec douleur qu'elle ne ſe ſert de la ſageſſe de ſes loix & de ſes inſtitutions que pour ſe détruire. On voit avec chagrin que chacun de ſes triomphes eſt un pas qu'elle fait vers ſa décadence; on eſt irrité qu'elle ne ſe ſerve de ſes vertus que pour acquérir des vices.

J'ai tort, Monſeigneur, ſi Carthage, l'Egypte, la Perſe & Rome pouvoient former de grands empires, ſubjuguer leurs voiſins, avoir de grandes richeſſes, & conſerver les mœurs, les loix & le gouvernement qui les avoient rendues capables de faire des choſes difficiles. J'ai tort ſi ces puiſſances avoient quelque moyen de ne ſe laiſſer enivrer par le poiſon de leur proſpérité; s'il leur étoit poſſible de vaincre des peuples riches ſans s'enrichir de leurs dépouilles; & d'acquérir des richeſſes, ſans préférer l'argent, le luxe & la molleſſe à la pauvreté, à la ſimplicité & à la tempérance.

Après ce que j'ai déja dit ſur la corruption qui accompagne les richeſſes, il eſt inutile de m'é-

tendre davantage ſur cette matiere. D'ailleurs vous avez, Monſeigneur, l'ame trop élevée & trop noble, & vous êtes encore trop jeune pour que l'amour de l'argent ſoit un motif capable de vous remuer. Il ſuffit de vous avertir, & je l'ai déja fait bien des fois, que notre politique moderne eſt dans l'erreur la plus dangereuſe, quand elle regarde l'argent comme le nerf de la guerre & de la paix, & le principe du bonheur.

Mais ce n'eſt jamais trop tôt qu'on peut prémunir un prince contre l'ambition : tout ce qui vous entoure, n'eſt malheureuſement que trop propre à vous faire regarder cette paſſion comme la vertu des grandes ames. Mille bouches s'ouvrent continuellement pour louer les conquérans ; on vous crie que de grandes provinces, des millions de ſujets & des revenus immenſes font un grand prince. Xercès & Claude élevés ſur les deux trônes les plus puiſſans qu'il y ait eu dans le monde, n'étoient-ils pas les derniers des hommes ? Plus l'empire eſt grand, plus le prince paroît petit & incapable de gouverner.

Ayez toujours préſent à l'eſprit, Monſeigneur, que ſans la juſtice il n'eſt, ni véritable gloire, ni grandeur ſolide, ni bonheur durable, & que les hommes ne ſont pas grands par leurs paſſions, mais par leur raiſon. Les particuliers ſont obligés de ſe lier entr'eux par les conventions de la ſociété & d'y obéir pour être heureux ; ſoyez convaincu que les ſociétés, ſous peine d'être malheureuſes, doivent de même obſerver entr'elles les loix de bienveillance qui uniſſent les citoyens. Il leur eſt ordonné de s'aider & de ſe ſecourir : le droit des gens eſt un droit ſacré ; c'eſt la nature qui nous l'a donné, & nous ſommes punis pour y avoir ſubſtitué les maximes barbares que nos paſſions nous ont dictées. C'eſt une propo-

ſition plus abſurde encore qu'impie, que la providence ait condamné les hommes à déchirer & tourmenter leurs pareils pour ſe rendre heureux. Si une nation ambitieuſe n'a pas les qualités néceſſaires pour réuſſir dans ſes entrepriſes, l'hiſtoire vous apprendra qu'elle s'affoiblit d'abord par les efforts inutiles qu'elle fait pour s'élever. Elle épuiſe ſes forces en ſe faiſant haïr, & déchue de ſes eſpérances, finit infailliblement par éprouver la vengeance de ſes ennemis qui la mépriſent. Si ſes inſtitutions lui doivent donner des ſuccès, l'hiſtoire vous apprendra encore, qu'elle ſe dégrade par ſes triomphes, parce que ſa proſpérité lui ôte néceſſairement l'art d'employer ſes forces & la plupart de ſes vertus. Quel terrible exemple pour les ambitieux, que la république romaine qui tombe ſous le joug de quelques-uns de ſes citoyens, parce qu'elle a étendu ſon empire ſur le monde entier !

La plupart des hommes ne ſont malheureux, que parce qu'ils dédaignent avec ſtupidité le bonheur que la nature a mis ſous leur main pour courir après les chimeres que leur préſentent leurs paſſions. Ils cherchent avec peine & loin d'eux, ce qu'il trouveroient sûrement au dedans d'eux-mêmes, s'il vouloient connoître le prix de la médiocrité. La nature qui veut unir les hommes, & dont l'objet eſt certainement de les rendre heureux, les uns par les autres, pouvoit-elle attacher le bonheur à une autre condition que la médiocrité, dont la vertu propre eſt de tempérer & de régler les paſſions qui troublent le monde, de nous ſatisfaire à peu de frais, & par-là même, de ne point rendre un homme incommode & ſuſpect à un autre homme ?

Un état qui eſt aſſez ſage pour ſe contenter

de la médiocrité de ſa fortune, eſt un état, Monſeigneur, qui peut & doit vivre éternellement, ſi d'ailleurs il ſe conforme aux règles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

CHAPITRE VII.

Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'hiſtoire ancienne.

ON l'a dit cent fois, Monſeigneur, & il faudra encore le dire mille, & peut-être inutilement : dans les états où un deſpote poſſede toute la puiſſance publique, les ſujets eſclaves n'ont ni patrie ni amour du bien public. Conduits comme de vils troupeaux, & toujours ſacrifiés à quelque paſſions du maître ou de ſes favoris, je ne ſais quelle indifférence ſtupide engourdit les reſſorts de l'ame & dégrade l'humanité. Sous ce gouvernement les mœurs publiques ſont néceſſairement mauvaiſes. Les richeſſes doivent par principe être préférées à tout le reſte, parce que le prince, qui poſſede de grands tréſors ou de grands revenus doit faire eſtimer l'avarice, le luxe & la prodigalité. Les loix ſeront partiales, parce que le prince eſt homme, & qu'il n'a jamais la ſageſſe & le courage de ne pas ſacrifier la nation à ſes courtiſans & à ſes valets. On n'obéira pas aux loix, parce qu'on y craint & reſpecte plus la faveur & le crédit que les loix.

Ne cherchez dans le deſpotiſme aucune ſuite dans les vues, dans les projets, dans les entrepriſes : à chaque prince qui ſe ſuccede ou à chaque miniſtre qu'il choiſit, il ſe ſuccède une nouvelle po-

litique ou plutôt une nouvelle paſſion. La fortune place les monarques ſur le trône ; mais elle les place au haſard. La nature ne les fait pas plus intelligens que les autres hommes, & leur éducation ordinairement dégrade encore les dons de la nature. L'état avoit beſoin d'un homme ferme & courageux, & il obéit à un homme indolent, timide & pareſſeux. Le poids énorme du deſpotiſme écraſe les talens dans le deſpote comme dans les eſclaves. Tel prince eſt juſtement mépriſé, qui eût été eſtimé dans un rang inférieur, & peut-être un excellent magiſtrat dans une république. Le gouvernement de ſes prédéceſſeurs ayant humilié & corrompu toutes les ames, il ne trouve plus les inſtrumens néceſſaires pour faire le bien, & ſon embarras le jette dans l'inaction. Enfin la nature fait-elle un effort ? Place-t-elle ſur le trône un homme dont le génie & les talens développés, par quelques circonſtances heureuſes, rompent tous les obſtacles qui les arrêtent ? C'eſt un beau jour, mais court, & la nuit qui ſuccede paroîtra plus obſcure. Ce prince paroît grand, parce qu'on le compare à ſes pareils ; il ſeroit petit, ſi on comparoit ſes actions aux devoirs indiſpenſables d'un homme qui s'eſt imprudemment chargé de faire ſeul le bonheur de ſes ſujets.

Ce gouvernement éprouve des agitations à ſa naiſſance ; car des hommes accoutumés à être libres, n'obéiſſent pas ſans peine à un maître : mais ces agitations mêmes, ſi elles ne rétabliſſent pas promptement la liberté, ſont bientôt traitées d'attentats contre la tranquillité publique, & ſervent ordinairement de prétexte pour hâter & affermir la puiſſance du prince. On ne doit pas être étonné des délations, dirai-je infâmes ou ridicules, qui effrayerent ſous les premiers empereurs romains.

Les actions les plus indifférentes devinrent des crimes : plus les citoyens avoient été libres, plus il falloit ſe hâter d'étouffer dans les eſclaves le ſentiment de l'ancienne liberté. Après quelques efforts, le peuple ſe laſſe par pareſſe, par inconſidération & par ignorance de défendre les anciennes loix. Content de la plus légere ſatisfaction après les plus grandes injures, il ne demande pas mieux que d'eſpérer un avenir heureux pour ſe conſoler du préſent qui l'afflige ; on diroit qu'il aime à ſe tromper, & les promeſſes les plus légeres ſuffiſent pour le tranquiliſer.

Quand le prince, en diviſant les ordres de l'état & les menaçant les uns par les autres, eſt enfin parvenu à s'emparer de toute la puiſſance publique & ne plus craindre ſes ſujets, les citoyens les plus conſidérables ſe précipitent au devant du joug par baſſeſſe, par flatterie, par ambition & par avarice. Le peuple accoutumé par la crainte & par l'exemple des grands à obéir machinalement, ne ſait plus s'il eſt de la même eſpece qu'eux, & croit enfin que ſa ſituation déplorable eſt ſon état naturel. Il parvient à regarder ſa ſtupidité comme le fondement & le gage de ſon repos & de la ſûreté publique ; il ſe croiroit malheureux s'il lui étoit permis de ſe remuer. Si par haſard on lui laiſſe la liberté de reſpirer un moment dans ſa miſere, il croit recevoir une grace, & emporté par l'enjouement de ſa reconnoiſſance, il ne manquera pas de ſe charger de nouvelles chaînes. Dès-lors on ne diſtingue plus les intérêts de la nation, des paſſions & des caprices de ſon maître. La vérité proſcrite eſt condamnée au ſilence. Chaque ſujet auſſi indifférent ſur l'avenir que ſur le paſſé, blâme & loue tout. Il y a une aſſemblée d'hommes, mais il n'y a plus de ſociété, parce que le propre de

l'eſclave eſt de ne penſer qu'à lui. Si l'état ſubſiſte, c'eſt qu'il n'a pas la force de ſe diſſoudre lui-même, mais qu'il s'éleve contre lui un ennemi qui n'ait pas les mêmes vices, & rien ne pourra empêcher ſa ruine.

L'ariſtocratie qui confere le pourvoir ſouverain à des familles privilégiées, ſe conduit avec plus d'ordre, de ſuite & de méthode que le gouvernement dont je viens de parler; à moins que l'état ne ſoit partagé par deux factions qui cherchent mutuellement à ſe perdre pour dominer. Ses ſujets compteront davantage ſur la ſtabilité des loix que les ſujets d'un deſpote. Ses alliés lui ſont plus attachés, parce que ſes alliances ſeront moins incertaines. Cependant la république ne ſera pas floriſſante, ſi les familles patriciennes, par une eſpece de prodige, ne temperent la rigueur naturelle de leur joug, & n'invitent leurs ſujets à croire qu'ils ont une patrie.

On n'a point vu l'ariſtocratie ſe porter à de certains excès de violence & de barbarie qui ont déshonoré quelques princes; mais les hommes ont-ils beſoin d'un Caligula ou d'un Néron pour être malheureux? Elle eſt toujours plus défiante, plus jalouſe, plus ſoupçonneuſe, plus timide que le gouvernement d'un ſeul, & par conſéquent plus injuſte. Des patriciens qui ne ſont pas ſéparés de leurs ſujets par un long intervalle, ſouffriront-ils patiemment que des plébéiens faits pour obéir, oſent avoir des vertus, des talens, du crédit & de la conſidération? La ſociété fleurira-t-elle ſous une tyrannie ſourde, & d'autant plus accablante qu'elle s'exerce par le miniſtere même des loix, ou du moins des formes juridiques?

Si les inſtitutions particulieres de ce gouvernement autoriſent les paticiens à avoir des ta-

lens, & donnent l'eſſor à leur génie, les paſſions ſeront plus libres; & l'état continuellement vexé par les cabales; les intrigues & les partis des grands, ſera dans le trouble, juſqu'à-ce qu'enfin l'oligarchie ou la tyrannie de pluſieurs faſſe place à la tyrannie d'un ſeul. Si l'ariſtocratie a pris des meſures efficaces pour prévenir l'aſcendant qu'une famille patricienne pourroit prendre ſur les autres par ſes ſervices, ſes richeſſes & ſon mérite; l'état n'évitera les déſordres d'une révolution domeſtique, que pour tomber dans la langueur, & préparer à ſes ennemis une conquête plus aiſée. On ne conſervera cette égalité néceſſaire à l'ariſtocratie, qu'en gênant tellement les nobles, qu'ils ne puiſſent avoir ni montrer impunément des talens ſupérieurs. Les voies ſourdes & détournées de l'intrigue ſeront ſeules en honneur. Perſonne n'oſera ſe montrer tel qu'il eſt. Dès-lors tout doit s'affaiſſer, ſe dégrader, s'anéantir, & au premier orage qui s'élevera, la république qui a craint les talens, manquera de pilotes pour la conduire.

Dans la démocratie, le citoyen, toujours diſpoſé à confondre la licence & la liberté, craint de s'impoſer un joug trop dur par ſes propres loix, & ne regarde ſes magiſtrats que comme les miniſtres de ſes paſſions. Le peuple ſait qu'il eſt véritablement ſouverain, il aura des complaiſans, des flatteurs, & par conſéquent tous les préjugés & tous les vices d'un deſpote. Dans les deux gouvernemens, dont j'ai d'abord parlé, on manque de mouvement, dans la démocratie, il eſt continuel & devient ſouvent convulſif. Elle offre des citoyens prêts à ſe dévouer au bien public, elle donne à l'ame les reſſorts qui produiſent l'héroïſme; mais faute de regle

& de lumiere, ces reſſorts ne ſont mis en mouvement que par les préjugés & les paſſions. Ne demandez point à ce peuple prince d'avoir un caractere, il ne ſera que volage & inconſidéré. Il n'eſt jamais heureux, parce qu'il eſt toujours dans un excès. Sa liberté ne peut ſe ſoutenir que par des révolutions continuelles. Tous les établiſſemens, toutes les loix qu'il imagine pour la conſerver, ſont autant de fautes par leſquelles il répare d'autres fautes; & par-là il eſt toujours expoſé à devenir la dupe d'un tyran adroit ou à ſuccomber ſous l'autorité d'un ſénat qui établira l'ariſtocratie.

Si la démocratie eſt plus ſujette que les deux gouvernemens, dont je viens de parler, à éprouver des troubles & des révolutions domeſtiques, elle eſt auſſi plus propre à réſiſter aux entrepriſes de ſes ennemis. Tant que les citoyens préférent leur liberté aux richeſſes & aux voluptés, ils ne ſe laiſſent point accabler par les plus grands malheurs. Le danger ſuſpend les diſſentions & réunit leurs forces. Chaque homme ayant tout à perdre, ſi la patrie eſt vaincue, devient un héros pour ſa défenſe. Aucun bras n'eſt inutile, aucun talent n'eſt perdu. Les reſſources ſe multiplient, & l'amour de la patrie tient lieu des loix qui manquent, & ſupplée au pouvoir trop foible des magiſtrats. A meſure que le gouvernement incline davantage vers la démocratie, la république a plus de défenſeurs. L'ariſtocratie n'ayant pour citoyens que ſes nobles, ſe défendra avec beaucoup moins de fermeté que le gouvernement populaire, mais avec beaucoup plus de courage que le deſpotiſme où une ſeule perſonne eſt intéreſſée à la conſervation de l'état.

Voilà, Monſeigneur, un tableau fidele des trois gouvernemens les plus ordinaires; & puiſque vous

les

les avez rencontrés chez preſque tous les peuples de l'antiquité, devez-vous être ſurpris de cette longue ſuite de calamités dont l'hiſtoire ancienne vous offre le tableau tragique ? Puiſque les paſſions ont été l'ame du monde, les peuples ont dû éprouver au dedans les révolutions les plus effrayantes, & ſe dévorer mutuellement par les guerres les plus cruelles. Par-tout la ſervitude a dû s'établir ſur les débris de la liberté ruinée ; par-tout vous devez rencontrer des empires envahis, ſubjugués & détruits.

Mais gardez-vous de croire que la différence des climats exige de la part des peuples une politique différente. Il eſt faux que le *deſpotiſme convienne aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, & la bonne police aux régions intermédiaires.* Il n'eſt pas vrai que les rayons du ſoleil, plus ou moins perpendiculaires, plus ou moins obliques, décident du gouvernement que chaque peuple doit avoir, & le portent à l'établir ſans qu'il s'en apperçoive. Il n'eſt pas vrai que *la forme de gouvernement qui ſeroit la meilleure dans un pays fût la pire dans un autre.* Ces erreurs ſont combattues par des faits dont il eſt impoſſible de douter. Eſt-il arrivé des révolutions dans l'ordre des corps céleſtes ou ſur le globe que nous habitons, quand les hommes ont vu la ſervitude s'établir dans les provinces où la liberté avoit régné avec le plus de gloire, & des républiques ſe former dans le ſein même de la tyrannie ?

Par-tout où les hommes ſeront hommes, par-tout où ils auront une raiſon & un cœur capable de s'ouvrir à l'avarice, à l'ambition & aux voluptés, le même gouvernement leur conviendra ; parce qu'ils ont par-tout le même intérêt de ſe défendre contre ces paſſions & d'affermir l'empire de la raiſon. Je conviens que la différence des

climats, influant ſur nos organes, donne aux paſſions plus ou moins d'énergie ou d'activité; mais faut-il conclure delà, que l'Aſie, par exemple, eſt deſtinée à l'eſclavage & l'Europe à la liberté? Non; mais que la politique en Aſie & en Europe doit employer les mêmes moyens avec différentes proportions, pour affermir le bonheur des peuples & prévenir les déſordres & les ravages des paſſions. Les paſſions des Aſiatiques ſont enveloppées, & pour ainſi dire, engourdies par la pareſſe. J'en conclurai qu'on a beſoin de beaucoup moins d'inſtitutions chez eux que chez les Européens, pour former & conſerver une république. Mais les uns & les autres, quelles que ſoient leurs paſſions, ont un égal beſoin que leurs loix ſoient impartiales, & que les magiſtrats y ſoient ſoumis en commandant aux citoyens. Sous l'équateur comme ſous le pole, ſi on veut être conſtamment heureux, il ne faut pas moins ſe tenir en garde contre les paſſions de ſes voiſins que contre les ſiennes propres. Quelque pays qu'habitent les hommes, toute ſociété eſt placée entre deux écueils; le deſpotiſme & l'anarchie. Les paſſions des magiſtrats conduiſent à l'un, les paſſions des citoyens conduiſent à l'autre: il n'y a, par conſéquent, & il ne peut y avoir de bonne forme de gouvernement que celle qui me garantit à la fois des deux dangers dont je ſuis menacé.

Les peuples les plus célèbres & les mieux conſtitués de l'antiquité ont dû voir renverſer leur république, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait négligé quelqu'une des règles les plus eſſentielles à la conſervation politique. Mais au milieu de cette chûte des états qui ſe ſuccèdent les uns aux autres, je vous prie de remarquer avec quelle facilité ſont ſubjugués les peuples qui ne ſont

pas libres, tandis qu'une ville qui ſe gouverne par ſes loix, arrête & rend vains quelquefois les projets des conquérans les plus redoutables. Dès qu'il paroîtra un Séſoſtris en Egypte, l'Orient conſterné doit le reconnoître pour ſon vainqueur & ſon maître. Ces peuples ſont incapables de réſiſter, & il ne faut, pour ainſi dire, qu'un inſtant de ſageſſe & de courage de la part de leurs ennemis pour les ruiner. Dès qu'il naîtra un Cyrus, l'Aſie doit être ſoumiſe à la domination des Perſes. Dès qu'un Alexandre ſuccédera en Macédoine à un Philippe, la monarchie de Cyrus doit être renverſée. Dès qu'il ſe formera une république romaine, les rois doivent être humiliés & les nations aſſujetties. Tous ces peuples vaincus n'avoient ſubſiſté pendant long-temps, que parce qu'ils n'avoient été attaqués juſqu'alors que par des ennemis qui n'avoient ni plus de valeur ni plus de prudence qu'eux.

Avec quelle noble & fière conſtance les états libres ne défendent-ils pas au contraire leur liberté ? La Macédoine a eu plus de peine à ſoumettre quelques villes de la Grece que l'Aſie entière. L'Aſie une fois vaincue a été ſoumiſe pour toujours : la Grece vaincue ne s'eſt point laiſſée accabler par ſes diſgraces. Tandis qu'Alexandre effrayoit l'Aſie, la Grece indocile ſous le joug, tentoit de le ſecouer. Elle retrouve encore en elle-même aſſez de courage pour réſiſter à ſes propres vices, & à des princes puiſſans qui avoient l'art de la diviſer. Le deſir d'être libre ſubſiſte quand la liberté paroît perdue ſans retour, & il produit encore la ligue ou la confédération des Achéens, qui ne peut être détruite que par une autre république deſtinée à tout vaincre.

Avec combien de peine le ſeul peuple qui

ait ſu être conquérant par principe & avec méthode, ne triompha-t-il pas de l'Italie? Eques, Volſques, Toſcans, Samnites, ces peuples toujours défaits n'étoient jamais domptés. Enfin rappellez-vous, Monſeigneur, la fin de Carthage. Cette ville ſi humiliée par la bataille de Zama & par les conditions de la paix qui termina la ſeconde guerre punique; cette ville, dont les mœurs étoient ſi corrompues & les loix ſi vicieuſes, que ne fit-elle pas encore de grand & d'héroïque, quand ſe voyant ſur le bord du précipice, elle oſa tenter de réſiſter au génie de la république romaine.

CHAPITRE VIII.

Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'hiſtoire des peuples modernes de l'Europe.

APRÈS ce que je viens de dire ſur l'hiſtoire ancienne, mon objet n'eſt pas, Monſeigneur, de mettre ſous vos yeux un abrégé de l'hiſtoire moderne de l'Europe, & en vous préſentant un tableau de la fortune heureuſe ou malheureuſe de tant d'états, de vous faire voir que tous les faits concourent conſtamment à prouver la vérité des principes politiques que vous avez étudiés. Ce travail eſt réſervé à vos méditations; & j'eſpère que vous le ferez avec ſuccès.

Je me borne à l'examen de quelques queſtions qui me paroiſſent les plus importantes. La ruine de l'empire romain fit prendre à l'Europe une face nou-

velle ; & des peuples ſouverainement jaloux de leur indépendance, s'étant établis dans des provinces où régnoit auparavant le deſpotiſme le plus dur ; pour quoi ſur les ruines de la liberté germanique le gouvernement monarchique eſt-il devenu général en Europe ? Cependant par quelle raiſon le deſpotiſme ſi commun & ſi barbare chez les anciens, & qui deshonore encore l'Aſie, eſt-il aujourd'hui inconnu dans la chrétienté ? Quelles loix, quelles mœurs, quels uſages ont élevé une barriere entre les ſouverains & les abus monſtrueux de ce pouvoir qui dégrade l'humanité ? Pourquoi les états libres qui ſe ſont formés parmi nous, n'ont-ils joui de preſqu'aucune conſidération ? L'Europe ayant été déchirée par des guerres continuelles que l'ambition a fait naître, aucun peuple moderne n'eſt cependant parvenu à ce point de grandeur & de puiſſance qui rend ſi célèbres quelques peuples anciens ; quelle en eſt la cauſe ? Enfin pourquoi tant d'états modernes dont la conſtitution eſt preſque toujours ſi vicieuſe, ont-ils une plus longue durée que les états anciens dont nous admirons la ſageſſe ? En répondant à ces queſtions, il me ſemble, Monſeigneur, que j'embraſſerai tout ce que l'hiſtoire moderne renferme de plus intéreſſant, de plus curieux & de plus utile.

Vous avez remarqué, dans le cours de vos études, que les barbares dont deſcendent toutes les nations de l'Europe, avoient dans la Germanie le gouvernement le plus libre. Sans loix écrites, ils ne ſe gouvernoient que par des coutumes groſſières dont le pere inſtruiſoit ſes enfans ; la licence de ne conſulter que ſes forces, de tout oſer & de tout faire, c'étoit leur liberté. Leurs rois n'étoient que leurs capitaines ; leurs magiſtrats n'avoient qu'une autorité précaire. Mais ces peuples ayant déjà appris, par le commerce

& la fréquentation des Romains, à être avares & même voluptueux à leur manière, quand ils s'établirent dans les provinces de l'empire, il étoit impoſſible qu'ils fiſſent des conquêtes, euſſent des demeures fixes, acquiſſent un patrimoine, & ſe mêlaſſent avec des hommes plus éclairés qu'eux, mais efféminés, timides & aſſervis depuis long-temps au deſpotisme le plus dur, ſans que leurs mœurs & leurs coutumes ne s'altéraſſent promptement. Vous avez vu, Monſeigneur, combien les hommes doivent prendre de précautions pour être libres : comment donc les Bourguignons, les Goths, les Vandales, les Francs, &c. auroient-ils pu conſerver une liberté qu'ils n'aimoient que par inſtinct, dont ils ne connoiſſoient ni le prix, ni la fragilité, & qui ne pouvoit s'aſſocier ni avec leurs préjugés anciens ni avec leurs vices nouveaux ?

Quoiqu'en s'établiſſant ſur leurs conquêtes, les barbares adoptaſſent quelques loix romaines qui leur paroiſſoient utiles, leur gouvernement ne fut encore qu'un vrai brigandage. Delà des déſordres, des violences, des rapines, des injures, des plaintes, dont les rois & les grands, déjà aſſez riches pour être ambitieux, ne tarderent pas à profiter pour écraſer le peuple & agrandir leur autorité. Je paſſe rapidement, Monſeigneur, au règne de Charlemagne qui forme l'époque la plus remarquable de l'hiſtoire moderne. Les vertus & les talens de ce prince furent perdus pour ſon empire qui comprenoit la plus grande partie de l'Europe. Soit que les François fuſſent encore trop barbares pour aimer leur gouvernement naiſſant ; ſoit que les ſucceſſeurs de Charlemagne fuſſent incapables de faire reſpecter des loix que le temps & l'habitude n'avoient pas conſacrées ; les anciens vices reparurent avec

les anciennes paſſions, & l'état fut encore en proie aux mêmes diviſions qui l'avoient troublé ſous les Mérovingiens. Les princes & les grands, ennemis les uns des autres, ſe diſputerent l'autorité ſouveraine que Charlemagne avoit voulu placer dans les mains de la nation, & la détruiſirent. Tandis que le peuple, incapable de défendre ſes droits, étoit ſacrifié de toutes parts à l'avidité des grands, & qu'il ſembloit devoir s'élever autant de principautés indépendantes qu'il y avoit de ſeigneurs en état de ſe cantonner dans leurs provinces ou dans leurs terres, on vit ſortir du ſein de cette anarchie une ſorte de droit & de police qui tendoit à rapprocher toutes les parties déſunies de l'état. Il y eut une ombre de ſubordination : les grands conſentirent à être unis entr'eux par un hommage & un ſerment, & c'eſt ce qu'on a appellé le gouvernement féodal.

Cette révolution particulière de l'empire françois qui embraſſoit une partie conſidérable de l'Italie, la Germanie juſqu'à la mer Baltique, & quelques provinces au-delà des Pyrénées, devint le principe d'une révolution en Europe. Guillaume le Conquérant porta, comme tout le monde ſait, la police féodale en Angleterre, & bientôt l'indépendance de ſes barons tenta la vanité des grands d'Ecoſſe qui voulurent jouir des mêmes prérogatives. Les ſeigneurs eſpagnols en prirent l'idée dans les provinces que les François poſſédoient dans leur voiſinage, ou la reçurent des Croiſés qui les venoient défendre contre les Maures. L'Italie entière ne connut point d'autres loix. Peut-être pourroit-on ſoupçonner que les Polonois & les Danois, par imitation de ce qu'ils voyoient en Allemagne, adopterent auſſi quelques uſages d'un gouvernement analogue à leurs mœurs & à leur politique.

Quoiqu'il en ſoit des progrès du gouvernement féodal, qu'on vous a dit, Monſeigneur, il s'étoit preſqu'étendu ſur toute l'Europe. Par-tout l'hommage & le ſerment ſervoient de lien entre le ſuzerain & le vaſſal; mais par-tout ils leur impoſoient des devoirs différens. Si les ſeigneurs étoient foibles, leurs conventions étoient mieux obſervées: s'ils étoient puiſſans, tous les droits étoient équivoques, tous les devoirs étoient incertains, parce qu'on vuidoit les querelles les armes à la main, & que le ſort des armes n'eſt jamais conſtant. Le deſpotiſme le plus dur étoit établi, ſi on ne conſidère que le pouvoir que les ſeigneurs exerçoient ſur les ſujets de leurs terres; mais la liberté la plus anarchique régnoit entre les ſeigneurs.

Cependant il étoit impoſſible que les hommes toujours conduits par le deſir d'être heureux, ne ſentiſſent pas la néceſſité de remédier à des déſordres dont ils étoient tous les jours les victimes. Les eſprits furent forcés par l'excès des malheurs à ſe raprocher. On fit des traités & de nouvelles conventions qui ſervirent à donner une ſorte de frein aux paſſions. En faiſant quelques progrès, on ſentit la néceſſité d'établir une ſubordination encore plus exacte; & ne ſachant comment s'y prendre, on affranchit le peuple, on augmenta les devoirs des vaſſaux à l'égard de leurs ſuzerains, on permit à ceux-ci d'affecter de nouvelles prérogatives; & les rois, comme ſeigneurs ſuzerains de leur nation, ſe trouverent revêtus d'une nouvelle autorité, qui les mit en état de ſe faire de nouvelles prétentions: déjà je vois la monarchie s'élever ſur les ruines du gouvernement féodal.

Il ſeroit trop long de développer ici les différentes cauſes qui favoriſerent à la fois cette ré-

volution. Vous obſerverez ſeulement, Monſeigneur, que plus un gouvernement eſt vicieux, moins il a de moyens pour ſubſiſter. Suzerains, vaſſaux, ſujets, tous avoient également à ſe plaindre de la police barbare des fiefs, tous conjuroient ſa ruine; & elle n'auroit point ſubſiſté en Allemagne, ſi l'empire n'eût été electif, & que ſes dietes, en conſervant un reſte de puiſſance publique, n'euſſent donné à tous les princes un intérêt commun; & fourni des moyens de pallier les maux dont ils ſe plaignoient. Par-tout ailleurs les rois héréditaires jouiſſoient d'une conſidération favorable aux progrès de leur autorité. Tandis que, pour abaiſſer la nobleſſe, ils fomentoient ſes diviſions, & travailloient à donner du crédit au tiers-état, le clergé vexé par les ſeigneurs, & perſuadé que le gouvernement monarchique des Juifs eſt le modèle de la plus ſage adminiſtration, ne ceſſoit de contribuer aux progrès de la monarchie. En faiſant des loix agréables & dont tout le monde ſentoit l'utilité, les princes eſſayoient à devenir légiſlateurs. Ils formerent des tribunaux où leur volonté fut bientôt regardée comme la loi de l'état. Ils entretinrent des troupes réglées, & en exigeant avec moins de rigueur le ſervice des fiefs, ils amollirent les ſeigneurs, & ſe mirent en état de les traiter comme des rebelles, s'ils troubloient encore la paix publique par leurs guerres privées. Ils aſſemblerent quelquefois leur nation pour feindre de la conſulter, & leur véritable intention étoit de ne la pas effaroucher par une autorité trop ouvertement arbitraire.

Bientôt les guerres étrangeres ſuccéderent aux guerres domeſtiques, & de nouveaux intérêts donnerent une nouvelle façon de penſer. Les na-

tions se lierent par des négociations & des traités, elles formerent des ligues, & chacune d'elles fut moins occupée de ses propres affaires que des événemens étrangers. Cependant les mœurs s'adoucirent, avec de nouveaux besoins les arts se perfectionnoient. Le commerce fit des progrès rapides, le nouveau monde répandit des richesses immenses dans l'Europe, tandis que des navigateurs hardis nous apportoient le luxe & les superfluités des provinces les plus reculées de l'Asie. Parmi des hommes pleins d'idées de chevalerie, d'ambition, de richesses & de plaisirs, il fut facile aux princes de donner au gouvernement la forme qu'ils desiroient.

Les peuples en effet s'abandonnerent avec tant de docilité & de sécurité au cours des événemens, que sans la fermentation que les querelles de religion causerent dans les esprits, jamais ils n'auroient eu assez de courage pour oser tenter de secouer le joug dont ils étoient déja accablés. Le pouvoir arbitraire avoit fait insensiblement ses progrès, & ses abus les plus excessifs n'auroient excité que des émeutes inutiles; parce qu'on haïssoit la tyrannie sans aimer la liberté, & qu'on se seroit contenté ridiculement de repousser l'une sans établir l'autre.

Jamais, dit un historien célebre, sans les nouveautés de Luther & de Calvin, sans le zèle enthousiaste des Puritains & l'opiniâtreté du clergé à vouloir conserver des cérémonies indifférentes à la religion, l'Angleterre ne seroit venue à bout d'établir la forme de gouvernement dont elle se glorifie aujourd'hui. En effet, lasse de toujours combattre pour une liberté mal affermie, elle s'étoit enfin accoutumée à voir violer la *grande-charte*, & à se contenter des vaines promesses qu'on lui faisoit de ne la plus violer. Le règne

de Henri VIII avoit été tyrannique ſans porter à la révolte. Edouard & Marie avoient gouverné avec empire & dureté; & on s'étoit contenté de les haïr ſans éclater. Eliſabeth, en éblouiſſant les Anglois par ſa prudence & ſon courage, leur avoit inſpiré une ſécurité dangereuſe, & les Stuards, ſes ſucceſſeurs, auroient profité ſans peine & ſans beaucoup d'art, de cette diſpoſition pour établir un vrai deſpotiſme, ſi le zèle de la religion ne fût venu au ſecours de l'état. Dans la ſituation où ſe trouvoit l'Angleterre, il n'y avoit plus que le fanatiſme qui fait mépriſer les richeſſes, les plaiſirs, les commodités de la vie, & aimer le martyre & la mort, qui pût faire braver les dangers qui accompagnent la révolte, & former le projet de détruire un gouvernement établi.

La réflexion de Mr. Hume eſt très-juſte, & ce qu'il dit de l'Angleterre, il faut l'appliquer aux Provinces-Unies. Jamais elles n'auroient tenté de ſecouer le joug de l'Eſpagne, ſi elles n'avoient craint que le gouvernement ſévère & rigoureux de Philippe II, & qu'on n'eût attaqué que leurs franchiſes & leurs privilèges politiques. On ſe ſeroit contenté de murmurer, de ſe plaindre & de faire des remontrances. Il y auroit eu tout au plus quelques ſéditions imprudemment commencées & mal ſoutenues. Les ſéditieux ſe ſeroient bientôt laſſés de s'expoſer à des châtimens ſévères ſans produire aucun bien; & pour éviter de plus grands maux, on n'auroit cherché qu'à apprivoiſer ſon maître par des complaiſances. Mais aucune conſidération humaine ne fut capable d'arrêter les mécontens, quand ils furent menacés de l'inquiſition, & crurent leur ſalut éternel en danger. Ils ne ſongerent ſérieuſement à former une république, qu'après s'être

convaincus qu'il ne leur reſtoit que ce ſeul moyen de conſerver leur nouvelle doctrine, & de ſe débarraſſer pour toujours de ce qu'ils appelloient les ſuperſtitions & la tyrannie de l'égliſe romaine.

C'eſt le luthéraniſme qui a mis les Suédois en état d'abaiſſer le clergé dont le deſpotiſme avoit cauſé tant de maux, & de fermer pour toujours l'entrée de leur pays aux Danois. Tant qu'en Bohême & en Hongrie les eſprits ont été échauffés & irrités par les querelles de religion, ces deux royaumes ont pu ſe vanter d'être libres; dès qu'ils n'ont plus eu de fanatiſme, il n'ont plus eu de liberté. Il eſt très-vraiſemblable que, ſans les différens élevés dans l'empire au ſujet de la religion, l'Allemagne n'auroit pas conſervé ſon gouvernement. La maiſon d'Autriche aſſez puiſſante & aſſez riche pour regarder la couronne impériale comme ſon patrimoine, auroit intimidé, ſéduit, acheté & corrompu les princes & les dietes de l'empire. La politique eſt preſque toujours la dupe d'un avantage préſent dont elle peut jouir; & il eſt infiniment rare qu'un état ait la ſageſſe de prévoir & de prévenir les maux qu'il ne ſent pas encore. Des vues d'ambition pouvoient faire agir les princes qui s'oppoſoient à Charles-quint & à ſes ſucceſſeurs; mais il falloit un intérêt ſupérieur à celui de la politique, pour qu'il trouvaſſent des forces toujours nouvelles, & que les Allemands montraſſent une fermeté capable de réſiſter à l'ambition autrichiene & d'en triompher.

Quelque vicieux que ſoit le gouvernement féodal, quelques maux qu'il ait cauſé à nos peres, il eſt vraiſemblable que quelques peuples lui doivent l'avantage de vivre aujourd'hui ſous un gouvernement tempéré, où ils ne ſont ni libres ni

opprimés. Pluſieurs princes nés avec les paſſions de Tibere & de Néron, ont commis des violences, & auroient été des tyrans comme ces princes, ſi les mêmes conjonctures leur avoient donné les mêmes eſpérances & les mêmes craintes. Mais on étoit accoutumé à les reſpecter, on reconnoiſſoit leur ſupériorité, ils n'ont jamais été obligés de répandre des torrens de ſang, ils étoient ſûrs de réuſſir en ne voulant faire que des progrès lents & inſenſibles. Ainſi malgré la méchanceté de quelques princes, la monarchie s'eſt prêtée à des tempéramens de douceur & de conciliation, & s'eſt fait un caractere particulier qu'on ne trouve point chez les anciens. Le paſſage de la liberté à la ſervitude fut trop prompt chez les Romains. Pour affermir ſon empire, Auguſte ſe vit dans la néceſſité de faire périr les citoyens les plus jaloux de leur liberté & qui avoient un mérite diſtingué. Ses ſucceſſeurs crurent toujours avoir des ennemis qu'il falloit perdre, & voilà ce qui rendit leur politique oppreſſive & ſanguinaire.

Mais le gouvernement féodal ayant donné aux grands de la force, du crédit, de la conſidération & des droits qu'on ne pouvoit détruire que ſucceſſivement, les princes s'étoient accoutumés à marcher pas à pas, & même à reculer quand ils s'étoient trop avancés. Avant que de proſcrire une coutume qui leur étoit contraire, ils ſentirent qu'il falloit l'affoiblir & l'ébranler à pluſieurs repriſes. En la détruiſant, on ne détruiſoit point la fierté & le courage qu'elle avoit inſpiré. Les ſeigneurs avoient déja perdu la ſouveraineté de leurs juſtices, ils n'étoient plus les maîtres de faire nouveaux fiefs, d'affranchir leurs ſujets ou de les ſoumettre à de nouvelles redevances; déjà il ne pouvoient plus ſe faire la guerre ſans être regardés

comme des perturbateurs du repos public ; & cependant le prince étoit encore contraint de respecter leur fierté & de craindre leur courage. Dans ce flux & reflux d'autorité & d'indépendance, il se forma des mœurs publiques qui tempérent l'âcreté du pouvoir & la bassesse de l'obéissance. Ces mœurs publiques avoient d'autant plus de crédit, que loin de combattre les passions, elles en étoient l'ouvrage. D'ailleurs l'Europe professoit une religion réprimante qui nous enseigne que devant Dieu, le monarque le plus puissant n'est que l'égal du plus vil de ses esclaves. Les Chrétiens n'élevent point des autels à leurs rois ; après leur mort ils n'en font point des dieux.

Au milieu de cette barbarie des fiefs, il se réveilla cependant, Monseigneur, quelques idées de liberté. La plupart des villes affranchies par les *chartes de commune* que leur vendirent leurs seigneurs commencerent à avoir leurs magistrats & leurs conseils ; mais elles portoient encore la marque de leur servitude, & elles étoient plongées dans une ignorance trop profonde, pour jetter les fondemens solides d'un gouvernement libre. Les villes qui, par leur situation sur la mer ou sur quelque riviere, se trouverent à portée de faire le commerce, furent seules florissantes. Elles jouirent de la considération que donnent les richesses, elles se liguerent ensemble, quelquefois se firent craindre de leurs voisins, & n'eurent cependant qu'une existence précaire. La fortune de ces villes tenta l'avarice de leurs anciens seigneurs, & à mesure que le gouvernement féodal tomboit en décadence, & que la monarchie faisoit des progrès, *la Hanse Teutonique* s'affoiblissoit ; & cette confédération répan-

due dans toute l'Europe, ne ſubſiſte plus qu'entre cinq ou ſix villes.

Quelques-unes de ces républiques en proie à leurs diviſions domeſtiques, ſe défendirent avec ſuccès contre les étrangers, & virent expirer leur liberté ſous la tyrannie d'un de leurs citoyens; tel fut le ſort de Florence. Gênes toujours agitée par des paſſions qui reſſembloient plus à l'ambition qu'à la l'amour de liberté, ne continua à être une république, que parce qu'elle ne pouvoit ſe fixer à aucun gouvernement; & une révolution lui rendoit l'indépendance qu'une révolution lui avoit ôtée. Riche, avare, ſéditieuſe, elle eſt enfin gouvernée par des maîtres qui ſeroient ſans beaucoup de peine des courtiſans dans une monarchie. Veniſe parvint à donner des bornes à l'autorité abſolue de ſes doges. Le peuple ſe fit des tribuns, qui tous les ans élurent les ſénateurs qui devoient former le conſeil du premier magiſtrat de la république. Mais cet heureux gouvernement ne jeta pas de profondes racines. Les Vénitiens, tranquilles & occupés de leur commerce, préféroient les richeſſes à la liberté. Ils furent punis de leur négligence à veiller ſur la choſe publique; & dans le treizieme ſiècle il s'éleva parmi eux une ariſtocratie rigoureuſe qui éteignit la liberté au dedans, & ne fut puiſſante & reſpectée au dehors que par la barbarie & la foibleſſe où les autres états languiſſoient.

C'eſt dans les montagnes de Suiſſe, que la liberté, fruit du courage, de la grandeur d'ame & de l'amour de la patrie, a eu les ſuccès les plus heureux. Les cantons d'Uri, de Schvitz & d'Undervald opprimés par leurs ſeigneurs, leverent l'étendard de la révolte au commencement du quatorzième ſiècle, & huit ans après, la célèbre bataille de Morgarten apprit à leur ancien

maître à les reſpecter. Lucerne & Zurich ſe joignirent aux confédérés, & cet exemple fut bientôt ſuivi par ceux de Glaris, de Zug & de Berne. Ces braves républicains, dont j'aurai l'honneur de vous parler, Monſeigneur, avec plus d'étendue dans la ſeconde partie de cet ouvrage, étoient guerriers ſans être ambitieux. Ils vouloient aſſocier leurs voiſins à leur bonheur & non pas en faire des ſujets. Je crois voir Aratus, je crois voir ſe former la ligue des Achéens; & ce n'eſt pas ſans plaiſir qu'on retrouve chez les modernes la ſageſſe des anciens. Fribourg, Soleure, Bâle, & Schaffouſe, deſirerent enfin d'être libres, & leur union au corps Helvétique le rendit plus conſidérable. Cette république fédérative, emportée par le courage qui l'avoit formée, eut le malheur de trop s'intéreſſer aux querelles de ſes voiſins; mais l'erreur fut courte, & bientôt elle eut la ſageſſe de ne ſe point laiſſer éblouir par les avantages qu'elle avoit eus ſur des princes puiſſans, ni par leurs négociations trompeuſes. Elle ne ſe ſervit de ſa puiſſance que pour être heureuſe. Moins ſage qu'elle ne l'a été, elle auroit pu ſe faire craindre, elle ſe contente de ſe faire eſtimer.

Après le tableau que j'ai mis ſous vos yeux de la ſituation des différens états que les barbares du Nord ont fondés, il vous ſera aiſé, Monſeigneur, de deviner par quelles raiſons aucune de ces puiſſances n'eſt parvenue à dominer les autres, & à jouer dans l'Europe moderne le rôle que les Medes, les Perſes & les Macédoniens ont fait dans l'Aſie, les Spartiates dans la Grece, & les Romains dans le monde entier. Vous avez dû voir que le gouvernement féodal qui réuniſſoit tous les vices politiques, affoibliſſoit prodigieuſement les royaumes en apparence les plus

forts

forts, & les tenoit dans l'impuiſſance d'agir au dehors avec ſuccès par la voie de la force, ou de s'y faire eſtimer & reſpecter par la ſageſſe uniforme & conſtante de leur conduite.

Les nations concentrées en elles-mêmes par leurs propres diviſions, & dont toutes les parties étoient ennemies les unes des autres, étoient continuellement occupées des guerres domeſtiques que faiſoit naître l'abſurdité des loix; & avant que de ſe rendre redoutables au dehors. il falloit qu'elles détruiſiſſent leur police féodale. Les rois dont la ſuzeraineté s'étendoit ſur un grand pays, n'avoient que l'avantage d'avoir des vaſſaux plus puiſſans, & par conſéquent plus indociles. Les princes les plus conſidérables n'avoient que leurs domaines pour ſubſiſter; ils n'étoient ſuivis à la guerre que par leurs vaſſaux immédiats dont le ſervice étoit ſouvent incertain & toujours très-court; ainſi les entrepriſes à peine ébauchées, ne pouvoient jamais avoir des ſuites importantes. Faute de diſcipline & d'art, la fortune décidoit des ſuccès, & la fortune n'eſt jamais conſtante. Delà ces treves ridicules que le vainqueur toujours épuiſé étoit obligé d'accorder au vaincu, qui avoit le temps de réparer ſes pertes pour recommencer encore une guerre inutile. Toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages étoient fortifiés; & avec les batailles qui ſoumirent l'Aſie aux Perſes & aux Macédoniens, Cyrus & Alexandre auroient à peine conquis une province en France & en Allemagne.

Rappellez-vous, Monſeigneur, l'hiſtoire d'Eſpagne, depuis cette époque célèbre où le comte Julien, pour ſe venger du roi Rodrigue qui avoit déshonoré ſa fille, appella les Sarraſins dans ſa patrie, juſqu'au temps que Ferdinand le Catho-

lique réunit ſous ſon pouvoir toutes les provinces qui compoſent aujourd'hui la monarchie eſpagnole. Si, pendant cette longue ſuite de guerres qui durerent près de huit ſiècles, on n'examine que la conduite des Chrétiens, on eſt étonné que les Arabes ne les ſubjuguent pas promptement. Si on ne fait attention qu'à celle des Arabes, on eſt ſurpris qu'ils ne ſoient pas repouſſés en Afrique après quelques campagnes. C'eſt que les uns ni les autres n'avoient dans leur gouvernement le principe d'une proſpérité conſtante. Leurs loix étoient également barbares & vicieuſes. Les ſuccès tenant à des cauſes particulieres & momentanées, diſparoiſſoient avec elles. Tantôt les états du Miramolin ſont déchirés par des guerres civiles, & tantôt ce ſont les Chrétiens qui ſont diviſés entr'eux. Alphonſe IV, ſurnommé le Grand, remplit l'Eſpagne de la terreur de ſon nom; chaque jour eſt marqué par quelque avantage; & il eſt prêt à accabler ſes ennemis. Mais il meurt, & Almanzor qui monte ſur le trône chancelant de Cordoue, repouſſe les Chrétiens conſternés dans les montagnes des Aſturies. Il leur enlève le royaume de Léon, la Galice, la vielle-Caſtille & une grande partie du Portugal, mais ſon ſucceſſeur qui n'a pas ſes talens, n'aura pas ſes ſuccès. Rien n'eſt déciſif, rien ne finit, & l'Eſpagne eſt toujours partagée entre des peuples ennemis qui ont à peu près les mêmes vices, ou des vices qui leur ſont également nuiſibles.

Mais pourquoi m'arrêterois-je plus long-temps à parler des malheurs d'un pays qui vous eſt cher? Les mêmes cauſes qui, pendant pluſieurs ſiècles, ont entretenu une rivalité impuiſſante entre les Chrétiens & les Arabes d'Eſpagne, ont nourri des haines ambitieuſes & inutiles en

Europe depuis trois ſiècles. Ce n'eſt plus par notre vertu & notre force, diſoit Cicéron, que nous ſubſiſtons aujourd'hui : c'eſt par l'ignorante ſtupidité de nos ennemis : qui ne ſavent pas profiter de nos vices & de nos fautes pour hâter notre ruine où nous nous précipitons nous-mêmes. Il n'y avoit point d'état en Europe qui, dans le moment même qu'il formoit des projets ambitieux d'agrandiſſement, n'eut dû dire de lui-même, ce que Cicéron diſoit de la république romaine. En effet la France avoit-elle ſous Charles VIII les choſes néceſſaires pour établir ſon empire ſur l'Italie ? Charles-quint avoit des rares talens ; mais s'il vouloit faire de grandes choſes, pourquoi formoit-il des entrepriſes au-deſſus de ſes forces ? Pourquoi laiſſoit-il dans ſa maiſon un projet d'élévation qu'il ſeroit impoſſible d'exécuter ? A quoi ont abouti les forces dont Louis XIV a étonné l'Europe ? Quel fruit les Anglois retireront-ils des entrepriſes qui les épuiſent ?

Les mêmes vices, Monſeigneur, les mêmes fautes politiques qui ont entretenu en Eſpagne une ſorte d'équilibre entre les peuples qui vouloient y dominer, ont fait échouer en Europe les princes qui ont aſpiré à la monarchie univerſelle ; & les ambitieux qui voudront les imiter, ne doivent pas s'attendre à un ſort plus heureux. A peine s'éleve-t-il une grande puiſſance en Europe, qu'elle doit s'affoiblir par l'abus qu'elle fait de ſes forces & de ſa fortune. On a de l'inquiétude & de la vanité, mais on n'a point une véritable ambition. C'eſt préciſément parce que les états ſont trop grands & trop étendus, que la politique eſt incapable de les agrandir encore. Les intrigues des cours, les intérêts particuliers de quelques courtiſans acrédités décident de tout ;

& ne voyons-nous pas que la république romaine perdit ſes forces, quand les mêmes vices infeſterent la place publique ? Quand les princes auront du courage & de l'élévation dans l'eſprit, la flatterie en abuſera pour les faire concevoir des eſpérances chimériques. A peine auront-ils commencé à agir, qu'ils ſeront obligés de recourir à des expédiens ; & ce n'eſt point en imaginant des expédiens qu'un état éleve ſa fortune.

Ne cherchez en Europe aucune vue ſyſtématique, aucune prévoyance, aucune tenue, aucune ſuite ; vous y trouverez au contraire des contradictions ridicules, de grands projets & de petits moyens. Vous verrez des princes qui veulent être conquérans, & qui éteignent dans leur nation le génie militaire. Vous verrez de grandes armées & des ſoldats mercenaires ramaſſés dans la lie du peuple. On médite la monarchie univerſelle, & on regarde la priſe d'une bicoque comme une conquête importante. Le même prince qui veut avoir une nation militaire, lui inſpire le goût du commerce & du luxe pour augmenter le produit de ſes douanes. On montre beaucoup d'ambition & peu de forces, & il faudroit montrer beaucoup de forces & peu d'ambition. Avec une pareille politique, une puiſſance doit échouer au moindre revers, s'affoiblir par ſes ſuccès mêmes, & ne point accabler un état plus foible qu'elle. L'Europe a employé plus de ſang, plus d'argent, plus de ſtratagêmes, plus d'intrigues & de fourberies qu'il n'en faudroit pour conquérir le monde entier ; & cependant aucun état n'a en effet augmenté ſa fortune. Quand je vois nos guerres, il me ſemble voir des convaleſcens exténués & qui ne peuvent ſe ſoutenir, joûter ou lutter les

uns contre les autres, & après le plus léger effort ſe demander grace & la permiſſion de ſe repoſer.

Avec la politique dure, avare & ambitieuſe qui fit perdre aux Spartiates l'empire de la Grece, pourquoi un état moderne prétend-il acquérir l'empire de l'Europe? C'eſt bien par un autre art que le nôtre que les Romains conquirent le monde. Loix impartiales; magiſtrats puiſſans, mais eſclaves des loix; citoyens libres, mais qui ſavoient qu'il n'y a point de liberté pour qui n'aime pas les loix; vertus civiles, vertus politiques, amour de la gloire, amour de la patrie, diſcipline auſtere & ſavante: ils avoient tout ce qui eſt néceſſaire pour rendre un peuple puiſſant. Ils pouvoient inſpirer de la terreur, & en ſe conciliant des alliés par leur généroſité, ils ne vouloient pas même réduire leurs ennemis au déſeſpoir. Nos états modernes dont les vertus & les vices ſont à peu près les mêmes, & qui n'ont que l'ambition ruineuſe que les Romains montrerent dans leur décadence, pourquoi ont-ils l'audace d'aſpirer ouvertement à la même fortune?

Comparez, Monſeigneur, la conduite des princes de l'Europe qui ont été les plus ambitieux, à celle de Cyrus & de Philippe de Macédoine; & vous ne ſerez point étonné des ſuccès différens qu'ils ont eus. Ceux-ci devoient cauſer une révolution extraordinaire dans le monde, & porter pour un inſtant leur royaume au plus haut point de grandeur & de puiſſance, parce qu'ils commencerent par ſe conformer à la plupart des règles que la nature preſcrit pour le bonheur des états. Avant que de faire de nouvelles entrepriſes, ils corrigerent les vices de leur nation, ils réprimerent les abus, ils ne parurent armés que

de l'autorité des loix, ils feignirent d'en ſupporter le joug pour le faire aimer à leurs ſujets. Ils ne partoient point d'une cour oiſive & voluptueuſe pour aller battre leurs ennemis. Tandis qu'ils ſe comportoient plutôt en adminiſtrateurs qu'en maîtres de l'état, les Perſes & les Macédoniens, animés par ces exemples, ſe crurent citoyens ſous un gouvernement libre, & en eurent les vertus. Par une eſpèce de prodige, comme le dit Tacite, la majeſté de l'empire étoit unie à la liberté publique : graces à la prudence du prince, c'étoit un gouvernement mixte. Il fut alors aiſé en aſpirant aux ſujets l'amour de la patrie & de la gloire, de les former à la diſcipline la plus ſévere, de leur donner le plus grand courage & la plus grande patience, & d'en faire ainſi des inſtrumens propres aux plus grandes choſes.

Xénophon vous apprendra, Monſeigneur, combien Cyrus étoit attaché aux règles de la juſtice à l'égard de ſes ſujets, & craignoit d'effaroucher les paſſions de ſes voiſins. L'hiſtoire vous dira que Philippe, conduit par un génie auſſi grand que ſon ambition, faiſoit mille efforts pour la cacher, & tâchoit de paroître juſte en commençant ſes entrepriſes, modéré & même bienfaiſant après la victoire.

En vous expoſant, Monſeigneur, les raiſons qui ont empêché les états modernes de paroître avec le même éclat que quelques nations célèbres de l'antiquité, je vous ai développé, ſi je ne me trompe, les cauſes qui malgré leur foibleſſe, les font ſubſiſter depuis ſi long-temps. C'eſt de cette impuiſſance même où ils ſont de ſe ruiner les uns les autres, qu'eſt venue leur longue durée. Livrés à leurs vices depuis que l'argent eſt le nerf de la guerre & de la paix,

& ſe faiſant par inquiétude des bleſſures qui ne ſont pas mortelles, ils ſont tombés dans un affaiſſement qui empêche toujours le vainqueur de porter le dernier coup au vaincu. Chaque état eſt ſur le penchant du précipice, mais aucun de ſes ennemis n'a l'habileté ou la force de l'y faire tomber.

Quel ſeroit aujourd'hui le ſort de la France, ſi les ſucceſſeurs de Louis XI, au lieu de ſe livrer à l'ambition de faire des conquêtes, avoient cultivé la paix avec leurs voiſins, porté la fécondité & l'abondance dans leurs provinces, & fait régner dans leur royaume ces loix ſalutaires & ſaintes qui ne les auroient fait craindre qu'en les faiſant aimer & reſpecter? A quel degré de gloire, d'élévation & de puiſſance ne ſeroit pas parvenue la maiſon d'Autriche, ſi Charles-quint auſſi habile qu'ambitieux, loin de tourmenter l'Europe & de ſe fatiguer inutilement lui-même, ſe fût rapproché, autant que les circonſtances pouvoient le permettre, des loix par leſquelles la nature ordonne aux états d'être heureux? Je ſerois tenté de ſuivre cette idée; mais je me borne, Monſeigneur, à vous prier de faire vous-même cet ouvrage. Comparez ce qu'un ſiècle de juſtice, de ſageſſe & de modération auroit valu aux princes autrichiens, à ce que deux ſiècles d'intrigues, de guerre & d'ambition leur ont fait perdre.

Cherchez encore à pénétrer quel auroit été le ſort de l'Europe, ſi la révolution par laquelle les Vénitiens dépouillerent leur doge de ſon autorité, avoit eu chez eux les mêmes ſuites que la révolution des Tarquins eut chez les Romains. Suppoſez que les tribuns du peuple de Veniſe euſſent établi ſolidement la liberté, que les loix fuſſent devenues impartiales, & qu'elles euſſent

acquis un empire abſolu ſur les citoyens & les magiſtrats ; ſuppoſez à Veniſe les mêmes mœurs, la même diſcipline & la même modération qu'eut Lacédémone, ou les mêmes mœurs, la même diſcipline & la même ambition qu'eut la république romaine ; & vous verrez, ſi je ne me trompe, que les Vénitiens auroient acquis en Europe la même conſidération que les Spartiates eurent autrefois dans la Grece, ou l'empire que les Romains exercèrent ſur le monde entier. Ce travail, tout chimérique qu'il paroît, ne vous ſera pas inutile ; il vous ſervira à graver plus profondément dans votre eſprit les vérités politiques que je vous ai préſentées ; & ce qui vaut encore mieux, Monſeigneur, il ſervira à vous les faire aimer.

DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE.

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE PARME.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

OBJET DE CETTE SECONDE PARTIE.

Réflexions générales ſur quelques états de l'Europe où le prince poſſede toute la puiſſance publique.

LES cinq vérités, Monſeigneur, que je viens d'avoir l'honneur de vous expoſer dans la premiere partie de cet ouvrage, ſont les réſultats généraux de l'étude de l'hiſtoire. Voilà, quoi qu'on en puiſſe dire, à quoi ſe réduit toute la ſcience de rendre les ſociétés heureuſes & floriſſantes. Le reſte n'eſt qu'une pure charlatanerie dont les intriguans & les ambitieux couvrent leur

ignorance ou leurs mauvaiſes intentions. Cette charlatanerie qu'on oſe appeller politique, n'eſt propre qu'à tromper les peuples & pallier leurs maux. Marchant à tâtons, toujours ſubordonnée aux circonſtances, aux paſſions & aux événemens, elle eſt tour-à-tour heureuſe ou malheureuſe, comme il plaît à la fortune. Elle échoue aujourd'hui par les mêmes moyens qui la firent réuſſir hier; & on ne peut extraire de ſes diſgraces ou de ſes ſuccès aucun principe fixe ni aucune règle certaine.

Je ſuis perſuadé qu'en vous rappellant la ſuite & l'enchaînement des faits hiſtoriques, que je vous ai indiqués, vous vous convaincrez chaque jour d'avantage que le bonheur eſt le fruit de la ſageſſe. Mais vous ne devez pas, Monſeigneur, vous en tenir là. La théorie n'eſt rien, ſi elle n'eſt ſuivie de la pratique; & la vérité ne doit pas être ſtérile entre les mains d'un prince. Puiſque vous connoiſſez les ſources où la politique va puiſer le bonheur, commencez par vous ſervir de cette connoiſſance pour votre propre avantage. Dites-vous tous les jours que vous rendrez vos ſujets heureux; dites-vous tous les jours que c'eſt votre devoir, & qu'en le rempliſſant vous goûterez la ſatisfaction la plus pure. Avant que de faire l'examen du gouvernement des duchés de Parme & Plaiſance, avant que d'en méditer la réforme; commencez par étudier les gouvernemens actuels de l'Europe, & juger leſquels d'entr'eux s'approchent ou s'éloignent davantage des règles preſcrites par la nature. En voyant les différentes formes que la ſociété a priſes en Europe, vous ſentirez en quelque ſorte les reſſources de votre eſprit s'étendre & ſe multiplier. Ce tableau, peut-être plus intéreſſant pour vous que l'hiſtoire des ſiècles paſſés, vous rendra plus

ſenſibles les vérités que vous aimez. D'ailleurs cette étude eſt abſolument néceſſaire à un prince ; ſa sûreté en dépend. Comment ſe comporteroit-il avec prudence à l'égard des étrangers, s'il ignoroit ce que le gouvernement de chaque peuple lui ordonne d'en eſpérer ou d'en craindre ?

Je ne m'étendrai pas ſur les différens pays où le gouvernement eſt purement anarchique, c'eſt-à-dire, où le prince poſſede toute l'autorité publique. Quoiqu'il y ait de grands rois qui méritent l'amour & la confiance de leurs ſujets, il eſt à craindre que les réflexions que j'ai faites ſur le deſpotiſme en général, ne puiſſent toujours s'appliquer à chaque état où la volonté ſeule du prince fait la loi. En effet, quand on ſuppoſeroit le plus vaſte génie à la tête d'un royaume, quand le monarque poſſéderoit toutes les vertus d'Ariſtide & de Socrate, je ſuis sûr que ſes états ſeront expoſés à pluſieurs injuſtices & à pluſieurs abus. Ne pouvant ni tout voir ni tout faire par lui-même, il ſentira, au milieu de ſes opérations, qu'il eſt accablé d'un poids trop peſant pour les forces d'un homme. Je conſens qu'on ſoit heureux ; mais qu'eſt-ce qu'un bonheur attaché à la vie d'un prince, & qui peut vous échapper à chaque inſtant ? La crainte de l'avenir ne permet pas de jouir du préſent : les ſujets peuvent donner leur confiance au prince ; mais ils la refuſeront à ſon gouvernement.

Je ſens, Monſeigneur, combien eſt délicate la matiere que je traite dans la ſeconde partie de mon ouvrage. Je connois aſſez les préjugés & les paſſions qui gouvernent la plupart des hommes, pour ne pas ignorer qu'en oſant faire quelques remarques critiques ſur les gouvernemens actuels de l'Europe, je m'expoſe à une ſorte de cenſure. Mais, Monſeigneur, vous répondrez pour

moi à ces cenſeurs ; vous leur impoſerez ſilence en diſant que vous aimez la vérité & que je vous la dois. Vous leur direz que, ſi mes réflexions ſont vraies, il faut en profiter ; & que, ſi je me ſuis trompé, on doit encore quelque reconnoiſſance à la peine que j'ai priſe. Vous ajouterez enfin la maxime qui défend d'appercevoir les défauts & les erreurs du gouvernement, inventée par les ennemis de la ſociété, & qui ne peut être défendue que par ceux qui profitent des mauvais établiſſemens & qui craignent les bonnes loix.

Si je vous faiſois, Monſeigneur, un tableau fidelle de la ſituation actuelle de la plupart des monarchies de l'Europe, ce que je vous dirois aujourd'hui, ne ſeroit peut-être pas vrai demain ; car le vice fondamental de ces gouvernemens, c'eſt de n'avoir que des règles flottantes, incertaines & mobiles. Dans les états libres, la république donne ſon caractere aux magiſtrats, dans les monarchies, le prince imprime le ſien aux loix & aux affaires. Par un plus grand malheur encore, il n'eſt que trop ordinaire que les miniſtres & les perſonnes chargées d'une adminiſtration importante, n'aient aucun caractère, parce qu'elle ſe ſont accoutumées à ſe laiſſer conduire par la faveur qui leur donne chaque jour des intérêts oppoſés. On eſt gouverné par les événemens qu'on devroit diriger, & les caprices de la fortune décident par conſéqnent de tout.

Quoique le prince, dans toutes les monarchies de l'Europe, poſſede ſeul la puiſſance ſouveraine, l'exercice de cette puiſſance n'eſt pas le même par-tout. Les peuples ont un caractere qui aſſigne des bornes à un pouvoir qui n'en reconnoît aucune. D'ancienne traditions, de vieil-

les loix, des préjugés, des paſſions forment dans chaque état des mœurs publiques & une ſorte de routine & d'allure, qui ſe font reſpecter juſqu'à un certain point par le ſouverain même. Le monarque le plus abſolu a beau ſe dire qu'il peut tout, il ſent qu'il n'eſt qu'un homme, & que s'il choque & révolte tous ſes ſujets, il ne pourra leur oppoſer que les forces d'un ſeul homme.

Les François & les Ruſſes conviennent également que le prince eſt ſuprême légiſlateur : en France cependant la monarchie n'eſt pas la même qu'en Ruſſie. Dans le premier royaume, des corps entiers de magiſtrats aimés, conſidérés & reſpectés, diſent qu'ils ſont les dépoſitaires, les gardiens & les conſervateurs des loix. En accordant tout au prince, ils attachent à leur enrégiſtrement je ne ſais quelle force qu'on ne peut définir, & on eſt convenu de dire, peut-être ſans ſe trop entendre, que le légiſlateur doit gouverner conformément aux loix. Le ſénat de Ruſſie au contraire loin d'oſer modifier ou rejeter une loi, ſe croiroit coupable de lèze-majeſté, s'il oſoit l'examiner; il croit qu'il eſt de l'eſſence de la puiſſance légiſlative de ne connoître aucune borne, & de pouvoir à ſon gré changer, annuller & abroger toutes les loix. Le czar eſt le chef de ſon égliſe, & la religion qui eſt en quelque ſorte ſoumiſe au gouvernement, en augmente beaucoup l'autorité. Le clergé de France, libre & indépendant dans les choſes eccléſiaſtiques ou ſpirituelles, exerce une ſorte d'empire ſur le gouvernement qui ſait qu'il ne doit point porter la main à l'encenſoir. Tandis que la nobleſſe ruſſe qui s'eſt formée ſans avoir jamais eu de pouvoir & de crédit, penſe ſans orgueil d'elle-même & ne porte qu'un vain nom ; la haute

nobleſſe de France qui n'a pas perdu le ſouvenir de ſes anciens fiefs, en voit encore ſubſiſter quelques traces dont elle ſe glorifie. Elle a conſervé ſes mœurs particulières qu'elle a communiquées à une nobleſſe inférieure qui ſe fait une gloire de l'imiter. Tous obéiſſent au gouvernement, & prétendent auſſi obéir à ce qu'ils appellent leur honneur. La nation françoiſe cultive les arts & les ſciences; vaine, frivole, diſſipée, ſpirituelle, glorieuſe, légère, inconſtante, elle s'eſt fait un goût fin & délicat ſur les bienſéances & les procédés qu'il ſeroit dangereux d'offenſer. Rien de tout cela n'eſt en Ruſſie. A force d'ignorance, d'injuſtice & de barbarie, les hommes diſtribués ailleurs en différentes claſſes, y ſont tous mis dans la derniere. Remarquez, je vous prie, Monſeigneur, que l'égalité qui aſſure la liberté des citoyens dans les états libres, n'eſt propre dans les autres pays qu'à rendre le joug du deſpotiſme plus accablant. Le czar parle; voilà la loi: pourvu qu'il ne choque point les préjugés ou les paſſions de ſa garde, il eſt le maître abſolu, tant qu'elle le laiſſe ſur le trône.

Veut-on connoître la force de l'empire que le génie d'une nation exerce ſur elle-même? Il ſuffit de faire un retour ſur ſon propre cœur, d'examiner avec quelle confiance on s'abandonne aux abſurdités au milieu deſquelles on eſt né; combien il en coûte à la raiſon pour déranger les habitudes qu'on a contractées. Quel doit donc être le ſort des nations entières qui ſont emportées rapidement par le préjugé général qui les gouverne, & qui leur tient lieu de raiſon, de ſageſſe & de réflexion.

Il y a un ſiècle que le Danemarck avoit encore une couronne élective, & des états-généraux qui ne vouloient confier au roi & au ſénat que

le pouvoir néceſſaire pour faire exécuter les loix. Les meſures capables d'affermir cette forme de gouvernement, avoient été mal priſes : le ſénat en abuſa pour uſurper des droits qui ne lui appartenoient pas. Il éludoit la force des loix, & ſous prétexte de les faire exécuter ou de produire un plus grand bien, il ne faiſoit en effet exécuter que ſes ordres. Favoriſé dans ſon uſurpation par la nobleſſe dont il protégeoit les injuſtices, il s'étoit rendu également odieux & redoutable au roi, au clergé & au peuple. L'oppreſſion réunit les opprimés, & les états de 1660 en detruiſant l'autorité du ſénat & de la nobleſſe, conférerent au roi la puiſſance la plus deſpotique.

Ne conſultez que l'acte par lequel les états-généraux ſe ſont démis de leur pouvoir pour le conférer au prince, & vous croirez que le roi de Danemarck eſt à Copenhague un véritable ſultan. Les Danois ſemblent avoir rafiné l'art de la ſervitude; on diroit qu'ils ont regardé l'ombre même ou l'eſpérance de la liberté comme la ſource de tous les maux de leur nation. Pour-quoi ces redoutables monarques ont-ils cependant continué à gouverner avec autant de modération que quelques autres princes moins puiſſans qu'eux? C'eſt qu'ils ont été gênés par les mœurs de la nation qui, en ſe faiſant eſclave, a conſervé quelques qualités d'un peuple libre. Ce ne furent ni la crainte ni l'eſprit de ſervitude qui produiſirent la révolution de 1660. C'eſt parce que les Danois avoient du courage & ne pouvoient s'accoutumer à la domination de la nobleſſe, que leur orgueil ſe ſouleva contre la tyrannie du ſénat. Ils ſe livrerent avec empotement à une haine aveugle. La nation ne crut pouvoir jamais trop humilier ſes ennemis: pour lesper-

dre ſans retour, elle ſe chargea elle-même de fers, & s'ôta avec ſoin tous les moyens de pouvoir recouvrer ſa liberté. Ce triomphe biſarre & ridicule lui cacha ſa ſervitude, & lui donna de la fierté. *Vous vouliez nous accabler*, diſoient les Danois au ſénat & à la nobleſſe, *& c'eſt nous qui vous opprimons.* Ils ſe perſuaderent qu'après le bienfait qu'ils avoient accordé au prince, il ſeroit leur ami & leur protecteur. Ces étranges idées entretinrent, au milieu du deſpotiſme des mœurs libres & indépendantes. Le germe n'en a pas été étouffé, l'habitude les conſerve encore, & tant qu'elles ſubſiſteront, les rois de Danemarck, avant que d'agir, les conſulteront avec plus de ſoin que les loix qui leur permettent de tout faire impunément.

Etudiez avec ſoin, Monſeigneur, le caractère de chaque nation, & vous verrez que chaque état eſt plus ou moins avancé dans le deſpotiſme, ſuivant que les eſprits oſent plus ou moins penſer par eux-mêmes, ou n'ont que les idées qu'on leur donne. Il y a des peuples qui ne peuvent ſouffrir ni une entière ſervitude ni une entière liberté; & les paſſions des ſujets contiennent alors celles du prince. Dans ce mêlange de fierté & d'abaiſſement, une nation peut encore ſe faire reſpecter; elle porte encore en elle-même un reſſort capable de la mouvoir & de la faire agir; elle peut encore eſpérer des ſuccès & des lueurs de proſpérité. Combien de conſéquences ne pourrez-vous pas tirer de ces réflexions? Vous penſerez que plus la monarchie emploie d'art & de politique, ſi je puis parler ainſi, à ſe deſpotiſer, plus elle travaille contre les vrais intérêts du monarque. Ce qu'elle regarde comme un avantage, eſt une véritable dégradation. Plus le prince appeſantira ſon autorité ſur ſes ſujets, moins il ſe fera craindre

craindre & reſpecter par ſes voiſins & ſes ennemis : à meſure qu'il paroîtra plus puiſſant au dedans, ſon peuple paroîtra plus foible au dehors.

Je vous prie d'examiner quelles ſont les paſſions & les qualités les plus propres à retenir la monarchie dans de certaines bornes ; & vous vous en inſtruirez dans l'hiſtoire des peuples qui ont défendu pendant long-temps leur liberté, & dans l'hiſtoire des peuples qui ſe ſont trouvés eſclaves avant même que de ſoupçonner qu'ils puſſent ceſſer d'être libres. Une nation eſt-elle accuſée d'inconſtance & de légéreté ? ſe livre-t-elle aux nouveautés ? fait-elle peu de cas de ſes anciens établiſſemens ? Vous devez être sûr que ſon inconſidération n'eſt pas d'un bon augure pour l'avenir. Mais ſans m'arrêter à ces détails, je me contenterai de remarquer que trois cauſes contribuent principalement aux progrès du deſpotiſme ; la crainte, le luxe & la pauvreté.

La promptitude avec laquelle les Romains, c'eſt-à-dire, le peuple de l'antiquité qui a eu le plus en horreur la tyrannie, paſſerent de la plus grande liberté à la ſervitude la plus accablante, prouve toute l'étendue du pouvoir que la crainte a ſur nos eſprits. Les proſcriptions d'Octave, d'Antoine & de Lépidus, glacerent à un tel point l'ame de leurs concitoyens, qu'ils adorerent leur tyran, parce qu'il voulut bien paroître humain quand il n'eut plus beſoin de répandre du ſang pour régner tranquillement. Sous Tibere, ils ſe porterent ſi avidement au devant du joug, que ce prince le plus timide & le plus ſoupçonneux des hommes, s'en plaignoit quelquefois, & auroit voulu retrouver quelque trace d'une liberté qu'il redoutoit. Ne ſoyons point étonnés de ce changement dans un peuple qui venoit de voir

des Brutus & des Caſſius. Quand l'innocent ne peut plus compter ſur ſon innocence ; quand il n'eſt plus de ſûreté pour l'homme de bien ; quand les dangers qui nous menacent ſont aſſez grands pour ne nous occuper que de nous-mêmes ; la terreur anéantit en quelque ſorte toutes les facultés de notre ame, & la politique n'a plus de reſſources pour nous délivrer de cette paſſion impérieuſe. Vous l'avez vu : Marc-Aurele tenta inutilement de ſe dépouiller d'une partie de ſa puiſſance, & de rendre au ſénat & à la ville de Rome une ſorte de dignité ; la crainte avoit trop accablé les eſprits, & la ſervitude avoit déjà fait naître l'amour de la ſervitude.

Les ames ne ſe dégradent peut-être pas moins par le luxe que par la crainte ; & le deſpotiſme l'a ſouvent employé avec ſuccès. Chaque beſoin ſuperflu que donne le luxe, eſt une chaîne qui ſervira à nous garroter. Le propre du luxe eſt d'avilir les eſprits au point de n'eſtimer & de ne conſidérer que le luxe : dès-lors nous ne ſommes gouvernés que par les paſſions les plus mépriſables. Une fortune médiocre nous paroît le plus grand des maux, & la fortune la plus immenſe ne nous paroîtra qu'une fortune médiocre. Nous vendrons notre liberté à vil prix, parce que nous ſommes incapables d'en connoître la valeur.

Il eſt une pauvreté que donnent les bonnes mœurs, qui eſt l'ame de la juſtice, & qui fera de grandes choſes ; c'eſt la pauvreté qui ſe contente du néceſſaire & qui mépriſe les richeſſes. Mais cette pauvreté qui eſt une ſuite du luxe & des rapines du gouvernement, elle ne fait que des ſéditieux qui veulent troubler l'état pour le piller, ou des mercenaires qui ne demandent que des ſalaires. Le mal eſt parvenu à ſon comble, quand

les ſujets ne vivent plus que des bienfaits du gouvernement, ou que n'attendant rien de leur économie ni de leur induſtrie, ils ſe ſont accoutumés à leur miſere, & regardent leur pareſſe comme le plus grand bien.

CHAPITRE II.

Du gouvernement des cantons Suiſſes, de la Pologne, de Veniſe & de Gènes.

LA Suiſſe vous préſente, Monſeigneur, une image de la république fédérative des anciens Grecs. Si cet heureux pays n'a pas une Lacédémone, tous ſes cantons, il le faut avouer, ſont bien plus ſages que ne l'ont été les autres villes de la Grece. Liés entr'eux, à-peu-près par les mêmes alliances qui uniſſoient les Grecs, aucune rivalité ne les diviſe. Il faut que le fondement ſur lequel porte la ſageſſe des Suiſſes ſoit bien ſolide, pour que des états libres, indépendans, inégaux en force & qui n'ont pas la même conſtitution, n'aient cependant ni ambition, ni crainte, ni jalouſie les uns des autres. Les querelles mêmes de religion qui ont allumé tant de guerres & excité des haines éternelles par-tout ailleurs; n'ont cauſé parmi eux que de légeres commotions. Le fanatiſme & la vengeance ont fait dans leur ame des traces ſi peu profondes, qu'une paix ſincere a promptement rétabli l'harmonie: les diviſions des Suiſſes ont laiſſé voir qu'ils étoient hommes, & les ſuites ont prouvé qu'ils étoient de tous les hommes les plus ſages.

C'eſt dans la Suiſſe que ſe ſont conſervées les idées les plus vraies & les plus naturelles de la

ſociété ; on n'y croit point qu'un homme doive être ſacrifié à un autre homme. Un payſan du pays allemand dans le canton de Berne, eſt perſuadé ſans orgueil que les magiſtrats ne ſont que ſes gens d'affaires. Vous verrez des citoyens qui obéiſſent avec reſpect & ſans terreur à des loix impartiales. Le magiſtrat ſans faſte, ſans décoration extérieure, & tiré du corps des métiers, ne paroit point armé de ce pouvoir impoſant dont on voit ailleurs que les loix ont beſoin pour ſoutenir leur majeſté preſque toujours violée. La ſimplicité du gouvernement helvétique eſt admirable, & toute la machine eſt mue par un petit nombre de reſſorts. Pourquoi les mouvemens en ſont-ils exacts, réguliers & prompts ? Pourquoi ne voit-on point dans la Suiſſe de ces brigues, de ces factions, de ces intrigues, de ces révolutions ſi communes dans les pays libres ? Pourquoi les cantons ne ſe fatiguent-ils point par des négociations continuelles ; des craintes & des ſoupçons réciproques ? Après avoir recouvré & affermi leur liberté les armes à la main, pourquoi les Suiſſes, du haut de leurs montagnes, ſemblent-ils regarder en pitié les troubles puérils mais cruels de l'Europe, ſans y prendre part ?

C'eſt que les Suiſſes ont des mœurs, & n'ont pas nos malheureuſes paſſions. En établiſſant leur république, ils ont compris cette grande vérité que le bonheur n'eſt point l'ouvrage des richeſſes, du luxe, de la molleſſe, de l'ambition & de la tyrannie ; & que la probité eſt l'appui le plus ſolide du gouvernement. Vous aurez ſouvent occaſion, Monſeigneur, de remarquer que les légiſlateurs n'ont toujours accablé les peuples de loix inutiles, que parce qu'ils ont d'abord négligé de régler les mœurs. On n'a pas obſervé

que nos vices ſe reproduiſent & ſe multiplient avec une prodigieuſe célérité, quand on laiſſe ſubſiſter le foyer qui les produit. On a augmenté le nombre des magiſtrats, on a étendu leur pouvoir pour donner de la force aux loix & de la dignité au gouvernement; mais il falloit prévoir que les nouvelles loix ne ſeroient pas plus reſpectées que les anciennes, & que cent magiſtrats corrompus n'en vaudroient pas un qui auroit de la probité.

Des loix ſomptuaires, en privant les Suiſſes de la plupart des beſoins des autres nations, accoutument leur ame à la modération, à la frugalité, au travail & à l'économie, & rendent ſuperflue une grande fortune dont ils n'oſeroient ni ne ſauroient jouir. Aucun citoyen n'eſt pauvre, parce qu'aucun citoyen n'eſt trop riche; ainſi la république ne connoît ni les vices que donnent les richeſſes, ni les vices que donnent la pauvreté. De cette ſource découle l'impartialité des loix. Tout le monde leur obéit, parce qu'elles paroiſſent juſtes à tout le monde; & le magiſtrat ne peut que rarement abuſer de ſon autorité. Il n'en abuſera même que dans des choſes peu importantes; car on n'a point pour des magiſtrats la même complaiſance que pour des princes.

Si des loix partiales offenſoient une partie des citoyens pour favoriſer l'autre, ſi les magiſtrats pouvoient trouver un intérêt à être avares & ambitieux; les mêmes diviſions qui perdirent la Grece, perdroient bientôt la Suiſſe. Au lieu de ne ſonger qu'à ſe conſerver, les cantons aſpireroient à s'agrandir. Ils prendroient part imprudemment aux querelles de leurs voiſins, ils leur promettroient de ſe mêler de leurs affaires domeſtiques; & de vains traités, de frivoles garan-

ties les expoſeroient à tous les malheurs qu'ils croiroient prévenir.

Les Suiſſes ne s'expoſant point par ambition aux périls d'une fortune haſardeuſe, ont toujours des magiſtrats aſſez habiles & aſſez expérimentés pour les gouverner. Ils ne trouvent aucun écueil ſur leur route, & jamais ils ne ſont obligés d'ébranler ou d'altérer les principes de leur gouvernement, en recourant à des moyens extraordinaires pour ſe ſauver des dangers extraordinaires auxquels une nation ambitieuſe eſt néceſſairement expoſée. C'eſt par cette double ſageſſe du gouvernement à l'égard des citoyens, & de la république entiere envers les étrangers, que la Suiſſe paroît ne devoir craindre aucune révolution. Outre que ſuivant le précepte de Lycurgue, elle ne poſſede pas des richeſſes capables de tenter la cupidité de ſes voiſins, ſon territoire eſt naturellement fortifié. En y pénétrant, un ennemi ſe croiroit tranſporté dans ces champs de la fable qui produiſoient des hommes tout armés. Sans faire la guerre pour leur compte, les cantons ont la prudence de ſe faire des ſoldats aux dépens de la folie inquiete & ambitieuſe des autres nations. Heureux les Suiſſes, ſi le ſervice étranger ſert à purger leur pays des hommes qui n'ont pas l'ame républicaine, & n'en ouvre pas l'entrée aux vices de leurs voiſins!

S'ils perdent leurs mœurs, ils éprouveront une révolution ſubite. Les magiſtrats trop foibles alors pour contenir les citoyens qui leur communiqueront leurs vices, ſeront cependant trop forts pour obéir aux loix. Cette exactitude ſcrupuleuſe & même minutieuſe ſur les mœurs, que les peuples corrompus appellent pédanterie, & dont les ſages de l'antiquité faiſoient tant de cas, eſt plus néceſſaire aux cantons helvétiques qu'à tout

autre peuple de l'Europe. Leurs magiſtrats doivent être d'autant plus attentifs, que la corruption ne peut commencer chez eux que par des bagatelles dont il ſeroit inſenſé de s'inquiéter de l'autre côté du lac de Genève, ou ſur les terres de France.

Je vous prie, Monſeigneur, quittez la lecture de mon ouvrage; liſez dans Tite-Live le diſcours admirable que cet hiſtorien met dans la bouche de Caton en faveur de la loi Oppia. Il vous dira pourquoi le luxe & l'avarice qui le ſuit, ont détruit tous les empires. Vous verrez que les alarmes de Caton n'étoient point de vaines alarmes. Tout ce qu'il avoit prévu, arriva, dès qu'on eut permis aux dames romaines de porter des parures enrichies d'or & de pourpre. Pour contenter leurs femmes, les maris troublerent la république par leurs intrigues, & vendirent leurs ſuffrages. Ils firent la guerre pour piller, & commanderent les provinces comme des brigands. Vous ſavez le mot de Jugurtha : *ô ville vénale, que tu périrois promptement, ſi quelque prince étoit aſſez riche pour t'acheter !* La Suiſſe corrompue par l'amour de l'argent, ne devroit-elle pas craindre un nouveau Philippe de Macédoine, qui faiſoit précéder ſon armée par des mulets chargés d'or ? Qui oſeroit répondre que ſa confédération ſubſiſtât, & que les cantons diviſés ne ſe détruiſiſſent pas les uns les autres par leurs propres armes ? Que l'exemple des Grecs qui ne périrent que quand ils eurent rompu leur alliance, ſoit toujours préſent à leur mémoire. Que dans leurs querelles domeſtiques, s'il leur en ſurvient, ils penſent que leur union eſt leur plus grand bien. Qu'ils ne permettent jamais aux étrangers d'être leurs auxiliaires, ni même leurs médiateurs. Puiſſe cet heureux pays ne poſſéder que des Ariſtide,

des Phocion, & n'élever jamais à la magiſtrature des Périclès ni des Lyſander !

Je vais mettre ſous vos yeux, Monſeigneur, un tableau bien différent de celui que je viens de vous préſenter. Rappellez vous, je vous prie, l'idée qu'on vous a donnée du gouvernement des François après le régne de Clotaire II, & vous connoîtrez à peu de choſe près le gouvernement actuel de la Pologne. Chaque gentilhomme polonois, eſt une eſpèce de ſouverain dans ſes poſſeſſions ; il a droit de glaive & de juſtice ſur tous ſes ſujets ou ſerfs ; & ces malheureux ne jouiſſent de quelques droits de l'humanité, que parce qu'il eſt heureuſement impoſſible de les tous violer. Payſans, bourgeois, tout ce qui n'eſt pas noble, ſe trouve par principe ennemi d'une conſtitution politique qui, loin de protéger les foibles, favoriſe au contraire la tyrannie des plus forts. Tandis qu'une nobleſſe fiere s'eſt emparée de tout le pouvoir, & ne veut point obéir aux loix, de vaſtes provinces ſont habitées & nonchalamment cultivées par des ſerfs. Ces Hilotes deviendroient redoutables à leurs maîtres, ſi une longue habitude ne les avoit accoutumés à tout ſouffrir ; ou ſi le malheur de leur condition ne s'oppoſoit à leur multiplication. N'en doutez pas, ſans cet anéantiſſement du peuple, la Pologne auroit ſa guerre de la *jacquerie*, comme la France a eu la ſienne ; & les ſerfs polonois iroient à la chaſſe des gentilshommes, comme les Spartiates alloient autrefois à celle des Hilotes qu'ils redoutoient. Les ſeuls nobles ſont citoyens en Pologne, &, tant la conſtitution de la république eſt vicieuſe, ces citoyens, malgré leur amour effréné pour la liberté, ſont plutôt des deſpotes que des républicains, & déchirent leur patrie

qu'ils aiment, parce qu'ils ne ſavent pas être libres.

Il y a peu de princes en Europe qui aient autant de graces à diſtribuer qu'un roi de Pologne. Il diſpoſe des biens royaux, appellés *ſtaroſties*, *ténutes*, ou *advocaties*, dont le nombre eſt très-conſidérable; il nomme à toutes les prélatures, aux palatinats & aux caſtellanies qui ouvrent l'entrée du ſénat à ceux qui en ſont revêtus; il confere toutes les charges, entre leſquelles il faut diſtinguer celles de grand-général, de grand-chancelier, de grand-tréſorier & de grand-maréchal: magiſtratures importantes qui embraſſent & partagent entr'elles tous les objets relatifs à l'adminiſtration. Le prince repréſente la majeſté de l'état, il forme un ſeul ordre de la république, & préſide le ſénat chargé de la puiſſance exécutrice. Avec des prérogatives beaucoup moins étendues, combien de rois ont réuſſi à ſe rendre abſolus. En Pologne, au contraire, tout cela n'a ſervi qu'à faire naître la plus parfaite anarchie. Ce phénomene politique mérite, Monſeigneur, que vous vous arrêtiez un moment à le conſidérer.

Si la couronne avoit été héréditaire, les Polonois toujours jaloux de leur liberté, auroient ſans doute pris des meſures pour ſe délivrer de la crainte que le pouvoir & l'ambition de leur roi leur auroient inſpirée. Vraiſemblablement ils auroient tari dans ſes mains la ſource de ſes graces, qui lui donnent tant de courtiſans & de créatures. La diete de la nation les auroit diſtribuées elle-même pour attacher les citoyens à ſes intérêts, & le prince qui n'auroit eu aucun moyen pour corrompre & étendre ſon autorité, auroit été obligé de ſe ſoumettre aux loix, & en état de les faire obſerver. Malheureuſement les Po-

lonois trop pleins de confiance en eux-mêmes, ne purent ſe perſuader qu'un roi qu'ils avoient élu librement, qui étoit lié par les ſermens les plus ſacrés, & dont on obſerveroit ſans ceſſe toutes les démarches, oſât méditer la ruine des privileges de la nation & former le projet de s'en rendre le maître. Il eſt vrai que la Pologne a conſervé ſa liberté; mais la liberté étoit-elle le ſeul bien que les Polonois devoient deſirer? Si les rois n'ont pû aſſervir la nation, ils ont du moins réuſſi à rendre la liberté orageuſe: & la licence qui en a pris la place ne peut s'aſſocier avec aucune loi raiſonnable.

Il s'eſt formé un eſprit ſingulier dans la république. On ſe défia du prince juſqu'à le haïr, parce qu'il avoit de grandes faveurs à répandre; & cependant on fut ſon courtiſan. Pour obtenir des ſtaroſties & des charges, on fit des baſſeſſes & des lâchetés; on reprit ſa fierté naturelle après les avoir obtenues, & on n'eut aucune reconnoiſſance. On vit à la fois des intrigues de courtiſans & des factions de républicains. Il eſt aiſé de juger par-là des troubles qui dûrent agiter la Pologne. Les vices s'accumulerent, de ſorte que la république tombant dans le dernier abaiſſement, n'eut plus d'alliés parce qu'elle ne pouvoit leur être d'aucun ſecours, & fut obligée de ſe prêter à tous les caprices de ſes voiſins. On diroit que pour conſerver leur indépendance, les Polonois n'ont voulu avoir aucun gouvernement. Sans l'humanité qu'ils exigent dans leurs délibérations; ſans le *veto* qui rend chaque gentilhomme l'arbitre de la perte ou du ſalut de l'état, ſans l'uſage des conſidérations qui ne ſont à proprement parler que des conjurations, il y a long-temps qu'ils ne ſeroient plus libres. Ce ſont des vices qui ont paré le mal que pouvoient

faire d'autres vices. Mais ces remèdes monſtrueux qui multiplient, aggravent & perpétuent les maux de la république. Ne deviendront-ils pas à la fin mortels, ſi elle n'ouvre les yeux ſur ſa ſituation, & n'a le courage de faire une réforme néceſſaire?

En voyant une puiſſance légiſlative, la Pologne en effet n'en a aucune; car je vous prie, Monſeigneur, de remarquer que la diete générale qui ſeule eſt en droit de faire des loix, n'a qu'un droit dont il eſt en quelque ſorte impoſſible de ſe ſervir. Si par haſard elle parvient à faire une loi, cette loi n'aura preſque jamais aucune force, car il eſt rare qu'une diete ne ſoit pas diſſoute, & alors tout ce qu'elle a fait eſt annullé. L'unanimité requiſe par les Polonois pour porter une loi, qu'il me ſoit-permis de le dire, eſt l'abſurdité la plus complette qui ait jamais été imaginée en politique. Comment a-t-on pu ſe flatter que tous les *nonces* ou députés d'un grand royaume à la diete générale, verroient les intérêts publics du même œil, & qu'ils concourroient tous avec le même eſprit, les mêmes lumieres, le même zèle & le même amour de la patrie à faire des loix? Chaque nonce eſt le maître de ſon ſuffrage, & ſi l'un d'eux prononce le malheureux mot *veto*, j'empêche, non-ſeulement l'activité de la diete eſt ſuſpendue, mais tous les actes qu'elle avoit déja paſſés d'une voix unanime ſont détruits.

Suppoſons que par un prodige, une diete générale parvint à n'éprouver aucune oppoſition; vous verriez naître des loix auxquelles pluſieurs *palatinats* refuſeroient d'obéir. Premiérement elles ne ſeroient point reconnues par les provinces qui n'auroient pas envoyé leurs nonces à la diete générale; & cet événement n'eſt pas rare, parce que les *diétines ante-comitiales* qu'on tient dans

toute l'adminiſtration, & en les regardant comme les protecteurs de la liberté, on a ouvert la porte à la licence.

Pour remplir leurs devoirs, ces quatre magiſtrats devroient être unis, & ils ſont toujours diviſés. Le roi, piqué de l'ingratitude qu'ils lui marquent après leur élévation, & jaloux de l'autorité qu'ils exercent, croit devenir lui-même plus puiſſant, en les empêchant de remplir les fonctions de leurs charges. Il leur ſuſcite les uns par les autres des querelles, & ne manque jamais d'aſſocier dans ce haut miniſtere des hommes d'un caractere différent & qui ont des intérêts contraires. Les rois de Pologne pourroient s'épargner cette précaution inutile & criminelle; dans les gouvernemens les plus ſages, la rivalité ne produit que trop ſouvent la haine entre les magiſtrats.

Les quatre grands officiers de la couronne faits pour protéger les loix, peuvent impunément n'obéir qu'à leurs paſſions. Il eſt vrai que la diete générale eſt en droit de leur demander compte de leur adminiſtration & de les deſtituer; mais de leur côté ils ſont les maîtres de la diſſoudre, ſi elle oſoit former cette entreprife. Chacun d'eux n'a-t-il pas toujours à ſes gages quelque nonce prêt à prononcer le deſtructif *veto?* Vous voyez par-là, Monſeigneur, que l'injuſtice pour s'affermir, ſe ſert de la loi même que les Polonois regardent comme le rempart & la ſauvegarde de leur liberté. Je définirois leur magiſtrature, le privilege de faire impunément & indifféremment le bien & le mal. Ce gouvernement ne ſe ſoutient que par une certaine allure & des coutumes que l'anarchie, quelque grande qu'elle ſoit, ne peut jamais entiérement détruire. Ce cri de la raiſon & de la juſtice naturelle que

la méchanceté des hommes ne peut jamais étouffer, ſe fait entendre dans les affaires particulières des Polonois ; un certain honneur qui accompagne la liberté, dicte leurs procédés : & voilà pourquoi ils ſubſiſtent encore.

Le comble du malheur pour cette nation, c'eſt d'avoir eu l'art malheureux, de donner à ſon anarchie une ſorte de ſtabilité que rien ne peut déranger. Les gouvernemens réguliers ſont toujours à la veille d'éprouver quelque changement dans leur conſtitution, parce qu'ils doivent continuellement combattre les paſſions que rien ne laſſe, & qui acquierent dans l'action une nouvelle force & une nouvelle adreſſe. Les paſſions, au contraire, ſont l'ame & le reſſort du gouvernement polonois, il n'a à redouter que la raiſon. Mais n'avons-nous pas déja remarqué bien des fois combien elle a peu de force ; & d'ailleurs le *veto* ne lui oppoſe-t-il pas une barriere inſurmontable ? La ſeule eſpérance des bons citoyens, c'eſt que leurs compatriotes laſſés enfin de leurs malheurs, de leurs déſordres & des vices qui les aſſerviſſent à la Ruſſie, ouvriront les yeux, & conſentiront par dépit à faire des établiſſemens qui leur aſſureront une liberté digne de leur courage.

La Pologne ne peut donc éprouver quelque révolution que de la part des étrangers. Il eſt vrai que ſon gouvernement l'expoſe à recevoir des injures fréquentes ; & qu'étant preſque inutile à ſes alliés, elle n'en peut attendre que des ſecours très-médiocres. Il eſt encore vrai que le pays ouvert de tous côtés, & qui doit l'être pour conſerver ſa liberté, eſt mal défendu par des milices ſans diſcipline, & par une nobleſſe indocile qui monte tumultuairement à cheval quand le roi commande la *poſpolite* ou l'arriere-ban. Mais s'il eſt aiſé à une armée ennemie de ſurprendre les Polonois, & de

parcourir leurs provinces en les ravageant ; il ſeroit plus difficile au vainqueur de s'y établir en conquérant & en maître, que dans pluſieurs autres états de l'Europe, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent.

Faites la guerre à un monarque deſpotique, vous trouverez certainement, ſi ce n'eſt pas le plus imprudent des hommes, beaucoup plus d'obſtacles pour pénetrer ſur ſes terres que pour entrer en Pologne. Mais dès que vous aurez renverſé les fortereſſes qui couvrent ſes frontières, l'intérieur du pays vous ſera ſoumis. Adreſſez directement vos coups au deſpote, & ſi vous avez vaincu ſa famille, votre conquête eſt conſommée. Il ne tient qu'à vous de vous y affermir : une politique douce, humaine & bienfaiſante, en vous faiſant aimer de vos nouveaux ſujets, vous fournira mille moyens de les engager à oublier & même haïr leurs anciens maîtres. Car ne croyez pas, Monſeigneur, ce qu'on dit de l'amour extrême de toutes les nations pour leurs rois. L'amitié a ſes règles, & la nature n'a pas fait le cœur humain pour aimer ſans retour. C'eſt la flatterie qui parle tant d'amour, de dévouement, de ſacrifice de ſa vie & de ſes biens ; mais les flatteurs ne ſavent ni aimer, ni ſe dévouer, ni ſacrifie leur vie & leurs biens. Il eſt utile de vous dire cette verité, afin que vous ne comptiez pas imprudemment ſur un ſentiment qu'on n'aura point pour vous, ſi vous ne tâchez de le mériter par des choſes utiles & grandes. Je rentre dans mon ſujet.

En Pologne le vainqueur ne pourroit gagner que l'affection du peuple ; mais le peuple eſt trop aſſervi pour avoir quelque élévation dans l'ame & lui être utile. La nobleſſe qui croiroit tout perdre en obéiſſant à un maître étranger, ſera vingt fois vaincue, & ne ſera pas ſoumiſe.

Il faudra faire autant de guerres particulieres, qu'il y aura dans la république de grands ſeigneurs en état d'aſſembler des forces pour défendre leur indépendance, ou de gentilshommes jaloux de leur liberté. Dans les périls extrêmes, des hommes libres trouvent en eux des reſſources qu'ils ne connoiſſoient pas. Combien de fois les Polonois n'ont-ils pas déja trouvé leur ſalut dans leur déſeſpoir? Il n'y a point de nation qu'ils ne puiſſent laſſer & épuiſer. Les vices du gouvernement le plus mépriſable ſemblent alors diſparoître; la néceſſité ſert de légiſlateur & de magiſtrat; il ſe forme des talens, il ſe forme des vertus; toutes les paſſions cédent alors à la paſſion de la liberté; à moins que vous ne ſuppoſiez une république de Sybarites qu'une extrême molleſſe a énervés, & que le moindre danger fait trembler.

Si pour être libre la nobleſſe polonoiſe veut n'avoir ni loix ni magiſtrats, la nobleſſe vénitienne ne croit au contraire pouvoir conſerver ſa liberté, qu'en ſe ſoumettant à des loix très-dures & à des magiſtrats qui exercent ſur elle le pouvoir le plus arbitraire. Le conſeil des *dix* qui favoriſe les eſpions & l'eſpionage, qui met la délation en honneur, qui juge les accuſés ſans les confronter avec leurs accuſateurs qu'ils ne connoiſſent pas, n'eſt point encore un tribunal auſſi redoutable que les magiſtrats appellés *inquiſiteurs d'état*, & qui peuvent condamner à mort le doge, les ſénateurs, les nobles, les étrangers & tous les ſujets, ſans être obligés d'en rendre compte à qui que ce ſoit. Leurs jugemens ſont ſecrets, & ſont exécutés avec le même myſtere qui les a dictés. Les nobles opprimés par cette police ſoupçonneuſe & contraire à tous les droits de l'humanité, ne ſavent point ſur le rapport de leur conſcience, s'ils ſont innocens ou criminels. On les voit

voit avec une docilité monacale s'aller confeſſer aux inquiſiteurs de quelques fautes puériles, telles que d'avoir parlé au haſard à un miniſtre étranger, ou de s'être trouvés dans une maiſon avec un de ſes gens ſans le connoître.

Seroit-il poſſible que de pareilles loix fuſſent néceſſaires à la conſervation de l'ariſtocratie? Le légiſlateur doit croire que les hommes en général, abandonnés à leurs paſſions, ſont capables des plus odieuſes méchancetés; mais il doit les inviter au bien en méritant leur confiance; & dans chaque cas en particulier, il doit préſumer que le citoyen accuſé eſt innocent, & lui fournir tous les moyens néceſſaires pour dévoiler la calomnie. C'eſt en élevant l'ame & non pas en la conſternant qu'on doit nous porter au bien. J'ai quelquefois entendu dire à des magiſtrats qu'il vaudroit mieux punir un innocent que de ſauver un coupable. Si jamais ce blaſphême eſt proféré devant vous, Monſeigneur, armez-vous de toute votre ſévérité pour venir au ſecours de tous les gens de bien, que le châtiment d'un innocent fait frémir. Le juge qui condamne & fait exécuter ſes ſentences en ſecret, eſt un aſſaſſin. La loi qui abandonne un coupable au dernier ſupplice, ne prétend pas réparer le crime qui a été commis, mais intimider ſalutairement les citoyens qui pourroient en commettre un pareil. Veniſe devroit aujourd'hui changer des loix qu'elle a imaginées & crues néceſſaires, dans un temps où l'Italie étoit infectée de l'eſprit d'uſurpation & de tyrannie, & où aucun gouvernement n'étoit affermi: elle n'a plus beſoin des mêmes moyens pour conſerver ſa liberté.

Le *grand-conſeil* ou l'aſſemblée de tous les nobles qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans, ſe tient régulièrement tous les dimanches & les jours

de fête. Il fait les loix nouvelles ; abroge ou modifie les anciennes, ſi les ciconſtances l'exigent ; confere toutes les magiſtratures, ou du moins confirme les magiſtrats que le ſénat a droit d'élire. Cette aſſemblée, trop fréquente dans une république qui s'eſt fait un principe de conſerver religieuſement ſes premieres loix, auroit bientôt tous les vices de la démocratie, ſi elle avoit un pouvoir plus étendu ; mais elle ne s'eſt prudemment réſervée aucune branche de l'adminiſtration. Tandis que le *college* du doge & quelques autres tribunaux rendent la juſtice, & veillent à la tranquillité publique, le ſénat pourvoit à tous les autres beſoins de la république. Il décide ſouverainement de la guerre & de la paix, fait des alliances avec les étrangers, envoie des ambaſſadeurs, régle les impoſitions, élit les magiſtrats qui forment le *college* du doge, le général de la république, les provéditeurs des armées & tous les officiers qui ont un commandement important dans les troupes.

Avec une puiſſance ſi étendue, le ſénat ne peut pas cependant ſe rendre le maître des loix. Cent vingt ſénateurs que le *grand conſeil* confirme ou révoque à ſon gré tous les ans, ne ſont jamais à portée de former des entrepriſes dangereuſes pour le corps de la nobleſſe. D'ailleurs un plus grand nombre d'autres magiſtrats, dont la magiſtrature eſt bornée à ſix mois, entre encore dans le ſénat, & cette compagnie ne peut délibérer que ſur les propoſitions qui ſont portées par le *college* du doge, dont tout le pouvoir eſt entre les mains de ſix magiſtrats appellés les *ſages-grands*, & dont l'autorité ne dure que ſix mois. La force ne peut point détruire cet équilibre de pouvoir, établi ſur la différence & la relation des magiſtratures, parce que les nobles n'exercent que les

fonctions civiles de l'état, & ne ſont pas militaires. L'adreſſe & la ruſe ſont auſſi impuiſſantes que la violence & la force contre le gouvernement, parce que l'intrigue eſt bannie des élections.

Par exemple, Monſeigneur, quand il s'agit d'élire un doge, tous les nobles qui ſont préſens au *grand-conſeil*, tirent chacun une balle d'une urne où il y en a trente dorées; ceux à qui elles tombent vont une ſeconde fois au ſort; leur nombre eſt réduit à neuf, & ces neuf électeurs en nomment quarante qui par un nouveau *ballotage* ſe trouvent bornés à douze. Ces derniers nomment vingt cinq électeurs que le ſort réduit encore à neuf. Vous n'êtes pas à la fin de cette opération. Ces neuf électeurs en choiſiſſent quarante-cinq, le ſort en laiſſe ſubſiſter onze qui nomment enfin les quarante-un électeurs qui éliſent le doge.

C'eſt par cette méthode de *ballotage* uſitée dans les élections, que la république prévient les complots des magiſtrats pour ſe rendre conſidérables les uns aux dépens des autres; & qu'étouffant l'eſprit de parti & de faction, elle les aſſervit aux loix, donne une force encore plus efficace à la brièveté de leur pouvoir, & détruit dans les grands toute eſpérance d'oligarchie. Cependant on dit que dans ce labyrinthe de *ballotage*, l'intrigue, tant elle eſt habile, trouve encore un fil pour ſe conduire. Vous remarquerez même que les magiſtrats à vie, tels que le doge, les procurateurs de St. Marc & le chancelier, ſemblent n'être établis que pour la pompe des cérémonies, & n'ont aucun crédit réel: le dernier même n'eſt choiſi que parmi les ſimples citadins de Veniſe.

Plus vous méditerez, Monſeigneur, ſur les prin-

cipes fondamentaux de cette république, plus vous vous convaincrez qu'elle a épuiſé les meſures propres à prévenir au dedans toute révolution. Quelque puiſſant que ſoit le corps de la magiſtrature, il ne peut point s'emparer de la puiſſance légiſlative. Le nombre des magiſtrats eſt trop conſidérable, pour qu'ils puiſſent être tous opprimés par un ſeul. Veniſe tire d'ailleurs un grand avantage de ce nombre conſidérable de magiſtrature; elle forme aſſez de patriciens aux affaires, pour être ſûre de ne jamais manquer de magiſtrats capables de remplir les emplois difficiles & les plus importans. Les magiſtrats n'ayant point le temps d'imprimer le caractere de leur eſprit au gouvernement, ſont obligés de prendre le génie de la république. Delà, cette perpétuité conſtante de mêmes maximes, de mêmes principes qu'on admire dans les Vénitiens, & qui leur donne une vraie ſupériorité ſur des états que la république redouteroit, ſi leur politique & leurs vues étoient moins mobiles & moins flottantes.

Il s'en faut bien, que Veniſe ſoit à l'abri de toute révolution de la part des étrangers. Si elle n'a ſouffert aucune perte depuis que l'ambition a allumé tant de guerres dans ſon voiſinage, c'eſt moins le fruit de la ſageſſe, que de l'imprudence des princes qui ont voulu aſſervir l'Italie. La république ſemble redouter les troupes auxquelles elle confie ſa défenſe; pour ne les craindre on diroit qu'elle veut les dégrader. Sa nobleſſe ne remplit que les emplois civils; ſes milices ne ſont compoſées que de mercenaires; ſon général, toujours étranger, auroit inutilement des talens, & les *provéditeurs* qui l'accompagnent, ne ſont bons qu'à le faire battre. Quoique les *podeſtats*, contre l'uſage ordinaire des ariſtocraties, ne faſſent pas un commerce honteux de leur magiſtrature dans

les provinces, le gouvernement vénitien trop dur, n'eſt point propre à gagner l'affection des ſujets. Le peuple n'eſt pas opprimé ; mais il n'eſt pas aſſez heureux pour penſer qu'il eût beaucoup à perdre en paſſant ſous une autre domination. La nobleſſe de terre ferme a les préjugés communs à tous les gentilshommes : elle croit valoir la nobleſſe de Veniſe, ce n'eſt qu'à regret qu'elle obéit, & le gouvernement qui s'en défie, cherche à l'humilier. Cette nobleſſe ſujette ſe croiroit moins abaiſſée dans une monarchie, & voudroit n'avoir qu'un maître.

Ce chapitre commence à devenir trop long ; & je ne m'arrêterai pas, Monſeigneur, à vous parler de la république de Gènes. Si l'île de Corſe avoit appartenu aux Vénitiens, il eſt vraiſemblable qu'elle ne ſe ſeroit jamais révoltée ; ou du moins une poignée de rebelles ne leur feroit pas la guerre depuis trente ans. Si Paoli n'eſt pas un des plus grands hommes de notre ſiècle, s'il n'eſt pas un Sertorius, la république de Gènes qui ne le ſoumet pas, doit être extrêmement foible. Je vous invite, Monſeigneur, à rechercher les cauſes de cette foibleſſe. Vous êtes à portée de connoître les détails du gouvernement des Genois : tirez leur horoſcope.

CHAPITRE III.

Du gouvernement de l'empire d'Allemagne.

JUSQU'AU règne de Maximilien I, l'empire d'Allemagne fut en proie à tous les déſordres que peut produire le gouvernement féodal. Pour vous

en convaincre, Monſeigneur, il vous ſuffira de jeter les yeux ſur la *bulle d'or*, publiée en 1356 par l'empereur Charles IV. Cette loi ſuppoſe dans l'empire, des mœurs, des coutumes & des droits auſſi barbares que ceux qui furent connus en France ſous les prédéceſſeurs de Philippe Auguſte, & dont on vous a préſenté un tableau fidelle. L'empire, il eſt vrai, avoit conſervé l'ancien uſage établi chez les François, d'aſſembler des dietes générales; mais juſqu'à celle que Maximilien I convoqua à Worms en 1495, ces congrès tumultueux & irréguliers ſe ſéparoient avant même que d'avoir pu connoître leur ſituation. Un *recez* même de cette année défendoit encore de prolonger au-delà d'un mois la diete qui ne duroit ordinairement que dix ou douze jours. Loi ridicule! Les Allemands ſe flattoient-ils de débrouiller le cahos de leurs affaires dans un eſpace ſi court? Ou étoient-ils tellement accoutumés aux malheurs que l'anarchie & le deſpotiſme cauſoient parmi eux, qu'ils ne ſongeaſſent point à y remédier.

L'empereur Wenceſlas avoit fait tous les efforts dans la diete de Nuremberg, en 1383, pour donner une meilleure forme à l'empire. Il publia une paix générale; mais on ne lui permit de prendre aucune des meſures qu'il croyoit propres à l'affermir. Sigiſmond tenta la même entrepriſe & échoua contre les mêmes difficultés. Albert II fut plus heureux. Soit que les tentatives inutiles de ſes prédéceſſeurs euſſent cependant préparé les eſprits à une réforme, ſoit qu'il faille l'attribuer à quelque autre cauſe, il publia une paix générale du conſentement des états, partagea l'Allemagne en ſix *cercles* ou provinces qui devoient avoir leurs dietes particulieres. Cet établiſſement ne produiſit point les biens qu'on en eſpéroit. S'il étoit propre à rapprocher les eſprits & à les unir par un

intérêt commun, la barbarie des mœurs & l'indépendance des fiefs l'étoient encore plus à les diviſer. Ce ſiècle n'étoit pas fait pour connoître le prix de la paix; les guerres privées ſubſiſterent avec la même fureur; l'Allemagne forma toujours un corps dont tous les membres, ennemis les uns des autres, vouloient ſe perdre, & ce fut beaucoup pour Fréderic III, de faire enfin conſentir ſes vaſſaux à ne commettre aucune hoſtilité pendant dix ans.

Maximilien I fit enfin paſſer la loi de la paix publique & perpétuelle. Elle défendoit toute hoſtilité & voie de fait entre les états de l'empire, ſous peine à l'agreſſeur d'être traité comme ennemi public. On établit la *chambre impériale* : tribunal qui devoit juger de tous les différens. On fit un nouveau partage de l'Allemagne en dix cercles; chacune de ces provinces nomma un certain nombre d'*aſſeſſeurs* à la chambre impériale pour y juger en ſon nom, & ſe chargea d'en faire exécuter les décrets ou les jugemens dans l'étendue de ſon territoire. La diete tenue à Ausbourg en 1500, ériga même une eſpece de régence qui devoit ſubſiſter ſans interruption dans les interſtices des dietes. On lui confia tout le pouvoir que la nation poſſede elle-même quand elle eſt aſſemblée, & elle devoit régler définitivement les affaires les plus importantes tant du dedans que du déhors. Le conſeil compoſé de vingt miniſtres que la diete générale nommoit, étoit préſidé par l'empereur même. Un électeur y ſiégeoit toujours en perſonne, & les ſix autres y envoyoient ſeulement leurs repréſentans.

Quoique ces établiſſemens donnaſſent une forme plus réguliere à la police des fiefs; il ne faut pas penſer qu'ils euſſent été capables de donner une certaine force aux loix & d'entretenir la paix

de l'empire ; ſi la maiſon d'Autriche n'eut acquis ſubitement aſſez de puiſſance pour ſe maintenir ſur le trône impérial, s'y faire reſpecter, & oſer donner des ordres qu'il eût été imprudent de mépriſer comme on avoit juſqu'alors mépriſé les loix. En effet les préjugés nationaux trouvoient toujours ridicule de plaider bourgeoiſement devant des juges, quand on pouvoit ſe faire raiſon les armes à la main. Les princes les moins puiſſans recouroient à la chambre impériale ; mais leur exemple étoit d'un poids médiocre, & donnoit peu de crédit à ce tribunal. A quoi auroient ſervi ſes décrets contre un prince aſſez puiſſant pour n'y pas obéir, & réſiſter au cercle chargé de les executer ;

Pluſieurs autres cauſes concouroient à rendre le nouvel établiſſement inutile. La dignité impériale, appauvrie & dégradée par l'aliénation de tous ſes domaines, dont pluſieurs empereurs avoient fait un trafic honteux, ne conſervoit qu'une vaine ombre de ſuzeraineté après avoir perdu ſes forces. Les électeurs dont les terres ne ſouffroient aucun partage, étoient incapables de penſer qu'ils euſſent beſoin du ſecours des loix pour ſe ſoutenir, & ne voyoient au contraire dans leur droit de guerre que le droit de s'agrandir. La diſtribution de l'empire en provinces, s'étoit faite ſans ordre & contre toute regle. Pluſieurs états n'étoient compromis dans aucun des dix cercles, & d'autres étoient éloignés de celui dont ils faiſoient partie. Delà une ſorte d'indépendance que pluſieurs princes affecterent encore, ou le peu d'intérêt qu'ils prirent au bien commun de leur cercle. Les anciens préjugés, ſubſiſterent donc dans toute leur force, & l'empire fut encore en proie aux mêmes déſordres. On ne tarda pas à ſe laſſer de la régence établie à Ausbourg. Elle gênoit l'am-

bition de l'empereur & des princes les plus puiſſans de l'empire. Quelques états trouverent qu'elle leur étoit à charge, & d'autres la crurent inutile ; parce qu'elle n'avoit pas corrigé en peu d'années tous les vices du gouvernement le plus vicieux,

L'avénement de Charles-quint à l'empire forme une époque remarquable dans ſa conſtitution. Les princes furent aſſez ſages pour juger qu'on ne pouvoit l'élever ſur le trône ſans danger, & aſſez imprudens pour croire qu'une *capitulation* mettoit des bornes fixes à ſon autorité ; il la ſigna, & perſonne n'ignore avec quelle hauteur il gouverna un pays qui vouloit avoir un chef & non pas un maître. Puiſſant en Eſpagne & dans les Pays-Bas, riche des tréſors que lui prodiguoit le nouveau-monde ; ambitieux, courageux, plein d'eſpérance, d'activité & de reſſources ; propre à ſe plier, ſuivant les circonſtances à la politique la plus favorable à ſes vues, l'Allemagne le choiſit pour ſon empereur dans le temps que le gouvernement des fiefs venoit d'être détruit dans tout le reſte de l'Europe. Ce prince ne fit pas attention qu'il n'auroit point, pour ruiner ſes vaſſaux, les mêmes facilités que les rois de France avoient eues pour ruiner les leurs ; & que la nouvelle politique qui commençoit à lier tous les peuples par un commerce plus étroit & plus régulier de négociation, donneroient des alliés & des protecteurs aux princes de l'empire ; il forma le projet téméraire d'établir une vraie monarchie ſur les ruines de la liberté germanique. Charles-quint voulut profiter du fanatiſme que les querelles de religion avoient allumé. Il fit la paix, il fit la guerre, tourmenta l'empire par ſes intrigues, ſe fit haïr des uns, craindre des autres & reſpecter de tous. En formant trop d'entrepriſes à la fois, il ne put en ſuivre aucune avec

la conſtance qu'elle demandoit ; & les guerres qu'il fit à ſes voiſins furent autant de diverſions qu'il fit lui-même en faveur de l'empire. S'il ne conſomma pas ſon ouvrage, il jouît du moins d'une autorité ſupérieure à celle de ſes prédéceſſeurs. Sans rendre le trône héréditaire, il y affermit ſa maiſon, & laiſſa à ſes ſucceſſeurs un crédit immenſe, ſon ambition & l'eſpérance de la ſatisfaire.

Ce ſeroit entreprendre, Monſeigneur, un long ouvrage que de vouloir vous expoſer ici le ſyſtême politique de la maiſon d'Autriche, & les moyens qu'elle a employés juſqu'à la paix de Weſtphalie pour aſſervir l'empire. Je me bornerai à vous dire que les ſucceſſeurs de Charles-quint eurent ſa politique ; mais comme le pouvoient avoir des princes qui lui étoient très-inférieurs en talens ? Quand ils ne pouvoient ſe faire craindre, ils répandoient la corruption, ruſe, force, ſermens ; dons, promeſſes, intrigues, violences, rien ne fut épargné. On ne parloit que de paix & d'affermir la tranquillité germanique, quand on étoit épuiſé par la guerre, & le conſeil de Vienne ne ſongeoit qu'à réparer ſes forces pour reprendre ſes entrepriſes. Il eſpéroit de perdre les Proteſtans par les Catholiques ; il cherchoit à les réunir également ; & c'eſt ſur leurs ruines qu'il vouloit élever l'édifice de la grandeur autrichienne.

Les empereurs auroient peut-être réuſſi à ſubjuguer l'Allemagne, ſans les ſecours que quelques princes lui donnerent ; leur intérêt étoit d'arrêter les progrès d'une puiſſance qui menaçoit tous ſes voiſins. Après tant de guerres, dans leſquelles l'Europe déploya & épuiſa toutes ſes forces, la paix de Weſtphalie qui ſert aujourd'hui de baſe au droit public de l'empire, fixa enfin les prérogatives de l'empereur, & les privileges

des états. Elle donna des règles certaines à un gouvernement qui juſques-là n'en avoit preſque voulu reconnoître aucunes, & qui par ſa nature étoit incapable de les obſerver religieuſement.

Si on conſidere la conſtitution politique de l'empire, comme un gouvernement dont l'objet ſoit de rendre la nation allemande heureuſe, en faiſant des loix impartiales & en forçant les citoyens d'obéir aux magiſtrats, & les magiſtrats aux loix, on eſt dans une erreur groſſiere; car on ne peut guere voir de gouvernement qui ſoit plus directement oppoſé à cette fin.

A l'exception des villes impériales qui forment autant de républiques, & dont quelques-unes ont une police & des loix fort ſages; il n'y a que fort peu de principautés dans l'empire, où les ſujets aient conſervé quelque eſpece de liberté. Ces tenues d'états ſi communes en Europe dans la décadence des fiefs, & ſi propres à prévenir les abus du pouvoir abſolu, ſont preſque généralement inconnues en Allemagne. Preſque par-tout les ſujets ne ſont rien, & le prince eſt autoriſé par les loix & par la coutume à gouverner deſpotiquement. Il eſt toujours en état d'accabler des mécontens qui tenteroient de ſe ſoulever. Si les forces lui manquoient, vous verriez tous les princes voiſins venir au ſecours de ſon autorité mépriſée ou violée : ils penſent que leur intérêt l'exige; & par cette démarche ils croiroient défendre leur propre autorité. Quand vous entendrez parler de la liberté germanique, ne croyez donc pas, Monſeigneur, qu'il s'agiſſe de la liberté qui intéreſſe les citoyens. Il n'eſt queſtion que d'une liberté qui regarde les ſeuls princes; & ſon objet eſt de les maintenir tous dans la jouiſſance de leur ſouveraineté, & d'empêcher que les plus foibles ne ſoient opprimés par les plus forts,

ou que les uns ſe faſſent des droits qui nuiroient à ceux des autres

Tous les princes de l'empire reconnoiſſent une puiſſance légiſlative à laquelle ils ſont tenus d'obéir ; & cette puiſſance réſide dans la diete, qui a ſeule le droit de faire les loix générales qui intéreſſent le corps de l'état. Si on s'en rapporte aux publiciſtes allemands, la diete eſt ce rois des rois qui parle en maître à des ſouverains. C'eſt un digue inébraulable, contre laquelle viennent ſe briſer les vagues courroucées de la mer. Mais je crains bien, Monſeigneur, que ces docteurs, épris de la beauté du gouvernement germanique, n'aient plutôt dit ce qu'il ſeroit à deſirer qui fût, que ce qui eſt effectivement : je vous prie d'en juger vous-même.

Vous ſavez que la diete, ou aſſemblée générale de l'empire, eſt partagée en trois *colleges* : des électeurs, des princes & des villes libres. Après que le commiſſaire de l'empereur a fait part de ſes propoſitions à la diete, le college électoral & celui des princes déliberent ſéparément ſur les demandes impériales. Ils ſe communiquent leur avis, & quand il eſt uniforme, leur réſolution eſt portée au dernier college. Si celui-ci y accède, la réſolution devient, pour parler le langage des Allemands, un *placitum* de l'empire. Si l'empereur y met ſon approbation, le *placitum* devient un *concluſum* commun ou univerſel, & on en forme une loi à laquelle tous les états doivent obéir. Si l'empereur & la diete ne ſont pas d'accord, il ne peut y avoir de *concluſum*, ni par conſéquent de loi.

Il réſulte delà que la puiſſance légiſlative eſt retardée dans ſes opérations, & que ſouvent l'empire ne peut avoir les loix les plus convenables à ſa ſituation ; puiſque l'intérêt de l'empe-

reur n'eſt pas toujours le même que celui du corps germanique, & qu'il n'eſt au contraire que trop commun qu'il s'en faſſe d'oppoſés ou du moins de différens. Je ne ſuis pas étonné qu'à la paix de Weſtphalie on ait évité de régler que l'empereur ne pourroit refuſer ſon approbation au *placitum* ou vœu de l'empire ; les puiſſances étrangères qui conduiſirent cette négociation, n'étoient pas fâchées de laiſſer ſubſiſter un vice capital dans le gouvernement d'Allemagne : c'étoit conſerver l'eſpérance de s'y rendre plus néceſſaires, & plus importantes. Mais depuis, pourquoi les électeurs, s'ils vouloient le bien général, ont-ils négligé d'inſérer dans les capitulations des empereurs, une clauſe qui augmenteroit la dignité des trois colleges, & mettroit l'empire en état d'avoir les loix les plus conformes à l'intérêt du corps entier & de ſes membres ?

J'ajouterai même, pourquoi laiſſe-t-on à l'empereur le droit d'être le ſeul promoteur des loix ? Ne ſeroit-il pas plus dans l'ordre de la ſociété & du bien public, que chaque membre de l'empire fût libre de propoſer à ſon college ce qu'il croit avantageux ; & que chaque college après avoir formé ſon *placitum* particulier, pût le porter aux deux autres, pour y être approuvé ou rejeté ? Je le ſais : dans les gouvernemens ariſtocratiques, & ſur-tout dans les populaires, la liberté qu'auroit chaque citoyen de propoſer de nouvelles loix au ſénat ou au peuple, ſeroit le vrai moyen de n'en avoir bientôt aucune ; on détruiroit aujourd'hui ce qu'on auroit fait hier, & demain on auroit encore une nouvelle juriſprudence. Mais prenez garde, Monſeigneur, que cette objection ne peut avoir lieu à l'égard de l'empire, dont les dietes ne ſont pas compoſées d'une multitude aveugle, inquiete & facile à s'a-

giter. Quand le miniſtre d'un état parviendroit, par ſon éloquence & ſes intrigues, à ſubjuguer ſon college & à lui inſpirer ſes paſſions ou ſes caprices, il n'en réſulteroit aucun inconvénient pour le corps germanique. L'avis d'un college reſteroit ſoumis à l'examen des deux autres : ainſi on ne craindroit point que ſon étourderie, ſa précipitation & ſon erreur dictaſſent jamais les loix.

En même temps que la prérogative accordée à l'empereur, ſuſpend l'action de la puiſſance légiſlative, & empêche l'empire de faire les nouvelles loix qui lui ſeroient néceſſaires; il ne tient qu'au directeur de la diete de mettre des entraves à la puiſſance exécutrice, &, pour ainſi dire, d'impoſer ſilence aux anciennes loix. En effet on ne peut rien communiquer à la diete que du conſentement de l'électeur archevêque de Mayence. Il ne tient qu'à lui de refuſer la *dictature publique* ou la communication des plaintes, griefs, droits & demandes qu'un prince veut faire au corps germanique. Il étouffe à ſon gré les réclamations de l'opprimé, il favoriſe à ſon gré l'injuſtice de l'oppreſſeur. Quelle eſt donc la puiſſance de la diete? quel bien peut-elle faire, tandis que l'empereur empêche de prévenir les injuſtices, & l'archevêque de Mayence de les punir?

Ces deux vices ſont d'autant plus conſidérables, qu'il ne s'agit pas en Allemagne de gouverner de ſimples citoyens, mais des princes qui jouiſſent de tous les droits de ſouveraineté, qui ont des fortereſſes & des troupes, à qui il eſt permis de contracter des alliances défenſives avec les étrangers pour leur ſûreté, & qui même quelquefois poſſédent au-dehors des états plus puiſſans que ceux qu'ils ont dans l'empire. Plus il y

a de cauſes de diviſion, plus les loix devroient êtres ſages & le légiſlateur en état d'agir. Moins la diete générale a de force pour faire exécuter ſes décrets, plus toutes ſes opérations devroient être dictées par la juſtice.

Les parties mal unies de l'empire ceſſeroient bientôt de faire une eſpèce de tout, ſi quelques établiſſemens particuliers, & des uſages que le temps & l'habitude ont appris à reſpecter, ne ſuppléoient à l'impuiſſance du légiſlateur & des tribunaux. Les dietes particulieres de chaque cercle tendent à rapprocher les eſprits, & unir des princes entre leſquels le voiſinage de territoire, la différence de religion & une infinité de prétentions & de droits obſcurs, équivoques & oppoſés, ne ſont que trop propres à faire naître de la jalouſie, de la défiance & de la haine. Ces dietes pourvoient à ce que la légiſlation générale néglige ou ne peut régler; & leurs réglemens ſont ordinairement mieux obſervés que les loix qui ſont publiées au nom de l'empereur, du conſentement des trois colleges, & contre leſquelles il eſt rare que quelques princes ne faſſent des proteſtations. Les électeurs, les princes, les comtes, les villes libres, les catholiques & les proteſtans s'aſſemblent en diete quand leurs intérêts particuliers l'exigent; & ces différens pouvoirs ſe balancent, ſe tiennent en équilibre juſqu'à un certain point, & ſuſpendent les animoſités & les ruptures. A la moindre querelle qui s'élève, mille médiateurs ſe préſentent pour la terminer. Au défaut de voies légales & propres à conſerver la tranquillité publique, on a recours aux négociations; & tout le gouvernement ſemble plutôt ſe conduire par une ſorte d'allure & d'expédiens momentanés que par des règles fixes de droit.

Il y a actuellement un siècle que la diete présente fut convoquée à Ratisbonne & se tient sans interruption. Si ce corps législatif pouvoit en effet faire des loix, il seroit dangereux ou du moins inutile de le tenir toujours assemblé. Mais n'étant, ainsi que je vous l'ai dit, Monseigneur, qu'une espèce de congrès où se traitent plutôt par des négociations que par des voies de droit, toutes les affaires de l'empire, sa présence est très-propre à donner de la majesté au corps germanique, à contenir les princes dans leurs limites & maintenir la tranquillité publique. Si la diete cessoit d'être perpétuelle, il est réglé par la capitulation de l'empereur que dix ans au plus tard après sa dissolution, on seroit obligé d'en assembler une nouvelle. Les princes qui ont porté cette loi, connoissent-ils bien la nature de leur gouvernement ? Qui leur a répondu que la chambre impériale & le conseil aulique suffiroient pendant un si long espace de temps aux besoins du corps germanique ? Qui leur a dit que les états les plus foibles ne seroient pas opprimés, & que les troubles permettroient, après un interstice de dix ans, de convoquer une nouvelle diete ?

Si on ne considéroit l'empire que comme une ligue fédérative de plusieurs princes, qui par des traités se seroient soumis à des conventions réciproques pour leur sûreté commune ; on ne pourroit s'empêcher d'admirer leur sage prévoyance, & de convenir que cette situation ne soit par elle-même beaucoup plus avantageuse que celle des autres états, qui n'ont pour tout lien que l'obligation de remplir entr'eux les devoirs généraux de l'humanité. Il n'est pas douteux que les conventions du gouvernement germanique n'aient plus de pouvoir sur l'esprit des princes les plus ambitieux de l'empire, que les loix naturelles n'en

n'en ont ordinairement ſur les princes les plus religieux, ou qui ſe piquent de la plus grande probité.

Graces aux ſubtilités des docteurs dont l'intérêt & le menſonge conduiſent la plume, les vérités les plus claires & les plus ſimples ſont devenues des objets de doute & de conteſtation. Ce droit naturel qui parle avec tant d'énergie à tous les hommes qui n'ont pas le cœur gâté par l'habitude de l'injuſtice & de la flatterie, eſt abandonné à des ſophiſtes qui ne manquent jamais de donner aux paſſions les réponſes qu'elles demandent. Je ſais que le droit germanique eſt ſouvent équivoque; je ſais qu'il eſt preſque impoſſible de déſigner avec exactitude l'étendue & les bornes du pouvoir, des prérogatives, des droits & des immunités des différens états de l'empire; je ſais que chaque prince tient à ſes gages un publiciſte, qui ne penſe point & qui a des argumens & des démonſtrations pour tout; je ſais qu'en Allemagne il n'y a preſque point de titre qui ne ſoit combattu & détruit par un autre titre; je ſais enfin qu'il n'y a point de droit auquel on n'oppoſe une prétention, & que les droits & les prétentions ſe choquent, ſe croiſent, ſe contrarient continuellement. Cependant le droit germanique eſt moins violé en Allemagne, que ne l'eſt le droit naturel dans le reſte de l'Europe. Quoique la chambre impériale, le conſeil aulique, la ſuzeraineté & la ſubordination des fiefs ne forme qu'une foible barriere contre l'injuſtice; quoique la diete elle-même n'inſpire pas une confiance entière aux foibles ni une crainte ſalutaire aux forts; il eſt certain que les princes de l'empire ſont plus unis entr'eux que les autres princes de l'Europe. Sans cette eſpèce de droit public qui leur perſuade qu'ils ont des loix communes

au deſſus d'eux. & ne ſont que les membres d'un même corps; concevroit-on que les villes impériales, la nobleſſe immédiate, & tant de princes qui n'ont qu'un territoire très-borné & ſans défenſe, euſſent conſervé juſqu'à préſent leur ſouveraineté?

Le corps de l'empire, comme tous les états confédérés, n'a & ne peut avoir aucune ambition qui le rende odieux ou ſuſpect à ſes voiſins; on ne fait point la guerre pour faire des conquêtes en commun, & c'eſt-là le ſeul avantage qu'il retire de ſa conſtitution. Mais l'ambition de quelques-uns de ſes membres, & leur adreſſe à faire entrer dans leurs querelles leurs cô-états, ont ſouvent expoſé l'Allemagne à de grands maux de la part des étrangers. C'eſt cette ambition qui, depuis deux ſiècles, a ouvert l'empire à des armées de François, de Suédois, de Danois, d'Anglois, de Ruſſes & de Hollandois. Combien de fois la maiſon d'Autriche, en affectant un pouvoir proſcrit par les loix, n'a-t-elle pas contraint les princes de l'empire à chercher la protection de leurs voiſins? L'Allemagne a ſouvent été déchirée & démembrée par des auxiliaires, qui en feignant de combattre pour ſa liberté, ne ſongeoient qu'à ſe rendre ſes tyrans? Combien de malheurs l'empire n'a-t-il pas éprouvé, pour avoir eu la complaiſance de ſe rendre l'inſtrument de l'ambition ou de la haine d'un de ſes princes?

L'empire ſoumis à un empereur deſpotique ſeroit moins expoſé qu'il ne l'eſt aujourd'hui aux incurſions des étrangers, qui ont des alliés juſques dans le cœur de ſes provinces; ſes frontières ſeroient mieux défendues; mais il pourroit être envahi plus aiſément; l'Allemagne n'auroit plus cette heureuſe abondance d'habitans qui fait

ſa force, on y verroit bientôt des campagnes déſertes & des villes dépeuplées. Il faut, Monſeigneur, que vous faſſiez une différence entre un prince qui régne ſur un grand état, & un prince qui ne poſſede que des domaines très-bornés. L'un néglige tout & ne ménage rien; quelle que ſoit ſa conduite, il ſe trouve toujours aſſez riche & aſſez puiſſant; & parce qu'il croit ſes reſſources infinies, il en trouve bientôt la fin. L'autre apprend par la médiocrité même de ſa fortune à avoir une ſorte d'économie & de modération. Il peut preſque tout voir par lui-même dans ſes états; il ſent qu'il a beſoin de ſe conduire avec ſageſſe pour faire fleurir ſa province, & il ſe rend puiſſant en ménageant ſes ſujets.

Comparez, par exemple, Monſeigneur, l'intérêt que les grands d'Eſpagne ont à maintenir le trône du roi votre oncle, & les moyens qu'ils ont d'y réuſſir, avec l'intérêt que les électeurs, les princes, les comtes, la nobleſſe immédiate & les villes libres de l'empire ont à conſerver leur gouvernement, & les reſſources qu'ils trouveront en eux-mêmes dans les plus grandes diſgraces. Peut-être qu'un vainqueur dans le ſein de l'Eſpagne pourroit enfin jouir de ſa conquête : peut-être que la fidélité caſtillane ſe laſſeroit. En Allemagne le vainqueur vaincroit toujours ſans jamais jouir de ſa fortune. Ne pouvant faire avec les vaincus des conventions qui leur rendiſſent leur nouvelle condition ſupportable, il auroit à combattre l'hydre de la fable : à une tête coupée il en ſuccéderoit une autre.

Pour que l'empire pût craindre d'être détruit par un vainqueur étranger, il faudroit qu'il s'élevât en Europe une puiſſance ambitieuſe, mais ambitieuſe à la manière des Romains; c'eſt-à-dire, qui n'affectât de faire des conquêtes que pour

ſes amis & ſes alliés, qui ſût qu'il faut régner dans un pays par la réputation de ſes bienfaits, de ſa modération & de ſa juſtice, avant que d'y vouloir régner directement par ſes magiſtrats & par ſes loix. Que nous ſommes loin de cette conduite ſavante qui valût l'empire du monde aux Romains! notre politique montrant à découvert une ambition imprudente, ne ſonge qu'à eſcamoter & grapiller ce qu'elle trouve ſous ſa main. Pardonnez-moi, Monſeigneur, ces expreſſions; plus elles ſont baſſes, plus elles ſont propres à rendre ma penſée & le ſentiment dont je ſuis affecté.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement des Provinces-unies.

BRUTUS diſoit de Cicéron qu'il haïſſoit moins la tyrannie que le tyran Antoine. On peut dire Monſeigneur, la même choſe des provinces des Pays-bas: elles ſe révolterent contre le gouvernement féroce de Philippe II, ſans ſonger à ſe rendre libres. Etonnées de leur entrepriſe, & contentes de changer de maître, elles offroient leur ſouveraineté à tous les princes de l'Europe. Heureuſement pour elles, perſonne n'accepta leurs propoſitions; on étoit trop effrayé de l'énorme puiſſance que préſentoit la maiſon d'Autriche, pour qu'on oſât eſpérer que leur ſédition eût un heureux ſuccès. Il n'y avoit que Guillaume I, prince d'Orange, qui ſût tout ce qu'un chef prudent & courageux peut tenter & exécuter de difficile & de grand, à la tête d'un peuple animé par l'eſprit de religion.

Des dix-ſept provinces des Pays-bas, ſept ſeulement recouvrerent leur liberté. Les autres conduites par le duc d'Archot, homme infiniment moins habile que le prince d'Orange dont il étoit jaloux, ſe contenterent de murmurer, de ſe plaindre, de montrer qu'elles pouvoient ſe révolter; & ſe flatterent ridiculement de conſerver leurs privileges par des négociations. Un prince a trop d'avantages en négociant avec ſes ſujets; il n'accorde rien, tant qu'il ne ſe met pas dans la néceſſité de ne pouvoir manquer à ſa parole: & rarement les négociations & les pourparlers le réduiſent-ils à cette impuiſſance? Le conſeil de Madrid confirma par un diplome les privileges des provinces que cette généroſité ſatisfit; & réſolut cependant de prendre des meſures pour qu'elles ne fuſſent plus aſſez téméraires pour oſer réclamer leurs anciens droits.

La révolte des Pays-bas ſe ſoutenoit depuis neuf ans ſans interruption, lorſque le duché de Gueldre, les comtés de Hollande & de Zélande, & les ſeigneuries d'Utrecht, de Friſe, d'Over-Iſſel & de Groningue, connus depuis ſous le nom de *Provinces-unies*, s'apperçurent enfin par leurs ſuccès de la foibleſſe du gouvernement d'Eſpagne, & ſignerent le 24 Janvier 1579 leur traité d'union. Cette alliance renouvellée en 1583 eſt par ſa nature indiſſoluble. C'eſt le fondement ſur lequel eſt élevé tout l'édifice de la république. Chacune des Provinces-unies conſerva ſes loix, ſes magiſtrats, ſon indépendance & ſa ſouveraineté. Elles ne formoient qu'un ſeul corps; mais pour donner à toutes ſes parties un même eſprit & un même intérêt, non-ſeulement elles renoncerent au droit de traiter en particulier avec les étrangers, elles formerent même un conſeil commun chargé des affaires générales de l'union;

qui devoit convoquer deux fois l'an les *états-généraux*, dont l'assemblée prolongée par le nombre & l'importance des affaires, devint bientôt perpétuelle.

A proprement parler, il y a autant de républiques dans l'étendue des Provinces-unies, qu'il y a de villes qui ont droit de députer aux états particuliers de leur province. A l'exception des objets qui ont un rapport direct à l'alliance générale, ces villes n'ont point d'autre règle de conduite que leur volonté. Elles se gouvernent par les loix qu'elles se font elles-mêmes; & toute la puissance législative, ainsi que l'exécutrice, réside dans leur sénat ou leur conseil.

Cependant toutes ces villes d'une même province qui paroissent ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers, sont convenues d'établir un conseil commun pour veiller aux affaires générales de la province, & servir de lien entre toutes ses parties. Ce conseil subsiste sans interruption, & sa vigilance continuelle est sous doute nécessaire pour prévenir les abus de l'indépendance qu'affecte chaque ville. Ce conseil propose aux assemblées ordinaires ou extraordinaires des états provinciaux les points sur lesquels il juge à propos qu'on délibère. Alors les députés de la noblesse ou des villes instruisent leurs commettans des affaires qui doivent être discutées, demandent leur avis, & sont obligés de le suivre comme un ordre. Tout se décide dans ces états à la pluralité des voix, à moins qu'il ne s'agisse de quelques questions majeures, telles que la paix, la guerre, les alliances, la levée des troupes, ou l'établissement d'une nouvelle imposition, qui par le traité d'union ou loi fondamentale de l'état exige un consentement unanime.

Les états-généraux continuellement assemblés

à la Haye, & compoſés des députés des ſept provinces, ſont véritablement des pays conquis depuis l'union, c'eſt-à-dire du Brabant-hollandois, du Limbourg-hollandois, de la Flandre-hollandoiſe & du quartier de Venlo; mais ils n'exercent & ne peuvent exercer aucun acte de ſouveraineté ſur les ſept provinces. Les membres des états-généraux doivent inſtruire leurs provinces des objets de leurs délibérations, & ſont obligés d'opiner conformément aux inſtructions qui leur ſont données. Tout ſe règle & ſe réſout dans cette aſſemblée à la pluralité des ſuffrages; & dans les affaires majeures dont je viens de parler, & qui demandent le conſentement unanime de toutes les parties de la république, les états-généraux n'ont pas plus d'autorité que les états-provinciaux.

En réfléchiſſant, Monſeigneur, ſur cette forme de gouvernement, vous ſentirez combien le goût de la liberté avoit déja fait de progrès, quand les provinces révoltées ſe liguerent. Il eſt vrai qu'un peuple qui veut être libre, ſur-tout quand il vient de ſecouer le joug, doit être très-économe dans la diſtribution du pouvoir & ſe défier de ſes repréſentans. Cependant pour affermir ſa liberté, il ne doit pas s'abandonner à une défiance outrée, & prendre des meſures qui peuvent lui nuire. Ne faut-il pas blâmer les Provinces-unies d'avoir refuſé à leurs états, ſoit particuliers, ſoit généraux, la même autorité que la ſeigneurie de Friſe accorde aux ſiens? Les députés aux états de cette province ne conſultent point leurs commettans, & leurs réſultations ont force de loix. Quel inconvénient peut-il en réſulter, ſi une province a la prudence de borner à un temps très-court la députation de ſes miniſtres aux états, & d'empêcher par de ſages précautions que l'intrigue, la cabale & l'eſprit de parti ne décident de leur

élection? En établiſſant un ordre différent, combien les Provinces-unies ne ſe ſont-elles pas mis d'entraves, en voulant éviter un mal, ne ſont-elles pas tombées dans un pire? La célérité eſt quelquefois une grande ſageſſe, & cependant la république paroîtra manquer de légiſlateur & pencher vers l'anarchie dans les circonſtances les plus importantes. Tous les jours la puiſſance exécutrice ſera arrêtée ou ralentie, quoique l'exercice en doive être auſſi prompt & auſſi facile que celui de la puiſſance légiſlative.

Avant que les états-généraux puiſſent prendre une réſolution déciſive, il faut que les affaires à délibérer, ſoient portées aux états particuliers des provinces, & delà renvoyées à l'examen de leurs commettans. C'eſt-à-dire que cinquante villes & tous les nobles doivent traiter une queſtion, la débattre & prendre un parti, pour que les états-provinciaux par leur déciſion mettent les états-généraux en liberté d'agir. Quelles longueurs toujours fatigantes & ſouvent ruineuſes ne doivent pas accompagner cette politique? Ce n'eſt pas tout, Monſeigneur; & quand j'ai eu l'honneur de vous parler de cette unanimité requiſe pour la concluſion des affaires les plus importantes, n'avez-vous pas été ſurpris de retrouver cette loi polonoiſe chez un peuple éclairé & qui a joué un rôle ſi conſidérable dans l'Europe? Vous devez être curieux de démêler par quels accidens ou par quelles cauſes particulieres ces défauts eſſentiels n'ont pas d'abord empêché la république des Provinces-unies de triompher de ſes ennemis, & dans la ſuite n'ont point porté le plus grand préjudice à ſes affaires.

Avec un pareil gouvernement, jamais l'union n'auroit ſubſiſté, ſi en effet les provinces n'avoient eu en elles-mêmes un reſſort capable de

hâter leur lenteur, & de ramener à la même maniere de penſer, des villes & une nobleſſe ſouvent jalouſes les unes des autres, qui avoient des préjugés différens, & qui plus ou moins éloignées du danger, plus ou moins intéreſſées en apparence au ſuccès de chaque entrepriſe, ne pouvoient avoir le même zele pour la cauſe commune, ni par conſéquent les mêmes opinions. Ce reſſort c'eſt le ſtadhoudérat que cinq provinces avoient conféré, trois ans avant le traité d'union, à Guillaume I, prince d'Orange; & que les ſeigneurs de Friſe & de Groningue donnerent dans leurs provinces particulières au comte de Naſſau.

Les prérogatives ou droits du ſtadhouder-capitaine & amiral-général ſont immenſes. Il commande également les forces de terre & de mer, & diſpoſe de tous les emplois militaires. Il accorde grace aux criminels, préſide à toutes les cours de juſtice, & les ſentences y ſont rendues en ſon nom. Il nomme les magiſtrats des villes ſur la préſentation qu'elles lui font d'un certain nombre de ſujets. Il donne audience aux ambaſſadeurs & miniſtres étrangers, & peut avoir des agens chez leurs maîtres pour ſes affaires particulières. Il eſt chargé de l'exécution des décrets que portent les états-provinciaux. Enfin arbitre ou plutôt juge des différens qui ſurviennent entre les provinces, entre les villes & les autres membres de l'état, il prononce, & ſes jugemens ſont ſans appel. Etrange effet des contradictions humaines! Des hommes trop jaloux de leur liberté pour ſe confier entiérement à leurs commettans qui n'étoient que leurs égaux, abandonnent à un prince un pouvoir & un crédit dont il lui étoit alors d'autant plus aiſé d'abuſer, que les affaires de la république étoient plus importantes, & qu'elles n'avoient pas encore pris une aſſiette aſſurée.

Tant de pouvoir dans les mains d'un prince qui avoit tous les talens d'un grand homme & l'ame d'un républicain, non-ſeulement ne fut point funeſte, mais répara même tous les défauts du gouvernement, & ſuppléa aux établiſſemens qui lui manquoient. Maurice uſa de cette autorité en bon citoyen & en héros comme ſon pere. Il tint les eſprits unis, & communiqua ſon activité. Son frere Fréderic-Henri qui lui ſuccéda, ſe conduiſit par les mêmes principes, & ſa régence ne fut qu'une longue ſuite de proſpérités & de triomphes. Son fils, Guillaume II, revêtu des mêmes dignités en 1647, ſe rendit ſuſpect à la république. Soit que les Provinces-unies, après avoir conclu à Munſter une paix définitive avec l'Eſpagne, euſſent moins beſoin du ſtadhoudérat, & commençaſſent à s'effrayer du pouvoir énorme de cette magiſtrature, ſoit que de ſon côté Guillaume occupé d'objets moins importans que ſes prédéceſſeurs, parût plus jaloux de ſon autorité à meſure qu'elle devenoit moins néceſſaire à la république; il ne régna plus la même harmonie entre les états & le ſtadhouder. La liberté eſt ſoupçonneuſe, l'ambition eſt inquiete, & vraiſemblablement la république auroit été déchirée & peut-être détruite par des diſſentions domeſtiques, ſi l'ambitieux Guillaume ne fut mort en 1650. Les alarmes des zèlés républicains ſe diſſiperent, & plus frappés des derniers dangers auxquels le ſtadhoudérat les avoit expoſés, que des avantages qu'ils en avoient reçus; ils prirent des méſures pour empêcher que le fils poſthume de Guillaume II, ne pût jamais obtenir les charges de ſon pere.

C'étoit, comme vous le voyez, Monſeigneur, n'éviter les maux de la tyrannie que pour s'expoſer à ceux de l'anarchie. Puiſque le ſtadhoudérat avoit ſervi de lien entre les parties trop ſéparées & trop

indépendantes des Provinces-unies ; puiſqu'il avoit été l'ame de leurs conſeils & le principe de leur unanimité ; il eſt certain que l'édit qui le proſcrivoit pour toujours ſans remédier aux vices du gouvernement, condamnoit la république à une inaction mortelle. Pourquoi détruire irrévocablement cette magiſtrature, tandis que les Provinces-unies accoutumées à la politique intrigante, active & tracaſſiere de l'Europe, & occupées de toutes ſes affaires auxquelles elles vouloient prendre part, avoient beſoin des reſſorts les plus actifs & des mouvemens les plus diligens? Quand la république auroit eu la ſageſſe de ne s'occuper que d'elle-même ; il eſt évident, ſi je ne me trompe, qu'en laiſſant ſubſiſter les irrégularités de ſon gouvernement, elle devoit laiſſer ſubſiſter le ſtadhoudérat, & ſe borner à en faire une magiſtrature extraordinaire, telle que fut la dictature chez les Romains. Il falloit que le ſtadhoudérat paſſager & créé ſeulement dans les temps de troubles domeſtiques ou de guerre étrangere, pût encore par ſon autorité ſuprême préſerver les Provinces-unies des périls auxquels leur gouvernement ordinaire les expoſoit.

La république ne tarda pas à éprouver le beſoin qu'elle avoit d'un dictateur. Voyant fondre ſur elle, en 1672, les forces de la France & de ſes redoutables alliés, elle crut toucher au moment de ſa ruine, & paroiſſoit prête à ſe diſſoudre avant que d'avoir été vaincue. Avec quelque ſupériorité que Jean de Wit, grand-penſionnaire de Hollande, eût gouverné juſques-là, il voyoit que ſa prudence, ſon courage, ſa fermeté & ſes lumieres ne lui ſuffiſoient plus ; le vaiſſeau étoit battu par une tempête trop violente, & le gouvernail lui échappoit des mains. En effet, ſi ce vertueux & zèlé citoyen eût réuſſi à ruiner

les eſpérances du jeune Guillaume III & à proſcrire pour toujours le ſtadhoudérat ; bien loin que les Provinces-unies euſſent alors retrouvé en elles-mêmes les reſſources néceſſaires pour repouſſer les coups dont elles étoient menacées ; on ne peut ſe déguiſer que les vices de leur gouvernement & leur conſternation n'euſſent rendu leur perte inévitable.

A cet ancien eſprit de courage & de patience qui avoit fondé la république & produit quelquefois des prodiges, la paix avoit fait ſuccéder cet eſprit de ſécurité & de molleſſe qui énerve ordinairement les états, quand on ignore qu'il faut ſe défier des douceurs de la paix. Les milices de terre avoient été négligées. Le commerce commençoit à attacher trop fortement les citoyens à leur fortune domeſtique. Il n'y avoit plus, pour ainſi dire, de point de réunion entre les ſept provinces ; & n'oſant ſe fier les unes aux autres ni à leurs magiſtrats ordinaires, chacune ſe ſeroit hâtée de traiter en particulier pour mériter des conditions plus avantageuſes. Grotius a dit que la haine de ſes compatriotes contre la maiſon d'Autriche, les avoit empêchés d'être détruits par les vices de leur gouvernement. Cette haine agiſſante ne ſubſiſtoit plus, & celle qu'ils devoient avoir contre la France, & qui devoit produire les mêmes effets, n'étoit pas encore formée.

Guillaume III étoit né avec de grands talens pour la guerre, & des talens encore plus grands pour ce que nous appellons communément la politique. Ses ennemis par les obſtacles qu'ils lui oppoſoient, & ſes partiſans par leurs eſpérances, avoient également concouru à lui donner une ambition ſans bornes. Son élévation aux charges de ſes peres, rendit la confiance & le courage à ſa patrie.

Les Hollandois trouverent des alliés, la France perdit les ſiens, la guerre prit une face nouvelle, & le ſtadhoudérat, en un mot, ſauva encore la république qu'il avoit formée.

Dans un de ces accès de reconnoiſſance qui ne ſont qne trop ordinaires aux peuples libres, les partiſans de la maiſon d'Orange obtinrent, le 2 Février 1674, que le ſtadhoudérat déſormais héréditaire paſſeroit aux enfans mâles & légitimes de Guillaume III. La loi qui rendoit cette dignité perpétuelle, n'étoit pas moins funeſte à la république, que la loi qui l'avoit autrefois proſcrite pour toujours. Heureuſement le ſtadhouder ne laiſſa point de poſtérité, & les Provinces-unies ſe trouverent à ſa mort dans un état aſſez floriſſant, pour n'avoir beſoin que de leurs magiſtrats ordinaires. Les ſuccès des alliés pendant la guerre de la ſucceſſion eſpagnole, & les diſgraces de la France cauſerent une telle fermentation dans la république, que les reſſorts du gouvernement agirent avec autant de célérité qu'ils devoient naturellement avoir de lenteur.

Je vous prie, Monſeigneur, de vous rappeller les principes que vous avez vus, & de remarquer en conſéquence que l'hérédité du ſtadhoudérat étoit la faute la plus conſidérable que les Provinces-unies puſſent commettre. S'il eſt avantageux à un peuple libre, ainſi que je l'ai déja remarqué, d'avoir dans des conjonctures extraordinaires une magiſtrature extraordinaire qui donne au gouvernement une action & une force nouvelles; rien n'eſt plus inconſéquent de la rendre perpétuelle & héréditaire. Elle n'aura plus ſur les eſprits accoutumés à la voir, le même empire. Elle ne leur inſpirera plus le même zèle, la même confiance. Un magiſtrat dont l'autorité eſt bornée à un temps très-court, peut ſans danger être tout puiſſant,

parce qu'il ne ſe propoſera que le bien public. Un magiſtrat à vie commence à ſéparer ſes intérêts de ceux de la république ; il faut donc imiter ſon pouvoir. Un magiſtrat héréditaire devient en quelque ſorte l'ennemi de ſa nation, quelque médiocre puiſſance qu'on lui confie : il faut donc s'attendre qu'elle ſera bientôt trop étendue.

Si vous examinez en détail, Monſeigneur, les prérogatives du ſtadhouder, vous le prendrez pour un vrai monarque ; & pour peu qu'il veuille en abuſer en diviſant les eſprits, en flattant les paſſions & ſur-tout en cachant ſon ambition ſous des manieres populaires ; vous jugerez qu'il doit devenir en peu de temps un ſouverain abſolu. Il fait grace aux criminels ; ſes flatteurs en concluront que ſa perſonne eſt ſacrée & inviolable, qu'il ne peut être traduit en jugement, & qu'il eſt par conſéquent au deſſus des loix. Il eſt préſident né de toutes les cours de juſtice, c'eſt-à-dire, qu'il peut facilement les corrompre toutes, éluder la force des loix par des jugemens, & après avoir établi peu-à-peu une juriſprudence de routine favorable à ſes intérêts, devenir enfin légiſlateur. Tous les magiſtrats des villes doivent leur place au ſtadhouder ; s'il eſt adroit, il leur apprendra à devenir reconnoiſſans à ſon égard, juſqu'à devenir des traîtres envers leur patrie ; & il dominera ſur toute la bourgeoiſie qui aſpire aux magiſtratures. Sa prérogative de négocier directement avec les étrangers, le met à portée de ſe faire des alliés, & de trouver au dehors les ſecours néceſſaires pour ſubjuguer ſon pays. Si un intrigant adroit juge ſans appel les différens des provinces & des villes ; que lui manque-t-il pour les diviſer & devenir leur maître ? Le ſtadhouder diſpoſe des emplois militaires, & commande les forces de terre & de mer :

je tremble. Pourquoi donc ne dira-t-il pas un jour à ſes ſoldats mercenaires : *mes amis, ces bourgeois qui vous payent, ſont avares, timides, riches, & n'entendent rien au gouvernement ; vous prodiguez votre ſang, & ils vous refuſent leur argent ? Vous êtes les défenſeurs de la république, il ne ſuffit pas de la défendre contre les armes des étrangers, il faut la défendre contre l'avarice des citoyens.* Guillaume III étoit roi, dit-on, des Provinces-unies & ſtadhouder en Angleterre ; s'il eût laiſſé un fils pour lui ſuccéder, de quelle puiſſance ne jouiroit-il pas aujourd'hui ?

La dignité de ſtadhouder étoit vacante dans les provinces de Hollande, Gueldre, Zélande, Utrecht & Over-Iſſel après la mort de Guillaume III, la république ne vît ni les avantages qu'elle pouvoit retirer de cette magiſtrature en la rendant paſſagere, ni combien les circonſtances étoient favorables pour tenter cette entrepriſe. En effet, il ne reſtoit plus de poſtérité de ces ſtadhouders immortels dont le courage & le génie avoient formé & conſervé la république ; & il s'en falloit bien que les provinces fuſſent auſſi attachées à la ſeconde maiſon de Naſſau, qu'elles l'avoient été à la premiere. D'ailleurs les Hollandois étoient tellement énivrés, à la fin de la guerre de 1701, de la gloire qu'ils avoient acquiſe ſous le gouvernement de leurs magiſtrats ordinaires, qu'ils auroient adopté avec joie tous les réglemens qu'on leur auroit propoſés à ce ſujet.

Mais ſoit que les magiſtrats qui gouvernoient alors, ne connuſſent pas le ſyſtême de leur gouvernement, ſoit qu'ils ne ſongeaſſent qu'à étendre leur pouvoir, ils firent revivre les anciennes loix qui proſcrivoient le ſtadhoudérat. Qu'on me permette de le dire, cette politique étoit d'autant plus fauſſe dans ces circonſtances, qu'il n'étoit

plus poſſible de ſe déguiſer, que la nobleſſe indignée de voir des bourgeois à la tête des affaires, feroit tous ſes efforts pour avoir un ſtadhouder, & entraîneroit le peuple à penſer comme elle.

Pour comprendre l'intérêt du peuple dans cette occaſion, vous remarquerez, Monſeigneur, qu'à la naiſſance de la république, les aſſemblées de la bourgeoiſie choiſiſſoient à la pluralité des voix les perſonnes deſtinées à former le ſénat de chaque ville. Il ſe fit quelques brigues, quelques cabales dans ces élections; & de mille moyens propres à arrêter ce mal, on prit le plus mauvais & le plus dangereux : on donna au ſénat même le droit de nommer à ſes places vacantes. Les ſénateurs ne s'aſſocierent que leurs parens, & toute l'autorité devint le partage de quelques familles qui s'emparerent de tous les emplois. Celles qui ſe trouverent exclues, murmuroient contre l'oligarchie, étoient moins affectionnées au gouvernement, & pour abaiſſer des magiſtrats dont elles vouloient ſe venger, devoient s'unir à la nobleſſe pour le rétabliſſement du ſtadhoudérat

C'eſt en 1722 que les états du duché de Gueldre nommerent pour leur ſtadhouder & capitaine-général le prince d'Orange & de Naſſau, déjà ſtadhouder héréditaire de Friſe & de Groningue. La province de Hollande ouvrit les yeux ſur le péril dont elle étoit menacée; mais ne prit aucune meſure capable de le prévenir. Au lieu de négocier inutilement avec la Gueldre pour empêcher une démarche à laquelle elle étoit déterminée, il falloit empêcher que cet exemple ne devint contagieux. Il falloit examiner les cauſes qui avoient produit cette révolution dans la Gueldre

dre; & ſi elles pouvoient avoir les mêmes ſuites dans les autres provinces, il falloit s'y oppoſer; & pour empêcher que la nobleſſe & le peuple ne deſiraſſent un ſtadhouder, il falloit qu'ils ne puſſent pas ſe plaindre du gouvernement actuel: en partant de tout autre principe, on ne pouvoit avoir qu'un ſuccès malheureux.

Tandis que les ennemis du ſtadhoudérat ne faiſoient rien de ce qu'ils auroient dû faire, ſes partiſans appuyés du crédit de George II, roi d'Angleterre & beau-pere du prince d'Orange, devenoient de jour en jour plus nombreux. Ils n'attendoient qu'un prétexte pour changer la face du gouvernement, & il ſe préſenta en 1747, lorſque le roi de France attaqua le territoire des Provinces-unies. Toute la cabale du prince d'Orange feignit les plus grandes alarmes pour répandre la conſternation & intimider les magiſtrats. *Nous ſommes perdus ſans un ſtadhouder. Donnez-nous un ſtadhouder.* On n'entendoit que ces cris mêlés à des menaces. La province de Zélande obéit à la clameur publique, & les états de Hollande & d'Utrecht ſuivirent cet exemple bientôt imité par la province d'Over-Iſſel.

Le premier ſuccès encouragea les ennemis du gouvernement, & comme ſi la république avoit craint de recouvrer un jour ſa liberté, elle ne ſe contenta pas de rendre le ſtadhoudérat héréditaire, elle voulut même que les filles fuſſent appellées à cette ſuprême magiſtrature. La loi porte que cette dignité ne pourra appartenir à un prince revêtu de la dignité royale ou électorale, ou qui ne profeſſeroit pas la religion réformée. Les ſtadhouders, pendant leur minorité, doivent être élevés dans les Provinces-unies. Cette ſuprême magiſtrature ne paſſera à la que dans des princeſſes de la maiſon d'Orange, poſtérité

le cas où elles auront épouſé, du conſentement des états, un prince de la religion réformée, & qui ne ſoit ni roi ni électeur. Une princeſſe héritiere du ſtadhoudérat, l'exercera ſous le titre de *gouvernante*, & pour commander en temps de guerre, propoſera à la république un général qui lui ſoit agréable. Pendant la minorité du ſtadhouder, la princeſſe mere en exercera le pouvoir avec le titre de gouvernante, à condition cependant qu'elle ne ſe remariera pas.

CHAPITRE V.

Du gouvernement d'Angleterre.

GUILLAUME, duc de Normandie, ne pouvoit s'aſſurer de la fidélité des ſeigneurs normands qui l'avoient aidé à faire la conquête de l'Angleterre, qu'en les enrichiſſant des dépouilles des vaincus. Il leur donna de grandes terres; mais en portant dans ſon nouveau royaume les lois & le gouvernement auxquels les ſeigneurs de ſon duché étoient accoutumés, il fut trop jaloux de ſon pouvoir pour ne pas établir une ſubordination plus exacte que celle qui étoit connue en France.

Quand vous étudiez l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs de Hugues Capet, on vous a fait remarquer, Monſeigneur, les principales cauſes de la foibleſſe des princes; on a dit que par la coutume, le ſouverain n'avoit d'autorité que ſur ſes vaſſaux immédiats, & que peu de fiefs relevant directement de la couronne, les rois n'avoient de relation directe qu'avec un petit nombre de ſeigneurs. On a ajouté que ces vaſſaux des rois de France avoient pour la plupart des forces trop conſidé-

rables pour remplir exactement les devoirs auxquels leur foi & leur hommage les obligeoient. Guillaume évita ces inconvéniens en partageant ſa conquête en un très-grand nombre de baronies qui toutes relevereut de lui. Tous les ſeigneurs d'Angleterre furent ainſi ſes vaſſaux immédiats, tous le reconnurent pour leur ſuzerain direct, & aucun en particulier ne fut aſſez puiſſant pour oſer meſurer ſes forces avec les ſiennes. Ce prince marqua encore dans ſes chartes d'inveſtiture, les conditions auxquelles il conféroit ſes fiefs, & s'y réſerva même quelques droits de juſtice & d'inſpection. Ses vaſſaux ainſi gênés, pouvoient être indociles & ſe ſoulever; mais ils ne devoient pas aſpirer à la même indépendance qu'affectoient les ſeigneurs puiſſans qui relevoient du roi de de France. C'eſt pour cela que les barons d'Angleterre faiſant des remontrances à Henri III, ſur ce qu'il révoquoit les deux célebres chartes que Jean Sans-Terre, ſon pere, avoit données à la nation, & qu'il avoit lui-même juré d'obſerver; l'évêque de Wincheſter, miniſtre de ce prince, leur répondit que les pairs d'Angleterre s'en faiſoient beaucoup accroire, s'ils vouloient ſe mettre ſur la même ligne que les pairs de France, & qu'il y avoit une extrême différence entre les uns & les autres. Les choſes ſont bien changées depuis, dit un Anglais, & c'eſt aux pairs de France, s'ils vouloient comparer leur autorité à celle des pairs d'Angleterre, qu'on pourroit dire aujourd'hui qu'ils s'en font beaucoup accroire.

Les ſeigneurs normands favoriſerent toutes les vexations du nouveau roi, pour le mettre en état de faire de plus grandes largeſſes, & s'autoriſer eux-mêmes par ſon exemple à vexer les habitans de leurs terres. Mais il y a un terme

à tout, & ne reſtant plus rien à piller, on ſentit la néceſſité de recourir aux lois & d'établir un certain ordre pour affermir des fortunes élevées par des rapines. L'avarice qui avoit uni les vainqueurs, ne tarda pas à les diviſer. Les princes crurent avoir trop donné, & les vaſſaux crurent n'avoir pas aſſez reçu. Le mécontement étoit égal, & les ſucceſſeurs de Guillaume voulant abuſer de leurs forces, agirent avec une hauteur que la fierté des fiefs ne pouvoit ſouffrir, & ſe rendirent ſuſpects à la nation. Les barons trop foibles, chacun en particulier, pour réſiſter à l'autorité royale, ſe réunirent pour étendre leurs droits. Ainſi, tandis que les rois de France combattoient ſucceſſivement contre différens ſeigneurs, & pouvoient eſpérer de les battre les uns par les autres en profitant de leurs diviſions; les rois d'Angleterre ne pouvoient tirer aucun avantage de la politique, par laquelle Guillaume avoit voulu ſe rendre puiſſant en ne faiſant que des fiefs peu conſidérables. On peut même conjecturer que dans le cours de ces diviſions, les naturels du pays favoriſereut le parti des barons & lui donnerent des ſecours. S'ils ne l'avoient pas fait, pourquoi trouveroit-on dans les chartes, que les ſeigneurs firent ſigner à Jean Sans-Terre, des articles qui établiſſent les privileges de Londres & de pluſieurs autres villes, & qui tempèrent même l'empire des barons ſur leurs ſujets? On ſait aſſez que dans ces temps d'uſurpation, les mœurs & les principes des grands ne les portoient pas à diminuer leurs droits par généroſité.

La *grande-charte* & la *charte des forêts* fixoient les droits du roi & des barons & les immunités de la nation; mais ſuivant la coutume de ce ſiècle d'ignorance & de barbarie, plus on avoit de

raiſons de ne pas compter ſur les lois & les traités, moins on prenoit de meſures pour en aſſurer l'exécution. Tandis que les ſucceſſeurs de Jean Sans-Terre ne ſongerent qu'à violer les deux chartes que la néceſſité lui avoit arrachées, la nation toujours inquiete ne ceſſa de ſe plaindre & de demander par ſes menaces la réparation des torts qu'on lui avoit faits. C'eſt cet intérêt oppoſé qui fut le principe & l'ame de tous les événemens que préſente pendant long-temps l'hiſtoire d'Angleterre. Je n'entrerai, Monſeigneur, dans aucun détail, il ſuffit d'obſerver que ce fut un flux & un reflux de guerres faites ſans habileté & de traités de paix conclus ſans bonne foi. Ainſi la nation toujours agitée, parce qu'elle étoit mécontente de ſon gouvernement, en cherchoit un meilleur ſans ſavoir où le trouver. Le ſeul avantage qu'elle ait retiré de ſes premiers troubles, c'eſt d'avoir conçu pour la *grande-charte* un reſpect qui s'eſt conſervé d'âge en âge. Après les plus longues diſtractions & les plus longues erreurs, ce ſentiment, ſi je puis parler ainſi, lui a encore ſervi de bouſſole; elle lui doit le gouvernement dont elle jouit aujourd'hui, qu'elle a raiſon d'aimer, mais qu'elle a tort de regarder comme le modele & le chef d'œuvre de la politique.

Les Anglois toujours unis & jamais laſſés de combattre pour leur liberté, devoient également s'inſtruire par leurs ſuccès & par leurs diſgraces; & ils n'étoient pas loin d'en recueillir le fruit en établiſſant un gouvernement régulier, lorſque les prétentions oppoſées des maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, firent oublier les grandes queſtions de la prérogarive royale, pour ne s'occuper que des droits particuliers de quelques princes qui s'emparoient du trône les armes à la main. L'ef-

prit de parti ſuccéda à l'eſprit patriotique. Les deux factions eurent pour leurs chefs une complaiſance dangereuſe, & leur permirent tout pour les faire triompher de leurs ennemis, ou pour les affermir ſur le trône. Les rois paſſerent les bornes preſcrites à leur autorité, ils ſe firent de nouvelles prérogatives; & ſans qu'ils s'en apperçuſſent, les Anglois ſe préparoient à ſupporter patiemment le deſpotiſme de Henri VIII.

D'autres cauſes, en empêchant qu'ils ne repriſſent leurs anciens principes, contribuerent encore à la révolution qui ſe fit dans leur génie ſous le régne de ce prince. Telles ſont, Monſeigneur, les grandes affaires de l'Europe auxquelles l'Angleterre prit part, & qui l'empêcherent de s'occuper de ſes affaires domeſtiques; & ſur-tout, ſelon la remarque judicieuſe de Rapin-Thoiras, les querelles de religion occaſionnées par la nouvelle doctrine de Luther, & qui formerent deux partis auſſi animés l'un contre l'autre que l'avoient été la *roſe-blanche* & la *roſe-rouge* & également diſpoſés à ſacrifier la cauſe publique à leurs intérêts particuliers. *Comme Henri VIII*, dit Rapin, *tenoit une eſpèce de milieu entre les novateurs & ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, perſonne ne pouvoit ſe perſuader qu'il pût demeurer long-temps dans cette ſituation. Ceux qui ſouhaitoient la réformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choſes, afin de pouvoir le porter par degrés à la pouſſer plus avant. Tout de même les partiſans de l'ancienne religion voyant de tels commencemens, craignoient qu'il n'allât plus loin & que leur réſiſtance ne lui fit plutôt achever ſon ouvrage. Ainſi chacun des deux partis s'efforçant de le mettre dans ſes intérêts, il en réſultoit pour lui une autorité dont aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit joui, & qu'il n'auroit*

pu uſurper dans d'autres circonſtances ſans courir riſque de ſe perdre.

Les mêmes cauſes favoriſerent Edouard & la reine Marie qui en défendant avec chaleur la religion qu'ils profeſſoient, étoient ſûrs d'avoir pour eux un parti conſidérable qui les protégeoit, & leur permettoit de faire des entrepriſes nouvelles ou contraires aux lois. Les mœurs anciennes ne ſubſiſtoient plus, & les ſoins de la liberté & du gouvernement étoient d'autant plus négligés, que les Anglois commençoient à s'occuper ſérieuſement du commerce & des établiſſemens qu'ils faiſoient dans le nouveau-monde. Après les régnes trop durs qu'on avoit éprouvés, & contre leſquels on s'étoit contenté de murmurer, on ſe crut trop heureux d'obéir à Eliſabeth, princeſſe auſſi jalouſe de ſon autorité qu'un tyran, mais aſſez éclairée pour ſavoir que la puiſſance ſe perd elle-même, ſi elle ne s'établit pas avec d'extrêmes ménagemens. La prudence & le courage d'Eliſabeth la firent reſpecter. Les Anglois ne virent pas qu'elle affectoit de certaines prérogatives dont ſes ſucceſſeurs abuſeroient; ou s'ils le virent, ils ne le trouverent pas mauvais : parce que ces prérogatives paroiſſoient néceſſaires pour affermir la tranquillité publique, dans un temps où l'Angleterre pleine de citoyens fanatiques qui ne demandoient que le trouble, avoit au dehors des ennemis puiſſans.

Jacques I, prince foible & qui craignoit par conſéquent de voir échapper de ſes mains ſon autorité, s'étoit perſuadé dans la lecture de quelques théologiens dont il faiſoit ſes délices, qu'il ne tenoit que de Dieu ſa dignité; il s'en croyoit le vicaire, & c'étoit de la meilleure foi du monde qu'il penſoit qu'on ne pouvoit mettre des bornes à ſa puiſſance ſans commettre un ſacrilege. Il

fondamentale des Anglois. Des raiſonnemens n'auroient frappés que foiblement les eſprits; mais on fut indigné en voyant combien tous les ordres de l'état avoient dégénéré. On regarda le prince comme un ennemi domeſtique qui s'étoit agrandi aux dépens de tous les citoyens. La *grande-charte* reprit ſon ancienne autorité, & chacun y apprit ce qu'il devoit être.

Les communes qui depuis long-temps avoient tellement ignoré leur pouvoir, que quand les parlemens étoient prolongés au-delà d'une ſeſſion, le chancelier y appelloit par ſes lettres, de nouveaux membres à la place de ceux qu'il jugeoit arbitrairement hors d'état de s'y rendre, forcerent la cour à renoncer à cette prérogative. Elles s'établirent ſeuls juges de la validité des élections, & s'arrogerent encore le droit de punir ceux à la pourſuite deſquels on arrêteroit un de leurs membres, & les officiers mêmes qui ſe ſeroient chargés de l'exécution. On commença à voir de mauvais œil la cour de *haute-commiſſion* établie par Eliſabeth, & dont les juges nommés par le roi, décidoient arbitralement de toutes les affaires eccléſiaſtiques. On murmura contre une autre juriſdiction appellée la *chambre-étoilée*, compoſée de juges tirés du conſeil du prince, & qui exerçoit un pouvoir arbitraire dans les matieres civiles. On crut voir la tyrannie s'introduire, ou plutôt s'exercer ſous le maſque dangereux de la juſtice : & ce tribunal odieux fut détruit. En s'éclairant ſur le paſſé, on devint plus ſoupçonneux, plus précautionné & plus circonſpect ſur l'avenir. On n'accorda plus les ſubſides avec la même complaiſance qu'auparavant; enfin le parlement paſſa, en 1624, un bill par lequel chaque citoyen avoit une entière liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, pourvu qu'il ne fît tort à per-

ſonne. Il ne devoit répondre de ſa conduite qu'à la loi, & la loi n'étoit plus ſoumiſe ni à la prérogative royale ni à aucune autre autorité.

Je ſerois trop long, Monſeigneur, ſi je voulois vous rappeller en détail tous les établiſſemens, toutes les lois & tous les réglemens que firent les Anglois pour rapprocher leur conſtitution des principes de la *grande-charte*; mais je dois vous faire remarquer, que ſans le zèle des Presbytériens à prêcher & étendre leurs opinions théologiques, il eſt vraiſemblable que cet eſprit de liberté qu'ils avoient inſpiré pour ſe venger d'un gouvernement qui lui étoit oppoſé, n'auroit produit qu'une effervescence paſſagere. Sans leurs principes politiques, il eſt vraiſemblable auſſi que leur haine contre l'épiſcopat & les cérémonies ſuperſtitieuſes de l'égliſe anglicane, n'auroit allumé que des guerres inutiles; & que la nation n'auroit point enfin été dédommagée par un ſage gouvernement, de tout le ſang que le fanatiſme auroit fait répandre.

S'il eſt vrai que dans les révolutions il eſt néceſſaire d'avoir des enthouſiaſtes qui aillent au-delà du but, pour que les perſonnes ſages & prudentes puiſſent y parvenir; les Anglois doivent de la reconnoiſſance aux *Puritains*, ſecte formée des plus ardens Presbytériens, & qui ſans ménagement pour les évêques & le roi, vouloient également détruire l'épiſcopat & la royauté. Suivez avec une certaine attention l'hiſtoire de la maiſon de Stuart par Mr. Hume, & vous verrez que le fanatiſme & l'amour de la liberté ſe prêtent toujours une force mutuelle. L'un ſe ſoutient par l'autre, & ſans leur double ſecours, jamais les Anglois ne ſeroient parvenus à ſe rendre libres.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, les événemens de cette guerre mémorable qui ne fut terminée

que par la mort tragique de Charles I & la tyrannie de Cromwel. Que de réflexions importantes doivent ſe préſenter à votre eſprit! quelle leçon pour les princes qui ſe laiſſent enivrer par leur fortune! quelle leçon pour les peuples qui ſont preſque toujours opprimés par ceux qui prennent leur défenſe! Quoi qu'il en ſoit, l'amour de la liberté avoit fait de tels progrès, que ni les malheurs de la guerre, ni la tyrannie de Cromwel, ni le rappel de la maiſon de Stuart fait au milieu des acclamations du peuple, ne furent pas capables de l'étouffer. Le premier parlement que convoqua Charles II, eut beau, en ſon nom & au nom de toute la nation, ſe déclarer coupable de révolte & de leze-majeſté; il eut beau déclarer que nuire au roi, le dépoſer, ou prendre les armes défenſivement contre lui, c'étoit un crime de haute trahiſon; il eut beau reconnoître qu'aucune des deux chambres ni les deux réunies ne poſſédoient aucune autorité indépendamment du roi; l'autorité arbitraire étoit frappée dans ſes fondemens. Quoique la nation n'oſât avouer ni déſavouer ſes repréſentans, les républicains forcés de ſe taire, mais qui ne pouvoient plus ſouffrir que des lois conformes à la *grande-charte*, frémiſſoient de colere en ſecret, & attendoient le moment d'oſer ſe montrer.

A l'exception des Catholiques, toutes les ſectes répandues en Angleterre, voyoient avec chagrin ſur le trône un prince qu'on ſoupçonnoit d'avoir embraſſé la religion romaine; & avec déſeſpoir que le duc d'Yorck ſon héritier préſomptif, eut l'audace d'en faire publiquement profeſſion. Les mœurs ſe dégradoient, Charles II avoit mis à la mode des vices qui ne ſont propres qu'à faire des eſclaves; & les partiſans de l'ancienne liberté ne ſe conſoloient que dans l'eſpérance que

la religion cauſeroit encore une révolution. On ne parloit que de cette intolérance cruelle qu'on reprochoit depuis plus d'un ſiècle à l'égliſe romaine. Les Indépendans, les Presbytériens & les Epiſcopaux avoient le même intérêt de ne point obéir à un roi catholique; mais heureuſement pour le prince leurs anciennes haines les diviſoient, & ils n'oſoient point ſe fier les uns aux autres. Tandis que la cour négligeoit de les tenir ſéparés, la politique plus adroite des républicains les réunit, ou plutôt ſut les engager chacun en particulier à favoriſer la révolution qu'elle méditoit. Jacques II entouré d'amis imprudens & de Catholiques emportés, ne voyoit pas qu'on ne ſouffroit avec une patience ſimulée ſes premieres injuſtices, que pour l'encourager à en commettre, de plus grandes, le rendre odieux & hâter ſa perte. Il croyoit toucher au pouvoir abſolu, & le prince d'Orange à qui on avoit promis la couronne, deſcendoit en Angleterre pour l'en chaſſer.

Après tant de révolutions dont il n'eſt pas inutile de rechercher la cauſe & l'eſprit, voici enfin l'époque de l'établiſſement d'une liberté moins agitée. Le parlement aſſemblé le 22 Janvier 1689, déclara que le prétendu pouvoir de diſpenſer des lois ou d'en ſurprendre l'exécution par l'autorité royale ſans le conſentement du parlement, étoit contraire aux lois & à la conſtitution d'Angleterre. On ôta à la couronne le droit qu'elle s'étoit attribuée de créer des commiſſions ou des cours de juſtice; & il fut ordonné que dans les procès mêmes de haute trahiſon, les *jurés* ne ſeroient pris que parmi les membres des communautés. Toute levée d'argent pour l'uſage de la couronne, ſous prétexte de quelque prérogative royale, & que le parlement n'auroit pas accor-

déc, fut proſcrite ; & le roi ne peut la faire que pendant le temps, & de la maniere que le parlement l'aura ordonnée. Tout Anglois fut autoriſé à préſenter des *pétitions* au roi, & toute pourſuite ou tout empriſonnement pour ce ſujet, déclaré contraire aux lois, de même que la levée ou l'entretien d'une armée dans le royaume en temps de paix ſans le conſentement de la nation. On aſſura la libre élection des membres du parlement. On ordonna que les diſcours & les débats du parlement ne ſeroient recherchés ou examinés dans aucune cour, ni dans aucun autre lieu que le parlement même. Il fut défendu d'exiger des cautionnemens exceſſifs, d'impoſer des amendes exorbitantes, & d'infliger des peines trop dures.

Voilà, Monſeigneur, ce que l'Angleterre appelle loi fondamentale. Vous voyez des bornes très-clairement preſcrites à l'autorité royale, & ſi le prince les reſpecte, la nation ſera certainement libre : mais quel garant a la nation que le prince obéira à la loi ? Pluſieurs écrivains & l'auteur de *l'eſprit des lois*, dont l'autorité eſt ſi grande, ont prodigué des éloges à cette conſtitution : mais peut-on l'examiner attentivement, & ne pas voir que l'ouvrage de la liberté n'eſt qu'ébauché ? Trois puiſſances, dit-on, le roi, la chambre-haute & les communes ſe tiennent en équilibre, ſe temperent mutuellement, & aucune ne peut abuſer de ſes forces. Mais je le nie ; & quelles meſures efficaces les Anglois en effet ont-ils priſes pour mettre le gouvernement à l'abri de toute atteinte de la part du roi ? On diroit au contraire, qu'ils ont voulu rendre le prince aſſez puiſſant pour qu'il puiſſe ſe flatter de le devenir davantage. On diroit qu'ils ne gênent point ſes paſſions que pour les irriter. Si l'équilibre des diffé-

rens pouvoirs eſt établi ſur de juſtes proportions, pourquoi ces alarmes toujours renaiſſantes de la nation? Pourquoi ces plaintes continuelles contre le miniſtere qu'on accuſe toujours de trahir ſon devoir?

C'eſt un principe en Angleterre, que le roi eſt toujours innocent, qu'on ne peut le citer devant aucun tribunal, & que la loi n'a point de jugement à prononcer contre lui : il falloit donc le mettre dans l'heureuſe impuiſſance d'être coupable, il falloit donc, pour ne pas ouvrir la porte à tous les abus qu'entraîne l'impunité, diriger toutes ſes paſſions vers le bien public, écarter les tentations, & empêcher qu'il n'eût des intérêts différens de ceux de ſes ſujets. Mais, me dira-t-on, les miniſtres répondent de ſa conduite ſur leur tête; ils le contiendront dans le devoir. Quelle miſérable reſſource! & peut-on y compter? Quand le prince ne connoît point de juge, combien ne lui reſte-t-il pas de moyens pour ſauver ſes complices & les inſtrumens de ſon ambition? Ses miniſtres ſerviront toutes ſes paſſions, parce qu'ils en attendent leur fortune. En un mot, Monſeigneur, quelle force ou quel crédit ne doit pas avoir un roi qui a ſous ſes ordres une milice toujours ſubſiſtante dont il diſpoſe, ſur-tout s'il poſſede des revenus immenſes avec leſquels il achetera des amis, & s'il diſtribue des charges, des honneurs, des dignités avec leſquels il corrompra la vertu, les lois & la juſtice.

Quand l'Angleterre n'auroit aucun de ces vices qui ramenent la principale autorité dans les mains du roi, ne ſuffit-il pas qu'il convoque, ajourne, ſépare & caſſe à ſon gré le parlement, pour qu'il n'y ait aucun équilibre réel entre lui, la chambre-haute & les communes? Le roi peut beaucoup de choſes ſans le parlement; le parlement

au contraire ne peut rien ſans le roi : où donc eſt cette balance à laquelle on attribue des effets ſi ſalutaires ? Le roi peut ſuſpendre l'action du parlement, & le parlement ne peut contraindre le roi à donner ſon conſentement aux bills qu'on lui propoſe : quelle eſt donc leur égalité ? Et dès que ces puiſſances ſont inégales, la plus conſidérable ne doit-elle pas tous les jours augmenter ſes droits ? Il eſt vrai que par la fortune de leur gouvernement, on ne peut contraindre les Anglois d'obéir à une loi qu'ils n'auroient pas faite ; mais il faut avouer auſſi qu'ils ne ſont pas les maîtres d'avoir la loi qu'ils voudroient avoir, & c'eſt ne jouir que d'une demi-liberté. Je voudrois que les perſonnes qui donnent de ſi grands éloges à la conſtitution angloiſe, m'expliquaſſent comment il peut n'être pas pernicieux à un état que la puiſſance légiſlative qui en doit être l'âme, ſoit ſubordonnée à la puiſſance exécutrice. Enfin ſi je ſuppoſe que le roi mette la liberté publique en danger, ſoit en ne convoquant pas le parlement, ſoit en l'achetant pour en faire le miniſtre de ſes volontés ; je demande, par quelle voie légale on pourra s'oppoſer à ſes entrepriſes ? Si les Anglois n'en ont point d'autre que des *pétitions*, des *adreſſes* ou des prieres, c'eſt un vice énorme dans leur gouvernement qui en cauſera tôt ou tard la ruine. S'il n'emploient pas la force, ils ſeront à la fin ſubjugués par un prince opiniâtre, courageux, & qui n'aura que le malheureux talent de ne point entendre raiſon. On ſe familiariſera avec les abus, & on n'eſt pas loin de tolérer de grands maux, quand on en ſouffre de petits. Pour avoir recours à la force, il faudra exciter une ſédition, une révolte, une guerre civile, c'eſt-à-dire, que pour venir au ſecours du gouvernement, il faudra violer une des lois les plus ſacrées de la ſociété, armer

les citoyens les uns contre les autres, & abandonner témérairement l'état au ſort toujours incertain des armes.

N'eſt-il pas ſurprenant, Monſeigneur, que les Anglois qui reprochoient depuis ſi long-temps & ſi ſouvent à leurs rois d'avoir des intérêts contraires à ceux de la nation, leur aient abandonné une partie de la puiſſance légiſlative? N'eſt-il pas ſurprenant qu'ils n'aient pris aucune meſure efficace, pour contenir la puiſſance exécutrice dans les bornes qui lui ſont preſcrites; c'eſt-à-dire, pour l'obliger à obéir aux lois avec la même docilité que les citoyens?

Jacques I, en 1624, avoit offert aux communes, que les ſubſides qui lui ſeroient accordés, fuſſent remis à des commiſſaires du parlement qui ſeroient chargés d'en faire l'emploi, ſans qu'ils paſſaſſent par ſes mains. Pourquoi cette offre de Jacques I n'eſt-elle pas devenue une loi conſtante & perpétuelle, quand on réforma le gouvernement après la révolution de 1688? Les Anglois ſur la fin du dernier ſiècle, ignoroient-ils le pouvoir de l'or & de l'argent ſur les hommes? Ne ſavoient-ils pas que les citoyens que le roi paye, ſe croient ſes ſerviteurs; & qu'ils ſe regarderoient comme les ſerviteurs de la nation, ſi la nation leur payoit leurs ſalaires par les mains d'un membre des communes.

En 1640, le parlement porta un bill pour ſe rendre triennal. Il ordonna que tous les trois ans, le chancelier, ſous peine d'amende enverroit le 3 Septembre des lettres de convocation; qu'à ſon défaut douze pairs pourroient y ſuppléer; qu'en cas de ſilence de leur part, les ſcherifs, les maires & les baillis donneroient des ordres pour l'élection, & que ſi ces officiers manquoient à leur devoir, les électeurs s'aſſembleroient & procéderoient

roient au choix de leurs députés. Par le même bill, le parlement, lorſqu'il ſeroit aſſemblé, ne pouvoit être ajourné, prorogé & diſſous pendant l'eſpace de quinze jours ſans le conſentement de ſes membres. Je ſais les reproches qu'on peut faire à ces loix; je ſais qu'on en pouvoit publier de plus ſages pour aſſurer l'indépendance de la nation. Mais ſans m'étendre là-deſſus; je me borne à demander par quelle raiſon le parlement de 1689 négligea de rétablir une loi qui étoit dans ſes archives, & qui ſans être auſſi parfaite qu'elle pouvoit l'être, auroit cependant favoriſé la liberté, & rendu la puiſſance exécutrice moins entreprenante.

Sans doute que les Anglois ont découvert qu'il leur étoit plus avantageux d'avoir un parlement ſeptennaire que triennal; mais j'avoue que je ne devine point leurs raiſons. Sans doute que leur philoſophie a découvert de nouveaux principes dans le droit naturel, & jugé raiſonnable qu'une nation qui ſe vente de diſpoſer du trône à ſon gré, de faire ſes loix & de n'avoir point de maître ne doit pas avoir la liberté de ſe tenir aſſemblée quand elle le juge à propos. En 1641 le parlement avoit demandé que le roi ne fît plus de nouveaux pairs ſans le conſentement des deux chambres. N'étoit-ce pas un moyen ſûr pour tempérer la prérogative royale, l'empêcher de ſe faire des partiſans en flattant l'ambition des citoyens, & rendre utile à la nation des dignités qui n'avoient été avantageuſes qu'au roi? Pourquoi donc les réformateurs du gouvernement ne daignerent-ils rien prononcer ſur cet article important?

Vous penſerez peut-être, Monſeigneur, que la prudence modere leur zèle; vous direz qu'il falloit ne pas déplaire au prince d'Orange ac-

compagné d'une armée étrangere, & qui pouvoit devenir un Cromwel, ſi on l'eût réduit à ne porter qu'un vain nom. J'y conſens pour ne point entrer dans une diſcuſſion qui m'éloigneroit trop de mon objet. Mais quand il fut certain que Guillaume III n'auroit point de poſtérité, quand le parlement régla l'ordre de la ſucceſſion, quand après la mort de la reine Anne, il plaça ſur le trône la maiſon de Hanover, & put établir à ſon gré la forme du gouvernement; pourquoi négligea-t-il de réparer ſes fautes, & de porter les loix les plus favorables à ſa liberté? Eſt-ce ignorance? on ne peut le penſer. Eſt-ce infidelité? quelques hommes trahirent-ils leur patrie pour faire leur cour à la maiſon qui devoit régner? Je n'oſerois le dire.

S'il faut s'en rapporter au témoignage de quelques Anglois qui connoiſſent leur pays, & ne ſe laiſſent point éblouir, parce que les hommes ordinaires appellent la proſpérité de l'état, le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui leur conſtitution, c'eſt la vénalité que les richeſſes, le luxe & l'avarice y ont introduite. Ce n'eſt point par des coups d'éclat & de violence que cette corruption des mœurs domeſtiques prépare une révolution; elle ne rompra pas avec effort les reſſorts du gouvernement; elle les rouille ſeulement, ſi je puis parler ainſi, & les carie. Elle agit inſenſiblement, elle intimide la raiſon; elle flatte toutes les paſſions, elle rend inſenſible au bien public; & des citoyens, qui ont l'ame avilie, ont beau avoir des loix pour être libres, ils veulent être eſclaves. La cauſe de ce mal, Monſeigneur, c'eſt que les Anglois ont négligé une vérité importante que j'ai pris la liberté de mettre ſous vos yeux dans la premiere partie de cet ouvrage. Ils ſe ſont propoſé un autre bonheur

que celui auquel nous ſommes appellés par la nature. A force de vouloir augmenter leurs richeſſes & étendre leur domination, ils ſont parvenus à ne conſulter que leur avarice & leur ambition; & vous ſavez quels conſeils on doit attendre de ces deux paſſions qui donnent des eſpérances trompeuſes & des maux certains.

Avec l'autorité que les loix donnent au roi d'Angleterre, ou dont il ſait s'emparer avec adreſſe; il faut convenir que ſes défauts, ſes goûts, ſes paſſions, ſon caractere, en un mot, ont trop d'influence dans les affaires. Tantôt on voit de la molleſſe, & tantôt de la force. Relativement à ſes intérêts envers les étrangers, l'Angleterre ſemble n'avoir ni ſyſtême ni vue ſuivie. Le prince qui choiſit à ſon gré ſes miniſtres, & les diſgracie à ſon gré, les oblige trop à penſer comme lui.

Cependant il faut convenir que ce défaut, quelque grand qu'il ſoit en Angleterre, y eſt moins conſidérable que chez pluſieurs autres peuples. Sans doute que l'intrigue eſt néceſſaire à Londres & à St. James pour venir à la faveur & aux grandes places; mais les intrigans s'y donnent la peine d'avoir quelque mérite. Ils ont à faire à une nation éclairée, inquiete, jalouſe de ſes droits & de ſa réputation, & toujours prête à blâmer hautement ce qu'elle n'approuve pas. Ailleurs on garde un profond ſilence ſur le gouvernement: c'eſt une prérogative de la grandeur de faire des ſottiſes ſans craindre des ſatyres; & ſi les gens en place entendent quelques voix autour d'eux, ce ſont les voix de la flatterie qui a cent bouches comme la renommée. On ne déplaît pas impunément au peuple anglois, il peut arriver que les plaintes & les murmures du pu-

blic faſſent violence au goût du prince, placent dans ſon conſeil l'ami de la nation.

L'Angleterre, maîtreſſe de la mer, n'a rien à craindre de la part des étrangers. Sa trop grande puiſſance au dehors, des colonies trop vaſtes, un commerce trop étendu, voilà ce qu'elle doit le plus redouter. Peut-être auroit-elle beſoin de quelque diſgrace pour conſerver le plus grand de ſes biens, je veux dire ſa liberté; mais qui oſeroit aſſurer qu'elle sût profiter d'une diſgrace qui choqueroit ſon avarice & ſon ambition?

CHAPITRE VI.

Du gouvernement de Suede.

C'EST des provinces de Suede, appellée autrefois Scandinavie, que ſont ſorties, Monſeigneur, la plupart des nations qui ont détruit l'empire romain. Les peuples de ce royaume ont conſervé long-temps les mœurs de ces Goths & de ces Vandales dont l'hiſtoire ne perdra jamais le ſouvenir. La Suede s'eſt policée, ſans prendre les vices des nations polies; & de nos jours elle vient d'établir le gouvernement le plus digne des éloges & de l'admiration des politiques.

Les Suédois ont toujours été extrêmement jaloux de leur liberté. Ils regardoient, diſent les hiſtoriens, leur roi comme un ennemi domeſtique, & plus dangereux que les ennemis étrangers. Mille monumens atteſtent que dans les temps les plus reculés les grands avoient des châteaux fortifiés, y tenoient garniſon, avoient des guerres particulieres entr'eux, & la faiſoient même au ſouverain; mais je ſuis perſuadé que

ce n'étoit point en vertu des fiefs & du gouvernement féodal. Ces déſordres avoient un autre principe ; c'étoit ou l'amour de l'indépendance, ou le défaut d'une magiſtrature aſſez puiſſante pour forcer les citoyens à reſpecter la tranquillité publique. Nous voyons en effet que tous les autres peuples du Nord qui s'établirent ſur les terres de l'empire, ſe conduiſoient par les mêmes maximes avant que de connoître le gouvernement des fiefs. On n'avoit en Suede aucune idée de nos ſeigneuries patrimoniales ; les titres de comtes & de barons y ſont modernes, ils ſont perſonnels, & non pas attachés à des poſſeſſions. D'ailleurs les villes & l'ordre des payſans ont toujours envoyé leurs députés aux aſſemblées de la nation : privilege qui ne peut s'aſſocier avec les coutumes des ſeigneuries féodales.

Le célébre Guſtave Vaſa ayant délivré ſa patrie de la tyrannie des Danois & du clergé, fut élevé ſur le trône ; & la nation par reconnoiſſance rendit la couronne héréditaire dans ſa maiſon. Ce prince laiſſa à ſes ſucceſſeurs ſon courage, ſes talens, ſa grandeur d'ame ; & par cette eſpece d'aſcendant que donnent des qualités ſublimes & brillantes, ces héros furent tout-puiſſans en gouvernant une nation libre. Cette heureuſe harmonie fut enfin troublée. Il s'éleva quelques différens entre Charles XI & le ſénat qui ſéparant trop ſes intérêts de ceux de la nation, s'étoit rendu odieux. La diete, en 1680, déféra la ſouveraineté au roi, en déclarant *qu'il pouvoit écouter les avis & les repréſentations du ſénat ; mais que ſa majeſté auroit le droit de décider.* C'étoit l'affranchir du pouvoir des loix ; & la diete aveuglée par ſon reſſentiment, ne s'apperçut pas qu'elle devoit en quelque ſorte perdre toute ſon autorité, dès qu'elle auroit rendu le prince aſſez

puiſſant pour ſoumettre le ſénat à ſes volontés.

Les Suédois ne tarderent pas en effet à éprouver les inconvéniens du pouvoir le plus arbitraire. Charles XI avoit, dit-on, des talens pour régner ; mais ſes talens devinrent inutiles à ſes ſujets, dès qu'il fut aſſez puiſſant pour avoir des courtiſans & des flatteurs. La Suede éprouva au dedans les vexations les plus criantes, & perdit au dehors une partie de ſa réputation. Dans ces circonſtances, Charles XII monta ſur le trône. Ce héros le plus extraordinaire que les hommes aient vu depuis Alexandre, rendit ſon royaume malheureux, en outrant toutes les qualités les plus propres à faire un grand roi. Les Suédois étoient trop braves pour ne pas l'idolâtrer ; mais à ſa mort ils eurent la ſageſſe de ſe dire : *ſi un prince qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, qui a l'ame grande, noble & magnanime, ne tient à l'humanité par aucune paſſion baſſe, fait cependant tant de mal quand il n'a d'autre règle que ſa volonté ; que ne doit-on pas attendre de ces ames communes, de ces hommes ſans caractere, qui ſe laiſſent enivrer des vapeurs du pouvoir arbitraire, & qui gouvernent en obéiſſant aux paſſions de leurs favoris & de leurs flatteurs ?*

La Suede rentra par la mort de Charles XII dans le droit de ſe choiſir un roi & de former un nouveau gouvernement. Ce ſeroit une eſpece de prodige qu'elle eût établi une république, ſi le deſpotiſme extraordinaire de ce prince n'eût été auſſi propre à donner de l'élévation aux eſprits, que le deſpotiſme ordinaire eſt capable de les avilir. En faiſant de grandes choſes ſous Charles XII, les Suédois ſentirent qu'ils n'étoient pas faits pour être des eſclaves ; tandis que la nation regrettoit ſa liberté, quelques citoyens éclairés & vertueux s'occuperent à chercher les loix aux-

quelles leur patrie devoit obéir ; ainſi à la mort inattendue de Charles tout ſe trouva préparé pour une révolution. *Nous remercions très-humblement ſa majeſté* (la princeſſe Ulrique-Eleonore) dirent les ordres de l'état aſſemblés en diete, *de l'averſion juſte & raiſonnable qu'il lui a plu de témoigner contre le pouvoir arbitraire & abſolu dont nous avons éprouvé que les ſuites ont fort préjudicié au royaume, & l'ont grandement affoibli. De ſorte que Nous, les conſeillers & états du royaume aſſemblés, ayant fait une triſte expérience, avons réſolu ſérieuſement & d'une voix unanime d'abolir entiérement ce pouvoir arbitraire ſi préjudiciable.*

Notre principal but, dit la diete de 1720, *a été de faire en ſorte que par nos fidelles ſoins, notre ſincere affection, notre zèle & nos réſolutions, la majeſté du roi reſtât inviolable, que le ſénat fût maintenu dans l'autorité qui lui appartient, & que les droits & les libertés des quatre ordres de citoyens leur fuſſent conſervés, afin que le commandement & l'obéiſſance ſe correſpondent ſuivant un ordre certain & conſtant, & que la tête & les membres ſoient unis pour ne former qu'un corps inſéparable.*

Voilà certainement l'objet que doit ſe propoſer toute ſociété, & la fin à laquelle elle doit aſpirer. Il n'eſt queſtion, Monſeigneur, que de mettre ſous vos yeux les moyens que les Suédois ont employé pour n'obéir qu'aux loix qu'ils auront faites, & donner à leurs magiſtrats cette ſage autorité qui les éleve au deſſus des citoyens & les tient ſoumis aux loix. C'eſt par cette heureuſe harmonie que ſe forme un gouvernement auſſi favorable au tout qu'à chacune de ſes parties.

La diete de Suede, plus ſage que le parlement d'Angleterre, s'eſt attribué toute la puiſſance légiſlative. Ce n'eſt point le conſentement du prince

qu'elle demande ; toutes ſes révolutions ſont des ordres pour lui. Le roi convient lui-même dans ſon *aſſurance*, que les états du royaume *ont le pouvoir le plus entier de faire préſentement & à l'avenir des décrets, des réglemens & des ordonnances ſur ce qui les regarde & ſur ce qui concerne le royaume, tels qui les jugeront convenables pour le bien public, & pour leur liberté, félicité & sûreté.* Dans la crainte de voir échapper de leurs mains cette autorité, les Suédois ſe ſont bien gardés de confier au roi ſeul la puiſſance exécutrice. Il doit faire obſerver les loix ; mais en conſultant les ſénateurs & en ſe conformant à leur avis. *Le roi*, dit l'ordonnance du 17 Octobre 1723, *maintient & fait exécuter tout ce que les états ont réſolu & ordonné, & c'eſt l'affaire du ſénat que d'aider & avertir le roi à cet égard. Si le roi n'eſt pas préſent, ce qui doit être expédié au nom du roi, le ſera avec le ſeing du ſénat. La même choſe doit ſe faire après avoir fait des remontrances au roi, lorſque ſa ſignature eſt attendue plus long-temps que la nature de l'affaire dont il s'agit, ne le comporte ; en ſorte qu'aucune des affaires que les états remettent très-humblement au roi pour être expédiée par ſa majeſté, ne ſoit expoſée à reſter ſans exécution.*

Vous voyez, Monſeigneur, que ſi la diete n'avoit pas pris une ſage précaution pour ſe paſſer de la ſignature du roi, il auroit eu, avec un peu d'opiniâtreté, la même prérogative que le roi d'Angleterre, de rendre inutile l'action de la puiſſance légiſlative, d'éluder la force des loix qui ne lui ſeroient pas favorables, de les faire tomber dans l'oubli ou dans le mépris, & de ſe rendre ainſi de jour en jour plus puiſſant. La diete ne s'en eſt pas tenue là pour s'aſſurer de la fidélité de ſon premier magiſtrat. Elle lui apprend

qu'il a un juge, & qu'il ne peut violer ſes *aſſurances* ſans être ſoumis à la rigueur des loix. *Nous déclarons par ces préſentes*, dit la diete, *que celui qui, par des pratiques ſecretes, ou à force ouverte, cherchera à ſe revêtir du pouvoir arbitraire, doit être exclus du trône & regardé comme un ennemi du royaume.*

En chargeant un roi héréditaire de la mauutention des loix & de toute l'adminiſtration au dedans & au dehors, la Suede avoit à craindre de voir monter ſur le trône un prince foible ou violent, ſans caractere ou opiniâtre, d'un eſprit louche ou trop borné; tantôt les reſſorts de la puiſſance exécutrice auroient été trop relâchés ou trop tendus; tantôt l'eſprit des loix n'auroit pas été ſaiſi, ou auroit été mal interprêté. En remédiant à ces abus inévitables en Angleterre, la Suede a encore mis de nouvelles entraves à l'ambition de ſon roi. La diete lui a donné pour conſeil un ſénat compoſé de ſeize ſénateurs qui partagent tous avec lui ſon autorité. Tout ſe régle, tout s'adminiſtre par ce ſénat; mais à la pluralité des voix, & le roi n'en eſt que le préſident. Sa prérogative ſe borne à avoir dans certaines occaſions, une voix prépondérante. Je m'explique : s'il y a dans le ſénat deux avis dont l'un ſoit ſoutenu par ſix ou ſept ſénateurs, & l'autre par huit, le roi en décidant pour la premiere opinion, la rend l'opinion dominante : mais dès qu'un avis eſt prépondérant de trois voix ſur l'autre, il n'eſt plus libre au roi d'adopter celui-ci, ou s'il le fait, c'eſt inutilement. On a vu le roi régnant refuſer dans ces occaſions de ſigner les décrets du ſénat, ſous prétexte que ſa conſcience ne lui permettoit pas de ſigner une choſe qu'il jugeoit injuſte ou dangereuſe. Cette conteſtation du ſénat & du roi fut portée à la diete

de 1755, & les états décideront que la *conſcience éclairée* d'un roi de Suede lui ordonnoit de ſigner ce qui avoit été arrêté dans le ſénat à la pluralité des ſuffrages, *parce qu'il doit gouverner par l'avis du ſénat*, que la ſignature n'eſt point une marque d'approbation, *& que ſi ſa conſcience ſervoit de règle à la loi, le deſpotiſme ſeroit établi.* Cependant par condeſcendance pour la délicateſſe timorée du roi, il fut ordonné qu'en cas de refus de ſa part, ou ſuppléeroit à ſa ſignature par une eſtampille qui l'imiteroit.

En derniere analyſe, le nom du roi fait tout; la perſonne du roi ou ſa volonté particuliere ne fait rien. Il n'eſt qu'un homme privé quand il n'eſt pas l'organe du ſénat, dont la conduite eſt ſoumiſe à l'examen & au jugement de la diete. Il n'a aucun ordre à donner, parce qu'il n'eſt pas alors le miniſtre de la loi. On ne ſe juſtifieroit point en alléguant pour ſa défenſe un pareil ordre, parce que c'eſt un principe ſacré & fondamental en Suede que la volonté du roi ne peut jamais être, qu'il ſe faſſe quelque choſe contre la teneur des *aſſurances* qu'il a données & contre la forme du gouvernement.

Tous les emplois conſidérables, depuis celui de colonel juſqu'au grade de feld-maréchal, l'un & l'autre incluſivement, & tous ceux qui leur répondent en dignité dans l'ordre civil, ſont conférés par le roi dans l'aſſemblée du ſénat qui lui préſente trois ſujets, & il choiſit à ſon gré la perſonne qui lui eſt la plus agréable. Quand il vaque un emploi inférieur à ceux-ci, le college d'adminiſtration auquel il reſſortit, préſente trois perſonnes au roi qui choiſit celle qu'il veut. A l'égard de la nomination aux prélatures ou ſurintendance du clergé, le conſiſtoire préſente au roi les trois ſujets qui ont réuni le plus de voix

en leur faveur dans l'assemblée du diocèse, & par l'avis du sénat il confere la dignité épiscopale. Il n'y a que fort peu de charges que le roi confere sans présentation ; telles sont celles de gouverneur de Stockholm, de capitaine des gardes & des colonels des gardes, & de l'artillerie. Il nomme encore à son gré son aide de camp général, & tous les officiers domestiques de sa maison ; cependant il faut observer que la charge de maréchal de la cour qui est plus importante que toutes les autres, ne peut être donnée qu'à un sénateur.

Quand il vaque une place de sénateur, la diete y nomme elle-même, en présentant au roi trois sujets dont il en choisit un. Il ne peut y avoir dans le sénat plus de deux personnes d'une même famille. Le principal objet des sénateurs est de conserver, protéger & défendre la forme du gouvernement ; de veiller à ce que la justice soit administrée entre les citoyens suivant les lois ; de prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'il ne soit fait aucun préjudice au corps de la nation ni à aucun des ordres qui la composent. Si dans l'intervalle des dietes, il survient quelque événement qui exige une ordonnance, le sénat la publie au nom du roi, & ce réglement provisoire n'a de force que jusqu'à la prochaine diete qui l'examine, la modifie, l'adopte ou la rejette suivant l'exigence des cas. Chaque sénateur est responsable de sa conduite aux états, & doit leur en rendre compte quand ils l'exigent.

Le sénat est aidé, dans l'administration des affaires, par différens *colleges* ou conseils indépendans les uns des autres, & dont les départemens sont distingués & réglés par la nature même des affaires dont ils sont chargés. Justice,

chancellerie du royaume, guerre, amirauté, finance, mines, commerce, ce ſont autant d'objets qui forment des colleges à part. Un ſénateur préſide à chacun d'eux. Ils préparent les matières qui doivent ſe traiter & ſe réſoudre en ſénat, & chacun met en exécution dans ſon département les ordres qui lui ſont donnés.

Quand la diete eſt aſſemblée, le roi & le ſénat ne peuvent conclure ni paix, ni trève, ni alliance ſans conſentement. Pendant ſon abſence, cette partie de l'adminiſtration les regarde, & ils doivent faire connoître à la prochaine aſſemblée des états les engagemens qu'ils ont contractés. Le roi & le ſénat, deux noms indiviſibles, ne peuvent déclarer la guerre ſans le conſentement de la diete; mais ſi le royaume eſt attaqué par un ennemi domeſtique ou étranger, on doit repouſſer la violence par la force, & convoquer en même temps une diete extraordinaire.

La diete ordinaire doit s'aſſembler tous les trois ans au milieu du mois de Janvier. S'il arrivoit que ni le roi ni le ſénat ne convoquaſſent pas les états pour cette aſſemblée ordinaire ou pour une diete extraordinaire que les états précédens auroient ordonnés; tout ce que le roi & le ſénat auront fait pendant cet intervalle, ſera nul & de nul effet. Les lettres de convocation doivent être publiées à la mi-Septembre. Lorſqu'elles n'auront pas paru le 15 Novembre, le grand-gouverneur de Stockholm & les baillis des provinces en doivent auſſi-tôt donner avis dans l'étendue de leur reſſort, afin que les députés des quatre ordres puiſſent d'eux-mêmes ſe rendre à Stockholm, pour y ouvrir la diete vers le milieu du mois de Janvier ſuivant. Avant l'examen de toute autre affaire, on recherchera les motifs qui ont pu porter le roi & le ſénat à négliger de convoquer les états.

Chaque famille noble a ſon repréſentant à la diete, & il doit avoir vingt-quatre ans accomplis. Chaque diocèſe y envoie ſon député général, & chaque prévôté ſon délégué particulier. Toutes les villes jouiſſent du même avantage, & les communes éliſent dans chaque territoire ou diſtrict un député qui doit être de l'ordre des payſans. Ce repréſentant doit être domicilié & établi dans le territoire dont il tient ſes pouvoirs; il ne doit avoir poſſédé auparavant aucun emploi public; ni avoir appartenu à un autre ordre. Il eſt libre à pluſieurs prévôtés de ſe réunir pour n'avoir qu'un même député. Deux ou trois villes, quand elles ne ſont pas conſidérables, peuvent de même confier leurs intérêts & leur ſuffrage au même repréſentant. L'ordre des payſans a la même liberté. Chaque député doit être muni des pleins-pouvoirs de ſes commettans, qui en l'autoriſant pour diſcuter & réſoudre les affaires miſes en délibération, lui ordonnent ſpécialement de ſe conformer à la loi fondamentale du royaume, & de ne permettre, ſous aucun prétexte, qu'on y porte atteinte. La perſonne des députés à la diete eſt inviolable. Les maltraiter ſoit de parole, ſoit d'effet pendant la tenue des états, quand ils s'y rendent, ou qu'ils en reviennent, c'eſt un crime capital. On ne peut arrêter un député, à moins qu'il ne ſoit ſurpris dans des crimes très-graves; & en ce cas, on en donnera auſſitôt connoiſſance à la diete.

Après que le roi a fait l'ouverture de la diete, & expoſé ſes propoſitions ou demandes, on le reconduit chez lui, & chaque ordre ſe rendant dans la ſalle qui lui eſt deſtinée, entend la lecture de l'édit nommé *forme du gouvernement* des *aſſurances* que le roi a juré d'obſerver, & de

l'ordonnance qui concerne l'ordre, la diſcipline & le régime de la diete.

Je ne puis mieux vous donner, Monſeigneur, une idée exacte de la puiſſance & de l'adminiſtration de cette aſſemblée, qu'en copiant ici le treizieme article de la loi fondamentale. » On » traite dans la diete, non-ſeulement de ce que » le roi a fait repréſenter par ſes propoſitions ou » autres écrits expédiés & contreſignés de l'avis » du ſénat; mais encore tout ce que les états » jugent eux-mêmes pouvoir intéreſſer le bien » général du royaume. On y recherche comment » l'édit de la forme du gouvernement, les aſſu- » rances royales & la loi fondamentale du royau- » me ont été obſervés; & s'il s'eſt paſſé quel- » que choſe de contraire à ces lois, on ne doit » le tolérer ſous aucun prétexte, mais le redreſ- » ſer & en punir les auteurs. On y examine les » délibérations du ſénat & ſa geſtion depuis la » derniere diete, ſoit dans l'intérieur du royaume, » ſoit dans les affaires étrangeres. S'il ſe préſente » des affaires de nature à ne pouvoir être ren- » dues publiques, on en traite dans le comité » ſecret, ou dans quelque autre députation, ou » dans une commiſſion particuliere que les états » jugeront à propos d'établir pour cet effet. Les » états doivent auſſi rechercher comment la juſ- » tice a été rendue, & comment ce qu'on nom- » me la reviſion de juſtice, s'eſt acquitté de ſes » fonctions. De plus, les états doivent prendre » connoiſſance de l'emploi qui a été fait des de- » niers publics, s'informer comment les joyaux » & autres effets précieux de la couronne ſont » conſervés, ſoit dans la chambre du tréſor, » ſoit ailleurs; en quel état ſe trouvent l'écono- » mie du pays, l'armée de terre & de mer, la » flotte, les fortereſſes; comment on doit dreſſer

» l'état des dépenſes; ſi les ordonnances ou dé-
» clarations publiées depuis la diete précédente,
» doivent être adoptées & recevoir force de loi;
» en un mot & ſans exception, tout ce dont ils
» jugent néceſſaire de prendre connoiſſance. Les
» colleges & conſiſtoires doivent auſſi leur ren-
» dre compte de leur adminiſtration. De plus,
» c'eſt dans la diete qu'on entend les griefs,
» plaintes & propoſitions de chaque ordre, au-
» tant du moins qu'elles ne renferment rien de
» contraire aux lois fondamentales; mais il ne
» ſera pris ſur ce ſujet-là aucune réſolution qui
» n'ait été unanimement approuvée par les états.
» Les particuliers peuvent auſſi porter leurs plain-
» tes devant les états, mais ſeulement dans le
» cas où ils ne peuvent trouver ailleurs le re-
» dreſſement de leurs griefs, & au riſque d'être
» punis s'ils ne peuvent prouver qu'il leur ait été
» fait injuſtice contre le ſens clair & formel d'une
» loi ou d'une ordonnance. De plus, dans ces
» ſortes de plaintes contre le ſénat, les colleges
» conſiſtoires, officiers, juges, &c. on doit tou-
» jours obſerver de ne point bleſſer les égards
» qui ſont dus à de tels corps ou à de telles per-
» ſonnes; mais de s'exprimer avec retenue &
» honnêteté.

Je n'entrerai pas, Monſeigneur, dans des détails ſur le régime, la police, les comités & les commiſſions de la diete; je craindrois d'être trop long. Je n'aurai point l'honneur de vous parler de ſa maniere de délibérer, de traiter les affaires & de faire des lois. Je vous invite, Monſeigneur, à méditer l'ordonnance dont je viens de mettre ſous vos yeux un important article; & de rechercher les raiſons qui ont dicté les ſages établiſſemens que vous lirez. Plus vous étudierez les lois fondamentales de la Suede, plus

vous ſerez pénétré de reſpect pour le ſens auguſte & profond qui les a inſpirées. C'eſt le chef-d'œuvre de la légiſlation moderne, & les légiſlateurs les plus célébres de l'antiquité ne déſavoueroient pas cette conſtitution où les droits de l'humanité & de l'égalité ſont beaucoup plus reſpectés qu'on n'auroit dû l'eſpérer dans les temps malheureux où nous vivons. Dans cette légiſlation tout concourt ordinairement au même but, tout s'y ſoutient & s'y étaye mutuellement. Toutes les autorités ont leurs bornes qui les ſéparent, & jamais elles ne peuvent ſe nuire. Tout contribue à rendre la loi ſupérieure aux magiſtrats, en même temps qu'elle les arme d'une force aſſez conſidérable pour faire obéir des citoyens libres. Cependant aucun ouvrage des hommes n'eſt parfait; vous trouverez dans les lois ſuédoiſes quelques articles que vous voudriez en retrancher, & que l'expérience & le temps feront changer.

Admirez, Monſeigneur, comment les Suédois ayant compris, au milieu des vices dont l'Europe entiere eſt infectée, que les bonnes mœurs ſont la ſeule baſe inébranlable des lois, cherchent à faire eſtimer la modeſtie, le travail, la ſimplicité & la frugalité. Ils ont pris des précautions contre la pompe, le luxe, le faſte & les intempérances naturelles des princes & des magiſtrats; ils ſavent que la corruption des chefs ſe communique promptement au dernier ordre des citoyens. Vous lirez dans les lois ſuédoiſes ces paroles remarquables. *La pompe & la repréſentation ordonnées à l'occaſion de certaines ſolemnités, plus pour la dignité du royaume que pour la perſonne qui repréſente, plus par rapport aux étrangers que pour les ſujets, ont été juſqu'ici un abus introduit par l'orgueil & la politique; afin d'inſpirer plus de reſpect & de crainte d'abord pour*

la

la perſonne du roi, ſoumiſe pour ſes volontés. Par ce moyen les ſujets ont contracté un génie ſervile & ſe ſont accoutumés au joug. Vous lirez encore, Monſeigneur, ces paroles que vous ne devez jamais oublier : *que les rois n'ont aucun droit d'enfreindre & de violer les droits des ſujets, qu'ils ne ſont pas faits d'une autre matière que le reſte des hommes, qu'ils leur ſont égaux en foibleſſe dès leur entrée dans ce monde, égaux en infirmités pendant tout le cours de leur vie, égaux à l'égard du ſort commun des mortels, vils comme eux devant Dieu au jour du jugement, condamnables tout comme eux pour leurs vices & pour leurs crimes; que le choix du peuple eſt la baſe de leur grandeur, & un moyen néceſſaire pour leur conſervation; qu'en un mot l'être ſuprême n'a point créé le genre humain pour le plaiſir particulier de quelques douzaines de familles.*

Vous verrez que la Suede veut que *ſes princes ſoient élevés dans la pratique des vertus qui ornent l'homme, & que la religion, la morale & l'hiſtoire nous recommandent.* Elle ſe charge elle-même de leur éducation, & comme les perſonnes qui doivent la conduire & la diriger. *Qu'on éloigne les princes*, dit la loi, *des écueils dangereux pour la vertu, & qui ne ſont que trop communs à la cour. Qu'ils ſoient entretenus médiocrement en habits & en nourriture, afin que leur propre économie ſerve d'exemple aux ſujets; ce qui eſt une choſe très-utile chez une nation qui eſt pauvre, mais libre.* Puiſſent les Suédois être toujours fiers de cette pauvreté qui eſt l'ame de leur liberté : puiſſent-ils toujours mépriſer les richeſſes que convoitent les autres puiſſances ! Que les dietes n'oublient jamais que l'avarice ne rend point les peuples heureux, & que le bonheur n'eſt point une denrée qui s'achete à prix d'argent. Qu'elles aient une attention extrême à prévenir & réprimer les moindres abus:

ils entraîneroient à leur ſuite les plus grands malheurs. Qu'elles cherchent un autre reſſort que l'argent pour remuer & faire agir les citoyens. Plus les fortunes ſe rapprocheront de l'égalité, plus il y aura de vertus dans la république ; & l'égalité ſera plus agréable à meſure qu'on trouvera plus de moyens pour rendre les richeſſes moins néceſſaires. Que les Suédois ſachant combien les lois ſomptuaires leur ſont néceſſaires, parviennent à les aimer, & ſe glorifient de n'avoir pas ces beſoins ridicules qui nous aviliſſent. *Que les princes*, coutinue la loi, *faſſent ſouvent des voyages à la campagne, qu'ils entrent dans les cabanes des payſans pour voir par eux-mêmes la ſituation des pauvres, & que par-là ils apprennent à ſe perſuader que le peuple n'eſt pas riche, quoique l'abondance régne à la cour, & que les dépenſes ſuperflues de celle-ci, diminuent les biens & augmentent la miſère du pauvre payſan & de ſes enfans affamés.* Ce n'eſt pas moi, Monſeigneur, qui vous tiens ce langage, c'eſt une nation entiere, c'eſt un peuple des plus illuſtres de l'Europe, & aujourd'hui le plus ſage. Je voudrois que les paroles que je viens de vous rapporter, euſſent excité dans votre cœur une ſorte de frémiſſement & d'attendriſſement

Plus vous approfondirez la conſtitution ſuédoiſe, plus vous ſerez convaincu que la juſtice de ſes lois attache tous les citoyens à la patrie. La nobleſſe par-tout ailleurs ſi impérieuſe, & qui regarde comme une de ſes prérogatives de mépriſer les autres ordres, de les gouverner & de s'en faire haïr, a cru en Suede que l'eſprit de ſervitude ou de tyrannie eſt la plus grande des dérogeances ; & que ſa grandeur conſiſte à être à la tête d'une nation libre où le dernier des citoyens ſait qu'il eſt homme. Que cette nobleſſe ſeroit

grande, ſi elle pouvoit renoncer à quelques prérogatives particulieres que les autres ordres ne partagent pas avec elle. Peut-être que ces prérogatives l'inclinent malgré elle vers l'ariſtocratie; peut-être que ces diſtinctions dérangeront un jour les principes du gouvernement, en troublant l'harmonie qui doit régner entre les quatre ordres. Les vertus & les talens de cette nobleſſe ſe développeroient ſans doute avec plus d'éclat, ſi elle craignoit la concurrence des autres ordres, & étoit obligée de faire des efforts pour obtenir à force de mérite, des dignités qui lui ſeroient diſputées. Il eſt du moins certain que la république romaine dût beaucoup de grands hommes à la loi qui permit aux plébéiens d'aſpirer aux magiſtratures curules.

Le clergé autrefois tyran, a appris des lois politiques ce qui liſoit inutilement dans l'évangile, que ſon royaume n'eſt point de ce monde. Il a renoncé à ces prétentions qui l'avoient rendu odieux, qui ſont contraires au droit des nations, & qui ne tendent qu'à établir le deſpotiſme ſacerdotal, en ſubſtituant la ſuperſtition au véritable eſprit de la religion. Il aime la patrie qu'il vexoit, parce qu'il eſt devenu citoyen. L'ordre des bourgeois & celui des payſans, jouiſſent dans les dietes des droits de la légiſlation, & leur autorité rend les lois preſque auſſi impartiales qu'elles peuvent l'être dans un pays où les préjugés ont établi pluſieurs claſſes d'hommes: l'égalité n'eſt pas établie; mais l'oppreſſion eſt bannie. Ils obéiſſent avec plaiſir à la loi, ils la chériſſent, parce qu'ils ont contribué à la porter, qu'elle eſt leur ouvrage, qu'elle les protége & aſſure leur état.

Tout n'a pas été fait par les grands hommes qui réformerent le gouvernement à la mort de Charles XII. Soit qu'ils aient été arrêtés dans

leur entrepriſe par quelqu'un de ces préjugés que le légiſlateur n'eſt que trop ſouvent obligé de reſpecter ; ſoit que le moment de la révolution arrivât avant qu'ils euſſent arrangé tout leur ſyſtême politique ; ils négligerent quelques parties de l'adminiſtration, ne porterent point toutes les lois néceſſaires pour affermir le gouvernement, & ſe contenterent de rendre la nation libre, eſpérant que ſa liberté & ſon amour de la patrie lui dicteroient toutes les lois dont elle auroit beſoin. C'eſt delà qu'eſt née en Suede une certaine incertitude ſur ſon ſort. On a douté pendant quelque temps ſi elle retourneroit à ſes anciennes lois ou ſi elle s'attacheroit plus fortement aux nouvelles.

Quelque vertueuſe que fût la princeſſe Ulrique, elle n'étoit pas aſſez éclairée ſur ſes vrais intérêts, pour préférer la liberté des Suédois au pouvoir dont ſon pere & ſon frere avoient joui. Son mari aſſocié au trône étoit né en Allemagne ; il avoit été accoutumé dans la Heſſe au pouvoir le plus abſolu, il avoit par lui-même une grande fortune ; il regardoit comme une injuſtice criante que les Suédois ne lui euſſent pas du moins accordé le même pouvoir que les Anglois ont abandonné à leur roi ; & il déſiroit cette autorité, ſans ſe douter que placé ſur le trône d'Angleterre, il n'auroit pas été content de ſon ſort. Aſſez riche pour ſe faire des amis & des créatures aux dépens de la patrie, il a retardé les progrès du gouvernement. Mais que peut déſormais produire une ambition qui ſe conſumeroit en regrets, & qui n'a aucun moyen de ſe ſatisfaire ?

Le roi de Suede ne peut corrompre ſes ſujets, ni par des bienfaits, ni par l'eſpérance, ni par la crainte. La nation doit tous les jours augmenter ſon crédit, parce qu'elle diſpoſe de toutes les

graces. Le prince, au contraire, doit perdre tous les jours les partiſans que l'habitude de la cour lui avoit attachés. Il eſt vrai qu'il s'eſt formé, il y a quelques années, une conjuration en faveur de la puiſſance royale; mais ce ſera vraiſemblablement la derniere. Quels en ont été les auteurs? Des hommes obſcurs & vils qui n'ont, pour ainſi dire, point de patrie. A l'exception des comtes de Brahé & de Hard, & du baron de Horn maréchal de la cour, les conjurés n'étoient que des ſoldats de la garde, des matelots & quelques artiſans. Quand cette poignée d'eſclaves révoltés auroit intimidé le ſénat, & remis au roi l'autorité ſouveraine; la nation ſe ſeroit-elle crue vaincue & ſubjuguée? Ne lui reſtoit il pas mille reſſources pour reprendre le pouvoir dont on auroit voulu la dépouiller? Une conjuration qui échoue, eſt une faveur de la fortune; elle rend un peuple plus attentif à ſa liberté, & l'empêche de tomber dans une eſpece de nonchalance qu'inſpire quelquefois une trop grande ſécurité, & contre laquelle les Suédois, dit-on, ne ſont pas aſſez précautionnés. Bientôt la famille royale prenant les mœurs de ſa nouvelle patrie, jugera de la royauté par les principes ſuédois, & non par les préjugés répandus en Europe. Ces princes mettront leur gloire à être les miniſtres & les premiers magiſtrats d'une nation libre. Ils comprendront que qui veut être vertueux, n'a pas beſoin d'une autorité plus étendue; & qu'il vaut mieux être gouverné par ſa nation, que par quelques favoris comme un deſpote. Rentrez en vous-même, Monſeigneur, ſondez les replis de votre cœur, & ſi vous deſirez d'être tout-puiſſant, vous verrez que ce n'eſt que pour ſatisfaire quelque paſſion injuſte.

Vous penſerez peut-être, Monſeigneur, que la

royauté eſt une piece tout-à-fait hors d'œuvre dans le gouvernement de Suede, & que l'eſtampille de cuivre dont j'ai déja eu l'honneur de vous parler, pourroit fort bien toute ſeule ſervir de roi. Vous en conclurez peut-être que la nation ne devroit être gouvernée que par des ſénateurs. Mais je vous prie de faire attention qu'un roi même héréditaire, ne peut donner preſque aucune crainte aux Suédois; vous avez déja vu combien ils ont pris de meſures pour qu'il ne puiſſe faire violence aux lois & s'emparer de la légiſlation. En ſecond lieu la royauté héréditaire eſt même un avantage pour la nation, car elle contribue à conſerver l'égalité entre les familles nobles, & les tient dans la ſubordination. Si la couronne n'étoit pas héréditaire, on ne verroit, comme en Pologne, que des brigues, des factions, des partis continuels, & jamais elle ne ſeroit la récompenſe du mérite. Sans un roi, la nobleſſe voudroit infailliblement former une ariſtocratie, & du ſein de ce gouvernement il s'éleveroit bientôt un tyran. Le gentilhomme le plus ambitieux & qui auroit le plus de talens, trouvant toujours le trône rempli par un prince qui ne peut ni ſe faire craindre ni ſe faire haïr, ne ſongera jamais à uſurper ſa place. En devenant ſénateur, il devient en quelque ſorte ſon égal; & ſon ambition ſe trouve raſſaſiée.

Dès que la Suede avoit admis des diſtinctions de rang, de grade & d'honneur entre les familles, il devenoit avantageux pour elle qu'il y eût une maiſon privilégiée qui portât la couronne. Je le répete: dans la conſtitution préſente, un ſeigneur ſuédois ne peut point abuſer de la faveur de ſes citoyens ou de la conſidération due à ſes ſervices, pour devenir un Sylla ou un Céſar. Dès que l'ambition des particuliers eſt réprimée, le corps même entier de la nobleſſe doit être plus

porté à la modération, & moins tenté de profiter de ſes prorogatives particulieres pour accroître & faire des lois partiales. Vous voyez par-là, Monſeigneur, qu'un roi de Suede eſt lui-même un obſtacle à la tyrannie par laquelle la plupart des républiques ont été détruites. Ne craignez point l'hérédité, puiſqu'après le règne le plus long, un prince dont il eſt aiſé d'éclairer les démarches, de pénétrer les vues & d'arrêter les projets, ne laiſſera point à ſon ſucceſſeur une plus grande autorité que celle qu'il avoit reçue. La Suede ne craint ni les inconvéniens des minorités, ni l'incapacité du prince. Il n'imprimera point ſon caractere au gouvernement; & l'inaction d'une vieilleſſe languiſſante ne fera point languir l'état: un roi qui ne peut rien par lui-même, peut être méchant, foible ou ſans caractere: ſes ſujets ne ſeront pas les victimes de ſes vices.

Je ne diſſimulerai pas quelques reproches qu'on peut faire au gouvernement de Suede: il eſt inutile, Monſeigneur, que vous en ſoyez inſtruit. On blâme peut-être avec raiſon la prérogative accordée au roi de faire à ſon gré des comtes & des barons. Ces dignités ne conferent aucune autorité réelle: ce n'eſt qu'une décoration dans l'ordre de la nobleſſe; mais puiſque cette décoration flatte la vanité, elle peut devenir un moyen de corrompre; pourquoi donc n'en fait-on pas un moyen pour encourager le mérite? Je puis dire la même choſe de ces différens ordres de chevalerie dont le roi diſtribue les marques ſans conſulter la diete ou le ſénat. Cette inſtitution n'eſt point analogue à l'eſprit d'une république. La récompenſe d'un homme libre doit être une magiſtrature, & dans un état libre, les récompenſes ne doivent être données que par le public, ſi on veut que le public ſoit conſidéré.

Un reproche plus grave qu'on peut faire au gouvernement de Suede, c'eſt l'autorité à vie qui eſt donnée aux ſénateurs. Les magiſtratures à vie s'exercent toujours avec une ſorte de nonchalance peu favorable au bien public, & ne donnent que trop ſouvent à ceux qui les poſſédent, un orgueil qui choque la liberté publique. Je crois avoir remarqué dans l'hiſtoire que des magiſtrats qui ne rentrent plus dans l'ordre des ſimples citoyens, ſont tentés de ſe croire les maîtres des lois dont ils ne ſont que les miniſtres. Ils ne les violeront pas peut-être avec aſſez d'impudence pour mériter d'être punis d'une maniere exemplaire; mais le mal alors ſans remede, n'en ſera que plus dangereux. Il s'établira dans le corps de la magiſtrature une fauſſe politique & une corruption ſourde qui peu-à-peu dérangeront tous les principes du gouvernement. A meſure que les lois s'affoibliront, les paſſions acquerront plus de force; elles ſe montreront enfin avec audace, & les magiſtrats ſubjugueront ſans peine des citoyens qu'ils auront corrompus.

Les Suédois l'éprouverent dans le dernier ſiecle: c'eſt parce que le ſénat s'étoit rélâché dans ſes devoirs, & fait craindre par ſa hauteur & quelques injuſtices, qu'ils conférerent à Charles XI un pouvoir abſolu. Au lieu de faire des ſénateurs à vie, ne ſeroit-il pas avantageux qu'à chaque diete ordinaire un certain nombre de nouveaux ſénateurs remplaçât les plus anciens, qui rentreroient dans l'ordre des ſimples citoyens, en eſpérant d'être élevés une ſeconde fois à la même dignité? Par cet arrangement, le ſénat, ſi je ne me trompe, ſeroit un dépoſitaire plus fidelle des lois, & n'auroit qu'un même intérêt avec la nation.

Si la Suede, n'a pas fait les progrès qu'on de-

voit en attendre ; ſi les lois ont de la peine à prendre une certaine conſiſtance ; ſi une diete détruit ſouvent ce que la diete précédente avoit établi ; c'eſt vraiſemblablement la magiſtrature perpétuelle des ſénateurs qu'il en faut accuſer. Pour entrer dans ce ſénat où il y a ſi rarement des places vacantes, les ambitieux & les intrigans doivent former des cabales continuelles. Ce ſont eux ſans doute, qui ont fait ſtatuer par la diete de 1739, que pour dépouiller un ſénateur de ſa dignité, il ſuffiroit, ſans lui faire ſon procès dans les régles, de lui déclarer ſimplement que la nation ne peut lui accorder plus long-temps ſa confiance. Il eſt dangereux, je crois, que des hommes chargés de toutes les parties de l'adminiſtration, dépendent d'un caprice ou d'une intrigue. Il me ſemble que la puiſſance exécutrice ne doit pas être moins ſolidement affermie que la puiſſance légiſlative ; ſi l'une chancele, l'autre doit perdre de ſon crédit. Je vous prie d'examiner, Monſeigneur, s'il eſt poſſible de remédier à ce mal ſans limiter le temps de la magiſtrature des ſénateurs. Je ſuis perſuadé que les dietes ſeroient moins agitées, & le gouvernement moins affermi, ſi on ne vouloit perdre perſonne ; & que ces deux partis de *chapeaux* & de *bonnets* qui diviſent la république, ſe raprocheroient inſenſiblement.

Il y a encore une autre cauſe de l'inſtabilité qu'on remarque dans les principes & la conduite des dietes : c'eſt qu'elles n'ont point voulu ſe borner à n'exercer que l'autorité qui leur appartient. Au lieu de ne faire que des lois générales, elles entrent dans des affaires particulieres qui doivent être abandonnées à la puiſſance exécutrice. Je crois que vous avez vu, Monſeigneur, dans tout cet ouvrage, que les légiſlateurs & les magiſtrats ne peuvent ſe confondre & empiéter ſur les droits

les uns des autres, ſans affoiblir réciproquement leur autorité, & préparer par conſéquent de grands maux aux citoyens.

Les Suédois fiers, libres, courageux & faits pour la guerre, doivent ſe précautionner contre leur génie militaire. En faiſant tout ce qui eſt néceſſaire pour ne pas craindre leurs voiſins, ils doivent ne jamais ſonger à faire des conquêtes. On lit avec plaiſir dans l'inſtruction que les états ont faite, en 1756, pour l'éducation des princes, que *chez un prince ſouverain, le deſir de faire des conquêtes paſſe pour une vertu; mais que ce n'en eſt point une chez une nation libre; car les conquêtes inutiles s'accordent moins avec les principes d'un gouvernement libre qu'avec ceux de la ſouveraineté.* Si les Suédois veulent affermir leur liberté & perpétuer leur bonheur, ils donneront à leurs milices la forme, les mœurs & la diſcipline que doivent avoir les troupes d'un état libre. La défenſe de la patrie ſera confiée aux citoyens, & non pas à des ſoldats mercenaires. Ils apprendront qu'il n'y a point de conquête utile, ils ſe renfermeront dans leurs provinces qu'ils peuvent aiſément rendre impénétrables aux armes des étrangers. Ils penſeront que la Poméranie peut devenir pour eux, ce que la poſſeſſion des Pays-bas & de l'Italie a été pour l'Eſpagne, c'eſt-à-dire, une ſource d'ambition, de querelles & d'inconvéniens. Puiſſent les Suédois reſpecter toujours dans leurs voiſins les droits de l'humanité, comme ils les reſpectent entr'eux; & ne chercher le bonheur qu'en ſe conformant aux vues de la nature ſur la proſpérité des états!

DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE.

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE PARME.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

Des cauſes générales qui entretiennent les gouvernemens dans leur vices, & s'oppoſent à une réforme.

DANS l'ingénieuſe ſatyre que Xénophon a faite du gouvernement de ſa patrie, il avertit les frondeurs de ſon temps de ne pas blâmer légérement les Athéniens, s'ils aiment mieux donner leur confiance à des hommes obſcurs & décriés, qu'à des citoyens diſtingués par leur mérite. Il fait voir que ce qu'on ſeroit d'abord tenté de prendre pour une ſottiſe, eſt le fruit d'une politique ra-

finée. Il eſt vrai, dit-il, que la multitude en liant les mains aux magiſtrats, & ſe jouant de leurs ſentences & de leurs décrets, rend leur miniſtere & les lois inutiles; mais ſans cet art, que deviendroit l'empire ſouverain qu'elle affecte dans la république; que deviendroit cette licence qui eſt plus chere que tout le reſte? Pour conſerver la démocratie dans toute ſa perfection, il eſt prudent d'aimer le déſordre, & de ne pas réprimer l'inſolence des affranchis & de la canaille. N'eſt-ce pas, ajouta-t-il, une grande & rare ſageſſe de la part de la multitude, de ſavoir s'amuſer des mauvaiſes déclamations de quelques criailleurs, pour empêcher les honnêtes gens de s'emparer de la tribune aux harangues, & ſe mettre à la tête du gouvernement?

Il y a peu de peuples qui n'aient mérité les mêmes éloges qu'Athenes; & en ſe ſervant aujourd'hui de l'ironie de Xénophon, ne pourroit-on pas faire une apologie aſſez plaiſante de la politique admirable de pluſieurs états de l'Europe? Gardez-vous, dirois-je, de déſapprouver tel établiſſement, telle coutume, telle loi; une profonde ſageſſe eſt cachée ſous je ne ſais quelle apparence de folie qui révolte au premier coup d'œil. Cette ſottiſe, ſi vous y réfléchiſſez bien, n'eſt pas auſſi ſotte que vous le penſez d'abord; une partie de l'état s'en trouve, il eſt vrai, aſſez mal; mais voyez l'avantage que l'autre en retire. Voyez ce prince, ce miniſtre, ce grand, cet intrigant, n'eſt-il pas heureux aux dépens du public? Et de combien d'adreſſe n'a-t-il pas beſoin pour réuſſir?

Je me rappelle à ce propos, Monſeigneur, qu'un bon Eſpagnol, qui ne connoiſſoit guere comment le monde eſt gouverné, fut fort ſcandaliſé en apprenant qu'un de ſes anciens amis, miniſtre de

votre aïeul, ſacrifioit le royaume à ſes fantaiſies. Il crut devoir des repréſentations à ſa patrie & à ſon ami ; il quitte ſa retraite, vient à la cour, & ne doute point que les affaires ne prennent une face nouvelle, dès qu'il aura prouvé à ſon ami qu'il perdoit l'Eſpagne. On écouta l'homme de bien avec une bonté mêlée de dédain ; & Patigno auſſi habile que la multitude d'Athene, pria ſon ami en ſouriant de ne ſe point inquiéter, & l'aſſura que l'Eſpagne dureroit plus long-temps que lui. Sa politique profonde avoit tout calculé ; en effet, l'Eſpagne ſubſiſte encore, & Patigno eſt mort depuis long-temps. Graces aux excellens arrangemens que les hommes ont pris pour ſe rendre heureux, le monde ne doit être plein que de Patignos ; & quand chacun n'obéit qu'à ſon intérêt particulier, que peut-on eſpérer de ces lois ſans nombre dont on accable les états ? En verra-t-on réſulter le bien public.

Vous avez ſans doute remarqué, Monſeigneur, dans le cours de vos études, que tous les peuples ont été agités par de longues diſſentions domeſtiques, avant que de pouvoir fixer les principes de leur gouvernement. On ſent les inconvéniens d'une mauvaiſe légiſlation, perſonne ne veut être opprimé, tout le monde veut être oppreſſeur ; l'autorité ſouveraine eſt comme ſuſpendue entre le prince, les magiſtrats & les différens ordres des citoyens, & chacun fait ſes efforts pour s'en rendre le maître & en abuſer. Tant que les états ſont dans cette fermentation, combien de cauſes à la fois ne s'oppoſent-elles pas à une réforme avantageuſe ? Les paſſions dictent alors les lois qui devroient être l'ouvrage de la raiſon. Auſſi le monde entier offre-t-il bien peu de ces gouvernemens heureux où, par le partage & la diſtribution du pouvoir en différentes branches, les

intérêts des citoyens ſont conciliés & unis. Bien loin de ſe rapprocher de ces vérités fondamentales dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans la premiere partie de cet ouvrage, on ſe précipite dans des excès ; & comme ſi la liberté étoit ennemie de l'ordre, jamais le commandement n'eſt trop dur, ni l'obéiſſance trop ſervile.

Les hommes laſſés de leurs diſſentions, s'accoutument-ils enfin au gouvernement qui les a ſubjugués ? Vous les verrez moins diſpoſés que jamais à ſe corriger de leurs vices. L'habitude du mal les a, pour ainſi dire, engourdis. Dès qu'ils ceſſeront de ſe plaindre, ils ceſſeront de penſer. Il va s'établir un préjugé national qui paſſera bientôt pour une vérité conſtante. On publiera comme autant de principes inconteſtables les abſurdités les plus ridicules ; les peres en inſtruiront leurs enfans. C'eſt ainſi que les nations de l'Aſie, traitées à la fin comme de vils troupeaux, ſont tombées peu-à-peu dans des erreurs ſi groſſieres & dans un abrutiſſement ſi profond, qu'elles aiment leurs vices & craindroient de les perdre.

Je n'exagere rien, Monſeigneur ; car vous vous rappellerez ſans doute ce roi des Indes qui prit les Hollandois pour des inſenſés, quand ils lui dirent qu'ils n'avoient point de roi, & qu'ils ſe gouvernoient par des lois qu'ils faiſoient eux-mêmes dans les aſſemblées qui repréſentoient la nation entiere. Il éclatoit de rire au récit des états-généraux, des états-particuliers, des prérogatives de la nobleſſe, des privileges des villes, &c. C'étoit de la meilleure foi du monde qu'il admiroit avec ſes miniſtres & ſes courtiſans, que des hommes attaqués d'un vertige auſſi terrible que celui que les Hollandois appelloient liberté, puſſent

ſubſiſter pendant huit jours ſans bouleverſer l'état & le détruire. Pourquoi ſeriez-vous ſurpris qu'un prince gâté par les baſſeſſes de ſa cour & enivré des vapeurs du deſpotiſme, crût ſérieuſement qu'il eſt un grand homme, qu'il eſt digne de commander, & qu'il importe au bien de ſes états que ſes fantaiſies ſoient autant de lois ſacrées; puiſque les ſujets eux-mêmes ſont des eſclaves aſſez familiariſés avec la ſervitude pour le penſer.

Sans aller juſqu'aux grandes Indes, demandez à ce Turc, quelle eſt la meilleure forme de gouvernement; il vous répondra ſans héſiter, que c'eſt la monarchie la plus abſolue & la plus arbitraire. Pourquoi? C'eſt, vous dira-t-il, que les hommes ſont faits pour aimer la paix, qu'ils ne ſe ſont mis en ſociété que pour en jouir, & qu'ils ne peuvent être parfaitement tranquilles que ſous ce gouvernement. Selon lui, ce qu'il a entendu appeller la liberté par quelques commerçans chrétiens, rend les eſprits trop inquiets, trop intraitables & trop farouches. Comment ne la craindroit-il pas, comment ne la confondroit-il pas avec la diſcorde & la guerre civile, puiſqu'il a été conſterné au ſeul récit que quelques Anglois lui ont fait des débats quelquefois un peu bruyans du parlement?

Si ce Turc a quelque connoiſſance, car tous ne ſont pas ignorans, preſſez-le par quelque raiſonnement; montrez-lui par quelle cauſe le deſpotiſme produit beaucoup de mal; & il croira vous avoir répondu, en vous rapportant d'un air effrayé les déſordres arrivés dans vingt mauvaiſes républiques où la liberté étoit dégénérée en anarchie. Sous un gouvernement libre, pourſuivra-t-il, le bien ne peut ſe faire que par le concours de pluſieurs perſonnes, qui conduites par des intérêts différens, ne ſe propoſeront jamais le même

objet. Ce Turc qui ne ſent en lui, ni amour de la patrie, ni amour de la juſtice, ni amour de la gloire, ne voit pas que ces trois ſentimens ſerviront de lien entre les citoyens, ſi des lois juſtes ont établi leur liberté ſur un fondement ſolide. Dans le deſpotiſme, tout, ajoutera-t-il, dépend d'une ſeule volonté. Que le prince ordonne, qu'il parle, qu'il faſſe un ſigne, & le bien eſt fait. Le pauvre Turc ne s'apperçoit pas que ſon ſultan a quelquefois dix, vingt, trente, cent volontés; & ne veut rien à force de tout vouloir. Il ne conçoit pas qu'il eſt infiniment plus difficile de réunir en un ſeul homme les vertus & les talens néceſſaires pour bien gouverner un état, que d'inſpirer à une aſſemblée auſſi nombreuſe que le parlement d'Angleterre ou la diete de Suede, l'envie de faire le bien & les moyens de l'exécuter. Il ne comprendra jamais que de cinquante princes qui naîtront dans le ſerrail, quarante-neuf ſont deſtinés à ne faire que des hommes ordinaires; que leur éducation rabaiſſera leur eſprit & leur cœur; & qu'enfin l'exercice du ſouverain pouvoir corrompra encore le prince privilégié que la nature avoit doué de quelques talens. Ce malheureux Turc ne devine point pourquoi ce ſultan qui a une raiſon moins exercée par la contradiction, & cependant des paſſions plus libres que les autres hommes, jugera du bonheur public par ſon bonheur particulier; ou pourquoi il croiroit avoir quelque choſe à déſirer comme prince, quand ſes beſoins, comme homme, ſont ſatisfaits ou raſſaſiés. Cette maniere de penſer eſt ſi profondément gravée dans l'eſprit des Turcs, que dans le moment même, où las de ſouffrir, ils ſont aſſez audacieux pour dépoſer le grand-ſeigneur ou étrangler ſon viſir, ils n'imaginent point de profiter de leur avantage & d'arranger de telle ſorte le gouvernement, que le nouveau ſultan &

ſon

ſon miniſtre ne puiſſent plus commettre les mêmes injuſtices & les mêmes violences : par une eſpece de prodige, ils aſſocient ainſi l'amour de la tyrannie & la haine du tyran.

Il ne faut pas penſer que ce ne ſoit que dans le deſpotiſme ſeul qui énerve les ames, lorſqu'il eſt porté à ſon dernier terme, qu'on trouve des obſtacles inſurmontables à la réforme du gouvernement & des lois. L'hiſtoire ancienne & moderne n'eſt pleine, Monſeigneur, que des tentatives inutiles que les peuples ont faites pour corriger un gouvernement dont les abus étoient intolérables : ne ſoyez pas étonné de les voir retomber dans l'abyme dont ils eſſayent de ſortir. Quand on murmure, quand on s'irrite contre les injuſtices les plus cruelles, on aime encore par habitude & ſans qu'on s'en apperçoive, le principe qui les produit. Examinez ces plébéiens de Rome qui ſe retirent ſur le mont Sacré. Quelles plaintes n'avoient-ils pas à faire contre l'avarice, l'ambition & la dureté des patriciens ? Cependant ils reſpectent encore les prérogatives d'une grande naiſſance, ils ne veulent point être les égaux de ceux dont ils ont été les cliens, & ils ne demandent qu'à n'être pas opprimés. Ils laiſſent au ſénat tout le pouvoir d'une ariſtocratie, & s'ils avoient pu prévoir que leurs magiſtrats leur feroient enfin accorder cette autorité qui fit la grandeur de la république, jamais ils n'auroient oſé aſpirer à avoir des tribuns, ou ils auroient cru détruire tous les fondemens de la ſûreté publique.

Au milieu des plus grands emportemens & des agitations même de la guerre civile, vous verrez toujours, ſi je puis parler ainſi, ſurnager les préjugés nationaux. Vous trouverez dans un peuple qui ſe révolte, & qui ſemble avoir pris de nouvelles mœurs, le caractere que lui a donné ſon

colere & l'emportement ſont des mouvemens toujours combattus par la crainte, la pareſſe & l'amour du repos, & par conſéquent peu durables. Il eſt vrai qu'il n'y a point de vice dans la conſtitution & les lois d'un état, qui ne tienne un grand nombre de citoyens dans une ſituation pénible & gênée ; chacun de ces malheureux eſt intéreſſé à faire une révolution, il le deſire, mais le deſir n'eſt rien & s'éteint promptement quand il n'eſt pas ſoutenu par l'eſpérance. Si un vice de la conſtitution offenſoit également tous les citoyens, il ſeroit bientôt détruit. Mais remarquez, je vous prie, Monſeigneur, que ce qui nuit aux uns, eſt favorable aux autres. Ceux qui profitent des abus, les protégent & les défendent ; ainſi nous ſommes condamnés à ne point nous corriger.

Il n'arrive jamais de révolution ſubite, parce que nous ne changeons point en un jour notre maniere de voir, de ſentir & de penſer ; & je vous prouverois cette vérité, ſi vous n'aviez pas été élevé par un philoſophe profond qui vous a fait connoître la nature de notre entendement. Si un peuple paroît changer bruſquement de mœurs, de génie & de lois ; ſoyez sûr, Monſeigneur, que cette révolution a été préparée pendant long-temps par une longue ſuite d'événemens & par une longue fermentation des paſſions. Ce n'eſt point l'injure faite à Lucrece par le jeune Tarquin, qui donne aux Romains l'amour de la liberté. Ils étoient las depuis long-temps, des tyrannies de ſon pere ; ils rougiſſoient de leur honte, ils s'indignoient d'être aſſez patiens pour la ſouffrir, la meſure étoit comblée. Sans Lucrece & Tarquin la tyrannie auroit été détruite, & un autre événement auroit amené la révolution.

Ce n'eſt point le génie de Guſtave Vaſa qui établit un nouvel ordre des choſes en Suede, &

contraignit à changer de gouvernement & de religion. Il ne fit que profiter en grand homme des circonſtances qu'un autre n'auroit peut-être pas vues, ou n'auroit pas ſaiſies avec la même habileté. Quand il ſe réfugia chez les Dalécarliens pour chercher des vengeurs à ſa patrie, les Suédois, également las d'une liberté dont ils avoient voulu inutilement jouir, & des violences atroces qu'ils avoient ſouffertes, ſentirent enfin la néceſſité de changer leur adminiſtration; & depuis le maſſacre de Stockholm où l'on avoit vu périr les chefs des principales maiſons, il n'y avoit plus entre les grands cette haine & cette rivalité qui empêchoient d'affermir le trône & ouvroient le pays aux Danois. Guſtave parut dans ces circonſtances comme l'ange tutélaire de ſes concitoyens. Par-tout ſes armes ſont victorieuſes, ſes intérêts deviennent ceux de la nation entiere, & au lieu de rien exiger de ſa reconnoiſſance, il ſemble ſe refuſer à ſon empreſſement. On ne craint point d'avoir pour roi un homme qui n'avoit combattu que pour la liberté, & plus on affermit la grandeur de ſa maiſon, plus on croit aſſurer le bonheur public. Cependant il n'auroit pas détruit la tyrannie du clergé, & la Suede toujours déchirée par l'ambition des évêques, auroit eu dans ſon ſein des amis, des partiſans & des alliés puiſſans des Danois; ſi les nouvelles opinions de Luther n'y avoient fait des progrès conſidérables. Pour que Guſtave pût faire cette révolution que nous admirons, il falloit qu'un moine d'Allemagne oſât ſe ſoulever contre une puiſſance qui faiſoit trembler les rois, & en rendant le clergé odieux & mépriſable, lui fit perdre la confiance des peuples qui faiſoit toute ſa force. Il falloit que la nouvelle doctrine fût portée en Suede, & y eût les mêmes ſuccès qu'en Allemagne, pour pouvoir for-

cer les eccléſiaſtiques à être des citoyens tranquilles & ſoumis aux lois.

A tant de cauſes qui perpétuent les déſordres des nations, ſe joint une ſorte de vanité, une ſorte d'amour propre biſarre qui fait que les peuples s'applaudiſſent des vices mêmes de leur conſtitution. Ils veulent avoir des flatteurs, & je ne connois preſque point d'états aſſez ſages pour permettre de relever quelqu'une de leurs principales erreurs; n'eſt-ce pas une preuve qu'ils y ſont attachés, & craignent de ſe corriger? Jamais un Anglois ne conviendra que ſon gouvernement ne ſoit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé. Plein de ſon idée d'équilibre entre le roi, la chambre-haute & les communes, c'eſt en vain qu'il ſent à tout moment que cet équilibre ſe perd, & que la balance panche trop d'un côté. Dans tous les écrits publics on déclame contre le pouvoir des miniſtres, contre leurs brigues, contre la corruption qu'ils établiſſent dans le parlement, & qui de-là ſe répand dans toutes les provinces; & cependant au lieu de remonter à la cauſe de ce mal, on ne veut pas même convenir qu'il y en ait une; on ne veut pas par orgueil avouer qu'il manque quelque choſe à la liberté: les Anglois aiment mieux s'expoſer à la perdre que de croire qu'elle eſt mal affermie.

On vient de voir un exemple ſingulier de cette biſarrerie. George II avoit prodigué la pairie pendant ſon régne; & cet abus a paru ſi conſidérable, qu'il a été queſtion, il n'y a que quelques mois, de ſupprimer pluſieurs titres accordés à des hommes qui avoient proſtitué leurs talens à la faveur. On a conſulté les juriſconſultes ſur cette opération, & s'il en faut croire les papiers publics, ils ont répondu qu'elle ne pouvoit ſe faire ſans porter atteinte à la prérogative royale

& déranger la forme du gouvernement. Sur le champ les plaintes ont ceſſé, & on a vu ſans ſcandale les pairs de George II revêtus de leur dignité : on a découvert un vice, & parce qu'il tient à la conſtitution de l'état, on l'a reſpecté.

Permettez-moi, Monſeigneur, de faire quelques réflexions ſur cet événement. Si les juriſconſultes d'Angleterre n'avoient pas été auſſi routiniers que ceux des autres pays, il me ſemble qu'ils auroient dû répondre, qu'il n'eſt jamais permis de détruire ou de déclarer nul ce qui a été fait en vertu d'un droit accordé par les lois. Ils devoient ajouter que donner à une réforme un effet rétroactif, c'eſt ébranler la confiance que le citoyen doit avoir au gouvernement ; c'eſt rendre ſa fortune & ſon état douteux ; c'eſt lui donner des alarmes inutiles ou des eſpérances trompeuſes. Le pire en effet de tous les abus dans la ſociété, c'eſt de les réformer ſans régle, & cent expériences ont démontré la vérité de cette maxime. On verroit bientôt ſuccéder un pouvoir arbitraire au pouvoir des lois anéanties. Combien de fois déja & dans combien de nations des intrigans ambitieux n'ont-ils pas introduit de grands abus ſous prétexte d'en corriger de petits ? La nation, devoient dire les juriſconſultes d'Angleterre, ne peut, ſans ſe faire tort à elle-même, refuſer de reconnoître les pairs qui ont mérité la pairie par des moyens indignes, mais à qui elle a été conférée par une autorité légitime. Le mal dont nous nous plaignons, eſt un châtiment que mérite notre imprudence à abandonner au roi une autorité dont il eſt impoſſible qu'il n'abuſe pas. Il falloit ajouter : le bien public exige qu'on ne touche point à ce qui a été fait, & cependant qu'on empêche que ce qui a été fait ne ſe faſſe encore. La prérogative royale doit être une ſource de bien ; ſi elle produit le mal, qu'elle ſoit ſoumiſe à de nouvelles régles.

CHAPITRE II.

Réflexions ſur les cauſes particulieres qui empêchent, que les états de l'Europe ne faſſent une reforme avantageuſe dans leur gouvernement & leurs lois.

JE ne vous ai préſenté juſqu'ici, Monſeigneur, qu'une partie des obſtacles qui s'oppoſent à la réforme des nations : ſi vous voulez les connoître tous, je vous prie d'examiner attentivement les mœurs, les lois, les coutumes & les uſages de la plupart des états de l'Europe. Une des choſes qui étonneroit davantage un ancien s'il renaiſſoit parmi nous, ce ſeroit cette diſtribution des citoyens en différentes claſſes qui n'ont rien de commun entr'elles, & dont les mœurs, les principes & les préjugés ſont oppoſés. Par cette politique nous avons donné des bornes étroites au génie. Un Grec ou un Romain étoit un grand homme d'état, parce qu'il embraſſoit toutes les connoiſſances utiles à la république, & que ces connoiſſances ſe prêtent un ſecours mutuel. Nous ne devons produire que des hommes médiocres, parce que nous nous bornons à un ſeul objet. Qui n'étudie qu'une partie de l'état, ne la connoît qu'imparfaitement, parce qu'il ignore ſes relations & ſes rapports avec les autres parties.

Quoi qu'il en ſoit de nos talens, il réſulte de notre arrangement que chaque citoyen, militaire, eccléſiaſtique, homme de loi, financier ou commerçant, s'habitue à ne conſidérer la ſociété que par les intérêts particuliers de ſon ordre. Au lieu de lois générales & impartiales, chacune ne peut

donc qu'à des lois particulieres partiales. Tant qu'on n'embraſſe point le corps entier de la république, on ne corrige un abus que pour en faire naître un autre. Après les plus grands changemens la réforme n'eſt pas même commencée. Peut-être n'avons-nous plus les mêmes défauts; mais le nombre de nos vices n'eſt point diminué.

Je crains preſque, Monſeigneur, que vous ne déſeſpériez du ſalut de l'Europe, en connoiſſant ſes mœurs. Des millions d'artiſans ſont occupés à irriter nos paſſions, & à nous rendre néceſſaires des choſes que nous ſerions trop heureux de ne pas connoître. Nos provinces ſont inondées des ſuperfluités du reſte de l'univers. L'oiſiveté, le goût des arts inutiles & le luxe nous ont jetés dans un engourdiſſement d'où il n'y a que l'amour des richeſſes qui puiſſe nous retirer. Si nous agiſſons, c'eſt pour être vils, bas, rampans & mercenaires. Honneur, vice, vertus, courage, lâcheté, tout ſe vend à prix d'argent. Cet eſprit qui anime les particuliers, conduit les gouvernemens qui regardent l'or comme le nerf de la guerre & de la paix: à quels légiſlateurs ſommes-nous donc livrés!

Dans quelque mépris cependant que ſoit tombée la vertu, j'aime à croire pour l'honneur de l'humanité, que nous ne ſommes point encore parvenus à étouffer entiérement dans nos cœurs les qualités ſociales que la nature y a placées. Les hommes aiment le bien par un inſtinct naturel, & ils le feroient, ſi les lois qui invitent au mal, ne les avoient jetés dans l'ignorance la plus profonde de leurs devoirs. Il eſt encore des ames pures & généreuſes, n'en doutez pas, Monſeigneur; elles feroient le bien, ſi elles le reconnoiſſoient. Nous cherchons le bonheur; mais nous le cherchons à tâtons. La doctrine que j'ai miſe

ſous vos yeux devroit être triviale ; mais les méchans ont condamné la vérité à ſe taire ; il leur eſt commode de ſe ſervir de notre ignorance pour nous tromper.

Que le droit naturel, ſans lequel il n'y a ni ſaine morale, ni vaine politique, ne ſoit pas ignoré ; que les ſociétés connoiſſent le bonheur auquel elles ſont appellées par la nature ; que les principes fondamentaux ſur ces matieres ſoient communs ; & vous verrez prendre à l'Europe une face nouvelle. N'y a-t-il pas quelque apparence que des princes & des magiſtrats qui font le mal avec ſécurité, en croyant faire le bien, changeroient de conduite, ſi la vérité parvenoit à les éclairer ? N'eſt-il pas vraiſemblable que ceux qui ne travaillent qu'à ſatisfaire quelque paſſion déréglée, auroient quelque pudeur, & en cherchant à déguiſer leurs injuſtices commenceroient à être moins méchans ? Des citoyens inſtruits ſont moins lâches que des citoyens ignorans ; & on les ménage, parce qu'il faut les reſpecter. Dans les pays mêmes les plus deſpotiques où les ſujets ſont accablés par la crainte, l'opinion publique ne laiſſe pas de donner un frein aux paſſions. Il y a des caprices que le deſpote le plus abſolu n'oſe ſe permettre ; & le grand-ſeigneur dans la crainte d'exciter une ſédition à Conſtantinople, daigne encore conſulter & ne pas offenſer les préjugés de ſes ſujets.

Pourquoi naîtroit-il aujourd'hui dans la penſée des grands & des magiſtrats d'une ariſtocratie, de diminuer leurs droits & de ne ſe regarder que comme les adminiſtrateurs de l'état ; tandis qu'ils ſeront perſuadés de la meilleure foi du monde que la ſociété eſt faite pour eux, & qu'ils ſont deſtinés à être heureux aux dépens de leurs ſujets ? Tant que le peuple confondra la liberté & la

licence, la ſubordination & la ſervitude, tant qu'il ignorera ſa dignité, pourquoi deſireroit-il d'obéir à des lois impartiales? Vous le verriez toujours dans un excès, ou travailler lui-même à ruiner les fondemens de ſa liberté par l'audace de ſes entrepriſes & de ſes emportemens, ou voler au devant du joug & croire qu'il eſt d'une autre eſpèce que les grands. Pourquoi un prince qui ne connoît pas ſa deſtination, au lieu de ſe ſoumettre aux régles difficiles de la juſtice, ne tenteroit-il pas de tout ſoumettre à ſa volonté? Pourquoi ſes courtiſans ceſſeroient-ils de le tromper & d'abuſer de ſes paſſions pour régner à ſa place, ſi ſes ſujets n'ont pas l'eſprit de connoître & de deſirer le bien; & qu'ils penſent au contraire qu'il leur importe qu'on les gouverne arbitrairement?

Je le répete encore, Monſeigneur; que les différens ordres de la ſociété ſoient inſtruits de leurs devoirs & de leurs droits, que les lumieres ſe multiplient; & la juſtice & la vérité s'approcheront peu-à-peu des aſſemblées du peuple, du ſénat, des grands & du palais des princes. Dans les anciennes républiques de la Grece, combien de fois le peuple ne parut-il pas auſſi juſte & auſſi ſage que l'Aréopage même? Parmi la nobleſſe, aujourd'hui la plus jalouſe de ſes prérogatives & de ſes diſtinctions & la moins occupée à les mériter, il ſe formera des Valérius Publicola qui oſeront avouer qu'ils ne ſont qu'une partie de la ſociété; à laquelle ils ſont d'autant plus redevables qu'elle les honore davantage. Cette nobleſſe ſi prompte à mépriſer ſes concitoyens, apprendra qu'elle ſera plus grande & plus puiſſante, à meſure que le peuple qui lui eſt inférieur, ſera plus reſpecté. Il renaîtra des Théopompe. Ce roi de Sparte diminua lui-même ſon autorité, en

étendant celle des Ephores. J'affermis ma fortune, diſoit-il à ſa femme qui lui reprochoit de ſe dégrader ; tout pouvoir trop grand s'écroule ſous ſon propre poids. Puiſque je ſuis homme, ne dois-je pas me précautionner contre les foibleſſes de l'humanité ? J'ennoblis ma dignité, en la ſoumettant aux régles de la juſtice. N'eſt-il pas plus beau de commander des hommes libres qui voleront avec confiance au devant de moi ; que des eſclaves qui m'obéiront en tremblant ? C'eſt par-là que je multiplierai les forces de Sparte, & que je ferai reſpecter ſon nom & le mien dans toute la Grece & chez les barbares.

Je vous prie de remarquer, Monſeigneur, que les mal-aiſes que nous éprouvons dans la ſociété ſont autant d'avertiſſemens qui nous inſtruiſent de nos fautes & nous invitent à les réparer. Nous voudrions nous corriger ; mais notre ignorance perd tout, & nous n'avons qu'une inquiétude qui nous rend plus ſenſibles à nos maux. L'hiſtoire eſt pleine des efforts que les peuples ont faits pour changer leur malheureuſe ſituation ; mais ne ſachant quelle route les conduiroit à un bien dont ils n'avoient que des idées vagues & confuſes, ils n'ont pu avoir ni fermeté, ni conſtance, ni patience dans leurs entrepriſes : leur ſort reſte le même, & on ne voit aucune révolution. Combien de princes ont deſiré ſincérement le bien de leurs ſujets? Ils avoient les talens néceſſaires pour faire de grandes choſes. Pourquoi donc leur régne a-t-il été perdu pour leurs états ? C'eſt qu'ils n'étoient inſtruits ni de leurs devoirs ni de la maniere de les remplir.

En finiſſant ce chapitre, je vous rapporterai, Monſeigneur, ce qui s'eſt paſſé en Ruſſie ſur la fin du dernier ſiècle ; & cet exemple vous con-

vaincra à la fois combien les lumieres ſont utiles, & l'ignorance pernicieuſe.

Il n'y a que quatre-vingts ans que la Ruſſie étoit encore plongée dans la plus profonde barbarie. La plupart des provinces de ce vaſte empire étoient déſertes, ou n'étoient habitées que par des hommes qui en méritoient à peine le nom. A la tête de la nation étoient deux hommes deſtinés à la rendre malheureuſe. Un czar deſpote que ſes ſtupides ſujets regardoient comme une intelligence ſupérieure, & un patriarche qui parloit toujours au nom de Dieu & de St. Nicolas, dont il n'avoit que des idées groſſieres & ſuperſtitieuſes, ſe faiſoient également reſpecter. Courbés ſous le joug de ces deux maîtres, le clergé & la nobleſſe exerçoient ſur les ſerfs de leurs domaines la tyrannie rigoureuſe dont ſont capables des eſclaves avares & inſolens qui s'apperçoivent qu'ils peuvent être méchans avec impunité. Sans mœurs, ſans lois, ſans induſtrie, ſans deſir même d'un meilleur ſort, la crainte & l'ignorance engourdiſſoient tous les eſprits. Les Ruſſes auroient à peine eu quelque ſentiment de leur exiſtence civile & politique, ſi une milice indocile & mal diſciplinée n'eût cauſé de fréquentes révolutions, & placé ſubitement ſur le trône, des princes qui avoient des caprices, des paſſions & des vices différens.

Cependant la fortune deſtinoit à régner ſur ce peuple, un prince d'une vaſte conception, & dont la patience & la fermeté encore ſupérieures devoient vaincre tous les obſtacles. Ce génie pouvoit être étouffé, & vraiſemblablement il l'auroit été par l'ignorance ſtupide & les plaiſirs groſſiers qui l'entouroient de toutes parts, ſans le ſecours d'un Genevois qui alla chercher fortune à Moſcow, & que le haſard fit pénétrer auprès du jeune monarque.

Le Fort, c'eſt le nom de ce Genevois, étoit homme d'eſprit, mais plein de préjugés & accoutumé à voir avec une ſorte d'admiration ſuperſtitieuſe la politique de l'Europe & ſes établiſſemens. Trouvant dans Pierre I une curioſité qui déceloit ſes talens, il l'entretint des différens pays qu'il avoit parcourus. Il lui peignit des campagnes cultivées où l'induſtrie & le travail font régner l'abondance; des villes embellies par les arts qui les illuſtrent & les enrichiſſent; un luxe commode & élégant qui annonce le goût recherché & délicat des ſujets, la puiſſance du prince & les reſſources de l'état. Il lui parle de la politique qui lie toutes les puiſſances de l'Europe par des négociations continuelles, qui remue toutes leurs paſſions, qui développe leurs talens, & qui réparant la foibleſſe des unes ou tempérant la force des autres, les tient toutes, malgré leur ambition, dans un équilibre qui fait leur ſûreté. L'ame de Pierre ſe montre toute entiere. Frappé des récits qu'il entend, & croyant connoître tout ce que la ſageſſe humaine peut produire de plus ſublime, il brûle d'être compté au nombre des princes qui intriguent dans l'Europe; ſe flatte d'être bientôt aſſez adroit ou aſſez puiſſant pour les tromper ou les dominer, & s'enivre de la gloire dont il va ſe couvrir en nous imitant.

Le Fort détaille les avantages du commerce qui apporte en Europe les voluptés & les richeſſes des trois autres parties du monde, & qui eſt dans chaque état la ſource de ces revenus publics ſans leſquels la politique ne feroit que des efforts impuiſſans. Le Genevois triomphe en rapportant tout ce que l'Angleterre & la Hollande doivent de gloire & de réputation à l'induſtrie de leurs commerçans; & ſe garde bien de prévoir quel ſera le

ſort d'une puiſſance établie ſur le fondement fragile des richeſſes. Il appprend à Pierre que les mers qui ſéparent les différens pays, & que les Ruſſes regardoient comme les barrieres de leur empire, ne ſervent qu'à rapprocher les nations. Il lui dit qu'un peuple qui cultive la navigation & qui couvre la mer de ſes vaiſſeaux, n'eſt plus renfermé dans les bornes étroites de ſes domaines, que ſa gloire s'étend dans tout l'univers, & qu'il rend tous les autres peuples tributaires de ſon induſtrie. S'il le veut, toutes les nations ſont ſes alliés; ils les châtie ſi elles oſent être ſes ennemies, & en les bloquant dans leurs ports, les condamne à être priſonnieres dans leurs terres. Le Fort ne manque pas de chatouiller la cupidité du jeune czar, en lui apprenant que les princes ne ſont puiſſans qu'autant qu'ils ſont riches. Il entre dans les détails des manœuvres ſubtiles & compliquées par leſquelles la plupart des états régiſſent leurs finances: il montre les avantages des banques qui multiplient les richeſſes par la confiance que donne le crédit; mais il ne remarque pas qu'on eſt déjà bien loin de la fin qu'on ſe propoſe, quand un prince ne gouverne pas ſes revenus par les moyens ſimples avec leſquels un pere de famille adminiſtre les ſiens. Il ne voit pas que, puiſque les richeſſes ne ſuffiſent jamais, & qu'il faut y ſuppléer par des banques, il ſeroit plus facile & plus ſage à la politique d'apprendre à s'en paſſer. Enfin le Fort parle de la diſcipline militaire qui, en rendant les ſoldats dociles & affectionnés au gouvernement, les prépare à la victoire & ſert l'ambition du prince.

Les diſcours du Genevois furent un trait de lumiere pour Pierre; il ſe ſentit humilié de ne régner que ſur un peuple abruti qui pouvoit être puiſſant, & qui n'étoit compté pour rien dans le

monde. Sur le champ il forma le projet de faire des Ruſſes des hommes nouveaux, & ne fut lui-même occupé qu'à s'inſtruire des moyens par leſquels il pourroit produire ce grand changement.

On ne vous a pas laiſſé ignorer, Monſeigneur, l'hiſtoire d'un prince de nos jours qui a été le créateur de ſa nation; qui a fait paroître dans ſes états étonnés les ſciences & les arts, dont les vaiſſeaux ont couvert la Baltique, la mer noire & la mer Caſpienne; qui s'eſt fait des plus lâches des hommes des armées capables de triompher de Charles XII; qui a formé des miniſtres & des négociateurs, & dont la politique étoit également crainte & reſpectée dans l'Europe & dans l'Aſie. Rien ne pouvoit modérer la paſſion qu'il avoit de s'inſtruire. Un trait ſeul peint la grandeur & la force de ſon caractere; & on ne ſauroit le mettre trop ſouvent ſous les yeux des princes, qui naturellement portés à croupir dans le faſte, la molleſſe & l'oiſiveté des plaiſirs & de l'ennui, croient que la gloire s'acquiert auſſi aiſément que le prétendent leurs flatteurs. Pierre comprit que des relations ne lui ſuffiſoient pas; il voulut tout voir par lui-même; & pour ſe rendre digne du trône, il abdiqua en quelque ſorte la royauté. Il va s'inſtruire dans les chantiers de Hollande, il y veut être charpentier pour apprendre la conſtruction, comme il a voulu commencer par être matelot ſur ſes vaiſſeaux, & tambour dans ſes troupes de terre, pour apprendre à devenir général. Par-tout il amaſſe des connoiſſances; il voyage chez les nations les plus célébres de l'Europe, l'Allemagne, l'Angleterre & la France. Par-tout il s'inſtruit des établiſſemens dont il pourra enrichir ſon pays. En ne voulant qu'imiter les autres princes, il corrige & perfectionne leurs inſtitutions, il les ſurpaſſe tous, & leur offre un modele qui

ne peut être imité que par ceux qui auront l'ame auſſi grande & auſſi forte que lui.

On eſt juſtement étonné en voyant tout ce que le czar a fait. Que d'obſtacles n'a-t-il pas fallu vaincre ? quelles vues étendues n'a-t-il pas fallu réunir ? Cependant quand la Ruſſie prenoit une forme nouvelle ſous ſes mains créatrices, un ſecond le Fort n'auroit-il pas pu lui apprendre qu'il y a une politique ſupérieure à celle qui enfantoit des prodiges à Petersbourg ; & qu'en faiſant de grandes choſes, il n'avoit fait que des fautes ?

» Sire, auroit-il pu lui dire, vous avez acquis » une gloire immortelle : les hommes, témoins » de vos entrepriſes, ont de la peine à croire » ce que vous avez exécuté. Vous égalez ces en- » fans des dieux qui ont autrefois raſſemblé les » hommes errans dans les forêts, & bâti des » cités. Vous reſſemblez à ce Prométhée qui dé- » roba le feu du ciel pour animer une argile groſ- » ſiere. Vous avez élevé un édifice immenſe ; mais » permettez-moi de vous demander quels en ſont » les fondemens : peut-être les avez-vous négligés » pour ne vous occuper que de la décoration » extérieure. Cette grandeur magique qui eſt vo- » tre ouvrage, diſparoîtra peut-être avec vous. » Peut-être, ſire, qu'en admirant, la poſtérité » vous reprochera de n'avoir pas affermi la for- » tune de votre empire ; peut-être trouvera-t-elle » dans les principes mêmes de votre adminiſtra- » tion les cauſes de ſa décadence & de ſa ruine.

» Peut-être avez-vous fait trop d'honneur à » l'Europe, en la prenant pour votre modele. » Peut-être que le Fort, dupe d'une fauſſe ſageſſe » dont l'éclat l'a ſéduit, n'a parlé qu'à vos paſ- » ſions. Il eſt doux de poſſéder de grandes ri- » cheſſes & de faire des conquêtes ; mais par » quels miracles l'avarice & l'ambition qui ont

» perdu

» perdu tant d'états, ſeroient-elles deſtinées à
» faire la proſpérité de la Ruſſie ? Deux vices que
» vous lui avez donnés, contribueront-ils à vous
» faire la réputation d'un grand légiſlateur ? Peut-
» être que cette politique que vous imitez, n'eſt
» qu'un délire aux yeux de la raiſon. Eſt-il ſûr
» que vous ayez commencé votre réforme par les
» points les plus néceſſaires à réformer ? Si vous
» ne l'avez pas fait, les vices que vous laiſſez
» ſubſiſter, ne détruiront-ils pas vos établiſſe-
» mens ? vous avez créé des matelots, des conſ-
» tructeurs, des ſoldats, des commerçans, des
» artiſtes ; mais ſi vous ne leur avez pas d'abord
» appris à être citoyens, quel avantage durable
» la Ruſſie retirera-t-elle de vos travaux, de leurs
» connoiſſances & de vos talens ; ce n'eſt point
» par ſes chantiers, ſes canaux & ſes digues que
» la Hollande eſt admirable ; c'eſt par cet eſprit
» qui l'a formée, c'eſt par les lois qui ont établi
» ſa liberté. Ce n'eſt plus au monarque deſpoti-
» que que je parle ; c'eſt au grand homme qui
» aime à connoître ſes erreurs & la vérité.

» En vous enſeveliſſant dans un chantier pour
» y étudier la conſtruction, vous avez offert à
» l'Europe un ſpectacle prodigieux ; mais on
» n'attendoit pas de vous les connoiſſances d'un
» charpentier, on vouloit un légiſlateur. Ce n'é-
» toit pas la coupe d'un vaiſſeau qu'il falloit con-
» noître, mais les paſſions du cœur humain,
» puiſque vous deviez conduire & gouverner un
» grand empire. Vous n'avez rien appris de vé-
» ritablement utile en Hollande, ſi vous n'y
» avez pas démêlé les cauſes par leſquelles les
» Provinces-unies ſe ſont affoiblies, en faiſant
» tous leurs efforts pour ſe rendre plus recom-
» mandables. L'Angleterre auroit pu vous inſtruire
» d'objets plus importans que les moyens dont

» elle ſe ſert pour étendre & faire fleurir ſon
» commerce. Peut-être auriez-vous remarqué que
» les richeſſes qui en ſont le fruit, ébranlent déja
» ſa conſtitution & ruineront peut-être ſon com-
» merce & ſa liberté. De quelle utilité cette
» étude n'auroit-elle pas été pour un légiſlateur?
» L'élégance, le goût, la facilité des mœurs
» que vous avez voulu rencontrer en France, &
» que vous auriez voulu pouvoir tranſporter en
» Ruſſie, ce ne ſont peut-être que des vices agré-
» ables, & auſſi oppoſés à la vraie politique que
» les vices groſſiers & barbares que vous avez
» voulu bannir de la Ruſſie. Daignez y réfléchir :
» ſi le bonheur n'eſt pas une choſe frivole, croyez-
» vous que les hommes ſoient deſtinés à le trou-
» ver au milieu des frivolités?

» Vous avez eu l'art de vous faire des ſoldats
» qui ont vaincu & diſſipé vos ennemis à Pul-
» tawa; j'admire les moyens par leſquels vous
» avez préparé vos victoires, & ſur-tout cette
» audace ſublime, qui, au milieu des revers,
» vous a fait eſpérer que vous pourriez vaincre.
» Vous n'avez manqué à aucun des devoirs d'un
» grand capitaine; mais comme légiſlateur qui
» doit travailler pour l'avenir, quelles meſures
» avez-vous priſes pour que cette milice conſerve
» le génie & la diſcipline que vous lui avez don-
» née? Bientôt auſſi indocile & auſſi inſolente
» que ces Strélitz que vous avez eu l'habileté de
» détruire, ne craignez-vous point qu'elle ne gou-
» verne encore vos ſucceſſeurs en les intimidant,
» & ne ſe joue de leur trône? Vos flottes vous
» rendent le maître de la Baltique, & dans Conſ-
» tantinople le grand-ſeigneur eſt inquiet des
» forces que vous avez ſur la mer noire; jouiſſez
» de votre ouvrage, jouiſſez de votre gloire, je
» ne veux point, ſire, troubler votre ſatisfaction.

» Cependant permettez-moi de vous demander
» ce que la Ruſſie peut gagner par cette ambi-
» tion qui effarouche vos voiſins, & qui vous
» rend déja ſuſpect à toute l'Europe. Que vous
» ſervira d'avoir augmenté le nombre de vos en-
» nemis ? Pourquoi des conquêtes, tandis que
» vous avez des provinces déſertes que vous pou-
» vez peupler ? Que vous importe ce que font
» vos voiſins, tandis que vous avez tant de cho-
» ſes à faire chez vous ? Je vois par-tout le ca-
» pitaine & le conquérant qui veut inſpirer de la
» terreur ; mais je voudrois voir le légiſlateur
» profond qui jete les fondemens d'un bonheur
» éternel ; qui recherche des alliés par ſa mo-
» dération & par la juſtice de ſes lois, & qui
» forme ſes citoyens aux exercices de la guerre,
» après leur avoir appris qu'ils ont une patrie qu'ils
» doivent aimer & défendre au prix de tout leur
» ſang.

» Ne voyez-vous point, ſire, avec quelque
» inquiétude, que vous êtes trop néceſſaire à votre
» empire, que vous en êtes l'ame, & que la puiſ-
» ſance de la Ruſſie diſparoîtra avec vous ? Tout
» eſt perdu ſi vos ſujets ont beſoin d'avoir des
» czars qui vous reſſemblent ; le légiſlateur doit
» établir de telle ſorte le gouvernement, que
» l'état puiſſe ſe paſſer d'hommes extraordinaires
» pour le gouverner, & ne craigne ni la médio-
» crité ni même les vices de ſes conducteurs.
» Vos ports ſont ouverts ; déja vous avez établi
» quelques manufactures, le commerce commen-
» ce à fleurir, votre tréſor eſt riche, vos re-
» venus ſont augmentés ; mais s'il eſt vrai que le
» commerce ne donne qu'une proſpérité fauſſe
» & paſſagere ; s'il eſt vrai qu'il amene la pau-
» vreté après les richeſſes, & que la pauvreté
» qui paroît alors intolérable, détruit néceſſaire-

» ment un état ; s'il étoit vrai que vos nouvelles
» richeſſes ne fuſſent propres qu'à faire germer de
» nouveaux vices dans la Ruſſie ; ſi vos ſucceſſeurs
» doivent abuſer de votre induſtrie pour ſe livrer
» au luxe & au faſte ; ſi vous devez craindre
» également & leur diſſipation & leur avarice ;
» que de choſes il reſteroit à faire à votre poli-
» tique ? Votre légiſlation eſt à peine ébauchée.

» Pardonnez, ſire, ma hardieſſe ; je vous pro-
» poſe librement mes doutes, parce que vous
» êtes trop grand pour vous en offenſer. Avant
» que de rendre la Ruſſie guerriere, il falloit la
» rendre heureuſe. Il falloit étudier & connoître
» le bonheur auquel la nature deſtine les hom-
» mes. Il falloit commencer par inſpirer à vos
» ſujets l'amour des lois, de l'ordre & du bien
» public. Qu'avez-vous fait pour diminuer cette
» terreur accablante qui accompagne votre pou-
» voir, & qui ne peut faire que des mercenaires
» & des eſclaves ? Vous avez toujours ordonné
» impérieuſement le bien & même des bagatelles ;
» jamais vous n'avez daigné y inviter avec adreſſe.
» Je vois par-tout la vigilance, la fermeté, le
» courage, les talens de Pierre le Grand ; mais
» je ne vois point encore un bon gouvernement.
» Les lois ſont-elles aſſez ſages pour que l'ému-
» lation multiplie les talens & les vertus, &
» que le mérite vienne naturellement occuper les
» places les plus importantes ?

» Si l'Europe n'a que de faux principes de po-
» litique, ſi elle eſt trompée par ſon avarice &
» ſon ambition ; je prévois que votre empire, qui
» n'a pris que ces vices brillans, ſera à-peu-près
» tel que les autres états, dès que le mouvement
» que vous avez imprimé aux eſprits, ſera ralenti
» & ſuſpendu. La plupart des nations de l'Europe
» ont beſoin d'une grande réforme, tout le monde

» en convient, & cependant vous les avez imi-
» tées. Les Ruſſes croupiſſoient dans des vices
» barbares, ils vont croupir dans des vices polis,
» & n'en ſeront pas plus heureux. Je crains que
» la Ruſſie n'ait point encore d'autres lois que le
» caprice & les paſſions de vos ſucceſſeurs. Quels
» inſtrumens pour faire le bien, qu'un prince qui
» tremblera peut-être devant ſa garde, & des ſu-
» jets qui n'oſeront jamais être citoyens? Vous
» avez formé un ſénat qui ne peut avoir aucune
» autorité, & qui ne ſera par conſéquent d'aucun
» ſecours à vos ſucceſſeurs. Vous avez vu en dif-
» férens pays des dietes ou des aſſemblées natio-
» nales : au lieu d'en tranſporter l'uſage dans vos
» états, pour y jeter quelque ſemence de liber-
» té, d'élévation, de grandeur, de bien public
» & d'amour de la patrie, vous vous êtes con-
» tenté d'appeller des étrangers qui ont abandon-
» né leur patrie pour s'attacher à vous; c'eſt avec
» eux & non pas avec vos ſujets que vous avez
» fait de grandes choſes. Eſpérez-vous qu'avec ces
» étrangers vous ferez fleurir vos provinces? Vaine
» eſpérance! Ils ne donneront à vos ſujets aucune
» émulation, parce qu'ils leur ſont trop ſupé-
» rieurs; en méritant des récompenſes & des diſ-
» tinctions, ils ſe feront haïr & rendront le gou-
» vernement odieux. Vous n'êtes riche que des
» richeſſes étrangeres, & vous auriez dû vous en
» faire qui vous appartinſſent. Qu'attendre d'ailleurs
» de ces hommes qui s'exilent de leur patrie pour
» faire fortune? Vous les contenez par votre vi-
» gilance, votre diſcipline & votre fermeté; ce
» ne ſont aujourd'hui que des flatteurs & des mer-
» cenaires qui vous ſervent utilement; mais ſous
» des princes moins habiles & moins attentifs que
» vous, ce ſeront des traîtres.

» Voulez-vous, ſire, élever un monument éter-

» nel à votre nom ? Que le bonheur & la gloire
» des générations à venir vous appartiennent. Don-
» nez à votre nation l'empreinte de ce génie no-
» ble & élevé qui vous dirige, & empêchez que
» vos ſucceſſeurs ne lui donnent leur caractere.
» Pour réformer utilement la Ruſſie, rendre vos
» lois durables & créer en effet un peuple nou-
» veau, commencez par réformer votre puiſſance.
» Si vous ne ſavez pas borner vos droits, on vous
» ſoupçonnera d'avoir eu la foibleſſe de ne vous
» croire jamais aſſez puiſſant, & votre timidité
» vous laiſſera confondu dans la foule des prin-
» ces. Le citoyen doit obéir au magiſtrat ; mais
» le magiſtrat doit obéir aux lois. Voilà le prin-
» cipe de tout gouvernement raiſonnable, & c'eſt
» ſuivant qu'on s'en rapproche, ou qu'on s'en éloi-
» gne qu'on eſt plus ou moins près de la perfection.
» Dès que cette régle fondamentale eſt violée, il ne
» ſubſiſte plus d'ordre dans la ſociété ; dès qu'à
» la place des lois les hommes commandent, il n'y
» a plus dans une nation que des oppreſſeurs &
» des opprimés. Que les empereurs de Ruſſie laiſ-
» ſent aux lois l'autorité qu'ils affectent, qu'ils ſe
» mettent dans l'heureuſe néceſſité d'y obéir, qu'ils
» reſpectent aſſez leur nation pour ne pas oſer
» paroître vicieux, & ſur le champ vos eſclaves,
» devenus citoyens, acquerront ſans efforts les ta-
» lens & les vertus propres à faire fleurir votre
» empire.

Les changemens prodigieux que Pierre I a faits dans ſon pays, les obſtacles qu'il a vaincus, tout permet de conjecturer ce qu'il auroit pu faire, s'il eût formé ſa politique ſur de meilleurs modeles que ceux que lui préſenta le Fort. C'eſt ſon ignorance des principes ſur leſquels la ſociété doit établir ſon bonheur, qui a égaré ſon génie. Quelle leçon pour vous, Monſeigneur, & qu'elle doit

vous inviter puiſſamment à vous inſtruire de vos devoirs & de la maniere dont vous devez les remplir. Pour fruit de tant de peine, de tant de travaux, de tant de réformes, les Ruſſes ſont parvenus à prendre quelques-uns de nos vices. Leur gouvernement qui a conſervé les ſiens, les fait retomber dans leur ancienne barbarie; ils ſeront encore malheureux, & ne peuvent eſpérer quelque proſpérité paſſagere, qu'autant qu'un heureux haſard placera quelques talens ſur le trône.

CHAPITRE III.

Que les ſociétés ſont plus ou moins capables d'une réforme.

Par quels moyens on doit y arriver.

L'HISTOIRE vous a fait connoître, Monſeigneur, par une longue ſuite de faits ou d'expériences, en quoi conſiſte le bonheur des états; mais ce n'eſt point là le ſeul avantage que vous en retirerez. Elle vous apprendra encore par quels moyens & avec quel art on peut établir les bons principes chez un peuple qui les a toujours ignorés ou qui les a abandonnés. Vous verrez que tous les temps & toutes les circonſtances ne ſont pas propres à une réforme. Il y a dans la politique, comme dans la médecine, des remedes préparatoires qui par leur nature ne ſont pas deſtinés à guérir, mais qui préparent ſeulement le bon effet de ceux qu'on employera enſuite, & qui attaqueront le ſiege du mal. Au lieu de contraindre, le légiſlateur éclairé ſe contente quelquefois d'inviter & de ſolliciter. Dans la crainte de révolter imprudemment les

mœurs & les opinions publiques, ſouvent il ne prend point le chemin le plus court pour arriver au bien qu'il ſe propoſe. Tantôt il donne de la confiance & de l'audace, tantôt il inſpire de la crainte. Il ne cherche qu'à faire aimer les lois qu'il veut publier; & fait que ſi elles ſont haïes, elles ſeront bientôt mépriſées.

L'hiſtoire vous offrira, Monſeigneur, l'exemple de pluſieurs grands hommes. Elle vous fera même connoître des coutumes & des uſages qui n'ont point été établis par des lois & qui ne ſont que l'ouvrage du haſard, des événemens & des circonſtances. Ce que la fortune a fait, pourquoi la politique ne pourroit-elle pas le faire? En étudiant ces révolutions, pourquoi le réformateur d'un état, en ſe ménageant les mêmes événemens, ne pourroit-il pas avoir le même ſuccès?

Tant qu'une nation conſerve un gouvernement libre, c'eſt-à-dire, n'obéit qu'aux lois qu'elle ſe fait elle-même, il eſt très-aiſé, s'il lui reſte des mœurs, de corriger une légiſlation qui n'aura pas été établie ſur des principes aſſez ſages, & de lier toutes les parties de la république par une harmonie & des rapports qui en rendront l'adminiſtration plus ſalutaire. Des citoyens qui ne vendent pas leur ſuffrage, & qui regardent leur liberté comme leur plus grand bien, ne demandent qu'à être éclairés: montrez-leur le chemin de la vérité, ils y entreront ſans répugnance. C'eſt ainſi que dans les beaux temps de la Grece, vous avez vu pluſieurs républiques s'abandonner avec joie aux conſeils d'un magiſtrat. Les intérêts particuliers étoient ſacrifiés aux intérêts publics, & l'avantage qu'une partie des citoyens retiroit de quelques abus, n'étoit point une raiſon pour les conſerver.

Si les déſordres n'ont point d'autre origine que

cette eſpece de laſſitude & de pareſſe, à laquelle les hommes ne ſont que trop ſujets, qui affoiblit quelquefois les lois & relâche les reſſorts du gouvernement, un rien ſuffit ſouvent pour y remédier. Cherchez à faire naître de l'émulation entre les citoyens pour retirer leur ame de ſa léthargie. Il n'eſt que trop ordinaire que tout le mal ne tienne qu'à la négligence avec laquelle les magiſtrats ſe ſeront acquittés de leurs fonctions; rendez donc leurs devoirs plus faciles, afin qu'ils n'aient aucune raiſon de les négliger. Les conſuls romains ſervirent plus utilement la république, après que les cenſeurs & les préteurs les eurent délivrés d'une partie du fardeau dont ils étoient chargés. Quelquefois il ſera utile de créer une magiſtrature nouvelle; quelquefois il ſuffira d'avertir les anciennes que les lois languiſſent & que l'état eſt menacé d'un danger.

Mais quand le gouvernement tombera en décadence, parce que les mœurs ſe ſeront corrompues; quand de nouvelles paſſions ne peuvent plus ſouffrir les anciennes lois; quand la république eſt infectée par l'avarice, la prodigalité & le luxe; quand les eſprits ſont occupés à la recherche des voluptés; quand l'argent eſt plus précieux que la vertu & la liberté; toute réforme, Monſeigneur, eſt alors impraticable. Il faudroit commencer par réformer les mœurs; & il eſt impoſſible que quelques honnêtes gens luttent avec ſuccès contre les préjugés & les paſſions agréables qui régnent impérieuſement ſur la multitude. Ferez-vous des lois? Les magiſtrats corrompus en éluderont eux-mêmes la force. Caton aura beau crier : *ô temps, ô mœurs!* Il fatiguera par ſes conſeils qu'on ne veut pas écouter. Peut-être ſe moquera-t-on de la bonne foi avec laquelle il eſpérera le bien. Il eſt sûr du moins qu'il n'aura

jamais assez de crédit pour persuader à ses citoyens de faire un effort sur eux-mêmes, & de remonter au point d'où ils sont déchus.

Cette république énervée, qui n'a plus la force de résister à ses vices & de se rapprocher des lois de la nature, deviendra la proie d'un ennemi étranger, ou verra naître un tyran dans son sein. Je ne sais si dans de pareilles circonstances, un Lycurgue même pourroit conjurer contre les vices de ses concitoyens, leur faire une sainte violence, & les rendre justes & heureux malgré eux : je craindrois qu'il n'éprouva le sort d'Agis. Les désordres d'un peuple excitent ordinairement l'ambition de ses voisins; on le méprise, on lui fait des insultes, on lui déclare enfin la guerre, parce qu'on espere de le vaincre & de l'asservir. Si par hasard les étrangers l'épargnent, il succombera sous un ennemi domestique. Les succès des intrigans, pour obtenir des magistratures dont ils ne veulent point remplir les fonctions, formeront bientôt des ambitieux qui aspireront ouvertement à la puissance souveraine. On n'a pas encore un tyran, & cependant la tyrannie est déja établie. Fatigué du mouvement, de l'agitation, des peines & de l'inquiétude qui accompagnent une liberté expirante, on desire le repos, & pour se délivrer des caprices & des violences d'une oligarchie agitée & tumultueuse, on se donnera un maître.

Quand le gouvernement n'est dérangé que par des cabales, des factions & des partis jaloux de dominer, & qui ne peuvent convenir entr'eux du partage de l'autorité, la république est en danger; mais elle ne court cependant pas à une perte inévitable. Remarquez, Monseigneur, que l'ambition est une passion moins dangereuse que l'avarice. Celle-ci est toujours basse, elle avilit

l'ame, elle n'eſt ſuſceptible d'aucun conſeil généreux ; l'autre peut s'aſſocier avec quelques vertus telles que l'amour de la gloire, le déſintéreſſement & l'amour de la patrie. Auſſi les querelles excitées par l'avarice ont-elles toujours perdu les états, & les ambitieux au contraire ſe ſont quelquefois réconciliés. On a vu même quelquefois que quand ces deux paſſions unies ont excité des troubles, l'une eſt venue au ſecours de l'autre. Les Athéniens vous en offrent un exemple mémorable. Si on n'avoit demandé qu'un nouveau partage des terres & l'abolition des dettes, la république auroit été perdue. Heureuſement les citoyens de la côte, de la plaine & de la montagne furent diviſés ſur l'autorité. L'avarice auroit porté aux dernieres violences les riches, les pauvres, les créanciers & les débiteurs ; l'ambition plus conciliante offrit de prendre Solon pour arbitre.

Pour faire une réforme utile dans un pareil état, gardez-vous d'employer la ruſe & l'adreſſe, vous ne calmeriez les eſprits que pour un inſtant ; après avoir été la dupe d'un menſonge, on refuſeroit de ſe fier à la vérité, & le mal deviendroit incurable. Gardez-vous de vouloir amener les citoyens au but que vous vous propoſez, en flattant, comme Solon, leur avarice & leur ambition. Vous ſeriez obligé de leur donner des eſpérances : ſi ces eſpérances ne ſont pas vaines, vous ne faites que donner plus d'énergie à deux paſſions qui ont fait tout le mal, & que vous voulez réprimer. Si ces eſpérances ſont fauſſes le calme ſera court, les paſſions ſont impatientes & clairvoyantes ; elles ſe vangeront en cauſant de plus grands déſordres.

C'eſt moins le ſentiment de la liberté que l'amour des lois qu'il faut rendre plus vif. Dans un état diviſé par des partis, & où l'on cherche à

s'éloigner des régles de l'égalité, les ames ne manquent pas de force, ce ſont les eſprits qui manquent de lumiere; éclairez-les donc, & que par toutes vos lois le citoyen ſoit porté à préférer le bien public à ſes avantages particuliers. Si vous favoriſez les hommes déja les plus puiſſans & les plus riches, ils en abuſeront pour être plus audacieux & plus entreprenans. Rendez le corps de la république plus puiſſant, afin que les particuliers ſoient plus foibles. Multipliez les magiſtrats, partagez leurs fonctions, afin que dépendant les uns des autres, ils s'impoſent & ſe contiennent mutuellement. Confier dans ces circonſtances une autorité plus conſidérable à un magiſtrat unique, pour le mettre en état de rétablir l'ordre, c'eſt l'expoſer à une tentation dangereuſe. Il profiteroit peut-être des diviſions pour aſſervir la république; peut-être ſe perſuaderoit-il qu'il importe à ſes concitoyens qu'il ſe rende leur maître.

Je dois encore vous faire obſerver, Monſeigneur, que les états libres ſont plus ou moins capables de prévenir leur décadence ou de ſe réformer après être déchus, ſuivant qu'ils occupent un territoire plus ou moins étendu, & que leurs affaires ſont dans une ſituation plus ou moins floriſſante. Quand tous les citoyens ſont renfermés dans les murs d'une même ville, & ne compoſent, pour ainſi dire, qu'une même famille; qui ne voit pas que les lois, les mœurs & les coutumes doivent ſe conſerver plus religieuſement, que dans une grande province qui ne formeroit qu'une république? Ici, la vigilance des magiſtrats eſt ſouvent trompée; là, des citoyens qui ſe connoiſſent tous, ſont les uns pour les autres des magiſtrats infatigables. Par la même raiſon que l'ordre ſe conſerve aiſément dans une

petite république, il eſt facile de l'y rétablir quand la corruption s'y eſt introduite. Il ſuffit à Lycurgue de trouver trente bons citoyens pour faire une révolution. Si Sparte eût régné ſur tout le Péloponeſe, qu'auroit-il pu entreprendre en faveur de ſa patrie? Quand elle ſe ſeroit ſoumiſe à ſes lois, les autres villes auroient-elles eu la même complaiſance? Il auroit donc fallu former des conjurations dans chaque ville, les faire toutes éclater dans le même inſtant : entrepriſe difficile & que mille accidens imprévus pouvoient déranger.

Je le dirai en paſſant, Monſeigneur, c'eſt un grand mal pour les hommes que de grands états. Quoi qu'en penſent les ambitieux, les ſociétés ne peuvent s'étendre au-delà de certaines bornes ſans s'affoiblir. Je ne vous dirai point que la nature a placé des rivieres & des montagnes pour ſervir de barrieres entre les états : elle nous a avertis bien plus clairement de ſes intentions, en nous créant avec tant de foibleſſe. Faits pour ne voir que ce qui ſe paſſe autour de nous, n'eſt-il pas ridicule que nous veuillons gouverner de grandes provinces?

Mais je rentre dans mon ſujet, Monſeigneur, & je vous prie de remarquer que l'hiſtoire ne vous a peut-être pas offert l'exemple d'un peuple qui ait ſongé dans la proſpérité à ſe corriger de ſes vices. Vous verrez au contraire par-tout que cette proſpérité affoiblit, altere & corrompt les principes du gouvernement. Le bonheur nous inſpire de la confiance, & c'eſt dans le bonheur cependant que nous devrions nous défier davantage de nous. Le moment où l'on eſt le plus heureux, n'eſt pas un moment favorable au légiſlateur, à moins qu'il ne porte quelque loi qui favoriſe les opinions du public. C'eût été un pre-

dige, ſi les efforts que fit Caton pour défendre la loi Oppia, avoient réuſſi, pendant que les Romains, vainqueurs de tous leurs ennemis & chargés de leurs dépouilles, recueilloient le prix de leurs victoires. Pouvoient-ils prévoir les inconvéniens du luxe dont ils ne ſentoient que les douceurs? Pouvoient-ils ſoupçonner que leur proſpérité alloit les perdre? Cet effort de raiſon eſt au-deſſus de nos forces; que le légiſlateur ne l'exige donc pas. C'eſt quand on éprouve ou qu'on craint quelque malheur, que les eſprits ſeront plus dociles à ſa voix : voilà le moment favorable pour faire une réforme avantageuſe; ſi vous le laiſſez échapper, les citoyens ſe familiariſeront peut-être avec leurs vices, peut-être parviendront-ils à les aimer.

Si les peuples libres ſe corrigent ſi difficilement, s'il eſt ſi rare qu'ils perfectionnent leurs lois & ſemblent prendre un nouveau caractere; l'hiſtoire des monarchies, Monſeigneur, quand elles ne ſont pas encore dégénérées en ce deſpotiſme extrême qui étouffe tout ſentiment de vertu, de patrie & de bien public, fournit au contraire pluſieurs exemples de ces heureuſes révolutions. Les ſujets ayant encore quelque chaleur dans l'ame, ſont cependant accoutumés à recevoir les impreſſions que leur donne leur maître. Un prince qui ſait profiter de ces avantages, ſe crée, quand il veut, une nation nouvelle. Le peuple ſort de ſon aſſoupiſſement, il quitte ſes vices, & ſans qu'il s'en apperçoive prend de nouvelles mœurs & la vertu qu'on veut lui donner. Vous êtes trop inſtruit pour douter de cette vérité, & vous avez vu cent fois dans le cours de vos études que des nations peu conſidérées ont fait encore de grandes choſes ſous la conduite d'un prince qui avoit eu l'art de ranimer le germe des vertus & des

talens que ſes prédéceſſeurs avoient étouffé. Vous citerai-je les Perſes conduits par Cyrus, & les Macédoniens ſous les régnes de Philippe & d'Alexandre. Sans remonter ſi haut, ſans ſortir de l'hiſtoire moderne de l'Europe, je pourrois vous parler de quelques princes qui ont été en effet les bienfaiteurs de leur nation, ſi vous ne les connoiſſiez pas tous.

Mais, Monſeigneur, permettez-moi de vous demander, ſi après le deſpotiſme le plus long & le plus accablant, il ne ſeroit pas encore poſſible de faire des hommes de ces eſclaves qui paroiſſent abrutis. On me dira que Marc-Aurele, le plus ſage & le plus juſte des princes, ne put rendre aucune élévation aux Romains. Il ne ſe regarda pas comme le maître, mais comme l'adminiſtrateur de l'empire; il dit que tout & lui-même appartenoient à l'état; en remettant l'épée au préfet du prétoire, il lui ordonna de s'en ſervir pour le punir s'il étoit injuſte; il étoit l'ami & le frere de tous les hommes. Tant de vertus cependant n'exciterent qu'une admiration froide & ſtérile à des ſénateurs accoutumés à ne s'aſſembler dans le ſénat qu'en tremblant. Aucun ſentiment d'honneur ni de liberté ne ſe réveilla dans l'ame des Romains. J'en conviens, & toutefois je ſerois porté à croire que Marc-Aurele auroit pu faire ce qu'il n'a pas fait

Ce prince qui penſoit que la vertu eſt la récompenſe de la vertu, & l'aimoit pour elle-même, crut que des ames avilies étoient capables du même ſentiment, & il ſe trompa. Pour rendre les Romains dignes d'aimer de bonnes lois & de recevoir un ſage gouvernement, il auroit fallu les ſecouer avec force, & frapper leur imagination; à des paſſions lâches & timides qui dégradent, il auroit fallu ſubſtituer des paſſions

fortes & vigoureuſes ; pour arriver au but, il auroit fallu en effet ſe propoſer d'aller au delà. Les Romains n'étoient pas capables d'admirer Marc-Aurele ; ils jouirent de ſa ſageſſe avec inquiétude & une ſorte de terreur : je crois voir des matelots à peine échappés au naufrage qui goûtent un moment de repos en voyant ſe former une nouvelle tempête.

En effet, pourquoi les Romains auroient-ils repris quelque ſentiment de liberté & d'élévation, tandis qu'aucun nouvel établiſſement, aucun nouvel ordre dans l'adminiſtration de la choſe publique ne pouvoit leur donner la confiance ? Que leur auroit ſervi de ſe réveiller au ſpectacle des vertus du prince, puiſqu'ils continuoient à ne voir aucune ſureté dans le gouvernement, & que le ſucceſſeur de Marc-Aurele pouvoit être encore un monſtre & un tyran ? Il ne s'agiſſoit pas de vouloir rendre au ſénat, aux grands & au peuple quelque dignité : par un trop long uſage des injures & des violences, ils étoient trop accoutumés à leur anéantiſſement pour penſer qu'ils en puſſent ſortir. Si on vouloit donner un nouvel eſprit national aux Romains, il ne falloit laiſſer ſubſiſter aucun des anciens établiſſemens. Pourquoi auriez-vous de la peine à croire, Monſeigneur, que Marc-Aurele eût réuſſi à faire revivre quelques ſentimens de liberté & d'élévation, s'il eût eu recours à ces lois, à ces aſſemblées nationales & à ces coutumes par leſquelles quelques modernes ont élevé des barrieres contre le deſpotiſme, & dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans la ſeconde partie de cet ouvrage ? C'eſt en s'emparant de toute l'autorité, que ſes prédéceſſeurs avoient anéanti les Romains ; & c'eſt en la recouvrant que la nation auroit repris une nouvelle vie.

Il le faut avouer à notre honte, il eſt des qualités plus propres que la vertu même de Marc-Aurele à remuer, échauffer & ſubjuguer les eſprits; & ce ſont ces qualités brillantes des héros, qui jointes à des talens éminens pour la guerre, portent juſques dans les ames les plus languiſſantes, une ſorte d'orgueil, de confiance & d'activité qui les prépare à faire de grandes choſes. Trajan qui avoit rétabli la gloire du nom romain chez les étrangers, & reculé les frontieres de l'empire par des victoires ſignalées, auroit, ſelon les apparences, exécuté plus facilement que Marc-Aurele le projet de rendre à Rome ſes anciennes vertus. Rien n'étoit impoſſible à Alexandre, & il auroit pu donner aux Perſes mêmes le goût de la liberté, s'il eût été capable d'en concevoir le deſſein. On peut reprocher au czar Pierre I de n'avoir pas profité de ſes ſuccès & de ſes victoires pour établir un nouveau gouvernement dans ſon pays. C'eſt pour ne l'avoir pas du moins tenté, qu'il ſera confondu avec les princes qui ont un régne glorieux; mais ne ſera jamais placé au rang des légiſlateurs & des bienfaiteurs de leur nation.

L'Europe voit aujourd'hui un prince qui poſſede aſſez de ces qualités brillantes, pour faire deux ou trois hommes illuſtres. Supérieur dans toutes les parties de l'adminiſtration politique, plus habile à manier ſes intérêts dans ſes négociations, plus grand encore à la tête de ſes armées; ſes diſgraces mêmes n'ont ſervi qu'à faire connoître les reſſources de ſon génie. Sa gloire & ſa réputation lui ont acquis un tel empire ſur ſes ſujets, qu'il peut les faire penſer comme il voudra, & la paix lui laiſſe le loiſir d'affermir ſur une baſe ſolide la grandeur de ſa couronne & de ſa nation. Mais cette grandeur ne diſparoîtra-t-elle pas

avec lui, s'il veut qu'elle n'ait d'autre appui que des talens de ſes ſucceſſeurs ? Après avoir étonné ſon ſiècle, que tarde-t-il à préparer le bonheur de la poſtérité ?

Par quelle fatalité faut-il, Monſeigneur, que ces qualités héroïques qu'on trouve dans tant de princes, n'aient preſque jamais été utile aux états qu'elles ont illuſtrés ? Ces hommes qu'on appelle des héros, ne paroiſſent occupés que d'eux-mêmes; puiſqu'ils ont oublié nos intérêts, nous devrions au moins nous en venger, en ne les louant pas. On diroit qu'inſpirés par cette politique odieuſe que Tacite reproche à Auguſte, ils prévoient avec plaiſir la décadence de leur état après leur mort, & croient que leur gloire ſera plus grande, ſi leur ſucceſſeur eſt incapable de ſoutenir leur ouvrage. Ils aſpirent à ſe faire un grand nom. Les aveugles ! que ne ſongent-ils donc à ſe faire aimer de la poſtérité ? que ne travaillent-ils pour elle ? Elle ſera reconnoiſſante ſi les bienfaits s'étendent juſqu'à elle. Pendant ſix cents ans il n'y eut point de Spartiate qui ne crut devoir ſon bonheur à Lycurgue, & qui ne le regardât comme le plus grand & le plus ſage des hommes. Qu'à l'exemple de ce légiſlateur, un prince capable de guider & d'entraîner ſes ſujets après lui, forme le projet d'en faire des citoyens, qu'il faſſe des lois ſages, qu'il en affermiſſe l'empire en établiſſant un gouvernement conforme aux régles & aux principes de la nation ; & je vous réponds que toute la gloire que ſes ſucceſſeurs & ſes ſujets acquerront, lui appartiendra.

CHAPITRE IV.

De la méthode avec laquelle un prince doit procéder dans la réforme du gouvernement & des lois.

CERTAINEMENT je veux rendre justice à un prince qui après avoir étudié avec soin les pays soumis à sa domination, forme le projet d'en réformer les abus ; cependant s'il se borne à établir un nouvel ordre dans les différentes parties de l'administration sans rien changer à la forme même du gouvernement, je louerai ses bonnes intentions ; mais il faudra avouer qu'il ne remplit que les devoirs les moins importans qu'on attend d'un législateur.

En effet, Monseigneur, n'avez-vous pas remarqué dans toutes vos lectures, que les princes qui se sont bornés à se faire des lois sur ces objets particuliers, n'ont produit qu'un bien passager & très-court ? Vous avez pu observer qu'ils ont vieilli sur le trône, ils ont vu quelquefois eux-mêmes leurs établissemens tomber en décadence. La sagesse d'un régne ne sert jamais de leçon au régne qui lui succede. Soit qu'un prince en montant sur le trône, se croit plus sage que son prédécesseur, soit qu'il ait un caractere différent, il est rare qu'il ne se conduise pas par des vues & des principes opposés. Suivez l'histoire d'une monarchie, & vous verrez que la plupart des souverains ne portent une attention particuliere sur rien, tandis que quelques autres ne songent qu'à la partie pour laquelle ils ont

quelque goût. L'un corrigera les milices, & l'autre les tribunaux de juſtice ; celui-ci s'occupe de la marine ou de ſes finances, & celui-là des arts, du commerce ou de l'agriculture. On croiroit qu'après un certain temps toutes les parties de l'état doivent être enfin corrigées & bien adminiſtrées par cette conduite différente des ſouverains : cependant l'ouvrage de la réforme n'eſt jamais qu'ébauché, parce qu'on n'a aucune confiance aux lois, on eſt accoutumé à les voir toutes tout-à-tour négligées ſous un gouvernement qui n'a aucune ſuite ni aucune tenue. A force de ſe multiplier & de ſe contredire, les lois forment enfin un cahos où les citoyens ne comprennent rien ; & les juriſconſultes eux-mêmes ſe forment une routine qui leur tient lieu de juriſprudence.

Charlemagne dont on vous a fait connoître & admirer le vaſte & le puiſſant génie, avoit compris que tant que la puiſſance légiſlative ſera dépoſée dans les mains d'un ſeul homme, la légiſlation doit être vicieuſe. Plus il étoit grand, plus il connoiſſoit l'étendue des devoirs d'un légiſlateur, & plus il les connoiſſoit, plus il étoit perſuadé qu'il lui étoit impoſſible de les remplir. Comment, ſe diſoit-il, ſans doute, pourrois-je entrer par moi-même dans tous les détails qui me ſeroient néceſſaires pour faire de bonnes lois ? Si je néglige quelque partie, n'eſt-ce point par-là que la corruption ſe gliſſera dans l'état ? Si je veux juger ſur les rapports des perſonnes à qui je donnerai ma confiance, qui me répondra, qu'ayant un ſi grand intérêt à me flatter & à me tromper, ils me rendront un compte fidelle ? Qui me répondra qu'ils n'auront pas vu la ſituation du peuple au travers de leurs préjugés & de leurs paſſions ? Je me charge donc d'un fardeau que

je ne puis porter, & j'encours néceſſairement la haine d'une partie de mes ſujets, ſi je veux avec mon conſeil faire le bonheur public. Tous les ordres des citoyens ont des paſſions, des beſoins, des préjugés & des intérêts différens; ce n'eſt donc que dans une aſſemblée générale de la nation, qu'ils pourront, comme dans un grand congrès, diſcuter leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions réciproques, ſe rapprocher & ſe concilier pour être tous heureux.

Mais, devoit-il ajouter, quand je pourrois acquérir toutes les connoiſſances dont un légiſlateur ne peut ſe paſſer; quelle ſeroit ma préſomption ſi j'oſois me flatter que je ſerois aſſez ſupérieur aux foibleſſes de l'humanité, pour que mes goûts, mes préventions & mes intérêts particuliers ne me faſſent jamais illuſion? Ne préſumerai-je pas trop de moi, ſi je crois que je tiendrai la balance égale entre tous les ordres des citoyens? Suis-je bien ſûr que les intérêts des hommes qui m'approchent, ne me ſeront pas plus chers que ceux de cette multitude que je ne connois pas? Il n'y a que la nation elle-même qui puiſſe connoître ce qui lui convient. Si elle fait elle-même ſes lois, elle en ſupportera plus patiemment les défauts, elle aimera ſes lois comme ſon ouvrage. Si je veux gouverner à ma volonté, mon pouvoir deviendra ſuſpect. Si je fais les lois, on les regardera comme un joug qu'on voudra ſecouer. Avec une autorité deſpotique je ſerai en effet peu puiſſant. Que m'importe d'avoir des eſclaves? Des hommes libres ne me ſerviront-ils pas plus utilement?

Voilà ſans doute, Monſeigneur, les réflexions qui porterent Charlemagne à rétablir le gouvernement ſur les anciens principes des lois Saliques, tandis qu'il lui étoit ſi aiſé de s'emparer d'un

pouvoir abſolu. Cette conduite étonne ; mais ce qui doit véritablement étonner, c'eſt que parmi tant de princes ſi jaloux d'exercer une puiſſance ſans bornes, aucun n'ait eu aſſez de lumieres pour juger qu'en imitant Charlemagne, il ſe rendroit plus puiſſant que le deſpote le plus arbitraire : je ne prouve point cette vérité, elle eſt évidente ; & je ne doute point qu'elle n'eût produit pluſieurs révolutions heureuſes dans les gouvernemens, ſi les princes n'avoient été trompés par les perſonnes qui manient leur pouvoir & qui en abuſent.

Je vous prie, Monſeigneur, de vous rappeller que la puiſſance légiſlative n'eſt autre choſe que le droit de faire de nouvelles lois, de changer, modifier, abroger & annuller les anciennes. Si ce droit appartient purement & ſimplement à un prince ; tremblez, vous avez fait un deſpote qui vous perdra. Si vous avez accordé ce droit à de certaines conditions, ſans avoir un garant que ces conditions ſeront obſervées, vous obéiſſez encore à un deſpote. Si en effet vous avez établi un garant qui vous réponde de la fidélité du légiſlateur à remplir les conditions qui lui ſont impoſées ; je dis que vous avez formé dans l'état une puiſſance ſupérieure à la puiſſance légiſlative ; ce qui eſt contraire aux notions les plus ſimples de la ſociété. Je dis que vous avez mis des entraves à la puiſſance légiſlative qui par ſa nature doit être maîtreſſe de tout. Je dis encore que vos lois ſeront mauvaiſes, que vous n'aurez aucun droit public, & que vous éprouverez par conſéquent tous les malheurs qui en doivent réſulter.

Quand la nation n'a pas elle-même le pouvoir de faire ſes lois, on eſt obligé, pour ne pas tomber dans le deſpotiſme, d'établir comme autant de maximes, que le prince eſt obligé de

gouverner conformément aux lois, qu'il y a des lois fondamentales qu'il ne peut abroger, & que les nouvelles lois doivent être dictées par l'esprit des anciennes. Voilà de beaux mots qui sont dans la bouche de tout le monde, & que personne ne comprend. Si on entend que le législateur doit se conformer aux lois tant qu'il les laisse subsister, rien n'est plus vrai; mais si on prétend qu'il n'est pas le maître de les abroger pour en substituer d'autres, c'est avancer une absurdité; & je vous prie de me dire de quel nom vous appellerez la puissance qui s'y opposera. Je voudrois qu'on me dit pourquoi ces lois qu'on appelle fondamentales, auroient le privilege de ne pouvoir être annullées. Elles sont l'ouvrage du législateur; pourquoi donc ne lui seroient-elles pas toujours soumises? N'est-il pas de la nature de la puissance législative de ne pouvoir se prescrire des bornes à elle-même? Il seroit ridicule de penser que les lois nouvelles ne doivent jamais être contraires aux anciennes; car des circonstances toutes différentes exigeront des lois dont l'esprit sera entiérement différent. D'ailleurs les anciennes lois peuvent être vicieuses, elles peuvent avoir été portées par un législateur ignorant & injuste; pourquoi donc ne seroit-il pas permis à un législateur éclairé & juste de les corriger?

Je pourrois ajouter ici, Monseigneur, mille autres raisonnemens pour vous prouver qu'on ne peut faire une réforme véritablement avantageuse, qu'autant qu'on donne à la nation la faculté de faire elle-même ses lois; mais pourquoi m'arrêterois-je plus long-temps sur une vérité dont je vous crois convaincu? J'ajouterai que pour faire une réforme durable, la puissance législative doit prendre les mesures les plus propres à lui conserver son indépendance. Qu'elle se défie conti-

mellement de l'ambition des magiſtrats qu'elle charge du ſoin de faire exécuter ſes ordres. On voit dans tous les états libres une rivalité éternelle entre la nation & les magiſtrats. La puiſſance légiſlative toujours attaquée, ſuccombera donc enfin, ſi elle ne ſe conſerve pas des forces ſupérieures à celles qu'elle eſt obligée d'abandonner à la puiſſance exécutrice pour la mettre en état de veiller utilement à l'obſervation des lois.

Avant que de vous dire, Monſeigneur, en quoi conſiſte cette politique qui tiendra toujours les magiſtrats ſoumis à la nation, permettez-moi de faire quelques remarques ſur ce qui ſe paſſe dans pluſieurs états de l'Europe, elles répandront un grand jour ſur cette matiere.

Si la Suiſſe, en ſecouant le joug de ſes ſeigneurs, n'avoit pas continué à former une nation militaire, ſi chacun de ſes habitans n'étoit pas deſtiné à défendre la patrie comme ſoldat, j'oſe vous aſſurer qu'elle n'auroit pas conſervé ſa liberté. Si par haſard elle venoit à ne plus compter ſur la bravoure de ſes citoyens, ou que les magiſtrats, ſous prétexte de favoriſer leur pareſſe, priſſent le parti d'avoir des milices ſoudoyées & toujours ſubſiſtantes; vous comprenez facilement que cet heureux pays verroit bientôt diſparoître l'impartialité des lois & la douceur du gouvernement qui font ſa proſpérité. Dans les cantons démocratiques, les magiſtrats acquerroient un pouvoir dangereux, & dans les autres l'ariſtocratie deviendroit de jour en jour plus rigoureuſe. Il ſeroit impoſſible qu'en ſe ſentant plus puiſſans, les magiſtrats n'euſſent pas plus de confiance en leurs propres forces, & dès-lors ils ſeroient plus entreprenans & moins attentifs à leurs devoirs. Delà, au violement des lois & à l'uſurpation de la ſouveraineté, le chemin eſt

court. Après avoir tâté la patience du peuple, après s'être eſſayé peu-à-peu à commettre de légeres injuſtices, il faudroit tout oſer & ſe rendre le maître pour s'aſſurer de l'impunité.

Telle eſt la marche des paſſions humaines; & vous n'en douterez pas, ſi vous vous rappellez la révolution qui ſuivit l'établiſſement de ces milices toujours ſubſiſtantes qui ſont aujourd'hui connues dans toute l'Europe. A peine les ſuzerains eurent-ils permis à leurs vaſſaux & à leurs ſujets de ſe racheter du ſervice militaire, en payant un ſubſide ou une contribution, qu'ils ne ſentirent plus, comme auparavant, la néceſſité de ménager des hommes armés qui pouvoient ſe défendre. Des citoyens qui n'étoient plus ſoldats, & livrés aux ſoins de leurs affaires domeſtiques, ne tarderent pas à s'appercevoir de leur faute. Ils ſentirent qu'on eſt ſoumis, quand on ceſſe de ſe faire craindre, & qu'on a perdu les moyens de repouſſer une injuſtice. Las de ſe plaindre inutilement des rapines & des violences des ſoldats, ils conſentirent enfin à ſe taire; les eſprits perdirent leur énergie, & une carriere plus libre fut ouverte à la licence.

Si les princes de l'empire n'ont pas ſuccombé ſous la puiſſance de la maiſon d'Autriche, ſi Charles-quint & ſes ſucceſſeurs dont les armées étoient ſi conſidérables, n'ont pu ruiner le gouvernement féodal & faire oublier les anciennes lois & les anciennes coutumes; c'eſt qu'on a oppoſé la force à la force, des ſoldats à des ſoldats. Sans cette reſſource, tous les établiſſemens qui ont d'ailleurs contribué à conſerver la liberté germanique, auroient été perdus pour l'empire. Si les princes euſſent été déſarmés, ils n'auroient trouvé ni alliés ni protecteurs aſſez courageux pour les défendre. En vain auroit-on fait des remon-

trances, en vain auroit-on imploré le ſecours des tribunaux ; les lois ſe taiſent devant la force. L'eſprit national auroit appris à céder à la néceſſité. Aujourd'hui on auroit renoncé à une prérogative, & demain à une autre. A force de traités & de négociations aucun droit n'auroit enfin ſubſiſté. On ſe ſeroit fait de nouveaux principes àMunich, à Berlin, à Brunſwik, &c., & les princes qui y régnent aujourd'hui, réduits à la condition de ſimples gentilshommes, n'auroient que la frivole conſolation de penſer qu'ils ont une origine auſſi illuſtre que leur maître.

Après le régne de Henri VIII & de ſes enfans, jamais l'Angleterre n'auroit pu en revenir aux principes établis par la *grande-charte*, ſi les Stuarts, en montant ſur le trône, avoient trouvé les milices ſur le même pied où elles ſont aujourd'hui. Mais, dit Mr. Hume, Charles I qui ſe glorifioit d'être abſolu, & de ne tenir ſon pouvoir que de Dieu, n'avoit pas une garde de ſix cens hommes pour faire valoir ſes hautes prétentions. Quand les eſprits s'aigrirent à la cour & à Londres, & que la nation s'apperçut que le prince vouloit défendre ſes prérogatives par la force, elle ne fut point priſe au dépourvu, elle pouvoit ſans imprudence ne pas recourir à de vaines négociations, parce qu'il lui étoit aiſé de lever une armée contre un prince qui ne lui oppoſoit que ſix cens hommes. Tant que les Anglois continueront à avoir ſur pied dix-huit ou vingt mille hommes de troupes réglées en temps de paix, il leur ſera impoſſible de corriger les vices que j'ai reprochés à leur gouvernement. Le roi qui n'a déja que trop de flatteurs de ſa trop grande fortune, aura malgré lui une trop haute idée de ſa puiſſance. Sans qu'on s'en apperçoive, il intimide les eſprits. En voyant de ſi grandes

forces entre les mains du prince, les partiſans de la liberté ſont naturellement moins fiers; ils ne s'en rendent pas raiſon, mais ils ſentent qu'il faut avoir des complaiſances. Ils s'accoutument ainſi à une certaine molleſſe, tandis qu'il n'eſt que trop naturel qu'un nouveau Charles I prenne le parti de ſe porter aux dernieres extrêmités & de tout haſarder pour augmenter ſon pouvoir.

Que l'Angleterre ſe rappelle quel auroit été ſon ſort ſous le régne de Jacques II, ſi le prince d'Orange n'y eût fait une deſcente avec une armée étrangere qui ſervit de point de ralliement & de retraite aux mécontens. Sans cette protection, leur courage n'auroit oſé ſe montrer devant l'armée du roi qui campoit aux environs de Londres; ou bien, après un vain éclat, il auroit bientôt fait place à la crainte & aux négociations. Si la nouvelle milice que les Anglois ont imaginée dans la guerre qui vient de finir, eſt aux ordres de la cour, leur liberté n'eſt-elle pas expoſée au plus grand danger? Si cette milice au contraire obéit au parlement, ſi elle lui doit ſa paye, ſes honneurs & ſes diſtinctions, la nation ſera libre, parce qu'ayant toujours ſous la main des forces égales à celles du roi, elle ſe retrouvera dans la même ſituation où elle étoit à l'avénement des Stuarts au trône. Le prince n'uſera de ſes forces qu'avec prudence. L'équilibre qui penche aujourd'hui du côté de la cour, ſera mieux établi entre le prince & la nation, peut-être même viendra-t-il à pencher du côté de la liberté.

La Suede a le gouvernement d'une république, & la milice d'une monarchie. Pourquoi les citoyens ne ſont-ils pas ſoldats chez une nation jalouſe de ſes droits, & qui n'abandonne au roi & au ſénat que la puiſſance exécutrice? Si le prince & les ſénateurs ont l'art de ſe faire aimer

& reſpecter des ſoldats, j'ai peur qu'ils ne ſe faſſent bientôt craindre des citoyens. L'hiſtoire, Monſeigneur, a dû vous faire connoître le caractere de ces mercenaires qui font la guerre comme un métier. Ils portent dans la vie civile l'obéiſſance aveugle que la diſcipline rend néceſſaire dans une armée. Accoutumés aux voies de fait, & jugeant du droit par la force, ils oppriment leur maître s'ils le peuvent; ou s'ils ne ſont ni des ſoldats prétoriens, ni des Janniſſaires, ni des Strélitz, ils ſervent ſans remords d'inſtrumens à la violence.

Si je ne me trompe, Monſeigneur, les réflexions que je viens de faire, ſuffiſent pour vous convaincre qu'un peuple à qui l'on rend le droit de faire ſes lois, ne le conſervera pas long-temps ſi les citoyens achetent des ſoldats pour ſe défendre, & ne ſe croient pas deſtinés à repouſſer l'ennemi de la patrie les armes à la main. La république romaine fut invincible, parce que ſes citoyens étoient ſoldats, & qu'il falloit avoir fait la guerre pour parvenir aux magiſtratures. C'eſt parce qu'elle n'admettoit dans ſes légions que des hommes intéreſſés à la gloire & au ſalut de la patrie, qu'elle put établir cette diſcipline rigide & ſavante qui fut l'ame de ſes ſuccès & de ſes triomphes. C'eſt parce que les plébéiens défendoient leur patrie, qu'ils ſurent défendre, affermir & conſerver leur liberté. L'hiſtoire ne nous apprend-elle pas que la Grece ne commença à déchoir & éprouver les déſordres de l'anarchie ou de la tyrannie, que quand les citoyens riches, amollis par les richeſſes, le luxe & l'oiſiveté, diſtinguerent les fonctions civiles, des militaires, ne porterent plus les armes, & ne contribuerent qu'aux fraix de la guerre. Enfin, Monſeigneur, ne pourroit-je pas vous dire que la république de Pologne ne ſubſiſte que par

le génie militaire de ſa nobleſſe? Il y a long-temps que les vices de ſon gouvernement l'auroient perdue, ſi ſes braves citoyens n'avoient tous été ſoldats pour défendre leur liberté.

Si les mœurs actuelles de l'Europe ne permettent pas de former des nations militaires; peut-être ne faut-il l'attribuer qu'au médiocre intérêt qu'ont la plupart des peuples à défendre une patrie qui ne les rend pas heureux. Mais dans une révolution dont la liberté ſeroit l'objet, & qui donneroit aux eſprits un nouveau mouvement & de nouvelles idées, il eſt vraiſemblable qu'on pourroit obliger les citoyens à ne point regarder la guerre comme corvée, pourvu cependant qu'ils ne fuſſent pas corrompus par le luxe, & cet eſprit de commerce & d'agiotage qui n'eſtime que les richeſſes; ou que le légiſlateur ne fût pas aſſez déraiſonnable pour exiger des efforts de courage & de généroſité, en regardant l'argent comme le nerf de la guerre & de la paix. Dans le moment où les Suédois réformerent leur gouvernement après la mort de Charles XII, je ſuis perſuadé qu'il auroit été poſſible de réduire les troupes réglées au nombre ſuffiſant pour ſervir de garniſon à quelques fortereſſes néceſſaires ſur les frontieres, & de former dans les provinces une milice nationale toujours prête à s'aſſembler, & qui auroit été brave & même bien diſciplinée. Les perſonnes qui doutent de cette vérité, ne connoiſſent pas toutes les reſſources de la liberté; elles ignorent ce qu'ont fait autrefois des républiques militaires, & qu'avec des récompenſes ou des diſtinctions ſagement établies, rien n'eſt impoſſible à des hommes qui aiment leur patrie.

Quoi qu'il en ſoit, ſi les citoyens ne ſont pas deſtinés à être ſoldats, gardez-vous d'avilir les

troupes mercenaires que vous achetez ; il vous en coûteroit beaucoup d'argent pour n'avoir que de miſérables défenſeurs. Moins vos ſoldats auroient d'honneur, plus il ſeroit aiſé de les employer contre les citoyens ; & surement ils intimideront des bourgeois aſſez lâches eux-mêmes pour avoir craint de défendre leur patrie. Accoutumez vos milices mercenaires à la diſcipline la plus ſévere & la plus exacte. Ne craignez jamais de leur inſpirer trop de courage & d'intrépidité, mais ſoumettez leur conduite à un conſeil dont les membres n'auront qu'une autorité courte & paſſagere. Tous les ans nommez les généraux qui doivent les commander, afin qu'il n'aient jamais le temps d'acquérir un crédit dangereux.

En prenant les meſures les plus ſages contre l'ambition des milices mercenaires, en faiſant tous ſes efforts pour empêcher que les magiſtrats n'abuſent de la force qui leur eſt confiée, le légiſlateur n'a rien pour la sureté publique, s'il néglige de leur ôter l'adminiſtration des finances. Des hommes qui diſpoſeroient du tréſor public, acquerroient une autorité d'autant plus funeſte, qu'ils corromproient les citoyens par des graces, des dons & des largeſſes. N'eſpérez point de prévenir leurs fraudes, & de les obliger à vous rendre un compte fidelle de leur adminiſtration. Ces magiſtrats trouveront le ſecret d'éluder la force de vos lois, leurs complices les rendront redoutables, & après avoir balancé pendant quelque temps le crédit de la nation entiere, ils finiront par l'aſſervir. Que tout ce qui ſe leve de ſubſide & tout ce qui ſe paye pour le ſervice du public, ſoit levé & payé par la nation même. Elle ſera plus économe, ſes bienfaits ne corrompront jamais, & ſi ſes tréſoriers la trompent, leurs fraudes n'au-

ront jamais des ſuites auſſi dangereuſes que celles des magiſtrats.

Avec quelque ſoin que le réformateur d'une nation tourne ſes vues vers la ſorte de bonheur que la nature deſtine aux hommes ; quelque peine qu'il ait priſe pour affermir ſon nouveau gouvernement ; ſes méditations, ſes ſoins, ſes travaux, tout ſera perdu, s'il ne s'applique d'une maniere particuliere à donner des mœurs à ſes citoyens : c'eſt ſur ce fondement que l'édifice politique doit s'élever.

Je ne vous répéterai point ici, Monſeigneur, ce que j'ai dit avec aſſez d'étendue dans un autre ouvrage, où j'ai eu la hardieſſe de faire parler un des plus grands hommes de l'antiquité ſur le rapport de la morale avec la politique. Je ne vous répéterai pas qu'il n'y a point de vertu, quelque obſcure qu'elle ſoit, qui ne ſoit utile & néceſſaire au bonheur de la ſociété ; que les vertus domeſtiques décident des mœurs publiques ; qu'il eſt inſenſé d'eſpérer de bons magiſtrats, quand on n'a pas commencé par rendre les citoyens honnêtes gens dans le ſein de leur famille ; que les bonnes mœurs ont ſouvent tenu lieu de lois, parce qu'elles portent naturellement à l'amour de l'ordre & de la juſtice ; mais que les lois ne ſuppléent jamais aux mœurs, parce que ſans cet appui, elles ſont continuellement attaquées, & finiſſent par être mépriſées & violées impunément. Vous ſavez, Monſeigneur, qu'il y a quatre vertus principales : la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire & le reſpect pour la religion. Sans le ſecours de ces vertus, un peuple ne fera jamais que de vains efforts pour être juſte, prudent & courageux ; c'eſt-à-dire, pour être heureux & affermir ſon bonheur.

Que de réflexions ne pourrois-je pas ajouter

ici ſur la nature & le caractere des lois que doit porter un prince qui veut faire une réforme véritablement utile, dans ſes états? Mais cette matiere eſt trop vaſte & trop importante pour ne pas mériter un ouvrage à part. Si mes forces me le permettent, j'oſerai peut-être un jour entreprendre cet eſſai pour vous occuper dans vos méditations. Qu'il me ſuffiſe aujourd'hui d'avoir l'honneur de vous dire que toute loi eſt plus ou moins ſage, à meſure qu'elle eſt plus ou moins propre à réprimer l'avarice & l'ambition des citoyens, des magiſtrats & du gouvernement. Tout établiſſement qui favoriſe l'une de ces deux paſſions, eſt pernicieux. Cette régle eſt générale: dans aucun lieu, dans aucun temps, dans aucune circonſtance, elle n'eſt ſujette à aucune exception, & il me ſeroit aiſé de la prouver par l'hiſtoire de la proſpérité & de la décadence de tous les états anciens & modernes.

CHAPITRE V.

Concluſion de cet ouvrage.

LES vérités que vous venez de lire, Monſeigneur, vous deviendront inutiles, ſi vous ne les rendez pas propres par vos méditations. En liſant les hiſtoriens, mais ſur-tout les anciens, cherchez vous-même de nouvelles preuves des vérités politiques, vous en trouverez mille; il s'en faut bien que j'aie tout dit. Heureuſement le ciel vous a donné un cœur droit & ſenſible, un eſprit avide de connoiſſances & une conception prompte; que ces dons rares & précieux de la nature ne ſoient perdus ni pour vous ni pour les hommes.

hommes. Songez, Monſeigneur, qu'une grande gloire, ſi vous le voulez, vous attend dans un petit état. Ce ne ſont point de grandes provinces qui font un grand prince : eh! quel homme ne paroîtra pas petit, quand on le voit à la tête d'un grand empire? Ce ne ſont ni de grandes richeſſes ni de nombreuſes armées qui rendent un prince puiſſant; avec ces prétendus avantages combien de rois ont perdu leurs états! C'eſt par la ſageſſe de ſes lois qu'un prince peut & doit acquérir le titre de grand, & ce n'eſt que par cette ſageſſe qu'il affermira ſa fortune. Des lois ſages ſont en effet les préſens les plus précieux qu'on puiſſe faire à l'humanité, & Lycurgue, qui n'a été légiſlateur que d'une petite ville, eſt encore regardé comme le plus grand des hommes. Comparez Cyrus à ce ſage; que l'un vous paroîtra inférieur à l'autre, lorſque vous verrez les ſucceſſeurs du premier venir ſe briſer avec toutes les forces de l'Aſie contre la vertu, le courage & la diſcipline que Lycurgue avoit donnés aux Lacédémoniens.

Penſez-vous ſans une ſorte de frémiſſement intérieur que vous êtes appellé par votre naiſſance à être un jour le légiſlateur des Parmeſans & des Plaiſantins; que leur bonheur ou leur malheur dépendra de votre volonté, & que peut-être il y a parmi eux cent hommes plus en état que vous de commander? Il eſt temps dès aujourd'hui de vous préparer à l'auguſte fonction à laquelle vous êtes deſtiné. Vous eſſayez-vous à vous impoſer des lois à vous-même? Vous devez avoir pluſieurs défauts attachés à l'humanité; ſi vous les traitez avec indulgence, ſi vous ne travaillez pas aujourd'hui à les vaincre, ils acquerront de jour en jour une nouvelle force, ils ſe multiplieront, ils ouvriront enfin votre ame à tous les vi-

ces que les flatteurs ont intérêt de donner aux perſonnes de votre rang pour les dominer. Le dégoût pour le travail eſt l'écueil le plus terrible pour un prince : il eſt toujours ſuivi de l'ignorance, & cependant vous aurez beſoin des plus grandes lumieres pour connoître vos devoirs & n'être pas injuſte. Aimez le travail pour ne vous être pas à charge à vous-même. Sachez vous occuper, quand ce ne ſeroit que pour vous éviter l'ennui qui vous feroit courir inutilement après tous les plaiſirs qui ſe préſenteront en foule au-devant de vous. Si vous n'apprenez pas à vous en ſéparer, pour vous livrer à une étude utile, leur jouiſſance vous paroîtra bien-tôt inſipide ; votre ame raſſaſiée, vuide, flétrie & rétrécie deviendroit incapable de tout.

Vous venez de voir, Monſeigneur, comment un prince doit faire une réforme heureuſe dans ſes états ; mais pour la préparer, pour ſe rendre digne d'exécuter un ſi grand projet, il a beſoin de la confiance de ſes ſujets. Soyez ſûr que les vôtres, malgré le reſpect machinal & d'étiquette qu'ils vous marqueront, vous feront l'affront de ne compter ni ſur vos ordonnances, ni ſur votre parole, ni ſur vos promeſſes, s'ils n'eſtiment pas vos qualités perſonnelles, ou s'ils ſoupçonnent que vous ne penſez pas par vous-même, & que vous conduiſant par caprice, par boutade ou par des inſpirations étrangeres, vous êtes incapable de rien vouloir avec conſtance. On excuſe les défauts d'un prince, quand il a fait des efforts pour ſe corriger ; mais peut-on lui pardonner de prendre ceux de toutes les perſonnes qui l'entourent ? Peut-on, ſans rougir, commander à ſes ſujets, ce qu'on ne veut pas exécuter ſoi-même ? De quel front puniriez-vous un citoyen qui vous imite, & que votre exemple a corrom-

pu? Mettez-vous, Monſeigneur, à la place du Parmeſan qui vous obéira. Ne croiriez-vous pas que le prince ſe joue de vous, s'il vous ordonnoit d'avoir des mœurs, tandis que ſa cour ſeroit une école de luxe, de faſte, de molleſſe & d'oiſiveté?

Les lois que vous ferez un jour, pour être bonnes, doivent être impartiales. Accoutumez-vous donc dès-à-préſent à ne pas croire que tout vous appartient & que tout eſt fait pour vous. Ne penſez pas qu'on ſoit trop heureux de ſe ſacrifier à vos fantaiſies. Dans le ſujet qui vous reſpecte, voyez votre frere, voyez un homme que vous devez aimer. Il ne doit vous obéir, que parce que vous devez le protéger. Puiſſent ces maximes être gravées ſi profondément dans votre cœur & dans votre eſprit, qu'elles ne ſoient jamais effacées par les flatteurs!

J'ai dit que vos lois doivent être impartiales; c'eſt-à-dire, que dans toutes vos inſtitutions vous devez tendre à vous rapprocher, autant qu'il eſt poſſible, de cette égalité pour laquelle la nature a fait les hommes. Cependant ne croyez pas, Monſeigneur, que dans la ſituation préſente des choſes, je vous invite à confondre tous les rangs, ni à faire un nouveau partage des terres, pour donner à vos ſujets une fortune égale. Ce que les légiſlateurs auroient pu faire dans des temps plus heureux, nos vices & nos préjugés accumulés l'ont rendu aujourd'ui impraticable. Je ſais ce que peut l'amour des richeſſes ſur les hommes, je ſais ce que peut leur vanité: il faut ménager ſes paſſions, il faut, pour ainſi dire, négocier avec elles; & jamais la politique, ſi elle n'eſt inſenſée, ne les révoltera pour les corriger. Je crois même que l'habitude de la baſſeſſe & de l'humiliation eſt telle dans la plupart

des hommes qui végetent dans les derniers ordres de la ſociété, que s'il étoit poſſible de contraindre aujourd'hui les grands & les riches à renoncer aux folles prétentions de leur vanité & de leur avarice, il ne le ſeroit peut-être pas de rendre quelque dignité à la multitude.

L'égalité à laquelle il eſt encore permis d'aſpirer, & qu'il faut néceſſairement établir, c'eſt que dans la ſociété il n'y ait point de naiſſance, de titre, de privilege qui affranchiſſe des devoirs de citoyens, & que la qualité de citoyens ſoit inviolablement reſpectée dans le dernier homme de l'état. Puiſque nous ne ſavons pas être freres & nous conformer aux intentions de la nature, il doit y avoir des claſſes de citoyens plus honorées que d'autres; mais qu'aucun homme ne ſoit flétri & humilié dans ſa condition, à moins qu'il ne ſoit un malfaiteur condamné par les lois à vivre dans le mépris. Malgré les diſtinctions attachées aux différens ordres de l'état, ils ſeront égaux entr'eux autant qu'ils peuvent l'être aujourd'hui; ils ne ſe mépriſeront point, ils ne s'opprimeront point mutuellement; ſi la loi a pris de ſages précautions pour balancer leur pouvoir & rendre ſacrés & inviolables les droits particuliers de chacun d'eux. Le tiers-état reſpectera les grands ſans être avili par leurs diſtinctions, ſi les grands ſont obligés à leur tour de reſpecter dans la perſonne des bourgeois & des payſans les droits de l'humanité, & la qualité de citoyens libres qui concourent à faire la loi à laquelle ils doivent obéir.

A Dieu ne plaiſe, Monſeigneur, que ſous prétexte de produire le plus grand bien, c'eſt-à-dire, de rendre les fortunes égales, je vous invite à porter une main ſacrilege ſur les biens de vos ſujets. Mais ſi on ne peut pas aſpirer aujourd'hui

à l'égalité de Sparte, ſi on ne peut pas aſſigner un patrimoine égal à chaque citoyen ; il eſt du moins facile de bannir d'un état la mendicité & l'exceſſive opulence. Il eſt aiſé d'établir un tel ordre des choſes que le travail fourniſſe à chaque homme une ſubſiſtance honnête, & qu'il n'y ait aucune circonſtance où un pere laborieux ſoit condamné à mourir de faim avec ſa famille. Quand le prince voudra donner des bornes à ſes deſirs & l'exemple de la modération, il ſera aiſé que la nourriture du peuple ne ſoit pas dévorée par des favoris, des flatteurs & des traitans. Il eſt aiſé de faire des lois ſomptuaires, qui diminueront notre cupidité en rendant les richeſſes moins néceſſaires. Il eſt aiſé de faire même des ſortes de lois agraires qui empêchent que l'avarice n'engloutiſſe toutes les poſſeſſions, & qui faſſent diſparoître peu-à-peu ces fortunes ſcandaleuſes qui ſont un foyer éternel d'injuſtices, de vexations, de tyrannie & de ſervitude, & qui corrompent ceux mêmes qui n'en jouiſſent pas. En un mot, pour me ſervir d'une expreſſion de Cicéron, quoique nous ſoyons dans la lie de Romulus, la politique a encore des moyens efficaces pour apprendre aux hommes qu'il y a quelque choſe de plus précieux que l'or & l'argent.

Si vous vous rappellez les principes que j'ai établis dans tout le cours de cet ouvrage, & que j'ai puiſé dans l'hiſtoire ancienne & moderne, vous jugerez ſans peine, Monſeigneur, que ce bonheur auquel les peuples de l'Europe doivent encore aſpirer, ne peut ſe trouver que dans les états où les lois ſont véritablement ſouveraines, & les magiſtrats réduits à l'heureuſe néceſſité de n'en être que les organes & les miniſtres. Quelque zele que je vous ſuppoſe pour le bien public, quelque déterminé que vous ſoyez à ſacri-

fier les intérêts de vos paſſions, quelque peu étendus que ſoient vos états; ſi vous voulez être unique & ſuprême légiſlateur, ſoyez sûr que vous vous ferez illuſion à vous-même; ſoyez sûr que vous ſuccomberez ſous le fardeau dont vous ſerez chargé. Sans que vous vous en doutiez, la flatterie vous déguiſera tous les objets, vos paſſions vous tromperont ſur vos vrais intérêts; vous verrez votre peuple de trop loin, & vos courtiſans de trop près.

Mais je veux que par le plus grand des miracles, vous ſoyez affranchi de toutes les foibleſſes & de toutes les erreurs de l'humanité. Tandis que vous aurez la petiteſſe extrême de vouloir être tout-puiſſant, & l'injuſtice de ſoumettre à vos volontés des hommes que la nature a faits pour être libres comme vous; je veux que par une contradiction ſinguliere, vous ſoyez en effet le modele des princes, & que vous rendiez vos ſujets conſtamment heureux. Que dira-t-on de votre adminiſtration? Le prince de Parme a fait pendant un inſtant le bonheur des Parmeſans, il a été humain, mais par malheur ſes lumieres n'étant pas égales à ſes vertus, il n'a point ſu fixer la félicité dans ſa patrie, il n'a point ſu donner aux lois cette force admirable qui les conſerve en les faiſant aimer & reſpecter. En effet, Monſeigneur, s'il eſt ſage de vous défier de vos vertus & de vos talens, il eſt néceſſaire que vous vous attendiez à avoir des ſucceſſeurs indignes de vous; car le mérite n'eſt point héréditaire comme les titres & les principautés. Quel eſt donc votre devoir? De vous mettre vous & vos ſucceſſeurs dans la douce néceſſité d'obéir aux lois, de les préſerver des vices qui accompagnent une autorité arbitraire, afin que vos ſujets n'aient point ceux que donne une obéiſſance ſervile. La vérité n'a qu'un

conſeil à vous faire entendre : aſſemblez, Monſeigneur, les états de votre pays ; mais faites, pour les rendre utiles, tous les efforts que d'autres princes ont faits pour avilir, dégrader & ruiner ces auguſtes aſſemblées connues ſous les noms de dietes ou d'états-généraux.

Je ne m'étendrai point en réflexions ſur la partie de l'autorité que vous devez vous réſerver, ni ſur celle que vous devez abandonner à la nation. La ſeconde partie de cet ouvrage, où j'ai fait connoître les vices & les inconvéniens de pluſieurs gouvernemens, ſuffit pour vous inſtruire de votre devoir. Quelle doit être la police des dietes ? quelles régles doivent-elles ſuivre en délibérant ſur les affaires ? avec quelle lenteur, avec quelle précaution les lois doivent-elles être propoſées, méditées & publiées ? Voilà, Monſeigneur, des queſtions très-importantes, & je vous prie de travailler vous-même à les réſoudre. Faites ſeulement attention que les hommes naturellement portés à trop de ſévérité, ou à trop d'indulgence, ne ſavent preſque jamais ſaiſir ce juſte milieu où ſe trouve la vérité. Pour éviter l'anarchie, gardez-vous de gêner la liberté. Soumettez les affaires à pluſieurs examens différens, afin qu'on ſoit forcé de les étudier avant que de les décider. Enfin précautionnez-vous contre cet enjouement ſubit auquel les grandes aſſemblées ſont ſujettes, & qui n'eſt que trop propre à faire porter des lois injuſtes.

Si la nation n'eſt pas libre dans le choix de ſes députés, elle ne leur donnera pas ſa confiance, & ils ne feront qu'un bien médiocre. Empêchez qu'une corruption ſourde ne vienne frapper les fondemens de l'édifice que vous aurez élevé. Il ne s'agit pas de faire des lois ſéveres ; mais de diſpoſer les choſes de telle ma-

niere que perſonne ne trouve ſon avantage à vendre ſa voix & ſa liberté. Séparez avec ſoin la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice, pour qu'au lieu de ſe nuire & de ſe mettre l'une à l'autre des entraves, elles ſe prêtent un ſecours mutuel. Si vous voulez être un grand homme, oubliez que vous êtes prince. Aux maximes erronées que la flatterie publie dans les cours, ſubſtituez les principes que vous dictera votre raiſon. Les princes ſont les adminiſtrateurs & non pas les maîtres des nations. Voilà ce que dit la philoſophie; & cette vérité a même échappé à des empereurs deſpotiques.

Vous ne perdriez rien, Monſeigneur, en vous tenant dans des bornes d'un pouvoir limité. Ces princes qui veulent être tout dans leurs états, ne deviennent, quoi qu'ils puiſſent faire, que les inſtrumens du pouvoir de leurs favoris: qui veut tout faire, néceſſairement ne fait rien. Les hommes & les reſpects voleront au-devant de vous. L'amour de vos ſujets vous donnera plus d'autorité que vous n'en aurez voulu perdre. Vous affermirez la fortune de vos ſucceſſeurs. Tacite l'a dit: un pouvoir trop étendu eſt toujours chancelant. Une grande réputation ſera votre récompenſe. Tous les peuples voiſins envieront le bonheur de vos ſujets. Si Ferdinand de Parme, diront-ils, ſi Ferdinand le Grand, ſi ce nouveau Théopompe, ſi ce nouveau Charlemagne avoit été notre roi; ſi le ciel favorable nous eût accordé ce bienfait, nous ſerions heureux, & nous regarderions notre bonheur comme un héritage qui doit paſſer à nos enfans. Vous aurez la conſolation de regarder d'avance la proſpérité des générations ſuivantes comme votre ouvrage.

Ayez, Monſeigneur, le courage, la fermeté & la patience du czar Pierre I: concevez, comme

lui, le projet de faire une nation nouvelle; mais plus inſtruit de vos devoirs, des droits de l'humanité, & de la politique qui fait le bonheur des citoyens, la proſpérité des princes & la gloire réelle des états, ne vous contentez point d'ôter à vos ſujets les vices qu'ils ont, pour leur en donner d'autres également dangereux. Faites ce que n'a pas fait Pierre : par l'étendue de vos vues, & la grandeur de votre ame, embraſſez l'avenir, & régnez pendant pluſieurs ſiècles ſur les Parmeſans. Je ſerai trop heureux, ſi on dit un jour que j'ai été votre le Fort.

Fin de l'étude de l'hiſtoire.

DIRECTIONS
POUR
LA CONSCIENCE
D'UN ROI,
COMPOSÉES
POUR L'INSTRUCTION
DE
LOUIS DE FRANCE,
DUC DE BOURGOGNE.

PAR MESSIRE

François de Salignac de la Motte-Fénelon, Archevêque-Duc de Cambrai, ſon précepteur.

Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram. Pſalm. II, ℣. 10.

LES leçons que donnent l'hiſtoire ne ſuffiſent pas à un prince : il faut encore qu'il apprenne à ſe connoître, & c'eſt peut-être la choſe la plus difficile à lui apprendre. *Les directions pour la conſcience d'un roi* rempliſſent cet objet : c'eſt pourquoi on a cru devoir terminer ce cours d'étude par cet ouvrage trop rare & preſque ignoré. Son reſpectable auteur, Fénelon archevêque de Cambrai, avoit le génie qui met la vérité dans ſon jour, le courage qui oſe la dire, & les vertus qui la font aimer.

AVERTISSEMENT
DE
L'EDITEUR.

CE petit, mais excellent ouvrage, n'avoit nullement été compoſé pour être publié, mais ſimplement pour ſervir en manuſcrit à l'inſtruction particuliere d'un très-grand prince, auſſi bien que le *Télémaque* du même auteur, dont on ſait que le public n'eſt redevable qu'à l'heureuſe ſupercherie d'un domeſtique infidelle (*a*): & ce n'eſt vraiſemblablement que par le même moyen, qu'on a pareillement obtenu les copies des préſentes directions.

(*a*) Mr. de Ramſay, hiſtoire de la vie de François de Salignac de la Motte-Fenelon (né à Fénelon en Périgord, le 6 Août 1651, fait préceptenr des enfans de France en Septembre 1689, nommé archevêque de Cambrai en 1694, & mort en cette ville le 7 Janvier 1715); imprimée à la Haye, chez Vaillant en 1723, in-8°. page 87. Bibliotheque Britannique, tome XIX. pages 53-55-76, où l'on trouvera une exacte & curieuſe notice hiſtorique & critique du Télémaque & de ſes différentes éditions & traductions.

Quoi qu'il en ſoit, celle ſur laquelle je les publie aujourd'hui, avoit été faite ſur une qui ſortoit de l'hôtel de Beauvilliers (*a*): & je la donne ici, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude; telle que je l'ai trouvée, ſans y avoir changé la moindre choſe, & ſans même avoir voulu y rectifier certaines petites négligences & irrégularités de langage, venues ſans doute de l'inexactitude & de la précipitation des copiſtes.

Telles ſont, par exemple, celles-ci: page 6 *paſſent* pour *l'ordinaire* pour *les plus légeres*; répétition & cacophonie, que *d'ordinaire*, au lieu du premier *pour*, auroit aiſément fait diſparoître: page 366 *faire* courtement *la guerre*; adverbe, non-ſeulement irrégulier, mais même abſolument inuſité, qu'il n'eſt nullement croyable, qu'un écrivain auſſi exact que Monſieur de Cambrai ait jamais employé; pages 93 & ſuiv. quatre *mais* conſécutifs, qui n'embarraſſent pas peu le diſcours: page 404 enfin, *n'avez-vous pas craint qu'ils vous* verroient *de trop près*, pénétreroient *trop dans vos foibleſſes*, *& ne vous* flatteroient *pas*; où il eſt très-viſible qu'il falloit, ne *vous* viſſent *de*

(*a*) Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, né le 24 Octobre 1648 & mort le 31 Août 1714, étoit lié d'une amitié très-étroite avec Monſieur de Cambrai. Il étoit gouverneur, comme lui précepteur, des trois enfans de France, petits-fils de Louis XIV; ſavoir, Louis duc de Bourgogne, & puis dauphin; voyez ci-deſſous la note de la premiere page; Philippe duc d'Anjou, né à Verſailles le 19 Décembre 1683, déclaré roi d'Eſpagne le 17 Novembre 1700, & mort à Madrid au Buen-Retiro le 9 Juillet 1746: & Charles duc de Berri, né à Verſailles le 31 Août 1686, & mort à Marly le 4 Mai 1714.

trop près, ne pénétraſſent *trop dans vos foibleſſes*, & *ne vous* flattaſſent *pas*.

L'ouvrage n'en eſt pourtant, ni moins important, ni moins utile au bien public : & j'oſe avancer, ſans aucune crainte d'en être déſavoué, que parmi tous ceux qui ont jamais été faits, tant pour l'inſtruction des ſouverains en général, que pour celle des rois de France en particulier, & dont le célébre Claude Joly, chantre de l'égliſe de Paris, nous a donné une ſi curieuſe & ſi intéreſſante énumération dans la préface de ſon excellent *codicile d'or*, recueilli pour l'inſtruction de M. le Dauphin, fils de Louis XIV, mais dont de malheureuſes intrigues & cabales de cour empêcherent l'uſage & le fruit : que parmi toutes ces *inſtitutions*, dis-je, il n'y en a pas une ſeule, que celle-ci n'efface & ne ſurpaſſe de bien loin.

En effet, de toutes ces *inſtitutions*, les unes ſont trop longues & trop étendues, & les autres trop courtes & trop reſſerrées ; les unes trop ſimples & trop ſéches, & les autres trop au deſſus de la portée des jeunes gens, qu'il s'agiſſoit de gagner & non de rebuter ; les unes trop théologiques & les autres trop philoſophiques, au lieu qu'il ne les falloit que morales & politiques ; les unes ſurchargées d'érudition plus faſtueuſe que néceſſaire, & les autres comme accablées de réflexions vagues, plus ennuyantes qu'inſtructives, & toutes enfin, beaucoup plus propres à fatiguer la mémoire, qu'à éclairer l'eſprit : au lieu qu'ici, tout va droit & de plein pied, au but réel & effectif d'une ſaine politique & d'une ſage adminiſtration, judicieuſement conçue, & auſſi clairement qu'énergiquement exprimée. En un mot, perſonne n'avoit encore traité ce grave & important ſujet, ni ſi préci-

ſément, ni ſi ſolidement ; ni avec cette fermeté ſage & modeſte qui ne s'écarte en rien du reſpect légitimement dû par un ſujet à ſon prince, ni enfin avec autant de droiture & de candeur, que le fait ici feu Monſieur de Cambrai : & l'on peut très-véritablement affirmer, qu'il ne s'exprime point *en paraboles* (*a*) & qu'il a réellement & de fait, mis *la coignée à la racine de l'arbre* (*b*).

Ce ſeroit donc, non-ſeulement un grand dommage, mais même un très-grand malheur, qu'un ſi rare & ſi précieux *talent* reſtât plus long-temps *enfoui* (*c*), qu'une ſi vive & ſi brillante *lumiere* demeurât plus long-temps *ſous le boiſſeau* (*d*), & qu'une ſi excellente & ſi néceſſaire *inſtitution* tardât plus long-temps à produire les heureux & juſtes effets qu'en eſpéroit avec tant de raiſon ſon illuſtre & très-reſpectable auteur.

C'eſt auſſi le ſeul & unique but que je me ſuis propoſé en la mettant actuellement au jour : & je me trouverois très-bien récompenſé de mes ſoins, ſi un heureux ſuccès pouvoit effectivement répondre à mon attente.

Dieu le veuille enfin, tant pour l'honneur & la gloire des ſouverains que pour le ſoulagement & le repos des peuples.

FELIX DE SAINT-GERMAIN.

Ce 11
Mars 1747.

(*a*) Jean, XVI, 25.
(*b*) Matthieu, III, 10. Luc, III, 9.
(*c*) Matthieu, XXV. 18, 25.
(*d*) Matthieu, X, 15.

DIRECTIONS

DIRECTIONS
POUR LA CONSCIENCE
D'UN ROI,

Compoſées pour l'inſtruction de LOUIS DE FRANCE, *Duc de Bourgogne*; (a)

Par Meſſire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTTE-FENELON, archevêque - duc de Cambrai, ſon précepteur.

INTRODUCTION.

PERSONNE ne ſouhaite plus que moi, Monſeigneur, que vous ſoyez un très-grand nombre d'années loin des périls inſéparables de la royauté. Je le ſouhaite par zele pour la conſervation de la per-

(a) Petit-fils de Louis XIV, roi de France & de Navarre, né à Verſailles, le 6 Août 1682, & mort le XXe. Dauphin de la maiſon de France, à Marly, le 16 Février 1712.

ſonne du roi, ſi néceſſaire à ſon royaume, & celle de Monſeigneur le Dauphin (*a*): je le ſouhaite pour le bien de l'état: je le ſouhaite pour le votre même; car un des plus grands malheurs qui vous pût arriver, ſeroit d'être maître des autres, dans un âge où vous l'êtes encore ſi peu de vous-même. Mais il faut vous préparer de loin aux dangers d'un état, dont je prie Dieu de vous préſerver juſqu'à l'âge le plus avancé de la vie. La meilleure maniere de faire connoître cet état à un prince qui craint Dieu & qui aime la religion, c'eſt de lui faire un examen de conſcience ſur les devoirs de la royauté: & c'eſt ce que je vai tâcher de faire.

Direction I.

Connoiſſez-vous aſſez toutes les vérités du chriſtianiſme? Vous ſerez jugé ſur l'évangile, comme le moindre de vos ſujets. Etudiez-vous vos devoirs dans cette loi divine? Souffririez-vous qu'un magiſtrat jugeât tous les jours les peuples en votre nom, ſans ſavoir vos ordonnances, qui doivent être la régle de ſes jugemens? Eſpérez-vous que Dieu ſouffrira que vous ignoriez ſa loi, ſuivant laquelle il veut que vous viviez & que vous gouverniez ſon peuple? Liſez-vous l'évangile ſans curioſité, avec une docilité humble, dans un eſprit de pratique, & vous tournant contre vous-même pour vous condamner dans toutes les choſes que cette loi reprendra en vous?

(*a*) Louis de France, fils de Louis XIV; né à Fontainebleau, le 1 Novembre 1661, & mort à Meudon, le 14 Avril 1711.

Direction II.

Ne vous êtes-vous point imaginé, que l'évangile ne doit point être la régle des rois, comme celle de leurs ſujets; que la politique les diſpenſe d'être humbles, ſinceres, modérés, compatiſſans, prêts à pardonner les injures? Quelque lâche & corrompu flatteur ne vous a-t-il point dit, & n'avez-vous point été bien-aiſe de croire, que les rois ont beſoin de ſe gouverner pour leurs états, par certaines maximes de hauteur, de dureté, de diſſimulation, en s'élévant au-deſſus des regles communes de la juſtice & de l'humanité?

Direction III.

N'avez-vous point cherché les conſeillers en tout genre les plus diſpoſés à vous flatter dans vos maximes d'ambition, de vanité, de faſte, de molleſſe & d'artifice? N'avez-vous point eu peine à croire les hommes fermes & déſintéreſſés, qui ne deſirant rien de vous, & ne ſe laiſſant point éblouir par votre grandeur, vous auroient dit avec reſpect toutes vos vérités; & vous auroient contredit pour vous empêcher de faire des fautes?

Direction IV.

N'avez-vous pas été bien aiſe, dans les replis les plus cachés de votre cœur, de ne pas voir le bien, que vous n'aviez pas envie de faire, parce qu'il vous en auroit trop coûté pour le pratiquer: & n'avez-vous point cherché des raiſons pour excuſer le mal, auquel votre inclination vous portoit?

Direction V.

N'avez-vous point négligé la priere, pour demander à Dieu la connoiſſance de ſes volontés ſur vous? Avez-vous cherché dans la priere, la grace pour profiter de vos lectures? Si vous avez négligé de prier, vous vous êtes rendu coupable de toutes les ignorances où vous avez vécu, & que l'eſprit de priere vous auroit ôtés. C'eſt peu de lire les vérités éternelles, ſi on ne prie pour obtenir le don de les bien entendre; n'ayant pas bien prié, vous avez mérité les ténebres où Dieu vous a laiſſé ſur la correction de vos défauts, & ſur l'accompliſſement de vos devoirs. Ainſi, la négligence, la tiédeur, & la diſtraction volontaire dans la priere, qui paſſent pour l'ordinaire, pour les plus légeres de toutes les fautes, ſont néanmoins la vraie ſource de l'ignorance & de l'aveuglement funeſte, où vivent la plupart des princes.

Direction VI.

Avez-vous choiſi pour votre conſeil de conſcience, les hommes les plus pieux, les plus fermes, & les plus éclairés, comme on cherche les meilleurs généraux d'armée pour commander pendant la guerre, & les meilleurs médecins quand on eſt malade? Avez-vous compoſé ce conſeil de conſcience de pluſieurs perſonnes, afin que l'une puiſſe vous préſerver des préventions de l'autre; parce que tout homme, quelque droit & habile qu'il puiſſe être, eſt toujours capable de prévention? Avez-vous donné à ce conſeil une entiere liberté de vous découvrir, ſans adouciſſement, toute l'étendue de vos obligations de conſcience.

Direction VII.

Avez-vous travaillé à vous inſtruire des lois, coutumes & uſages du royaume ? Le roi eſt le premier juge de ſon état. C'eſt lui qui fait les lois. C'eſt lui qui juge ſouvent dans ſon conſeil ſuivant les lois qu'il a établies, ou trouvées déja établies avant ſon régne. C'eſt lui qui doit redreſſer tous les autres juges. En un mot, ſa fonction eſt d'être à la tête de ſes armées pendant la guerre. Et comme la guerre ne doit jamais être faite qu'à regret, en moins de temps qu'il eſt poſſible, & en vue d'une conſtante paix ; il s'enſuit que la fonction de commander des armées n'eſt qu'une fonction paſſagere, forcée & triſte pour les bons rois : au lieu que celle de juger les peuples, & de veiller ſur tous les juges, eſt leur fonction naturelle, eſſentielle, ordinaire, & inſéparable de la royauté. Bien juger, c'eſt juger ſelon les lois ; pour juger ſelon les lois, il les faut ſavoir. Les ſavez-vous ? & êtes-vous en état de redreſſer les juges qui les ignorent ? Connoiſſez-vous aſſez les principes de la juriſprudence, pour être facilement au fait, quand on vous rapporte une affaire ? Etes-vous en état de diſcerner entre vos conſeillers, ceux qui vous flattent, d'avec ceux qui ne vous flattent pas, & ceux qui ſuivent religieuſement les régles, d'avec ceux qui voudroient les publier d'une façon arbitraire ſelon leurs vues ? Ne dites point, que vous ſuivez la pluralité des voix ; car, outre qu'il y a des cas de partage dans votre conſeil, où votre avis doit décider, ne fuſſiez-vous là que comme un préſident de compagnie ; de plus, vous êtes-là le ſeul vrai juge. Vos conſeillers d'état ou miniſtres, ne ſont que de ſimples conſulteurs. C'eſt vous ſeul, qui décidez

effectivement. La voix d'un ſeul homme de bien éclairé, doit ſouvent être préférée à celle de dix juges timides & foibles; ou entêtés & corrompus. C'eſt le cas où l'on doit plutôt peſer que compter les voix.

Direction VIII.

Avez-vous étudié la vraie forme du gouvernement de votre royaume? Il ne ſuffit pas de ſavoir les lois qui reglent la propriété des terres, & autres biens, entre les particuliers: c'eſt ſans doute la moindre partie de la juſtice. Il s'agit de celle que vous devez garder entre votre nation & vous, entre vous & vos voiſins. Avez-vous étudié ſérieuſement ce qu'on nomme *le droit des gens:* droit qu'il eſt d'autant moins permis à un roi d'ignorer, que c'eſt le droit qui regle ſa conduite dans ſes plus importantes fonctions: & que ce droit ſe réduit aux principes les plus évidens du droit naturel pour tout le genre humain? Avez-vous étudié les lois fondamentales, & les coutumes conſtantes, qui ont force de loi pour le gouvernement de votre nation particuliere? Avez-vous cherché à connoître ſans vous flatter, quelles ſont les bornes de votre autorité? Savez-vous par quelles formes le royaume s'eſt gouverné ſous les diverſes races? Ce que c'étoit que les anciens parlemens, & les états-généraux qui leur ont ſuccédé? Quelle étoit la ſubordination des fiefs? Comment les choſes ont paſſé à l'état préſent? Sur quoi ce changement eſt fondé? Ce que c'eſt que l'anarchie: ce que c'eſt que la puiſſance arbitraire; & ce que c'eſt que la royauté réglée par les lois, milieu entre ces deux extrémités? Souffririez-vous, qu'un juge jugeât, ſans ſavoir l'ordonnance; & qu'un général d'armée com-

mandât, ſans ſavoir l'art militaire? Croyez-vous que Dieu ſouffre que vous régniez, ſi vous régnez ſans être inſtruit de ce qui doit borner & régler votre puiſſance? Il ne faut donc pas regarder l'étude de l'hiſtoire, des mœurs, & de tout le détail du gouvernement, comme une curioſité indifférente, mais comme un devoir eſſentiel de la royauté.

Direction IX.

Il ne ſuffit pas de ſavoir le paſſé : il faut connoître le préſent. Savez-vous le nombre d'hommes qui compoſent votre nation? combien d'hommes, combien de femmes; combien de laboureurs, combien d'artiſans, combien de praticiens, combien de commerçans, combien de prêtres & de religieux, combien de nobles & de militaires? Que diroit-on d'un berger, qui ne ſauroit pas le nombre de ſon troupeau? Il eſt auſſi facile à un roi de ſavoir le nombre de ſon peuple : il n'a qu'à le vouloir. Il doit ſavoir, s'il y a aſſez de laboureurs, s'il y a à proportion trop d'autres artiſans, trop de praticiens, trop de militaires à la charge de l'état. Il doit connoître le naturel des habitans des différentes provinces, leurs principaux uſages, leurs franchiſes, leur commerce, & les lois de leurs divers trafics au-dedans & au-dehors du royaume. Il doit ſavoir quels ſont les tribunaux établis en chaque province, les droits des charges, les abus de ces charges, &c. Autrement, il ne ſaura point la valeur de la plupart des choſes qui paſſeront devant ſes yeux. Ses miniſtres lui en impoſeront ſans peine à toute heure : il croira tout voir, & ne verra rien qu'à demi. Un roi ignorant ſur toutes choſes, n'eſt qu'à demi roi. Son ignorance le met hors d'état de redreſſer ce qui

eſt de travers. Son ignorance fait plus de mal, que la corruption des hommes qui gouvernent ſous lui.

Direction X.

On dit d'ordinaire aux rois, qu'ils ont moins à craindre les vices des particuliers, que les défauts auxquels ils s'abandonnent dans les fonctions royales. Pour moi, je dis hardiment le contraire, & je ſoutiens, que toutes leurs fautes dans la vie privée ſont d'une conſéquence infinie pour la royauté. Examinez donc vos mœurs en détail. Les ſujets ſont de ſerviles imitateurs de leurs princes; ſur-tout dans les choſes qui flattent leurs paſſions. Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour déshonnête & criminel? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infâmie. Vous avez rompú la barriere de l'honneur & de l'honnêteté. Vous avez fait triompher le vice & l'impudence. Vous avez appris à tous vos ſujets à ne rougir plus de ce qui eſt honteux: leçon funeſte qu'ils n'oublieront jamais! *Il vaudroit mieux*, dit Jeſus-Chriſt, *être jeté avec une meule de moulin au cou au fond des abymes de la mer, que d'avoir ſcandaliſé le moindre des petits.* Quel eſt donc le ſcandale d'un roi, qui montre le vice aſſis avec lui ſur ſon trône, non-ſeulement à tous ſes ſujets, mais encore à toutes les cours, & à toutes les nations du monde connu! Le vice eſt par lui-même un poiſon contagieux. Le genre-humain eſt toujours prêt à recevoir cette contagion: il ne tend, par ſes inclinations, qu'à ſecouer le joug de toute pudeur. Une étincelle cauſe une incendie. Une action d'un roi fait ſouvent une multiplication & un enchaînement de crimes, qui s'étendent juſqu'à pluſieurs nations & à pluſieurs ſiècles. N'avez-vous point

donné de ces mortels exemples. Peut-être croyez-vous que vos déſordres ont été ſecrets. Non. Le mal n'eſt jamais ſecret dans les princes. Le bien peut y être ſecret; car on a grande peine à le croire véritable en eux : mais, pour le mal, on le devine, on le croit ſur les moindres ſoupçons. Le public pénétre tout, & ſouvent pendant que le prince ſe flatte que ſes foibleſſes ſont ignorées, il eſt le ſeul qui ignore combien elles ſont l'objet de la plus maligne critique. En lui, tout commerce équivoque eſt ſujet à explication : toute apparence de galanterie, tout air paſſionné ou amuſé, cauſe un ſcandale, & porte coup pour altérer les mœurs de toute une nation.

Direction XI.

N'avez-vous point autoriſé une liberté immodeſte dans les femmes? Ne les admettez-vous dans votre cour que pour le vrai beſoin? N'y ſont-elles qu'auprès de la reine, ou des princeſſes de votre maiſon? Choiſiſſez-vous pour ces places des femmes d'un âge mûr & d'une vertu éprouvée? Excluez-vous de ces places les jeunes femmes d'une beauté qui ſeroient un piege pour vous & pour vos courtiſans? Il vaut mieux que telles perſonnes demeurent dans une vie retirée, au milieu de leur famille, loin de la cour. Avez-vous exclus de votre cour toutes les dames qui n'y ſont point néceſſaires dans les places auprès des princeſſes; avez-vous ſoin de faire en ſorte, que les princeſſes elles-mêmes ſoient modeſtes, retirées, & d'une conduite réguliére en tout? En diminuant le nombre des femmes de la cour, & en les choiſiſſant le mieux que vous pouvez, avez-vous ſoin d'écarter celles qui introduiſent des libertés dangereuſes, & d'empêcher que les courtiſans cor-

rompus ne les voient en particulier, hors des heures où toute la cour ſe raſſemble ? Toutes ces précautions paroiſſent maintenant des ſcrupules & des ſévérités outrées. Mais, ſi on remonte aux temps qui ont précédé François I, on trouvera, qu'avant la licence ſcandaleuſe, introduite par ce prince, les femmes de la premiere condition, ſur-tout celles qui étoient jeunes & belles, n'alloient point à la cour. Tout au plus elles y paroiſſoient très-rarement pour aller rendre leurs devoirs à la reine : enſuite leur honneur étoit de demeurer à la campagne dans leur famille. Ce grand nombre de femmes, qui vont librement par-tout à la cour, eſt un abus monſtrueux auquel on a accoutumé la nation. N'avez-vous point attiré ou conſervé par quelque diſtinction dans votre cour quelque femme d'une conduite actuellement ſuſpecte, ou du moins qui a autrefois mal édifié le monde ? Ce n'eſt point à la cour que ces perſonnes profanes doivent faire pénitence. Qu'elles l'aillent faire dans des retraites, ſi elles ſont libres ; ou dans leurs familles ſi elles ſont attachées au monde par leurs maris encore vivans. Mais écartez de votre cour tout ce qui n'a pas été régulier ; puiſque vous avez à choiſir, parmi toutes les femmes de qualité de votre royaume, pour remplir les places.

Direction XII.

Avez-vous ſoin de réprimer le luxe & d'arrêter l'inconſtance ruineuſe des modes ? C'eſt ce qui corrompt la plupart des femmes. Elles ſe jettent à la cour dans des dépenſes qu'elles ne peuvent ſoutenir ſans crime. Le luxe augmente en elles la paſſion de plaire : & leur paſſion pour plaire ſe tourne principalement à tendre des pie-

ges au roi. Il faudroit qu'il fût insensible & invulnérable, pour résister à toutes ces femmes pernicieuses qu'il tient autour de lui : c'est une occasion toujours prochaine dans laquelle il se met. N'avez-vous point souffert que les personnes les plus vaines & les plus prodigues, aient inventé de nouvelles modes pour augmenter les dépenses ? N'avez-vous pas vous-même contribué à un si grand mal par une magnificence excessive ? Quoique vous soyez roi, vous devez éviter tout ce qui coûte beaucoup, & que d'autres voudroient avoir comme vous. Il est inutile d'alléguer que nul de vos sujets ne doit se permettre un extérieur qui ne convient qu'à vous. Les princes qui vous touchent de près voudront faire à-peu-près ce que vous ferez. Les grands-seigneurs se piqueront d'imiter les princes. Les gentilshommes voudront être comme les seigneurs. Les financiers surpasseront les seigneurs mêmes. Et tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers qu'ils ont vu sortir de la boue. Personne ne se mesure & ne se fait justice. De proche en proche, le luxe passe comme par une nuance imperceptible de la plus haute condition à la lie du peuple. Si vous avez de la broderie, bien-tôt tout le monde en portera. Le seul moyen d'arrêter tout court le luxe, c'est de donner vous-même l'exemple que St. Louis donnoit d'une grande simplicité. L'avez-vous donné en tout cet exemple si necessaire ? Il ne suffit pas de le donner en habits, il faut le donner en meubles, en équipages, en tables, en bâtimens, en terres, en jardins, parcs, &c. Sachez comment les rois, vos prédécesseurs, étoient logés & meublés ; sachez quels étoient leurs repas & leurs voitures ; & vous serez étonné des prodiges de luxe où nous sommes tombés. Il y a aujourd'hui plus de car-

roſſes à ſix chevaux dans Paris, qu'il n'y avoit de mules il y a cent ans. Chacun n'avoit point ſa chambre, une ſeule chambre ſuffiſoit avec pluſieurs lits pour pluſieurs perſonnes. Maintenant chacun veut avoir des jardins où l'on renverſe toute la terre, des jets d'eaux, des ſtatues, des parcs ſans bornes, des maiſons dont l'entretien ſurpaſſe le revenu des terres où elles ſont ſituées. D'où tout cela vient-il? De l'exemple que les uns prennent ſur les autres. L'exemple ſeul peut redreſſer les mœurs de toute la nation. Nous voyons même que la folie de nos modes eſt contagieuſe chez tous nos voiſins. Toute l'Europe, ſi jalouſe de la France, ne peut s'empêcher de ſe ſoumettre ſérieuſement à nos lois, dans ce que nous avons de plus frivole & de plus pernicieux. Encore une fois, telle eſt la force de l'exemple du prince qu'il peut lui ſeul, par ſa modération, ramener au bon ſens ſes propres peuples & les peuples voiſins. Puiſqu'il le peut, il le doit ſans doute. L'avez-vous fait?

Direction XIII.

N'avez-vous point donné un mauvais exemple, ou par des paroles trop libres, ou par des railleries piquantes, ou par des manieres indécentes de parler ſur la religion? Les courtiſans ſont de ſerviles imitateurs, qui font gloire d'avoir tous les défauts du prince. Avez-vous repris l'irréligion juſques dans les moindres mots par leſquels on vouloit l'inſinuer? Avez-vous fait ſentir votre ſincere indignation contre l'impiété? N'avez-vous rien laiſſé de douteux là-deſſus? N'avez vous jamais été retenu par une mauvaiſe honte qui vous ait fait rougir de l'évangile? Avez-vous montré par vos diſcours & par vos actions votre foi in-

cere & votre zèle pour le chriſtianiſme ? Vous êtes-vous ſervi de votre autorité pour rendre l'irréligion muette ? Avez-vous écarté avec horreur les plaiſanteries malhonnêtes, les diſcours équivoques, & toutes les autres marques de libertinage ?

Direction XIV.

N'avez-vous rien pris à aucun de vos ſujets par pure autorité & contre les régles ? L'avez-vous dédommagé comme un particulier l'auroit fait quand vous avez pris ſa maiſon, ou renfermé ſon champ dans votre parc, ou ſupprimé ſa charge, ou éteint ſa rente ? Avez-vous examiné à fond les vrais beſoins de l'état, pour les comparer avec l'inconvénient des taxes avant que de charger vos peuples ? Avez-vous conſulté ſur une ſi importante queſtion les hommes les plus éclairés, les plus zélés pour le bien public & les plus capables de vous dire la vérité ſans flatterie ni molleſſe ? N'avez-vous point appellé *néceſſité de l'état* ce qui ne ſervoit qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes ou pour acquérir de la gloire ? N'avez-vous point appellé *beſoins de l'état* vos propres prétentions ? Si vous aviez des prétentions perſonnelles pour quelques ſucceſſions dans les états voiſins, vous deviez ſoutenir cette guerre ſur votre domaine, ſur vos épargnes, ſur vos emprunts perſonnels ou du moins ne prendre à cet égard que les ſecours qui vous auroient été donnés par la pure affection de vos peuples, & non pour les accabler d'impôts pour ſoutenir des prétentions qui n'intéreſſent point vos ſujets : car, ils n'en ſeront point plus heureux quand vous aurez une province de plus. Quand Charles VIII alla à Naples, pour recueillir la ſucceſſion de la maiſon d'Anjou, il entreprit cette

favoris, qui d'ordinaire ont encore moins ſervi l'état que les miniſtres.

Direction XVI.

Avez-vous donné à tous les commis des bureaux de vos miniſtres, & aux autres perſonnes qui rempliſſent les emplois ſubalternes, des appointemens raiſonnables, pour pouvoir ſubſiſter honnêtement ſans rien prendre des expéditions? En même temps avez-vous réprimé le luxe & l'ambition de ces gens-là? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes reſponſable de toutes les exactions ſecrettes qu'ils ont faites dans leurs fonctions. D'un côté, ils n'entrent dans ces places qu'en comptant qu'ils y vivront avec éclat, & qu'ils y feront de promptes fortunes. D'autre côté, ils n'ont d'ordinaire en appointemens que le tiers de l'argent qu'il leur faut pour la dépenſe honnorable qu'ils font avec leurs familles. Ils n'ont d'ordinaire aucun bien par leur naiſſance : que voulez-vous qu'ils faſſent? Vous les mettrez dans une eſpece de néceſſité de prendre en ſecret tout ce qu'ils peuvent attraper ſur l'expédition des affaires. Cela eſt évident : & c'eſt fermer les yeux de mauvaiſe foi que de ne le pas voir. Il faudroit que vous leur donnaſſiez davantage, & que vous les empêchaſſiez de ſe mettre ſur un trop haut pied.

Direction XVII.

Avez-vous cherché les moyens de ſoulager les peuples, & de ne prendre ſur eux que ce que les vrais beſoins de l'état vous ont contraint de prendre pour leur propre avantage? Le bien des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité des peuples mêmes. Vous avez votre domaine qu'il

faut retirer & liquider : il eſt deſtiné à la ſubſiſtance de votre maiſon. Vous devez modérer cette dépenſe ; ſur-tout quand vos revenus de domaine ſont engagés & que les peuples ſont épuiſés. Les ſubventions des peuples doivent être employées pour les vraies charges de l'état : vous devez vous étudier à retrancher, dans les temps de pauvreté publique, toutes les charges qui ne ſont pas d'un abſolue néceſſité. Avez-vous conſulté les perſonnes plus habiles & les mieux intentionnées, qui peuvent vous inſtruire de l'état des provinces, de la culture des terres, de la fertilité des années dernieres, de l'état du commerce, &c. pour ſavoir ce que l'état peut payer ſans ſouffrir? Avez-vous réglé là-deſſus les impôts de chaque année ? Avez-vous écouté favorablement les remontrances des gens de bien ? Loin de les réprimer, les avez-vous cherchées & prévenues comme un bon prince le doit faire ? Vous ſavez qu'autrefois le roi ne prenoit jamais rien ſur ſes peuples par ſa ſeule autorité. C'étoit le parlement, c'eſt-à-dire, l'aſſemblée de la nation qui lui accordoit les fonds néceſſaires pour les beſoins extraordinaires de l'état. Hors de ce cas, il vivoit de ſon domaine. Qu'eſt-ce qui a changé cet ordre, ſi-non l'autorité abſolue que les rois ont priſe ? De nos jours, on voyoit encore les parlemens, qui ſont des compagnies infiniment inférieures aux anciens parlemens ou états de la nation, faire des remontrances pour n'enregiſtrer pas les édits burſaux. Du moins devez-vous n'en faire aucun, ſans avoir bien conſulté des perſonnes incapables de vous flatter, & qui aient un véritable zele pour le bien public. N'avez-vous point mis ſur les peuples de nouvelles charges pour ſoutenir vos dépenſes ſuperflues ; le luxe de vos tables, de vos équipages & de vos meubles ; l'embelliſſement de vos jardins & de

vos

vos maiſons; les graces exceſſives que vous avez accordées à vos favoris?

Direction XVIII.

N'avez-vous point multiplié les charges & les offices pour tirer de leur création de nouvelles ſommes? De telles créations ne ſont que des impôts déguiſés. Elles ſe tournent toutes à l'oppreſſion des peuples, & elles ont trois inconvéniens, que les ſimples impôts n'ont pas. I. Elles ſont perpétuelles quand on n'en fait pas le rembourſement; & ſi on en fait le rembourſement, ce qui eſt ruineux eſt ruineux pour vos ſujets : on recommence bientôt ces créations. II. Ceux qui achetent ces offices créés veulent trouver au plutôt leur argent avec uſure, & vous livrez le peuple pour l'écorcher. Pour cent mille francs qu'on vous donnera, par exemple, ſur une création d'offices, vous livrez les peuples pour cinq cent mille francs de vexations, qu'il ſouffrira ſans remede. III. Vous ruinez par ces multiplications d'offices la bonne police de l'état; vous rendez la juſtice de plus en plus venale, vous rendez la réforme de plus en plus impraticable; vous obérez toute la nation; car, ces créations deviennent des eſpeces de dettes de la nation entiere : enfin, vous réduiſez tous les arts & toutes les fonctions, à des monopoles qui gâtent & abâtardiſſent tout. N'avez-vous point à vous reprocher de telles créations, dont les ſuites ſeront pernicieuſes pendant pluſieurs ſiecles? Le plus ſage & le meilleur de tous les rois, dans un regne paiſible de cinquante ans, ne pourroit raccommoder ce qu'un roi peut avoir fait de maux par ces ſortes de créations en dix ans de guerre. N'avez-vous pas été trop facile pour des courti-

ſans, ſous prétexte d'épargner vos finances dans les recompenſes qu'ils vous ont demandées, ou vous ont propoſé ce qu'on appelle des *affaires ?* Ces affaires ſont toujours des impôts déguiſés ſur le peuple, qui troublent la police, qui énervent la juſtice, qui dégradent les arts, qui gênent le commerce, qui chargent le public, pour contenter en peu de temps l'avidité d'un courtiſan faſtueux & prodigue. Renvoyez vos courtiſans paſſer quelques années dans leurs terres pour raccommoder leurs affaires. Apprennez-leur à vivre avec frugalité. Montrez-leur que vous n'eſtimez que ceux qui vivent avec régle, & qui gouvernent bien leurs affaires. Témoignez du mépris pour ceux qui ſe ruinent follement. Par-là, vous leur ferez plus de bien, ſans qu'il en coûte un ſou, ni à vous, ni à vos peuples, que ſi vous leur prodiguiez tout le bien public.

Direction XIX.

N'avez-vous jamais toléré & voulu ignorer que vos miniſtres aient pris le bien des particuliers pour votre uſage, ſans payer ſa juſte valeur, ou du moins retardant le payement du prix, en ſorte que ce retardement a porté dommage aux vendeurs forcés? C'eſt ainſi que des miniſtres prennent des maiſons de particuliers pour les enfermer dans les palais des rois ou dans leurs fortifications. C'eſt ainſi qu'on dépoſſede les propriétaires de leurs ſeigneuries ou fiefs, ou héritages, pour les mettre dans des parcs. C'eſt ainſi qu'on établit des capitaineries de chaſſe, où les capitaines, accrédités auprès du prince, ôtent la chaſſe aux ſeigneurs dans leurs propres terres juſqu'à la porte de leurs châteaux, & font mille vexations au pays. Le prince n'en ſait rien, & peut-

être n'en veut rien ſavoir. C'eſt à vous à ſavoir le mal qu'on fait par votre autorité. Informez-vous de la vérité. Ne ſouffrez point qu'on pouſſe trop loin votre autorité. Ecoutez favorablement ceux qui vous en repréſentent les bornes. Choiſiſſez des miniſtres, qui oſent vous dire en quoi on la pouſſe trop loin. Ecartez les miniſtres durs, hautains & entreprenans.

Direction XX.

Dans les conventions que vous faites avec les particuliers, êtes-vous juſte comme ſi vous étiez égal à celui avec qui vous traitez? Eſt-il libre avec vous comme avec un de ſes voiſins? N'aime-t-il pas mieux ſouvent perdre pour ſe racheter & pour ſe délivrer, que de ſoutenir ſon droit? Vos fermiers, vos traitans, vos intendans, &c. ne tranchent-ils pas avec une hauteur que vous n'auriez pas vous-même; & n'étouffent-ils pas la voix du foible qui voudroit ſe plaindre? Ne donnez-vous pas ſouvent à l'homme, avec qui vous contractez, des dédommagemens en rentes, en engagemens ſur votre domaine, en charge de nouvelle création, qu'un coup de plume de votre ſucceſſeur peut lui retrancher; parce que les rois ſont toujours mineurs, & que leur domaine eſt inaliénable? Ainſi on ôte aux particuliers leur patrimoine aſſuré, pour leur donner ce qui leur ſera ôté dans la ſuite, avec une ruine inévitable de leurs familles.

Direction XXI.

N'avez-vous point accordé aux traitans pour hauſſer leurs fermes, des édits ou déclarations, ou arrêts, avec des termes ambigus pour éten-

dre vos droits aux dépens du commerce, & même pour tendre des pieges aux marchands, & pour confiſquer leurs marchandiſes, ou du moins les fatiguer & les gêner dans leur commerce; afin qu'ils ſe rachetent par quelque ſomme? C'eſt faire tort aux marchands & au public, dont on anéantit peu-à-peu par-là tout le négoce.

Direction XXII.

N'avez-vous point toléré des entrôlemens, qui ne fuſſent pas véritablement libres? Il eſt vrai que les peuples ſe doivent à la dépenſe de l'état. Mais les princes ne doivent faire que des guerres juſtes & abſolument néceſſaires : mais il faudroit qu'on choiſit en chaque village les jeunes hommes libres, dont l'abſence ne nuiroit en rien, ni au labourage, ni au commerce, ni aux autres arts néceſſaires, & qui n'ont point de famille à nourrir : mais il faudroit une fidélité inviolable à leur donner leur congé après un petit nombre d'années de ſervice; en ſorte que d'autres vinſſent les relever, & ſervir à leur tour; mais laiſſer prendre des hommes ſans choix & malgré eux, faire languir & ſouvent périr toute une famille abandonnée par ſon chef; arracher le laboureur de ſa charrue, le tenir dix ou quinze ans dans le ſervice, où il périt ſouvent de miſere dans des hôpitaux dépourvus des ſecours néceſſaires, c'eſt ce que rien ne peut excuſer, ni devant Dieu, ni devant les hommes.

Direction XXIII.

Avez-vous eu ſoin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la juſtice pour ſa punition. L'état de ces hommes eſt af-

freux : rien n'eſt plus inhumain que de le prolonger au-delà du terme. Ne dites point qu'on manqueroit d'hommes pour la chiourme, ſi on obſervoit cette juſtice : la juſtice eſt préférable à la chiourme. Il ne faut compter pour vraie & réelle puiſſance que celle que vous avez, ſans bleſſer la juſtice, & ſans prendre ce qui n'eſt pas à vous.

Direction XXIV.

Donnez-vous à vos troupes la paye néceſſaire pour vivre ſans piller? Si vous ne le faites point, vous mettez vos troupes dans une néceſſité évidente de commettre les pillages & les violences que vous faites ſemblant de leur défendre. Les punirez-vous pour avoir fait ce que vous ſavez bien qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire, & faute de quoi votre ſervice ſeroit néceſſairement d'abord abandonné? D'un autre côté, ne les punirez-vous point, lorſqu'ils commettront publiquement des brigandages, contre vos défenſes? Rendrez-vous les lois mépriſables, & ſouffrirez-vous qu'on ſe joue ſi indignement de votre autorité? Serez-vous manifeſtement contraire à vous-même; & votre autorité ne ſera-t-elle qu'un jeu trompeur, pour paroître réprimer les déſordres, & pour vous en ſervir à toute heure? Quelle diſcipline & quel ordre y a-t-il à eſpérer dans des troupes où les officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les ſujets du roi, qu'en violant à toute heure ſes ordonnances, qu'en prenant par force & par tromperie des hommes pour les enrôler; & où les ſoldats mourroient de faim s'ils ne méritoient pas tous les jours d'être pendus?

Direction XXV.

N'avez-vous point fait quelque injuſtice aux nations étrangeres? On pend un pauvre malheureux pour avoir volé une piſtole ſur le grand chemin dans ſon beſoin extrême : & on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'eſt-à-dire, qui ſubjugue injuſtement les pays d'un état voiſin. L'uſurpation d'un pré ou d'une vigne, eſt regardée comme un péché irrémiſſible au jugement de Dieu, à moins qu'on ne reſtitue: & on compte pour rien l'uſurpation des villes & des provinces. Prendre un champ à un particulier eſt un grand péché: prendre un grand pays à une nation eſt une action innocente & glorieuſe. Où ſont donc les idées de juſtice? Dieu jugera-t-il ainſi? *Exiſtimaſti iniquè quod ero tui ſimilis?* Doit-on moins être juſte en grand qu'en petit? La juſtice n'eſt-elle plus juſtice, quand il s'agit des plus grands intérêts? Des millions d'hommes, qui compoſent une nation, ſont-ils moins nos freres qu'un ſeul homme? N'aura-t-on aucun ſcrupule de faire à des millions d'hommes l'injuſtice ſur un pays entier, qu'on n'oſeroit faire pour un pré à un homme ſeul? Tout ce qui eſt pris par une pure conquête eſt donc pris très-injuſtement & doit être reſtitué. Tout ce qui eſt pris dans une guerre entrepriſe ſur un mauvais fondement, eſt de même. Les traités de paix ne couvrent rien, lorſque vous êtes le plus fort, & que vous réduiſez vos voiſins à ſigner le traité pour éviter de plus grands maux. Alors ils ſignent comme un particulier donne ſa bourſe à un voleur qui lui tient le piſtolet ſur la gorge.

La guerre que vous avez commencée mal-à-propos, & que vous avez ſoutenue avec ſuccès, loin de vous mettre en ſureté de conſcience, vous en-

gage non-ſeulement à la reſtitution des pays uſurpés, mais encore à la réparation de tous les dommages cauſés ſans raiſon à vos voiſins.

Pour les traités de paix, il faut les compter nuls, non-ſeulement dans les choſes injuſtes que la violence a fait paſſer, mais encore dans celles où vous pourriez avoir mêlé quelque artifice & quelque terme ambigu pour vous en prévaloir dans les occaſions favorables. Votre ennemi eſt votre frere : vous ne pouvez l'oublier ſans oublier l'humanité. Il ne vous eſt jamais permis de lui faire du mal, quand vous pouvez l'éviter ſans nuire : & vous ne pouvez jamais chercher aucun avantage contre lui que par les armes dans l'extrême néceſſité. Dans les traités, il ne s'agit plus d'armes ni de guerre : il ne s'agit que de paix, de juſtice, d'humanité & de bonne-foi. Il eſt encore plus criminel de tromper dans un traité de paix avec un peuple voiſin, que de tromper dans un contrat avec un particulier. Mettre dans un traité des termes ambigus & captieux, c'eſt préparer des ſemences de guerre pour l'avenir : c'eſt mettre des caques de poudre ſous les maiſons où l'on habite.

Direction XXVI.

Quand il a été queſtion d'une guerre, avez-vous d'abord examiné & fait examiner votre droit par les perſonnes les plus intelligentes & les moins flatteuſes pour vous ? Vous êtes-vous défié des conſeils de certains miniſtres qui ont intérêt de vous engager à la guerre, ou qui du moins cherchent à flatter vos paſſions pour tirer de vous de quoi contenter les leurs ? Avez-vous cherché toutes les raiſons qui pouvoient être contre vous ? Avez-vous écouté favorablement ceux qui les ont approfondies ? Vous êtes-vous donné le temps de ſavoir les

ſentimens de tous vos plus ſages conſeillers ſans les prévenir ?

N'avez-vous point regardé votre gloire perſonnelle comme une raiſon d'entreprendre quelque choſe, de peur de paſſer votre vie ſans vous diſtinguer des autres princes ? Comme ſi les princes pouvoient trouver quelque gloire ſolide à troubler le bonheur des peuples, dont ils doivent être les peres ! Comme ſi un pere de famille pouvoit être eſtimable par les actions qui rendent ſes enfans malheureux ! Comme ſi un roi avoit quelque gloire à eſpérer ailleurs que dans ſa vertu, c'eſt-à-dire, dans ſa juſtice, & dans le bon gouvernement de ſon peuple ! N'avez-vous point cru que la guerre étoit néceſſaire pour acquérir des places qui étoient à votre bienſéance, & qui feroient la ſureté de votre frontiere ? Etrange régle ! Par les convenances on ira de proche en proche juſqu'à la Chine.

Pour la ſureté d'une frontiere, on la peut trouver ſans prendre le bien d'autrui. Fortifiez vos propres places, & n'uſurpez point celles de vos voiſins. Voudriez-vous qu'un voiſin vous prît tout ce qu'il croiroit commode pour ſa ſureté ? Votre ſureté n'eſt point un titre de propriété pour le bien d'autrui. La vraie ſureté pour vous, c'eſt d'être juſte : c'eſt de conſerver de bons alliés par une conduite droite & modérée : c'eſt d'avoir un peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné, & bien diſcipliné. Mais qu'y a-t-il de plus contraire à votre ſureté, que de faire éprouver à vos voiſins qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, & que vous êtes toujours prêt à prendre ſur eux tout ce qui vous accommode ?

Direction XXVII.

Avez-vous bien examiné ſi la guerre dont il s'agiſſoit, étoit néceſſaire à vos peuples? Peut-être ne s'agiſſoit il que de quelque prétention qui vous regardoit perſonnellement, vos peuples n'y ayant aucun intérêt réel. Que leur importe que vous ayez une province de plus? Ils peuvent, par affection pour vous, ſi vous les traitez en pere, faire quelque effort pour vous aider à recueillir les ſucceſſions d'état qui vous ſont dues légitimement. Mais pouvez-vous les accabler d'impôts malgré eux, pour trouver les fonds néceſſaires à une guerre qui ne leur eſt utile en rien? Bien plus : ſuppoſé même que cette guerre regarde préciſément l'état, vous avez dû regarder ſi elle eſt plus utile que dommageable. Il faut comparer les fruits qu'on en peut tirer, ou du moins les maux qu'on pourroit craindre, ſi on ne la faiſoit pas avec les inconvéniens qu'elle entraînera après elle.

Toute compenſation, exactement faite, il n'y a preſque point de guerre, même heureuſement terminée qui ne faſſe beaucoup plus de mal que de bien à un état. On n'a qu'à conſidérer combien elle ruine de familles, combien elle fait périr d'hommes, combien elle ravage & dépeuple de pays, combien elle déregle un état, combien elle y renverſe les lois, combien il faudroit d'années pour réparer ce que deux ans de guerre cauſent de maux contraires à la bonne politique dans un état. Tout homme ſenſé, & qui agiroit ſans paſſion, entreprendroit-il le procès le mieux fondé ſelon les lois, s'il étoit aſſuré que ce procès, même en le gagnant, feroit plus de mal que de bien à la nombreuſe famille dont il eſt chargé.

Cette juſte compenſation des biens & des maux de la guerre, détermineroit toujours un bon roi à éviter la guerre à cauſe de ſes funeſtes ſuites: car où ſont les biens qui puiſſent contrebalancer tant de maux inévitables, ſans parler des périls des mauvais ſuccès? Il ne peut y avoir qu'un ſeul cas où la guerre, malgré tous ſes maux, devient néceſſaire. C'eſt ce cas où l'on ne pourroit l'éviter qu'en donnant trop de priſe & d'avantage à un ennemi injuſte, artificieux & trop puiſſant. Alors en voulant par foibleſſe éviter la guerre, on y tomberoit encore plus dangereuſement: on feroit une paix qui ne ſeroit pas une paix & qui n'en auroit que l'apparence trompeuſe. Alors il faut malgré ſoi faire vigoureuſement la guerre, par le deſir ſincere d'une bonne & conſtante paix. Mais ce cas unique eſt plus rare qu'on ne s'imagine; & ſouvent on le croit réel, qu'il eſt chimérique.

Quand un roi eſt juſte, ſincere, inviolablement fidelle à tous ſes alliés, & puiſſant dans ſon pays par un ſage gouvernement, il a de quoi bien réprimer les voiſins inquiets & injuſtes qui veulent l'attaquer. Il a l'amour de ſes peuples, & la confiance de ſes voiſins. Tout le monde eſt intéreſſé à le ſoutenir. Si ſa cauſe eſt juſte, il n'a qu'à prendre toutes les voies les plus douces avant que de commencer la guerre. Il peut, étant déja puiſſamment armé, offrir de croire certains voiſins neutres & déſintéreſſés, prendre quelque choſe ſur lui pour la paix, éviter tout ce qui aigrit les eſprits, & tenter toutes les voies d'accommodement. Si tout cela eſt inutile, & ne ſert de rien, il en fera la guerre avec plus de confiance en la protection de Dieu, avec plus de zele de ſes ſujets, avec plus de ſecours de ſes alliés. Mais il arrivera très-rarement, qu'il ſoit réduit à faire la

guerre dans de telles circonſtances. Les trois quarts des guerres ne s'engagent que par hauteur, par fineſſe, par avidité, par précaution.

Direction XXVIII.

Avez-vous été fidelle à tenir parole à vos ennemis, pour les capitulations, pour les cartels, &c.? Il y a les lois de la guerre qu'il ne faut pas moins religieuſement garder que celles de la paix. Lors même qu'on eſt en guerre, il reſte un certain droit des gens qui eſt le fonds de l'humanité même. C'eſt un lien ſacré & inviolable entre les peuples, que nulle guerre ne peut rompre. Autrement la guerre ne ſeroit plus qu'un brigandage inhumain, qu'une ſuite perpétuelle de trahiſons, d'aſſaſſinats, d'abominations, & de barbaries. Vous ne devez faire à vos ennemis que ce que vous croyez qu'ils ont droit de vous faire. Il y a les violences & les ruſes de guerre, qui ſont réciproques, & auxquelles chacun s'attend. Pour tout le reſte, il faut une bonne-foi & une humanité entiere. Il n'eſt point permis, par exemple, de donner des paroles en vue d'en manquer, parce qu'on vous en a donné, auxquelles on a manqué enſuite.

D'ailleurs, pendant la guerre, entre deux nations indépendantes l'une de l'autre, la couronne la plus noble ou la plus puiſſante, ne doit point ſe diſpenſer de ſubir avec égalité toutes les lois communes de la guerre. Un prince, qui joue avec un particulier, ne doit pas moins obſerver que lui toutes les lois du jeu. Dès qu'il joue avec lui, il devient ſon égal, pour le jeu ſeulement. Le prince le plus élevé & le plus puiſſant, doit ſe piquer d'être le plus fidelle à ſuivre toutes les régles pour les contributions qui mettent ſes peuples à couvert des captures, des maſſacres, des

incendies, pour les cartels, pour les capitulations, &c.

Direction XXIX.

Il ne ſuffit pas de garder les capitulations à l'égard des ennemis : il faut encore les garder religieuſement à l'égard des peuples conquis. Comme vous devez tenir parole à la garniſon d'une ville priſe, & n'y faire aucune ſupercherie ſur des termes ambigus : tout de même vous devez tenir parole au peuple de cette ville & de ſes dépendances. Qu'importe à qui vous avez promis des conditions pour ce peuple : que ce ſoit à lui ou à la garniſon, tout cela eſt égal. Ce qui eſt certain, c'eſt que vous avez promis des conditions pour ce peuple : c'eſt à vous à les garder inviolablement. Qui pourra ſe fier à vous ſi vous y manquez ? Qu'y aura-t-il de ſacré, ſi une promeſſe ſi ſolemnelle ne l'eſt pas? C'eſt un contrat fait avec ces peuples pour les rendre vos ſujets : commencerez-vous par violer votre titre fondamental ? ils ne vous doivent obéiſſance que ſuivant ce contrat ; & ſi vous le violez, vous ne méritez plus qu'ils l'obſervent.

Direction XXX.

Pendant la guerre n'avez-vous point fait de maux inutiles à vos ennemis? Ces ennemis ſont toujours hommes & toujours vos freres. Si vous êtes vrai homme, vous ne devez leur faire que les maux que vous ne pouvez vous diſpenſer de leur faire, pour vous garantir de ceux qu'ils vous préparent, & pour les réduire à une juſte paix. N'avez-vous point inventé & introduit à pure perte, & par paſſion ou par hauteur, de nouveaux genres d'hoſtilités. N'avez-vous point au-

torisé des ravages, des incendies, des sacrileges, des massacres qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous pouviez défendre votre cause ; & malgré lesquels vos ennemis ont également continué leurs efforts contre vous ? Vous devez rendre compte à Dieu & réparer selon l'étendue de votre pouvoir, tous les maux que vous avez autorisés, & qui ont été faits sans nécessité.

Direction XXXI.

Avez-vous exécuté ponctuellement les traités de paix? Ne les avez-vous jamais violés sous de beaux prétextes ? A l'égard des articles des anciens traités de paix qui sont ambigus, au lieu d'en tirer des sujets de guerre, il faut les interpréter par la pratique qui les a suivis immédiatement. Cette pratique immédiate est l'interprétation infaillible des paroles. Les parties, immédiatement après le traité, s'entendoient elles-mêmes parfaitement; elles savoient mieux alors ce qu'elles avoient voulu dire qu'on ne le peut savoir cinquante ans après. Ainsi la possession est décisive à cet égard-là ; & vouloir la troubler, c'est vouloir éluder ce qu'il y a de plus assuré, & de plus inviolable dans le genre humain. Pour donner quelque consistance au monde, & quelque sureté aux nations, il faut supposer, par préférence à tout le reste, deux points, qui sont comme les deux poles de la terre entiere; l'un que tout traité de paix, juré entre deux princes est inviolable à leur égard, & doit toujours être pris simplement dans son sens le plus naturel, & interprété par l'exécution immédiate : l'autre que toute possession paisible, & non interrompue, depuis le temps que la jurisprudence demande pour les prescriptions les moins favorables, doit

acquérir une propriété certaine & légitime à celui qui a cette poſſeſſion, quelque vice qu'elle ait pu avoir dans ſon origine. Sans ces deux régles fondamentales, point de repos ni de ſureté dans le genre humain. Les avez-vous toujours ſuivies?

Direction XXXII.

Avez-vous fait juſtice au mérite de tous les principaux ſujets que vous pouviez mettre dans les emplois? En ne faiſant pas juſtice aux particuliers ſur leurs biens comme ſur leurs terres, ſur leurs rentes, &c. Vous n'avez fait tort qu'à ces particuliers & à leurs familles. Mais en ne comptant pour rien dans les choix des hommes, ni la vertu, ni les talens, c'eſt à tout votre état que vous avez fait une injuſtice irréparable. Ceux que vous n'avez point choiſis pour les places n'ont rien perdu d'effectif; parce que ces places n'auroient été pour eux que des occaſions dangereuſes pour leur ſalut & pour leur repos temporel: mais c'eſt tout votre royaume que vous avez privé injuſtement d'un ſecours que Dieu lui avoit préparé. Les hommes, d'un eſprit élevé & d'un cœur droit, ſont plus rares qu'on ne ſauroit le croire. Il faudroit les aller chercher juſques au bout du monde: *procul, & de ultimis finibus pretium ejus*, comme dit le ſage de la femme forte. Pourquoi avez-vous privé l'état du ſecours de ces hommes ſupérieurs aux autres? Votre devoir n'étoit-il pas de choiſir pour les premieres places, les premiers hommes? N'étoit-ce pas là votre principale fonction? Un roi ne fait pas la fonction de roi, en réglant les détails que d'autres qui gouvernent ſous lui pourroient régler. Sa fonction eſſentielle eſt de faire ce que nul autre que lui ne peut faire. C'eſt de bien choiſir ceux qui

exercent ſon autorité ſous lui : c'eſt de mettre chacun dans la place qui lui convient, & de faire tout dans l'état, non par lui-même, ce qui eſt impoſſible, mais en faiſant tout faire par des hommes qu'il choiſit, qu'il anime & qu'il redreſſe. Voilà la véritable action de roi. Avez-vous quitté tout le reſte que d'autres peuvent faire ſous vous, pour vous appliquer à ce devoir eſſentiel, que vous ſeul pouvez remplir ? Avez-vous eu ſoin de jeter les yeux ſur un certain nombre de gens ſenſés & bien intentionnés, par qui vous puiſſiez être avertis de tous les ſujets de chaque profeſſion qui s'élevent & qui ſe diſtinguent ? Les avez-vous queſtionnés tous ſéparément pour voir ſi leurs témoignages, ſur chaque ſujet, ſeroient uniformes? Avez-vous eu la patience d'examiner, par ces divers canaux, les ſentimens, les inclinations, les habitudes, la conduite de chaque homme que vous pouvez placer ? Avez-vous vu ces hommes vous-même ? Expédier des détails dans un cabinet où l'on ſe renferme ſans ceſſe, c'eſt dérober ſon plus précieux temps à l'état. Il faut qu'un roi voie, parle, écoute beaucoup de gens, qu'il apprenne par ſon expérience à étudier les hommes, qu'il les connoiſſe par un fréquent commerce & par un accès libre.

Il y a deux manieres de les connoître. L'une eſt la converſation. Si vous étudiez bien les hommes, ſans paroître néanmoins les étudier, la converſation vous ſera beaucoup plus utile, que beaucoup de travaux qu'on croiroit plus importans. Vous y remarquerez la légereté, l'indiſcrétion, la vanité, l'artifice des hommes, leurs flatteries, leurs fauſſes maximes. Les princes ont un pouvoir infini ſur ceux qui les approchent : & ceux qui les approchent ont une foibleſſe infinie en les approchant. La vue des princes réveille toutes

les paſſions, & rouvre toutes les plaies du cœur. Si un prince ſait profiter de cet aſcendant, il ſentira bientôt les foibleſſes de chaque homme. L'autre maniere d'éprouver les hommes eſt de les mettre dans les emplois ſubalternes, pour eſſayer s'ils ſeront propres aux emplois ſupérieurs. Suivez les hommes dans les emplois que vous leur confiez, ne les perdez jamais de vue, ſachez ce qu'ils font, faites leur rendre compte de ce que vous leur avez donné à faire. Voilà de quoi leur parler, quand vous les voyez : jamais vous ne manquerez de ſujets de converſation. Vous verrez leur naturel par les partis qu'ils ont pris d'eux-mêmes. Quelquefois il eſt à propos de leur cacher vos ſentimens pour découvrir les leurs. Demandez leur conſeil & n'en prenez que ce qu'il vous plaira.

Telle eſt la vraie fonction du roi. L'avez-vous remplie ? N'avez-vous point négligé de connoître les hommes, par pareſſe d'eſprit, par une humeur qui vous rend particulier, par une hauteur qui vous éloigne de la ſociété, par des détails qui ne ſont que des vétilles en comparaiſon de l'étude des hommes, enfin par des amuſemens dans votre cabinet, ſous prétexte de travail ſecret ? N'avez-vous point craint & écarté les ſujets forts & diſtingués des autres ? N'avez-vous pas craint qu'ils vous verront de trop près, & pénétreroient trop dans vos foibleſſes, ſi vous les approchiez de votre perſonne ? N'avez-vous pas craint qu'ils ne vous flatteroient pas, qu'ils contrediroient vos paſſions injuſtes, vos mauvais goûts, vos motifs bas & indécens ? N'avez-vous pas mieux aimé vous ſervir de certains hommes intéreſſés & artificieux qui vous flattent, qui font ſemblant de ne voir jamais vos défauts, & qui applaudiſſent à toutes vos fantaiſies, ou bien de certains hommes

mes médiocres & ſouples, que vous dominez aiſément, que vous eſpérez éblouir, qui n'ont jamais le courage de vous réſiſter, & qui vous gouvernent d'autant plus que vous ne vous défiez point de leur autorité, & que vous ne craignez point qu'ils paroiſſent d'un génie ſupérieur au vôtre? N'eſt-ce point par ces motifs ſi corrompus que vous avez rempli les principales places, d'hommes foibles ou dépravés; & que vous avez laiſſé loin de vous tout ce qu'il y avoit de meilleur pour vous aider dans les grandes affaires? Prendre les terres, les charges & l'argent d'autrui, n'eſt point une injuſtice comparable à celle que je viens d'expliquer.

Direction XXXIII.

N'avez-vous point accoutumé vos domeſtiques à une dépenſe au-deſſus de leur condition, & à des récompenſes qui chargent l'état? Vos valets de chambre, vos valets de garderobe, &c. ne vivent-ils pas comme des ſeigneurs, pendant que les vrais ſeigneurs languiſſent dans votre antichambre ſans aucun bienfait; & que beaucoup d'autres, des plus illuſtres maiſons, ſont dans le fond des provinces, réduits à cacher leur miſere? N'avez-vous point autoriſé, ſous prétexte d'orner votre cour, le luxe d'habits, de meubles, d'équipages & de maiſons, de tous ces officiers ſubalternes, qui n'ont ni naiſſance, ni mérite ſolide; & qui ſe croyent au-deſſus des gens de qualité, parce qu'ils vous parlent familiérement, & qu'ils obtiennent facilement des graces? Ne craignez-vous pas trop leur importunité? N'avez-vous point craint de les fâcher, plus que de manquer à la juſtice? N'avez-vous pas été trop ſenſible aux vaines marques de zèle & d'attachement tendre pour votre perſonne, qu'ils s'empreſſent de vous témoi-

gner pour vous plaire, & pour avancer leur fortune ? Ne les avez-vous pas rendus malheureux, en leur laiſſant concevoir des eſpérances diſproportionnées à leur état & à votre affection pour eux ? N'avez-vous pas ruiné leurs familles, en les laiſſant mourir ſans récompenſe ſolide qui reſte à leurs enfans, après que vous les avez laiſſés vivre dans un faſte ridicule, qui a conſumé les grands bienfaits qu'ils ont reçus de vous pendant leur vie ? N'en a-t-il pas été de même des autres courtiſans, chacun ſelon ſon degré ? Ils ſucent, pendant qu'ils vivent, le royaume entier ; en quelque temps qu'ils meurent, ils laiſſent leurs familles ruinées. Vous leur donnez trop, & vous leur faites encore plus dépenſer. Ainſi ceux qui ruinent l'état ſe ruinent eux-mêmes. C'eſt vous qui en êtes cauſe, en aſſemblant autour de vous tant d'hommes inutiles, faſtueux, diſſipateurs, & qui ſe font de leurs plus folles diſſipations un titre auprès de vous, pour vous demander de nouveaux biens, qu'ils puiſſent encore diſſiper.

Direction XXXIV.

N'avez-vous point pris des préventions contre quelqu'un ſans avoir examiné les faits ? C'eſt ouvrir la porte à la calomnie & aux faux rapports, ou du moins prendre témérairement les préventions des gens qui vous approchent & en qui vous vous confiez. Il n'eſt point permis de n'écouter & de ne croire qu'un certain nombre de gens. Ils ſont certainement hommes : quand même ils ſeroient incorruptibles, du moins ils ne ſont pas infaillibles. Quelque confiance que vous ayez en leurs lumieres & en leur vertu, vous êtes obligé d'examiner s'ils ne ſont point trompés par d'autres, & s'ils ne s'entêtent point. Toutes

les fois que vous vous livrerez à un certain nombre de perſonnes, qui ſont liées enſemble par les mêmes intérêts, ou par les mêmes ſentimens, vous vous expoſez volontairement à être trompé & à faire des injuſtices. N'avez-vous point quelquefois fermé les yeux à certaines raiſons fortes, ou du moins n'avez-vous pas pris certains partis rigoureux dans le doute, pour contenter ceux qui vous environnent & que vous craignez de fâcher? N'avez-vous pas pris le parti, ſur des rapports incertains, d'écarter des emplois des gens qui ont des talens, & un mérite diſtingué? On dit en ſoi-même : *il n'eſt pas poſſible d'éclairer ces accuſations ; le plus ſûr eſt d'éloigner des emplois cet homme.* Mais cette prétendue précaution eſt le plus dangereux de tous les piéges. Par-là on n'approfondit rien, & on donne aux rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le fond ſans examiner, car on exclut le mérite, & on ſe laiſſe effaroucher contre toutes les perſonnes que les rapporteurs veulent rendre ſuſpectes. Qui dit un rapporteur, dit un homme qui s'offre pour faire ce métier, qui s'inſinue par cet horrible métier, & qui, par conſéquent, eſt manifeſtement indigne de toute créance. Le croire, c'eſt vouloir s'expoſer à égorger l'innocent. Un prince qui prête l'oreille aux rapporteurs de profeſſion, ne mérite de connoître ni la vérité ni la vertu. Il faut chaſſer & confondre ces peſtes de cour. Mais comme il faut être averti, le prince doit avoir d'honnêtes gens, qu'il oblige malgré eux à veiller, à obſerver, à ſavoir ce qui ſe paſſe, & à l'en avertir ſecrétement. Il doit choiſir pour cette fonction les gens à qui elle répugne davantage, & qui ont le plus d'horreur pour le mérite infâme de rapporter. Ceux-ci ne l'avertiront que des faits véritables & importans, ils ne lui diront

point toutes les bagatelles qu'il doit ignorer, & ſur leſquelles il doit être commode au public. Du moins ils ne lui donneront les choſes que comme douteuſes : & ce ſera à lui à les approfondir, ou à ſuſpendre ſon jugement ſi elles ne peuvent être éclaircies.

Direction XXXV.

N'avez-vous point trop répandu de bienfaits ſur vos miniſtres, ſur vos favoris, & ſur leurs créatures, pendant que vous avez laiſſé languir dans le beſoin des perſonnes de mérite qui ont longtemps ſervi & qui manquent de protection ? D'ordinaire le grand défaut des princes c'eſt d'être foibles, mous & innapliqués. Ils ne ſont preſque jamais déterminés par le mérite ni par les vrais défauts des gens. Le fond des choſes n'eſt pas ce qui les touche : leur déciſion d'ordinaire vient de ce qu'ils n'oſent refuſer ceux qu'ils ont l'habitude de voir & de croire. Souvent ils les ſouffrent avec impatience, & ne laiſſent pourtant pas de demeurer ſubjugués. Ils voient les défauts de ces gens-là & ſe contentent de les voir. Ils ſe ſavent bon gré de n'en être pas les dupes ; après quoi ils les ſuivent aveuglément. Ils leur ſacrifient le mérite, l'innocence, les talens diſtingués, & les plus longs ſervices. Quelquefois ils écouteront favorablement un homme qui oſera leur parler contre ces miniſtres ou ſes favoris, & ils verront des faits clairement vérifiés. Alors ils gronderont, & feront entendre à ceux qui ont oſé parler, qu'ils ſeront ſoutenus contre le miniſtre ou contre le favori. Mais bientôt le prince ſe laſſe de protéger celui qui ne tient qu'à lui ſeul. Cette protection lui coûte trop dans le détail : & de peur de voir un viſage mécontent dans la perſonne du miniſtre, l'honnête-homme, par qui l'on avoit ſu la vérité,

ſera abandonné à ſon indignation. Après cela méritez-vous d'être averti ? Pouvez-vous eſpérer de l'être ? Quel eſt l'homme ſage qui oſera aller droit à vous, ſans paſſer par le miniſtre dont la jalouſie eſt implacable ? Ne méritez-vous pas de ne plus voir que par ſes yeux ? N'êtes-vous pas livré à ſes paſſions les plus injuſtes, & à ſes préventions les plus déraiſonnables ? Vous laiſſez-vous quelque remede contre un ſi grand mal ?

Direction XXXVI.

Ne vous laiſſez-vous point éblouir par certains hommes vains, hardis, & qui ont l'art de ſe faire valoir, pendant que vous négligez & laiſſez loin de vous le mérite ſimple, modeſte, timide & caché ? Un prince montre la groſſiéreté de ſon goût, lorſqu'il ne ſait pas diſcerner combien ces eſprits ſi hardis, & qui ont l'art d'impoſer, ſont ſuperficiels & pleins de défauts mépriſables. Un prince ſage & pénétrant, n'eſtime ni les eſprits évaporés, ni les grands parleurs, ni ceux qui décident d'un ton de confiance, ni les critiques dédaigneux, ni les moqueurs qui tournent tout en plaiſanterie. Il mépriſe ceux qui trouvent tout facile, qui applaudiſſent à tout ce qu'il veut, qui ne conſultent que ſes yeux, ou le ton de ſa voix, pour deviner ſa penſée, pour l'approuver. Il recule loin des emplois de confiance, ces hommes qui n'ont que des dehors ſans fond. Au contraire il cherche, il prévient, il attire à ſoi les perſonnes judicieuſes & ſolides, qui n'ont aucun empreſſement, qui ſe défient d'elles-mêmes, qui craignent les emplois, qui promettent peu & qui tâchent de faire beaucoup, qui ne parlent guere & qui penſent toujours ; qui parlent d'un ton douteux, & qui ſavent contredire avec reſpect.

De tels ſujets demeurent ſouvent obſcurs dans les places inférieures, pendant que les premieres ſont occupées par des hommes groſſiers & hardis, qui ont impoſé au prince, & qui ne ſervent qu'à montrer combien il manque de diſcernement. Tandis que vous négligerez de chercher le mérite caché, & de réprimer les gens empreſſés & dépourvus de qualités ſolides, vous ſerez reſponſable devant Dieu de toutes les fautes qui ſeront faites par ceux qui agiront ſous vous. Le métier d'adroit courtiſan perd tout dans un état. Les eſprits les plus courts & les plus corrompus ſont ſouvent ceux qui apprennent le mieux cet indigne métier. Ce métier gâte tous les autres : le médecin néglige la médecine : le prélat oublie les devoirs de ſon miniſtere, le général d'armée ſonge bien plus à faire ſa cour qu'à défendre l'état : l'ambaſſadeur négocie bien plus pour ſes propres intérêts à la cour de ſon maître, qu'il ne négocie pour les intérêts de ſon maître à la cour où il eſt envoyé. L'art de faire ſa cour gâte les hommes de toutes les profeſſions, & étouffe le vrai mérite.

Rabaiſſez donc ces hommes dont tout le talent ne conſiſte qu'à plaire, qu'à flatter, qu'à éblouir, qu'à s'inſinuer pour faire fortune. Si vous y manquez, vous remplirez indignement vos places, & le vrai mérite demeurera toujours en arriere. Votre devoir eſt de reculer ceux qui s'avancent trop, & d'avancer ceux qui demeurent reculés en faiſant leur devoir.

Direction XXXVII,

ET DERNIERE.

N'avez-vous point entaſſé trop d'emplois ſur la

tête d'un ſeul homme, ſoit pour contenter ſon ambition, ſoit pour vous épargner la peine d'avoir beaucoup de gens à qui vous ſoyez obligé de parler? Dès qu'un homme eſt l'homme à la mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fît lui ſeul toutes choſes. Ce n'eſt pas qu'on l'aime; car on n'aime rien: ce n'eſt pas qu'on s'y fie; car on ſe défie de la probité de tout le monde: ce n'eſt pas qu'on le trouve parfait: car on eſt ravi de le critiquer ſouvent; mais c'eſt qu'on eſt pareſſeux & ſauvage. On ne veut point avoir à compter avec tant de gens. Pour en voir moins & pour n'être point obſervé de près par tant de perſonnes, on fera faire à un ſeul homme ce que quatre auroient grand peine à bien faire. Le public en ſouffre; les expéditions languiſſent; les ſurpriſes & les injuſtices ſont plus fréquentes & plus irrémédiables. L'homme eſt accablé & ſeroit bien fâché de ne l'être pas. Il n'a le temps, ni de penſer, ni d'approfondir, ni de faire des plans, ni d'étudier les hommes dont il ſe ſert: il eſt toujours entraîné au jour la journée, par un torrent de détails à expédier.

D'ailleurs cette multitude d'emplois ſur une ſeule tête, ſouvent aſſez foible, exclut tous les meilleurs ſujets qui pourroient ſe former & faire de grandes choſes. Tout talent demeure étouffé. La pareſſe du prince en eſt la vraie cauſe. Les plus petites raiſons décident ſur les grandes affaires. Delà naiſſent des injuſtices innombrables. *Pauca de te*, diſoit St. Auguſtin au comte Boniface, *ſed multa propter te.* Peut-être ferez-vous peu de mal par vous-même; mais il s'en fera d'infinis par votre autorité miſe en mauvaiſes mains.

Fin des directions.

SUPPLEMENT
OU
ADDITION
AUX DIRECTIONS PRÉCÉDENTES.
XXV - XXX.

Concernant en particulier,

Non-ſeulement le droit légitime, mais même la néceſſité indiſpenſable de former des alliances, tant offenſives que défenſives, contre une puiſſance ſupérieure, juſtement redoutable aux autres, & tendant manifeſtement à la monarchie univerſelle.

LES états voiſins les uns des autres ne ſont pas ſeulement obligés à ſe traiter mutuellement ſelon les régles de la juſtice & de la bonne foi; mais ils doivent encore pour leur ſureté particuliere, autant que pour l'intérêt commun, faire une eſpèce de ſociété & de république générale.

Il faut compter, qu'à la longue, la plus grande puiſſance prévaut toujours & renverſe les autres, ſi les autres ne ſe réuniſſent point pour faire le contrepoids. Il n'eſt pas permis d'eſpérer, parmi les hommes, qu'une puiſſance ſupérieure demeure dans les bornes d'un exacte modération, & qu'elle ne veuille dans ſa force, que ce qu'elle pourroit

obtenir dans ſa plus grande foibleſſe. Quand même un prince ſeroit aſſez parfait pour faire un uſage ſi merveilleux de ſa proſpérité, cette merveille finiroit avec ſon régne. L'ambition naturelle des ſouverains, les flatteries de leurs conſeillers & la prévention des nations entieres, ne permettent pas de croire qu'une nation, qui peut ſubjuguer les autres, s'en abſtienne pendant des ſiecles entiers. Un régne où éclateroit une juſtice ſi extraordinaire, ſeroit l'ornement de l'hiſtoire, & un prodige qu'on ne peut plus revoir.

Il faut donc compter ſur ce qui eſt réel & journalier, qui eſt que chaque nation cherche à prévaloir ſur toutes les autres qui l'environnent. Chaque nation eſt donc obligée à veiller ſans ceſſe pour prévenir l'exceſſif agrandiſſement de chaque voiſin pour ſa ſureté propre. Empêcher le voiſin d'être trop puiſſant, ce n'eſt point faire un mal : c'eſt ſe garantir de la ſervitude, & en garantir ſes autres voiſins. En un mot, c'eſt travailler à la liberté, à la tranquillité, au ſalut public. Car l'agrandiſſement d'une nation, au-delà d'une certaine borne, change le ſyſtême général de toutes les nations qui ont rapport à celle-là. Par exemple, toutes les ſucceſſions qui ſont entrées dans la maiſon de Bourgogne, puis celles qui ont élevé la maiſon d'Autriche, ont changé la face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû craindre la *monarchie univerſelle* ſous Charles-quint ; ſur-tout après que François I eût été défait & pris à Pavie. Il eſt certain qu'une nation, qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Eſpagne, ne laiſſoit pas alors d'être en droit, pour la liberté publique, de prévenir cette puiſſance rapide qui ſembloit prête à tout engloutir.

Les particuliers ne ſont pas en droit de s'oppoſer de même à l'accroiſſement des richeſſes de

leurs voiſins : parce qu'on doit ſuppoſer que cet accroiſſement d'autrui ne peut être leur ruine. Il y a des lois écrites & des magiſtrats pour réprimer les injuſtices & les violences entre les familles inégales en biens ; mais pour les états, ils ne ſont pas de même. Le trop grand accroiſſement d'un ſeul peut être la ruine & la ſervitude de tous les autres qui ſont ſes voiſins : il n'y a ni lois écrites, ni juges établis, pour ſervir de barriere contre les invaſions du plus puiſſant. On eſt toujours en droit de ſuppoſer que le plus puiſſant, à la longue, ſe prévaudra de ſa force, quand il n'y aura plus d'autre force à peu-près égale qui puiſſe l'arrêter. Ainſi chaque prince eſt en droit & en obligation de prévenir, dans ſon voiſin, cet accroiſſement de puiſſance qui jeteroit ſon peuple & tous les autres peuples voiſins dans un danger prochain de ſervitude ſans reſſource.

Par exemple, Philippe II, roi d'Eſpagne, après avoir conquis le Portugal, veut ſe rendre maître de l'Angleterre. Je ſais bien que ſon droit étoit mal fondé ; car il n'en avoit que par la reine Marie ſa femme, morte ſans enfans. Eliſabeth, illégitime, ne devoit point régner. La couronne appartenoit à Marie Stuart, & à ſon fils. Mais enfin, ſuppoſé que le droit de Philippe II eut été inconteſtable, l'Europe entiere auroit eu raiſon néanmoins de s'oppoſer à ſon établiſſement en Angleterre ; car ce royaume ſi puiſſant, ajouté à ſes états d'Eſpagne, d'Italie, de Flandre, des Indes orientales & occidentales, le mettoit en état de faire la loi, ſur-tout par ſes forces maritimes, à toutes les autres puiſſances de la chrétienté. Alors, *ſummum jus*, *ſumma injuria*. Un droit particulier de ſucceſſion ou de donation, devoit céder à la loi naturelle de la ſureté de tant de nations. En un mot, tout ce qui renverſe

l'équilibre, & qui donne le coup déciſif pour la monarchie univerſelle, peut être juſte, quand même il ſeroit fondé ſur des lois écrites dans un pays particulier. La raiſon en eſt, que ces lois écrites chez un peuple, ne peuvent prévaloir ſur la loi naturelle de la liberté & de la ſureté commune, gravée dans le cœur de tous les autres peuples du monde. Quand une puiſſance monte à un point que toutes les autres puiſſances voiſines enſemble ne peuvent plus lui réſiſter, toutes ces autres ſont en droit de ſe liguer pour prévenir cet accroiſſement, après lequel il ne ſeroit plus temps de défendre la liberté commune. Mais pour faire légitimement ces ſortes de ligues, qui tendent à prévenir un trop grand accroiſſement d'un état, il faut que le cas ſoit véritable & preſſant : il faut ſe contenter d'une ligue défenſive ; ou du moins ne la faire offenſive, qu'autant que la juſte & néceſſaire défenſe ſe trouvera renfermée dans les deſſeins d'une agreſſion. Encore même faut-il toujours dans les traités de ligues offenſives poſer des bornes préciſes, pour ne détruire jamais une puiſſance, ſous prétexte de la modérer.

Cette attention à maintenir une eſpece d'égalité & d'équilibre, entre les nations voiſines, eſt ce qui en aſſure le repos commun. A cet égard toutes nations voiſines, & liées par le commerce, ſont un grand corps, & une eſpece de communauté. Par exemple, la chrétienté fait une eſpece de république générale qui a ſes intérêts, ſes craintes, ſes précautions à obſerver. Tous les membres qui compoſent ce grand corps, ſe doivent les uns aux autres pour le bien commun, & ſe doivent encore à eux-mêmes pour la ſureté de la patrie, de prévenir tout progrès de quelqu'un des membres qui renverſeroit l'équilibre, & qui ſe tourneroit à la ruine inévitable

de tous les autres membres du même corps. Tout ce qui change ou altere ce ſyſtême général de l'Europe eſt trop dangereux, & traîne après ſoi des maux infinis.

Toutes les nations voiſines ſont tellement liées par leurs intérêts les unes aux autres, & au gros de l'Europe, que les moindres progrès particuliers peuvent altérer ce ſyſtême général qui fait l'équilibre, & qui peut ſeul faire la ſureté publique. Otez une pierre d'une voûte, tout l'edifice tombe, parce que toutes les pierres ſe ſoutiennent en s'entrepouſſant.

L'humanité met donc un devoir mutuel de défenſe du ſalut commun, entre les nations voiſines, contre un état voiſin qui devient trop puiſſant; comme il y a des devoirs mutuels entre les concitoyens pour la liberté de la patrie. Si le citoyen doit beaucoup à ſa patrie, dont il eſt membre, chaque nation doit, à plus forte raiſon, bien davantage au repos & au ſalut de la république univerſelle dont elle eſt membre, & dans laquelle ſont renfermées toutes les parties des particuliers.

Les ligues défenſives ſont donc juſtes & néceſſaires, quand il s'agit véritablement de prévenir une trop grande puiſſance qui ſeroit en état de tout envahir. Cette puiſſance ſupérieure n'eſt donc pas en droit de rompre la paix avec les autres états inférieurs, préciſément à cauſe de leur ligue défenſive; car ils ſont en droit & en obligation de la faire.

Pour une ligue offenſive elle dépend des circonſtances. Il faut qu'elle ſoit fondée ſur des infractions de paix, ou ſur la détention de quelque autre pays des alliés, ou ſur la certitude de quelque autre fondement ſemblable. Encore même

faut-il toujours, comme je l'ai déja dit (*a*), borner de tels traités à des conditions qui empêchent ce qu'on voit; c'eſt qu'une nation ſe ſert de la néceſſité d'en rabattre une autre qui aſpire à la tyrannie univerſelle, pour y aſpirer elle-même à ſon tour. L'habileté auſſi bien que la juſtice & la bonne foi, en faiſant des traités d'alliance, eſt de les faire très-précis, très-éloignés de toutes équivoques, & exactement bornés à un certain bien que vous en voulez tirer prochainement. Si vous n'y prenez garde, les engagemens que vous prenez ſe tourneront contre vous, en abbattant trop vos ennemis & en élevant trop vos alliés. Il vous faudra, ou ſouffrir ce qui vous détruit, ou manquer à votre parole; choſes preſque également funeſtes.

Continuons à raiſonner ſur ces principes, en prenant l'exemple particulier de la chrétienté, qui eſt le plus ſenſible pour nous.

Il n'y a que quatre ſortes de ſyſtêmes. Le premier eſt d'être abſolument ſupérieur à toutes les autres puiſſances, même réunies: c'eſt l'état des Romains, & celui de Charlemagne. Le ſecond eſt d'être dans la chrétienté la puiſſance ſupérieure aux autres, qui font néanmoins à-peu-près le contrepoids en ſe réuniſſant. Le troiſieme eſt d'être une puiſſance inférieure à une autre; mais qui ſoutient ſon union avec tous les voiſins, contre cette puiſſance prédominante. Enfin le quatrieme eſt d'une puiſſance à-peu-près égale à une autre, qui tient tout en paix par cette eſpece d'équilibre, qu'elle garde ſans ambition & de bonne foi.

(*a*) Voyez ci-deſſus pages 299 & 300.

L'état des Romains & de Charlemagne n'eſt point un état qu'il vous ſoit permis de deſirer. I. Parce que pour y arriver, il faut commettre toutes ſortes d'injuſtices & de violences : il faut prendre ce qui n'eſt point à vous, & le prendre par des guerres abominables dans leur étendue. II. Ce deſſein eſt très-dangereux : ſouvent les états périſſent par ces folles ambitions. III. Ces empires immenſes qui ont fait tant de maux en ſe formant, en font bientôt après d'autres encore plus effroyables, en tombant par terre. La premiere minorité, ou le premier régne foible, ébranle les trop grandes maſſes, & ſépare des peuples qui ne ſont encore accoutumés, ni au joug, ni à l'union naturelle. Alors quelles diviſions, quelles confuſions, quelles anarchies irrémédiables! On n'a qu'à ſe ſouvenir des maux qu'ont fait en Occident la chûte ſi prompte de l'empire de Charlemagne; & en Orient le renverſement de celui d'Alexandre, dont les capitaines firent encore plus de maux pour partager ſes dépouilles, qu'il n'en avoit fait lui-même en ravageant l'Aſie. Voilà donc le ſyſtême le plus éblouiſſant, le plus flatteur & le plus funeſte, pour ceux mêmes qui viennent à bout de l'exécuter.

Le ſecond ſyſtême eſt d'une puiſſance ſupérieure à toutes les autres, qui ſont contr'elle à-peu-près l'équilibre. Cette puiſſance ſupérieure a l'avantage contre les autres d'être toute réunie, toute ſimple, abſolue dans ſes ordres, toute certaine dans ſes meſures. Mais à la longue, ſi elle ne ceſſe de réunir contr'elle les autres, en excitant la jalouſie, il faut qu'elle ſuccombe. Elle s'épuiſe, elle eſt expoſée à beaucoup d'accidens internes & imprévus, ou les attaques du dehors peuvent la renverſer ſoudainement. De plus elle s'uſe pour rien, & fait des efforts ruineux pour une ſupériorité

qui ne lui donne rien d'effectif, & qui l'expoſe à toutes ſortes de déshonneurs & de dangers. De tous les états, c'eſt certainement le plus mauvais, d'autant plus qu'il ne peut jamais aboutir dans ſa plus étonnante proſpérité, qu'à paſſer dans le premier ſyſtême, que nous avons déja reconnu injuſte & pernicieux.

Le troiſieme ſyſtême eſt d'une puiſſance inférieure à une autre, mais enſorte que l'inférieure, unie au reſte de l'Europe, fait l'équilibre contre la ſupérieure, & la ſureté de tous les autres moindres états. Ce ſyſtême a ſes incommodités & ſes inconvénients; mais il riſque moins que le précédent : parce qu'on eſt ſur la défenſive, qu'on s'épuiſe moins, qu'on a des alliés, & qu'on n'eſt point d'ordinaire dans cet état d'infériorité, dans l'aveuglement & dans la préſomption inſenſée qui menace de ruine ceux qui prévalent. On voit preſque toujours, qu'avec un peu de temps, ceux qui avoient prévalu, s'uſent & commencent à déchoir. Pourvu que cet état inférieur ſoit ſage, modéré, ferme dans ſes alliances, précautionné pour ne leur donner aucun ombrage, & pour ne rien faire que leur avis pour l'intérêt commun, il occupe cette puiſſance ſupérieure juſqu'à ce quelle baiſſe.

Le quatrieme ſyſtême eſt d'une puiſſance à peu près égale à une autre, avec laquelle elle fait l'équilibre pour la ſureté publique. Etre dans cet état, & n'en vouloir point ſortir par ambition, c'eſt l'état le plus ſage & le plus heureux. Vous êtes l'arbitre commun, tous vos voiſins ſont vos amis : du moins ceux qui ne le ſont pas, ſe rendent par-là ſuſpects à tous les autres. Vous ne faites rien qui ne paroiſſe fait pour vos voiſins auſſi bien que pour vos peuples. Vous vous fortifiez tous les jours, & ſi vous parvenez, comme cela eſt preſque in-

faillible à la longue par un ſage gouvernement, à avoir plus de forces intérieures, & plus d'alliances au-dehors que la puiſſance jalouſe de la votre, alors il faut s'affermir de plus en plus dans cette ſage modération qui vous borne à entretenir l'équilibre & la ſureté commune. Il faut toujours ſe ſouvenir des maux que coûtent au dedans & au dehors de ſon état les grandes conquêtes; du riſque qu'il y a à les entreprendre; qu'elles ſont ſans fruit; & enfin de la vanité, de l'inutilité, du peu de durée des grands empires, & des ravages qu'ils cauſent en tombant.

Mais comme il n'eſt pas permis d'eſpérer qu'une puiſſance ſupérieure à toutes les autres, demeure long-temps ſans abuſer de cette ſupériorité, un prince bien ſage & bien juſte ne doit jamais ſouhaiter de laiſſer à ſes ſucceſſeurs, qui ſeront, ſelon toutes les apparences, moins modérés que lui, cette continuelle & violente tentation d'une ſupériorité trop déclarée. Pour le bien même de ſes ſucceſſeurs & de ſes peuples, il doit ſe borner à une eſpece d'égalité. Il eſt vrai qu'il y a deux ſortes de ſupériorités. L'une extérieure qui conſiſte en étendues de terres, en places fortifiées, en paſſages pour entrer dans les terres de ſes voiſins, &c. Celle-là ne fait que cauſer des tentations auſſi funeſtes à ſoi-même qu'à ſes voiſins; qu'exciter la haine, la jalouſie & les ligues. L'autre eſt intérieure & ſolide. Elle conſiſte dans un peuple plus nombreux, mieux diſcipliné, plus appliqué à la culture des terres & aux arts néceſſaires. Cette ſupériorité d'ordinaire eſt facile à acquérir, ſûre, à l'abri de l'envie & des ligues; plus propre même que les conquêtes & que les places fortes, à rendre un peuple invincible. On ne ſauroit donc trop chercher cette ſeconde ſupériorité

périorité ni trop éviter la premiere qui n'a qu'un faux éclat.

Achevé de tranſcrire, à la Haye, le 30 Mai 1720, après une copie faite ſur une qui ſortoit de l'hôtel de Beauvillers.

FIN du premier Supplément.

AUTRE SUPPLEMENT.

Contenant diverſes maximes de ſaine politique, & de ſage adminiſtration, tirées, tant des autres écrits de M. de Cambrai, que de ſes ſimples converſations.

TOUTES les nations de la terre ne ſont que les différentes familles d'une même république, dont Dieu eſt le pere commun. La loi naturelle & univerſelle ſelon laquelle il veut que chaque famille ſoit gouvernée, eſt de préférer le bien public à l'intérêt particulier.

Si les hommes ſuivoient exactement cette loi naturelle, chacun feroit par amitié, ce qu'il ne fait à préſent que par crainte, ou par intérêt. Mais les paſſions malheureuſement nous aveuglent, nous corrompent & nous empêchent ainſi de connoître & d'aimer cette grande & ſage loi. Il a fallu l'expliquer & la faire exécuter par des lois civiles; & par conſéqueut établir une autorité ſuprême qui jugeât en dernier reſſort, & à laquelle tous les hommes puſſent avoir recours,

comme à la ſource de l'unité politique & de l'ordre. Autrement il y auroit autant de gouvernemens arbitraires qu'il y a de têtes.

L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général de la ſociété, eſt donc la loi immuable & univerſelle des ſouverains. Cette loi eſt antérieure à tout contrat. Elle eſt fondée ſur la nature même. Elle eſt la ſource & la regle sûre de toutes les autres lois. Celui qui gouverne doit être le premier & le plus obéiſſant à cette loi primitive. Il peut tout ſur les peuples; mais cette loi doit pouvoir tout ſur lui. Le pere commun de la grande famille ne lui a confié ſes enfans que pour les rendre heureux. Il veut qu'un ſeul homme ſerve par ſageſſe à la félicité de tant d'hommes; & non que tant d'hommes ſervent par leur miſere à flatter l'orgueil d'un ſeul. Ce n'eſt point pour lui-même que Dieu l'a fait roi. Il ne l'eſt que pour être l'homme des peuples: & il n'eſt digne de royauté qu'autant qu'il s'oublie réellement lui-même pour le bien public.

Le deſpotiſme tyrannique des ſouverains eſt un attentat ſur les droits de la fraternité humaine. C'eſt renverſer la grande & ſage loi de la nature, dont ils ne doivent être que les conſervateurs. Le deſpotiſme de la multitude eſt une puiſſance folle & aveugle, qui ſe forcène contr'elle-même. Un peuple gâté par une liberté exceſſive, eſt le plus inſupportable de tous les tyrans. La ſageſſe de tout gouvernement, quel qu'il ſoit, conſiſte à trouver le juſte milieu entre ces deux extrêmités affreuſes, dans une liberté modérée par la ſeule autorité des lois. Mais les hommes aveugles & ennemis d'eux-mêmes, ne ſauroient ſe borner à ce juſte milieu.

Triſte état de la nature humaine! Les ſouverains, jaloux de leur autorité, veulent toujours

l'étendre. Les peuples paſſionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter. Il vaut mieux cependant ſouffrir, pour l'amour de l'ordre, les maux inévitables dans tous les états, même les plus réglés, que de ſecouer le joug de toute autorité, en ſe livrant ſans ceſſe aux fureurs de la multitude qui agit ſans regle & ſans lois. Quand l'autorité ſouveraine eſt donc une fois fixée par les lois fondamentales, dans un ſeul, dans peu, ou dans pluſieurs, il faut en ſupporter les abus, ſi l'on ne peut y remédier par des voix compatibles avec l'ordre.

Toutes ces ſortes de gouvernemens ſont néceſſairement imparfaits, puiſqu'on ne peut confier l'autorité ſuprême qu'à des hommes; & toutes ſortes de gouvernemens ſont bonnes, quand ceux qui gouvernent ſuivent la grande loi du bien public. Dans la théorie, certaines formes paroiſſent meilleures que d'autres; mais dans la pratique, la foibleſſe ou la corruption des hommes, ſujets aux mêmes paſſions, expoſent tous les états à des inconvéniens à peu près égaux. Deux ou trois hommes entraînent toujours le monarque ou le ſénat.

On ne trouvera donc pas le bonheur de la ſociété humaine, en changeant & en bouleverſant les formes déja établies: mais en inſpirant aux ſouverains, que la ſureté de leur empire dépend du bonheur de leurs ſujets; & aux peuples, que leur ſolide & vrai bonheur demande la ſubordination. La liberté ſans ordre eſt un libertinage, qui attire le deſpotiſme. L'ordre, ſans la liberté, eſt un eſclavage, qui ſe perd dans l'anarchie.

D'un côté on doit apprendre aux princes, que le pouvoir ſans bornes eſt une frénéſie, qui ruine leur propre autorité. Quant les ſouverains s'accoutument à ne connoître d'autres lois que leurs

volontés abſolues, ils ſappent le fondement de leur puiſſance. Il viendra une révolution ſoudaine & violente, qui, loin de modérer leur autorité exceſſive, l'abattra ſans reſſource.

D'un autre côté on doit enſeigner aux peuples, que les ſouverains étant expoſés aux haines, aux jalouſies, aux bévues involontaires, qui ont des conſéquences affreuſes, mais imprévues, il faut plaindre les rois & les excuſer. Les hommes ſont, à la vérité, malheureux d'avoir à être gouvernés par un roi, qui n'eſt qu'un homme ſemblable à eux : car il faudroit des dieux pour redreſſer les hommes. Les rois ne ſont pas moins infortunés, n'étant qu'hommes, c'eſt-à-dire, foibles & imparfaits, d'avoir à gouverner cette multitude innombrable d'hommes corrompus & trompeurs.

Par ces maximes, également convenables à tous les états, & en conſervant ainſi la ſubordination des rangs, on peut concilier la liberté du peuple avec l'obéiſſance due aux ſouverains, & rendre les hommes tout enſemble bons citoyens & fidelles ſujets, ſoumis ſans être effrénés. Le pur amour de l'ordre eſt la ſource de toutes les vertus politiques, auſſi bien que de toutes les vertus divines.

» Enfant de St. Louis » diſoit le ſage & pieux prélat à ſon illuſtre éleve dans une de ſes lettres, » imitez votre pere. Soyez comme lui, doux, humain, acceſſible, affable, compatiſſant & libéral. Que votre grandeur ne vous empêche jamais de deſcendre avec bonté juſques aux plus petits, pour vous mettre à leur place; & que cette bonté n'affoibliſſe jamais, ni votre autorité, ni leur reſpect. Etudiez ſans ceſſe les hommes; apprenez à vous en ſervir ſans vous lier à eux. Allez chercher le mérite juſqu'au bout du monde: d'ordinaire il demeure modeſte & reculé. La

» vertu ne perce point la foule ; elle n'a, ni avi-
» dité, ni empreſſement : elle ſe laiſſe oublier.
» Ne vous laiſſez point obſéder par des eſprits
» flatteurs & inſinuans. Faites ſentir que vous n'ai-
» mez, ni les louanges, ni les baſſeſſes. Ne mon-
» trez de la confiance qu'à ceux qui ont le cou-
» rage de vous contredire avec reſpect, & qui
» aiment mieux votre réputation que votre fa-
» veur.

» Il eſt temps que vous montriez au monde
» une maturité & une vigueur d'eſprit proportion-
» nées au beſoin préſent. St. Louis, à votre âge,
» étoit déjà les délices des bons & la terreur des
» méchans. Laiſſez donc tous les amuſemens de
» l'âge paſſé. Faites voir que vous penſez, & que
» vous penſez ce qu'un prince doit penſer & ſen-
» tir. Il faut que les bons vous aiment, & que
» les méchans vous craignent, & que tous vous
» eſtiment. Hâtez-vous de vous corriger pour tra-
» vailler utilement à corriger les autres.

» La piété n'a rien de foible, ni de triſte, ni de
» gêné ; elle élargit le cœur ; elle eſt ſimple &
» aimable ; elle ſe fait tout à tous pour les ga-
» gner tous. Le royaume de Dieu ne conſiſte pas
» dans une ſcrupuleuſe obſervation de petites for-
» malités, il conſiſte pour chacun dans les vertus
» propres à ſon état. Un grand prince ne doit pas
» ſervir Dieu de la même façon qu'un ſolitaire, ou
» qu'un ſimple particulier.

» St. Louis s'eſt ſanctifié en grand roi. Il étoit
» intrépide à la guerre, déciſif dans ſes conſeils,
» ſupérieur aux autres par la nobleſſe de ſes
» ſentimens, ſans hauteur, ſans préſomption, ſans
» dureté. Il ſuivoit en tout les véritables intérêts
» de ſa nation, dont il étoit autant le pere que
» le roi. Il voyoit tout de ſes propres yeux dans
» les affaires principales. Il étoit appliqué, pré-

» voyant, modéré, droit & ferme dans les né-
» gociations; en ſorte que les étrangers ne ſe
» fioient pas moins à lui que ſes propres ſujets.
» Jamais prince ne fut plus ſage pour policer
» les peuples, & pour les rendre tout enſemble
» bons & heureux. Il aimoit avec confiance &
» tendreſſe tous ceux qu'il devoit aimer; mais il
» étoit ferme pour corriger ceux qu'il aimoit le
» plus. Il étoit noble & magnifique ſelon les
» mœurs de ſon temps, mais ſans faſte & ſans
» luxe. Sa dépenſe, qui étoit grande, ſe faiſoit
» avec tant d'ordre, qu'elle ne l'empêchoit pas de
» dégager tout ſon domaine.

» Soyez héritier de ſes vertus avant que de
» l'être de ſa couronne: invoquez le avec con-
» fiance dans vos beſoins. Souvenez-vous que ſon
» ſang coule dans vos veines, & que l'eſprit de
» foi qui l'a ſanctifié doit être la vie de votre cœur.
» Il vous regarde du haut du ciel, où il prie
» pour vous & où il veut que vous régniez un
» jour en Dieu avec lui. Uniſſez donc votre
» cœur au ſien. *Conſerva, fili mi, præcepta pa-*
» *tris tui.* «

Autant affectionné au bonheur du genre humain en général, qu'à celui de ſa propre nation en particulier; & autant ennemi de la violence & de la perſécution, qu'ami ſincere de la juſtice & de l'équité, voici les ſages & judicieux conſeils que notre illuſtre prélat donna au chevalier de St. George, lorſqu'il fut le voir à Cambrai en 1709 ou 10.

» Sur toutes choſes ne forcez jamais vos ſu-
» jets à changer leur religion. Nulle puiſſance
» humaine ne peut forcer le retranchement im-
» pénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut
» jamais perſuader les hommes: elle ne fait que des
» hypocrites. Quant les rois ſe mêlent de religion,
» au lieu de la protéger, ils la mettent en ſervi-

» tude. Accordez à tous la tolérance civile : non » en approuvant tout comme indifférent ; mais en » ſouffrant avec patience tout ce que Dieu ſouffre, » & en tâchant de ramener les hommes par une » douce perſuaſion. »

Conſidérez attentivement quels ſont » les avan- » tages que vous pouvez tirer de la forme du gou- » vernement de votre pays, & des égards que vous » devez avoir pour votre ſénat. Ce tribunal ne » peut rien ſans vous. N'êtes-vous pas aſſez puiſ- » ſant ? Vous ne pouvez rien ſans lui. N'êtes-vous » pas heureux d'être libre pour faire tout le bien que » vous voudriez & d'avoir les mains liées quand vous » voudriez faire du mal ? Tout prince ſage doit » ſouhaiter de n'être que l'exécuteur des lois, & » d'avoir un conſeil ſuprême qui modere ſon au- » torité. L'autorité paternelle eſt le premier mo- » dele des gouvernemens. Tout bon pere doit agir » de concert avec ſes enfans, les plus ſages, & les » les expérimentés. «

Le *Télémaque*, où l'*utile* ſe trouve ſi induſtrieu- ſement & ſi ſagement enchaſſé parmi l'*agréable*, eſt tout rempli de ſemblables conſeils, qu'il ſeroit extrêmement à ſouhaiter pour le bonheur du genre humain, que les ſouverains de tous les états vouluſſent bien écouter & ſuivre, mais qu'il ſeroit tout-à-fait ſuperflu de tranſcrire ici, vû que cet excellent ouvrage ſe rencontre par-tout, & entre les mains de tout le monde.

FIN du Tome XII, avec les tables de l'Hiſtoire moderne.

TABLE
DES MATIERES,

Des Tomes VIII, IX, X, XI & XII.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Idée générale de l'état de l'égliſe dans le quatrieme & dans le cinquieme ſiecles. *Pag.* 3.

ÉTAT de l'égliſe après la converſion de Conſtantin. La diſcipline devient uniforme. Juriſdiction des métropolitains. Juriſdiction des exarques. Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats. L'évêque de Jéruſalem obtint le titre & la juriſdiction de patriarche. Il en fut de même de celui de Conſtantinople. Comment celui-ci étend ſa juriſdiction. Il obtient le ſecond rang. La maniere dont s'établiſſent les droits des premiers évêques produira des diſputes & des révolutions. La cauſe de ces déſordres vient de ce que dans les trois premiers ſiecles, les uſages qui n'étoient ni uniformes ni permanens, n'avoient pas permis de

déterminer le rang & les droits des évêques. La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les déſordres. Autres cauſes qui les augmenteront encore. La ſubordination entre les ſieges autoriſe les appels, d'où naiſſent des abus. Les évêques ſeuls juges en matiere de foi; & le concile général, juge ſouverain. La diſcipline d'Orient différente de celle d'Occident. Pratiques qui s'obſervoient dans l'une & dans l'autre égliſe. Articles de foi éclaircis. Les héréſies ont cauſé de grands déſordres. Inſtitution des ordres monaſtiques. L'égliſe avoit fait peu de progrès hors de l'empire romain.

CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'empire d'Occident. *Pag.* 15.

Etat miſérable de l'Europe, lors de l'établiſſement des barbares. Cités des anciens barbares de l'Europe. Pourquoi ces cités ne ſongeoient point à s'agrandir. L'ambition devoit être la cauſe de leur ruine. Elles proſperent avec peu de beſoins : le luxe eſt leur dernier période. La plupart des barbares nouvellement établis ne font que paſſer. Sans idée de vertu, ils n'eſtiment que le brigandage. Ils ne ſavent pas conſerver ce qu'ils ont conquis. Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les ſources. Ils ont des ennemis au dehors & au dedans, & ils n'ont ni retraites ni ſoldats. Puiſſans avant de s'être fixés, ils ſont ſans force dans leurs établiſſemens. Ne reconnoiſſant que la loi du plus fort, les trahiſons & les injuſtices de toute eſpece ſont pour

eux des actions courageuſes. Leur gouvernement eſt une démocratie & une anarchie. S'ils ne ſont pas détruits leur gouvernement paſſera par mille formes. Pourquoi, dans les commencemens, le ſort des vaincus fut plus doux que ſous les empereurs. Les guerres d'ordinaire courtes & fréquentes. Les barbares occupés à s'établir dans leurs uſurpations, ne peuvent pas tout enlever. Mais lorſqu'ils ſont affermis, ils croient que ce qu'ils n'ont pas pris, eſt encore à eux. La religion même ſert de prétexte à leur avidité. Ces conquérans barbares ſe détruiſent les uns aprés les autres. Toutes les provinces d'Occident étoient à différens barbares. Quel ſera le ſort de ces barbares.

CHAPITRE III.

L'empire grec ſous Zénon. *Pag.* 23.

Pourquoi l'empire grec ſubſiſtoit encore. On ne ſavoit plus ce qui donnoit des droits à l'empire. Les empereurs s'arrogent les droits du ſacerdoce. Abus qui en devoit naître. Guerre civile ſous Zénon. Il ſoumet les rebelles. Zénon perfide envers les Goths. Il l'eſt envers Illus, qui ſe joint à Léonce révolté. Verine prétend donner l'empire à Léonce. Théodoric, vainqueur d'Illus & de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le vouloit perdre. Zénon lui perſuade de marcher en Italie contre Odoacre. Anaſtaſe ſuccede à Zénon. Acace, patriarche de Conſtantinople, avoit fait chaſſer du ſiege d'Alexandrie Jean Talaïa. Il fut excommunié par le pape Félix III. Hénotique de Zénon, qui occaſionna un ſchiſme, mais que les papes ne condamnerent pas. Fin du ſchiſme.

CHAPITRE IV.

Anaſtaſe, Théodoric le grand & Clovis. *Pag.* 30.

L'Italie ſous Odoacre. Théodoric en fait la conquête. Guerre des Iſaures ſous Anaſtaſe. Autres guerres. Les perſécutions cauſent de grands troubles. Le triſagion en cauſe de fréquens. Grand nombre de ſchiſmes. Mur élevé par Anaſtaſe. Théodoric & Clovis contemporains. L'Italie floriſſante ſous Théodoric. Ce prince ne perſécute pas les Catholiques. C'étoit encore l'uſage qu'un des deux conſuls fût fait en Italie. Utilité de l'hiſtoire de France. Clovis ne régnoit pas ſur toute la nation françoiſe. Il projette la conquête des Gaules. Il ſe rend maître des états de Siagrius. Il s'allie à Gondebaud. Pourquoi il demande Clotilde en mariage. On commence à eſpérer ſa converſion. Bataille de Tolbiac. Vœu de Clovis. Sa converſion. Elle met les Catholiques dans ſes intérêts, & les Armoriques le reconnoiſſent pour roi. Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ſes états. Pourquoi? Gondebaud ſe rend maître de toute la Bourgogne. Clovis allié de Théodoric le grand, la lui enleve. Il la lui rend. Clovis fait la guerre à Alaric ſous prétexte de religion. Il fait la conquête des Aquitaines. Défait à Arles, il les reperd. Il n'eſt plus qu'injuſte, cruel & perfide. Erreur de Grégoire de Tours.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis juſqu'au tems où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité. *Pag.* 45.

Partage des états de Clovis. Leurs voiſins ou ennemis. On ne prévoit pas comment ces peuples pourront

ſe bien gouverner. On ne prévoit que des perfidies & des guerres. Thieri enleve la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie. Les trois autres fils de Clovis défont Sigiſmond, fils de Gondebaud. Les François ravagent la Bourgogne. Clotaire poignarde deux de ſes neveux. Les François font la conquête de la Bourgogne. Les rois françois s'allient tout à la fois de Juſtinien & des Oſtrogots. Le perfide Théodebert défait les Grecs & les Goths. Guerre civile terminée par un prétendu miracle. Childebert & Clotaire en danger de périr avec leur armée. Clotaire s'empare de l'Auſtraſie, ce qui occaſionne une guerre. Clotaire ſeul roi des François. Cruauté de ce prince envers Cramne, ſon fils. La France partagée entre ſes quatre autres fils. Ce ne ſont que forfaits juſqu'en 613 que Clotaire II regne ſeul. La France en proie à la jalouſie de Frédegonde & de Brunehaut. Brunehaut ſouleve les grands, arme ſes petits-fils & cauſe des guerres. Fin de cette princeſſe. Clotaire regne ſeul. Dagobert ſe ſaiſit de toute la ſucceſſion de Clotaire, ſon pere. Sous ſes deux fils, les maires du palais gouvernent. Les Auſtraſiens chaſſent le fils de Grimoald. Troubles ſous les fils de Clovis II. Martin & Pepin Hériſtel gouvernent l'Auſtraſie. Ils ſont défaits par Ebroin, qui eſt aſſaſſiné. Pepin Hériſtel a toute autorité dans les trois royaumes.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des François juſqu'au tems où Pepin Hériſtel ſe ſaiſit de toute l'autorité ſous le titre de maire du palais. *Pag. 55.*

Les François avoient originairement les mœurs des Germains. Leur gouvernement étoit une démocratie.

La puiſſance légiſlative réſidoit dans le champ de mars. A la guerre, le général avoit une autorité abſolue : dans l'aſſemblée, il n'avoit que ſon ſuffrage. Des uſages groſſiers tenoient lieu de loix aux François. Lors de leur établiſſement, ces uſages ne leur ſuffiſoient plus. C'eſt dans leurs circonſtances & dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raiſon de leur gouvernement. Les Gaulois étoient vils à leurs yeux. Obligations communes aux Gaulois & aux François. Les Gaulois conſervent leurs loix, & ſont juges de leurs différens. Gouvernemens des provinces & des villes. Les ducs & les comtes commandoient les troupes, & rendoient la juſtice avec des aſſeſſeurs. Pourquoi la juriſprudence des François ſera toujours vicieuſe. Pourquoi le corps des loix eſt un chaos. Les évêques ont ſur les François convertis la même autorité qu'avoient eue les prêtres payens ſur les François idolâtres. Leur influence dans le champ de mars eſt avantageuſe aux Gaulois. Les François ont moins d'autorité à meſure que les Gaulois en acquierent. Le gouvernement devient ariſtocratique. Privilege des leudes ou fidelles. Les rois, pour étendre leur autorité, ſont leudes des Gaulois. En effet, les préjugés des Gaulois, étoient favorables à ce deſſein. La façon de penſer des évêques l'étoit encore plus. Opinion favorable au deſpotiſme. Sous les fils de Clovis, l'ariſtocratie tendoit à la monarchie. Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution. Comment s'établiſſent les ſeigneuries. Comment les ſeigneurs deviennent ſeuls juges de leurs ſujets. La France ſe remplit de tyrans. Mauvaiſe politique des rois qui changent continuellement de parti. & reprennent inconſidérément les bénéfices qu'ils ont donnés. Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre. Le parti des leudes qui n'avoient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occaſionne bien des

troubles. Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, & les bénéfices sont déclarés héréditaires. Clotaire II se trouve presque sans autorité. Origine de la noblesse héréditaire. Pour acquérir cette noblesse on imagine de recevoir du roi en bénéfice une terre qu'on lui donne. Dans la suite, on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice. Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des hommes de leurs terres. Les abbés & les évêques crurent aussi devoir être capitaines. Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II. Les ducs & les comtes favorisent les usurpations des seigneurs. Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations. Comment les maires se saisissent de toute l'administration. Ils sacrifient les intérêts de leur maître, & deviennent les ministres des bénéficiers & des seigneurs. Confiance aveugle des grands pour les maires. Les maires achevent d'attirer à eux toute l'autorité. Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient. Usurpation trop précipitée de Grimoald, qui en est puni. Conduite plus sage de Pepin Hériſtel.

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pépin Hériſtel & de celui de Charles-Martel. *Pag. 74.*

Pourquoi Pepin Hériſtel remédie aux abus, sans vouloir en tarir la source. Sa modération apparente. Il occupe les François de guerres étrangeres. Il acheve de les gagner par l'éclat de ses armes, & il dispose de de l'Austrasie & des deux mairies. Théodoald, encore enfant, lui succede sous la tutelle de Plectrude, sa grand-mere. Les grands de Neustrie donnent la mairie a Rainfroi. Charles-Martel est duc d'Austrasie.

Chilpéric II regne en Neuſtrie & en Bourgogne. Charles lui laiſſe la couronne, mais il ſe rend maître des mairies. L'audace de Charles eſt ſoutenue par des ſuccès. Il donne des bénéfices, qui n'ont pas les inconvéniens de ceux des Nérovingiens. Il jouit d'une autorité abſolue. Il ſe préparoit à paſſer en Italie, à la ſollicitation de Grégoire III.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anaſtaſe juſqu'à celle de Léon l'Iſaurien. *Pag. 80.*

Juſtin empereur d'Orient. Juſtinien fils de ſa ſœur, lui ſuccede. Béliſaire fait la conquête de l'Afrique ſur les Vandales. Rappellé ſur de faux ſoupçons, il n'acheve pas la conquête de l'Italie. Les Goths recouvrent preſque toute l'Italie. Béliſaire eſt renvoyé en Italie, mais les Sclavons forcent à le rappeller. Narsès met fin à la domination des Goths. L'empire étoit ſans force par tout où Béliſaire & Narsès ne ſe trouvoient pas. Les factions vertes & bleues cauſent des troubles. Juſtinien perſécuteur & hérétique. Sous Juſtin II, les Lombards s'établiſſent en Italie. Longin avoit alors changé la forme du gouvernement. Juſtin II retablit le conſulat. Tibere, qui avoit été collegue de Juſtin, s'aſſocie Maurice. L'empire a la guerre avec les Perſes & avec les Abares. Phocas uſurpe l'empire. Autharis roi des Lombards fait de nouvelles conquêtes. Coſroès a de grands avantages ſur Phocas. Phocas perd l'empire & la vie. Coſroès a de nouveaux ſuccès. L'empire a encore d'autres guerres. Grands avantages d'Héraclius ſur les Perſes. Conſtantinople aſſiégée par les Avares. Soulevement des Sarrazins au ſervice de l'empire. Commencement du Mahométiſme. Comment Mahomet

Se fait paſſer pour prophête. Il fait de ſes proſélites autant de ſoldats. Il devient ſouverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ſes diſciples. Combien il étoit facile aux Sarrazins de faire des conquêtes. Conquêtes d'Aboubecre & d'Omar. Cependant Héraclius s'occupe de Monothéliſme, & pour protéger cette héréſie, il abandonne des provinces aux Mahométans. Court regne de ſes deux fils. Conſtant, ſon petit-fils, ſe rend odieux. Omar fait brûler la bibliotheque d'Alexandrie. Les Sarrazins mettent fin à la domination des Perſes. Conſtantinople, qu'ils aſſiegent, doit ſon ſalut au feu grégeois. Sous Conſtantin Pogonat le Monotheliſme eſt condamné. Des ſéditieux demandent qu'il y ait trois empereurs parce qu'il y a trois perſonnes dans la trinité. Léonce fait couper le nez à Juſtinien II, & Tibere Abſimare le fait couper à Léonce. Juſtinien II les foule aux pieds l'un & l'autre, & a la tête tranchée. On creve les yeux à Bardane Philippique. Artemius ſe fait moine. Théodoſe ſe fait prêtre. Léon l'Iſaurien commence à régner. Etendue des conquêtes des Sarrazins. Conſtantinople eſt encore ſauvée par le feu grégeois. Léon veut détruire le culte des images, ce qui cauſe de grands troubles. Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de ſe ſouſtraire à l'empereur. Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon, & contre les Lombards.

CHAPITRE IX.

Pepin ſurnommé le Bref, premier roi de la ſeconde race. *Pag.* 95.

Pepin ne trouve pas dans les Neuſtriens des diſpoſitions auſſi favorables que Carloman dans les Auſtraſiens. Le clergé damnoit Charles-Martel. Pepin

s'applique à gagner les différens ordres. Guerre à l'occaſion de Grippon, que Pepin & Carloman ont dépouillé. Le pape ordonne de mettre bas les armes; entrepriſe qui aura des ſuites. Carloman ſe fait moine. Guerres. Pepin veut être roi. Déciſion du pape Zacharie. Mauvaiſe juſtification de ce pape & de St. Boniface. Les derniers Mérovingiens ſont renfermés dans des cloîtres. Pepin au lieu d'être élevé ſur un bouclier, veut être ſacré comme David. Cette cérémonie trompe le peuple. Pendant que Conſtantin Copronyme favoriſe les Iconoclaſtes, Aſtolphe s'empare de l'exarcat de Ravenne. Etienne II vient implorer la protection de Pepin. On lui rend en France de grands honneurs. Etienne II ſacre Pepin, ſa femme & ſes deux fils. Cette intrigue qu'on ne peut juſtifier aura de grandes ſuites. Aſtolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarcat, aſſiege Rome. Etienne demande des ſecours au roi de France & à ſes fils. Premiere lettre à ce ſujet. Seconde lettre. Lettre de St. Pierre dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs & tous les ſaints parlent. Jugement que le pere Daniel porte de cette derniere lettre. Pepin donne l'exarcat de Ravenne au ſaint ſiege. Ses précautions pour aſſurer la couronne dans ſa maiſon.

CHAPITRE X.

Charlemagne. *Pag.* 107.

Ce n'eſt pas comme conquérant qu'il faut admirer Charlemagne. Etat de la France lors de l'avénement de Charlemagne. Il convoque les aſſemblées deux fois l'année. Objet de celle qui ſe tenoit en automne. Objet de celle qui ſe tenoit au mois de Mai. Com-

ment elle ſe tenoit. Comment Charlemagne étoit l'ame des aſſemblées. Néceſſité de donner des lumieres aux François. Changemens à cet effet dans l'adminiſtration. Aſſemblées provinciales dans la même vue. Combien elles étoient utiles. Effets qu'elles produiſent. Les ſucceſſeurs de Charlemagne ruineront cet édifice. Combien l'entrepriſe de ce prince étoit au deſſus de ſon ſiecle. Il ſoumet toute la Lombardie. Il acheve de ſoumettre ceux qui vouloient ſecouer le joug. Regne de Léon Chazare. Irene demande pour ſon fils, Rotrude, fille ainée de France. Charlemagne fait ſacrer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine. Il eſt blâmable de n'être pas borné à policer les François. Il eſt couronné empereur. Les Romains pouvoient donner la ſouveraineté ſur Rome. Ils ne pouvoient pas donner l'empire. Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits. Irene qui feint de le vouloir épouſer eſt détrônée. Charlemagne regle les limites des deux empires avec Nicéphore.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Conſidération ſur le clergé. *Pag.* 118.

DEſordre dans toute la chrétienté. Les Sarrazins cherchent à s'éclairer. Néceſſité de connoître le clergé vers le tems de Charlemagne. Au milieu des vices qui ont ceux du tems, & dont le clergé ne ſe garantit pas, la foi ſe conſerve. Doctrine des huit premiers

ſiecles ſur les deux puiſſances. Comment cette doctrine s'altere en Orient. En Orient les empereurs avoient uſurpé ſur le ſacerdoce : en Occident les évêques devoient uſurper ſur l'empire. Raiſon de la puiſſance du clergé dans les commencemens de la monarchie françoiſe. Le clergé parce qu'il eſt ignorant, jouit ſans ſcrupule des deux puiſſances. Il jouit de même des richeſſes qui lui ſont offertes. Comment il en acquiert de nouvelles. Comment il défend ce qu'il a acquis. Combien la confuſion des deux puiſſances lui eſt favorable. Il croit avoir de droit divin les terres qu'il poſſede, & il le perſuade. Mais la nobleſſe ſe fait de la force un droit contre lui. A l'exemple du clergé, Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il uſurpe. Doctrine fauſſe & pernicieuſe qui s'établit alors en France. Un ſiecle auparavant, cette doctrine avoit commencé en Eſpagne où le clergé diſpoſoit ſouvent de la couronne. Foibleſſe des papes dans les huit premiers ſiecles. En Orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en Occident. L'ambition du patriarche de Conſtantinople trouve un obſtacle dans l'agrandiſſement de celui de Rome. Le titre d'œcuménique eſt le premier ſujet de conteſtation entre le pape & le patriarche de Conſtantinople. Le culte des images, autre ſujet de conteſtation.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire. *Pag.* 137.

Louis le Débonnaire reconnu par les ſeigneurs, & ſacré par Etienne IV. Dans quelles circonſtances Charlemagne avoit partagé ſes états entre ſes trois fils. Louis ſe hâte trop de faire un pareil partage. Sa conduite avec Bernard qui ſe révolte. Il s'en repent pour ne montrer que de la foibleſſe. Cependant Judith

veut un royaume pour Charles ſon fils. Troubles qui naiſſent à cette occaſion. Foibleſſe de Louis. Inſolence du moine Vala. Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de ſa conduite. La fermeté de Bernard cauſe de nouveaux ſoulevemens. Lothaire & Pepin arment. Judith prend le voile. Louis aſſemble les ſeigneurs & les évêques à Compiegne, pour ſavoir d'eux s'il prendra le froc ou s'il conſervera l'empire. Lothaire ſe ſaiſit de l'empire que l'aſſemblée avoit conſervé à Louis. Les moines rendent l'empire à Louis. Louis déclare Lothaire déchu de ſon aſſociation à l'empire. On l'accuſe d'uſurper par cette déclaration ſur les droits de l'égliſe. Révolte qui n'a pas de ſuite. Autre révolte des fils de Louis. Grégoire IV eſt dans leur camp. La plus ſaine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arroge, & que Vala défend. Louis au pouvoir de ſes fils. Il eſt dépoſé. On le condamne à faire pénitence dans un monaſtere. Et ceux qui le condamnerent ſont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du ſeigneur. Lothaire aliene les eſprits. Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques. Judith revient à la cour & reprend ſes intrigues. Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin. Nouvelles révoltes & mort de Louis.

CHAPITRE III.

Charles le Chauve. *Pag.* 152.

Après la bataille de Fontenai les évêques diſpoſent des provinces de l'empire. Bientôt ils ſont forcés de conſentir au partage que font les trois princes. Lothaire qui a été jugé en France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II. Ravages que font les Normands, dont Charles achete la retraite.

Charles eſt ſans autorité entre la nobleſſe & le clergé. Charles s'humilie & prend ſes ſujets pour juges. Lothaire meurt dans un froc & laiſſe trois fils. Louis de Baviere fait dépoſer Charles dans le concile d'Attigni. Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge. Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz. Il s'allie des rois de Lorraine & de Provence, & tous trois reconnoiſſent que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois. Divorce de Lothaire roi de Lorraine. Autorité que le pape s'arroge à cette occaſion. Elle révolte d'abord les évêques. Mais ils ſe ſoumettent à l'exemple de Lothaire. Mort de Charles roi de Provence, & de Lothaire roi de Lorraine. Au préjudice de l'empereur frere de Lothaire, Louis le Germanique & Charle le Chauve partagent la Lorraine entr'eux. Ils mépriſent les excommunications d'Adrien II qui ſe déclare pour l'empereur. Charles fait excommunier Carloman ſon fils qui s'étoit révolté. Le pape qui ſe déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire ; mais ſans ſuccès. Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir beſoin. Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fideles. Après la mort de l'empereur, Charles obtient de Jean VIII la couronne impériale. Charles avilit la dignité impériale. Mort de Louis le Germanique qui laiſſe trois fils. Charles qui ne peut ſe défendre contre les Normands & les Sarrazins fait la guerre à ſes neveux & meurt. Sage politique de Charlemagne. Les déſordres ont commencé ſous Louis le Débonnaire. Ils s'accroiſſent ſous Charles le Chauve. Origine du gouvernement féodal.

CHAPITRE IV.

Juſqu'à Hugues Capet *Pag.* 173.

L'empire de Charlemagne tombe. Il ſuffit de reconnoître les cauſes de cette révolution. Etat de l'empire ſous Louis II. Etat de l'empire ſous Louis III & Carloman. Etat de l'empire ſous Charles le Gros. Démembrement de l'empire après la dépoſition de Charles le Gros. Charles le Simple eſt ſans autorité. Les derniers Carlovingiens ne conſervent plus qu'un titre.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvieme & au dixieme ſiecles. *Pag.* 179.

Au commencement du neuvieme ſiecle Egbert réunit les ſept royaumes ſous ſa domination. Quelle a été la cauſe de l'autorité du ſaint ſiege & de la puiſſance des moines en Angleterre. Sous Egbert les Normands aborderent en Angleterre. Ils ſont chaſſés ſous Alfred qui gouverne avec ſageſſe. Puiſſance du clergé d'Angleterre & principalement des moines; déſordres qui en naiſſent. Abus dans la diſcipline.

CHAPITRE VI.

Des Sarrazins dans les ſiecles huit, neuf & dix; & de l'Eſpagne depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'à la fin du quinzieme. *Pag.* 186.

La puiſſance temporelle, que le clergé s'eſt arrogée & l'abus qu'il en a fait eſt une des principales cauſes des déſordres & de la foibleſſe des états de la chrétienté. La confuſion des deux puiſſances eſt favorable au clergé. La puiſſance du clergé facilitera la conquête de l'Eſpagne aux Sarrazins. Les Sarrazins font la conquête de l'Eſpagne. Ils remportent des avantages ſur les Grecs & ſur les Turcs. Les Abbaſſides enlevent le khalifat aux Ommiades. Le khalife eſt réduit aux ſeules fonctions du ſacerdoce. Les Sarrazins quoique diviſés ſont toujours redoutables à la chrétienëé. Ils s'affoibliſſent en Eſpagne où les Chrétiens fondent pluſieurs royaumes. Guerres continuelles en Eſpagne. Révolutions frappantes & précipitées. Multitudes de ſouverains toujours en guerre. Rodrigue ou le Cid. Etat de l'Eſpagne dans le douzieme ſiecle. Dans le quatorzieme & dans le quinzieme, où les Maures ſont chaſſés. Etat de l'Eſpagne après l'expulſion des Maures. Combien cette expulſion a coûté de combats. Combien le gouvernement des royaumes d'Eſpagne avoit été vicieux.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne, & de l'Italie depuis 888 juſques en 1073. *Pag.* 200.

L'Allemagne & l'Italie ſous Arnoul. Sermens des Romains, lorſqu'il eſt couronné empereur. Mort d'Arnoul. Louis IV ſon fils, dernier des Carlovingiens. Les Hongrois qui s'étoient établis en Pannonie, accroiſſent les troubles qui durent juſqu'à la mort de Louis. Conrad roi d'Allemagne au refus d'Othon. Sageſſe de Henri l'Oiſeleur de la maiſon de Saxe. Othon I, après avoir aſſuré ſa puiſſance en Allemagne, paſſe en Italie. Etat de cette province. Cauſes des déſordres de l'Italie. Scandale ſur le ſaint ſiege. L'Italie ravagée par les Hongrois & par les Sarrazins. Othon I appellé par Jean XII y fait reſpecter ſon autorité. Décret qui donne à l'empereur le droit d'élire les papes. La jeuneſſe d'Othon II occaſionne en Allemagne des troubles qu'il appaiſe. Etat de l'Italie. Les Grecs invités par Boniface VII, & ſoutenus par les Sarrazins ſe rendent maitres de la Pouille & de la Calabre. Othon II qui marche contre eux eſt défait par la trahiſon des Italiens. Il eut, comme ſon pere, la fauſſe politique d'élever le clergé. Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III. Les Romains ſe ſoumettent à ſon approche. Décret qu'il porte ſur l'élection de l'empereur. Idées fauſſes qu'on ſe faiſoit à ce ſujet. La ſuperſtition d'Othon III a contribué à l'agrandiſſement du clergé. Henri II, dernier de la maiſon de Saxe. Conrard II duc de Franconie, ſucceſſeur de Henri II. Henri III fait

reſpecter ſon autorité en Allemagne. Et en Italie où il fait ceſſer les ſcandales de pluſieurs papes ſimoniaques. Etabliſſement des Normands dans le midi de l'Italie. Henri III donne l'inveſtiture aux Normands. Prétentions de Léon IX, qui les excommunie, & leur fait la guerre. Il eſt fait priſonnier. Mort de Henri III. Nicolas II veut ſe ſouſtraire à l'empereur. Il s'allie des Normands auxquels il donne l'inveſtiture. L'enfance de Henri IV favoriſe l'ambition des papes. Il a été mal élevé. La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier ſa femme. Troubles principalement en Saxe. Henri IV donne des dégoûts à ſon miniſtre qui ſe retire. Les troubles croiſſent & Alexandre II cite Henri. Hildebrand ou Grégoire VII.

CHAPITRE VIII.

De l'empire grec dans les ſiecles neuf, dix & onze. *Pag.* 232.

Etat déplorable de l'empire grec. Conſtantin Porphyrogenete s'applique à le rendre floriſſant. Pourquoi cet empire ne tomba pas ſous les barbares. Les diviſions des Sarrazins en retardent la chûte. L'héréſie des Iconoclaſtes trouble encore l'égliſe dans le neuvieme ſiecle. D'ailleurs dans ce ſiecle & les deux ſuivans on diſpute peu ſur le dogme. L'inſtallation de Photius ſur le ſiege de Conſtantinople, eſt l'origine du ſchiſme qui ſéparera l'égliſe grecque de l'égliſe latine. Prétentions du ſaint ſiege fondées ſur les fauſſes décrétales. Conduite de Nicolas I. Conduite de Photius. Il reproche aux Latins d'avoir

ajouté au ſymbole. Il eſt dépoſé. Les prétentions des deux premiers ſieges ſur la Bulgarie les alienent encore. Photius eſt rétabli, & reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie. Jean, détrompé, excommunie Photius. Photius eſt chaſſé une ſeconde fois. Sa mort aſſoupit des diſputes que l'ambition des deux ſieges renouvellera. Vers le milieu du onzieme ſiecle les querelles deviennent plus vives que jamais.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet. *Pag.* 247.

COmment la France étoit diviſée. Quels étoient les vaſſaux immédiats. Les arriere-vaſſaux. Comment les vaſſaux s'étoient multipliés. Les droits reſpectifs des ſeigneurs n'étoient fondés que ſur la force : ce qui étoit une ſource de déſordres. Pouvoir abſolu des ſeigneurs dans leurs terres. Leurs aſſiſes. Ils croyoient que tout étoit à eux. Le ſort du ſerf étoit ſouvent préférable à celui de l'homme libre. Les roturiers portoient tout le faix de la tyrannie. La nobleſſe ſans fief étoit ſeule ménagée. Le clergé avili eſt en proie aux ſeigneurs puiſſans.

CHAPITRE II.

Combien les droits des ſouverains étoient peu connus dans le dixieme ſiecle. *Pag.* 252.

Tous les droits étoient confondus dans le dixieme ſiecle. L'anarchie avoit commencé ſous Louis le Débonnaire. Ce prince ne connoiſſoit pas les droits de la royauté. Charles le Chauve & Louis le Germanique les ignoroient également. Cette ignorance eſt la cauſe des révolutions qui arrivent ſous leurs ſucceſſeurs. Les derniers Carlovingiens ne ſavoient plus ſur quoi fonder leur droit au trône. Aucune loi ne régloit expreſſément la ſucceſſion à la couronne. Quelles idées on doit ſe faire des droits de Hugues Capet.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet juſqu'à la mort de Philippe I. *Pag.* 258.

Hugues Capet eſt roi ſans être généralement reconnu. Il deſcendoit de Robert le Fort. Il cherche à mettre le clergé dans ſes intérêts. Comment les droits des Capétiens deviennent légitimes. La foibleſſe de Hugues Capet eſt favorable aux prétentions du ſaint ſiege. Celle de Robert ne leur eſt pas moins favorable. Robert montre peu d'ambition. Le regne de Henri I n'offre aucun évènement remarquable. De l'Angleterre, lorſque Guillaume duc de Normandie en fit la conquête. Une bulle d'Alexandre II

eſt un des titres de ce conquérant. Obſtacles qu'il ſurmonte. Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi. Il eſt excommunié pour avoir répudié Berthe ſa femme. Comment les Capétiens ſe ſont affermis ſur le trône.

CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à la fin du onzieme ſiecle. *Pag.* 267.

Les premiers Capétiens modérent leur ambition & laiſſent les vaſſaux ſe détruire. Les déſordres de l'anarchie font ſentir le beſoin d'une ſubordination. La ſubordination qui s'établit eſt favorable à l'agrandiſſement des Capétiens. Les vaſſaux comme les ſuzerains étoient intéreſſés à la maintenir. La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différens. Devoirs réciproques des vaſſaux & des ſuzerains. Pourquoi les rois & les grands vaſſaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces. Que le gouvernement féodal étoit fait pour les révolutions. Quatre appuis de ce gouvernement.

CHAPITRE V.

Idée générale de la chevalerie. *Pag.* 273.

Motifs des Germains pour donner avec cérémonie les premieres armes aux jeunes gens. La nobleſſe françoiſe a eu de pareils motifs. Delà, l'ordre de la chevalerie. Cet ordre ne remonte guere

au-delà du onzieme ſiecle. Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers. A quoi ils s'engageoient. Comment ils s'engageoient. Leur éducation, lorſqu'ils n'étoient encore que pages. Les tournois, où ils ſe donnoient en ſpectacle. Leurs études. Leur galanterie. Leur religion.

CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puiſſance du clergé à la fin du onzieme ſiecle. *Pag.* 282.

Moyens de l'ignorance & de la ſuperſtition pour diſcerner l'innocent du coupable. Du jugement de Dieu. Duel judiciaire. Ces uſages ne permettoient plus de rendre la juſtice. Comment le clergé devient juge dans le temporel. Comment chaque évêque étend ſa juriſdiction dans tout ſon dioceſe & s'arroge toutes les cauſes. Négligence des ſeigneurs laïques. Ils perdent toutes leurs juſtices. Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandiſſement du clergé,

CHAPITRE VII.

De la police de l'égliſe dans les onze premiers ſiecles. *Page* 288.

Pourquoi il faut connoître la police de l'égliſe dans les onze premiers ſiecles. Quel eſt l'objet de la police civile. Quelle eſt la fin de la religion chrétienne. Quels ſont les devoirs de ſes miniſtres. Dans le civil ils doivent être ſubordonnés aux magiſtrats.

Il ne faut pas diſſimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir. Dans les trois premiers ſiecles point de police généralement obſervée. Celui qui gouvernoit une égliſe ſe nomma évêque. L'évêque de Rome étoit le premier ; mais il n'avoit point de juriſdiction ſur les autres. Comment ſe conſervoit la communion. Pouvoirs des évêques. Leur élection. Uſages communs à toutes les égliſes. La diſcipline devient plus uniforme dans le troiſieme ſiecle. En Orient, les progrès du chriſtianiſme ſont plus rapides. Quelles étoient les fonctions des évêques. La ſubordination qui s'établit lors de Conſtantin, ne fixe pas à demeure les droits des ſieges. Etabliſſement des métropolitains, des exarques & des patriarches. L'Italie étoit en partie ſous la juriſdiction de l'évêque de Rome, & en partie ſous celle de l'évêque de Milan. Le même ordre de ſubordination ne s'établit pas également par tout. Cet ordre pouvoit varier dans la même province, & ne varioit que trop. Les évêques demandoient des loix à Conſtantin, lorſque la diſcipline avoit beſoin de nouveaux réglemens. Les rois goths quoiqu'ariens jouiſſoient également ſans conteſtations, du droit de donner des loix aux différentes égliſes. Légiſlateur en matiere eccléſiaſtique, le ſouverain l'étoit à plus forte raiſon en matiere civile. Pouvoir étendu & non conteſté qu'exerce Juſtinien. Soumiſſion des évêques à cet égard. Les factions du peuple & du clergé qui éliſoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés. Comment le patriarche de Conſtantinople étend ſa juriſdiction. Comment le pape étend la ſienne. Cependant les papes reſtoient dans la dépendance des empereurs d'Orient. Ils en ſecouent

le joug ſous Léon l'Iſaurien. La ſubordination s'altere par degrés. Les déſordres invitent les deux puiſſances à faire des réglemens. Mais elles uſurpent l'une ſur l'autre. A Conſtantinople les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a beſoin de leur protection, beaucoup de facilité pour uſurper ſur le ſacerdoce. En Occident le ſouverain ne fait pas les mêmes uſurpations, parce qu'il a beſoin de ménager le clergé. Et les circonſtances favorables aux eccléſiaſtiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil. Cet abus devient tous les jours plus grand ſous les ſucceſſeurs de Charlemagne. Comment l'égliſe s'arroge la puiſſance législative, même en matiere civile. Puiſſance qu'acquierent alors les papes & abus qu'ils en font. Cependant les empereurs allemands éliſoient encore les papes ou confirmoient au moins leur élection. De même l'élection des évêques avoit beſoin d'être confirmée par le ſouverain. Les princes donnoient l'inveſtiture des bénéfices. Mais au milieu de l'ignorance & de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénéroit en abus. Et le clergé s'enrichiſſoit. Comment les ordres monaſtiques ont contribué aux abus.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

Grégoire VII pape. *Pag.* 315.

IL ne faut s'arrêter ſur les tems de déſordres qu'autant qu'il eſt néceſſaire, pour en voir naître un meilleur ordre. Etat de l'Europe lors de Grégoire VII. Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puiſſance. Une conduite oppoſée à préparé leur chûte : parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux. Commencement des querelles entre Henri IV & Grégoire VII. Décret de Gregoire contre les prêtres ſimoniaques & concubinaires. Mauvaiſe raiſon de Henri pour empêcher qu'à ce ſujet il ſe tienne un concile en Allemagne. Tout le clergé de la chrétienté ſe ſouleve contre le décret de Grégoire. Ce pape veut que le bras ſéculier force le clergé à ſe ſoumettre, quoiqu'il reconnoiſſe que ce moyen eſt nouveau. Henri le fait dépoſer dans le concile de Worms. Grégoire excommunie Louis dans un concile tenu à Roine. Cette ſentence, juſqu'alors ſans exemple, cauſe des ſoulevemens contre Henri. Elle aliene juſqu'aux évêques qui avoient dépoſé Grégoire. On déclare que Henri perdra la couronne, ſi dans un an il n'eſt pas relevé de ſon excommunication. Fauſſe démarche de Henri. Son humiliation. Il arme. Embarras de Grégoire entre Henri IV & Rodolphe de Souabe, que

les Allemands ont élu à ſa ſollicitation. Il tient deux conciles. Il défend aux princes laïques de donner l'inveſtiture des bénéfices ; avec combien peu de fondement. Mauvais raiſonnement qu'il fait à cette occaſion. Pluſieurs évêques condamnent ſon entrepriſe. Grégoire excommunie Henri & lui ôte toute force dans les combats. Cependant Henri défait Rodolphe, & fait dépoſer Hildebrand dans un concile. Grégoire s'étoit allié de Robert Guiſcard ; qui le délivre, lorſque Henri l'aſſiégeoit dans le château St. Ange. Il ſe retire à Salerne, où il meurt. Conduite de ce pape avec les autres ſouverains & ſes prétentions. Autorité qu'il s'eſt arrogée ſur toutes les égliſes d'Occident. Comment les cardinaux s'élevent. Grégoire VII n'a fait que du mal. C'eſt ſans connoître la politique que la cour de Rome s'eſt agrandie.

CHAPITRE II.

Juſqu'à la mort de Henri IV empereur. *Pag.* 335.

Henri IV ſoumet l'Allemagne. Il repaſſe en Italie où les troubles continuoient. Conrad, ſon fils aîné, ſe révolte. Les fléaux ſurviennent & les prédicateurs perſuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur ſouverain légitime. Occaſion de la premiere croiſade. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne. L'indulgence pleniere, nouvellement inventée, eſt la ſolde des croiſés. Premieres expéditions des croiſés. Autre expédition dont les chefs ſont des ſeigneurs qui ont engagé leurs domaines. Alexis Comnene, empereur-

de Conſtantinople, ſe hâte de faire paſſer les croiſés en Aſie. Siege de Nicée, qui ſe rend à l'empereur Alexis. Kilidge Arslan, battu deux fois ceſſe de s'oppoſer au paſſage des croiſés. La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins. Siege d'Antioche. Fraude pieuſe. Priſe de Jéruſalem. Godefroi de Bouillon eſt élu roi de Jéruſalem : mais la ville eſt donnée au patriarche. La diviſion des Muſulmans favoriſoit les entrepriſes des croiſés. Cependant Henri IV avoit fait rentrer les peuples dans le devoir. Mais ſes ſoins pour achever de rétablir l'ordre ſoulevent encore le clergé. Paſcal l'excommunie. Il porte Henri V à ſe révolter contre ſon pere. Henri IV, trahi par ſon fils, eſt dépoſé & meurt.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie juſqu'à la ſeconde croiſade. *Pag.* 348.

Henri premier, roi d'Angleterre. Il renonce aux inveſtitures qui lui ſont conteſtées par Anſelme, archevêque de Cantorberi. Louis VI donne l'inveſtiture de la Normandie à Cliton, fils de Robert. Etienne comte de Boulogne eſt fait roi d'Angleterre au préjudice de Mathilde. Vainqueur de ſes ennemis, il tente d'abaiſſer le clergé qui le fait dépoſer. Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Wincheſter, eſt chaſſée, & Etienne rétabli. La queſtion des inveſtitures continuoit de troubler l'empire d'Allemagne. Mauvais raiſonnement de Paſcal II à ce ſujet. Fauſſe démarche de ce pontife. Paſcal ſaiſi,

céde les inveſtitures à l'empereur. Pluſieurs conciles annullent cette ceſſion. Nouveaux troubles. Comment la queſtion des inveſtitures eſt terminée. Lothaire ſuccede à Henri V. Schiſme à Rome. Honorius II fait marcher une croiſade contre un prince chrétien. Schiſme à Rome. Le ſchiſme occaſionne une guerre. Innocent II & Roger de Sicile ſuſcitent une guerre contre Conrad III ſucceſſeur de Lothaire. Troubles à Rome où le peuple ſe ſouleve contre le pape.

CHAPITRE IV.

Seconde croiſade. *Pag.* 360.

Armées des croiſés exterminées. Croiſade prêchée par St. Bernard. Mauvais ſuccès des croiſés. Manuel Comnene.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & & de l'Italie juſqu'à la troiſieme croiſade. *Pag.* 365.

Henri Plantagenet roi d'Angleterre. Thomas Becket défend les prétentions du clergé. Aſſemblée qui défend les droits de la couronne. Becket pourſuivi, ſe refugie en France. Rappellé & réconcilié, il eſt aſſaſſiné. Pénitence de Henri II. Révolte de ſes fils. Sa mort. Philippe Auguſte & Richard partent pour la Paleſtine. Fréderic Barberouſſe avoit ſuccédé à Conrad III. Son couronnement. Com-

ment le pape Adrien IV interprête la cérémonie de ce couronnement. Fréderic, qui fait reſpecter ſon autorité, force le pape à déſavouer cette interprétation. Prétentions d'Adrien. La mort d'Adrien eſt ſuivie d'un ſchiſme. Troubles en Allemagne & en Italie. Frêderic fait la paix avec Alexandre III. Les cardinaux jouiſſoient ſeuls du droit d'élire le pape. Ceſſion d'Adrien IV à Guillaume I roi de Sicile. Henri, fils de Fréderic, épouſe l'héritiere du royaume de Sicile.

CHAPITRE VI.

Troiſieme croiſade. *Pag.* 376.

Les Chrétiens de la Terre-Sainte avoient preſque tout perdu. Cauſes de leur ruine: 1°. *Le gouvernement féodal.* 2°. *La puiſſance d'un clergé, dont les différentes parties étoient ſans ſubordination. Enfin des vices féroces joints à une ſuperſtition groſſiere. Quel étoit Saladin. Il protégeoit les Chrétiens. Les Chrétiens le forcerent à prendre les armes contr'eux. Pluſieurs paſſent dans ſes états. Gui de Luſignan eſt défait. Généroſité de Saladin. Inhumanité des Chrétiens de la Paleſtine. Nouveaux ſecours que l'Europe leur envoie. Succès & mort de Fréderic. Ptolemaïs aſſiégée par les Chrétiens. Arrivée de Philippe & de Richard. Action inhumaine de Richard. Il conclut une treve de trois ans.*

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

De l'Allemagne & de l'Italie juſqu'à Rodolphe de Habsbourg empereur, & juſqu'à Charles d'Anjou roi de Sicile. *Pag. 385.*

HEnri VI empereur, acquiert le royaume de Sicile. Sa conduite avec Richard. Philippe eſt déchargé de gouverner l'empire pendant l'enfance de ſon neveu Fréderic II. Innocent III qui médite la ruine de la maiſon de Souabe, fomente des troubles en Sicile. Et enſuite en Allemagne, où il fait élire Othon. Othon fuit en Angleterre. Philippe, qui s'aſſure l'empire, le reconnoît pour ſon ſucceſſeur. Innocent ſe flatte que le regne d'Othon ſera favorable aux prétentions du ſaint ſiege. S'étant trompé, il excommunie Othon, & les Allemands éliſent Fréderic II. Othon défait à Bovines, ne peut plus recouvrer l'empire. Pourquoi Fréderic II dans ſon couronnement fait vœu d'aller à la Terre-Sainte. Faction des Guelfes & Gibelins. Déſordres par-tout. Fréderic II acquiert par un mariage des droits ſur le royaume de Jéruſalem. Il arrive en Paleſtine avec deux excommunications de Grégoire IX. Il y avoit eu après la mort de Saladin une quatrieme croiſade en 1166. Il y en avoit eu une cinquieme en 1202. Une partie des croiſés s'étoient engagés au ſervice des Vénitiens. Ils avoient enſuite rétabli le jeune Alexis ſur le trône de Conſtantinople. Enfin ils avoient pris Conſtantinople, & partagé

l'empire. Une multitude d'enfans s'étoient croisés. Et toutes les nations chrétiennes avoient envoyés des armées en Paleſtine. Fréderic II avoit mené peu de monde en Paleſtine. Moyens dont il ſe ſert pour ſe faire obéir. Il recouvre les ſaints lieux. Le traité qu'il a fait eſt déſapprouvé par le patriarche de Jéruſalem. Grégoire qui avoit ſoulevé toute l'Italie l'excommunie une troiſieme fois, & veut armer contre lui tous les princes chrétiens. Fréderic fait échouer tous les projets de Grégoire. Grégoire eſt forcé à demander la paix. Jean de Brienne empereur de Conſtantinople. Révolte de Henri. Ligue des Lombards. Seconde treve de dix ans avec le ſultan d'Egypte. Grégoire prêche une croiſade contre Fréderic. Innocent IV qui avoit été dans les intérêts de Fréderic, l'excommunie lorſqu'il eſt pape, & allume la guerre de plus en plus. Etat de l'Empire & de l'Italie après la mort de Fréderic. Charles d'Anjou roi des deux Siciles.

CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre pendant le regne de Philippe Auguſte. *Pag.* 402.

Retour de Richard en Angleterre. Il fait la guerre à Philippe juſqu'à ſa mort. Jean Sans-Terre lui ſuccede au préjudice d'Arthur, dont Philippe prend les intérêts. Divorce de Philippe qui fait ſa paix avec Jean, & qui abandonne Arthur. La guerre recommence, & Arthur perd la vie. Jean eſt accuſé de l'avoir fait mourir & ſes fiefs ſont confiſqués. Conquête de Philippe. La cour des pairs, ou le parlement, ne devoit être compoſée que des vaſſaux immédiats. Comment les arriere-vaſſaux y eurent entrée. Le parle-

ment s'occupe des moyens d'abaiſſer les grands vaſſaux. Comment il ſe trouve en poſſeſſion d'une juriſdiction qui s'étend tous les jours. Aveuglement des ſeigneurs françois à cette occaſion. Les officiers du roi étoient membres du parlement qui jugea Jean Sans-Terre. Ce jugement étoit injuſte. Les grands vaſſaux contre leurs propres intérêts l'approuvent, ou du moins n'empêchent pas qu'il ne ſoit exécuté. Il n'en eût pas été ainſi ſi Richard eût été à la place de Jean Sans-Terre. Le gouvernement féodal s'affoiblit parce que les ſeigneurs vendent à des villes le droit de ſe défendre. Alors commence le gouvernement municipal. Les villes qui ſe gouvernent ſont un frein au brigandage, & rendent les rois moins dépendans de leurs vaſſaux. De nouvelles communes ſe forment à l'exemple des premieres. Les villes trompées par les ſeigneurs ne veulent traiter que ſous la garantie d'un protecteur puiſſant. Philippe Auguſte devient ce protecteur. Avantages qu'il en retire. Il affermit ſon autorité parce qu'il n'en abuſe pas. Innocent III abuſe de la ſienne pour armer toute la chrétienté. Il offre l'Angleterre à Philippe. Jean fait hommage au ſaint ſiege. Le légat défend à Philippe de penſer à l'Angleterre. Bataille de Bovines. Jean eſt forcé à ſigner deux chartes. Le pape les déclare nulles & les Anglois offrent la couronne à Louis. Philippe & Louis ſont excommuniés. Les Anglois conſervent la couronne à Henri III. Les Albigeois. Raimond comte de Toulouſe ſe ſoumet en apparence. Des conciles donnent ſes états à Simon de Montfort, chef des croiſés. La grandeur des Capétiens commence à Philippe Auguſte.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

De la France ſous Louis VIII & ſous Saint Louis, & de l'Angleterre ſous Henri III. *Pag.* 417.

Sacre & couronnement de Louis VIII. Il fait la guerre à Henri III. Il la termine & marche contre les Albigeois. La juriſdiction des appels acheve de s'établir. L'aſſurement s'introduiſit. Avec quelle circonſpection les rois devoient uſer de leur autorité. St. Louis avoit toutes les qualités néceſſaires aux tems où il régnoit. Blanche a la régence. Elle déconcerte toutes les ligues qui ſe forment. Fin de la guerre des Albigeois. L'inquiſition. Blanche diſſipe de nouvelles ligues. Caractere de Henri III. Ses entrepriſes mal concertées. La régente profite des fautes de ce prince. St. Louis réprime l'abus que les évêques faiſoient des cenſures. Révolte du comte de Bretagne qui compte inutilement ſur Henri III. Traitememt que lui fait St. Louis. Ce roi empêche le mariage de l'héritiere de Ponthieu avec Henri III. Majorité de Louis. Il ſoumet Thibault, comte de Champagne. Grégoire offre l'empire au frere de Louis. Refus de Louis. Préjugés du tems. Louis veut inutilement réconcilier le pape & l'empereur. Deux victoires de ce prince diſſipent une nouvelle ligue. Il oblige ſes vaſſaux à n'avoir pas d'autre ſuzerain que lui. L'abus des cenſures commençoit à les faire moins reſpecter. Louis refuſe l'aſyle à Innocent IV. Le roi d'Arragon, & les Anglois le lui refuſent également. Mot du pape ſur ces refus. Il ſe retire à Lyon. Louis dans une maladie demande la croix. Piété de St. Louis. Il eſt triſte qu'il n'ait pas réfléchi ſur l'injuſtice des croiſades. Il ſe préparoit à cette malheureuſe expédition lorſqu'Innocent dépoſoit Fréderic. La taxe qu'il mit à cette occa-

ſion ſur les eccléſiaſtiques, devoit diminuer leur zele pour les croiſades. Conquête des Cariſmins. Conquêtes de Temougin ou Gengis-kan. Un de ſes fils avoit détruit l'empire des Khalifes & celui des Aſſaſſins. Les Cariſmins chaſſés par les Mogols, s'étoient rendus maîtres de la Paleſtine. Priſe de Damiette. Malheurs & captivité de St. Louis. Après un peu moins de quatre ans de ſéjour en Paleſtine, il revient en France. Puiſſance de St. Louis fondée ſur une politique éclairée & ſur une juſtice exacte. Comment les barons avoient ruiné les juſtices de leurs vaſſaux. Comment leurs vaſſaux s'étoient affoiblis par des partages de famille. Tyrannie que les barons exerçoient ſur leurs vaſſaux. Comment les uſages qu'ils avoient introduits contribuent à l'accroiſſement de l'autorité royale. St. Louis affoiblit les barons en encourageant l'uſage de partager une baronnie entre pluſieurs freres. Il donne des lettres de ſauve-garde aux opprimés. Il abolit les duels judiciaires. Comment la juriſprudence des appels tendoit à le rendre ſeul légiſlateur. Comment il détourne les ſeigneurs de s'oppoſer à cette juriſprudence. Comment on s'accoutume à penſer qu'il a le droit de propoſer des loix à tout le royaume, & à le regarder comme le protecteur des coutumes. En réprimant les abus & en protégeant les opprimés, il accroit ſa puiſſance. Moyens qu'il emploie pour empêcher les guerres particulieres des ſeigneurs. Traité de St. Louis avec le roi d'Arragon. Les barons d'Angleterre reglent la forme du gouvernement. Ils traitent avec St. Louis des provinces qui étoient un ſujet de guerre entre les deux couronnes. Troubles en Angleterre. St. Louis eſt pris pour juge. Entrée des communes au parlement. Fin des troubles d'Angleterre. Sageſſe de St. Louis dans le traité qu'il fait avec Henri III. Juriſdiction des magiſtrats du roi avant St. Louis. Comment ſous St. Louis cette juriſdiction

s'étend ſur toutes les provinces. Pragmatique de St. Louis. Derniere croiſade.

CHAPITRE IV.

Conſidérations ſur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie vers la fin du treizieme ſiecle. *Pag.* 455.

Ignorance & préjugés des barbares qui s'établiſſent en Occident. Déſordres qui naiſſent du gouvernement établi par Charlemagne. L'anarchie commence ſous ſes ſucceſſeurs. Les aſſemblées de la nation ceſſent en France ſeulement. Le gouvernement féodal devoit naître en France. Erreur ſur l'origine du gouvernement féodal. De France, ce gouvernement paſſe dans les royaumes voiſins. Il étoit moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre. En France les vices de ce gouvernement ſont favorables à l'agrandiſſement des Capetiens. Ce gouvernement produit les plus grands déſordres en Italie. Comment les gouvernemens prennent une meilleure forme. Etat déplorable de Conſtantinople.

Fin de la Table du tome VIII.

TABLE
DES MATIERES,
Du Tome IX.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE I.

De l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie pendant les regnes de Rodolphe de Habsbourg, de Philippe le Hardi & de Charles d'Anjou. *Pag.* 1.

Philippe III ſuccede à St. Louis. Edouard I à Henri III. Rodolphe de Habsbourg élu empereur. Objet de ce chapitre. Rodolphe rétablit la ſureté. Il fait déclarer rebelle Ottocare roi de Bohême. Fief dont il inveſtit ſes fils. Il vend aux Italiens des privileges & des immunités. Sageſſe d'Edouard II. Autorité de Philippe III. Puiſſance de Charles roi de Naples. Ses projets & ceux de Jean de Procida. Le pape Nicolas III entre dans les vues de Jean de Procida. Vêpres Siciliennes. Charles abandonne la Sicile à Pierre d'Arragon. Martin IV excommunie Pierre, & donne à Charles de Valois les royaumes de Va-

lence & d'Arragon. Mort de Charles I roi de Naples : de Pierre d'Arragon : de Philippe le Hardi. Charles II eſt reconnu roi de Naples.

CHAPITRE II.

Des principaux états de l'Europe pendant le pontificat de Boniface VIII. *Pag. 8*

Pierre de Mourron, Céleſtin V, élu pape. Il abdique, & Benoît Caïétan, Boniface VIII, lui ſuccede. Mauvais raiſonnement de ceux qui penſoient qu'un pape ne peut pas ſe démettre. Traitement que Boniface VIII fait à Céleſtin V. Boniface VIII eſt trop foible pour les projets qu'il médite. Troubles en Ecoſſe. Guerre entre la France & l'Angleterre. Boniface ſe porte pour juge entre le comte de Flandre & Philippe le Bel. Les Colonnes ne lui permettent pas de ſoutenir cette tentative. Fréderic eſt couronné roi de Sicile, lorſque Jacques ſon frere cede cette île à Charles le Boiteux. En Allemagne Adolphe eſt dépoſé & Albert d'Autriche eſt élu. Troubles en Danemarck, en Hongrie. Prérentions de Boniface ſur la Hongrie : ſur la Pologne : ſur l'Ecoſſe. Il fomente les troubles en Danemarck. Ses prétentions ſur l'empire d'Allemagne. Les Colonnes ſuccombent. Bulle Clericis laïcos. *Ordonnance de Philippe le Bel. Bulle du pape contre cette ordonnance. Cette bulle ſouleve toute la France contre les entrepriſes de Boniface. Boniface donne une bulle contradictoire. Il nomme vicaire de l'empire Charles de Valois. Il le reconnoît pour empereur d'Orient. Charles de Valois échoue dans ſes projets, & ſe fait mépriſer. Boniface rétracte la bulle contradictoire à la bulle* Clericis laïcos. *Audace inſolente de l'évêque de Pamiers. Audace ou délire de Boniface*

VIII. Les états prennent la défenſe de Philippe le Bel. Boniface tient un concile contre ce prince. Il cherche un appui dans Albert qu'il reconnoit. Appel en France au futur concile général contre les entrepriſes de Boniface. Erreur où l'on étoit encore. Boniface fulmine des bulles, eſt arrêté & meurt. Inſtitution du jubilé.

CHAPITRE III.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Boniface VIII juſqu'à celle de Philippe le Bel, *Pag. 27.*

Pontificat de Benoît XI. Guerre de Flandre. Election de Clément V. Extorſions de ce pontife. Clément eſt fidelle aux promeſſes qu'il avoit faites à Philippe le Bel. Abolition des Templiers. Lyon réuni à la couronne. Edouard I obtient de Clément V la permiſſion de violer les chartes, & de mettre des décimes ſur le clergé. Il a pour ſucceſſeur Edouard II ſon fils, qui meurt en priſon. Confédération des Suiſſes. Henri, comte de Luxembourg, ſucceſſeur d'Albert. Henri VII paſſe les Alpes. Il proteſte contre les prétentions de Clément. Bulles du pape contre la mémoire de Henri & contre les Vénitiens.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement de France ſous Philippe le Bel, *Pag. 35.*

Lumieres néceſſaires aux magiſtrats depuis le regne de St. Louis. Ignorance des conſeillers-jugeurs. Elle force à créer des conſeillers-rapporteurs. Ceux-ci ſe

rendent maîtres du parlement. L'aveuglement des ſeigneurs laiſſe au roi le choix des légiſtes. Sur quels principes les nouveaux magiſtrats étendent les prérogatives royales. Puiſſance légiſlative des empereurs romains. Cette puiſſance eſt mieux dans le premier corps de la nation, que dans un deſpote. Raiſonnement des gens de robe ſur les prérogatives royales. Philippe le Bel n'abuſe pas de l'autorité, que le parlement lui attribue. Bon effet des fauſſes maximes du parlement. Mauvaiſe politique de Philippe le Bel. Uſages de l'argent monnoyé. Anciennement la livre d'argent peſoit 12 *onces. Ce qui aſſure la valeur des eſpeces. Fraudes des ſouverains qui battoient monnoie. Ces fraudes ſe ſont multipliées ſous la ſeconde race. St. Louis a fait des réglemens pour rétablir les monnoies. Philippe le Bel les altere & les change à pluſieurs repriſes. Mauvais effets de ces variations. Défenſe qui augmente les effets de ces variations. A l'exemple de Philippe le Bel, les vaſſaux commettent les mêmes abus. Adreſſe de ce prince pour leur enlever le droit de battre monnoie. Ses ſucceſſeurs uſeront de ce droit pour commettre les mêmes fautes. Philippe le Bel fomente les diviſions des trois ordres. Situation embarraſſante du clergé. Situation des ſeigneurs & du tiers-état. Philippe le Bel projette d'aſſembler les trois ordres, pour vendre ſa protection à tous, ſans l'accorder à aucun. Ce projet lui réuſſit. La politique de ce prince eſt injuſte, & ſera funeſte à ſes ſucceſſeurs. Réunion faite à la couronne. Cours ſouveraines rendues ſédentaires.*

CHAPITRE V.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Philippe IV, dit le Bel, juſqu'à celle de Charles IV, dit le Bel. *Pag.* 53.

Mécontentement général, mais ſans effet. Pourquoi il a été ſans effet. Diviſion qui tend à la ruine des vaſſaux. Regne de Louis X. A l'exemple de Louis, les ſeigneurs vendent la liberté à leurs ſerfs. C'étoit une fauſſe démarche de leur part. Difficultés qui avoient empêché de donner un ſucceſſeur à Clément V. Une aſſemblée déclare que la couronne de France ne peut paſſer aux filles. Les vaſſaux abuſent du droit de battre monnoie. Philippe V s'attribue l'inſpection ſur leurs monnoies. Il achete les monnoies de quelques-uns. Ses précautions pour accroître ſon autorité. Pluſieurs ſeigneurs vendent leurs monnoies à Charles IV, qui répare les fautes de ſon pere. Charles IV ambitionne l'empire. Troubles à l'occaſion de l'élection de deux empereurs, Louis de Baviere & Fréderic d'Autriche. Jean XXII fulmine des bulles contre Louis que les dietes défendent. Jean leve une armée avec des indulgences & des exactions. Louis eſt reçu à Rome aux acclamations du peuple. Les Romains lui demandent la permiſſion d'élire un autre pape. Nicolas V antipape. Inconvéniens reconnus de la multitude des ordres religieux. Inſtitution des ordres mendians. Subtilités des freres mineurs qui donnent au ſaint ſiege la propriété & condamne les ſubtilités de ces moines. La forme d'un capuchon devient pour ces moines le ſujet d'un ſchiſme. Jean XXII donne une bulle contre les capuchons pointus. On brûle ceux qui ne veulent pas renoncer à ces capuchons. Déchaînement des freres mineurs contre Jean XXII.

CHAPITRE VI.

De l'état de la France ſous les regnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V; & de l'Angleterre ſous celui d'Edouard III. *Pag.* 67.

Déſordre général en Europe. A la mort de Charles le Bel, deux concurrens à la couronne de France. Philippe de Valois eſt reconnu. La loi ſalique n'étoit qu'une coutume introduite par les circonſtances. Avantages de cette loi, lorſqu'elle ne ſera plus conteſtée. Les troubles continuent en Angleterre pendant les premieres années d'Edouard III. C'eſt pourquoi ce prince paroît d'abord renoncer à ſes prétentions ſur la France. Philippe de Valois rend la Navarre à Jeanne fille de Louis Hutin. Conſeil qu'il donne au comte de Flandre. Entrepriſe des ntagiſtrats ſur les juſtices eccléſiaſtiques. Aſſemblée de magiſtrats & d'évêques pour terminer ce différent. Le décret de Gratien. Mauvais raiſonnemens des évêques. Pour terminer ces conteſtations, il auroit fallu remonter aux ſix premiers ſiecles. Les ſcrupules de Philippe de Valois donnent l'avantage au clergé. Mais cette premiere attaque des magiſtrats en préſage d'autres qui ſeront plus heureuſes. Edouard III prend le titre de roi de France & commence la guerre. Il bat les François à Créci. Les diviſions fomentées par Philippe le Bel, ſont funeſtes à Philippe de Valois. Philippe de Valois multiplie les impôts. Il altere continuellement les monnoies. Edouard III s'applique à faire ceſſer les diviſions. Sous Jean II, les monnoies varient encore plus que ſous Philippe VI. Jean II ſe rend odieux par des voies de

fait & mépriſable par ſa foibleſſe. Il convoque les états. Il leur fait ſous ſerment des promeſſes qu'il ne tient pas : il eſt fait priſonnier à Poitiers. Charles dauphin convoque les états à Paris. Il eſt trop heureux de les pouvoir rompre. Forcé à les raſſembler, il ne peut plus les rompre. Déſordres par-tout. Marcel, qui veut donner la couronne à Charles roi de Navarre, eſt tué. Treve de deux ans avec Edouard. Sage conduite du dauphin. La guerre recommence & la même année on négocie. Traité de Brétigni. Dans ces tems de calamités, Jean ſe croiſe. Différens à l'occaſion du traité de Brétigni. Jean paſſe en Angleterre pour les terminer. Il y meurt. L'eſprit des états ſous Jean II. Edouard ceſſe d'être grand. Charles V ſe fait une loi de ne point altérer les monnoies. Il aſſure la paix au dehors. Brigands qui infeſtoient la France. Charles V ſe propoſe de les armer pour le comte de Tranſtamare contre D. Pedre, roi de Caſtille. Bertrand du Gueſclin ſe charge de les conduire. Les compagnies *conſentent à ſuivre du Gueſclin. En paſſant par Avignon, elles demandent au pape l'abſolution & cent mille francs. Le pape eſt forcé à compter cent mille francs. Henri de Tranſtamare, proclamé, eſt défait par D. Pedre. Il le bat à ſon tour, le fait priſonnier & le poignarde. Il conſerve la couronne de Caſtille, malgré pluſieurs prétendans. Charles V, qui veille à maintenir l'ordre, ſe fait aimer & reſpecter. Il ſait choiſir ceux à qui il donne ſa confiance. Les ſujets du prince de Galles portent contre lui leurs plaintes au roi. Charles V cite le prince de Galles à la cour des pairs. Un arrêt de cette cour déclare confiſquées toutes les terres de ce prince. Cette démarche eſt ſoutenue par des*

ſuccès. Mort du prince de Galles & d'Edouard. Nouveaux ſuccès de Charles V. Sa mort. Sa ſageſſe.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne depuis le différent de Louis V & de Jean XXII, juſqu'en 1400. *Pag.* 92.

Sources des revenus des papes. Querelles du ſacerdoce & de l'Empire pendant le pontificat de Benoît XII. Clément VI fait élire roi des romains Charles, fils du roi de Bohême. Alors des troubles ſe préparoient dans le royaume de Naples. Aprés bien des difficultés, Charles IV reconnu roi des Romains. Ceſſation des querelles du ſacerdoce & de l'Empire. Elle eſt funeſte aux papes. Déſordres en Allemagne où tous les droits ſont confondus. Bulle d'or. Elle eſt la premiere loi fondamentale du corps germanique. Charles IV ſacrifie l'Empire à ſes intérêts & le ſert ſans le ſavoir. Venceslas, qui entretient les diviſions, eſt dépoſé.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE I.

De l'égliſe & des principaux états de l'Europe pendant le grand ſchiſme. *Pag.* 100.

LES déſordres à leur comble, produiſent quelque bien. Clément VI déclare nulles les diſpoſitions

de Robert roi de Naples. Louis, roi de Hongrie, ſe refuſe aux invitations qui lui ſont faites, & fait inveſtir ſon frere André. André eſt étranglé. Jeanne I eſt accuſée de ce meurtre. Elle ſe retire en Provence avec Louis de Tarente qu'elle épouſe. Clément VI déclare Jeanne innocente. Il achete d'elle Avignon. Jeanne déſigne Charles de Duras pour ſon héritier. Elle épouſe en quatrieme noce Othon, duc de Brunſwick. Etat miſerable du reſte de l'Italie. Le gouvernement de Rome étoit une anarchie. Délire du tribun Nicolas Rienzi. Autorité dont il jouit. Comment il la perd. Le jubilé, réduit à la cinquantieme année par Clément VI, attire à Rome une multitude de pélerins. Cette multitude apporte la diſette. Les papes ne conſervent preſque rien en Italie. Rienzi eſt tué. Pourquoi les papes préféroient Avignon à Rome. Urbain V & Grégoire XI, invités par les Romains vont à Rome. Les Romains veulent un pape italien. Les cardinaux feignirent d'élire Prignano, Urbain VI. Urbain VI qui veut ſe croïre pape, aliene les eſprits. Les cardinaux éliſent à Fondi Clement VII. Toute la chrétienté ſe diviſe entre les deux papes. Ils ſe font la guerre & Clément VII ſe retire à Avignon. A la ſollicitation d'Urbain, Charles de Duras arme contre Jeanne. Ce pape vouloit obtenir des états pour ſon neveu. Jeanne cherchant des ſecours, adopte Louis d'Anjou. Charles de Duras la fait périr. Charles V n'a pu prévenir les calamités, qui menaçoient la minorité de Charles VI. Troubles cauſés par les oncles de Charles VI. Charles V fit une faute en amaſſant un tréſor. Louis d'Anjou échoue contre Charles de Duras. Charles de Duras aſſiege Urbain VI. Cruauté de ce pape. Marie, reine de Hongrie

après la mort de Louis ſon pere. Des ſeigneurs offrent la couronne à Charles de Duras. Il eſt aſſaſſiné. Sigiſmond, époux de Marie, monte ſur le trône. Ladislas, fils de Duras, eſt reconnu par Urbain, & Louis, fils de l'adopté, par Clément. Le ſchiſme continue après la mort des papes. Les papes dépouillent à l'envi le clergé. Ils font un trafic des bénéfices. Ils en font un des indulgences, & ne paroiſſent qu'uſer de leurs droits. Aucune puiſſance de l'Europe ne pouvoit réprimer ces abus. L'état de la France étoit déplorable ſous Charles VI : Et celui de l'Angleterre pendant la minorité de Richard II. L'état de l'Angleterre n'eſt pas meilleur lorſque Richard II eſt majeur. Ce prince perd la couronne. Il perd la vie. Les actions des deux papes ſoulevent le clergé. Moyens propoſés par l'univerſité de Paris pour faire ceſſer le ſchiſme. Le clergé de France veut que les deux papes faſſent une ceſſion de leurs droits. Sur le refus des deux papes, la France ſe ſouſtrait à l'obéiſſance de Benoît. La ſouſtraction n'ayant pas eu une approbation générale, on la leve. On revient à la ſouſtraction. Les deux papes ſe refuſant à la ceſſion ſont abandonnés de leurs cardinaux, qui convoquent un concile à Piſe. Troubles dans l'empire. Le concile de Piſe dépoſe Grégoire & Benoît. Les cardinaux de Piſe éliſent Alexandre V; & on eut trois papes. Abus ſous Alexandre V, à qui ſuccede Jean XXIII. Jean, en guerre avec Ladislas, eſt forcé à la paix. Il abandonne Rome au roi de Naples. Il ſe met ſous la protection de Sigiſmond & conſent à la convocation d'un concile. Sigiſmond choiſit Conſtance pour le lieu du concile. Jean ſe repent d'avoir conſenti à la tenue d'un concile. Le concile

force Jean à donner ſa ceſſion. Il le dépoſe. Election de Martin V. Fin du ſchiſme. La guerre continuoit entre la France & l'Angleterre. Regne de Henri IV en Angleterre. Sageſſe de ſon fils Henri V. L'aveuglement des rois de France empêchoit le gouvernement féodal de s'éteindre. Ce fut la cauſe des calamités de la France. Iſabelle de Baviere y contribua. Jean Sans-peur ſe rend maître de Paris, & fait aſſaſſiner le duc d'Orléans. Le docteur Jean Petit entreprend de juſtifier ce crime. Deux factions déchirent la France. Henri V voulant profiter de ces troubles, elles font la paix. Henri V commence la guerre. Il défait les François dans la plaine d'Azincourt. Dans l'impuiſſance de ſoutenir ſes premiers ſuccès il repaſſa la mer. Jean Sans-peur le reconnoît pour roi de France. Iſabelle s'unit à Jean Sans-peur. Le comte d'Armagnac, Henri V, Jean Sans-peur, & Iſabelle s'arrogent en même-tems toute l'autorité. Jean & Iſabelle ſont maîtres de Paris. Le dauphin, retiré à Poitiers, crée un nouveau parlement. Jean Sans-peur, qui ſe réconcilie avec le dauphin, eſt aſſaſſiné. Les ennemis du dauphin en ſont plus animés contre lui. Iſabelle lui ôte la couronne pour la mettre ſur la tête de Henri V. Henri VI proclamé dans les deux royaumes. Méſintelligence entre les régens & Philippe le Bon duc de Bourgogne. Jeanne d'Arc délivre Orléans & fait ſacrer Charles VII à Rheims. Les Anglois brûlent Jeanne d'Arc comme magicienne. Les troubles d'Angleterre rendront la couronne à Charles VII.

CHAPITRE II.

De ce que le concile de Conſtance a fait pour l'extirpation des héréſies & des abus de l'égliſe. *Pag.* 135.

Les abus étoient devenus des droits. En ne gardant aucun ménagement, les papes ſoulevent les princes, les peuples & le clergé même. Pour combattre les abus, on attaque l'autorité légitime des papes, & même le dogme. Erreurs de Marſile de Padoue, & de Jean de Gand. Les papes donnoient des conſtitutions pour défendre leurs prétentions ou pour en établir de nouvelles. Mais plus ils faiſoient d'efforts, plus ils invitoient à combattre leurs prétentions. Elles étoient ſur-tout odieuſes aux Anglois. Doctrine de Wiclef. Ses ſectateurs cauſent des troubles. Jean Hus qui adopte la même doctrine, attaque les droits de l'égliſe, ſous prétexte de combattre les abus. Le concile de Conſtance le fait brûler; ainſi que Jerôme de Prague : ce qui cauſe une guerre civile. Pourquoi ce concile conſent que l'élection du pape précéde la réforme. Il ſtatue les choſes à réformer par le pape. Les annates ſont fort debattues. Réglemens des peres de Conſtance ſur la convocation des conciles généraux. Martin V donne peu de ſoins à la réforme. Jean Charlier Gerſon repréſente inutilement ce qui reſte à faire. Il ne peut pas faire condamner tout ce qu'il y a de dangereux dans la doctrine de Jean Petit. Les Polonois ne ſont pas plus écoutés, & Martin déclare qu'on ne peut pas

appeller du pape au concile. Cependant il n'en eſt pas moins arrêté que le pape a un ſupérieur & un juge.

CHAPITRE III.

De Naples, de l'égliſe & de l'Allemagne, depuis le concile de Conſtance vers le milieu du quinzieme ſiecle. *Pag.* 146.

Le royaume de Naples a tous les abus du gouvernement féodal. Ladislas accroît ces abus. Cependant il veut faire des conquêtes. Sa mort eſt ſuivie de grands déſordres. Les amours de Jeanne II en occaſionnent d'autres. Jules Céſar de Capoue découvre la conduite de cette reine à Jacques de Bourbon, qui vient pour l'épouſer. Jacques la met ſous la garde d'un vieux françois. Il aliene les Napolitains, qui demandent la liberté de la reine. Jules Céſar offre à Jeanne d'ôter la vie au roi. Jeanne découvre ce deſſein à Jacques. Elle obtient la permiſſion de ſortir. Le peuple la délivre. Traité entre Jeanne & Jacques. Jacques eſt priſonnier dans ſon palais. Sforze oblige la reine à exiler ſon favori, Sergiani Carracciolo. Martin V obtient la liberté de Jacques, qui ſe retire dans un cloître. Sforze appelle Louis d'Anjou à la couronne. Jeanne adopte Alphonſe roi de Sicile & d'Arragon. Sforze, vainqueur d'Alphonſe fait adopter Louis d'Anjou. A ſa mort, elle adopte René frere de Louis. Eugene IV prétend diſpoſer du royaume de Naples. Les prétentions des deux princes & des papes cauſerent de nouvelles guerres. Evénemens contemporains

rains au regne de Jeanne. Guerre des Huſſites commandés par Jean Ziſca. Victoire de ce général. Après ſa mort, les Huſſites ſont encore vainqueurs. Concile convoqué & auſſi-tôt diſſous. Concile de Bâle qui déclare que le pape ne peut pas le diſſoudre Eugene IV donne une bulle qui ordonne la diſſolution du concile. Il la révoque. Le concile entreprend de réformer le chef de l'égliſe. Le pape convoque à Ferrare un autre concile, qu'il tranſfere à Florence. On tente inutilement de réunir l'égliſe grecque à l'égliſe latine. Le concile de Bâle dépoſe Eugene & élit Felix V. La conduite des principales puiſſances prévient le ſchiſme. Fin du ſchiſme & des conciles. Pragmatique ſanction. Charles VII. Fin des troubles de Bohême. Après Sigiſmond, l'empire paſſe à la maiſon d'Autriche.

CHAPITRE IV.

Fin de l'empire grec. *Pag.* 161.

Etat de Conſtantinople, lorſqu'en 1261 *les François en furent chaſſés. Cet empire diviſé eſt déchiré par les différens partis. Il eſt troublé par les moines, & par l'importance que le gouvernement donne à toutes les queſtions qu'ils élevent, & par les tentatives des empereurs grecs pour ſe réunir avec l'égliſe latine. Progrès des Turcs ſous Othman & & ſous Orcan. Cantacuzene, collegue de Jean Paléologue. Succès d'Orcan en Europe, & d'Amurath I. Bajazeth I entretient les troubles dans l'empire grec. Il aſſiege Conſtantinople. Il défait Sigiſmond à qui les François ont amené des ſecours,*

Sigiſmond devient grand par les revers. Bajazeth pouvant ſe rendre maître de Conſtantinople, accorde une treve de dix ans. Il diſpoſe de l'empire grec. Il eſt défait par Tamerlan. Les deſſeins des Turcs ſuſpendent la ruine de Conſtantinople. Amurath II eſt ſur le point de prendre Conſtantinople. Jean Hunniade vainqueur d'Amurath II, délivre Belgrade & force le ſultan à la paix. Les Chrétiens ſe propoſent d'abuſer de la bonne foi avec laquelle les Turcs obſervent le traité. Eugene IV & le cardinal Julien levent les ſcrupules. Amurath II défait les Hongrois dans la Bulgarie. Il ne peut forcer Scanderberg dans la ville de Croie. L'empire grec ſe démembroit pour donner des apanages aux princes du ſang. Priſe de Conſtantinople par Mahomet II. Deux partis qui s'anathématiſoient, diviſoient alors la ville. Mahomet II eſt arrêté dans ſes conquêtes.

CHAPITRE V.

Conſidérations ſur les peuples de l'Europe depuis la chûte de l'empire d'Occident juſqu'à la chûte de l'empire grec. *Pag.* 173.

Pourquoi l'Europe a tant de peine à ſe civiliſer. La Grece avoit eu moins d'obſtacles à ſe policer. Les Grecs ſentoient le beſoin des loix, parce qu'ils étoient pauvres : les Européens ne le ſentent pas parce qu'ils ſont riches. La barbarie des nouveaux peuples de l'Europe, eſt bien différente de celle des anciens peuples de la Grece. Ils conſervent longtems leur caractere ſauvage. Après Charlemagne,

ils s'abandonnent à de nouveaux déſordres. Un inſtinct brutal les conduit dans toutes leurs entrepriſes. Injuſtes & parjures, ils n'ont aucune idée de juſte. Il ne connoiſſent pas les devoirs de nation à nation, ni même ceux de citoyen à citoyen. Quelle ſorte d'égalité a contribué au bonheur d'une nation. Il y a une inégalité odieuſe qui la ruine. La plus pernicieuſe eſt celle qui a été produite par le gouvernement féodal & par les ordres religieux. Il y a une nobleſſe qui ne détruit pas l'égalité. Opinion abſurde de nos ancêtres, qui ont imaginé que la terre fait le noble. Cette nobleſſe eſt le principe d'une inégalité odieuſe. Les peuples qui ont envahi l'Occident, deviennent plus féroces qu'ils ne l'étoient. Bien loin de s'inſtruire par l'expérience, ils répetent les mêmes fautes. Chez toutes les nations les grands ſont encore plus féroces que les autres. Le luxe les polit ſans les civiliſer, & ſans les policer. En quoi différent ces trois expreſſions. Vices des ſiecles polis. Lorſque ces tems de corruption ſont arrivés, il faut ſe tenir à l'écart pour être heureux; & ſe faire des amis éclairés & vertueux. Les peuples de l'Europe ſont polis, avant d'avoir été civiliſés & policés. La molleſſe prépare des révolutions dans le gouvernement. La politeſſe des 12, 13 & 14e. ſiecles étoit encore bien groſſiere. Lorſque les Grecs & les Romains s'amolliſſoient, on pouvoit au moins réclamer les anciennes mœurs. Mais les Européens qui n'ont jamais été vertueux, s'abandonnent brutalement à la molleſſe, ſans pouvoir regretter le paſſé. Confuſion où ſe trouvoit l'Europe. Les peuples deviennent la proie des ſouverains. Ces ſiecles corrompus offrent de grandes leçons aux princes. Les grandes leçons aux princes. Les grands

hommes qu'ils ont produits, prouvent qu'un prince peut être grand dans les tems les plus difficiles. L'Allemagne & l'Angleterre nous prouvent le danger des entrepriſes au loin. Toute l'hiſtoire nous apprend qu'on eſt foible au dehors lorſqu'on diviſe pour être puiſſant au dedans. Elle nous fait voir les calamités que produit une ambition ſans regles. Les querelles du ſacerdoce & de l'Empire nous montrent les limites des deux puiſſances. En conſidérant les abus qui ne ſont plus, on apprend à remédier à ceux qui reſtent.

LIVRE HUITIEME.

Des lettres dans le moyen âge.

CHAPITRE I.

Comment les Arabes ont cultivé les ſciences. *Pag.* 193.

IGnorance des Arabes vers les tems de Mahomet. Ils cherchent à s'inſtruire ſous les Abaſſides. Le khalife Mamoun attire les ſavans, fait des collections de livres & fait traduire les plus eſtimés. Les Arabes ont des écoles. Ils liſent les anciens dans de mauvaiſes traductions. Ils adoptent Ariſtote ſans pouvoir l'entendre. Ils croient l'entendre & ils forment ſoixante-dix ſectes différentes. A force de ſubtilités, ils concilient leur péripatétiſme avec

l'alcoran. Ils s'appliquent à la dialectique, à la médecine, à la géometrie & à l'aſtronomie. Ils ont nui aux progrès de l'eſprit humain.

CHAPITRE II.

De l'état des lettres chez les Grecs depuis le ſixieme ſiecle juſqu'au quinzieme. *Pag.* 199.

Progrès de l'ignorance dans les ſixieme & ſeptieme ſiecles. De toutes les ſectes d'Alexandrie, le platoniſme conſerve ſeul quelques ſectateurs. La dialectique d'Ariſtote eſt adoptée par les Catholiques. Abus de cette méthode. Ruine des lettres chez les les Grecs dans le huitieme ſiecle. Léon l'Iſaurien y contribue. Dans le neuvieme & dans le dixieme ſiecles, les ſciences font quelques progrès parmi les Grecs.

CHAPITRE III.

De l'état des lettres en Occident depuis le ſixieme ſiecle juſqu'à Charlemagne. *Pag.* 202.

Ruines des écoles en Occident. Impuiſſance où étoient les peuples de cultiver les lettres. On croyoit à l'aſtrologie judiciaire. Mais parce que les Chrétiens avoient les aſtrologues en horreur, ils proſcrivirent toutes les ſciences. Le pape St. Grégoire croyoit les études profanes contraires à la religion. Ruine de la bibliotheque du temple d'Apollon Palatin. L'autorité de St. Grégoire a dû être funeſte aux lettres. Il n'y avoit plus que des compilateurs

& des copiſtes ignorans. Les écrivains eccléſiaſtiques n'étoient pas plus éclairés. L'ignorance eſt à ſon comble dans le huitieme ſiecle.

CHAPITRE IV.

De l'état des lettres en Occident depuis Charlemagne juſqu'à la fin du onzieme ſiecle. *Pag.* 208.

Les grands hommes ſe forment tous ſeuls. Ignorance de Charlemagne. Il apprend à écrire. Alouin ſon précepteur. Soin de Charlemagne pour relever les anciennes écoles. Il en fonde de nouvelles. Mais on n'étoit pas capable de remonter aux meilleures ſources. On ſuivoit au haſard de nouveaux guides. Un des meilleurs eût été St. Auguſtin. Les nouvelles écoles étoient trop mauvaiſes pour diſſiper l'ignorance. On ne s'y faiſoit que des idées vagues des choſes qu'on croyoit enſeigner. Cours d'étude. Point de livres claſſiques. Il ne ſortoit des écoles peu fréquentées que de mauvais chantres & de méchans dialecticiens. Dans le neuvieme ſiecle, les écoles tombent encore. Pourquoi? La manie de la dialectique y multiplie les diſputes & les erreurs. Le platoniſme s'y introduit avec toutes ſes abjurdités. Sur la fin du neuvieme ſiecle, Alfred protege les lettres en Angleterre. Malgré la protection des Othons le dixieme ſiecle eſt le plus ignorant, comme le plus corrompu, & on proſcrit les ſciences, parce qu'on penſe qu'elles corrompent les mœurs. Dans le onzieme, l'abus des indulgences, & les prétentions du ſacerdoce entretiennent l'ignorance qui leur eſt favorable. Cependant les abus qu'on veut défendre font cultiver la dialectique.

CHAPITRE V.

Des lettres en Occident pendant le douzieme & le treizieme ſiecles. *Pag.* 221.

Les théologiens abuſent de la dialectique. Cet abus leur donne de la celébrité, & les conduit aux honneurs. Les uns croient ſuivre Ariſtote; les autres St. Auguſtin. Il en naît des queſtions & des diſputes ſans fin. Les eſſences de Platon. Les formes d'Ariſtote. Opinion de Zénon qui rejette ces eſſences & ces formes. Les platoniciens vouloient concilier ces trois philoſophes. Sectes des réaliſtes & des nominaux. Quelquefois les queſtions les plus frivoles excitent les diſputes les plus vives. On en ſubtiliſe davantage, & il en naît des erreurs. La célébrité que donnent les diſputes, ſuſcite des ennemis aux dialecticiens. Caractere d'Abélard. On lui reproche des erreurs. St. Bernard cherche la célébrité à ſon inſu. Son zele n'eſt pas aſſez éclairé. Il devient l'inſtrument dont on ſe ſert pour perdre Abélard. Pierre Lombard. Son livre des ſentences eſt plein de ſubtilités. Il eſt reçu comme principal livre claſſique. On le commente & il devient plus obſcur. On condamne en France les ouvrages d'Ariſtote, & on les permet par-tout ailleurs. La protection que Fréderic II donne aux lettres met en réputation les commentateurs arabes. Enthouſiaſme de ces commentateurs pour Ariſtote. Effet de cet enthouſiaſme. Albert le Grand paſſe pour magicien; ainſi que Roger Bacon. St. Bonaventure ſurnommé le docteur ſéraphique. St. Thomas d'Aquin docteur angélique. Il acheva de faire prévaloir le péripa-

tétiſme. Jean Duns Scot, ſurnommé à juſte titre le docteur ſubtil. Les écoles & les docteurs les plus renommés ne faiſoient que retarder les progrès de l'eſprit.

CHAPITRE VI.

Des lettres en Occident dans les quatorzieme & quinzieme ſiecles. *Pag.* 236.

Comment les circonſtances ont fait oublier aux moines l'eſprit de leur premiere inſtitution. Comment ſans projets d'ambition ils deviennent ambitieux. Ils entretiennent l'ignorance parce qu'ils ſont ignorans, & parce qu'il eſt dangereux pour eux qu'on s'éclaire. D'ailleurs ils devoient leur célébrité aux ſubtilités qu'ils enſeignoient. Comment le péripatétiſme étoit devenu la ſecte dominante. Rome ordonne l'étude des livres d'Ariſtote dont elle avoit défendu la lecture. Chacun le commente & il ſe forme pluſieurs ſectes de péripatétiſme. Occam qui avoit écrit pour Philippe le Bel & pour Louis de Baviere renouvelle la ſecte des nominaux. Les nominaux ſont perſécutés. Les meilleurs eſprits s'élevoient inutilement contre les écoles. Quelques-uns commencent à faire de meilleures études. On commence à cultiver l'éloquence & la poéſie. Il importe de connoître les erreurs & leurs cauſes. Comment les opinions les plus abſurdes ſe ſoutiennent pendant des ſiecles, & gouvernent le monde. C'eſt une leçon pour les princes.

CHAPITRE VII.

De la ſcholaſtique, & par occaſion, de la maniere d'enſeigner les arts & les ſciences. *Pag.* 246.

Les changemens, qu'a eſſuyés la ſcholaſtique, font qu'on a de la peine à s'en faire une idée. Le trivium & quadrivium *étoient tombés lorſque le péripatétiſme introduiſit un nouveau cours d'étude. On commence à écrire en langues vulgaires. Mais ſans goût & ſans regles. Par conſéquent on ne pouvoit parler que fort mal latin. La grammaire, la rhétorique & la poéſie gâtoient le jugement. On en étoit plus incapable d'apprendre l'art de raiſonner. On ne ſavoit comment ſe conduire pour acquérir des connoiſſances, ni même par où commencer. Ne pouvant donc raiſonner ſur des idées, on raiſonna ſur des mots & on fit des ſyllogiſmes. La métaphyſique tout auſſi abſurde fut remplie d'abſtractions mal faites, qu'on prenoit pour des eſſences. Cette métaphyſique prenoit le nom de phyſique, & rendoit raiſon de tout, parce qu'on ne ſavoit pas raiſonner. Les meilleurs eſprits obéiſſoient à ce torrent d'abſurdités ou même le faiſoient croître. La morale & la politique n'étoient pas mieux traitées. Vraie ſource des principes de la morale. Les ſcholaſtiques la cherchoient dans Ariſtote qu'ils n'entendoient pas & multiplioient les queſtions ſans les réſoudre. Il n'y eut plus que des probabilités en morale. Abus qui en naîtront. Quel devoit être l'objet de la politique. On étoit incapable de le connoître. Les ſcholaſtiques cherchent la politique dans Ariſtote. Ils*

ſubtiliſent en défendant mal les meilleurs droits. Ils ſe faiſoient de fauſſes idées du droit civil & canonique. Où ils puiſoient les principes du dernier. Combien ils raiſonnoient mal d'après l'écriture. Combien il étoit difficile qu'on fît de meilleures études. Les eſprits les mieux intentionnés étoient trop ignorans pour les réformer. La cour de Rome qui s'étoit arrogée l'inſpection ſur les univerſités, ne vouloit point de réforme. Pour bien étudier il auroit fallu commencer par où les ſcholaſtiques finiſſoient. Obſerver avant de ſe faire des principes généraux. Etudier d'abord la phyſique ; puis la métaphyſique ; enſuite l'art de raiſonner ; enfin l'art de parler. En effet, il faut bien parler & bien raiſonner avant d'en apprendre les regles. L'hiſtoire de l'eſprit humain prouve qu'il n'y a pas d'ordre plus propre à l'inſtruction. Les ſcholaſtiques diviſoient trop les objets de nos connoiſſances. En Grece on cultivoit à la fois tous les arts & toutes les ſciences. Les étudier tout-à-fait ſéparément c'eſt nuire au progrès de l'eſprit. Voilà pourquoi nous n'avons que de mauvais livres élémentaires. Il y a donc des études qu'on ne doit pas ſéparer, quoiqu'elles paroiſſent avoir des objets différens. Mais on s'eſt obſtiné à diviſer ſans fin. De ſorte qu'on ne trouve nulle part des choſes qu'il faut étudier en même-tems. Les meilleurs eſprits ſubjugués par les préjugés, ne remontent pas à la ſource de cet abus.

LIVRE NEUVIEME.

De l'Italie.

CHAPITRE I.

Des principales cauſes des troubles de l'Italie. *Pag.* 268.

L'Italie plus troublée qu'aucune autre province. L'amour de la liberté y cauſoit des déſordres. L'ambition des papes en cauſoit de plus grands. Les Lombards aboliſſent la royauté, & créent trente ducs. Ils rétabliſſent des rois, qui regnent parmi les troubles. Longin avoit créé des ducs. Premiere cauſe des troubles de l'Italie. La puiſſance des papes commence avec les troubles. Pepin & Charlemagne accroiſſent cette puiſſance. Elle s'accroît encore par la foibleſſe de leurs ſucceſſeurs. Après la dépoſition de Charles le Gros, les troubles ſont plus grands que jamais : & les papes ſont continuellement entraînés d'un parti dans un autre. Othon I fait reſpecter ſa puiſſance & la laiſſe à ſes ſucceſſeurs. Cependant le calme n'étoit jamais que paſſager. Le clergé élevé par les Othons devient ennemi des empereurs. Dans ces circonſtances les empereurs ont de nouveaux ennemis dans les Normands qui s'établiſſent en Italie. Circonſtances favorables à l'ambition de Grégoire VII. L'audace

de ce pape fait une révolution dans les esprits. Combien alors il étoit difficile aux deux Fréderics de defendre les droits de l'Empire. Les factions Guelfes & Gibelines augmentent les désordres. Après Conrad IV, tems d'anarchie favorable aux usurpations. Il se forme des confédérations, & des villes pensent à se gouverner.

CHAPITRE II.

Considérations générales sur ce qui fait la force ou la foiblesse d'une république. *Pag.* 278.

L'égalité est le fondement d'une bonne république. Inégalité odieuse & destructive. Il y a une pauvreté, qui contribue à la prospérité des états. L'opulence est ruineuse, lorsqu'elle est le fruit de l'avidité. Elle produit le luxe : qui consiste moins dans l'usage des richesses que dans un travers de l'imagination. Maux que produit le luxe. C'est en en observant les mauvais gouvernemens qu'on en peut imaginer de meilleurs. L'ambition peut être utile ou nuisible à l'état. Ambition utile. Ambition nuisible. L'égalité fait les bonnes mœurs. Les bonnes mœurs font les bonnes républiques.

CHAPITRE III.

Idée générale des républiques d'Italie. *Pag.* 285.

Il ne pouvoit pas se former des républiques dans le royaume de Naples. Il étoit difficile qu'il s'en formât dans la Lombardie. L'état ecclésiastique étoit

exposé à tous les désordres, que causoit l'ambition peu raisonnée des papes. Il devoit s'y former des républiques pendant la résidence des papes à Avignon. C'est en Toscane qu'il devoit se former des républiques. Mais elles devoient être continuellement agitées. Elles vouloient être libres, sans savoir ce qui constitue la liberté. L'égalité est le fondement du gouvernement républicain. Les Romains n'ont été puissans, que parce qu'ils tendoient à l'égalité. Les Italiens n'ont jamais connu l'égalité. Le gouvernement féodal, & les richesses apportées par le commerce, en avoient effacé toute idée. Il n'en restoit aucune trace dans les provinces où il y avoit beaucoup de gentilshommes. Dans la Toscane où il y en a moins, il se forme des républiques, mais elles sont troublées parce qu'il y reste encore des gentilshommes. Elles sont toutes commerçantes. Elles n'ont que des troupes mercénaires. Combien il leur en coûte pour se défendre. Le commerce suscite entr'elles des guerres ruineuses. Elles se ruinent même avec succès. L'argent est pour elles le nerf de la guerre. Elles ont dès leur établissement tous les vices des républiques corrompues. Pourquoi les républiques de Suisse & d'Allemagne étoient moins mal constituées.

CHAPITRE IV.

De Venise & de Gênes. Pag. 295.

Commencement de Venise sous la protection des Padouans. Gouvernement des douze tribuns. Pepin, fils de Charlemagne, protege Venise. La trop grande

puiſſance du doge occaſionne des troubles continuels. Nouveau gouvernement qui la limite. La démocratie ſe change en ariſtocratie ſous le doge Pierre Gradenigo. Conſpirations des familles qui ont perdu leur part à la ſouveraineté. Conſeil des dix pour prévenir ces conſpirations. Inquiſiteurs d'état établis pour la même fin. Combien ces moyens ſont abſurdes, & cependant néceſſaires à la tranquillité publique. Le gouvernement de Veniſe s'affermit en banniſſant les mœurs. Toujours ſoupçonneux, il n'a pas de citoyens même parmi les nobles. Il ne s'affermit au dedans qu'en s'affoibliſſant au dehors. Les ſages. Le ſénat. Le grand conſeil. La maniere dont les magiſtratures ſe combinent, met une barriere à l'ambition, & aſſujettit la république à un plan dont elle ne peut s'écarter. Mais ſes opérations en ſont plus lentes; & il lui eſt preſque impoſſible de faire les changemens que les circonſtances demandent. Erreur de Machiavel ſur l'ariſtocratie de Veniſe La nobleſſe de Veniſe eſt bien différente de la nobleſſe féodale. Genes eſt une ariſtocratie, qui ne pouvoit s'établir ſur des principes fixes. Pourquoi? Puiſſancede Veniſe & de Gênes ſur mer. Les croiſades contribuent à leur puiſſance. Conquête des Vénitiens. Les Vénitiens & les Génois ſe ruinent mutuellement. Mais les troubles domeſtiques ſont funeſtes aux Génois. Conquêtesdes Vénitiens en Italie. Les ſuccès de ces républicains n'ont rien de ſurprenant. Ils étoient ruineux pour leur commerce. Ils ne les devoient qu'à la foibleſſe des autres peuples de l'Europe.

CHAPITRE V.

Des révolutions de Florence. *Pag.* 310.

L'hiſtoire de Florence eſt intéreſſante. Les Florentins ſont long-tems avant de prendre part aux querelles du ſacerdoce & de l'Empire. Commencement des diſſentions. Faction des Buondelmonti & faction des Uberti. Les Uberti ſont protégés par Fréderic II. Ils prennent le nom de Gibelins, & les Buondelmonti celui de Guelfes. A la mort de Fréderic ces deux factions ſe réconcilient pour donner la liberté à Florence. Douze anciens ont le gouvernement de la république. Coutume ſinguliere des Florentins. Leurs progrès dans dix ans de calme & de liberté. Mais le peuple rallume l'eſprit de faction en ſe jetant dans le parti des Guelfes. Conduite de Benoît XII & de Fréderic II pour entretenir cet eſprit. Les Gibelins ſont chaſſés. Ceux-ci appellés à Parme en chaſſent les Gibelins. Ils ſont ſoutenus par Charles d'Anjou, & les Gibelins rendent l'autorité au peuple de Florence, qu'ils veulent gagner. Les Florentins tentent d'aſſurer leur liberté. Les Gibelins conſpirent, & ſont forcés à ſe retirer. Trois claſſes de citoyens dans Florence. Création des douze bons hommes *& de trois conſeils. Ce nouveau gouvernement ne peut empêcher les violences des Guelfes. C'eſt pourquoi les* bons hommes *rappellent les Gibelins. Les papes continuent à nourrir l'eſprit de faction. Nouveau gouvernement qui exclut des magiſtratures toute la nobleſſe. Mais la ſeigneurie eſt trop foible contre les entrepriſes des gentilshommes. Moyens qu'on emploie pour lui donner plus d'autorité. Troubles qui en naiſſent. Ils ſont appaiſés. Progrès des Florentins malgré leurs diviſions. Factions blanche & noire. Les noirs ſont chaſſés & quelques-uns des*

des blancs à qui ont permet de revenir. Charles de Valois entretient les diſſentions. Les déſordres ſont plus grands que jamais. Les Florentins ſe donnent à Robert, roi de Naples, pour cinq ans. Royaliſtes & anti-royaliſtes. Différentes révolutions dans Florence. Sage propoſition des Florentins aux peuples qui avoient été leurs ſujets. Partage de l'autorité entre les nobles & le peuple. Les nobles voulant commander ſeuls, reſtent ſans autorité. Leurs efforts pour recouvrer l'autorité. Ils ne ſe relevent plus.

CHAPITRE VI.

Conſidération ſur les cauſes des diſſentions de Florence. *Pag.* 328.

Lors de la fondation de Rome, on penſoit que tous les citoyens devoient jouir des mêmes droits. On penſoit bien différemment lorſque Florence tenta de ſe gouverner en république. Les patriciens ne pouvoient pas imaginer de ſe fortifier dans des châteaux : ni les plébéiens de prendre les armes contre les patriciens. Ceux-ci cédoient avec eſpérance de recouvrer ; & les plébéiens ne ſongeoient pas à les dépouiller de toute autorité. Il y avoit donc toujours des moyens de conciliation pour réunir les deux partis contre l'ennemi. La politique des Romains, pour contenir les peuples conquis, eſt un effet des circonſtances où ils ſe ſont trouvés. A Florence, au contraire, les citadins devoient tout tenter pour dépouiller les nobles. Il ne pouvoit y avoir aucuns moyens de conciliation. Les factions devoient ſe multiplier, & livrer la patrie à l'étranger. Florence ne pouvoit employer la même politique avec les villes conquiſes. Elle eſt au contraire dans la néceſſité d'acheter des amis & des alliés

alliés. Les commencemens des républiques de Rome & de Florence arrêtoient ce qui devoit arriver à l'une & à l'autre.

CHAPITRE VII.

Continuation des révolutions de Florence. *Pag.* 335.

Jean Viſconti fait la guerre aux Florentins. Différens partis qui couroient l'Italie. Les Albizi & les Ricci forment deux factions ennemies. Ce qui donne lieu à l'avertiſſement. Abus qu'on en fait. On y remédie. Les abus recommencent avec plus de déſordre. Cinquante-ſix perſonnes nommées pour réformer le gouvernement. Différentes guerres. Le pape excommunie les Florentins qu'il n'a pu vaincre. Les deux factions méditent leur ruine. Silveſtro Médicis eſt fait gonfalonier. Il arme le peuple pour faire paſſer une loi. Déſordres que cauſe la populace armée. Elle obtient que perſonne ne ſera averti comme Gibelin. Elle ſe ſaiſit de toute l'autorité. Elle diſpoſe de tout avec caprice. Michel de Lando, gonfalonier ſe fait reſpecter. La populace eſt exclue des magiſtratures ; mais les petits artiſans y ont la plus grande part. Autant de factions que de claſſes de citoyens. Après bien des troubles la premiere claſſe prévaut. Guerre des Florentins avec Galéas Viſconti. Véri Médicis médiateur entre la ſeigneurie & les petits artiſans. Les Florentins ont la guerre avec Philippe fils de Galeas Viſconti, & avec Ladiſlas. Les impôts qu'il a fallu mettre ſoulevent le peuple. Jean Médicis n'approuve pas qu'on rende l'autorité aux nobles pour l'enlever aux petits artiſans. Sa conduite pour appaiſer le peuple qui ſe ſouleve contre les impôts mal répartis. Côme ſon fils

eſt banni. Il eſt rappellé. A la tête des nomini di balia *il eſt maître de la république. Les partiſans de Côme, jaloux de ſon autorité, font ceſſer la commiſſion. Mais ſe voyant moins conſidérés qu'auparavant, ils l'invitent à reprendre l'autorité. La choſe ſouffroit des difficultés que Côme ne ſe preſſe pas de lever. La commiſſion eſt rétablie, & Côme en eſt le chef. Neroni engage Pierre, fils de Côme, dans des démarches qui alienent les eſprits. Conjuration contre Pierre. Elle eſt découverte, & l'autorité de Pierre en eſt plus aſſurée. Mais il ne peut point apporter de remedes aux abus. Thomas Sodérini conſerve l'autorité aux deux fils de Pierre. Conjuration contre Laurent & Julien. Julien eſt aſſaſſiné. Laurent gouverne avec gloire. Jugement de Machiavel ſur la maniere dont les Italiens faiſoient la guerre.*

CHAPITRE VIII.

Comment en réfléchiſſant ſur nous-mêmes, nous pouvons nous rendre raiſon des tems où les arts & les ſciences ſe ſont renouvellés. *Pag.* 356.

Les écoles tombent après Charlemagne. On eſt ignorant & on ne ſent pas le beſoin de s'inſtruire. En occupant notre enfance de frivolités on nous expoſe à reſter enfans toute notre vie. Il faut faire ſentir aux enfans le beſoin d'exercer les facultés du corps. Il faut leur apprendre à ſe ſervir eux-mêmes. Il faut à plus forte raiſon leur faire un beſoin d'exercer les facultés de l'ame. Les inſtruire comme en jouant : & leur faire un beſoin de s'occuper pour écarter l'ennui. C'eſt déja ſavoir beaucoup que ſavoir s'occuper. Alors on prend du goût pour des études qui ſans cela ſeroient rebutantes. L'étude de l'hiſtoire doit faire ſentir le beſoin

des vertus & des talens. Plus on ſent ce beſoin, plus on s'intéreſſe aux grands hommes. Les connoiſſances naiſſent & ſe développent dans tout un peuple comme dans chaque particulier. L'ordre de nos beſoins détermine le choix de nos études. La méthode accélere ou ralentit le progrès de nos connoiſſances. L'ordre le plus parfait eſt celui qui développe le mieux les facultés de l'ame. En liſant les poëtes, un enfant apprend à ſon inſu l'art de raiſonner. C'eſt que le goût eſt de toutes les facultés de l'ame la premiere qu'il faut développer.

CHAPITRE IX.

De l'état des arts & des ſciences en Italie, depuis le dixieme ſiecle juſqu'à la fin du quinzieme.

Pag. 365.

Pourquoi les écoles étoient tombées dans les neuvieme & dixieme ſiecles. La réputation des Arabes donne la curioſité de s'inſtruire. La conſidération qu'on accorde aux lettres augmente cette curioſité. L'école de Salerne devient la plus célebre. On s'applique particuliérement à la dialectique & à la ſcholaſtique; à la médecine, à la juriſprudence, & aux queſtions qu'élevent les querelles du ſacerdoce & de l'Empire. Mais ni l'objet des études ni la méthode ne permettoient d'acquérir de vraies connoiſſances. Les Arabes qu'on étudioit, n'ont fait que mettre des entraves au génie. Les lettres ne pouvoient pas naître dans les écoles. Elles devoient naître chez le peuple qui le premier auroit du goût. Les Provençaux après bien des révolutions, s'enrichiſſent par le commerce & cultivent la poéſie. Ils répandent le goût chez d'autres peuples & principalement parmi les grands. Les lettres ſont

protégées à Naples. Mais quoique cette ville devienne tous les jours plus floriſſante, la bonne poéſie n'y devoit pas naître. Pendant long-tems les Vénitiens ne cultivent que le commerce. Ils n'ont pour loix que des uſages introduits par les circonſtances. Ils connoiſſent l'abus de la multitude des loix & en ont peu. Nulle part la juſtice n'étoit mieux adminiſtrée. Leurs loix cependant n'étoient pas aſſés ſimples puiſqu'ils avoient beſoin de juriſconſultes. Ils étudient la juriſprudence, & n'en ſont pas plus inſtruits. Les Italiens enrichis par le commerce, cultivent les arts. Ils commencent à avoir des hiſtoriens. Les lettres dans des circonſtances, où elles paroiſſoient devoir faire des progrès, étoient retardées par la protection accordée aux mauvaiſes études. La Toſcane en devoit être le berceau. A Florence les factions mêmes devoient contribuer à la naiſſance des arts. Dante. Pétrarque. Bocace. Ceux qui les premiers ont du goût, le communiquent rapidement. Il paſſe auſſi-tôt d'un genre dans un autre. La priſe de Conſtantinople, bien loin de porter le goût en Italie, a retardé le progrès des lettres.

LIVRE DIXIEME.

CHAPITRE I.

Des principaux états de l'Europe depuis Charles VII, juſqu'à la mort de l'empereur Maximilien I. *Pag. 382.*

FRÉDÉRIC III eſt le dernier empereur, qui ait été couronné à Rome. Le regne de Maximilien I eſt l'époque où l'ambition commence à faire mouvoir en-

ſemble les principales puiſſances de l'Europe. Ce prince avoit épouſé Marie, héritiere de la maiſon de Bourgogne. Il diviſe l'Allemagne en cercles. Il crée la chambre impériale qui devoit prendre connoiſſance des différens des princes. Ces moyens ne pouvoient aſſurer la tranquillité. Troubles en Angleterre ſous Henri VI qui perd la couronne & la vie. Fin de la domination des Plantagenets. Puiſſance de Charles VII après l'expulſion des Anglois. Caractere de Louis XI. Il eſt incapable de placer ſa confiance. Guerre du bien public. Louis XI traître envers Charles duc de Bourgogne, en eſt puni. Sa conduite avec le duc de Berri ſon frere. Il pouvoit être abſolu ſans être cruel. Domaines qu'il réunit à la couronne. Il fait rendre la juſtice. Il laiſſe la couronne à Charles VIII, & le gouvernement du royaume à Anne de Beaujeu. Guerre civile qui finit par la défaite du duc d'Orléans. Charles épouſe l'héritiere de Brétagne. Il ſe propoſe la conquête du royaume de Naples. Pluſieurs prétendans au duché de Milan. Cette ville veut ſe gouverner elle-même. Ainſi que Pavie & Parme. Les Milanois ſe livrent imprudemment à François Sforze. Ludovic Sforze uſurpe l'autorité ſur Jean-Galéas-Marie ſon neveu. Le royaume de Naples avoit été floriſſant ſous Alphonſe, concurrent de René d'Anjou. Troubles ſous Ferdinand ſon fils. Laurent Médicis s'occupoit des moyens d'aſſurer la paix de l'Italie; tandis que toutes les puiſſances formoient des projets de guerre. Il étoit de l'intérêt de Ferdinand & de Ludovic d'entrer dans les vues de Laurent. Tous trois ligués enſemble ils aſſurent la paix, malgré le pape & malgré les Vénitiens. L'Italie heureuſe ſous Laurent. Il meurt regretté de toute l'Europe. Rodrigue Borgia, Alexandre VI, ſur la chaire de St. Pierre. Pierre II ſuccede à Laurent. Projet de Ludovic pour montrer au pape combien les confédérés étoient unis. Ce projet

n'eſt pas exécuté. Ludovic en prend de l'ombrage contre Ferdinand & contre Pierre. Il fomente des diviſions qui commençoient entr'eux & Alexandre VI. Ce pape étoit prêt à tout, pourvu qu'il obtint des principautés pour ſes neveux. Il ſe ligue avec Ludovic & avec les Vénitiens. Ludovic invite Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Ferdinand négocie inutilement pour détourner Charles de cette entrepriſe. Il ſe reconcilie avec le pape, mais il ne peut regagner Ludovic. Charles paſſe les Alpes. Il s'ouvre un chemin par la Toſcane. Sac de Finizano. Situation embarraſſante des François. *Pierre eſt blâmé de les avoir armés contre ſa patrie. Pour réparer cette faute, il il en fait une plus grande. La fermeté d'un* Florentin *intimide les* François, *qui ſe croyoient maîtres de* Florence. *A l'approche de Charles, le pape s'enferme dans le château St. Ange. Charles ſe réconcilie avec le pape. Le royaume de Naples le reçoit. Entrée de Charles dans la ville de Naples. Maximilien tente inutilement d'armer l'Allemagne contre Charles. L'Italie & l'Eſpagne ſe liguent avec lui. Cependant les Napolitains déja dégoûtés des* François *ſongeoient à les renvoyer; & Charles ſe retire, lorſque* Ferdinand II *commençoit à recouvrer ſon royaume. Charles approche de* Fornovo. *Incertitude des ennemis, qui s'effrayent. Bataille de* Fornovo. *Mort de Charles. Louis XII a, comme Charles VIII, l'ambition de faire des conquêtes en Italie. Il devoit prévoir qu'il ne les conſerveroit pas. Il fait celle du Milanès. Ludovic eſt conduit en* France. *Louis partage le royaume de Naples avec* Ferdinand le Catholique *qui le garde tout entier. Ses négociations détournent l'Empire du deſſein d'armer contre lui. Maximilien qui ne peut pas être couronné prend le titre d'*empereur élu. *Les Vénitiens par une imprudence réuniſſent contr'eux Maximilien & Louis XII. Ligue de Cambrai. Pré-*

tentions des puiſſances liguées. Articles dont on étoit convenu. Ce traité étoit l'ouvrage de Maximilien ſeul. Offres du pape aux Vénitiens. Si ces républicains les euſſent acceptées, la ligue eût été ſans effet. Ils perdent preſque tout ce qu'ils poſſédoient en terre ferme. Ils en recouvrent une partie. Jules II quitte le parti des ligués. Cependant Louis XII veut encore compter ſur ce pape. Mais Jule s'allie des Vénitiens & prend les armes. Il fait une ligue contre la France. Il tombe malade, & Maximilien ſonge à ſe faire pape. Maximilien Sforze eſt rétabli dans le duché de Milan. Jean d'Albret perd la Navarre. Louis reprend & reperd le Milanès. Il fait la paix avec tous ſes ennemis, & meurt. François I veut encore conquérir le duché de Milan. Il paſſe les Alpes. Bataille de Marignan. Conquête du Milanès. Charles-Quint maître des Pays-Bas, de l'Eſpagne, du royaume de Naples, & empereur.

CHAPITRE II.

Des papes dans le quinzieme ſiecle, & de l'origine du Luthéraniſme dans le ſeizieme. *Page* 427.

La puiſſance de la cour de Rome empêchoit la réforme de l'égliſe. Mais cette puiſſance s'affoibliſſoit elle-même en voulant s'accroître. Elle avoit long-tems remué l'Europe. Elle devoit enfin la ſoulever. Elle s'affoiblit lorſqu'elle paroit remporter le plus grand avantage. Elle s'affermit dans Rome à meſure qu'elle s'affoiblit ailleurs. Les papes étoient encore aſſez puiſſans pour entretenir les abus qui enrichiſſoient la chambre apoſtolique. Ces abus trouvoient peu d'obſtacles en Italie. En Allemagne, on s'en plaignoit hautement. Il paroiſſent détruits en France depuis la

pragmatique de Charles VII. Louis XI trompé, révoque cette loi. Il la révoque une ſeconde fois. Il n'y a plus rien de déterminé à ce ſujet. Concordat de Léon X & de François I. On a tort en France de regarder ce concordat comme une loi. François I le fait exécuter. Les diſſipations de Léon X épuiſent les reſſources du ſaint ſiege. Il fait publier des indulgences dans toute la chrétienté. Pendant qu'en Allemagne les dietes ſe plaignent de cet abus, les Auguſtins ſont offenſés de n'en être pas l'inſtrument. Les Dominicains les prêchent avec ſcandale. L'électeur de Saxe protege les Auguſtins ; & Martin Luther écrit. Léon X demande aux dietes que Luther ſoit puni. Elles répondent par des plaintes contre les exactions de la cour de Rome. Luther ne garde plus de meſures. Des peuples le croient deſtiné à éclairer l'égliſe. Ils attendent de lui une réforme générale. Il fait une révolution qu'on n'avoit pas projettée. Cauſes de la rapidité de cette révolution.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre ſous Henri VII & ſous Henri VIII juſqu'à la mort de Maximilien. *Page* 440.

Les calamités avoient préparé les Anglois à la plus grande ſoumiſſion. On a remarqué la même choſe des Romains. Les Anglois n'avoient jamais déterminé les droits reſpectifs du ſouverain & de la nation. Henri VII étoit donc le maître d'étendre ſes prérogatives. Il eſt reconnu par la nation, quoiqu'il n'eût que des titres équivoques. Il demande des titres au pape. Il rallume l'eſprit de faction qui s'éteignoit. Simnel ou le faux Warvick. Perkin ou le faux duc d'Yorck. Deux conſpirations diſſipées aſſuroient le

trône à Henri. Mais ſon caractere ſoupçonneux lui faiſoit toujours des ſujets de crainte. Son avarice & ſon deſpotiſme. On eſpéroit mieux de Henri VIII, mais ſans fondement. La flatterie applaudit à ſes diſſipations. Il s'engage inconſidérément dans la ligue qui ſe forme contre Louis XII. Avec ſes troupes, Ferdinand le Catholique envahit la Navarre. Il entre dans une nouvelle ligue & compte encore ſur des alliés qui le jouent. Victoire de Guinegate. Henri n'en ſait pas profiter. Les Suiſſes ne font pas la diverſion qu'ils avoient promiſe. Louis fait la paix avec Maximilien & avec Ferdinand le Catholique. Les articles de cette pacification donnent l'inquiétude à Léon X. Henri VIII indigné contre ſes alliés, fait la paix avec la France. Wolſey avoit toute ſa confiance. Il gouvernoit ſeul. Son caractere. Conduite adroite de ce cardinal. Henri jaloux du vainqueur de Marignan, qui n'a pas ménagé Wolſey, s'allie avec Maximilien, qui le trompe. Il eſt forcé à la paix. A la mort de Ferdinand le Catholique, François I met Wolſey dans ſon intérêt. Il obtint la reſtitution de Tournai. Il négocioit celle de Calais. Aveuglement de Henri VIII.

CHAPITRE IV.

Conſidération ſur l'Europe au commencement du ſeizieme ſiecle &, par occaſion, ſur les effets du commerce. *Page* 456.

Nouvelle ſituation de l'Europe à la fin du quinzieme ſiecle. Inquiétude des puiſſances qui ne ſavent comment ſe conduire. Cauſes qui concouroient à changer la face de l'Europe. Effets du luxe : il ruine les grands qu'il amollit. L'ancienne nobleſſe s'éteint

& il n'y a plus que des riches & des pauvres. Il augmente la population dans les villes & la diminue dans les campagnes, qu'il rend miſérables. Comment il tend à ruiner de plus l'agriculture & la population. Proportion des ſoldats au reſte du peuple dans les républiques anciennes. Quelle eſt cette proportion aujourd'hui. Comment le luxe multiplie les claſſes de citoyens. Le crédit favoriſe le commerce. Mais il arrivera qu'on ſera moins riche en fonds qu'en crédit; & qu'on aura plus de dettes que de bien. A cet égard il en ſera des nations comme des particuliers. Les fortunes nationales ſeront mal aſſurées comme les fortunes particulieres. On croira s'être enrichi & on ſera trop heureux d'avoir un champ à cultiver. Le luxe fait dépendre la fortune des talens plutôt que des titres. Mais il tend à confondre les conditions; il n'y a plus que des riches & des pauvres. Il n'adoucit les mœurs que parce qu'il énerve les corps. Commerce inférieur. Les puiſſances de l'Europe ont mis des entraves au commerce intérieur. Cependant il falloit commencer par le favoriſer. Mais les Européens ont été chercher dans les Indes les richeſſes qu'ils auroient trouvées dans leur ſol. Ils en ont été plus pauvres. Combien les ſouverains du ſeizieme ſiecle ſe ſont trompés à cet égard. Le commerce extérieur n'eſt avantageux qu'autant qu'il fait fleurir le commerce intérieur.

Fin de la Table du tome IX.

TABLE
DES MATIERES,
Du Tome X.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE I.

Des principaux états de l'Europe depuis l'avénement de Charles-Quint à l'Empire, juſqu'au concile de Trente. *Page 1.*

FRANÇOIS I & Charles-Quint briguent l'Empire. Celui-ci paroiſſoit un chef moins redoutable. Il eſt élu. Les électeurs lui font jurer une capitulation. Sujets de guerre entre François & Charles. Embarras de Léon X entre ces deux princes. L'un & l'autre recherchent Henri VIII, qui peut faire pencher la balance. Entrevue de François I & de Henri VIII. Charles-Quint gagne la confiance de Henri & de Wolſey. Troubles dans les états de Charles-Quint. Il tient une diete à Worms ; il cede l'Autriche à Ferdinand ſon frere. Etat des choſes en 1524. Charles-Quint, occupé des affaires pendant que François eſt à ſes plaiſirs, forme une ligue de toutes

les puiſſances. La confiance que François donne à ſa mere eſt funeſte à la France. Il devoit ſe tenir ſur la défenſive dans l'aſſurance de diviſer bientôt ſes ennemis. Pour avoir tenu une conduite différente, il eſt vaincu & fait priſonnier. La France ſe trouvoit épuiſée. Mais l'empereur étoit ſans reſſources. Après les plus grands ſuccès, il ne peut rien entreprendre. Il craignoit Soliman II, qui avoit eu des ſuccès ; & à qui les troubles de l'Allemagne paroiſſoient en préparer de nouveaux. L'Italie forme une ligue contre lui. Il aliene Henri VIII, qui fait alliance avec la France. Conduite de Charles-Quint avec ſon priſonnier. Le roi recouvre la liberté. Les états de Bourgogne réclament contre l'aliénation de cette province. La guerre finit par la déſunion des ligués. Mort du duc de Bourbon. Sac de Rome. Depuis la victoire de Pavie, Charles-Quint eſt moins grand. La diverſion que Soliman II faiſoit en Hongrie avoit forcé Charles-Quint à la paix. Les Luthériens proteſtent dans la diete de Spire. Ils préſentent leur confeſſion de foi à celle d'Ausbourg. Ils forment la confédération de Smalcade. Ils font la loi à Charles-Quint. Combien il ſe trompoit, lorſqu'il ſe flattoit de ſubjuguer les princes de l'Empire en ſemant les diviſions. Progrès du luthéraniſme en France. Circonſtances qui lui ſont favorables. François I, fait brûler en France les Proteſtans, qu'il protege en Allemagne. Le luthéraniſme avoit auſſi des partiſans en Angleterre, & l'ouvrage de Henri VIII contre Luther, en augmente le nombre. Henri VIII avoit épouſé Cathérine veuve de ſon frere & tante de Charles-Quint. Il a des ſcrupules ſur ſon mariage. Il devient amoureux d'Anne de Boulen. Alors plus ſcrupuleux, il ſollicite ſon divorce. Situa-

tion embarraſſante de Clément VII. Il ſonge à ſe faire un mérite de ſon refus auprès de l'empereur. Pour cela il feint de ſe prêter au divorce. Mais il s'y refuſe, lorſqu'il a obtenu de Charles-Quint tout ce qu'il deſire. Henri conſulte les univerſités ſur ſon divorce. Il caſſe ſon mariage, & le pape l'excommunie. Mais les circonſtances ſont toutes en ſa faveur, & le parlement lui donne une juriſdiction ſpirituelle ſans bornes. On applaudit en général à ce changement : mais les plus ſages en prévoient les conſéquences. Il étoit à craindre que le peuple ſéduit n'abandonnât la vérité comme l'erreur. Les Anglois n'ont point de plan de réforme, & s'accordent ſeulement à rejetter l'autorité de l'égliſe. Alors chacun devient juge de la doctrine. Chacun ſe fait une profeſſion de foi, on croit d'après ſa nourrice. Cependant Henri ſe propoſoit de propoſer la foi catholique. Le parti des Catholiques, & le parti des Proteſtans flattent Henri, chacun dans l'eſpérance de le gagner. Plus il montrent de déférence, plus il accroit ſon autorité, & il ſévit impunément contre les uns & contre les autres. Impoſture d'Eliſabeth Barthon, nommée la ſainte fille de Kent. Elle fut l'occaſion de la ſuppreſſion des ordres monaſtiques. A la naiſſance du luthéraniſme il faut connoître les royaumes du Nord. Ils étoient électifs. Marguerite, la Sémiramis du Nord. Dans les états de Colmar, elle fait la réunion des trois royaumes. Après elle, cette réunion eſt une ſource de guerres. La Suede rompt l'union. Léon X l'excommunie. Perfidie de Chriſtian II, le Néron du Nord. Après la victoire, il s'autoriſe de la bullé de Léon pour commettre des cruautés. Il fait égorger quatre-vingt-quatorze ſénateurs ou gentilshommes de Suede. Guſtave Waſa

dans la Dalécarlie. Il ſe rend maître de la Suede. Les états de Danemarck dépoſent Chriſtian II. Circonſtances favorables au luthéraniſme. Comment il s'établit dans le Nord. Depuis 1535 juſqu'à la mort de François I, la France n'offre rien d'important. Henri VIII fait périr ſur l'échafaud Anne de Boulen, & il épouſe Jeanne Seymour. Il caſſe ſon mariage avec Anne de Cleves. Il fait périr Catherine Howard. Il épouſe Catherine Parr. Ses déciſions capricieuſes & changeantes en matieres de religion ne trouvent point de réſiſtance. Avec des vertus, il n'a été qu'un tyran. Fauſſe politique de Charles-Quint. Ses ſuccès en Afrique. Ses revers dans la guerre qu'il fait à François I. Il paſſe la France pour aller ſoumettre les Gantois. Il perd une flotte, pendant que ſon frere eſt défait par les Turcs. Nouvelle guerre bientôt terminée. Convocation du concile de Trente.

CHAPITRE II.

Du luthéraniſme vers les tems du concile de Trente. *Page* 39.

Il étoit facile de prévenir les erreurs où Luther n'étoit pas encore tombé. Léon devoit prévoir que la perſécution porteroit à tout oſer, un homme que les dietes approuvoient & que l'électeur de Saxe protégeoit. Au lieu d'un concile, qui pouvoit encore étouffer l'héreſie, on fait brûler les livres de Luther. C'eſt alors qu'il devient héréſiarque. Le nombre de ſes partiſans eſt ſi grand qu'on n'oſe plus ſévir. Adrien VI demande que la diete de Nuremberg

ſéviſſe contre Luther. Aveux de ce pape. La diete répond par un mémoire qui contient cent griefs contre la cour de Rome. Luther ſe prévaut des aveux d'Adrien VI. Clément VIII & Paul III s'occupoient peu des maux de l'égliſe. Ni le pape ni l'empereur ne vouloient ſérieuſement un concile. L'ambition de Charles-Quint entretenoit tous les déſordres. Tems où Charles-Quint vouloit le concile. Les Proteſtans ne veulent pas qu'il ſe tienne en Italie, parce que le pape ſeroit juge & partie, & ils veulent qu'il ſe tienne en Allemagne, où ils ſeront juges & parties. Imprudence de Paul III, qui le convoque à Mantoue. Il s'ouvre à Trente; mais les Proteſtans ne le reconnoiſſent pas. Si le concile n'extirpe pas l'héréſie, quel parti faudra-t-il prendre? Faut-il exterminer les Turcs, les Perſes, les Indiens & les Chinois, parce qu'ils ne ſont pas chrétiens? Au tems du concile de Trente les Proteſtans étoient des nations. On armera contre les Proteſtans, l'événement fera voir ſi on a eu raiſon.

CHAPITRE III.

Depuis l'ouverture du concile de Trente juſqu'à la mort de Henri II, roi de France. *Page 47.*

Ambition peu raiſonnée de Charles-Quint. Charles-Quint & Paul III ne penſoient ni l'un ni l'autre à donner la paix à l'égliſe. Conduite équivoque de Charles-Quint, avec la diete de Worms & avec le concile de Trente. Ils en ſont offenſés. Mais Paul III diſſimule, parce qu'il veut obtenir des principautés pour ſes fils. Il donne le duché de Parme à Pierre-

Louis Farneſe. Charles-Quint paroît vouloir que le concile commence par la réforme. Les peres conviennent de traiter tout à la fois du dogme & de la réforme. Paul III en eſt effrayé ſans fondement. Charles-Quint ceſſe de diſſimuler avec les Proteſtans. C'eſt qu'il venoit de faire une ligue avec le pape. Mais en armant contre les Proteſtans, il diſſimule que la religion en eſt le prétexte. Il prend pour prétexte une guerre civile. Cependant une bulle de Paul III déclare qu'on arme pour ſoumettre les Proteſtans à l'égliſe. Les Proteſtans laiſſent échapper l'occaſion d'écraſer l'empereur. Maurice ſe rend maître de la Saxe que l'électeur lui avoit confiée. Jean Fréderic eſt fait priſonnier; & la Saxe eſt aſſurée à Maurice. Le landgrave de Heſſe ſe livre, & Charles-Quint ſe croit maître dans l'Empire. Le concile étoit ſuſpendu. L'empereur & le pape ſe déſuniſſoient. Charles-Quint perſécute pour faire recevoir ſon interim. *Il met la diviſion dans ſa maiſon & force les princes de l'Empire à ſe réunir. L'Angleterre ne pouvoit donner des ſecours aux Proteſtans qui cherchoient l'appui d'une puiſſance étrangere. L'héréſie y faiſoit des progrès pendant la minorité d'Edouard VI. Sous prétexte de réformer, on y ſupprimoit tout culte extérieur. La régence qui vouloit prendre un juſte milieu, mécontentoit toutes les ſectes. Il y avoit encore bien d'autres troubles. Henri II entre dans la ligue des Proteſtans d'Allemagne. Maurice en étoit le chef. Sécurité de l'empereur qui porte la guerre en Italie. Maurice ſe déclare. Fuite d'Inſpruck. Tranſaction de Paſſau IV. Henri II avoit conquis les trois évêchés. L'empereur leve le ſiege de Metz. Il continue de faire la guerre à Henri II. Edouard VI étoit mort regretté.*

gretté. Marie, fille de Catherine d'Arragon, lui avoit ſuccedé. Son mariage avec Philippe. Combien les Anglois craignoient la maiſon d'Autriche. Marie entreprend de rétablir la religion catholique. Sa paſſion pour Philippe. Elle tente inutilement de le faire reconnoître roi d'Angleterre. Réconciliation trop précipitée de l'Angleterre avec l'égliſe. Perſécutions en Angleterre, dans les Pays-Bas & en France. La diette d'Ausbourg aſſure en Allemagne la liberté de conſcience. Charles-Quint abdique ſes états. Treve avec la France. Fin de la guerre d'Italie. Il abdique l'Empire. Les intrigues de Paul IV font recommencer la guerre. Marie donne des ſecours à Philippe. Bataille de St. Quentin, où le connétable de Montmorenci eſt fait priſonnier. Le duc de Guiſe enleve Calais aux Anglois. Prétentions de Paul IV, à l'occaſion de l'abdication de Charles-Quint à l'Empire. Elles étoient conformes aux préjugés des électeurs eccléſiaſtiques, & de Ferdinand même. Charles-Quint fait ſes obſeques la veille de ſa mort. Pertes faites pendant ſon regne. Paix de Cateau-Cambreſis. Mort de Henri II.

CHAPITRE IV.

Des principales puiſſances de l'Europe pendant le regne de François II, roi de France. *Pag.* 71.

A la fin du quinzieme ſiecle les puiſſances de l'Europe ne connoiſſoient ni leurs intérêts ni leurs forces. On craignoit une puiſſance, parce qu'elle oſoit entreprendre. Elle oſoit entreprendre parce qu'on la craignoit. Dans le ſeizieme ſiecle avec la

même ignorance, elles n'ont que de l'inquiétude, & ne forment que des entrepriſes ruineuſes. On diroit que le haſard dirige toutes leurs démarches. Elles ſentent le beſoin de faire des alliances, & n'en ſavent pas faire. L'art de négocier n'eſt pour elles que diſſimulation, & fauſſeté. Les tems les plus malheureux ſont les plus inſtructifs. C'eſt de Londres qu'il faut conſidérer les malheurs du reſte de l'Europe. Priſon d'Eliſabeth. Pourquoi Philippe II lui avoit fait rendre la liberté. Amour des Anglois pour elle. Sa généroſité. Conduite imprudente & orgueilleuſe de Paul IV. Eliſabeth trouvoit les eſprits ſoumis à ſes volontés, & diſpoſés à la réforme. Et ne précipitant rien, elle réuſſit à rendre ſa religion dominante. Le parlement la déclare juge ſuprême en matiére de religion, & elle nomme une commiſſion pour exercer ſon autorité. Les factions de la cour de Henri II devoient avoir des ſuites funeſtes. Sous François I, les femmes avoient commencé à jouer un rôle à la cour. Ce prince y avoit attiré les prélats & les beaux eſprits. Ce que devoit produire cet aſſemblage. Les mœurs de la cour de François I ont été favorables à la propagation du lutheraniſme. Pourquoi les prélats de la cour donnoient des conſeils ſanguinaires à François I. Comment le pere Daniel juge de la religion de François I. Ce jugement n'eſt qu'une proſtitution. Henri II a été encore plus ſanguinaire que François I. Deux factions principales diviſoient la cour de François I. Deux factions diviſoient auſſi celle de Henri II. Sous François II les Bourbons forment une nouvelle faction. Celle des Guiſes a pour appui Marie Stuart, & Catherine de Médicis ſe joint à eux. Cependant le calviniſme faiſoit des progrès

rapides. Le parlement repréſentoit l'inutilité des ſupplices. Jugement du pere Daniel ſur les remontrances du parlement. Henri II prend ſes victimes dans le parlement. La condamnation d'Anne Dubourg va faire prendre les armes aux Huguenots. Cependant l'Angleterre étoit tranquille, quoiqu'elle eût changé quatre fois de religion. Condé chef des Huguenots. On pouvoit déja prévoir les calamités qui ménaçoient la France. Conſpiration des Huguenots contre les Guiſes. Elle eſt éventée. Condé arrêté, eſt remis en liberté. Cathérine de Médicis, en croyant menager les deux partis, déplaît à tous deux. Le chancelier de l'Hôpital empêche d'établir l'inquiſition en France. Aſſemblée de Fontainebleau. Réſultat de cette aſſemblée. Condé, arrêté & condamné dans les états d'Orléans. La mort de François II lui rend la liberté. Le gouvernement, toujours plus diviſé par les factions, dégenere en anarchie. Les baillis d'épée perdent l'adminiſtration de la juſtice. Cauſes qui concourroient à produire des guerres civiles. Les Pays-Bas qui avoient fait partie de la France, en avoient été ſéparés. Les ſouverains n'y avoient pas une autorité abſolue. L'interim de Charles-Quint y commence les déſordres. Le caractere des Flamands ne les portoit pas à la révolte. Ces peuples avoient des privileges, qui bornoient l'autorité du ſouverain. Comment Philippe II, eût pu accroître ſon autorité. Il emploie d'autres moyens. Etabliſſement de l'inquiſition. Objet de ce tribunal. Comment il procede. Ce tribunal eſt odieux par ſa nature. Premier acte des inquiſiteurs. Pourquoi ce tribunal s'établit ſans obſtacle en Eſpagne. Vœu de Philippe II. Auto da fé *dont il goûte le ſpectacle. Jugement de l'inquiſition contre des per-*

ſonnes qui avoient été attachées à Charles-Quint. Cruautés de Philippe qui gouverne en inquiſiteur. Il auroit dû prévoir la difficulté d'établir l'inquiſition hors de l'Eſpagne. Le cardinal Granvelle ſe rend odieux aux Flamands, qui craignoient déja Philippe & l'inquiſition. Ils demandent qu'on retire les troupes eſpagnoles. Philippe eſt forcé à y conſentir. La crainte de l'inquiſition fait embraſſer le luthéraniſme aux Flamands. Ils le défendront avec fanatiſme. En Allemagne Ferdinand eſt forcé à confirmer la paix de religion.

CHAPITRE V.

Des principales puiſſances de l'Europe depuis l'avénement d'Eliſabeth au trône d'Angleterre juſqu'à la paix de Vervins. *Pag.* 104.

La mort de François II diſſipe les projets du duc de Guiſe ſur l'Angleterre. Marie Stuart ſe prépare à retourner en Ecoſſe. Le calviniſme avoit dès ſa naiſſance porté de nouveaux troubles en Ecoſſe ſous Jacques V pere de Marie. Après la mort de Jacques, Marie de Lorraine ſa veuve ſe ſaiſit de la régence. Les Calviniſtes d'Ecoſſe conjurent la ruine des Catholiques, lorſqu'ils apprennent les perſécutions que Marie, reine d'Angleterre, fait aux Proteſtans. Marie de Lorraine eſt trop foible pour combattre le fanatiſme qui paſſe d'Angleterre en Ecoſſe. A l'avénement d'Eliſabeth, les Proteſtans écoſſois ſe flattent de trouver une protection dans cette reine. Jean Knox allume encore leur fanatiſme. Il les arme, & les grands

ſont à leur tête. Ils publient un acte, par lequel ils ôtent la régence à Marie de Lorraine & ordonnent aux troupes françoiſes de ſortir du royaume. Eliſabeth leur donne des ſecours. Traité conclu à Edimbourg avec les rebelles. Ils aboliſſent dans un parlement la religion catholique. Marie Stuart arrive en Ecoſſe. Sa préſence paroît calmer le fanatiſme ; mais ce n'eſt que pour un moment. Elle recherche l'amitié d'Eliſabeth, qui eſt ſon ennemie par politique & par jalouſie. Elle négocie avec elle ſans ſuccès. Combien Eliſabeth étoit jalouſe de ſon autorité. C'eſt pourquoi elle ſe réſolut à vivre dans le célibat, ſans néanmoins ôter tout eſpérance à ceux qui aſpiroient à ſa main. Dans des circonſtances bien différentes de celles de Marie Stuart, elle fait de grandes choſes. Triumvirat en France au commencement du regne de Charles IX. Catherine de Médicis, qui craint les triumvirs, veut s'attacher le roi de Navarre. Colloque de Poiſſi. Converſion du roi de Navarre qui s'unit aux triumvirs. Alors Catherine paſſe dans le parti des Huguenots & fait donner un édit en leur faveur. Philippe II déſaprouve cet édit. Les chefs des deux partis ſe retirent de la cour. Commencement de la guerre civile. Condé, à la ſollicitation de Catherine, arme contre les triumvirs, qui ſe ſont ſaiſis de la perſonne du roi. Il obtient des ſecours d'Eliſabeth, à qui il livre le Havre. Bataille de Dreux où Condé & le connétable ſont faits priſonniers. Le duc de Guiſe aſſaſſiné par Poltrot. Les deux partis ayant fait la paix repremment le Havre. Fin du concile de Trente. Eliſabeth fait la paix avec la France. Elle donne de fauſſes marques d'amitié à Marie Stuart. La reine d'Ecoſſe

épouſe le lord Darnley. Eliſabeth qui avoit paru approuver ce mariage, veut l'empêcher. Sa conduite enhardit les mécontens à ſe révolter. Ils ſont forcés à ſe retirer en Angleterre. Eliſabeth les déſavoue; quoiqu'elle leur eût promis des ſecours. Le cardinal de Lorraine empêche Marie de traiter les rebelles avec clémence. Alors l'entrevue de Bayonne & d'autres circonſtances effrayoient les Huguenots de France. Marie convoque un parlement pour juger les rebelles. Mais elle va devenir criminelle. Caractere de Henri ſon mari. La reine d'Ecoſſe accorde imprudemment trop de confiance à David Rizzio. Henri fait aſſaſſiner Rizzio. Marie ne reſpire que la vengeance. Elle pardonne à tous & regagne la confiance de ſon mari pour ſe venger ſur lui. Mais lorſqu'elle lui a fait faire des démarches qui le rendent mépriſable, elle s'en ſépare. Elle accouche d'un fils. Effet que produit ſur Eliſabeth la nouvelle de ces couches. Les Anglois demandent qu'Eliſabeth ſe marie ou regle la ſucceſſion. Les vœux d'un grand nombre ſe déclaroient pour Marie. Caractere de Bothwel. Il aſſaſſine Henri, & Marie l'épouſe. Soulévement des Ecoſſois. Marie priſonniere. Elle eſt forcée à ſigner ſon abdication. Eliſabeth s'attendrit ſur ſon ſort, & veut lui procurer la liberté. Un parti ſe forme en faveur de Marie. Elle eſt délivrée : mais ſon parti eſt vaincu & elle fuit en Angleterre. Eliſabeth refuſe de la voir, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit juſtifiée, à quoi Marie conſent. Murray régent d'Ecoſſe, vient à Londres. Marie veut retirer ſon conſentement. On confere ſur les accuſations. Les conférences ayant été rompues, Marie demande inutilement des ſecours, ou la permiſſion de ſe retirer en France. Alors la guerre avoit

recommencé en France & dans les Pays-Bas. Le comte d'Egmont avoit porté au roi d'Eſpagne les plaintes des Flamands.. Philippe II conſulte des théologiens dont il ne ſuit pas les conſeils. Cependant l'entrevue de Bayonne effrayoit les Flamands que Marguerite cherchoit en vain à ramener. Ils lui demandent la liberté de conſcience. Ligue des Gueux, Soulevement des Flamands. Le duc d'Albe eſt envoyé dans les Pays-Bas. Deſpotiſme du duc d'Albe. Marguerite ſe retire. Cruautés du duc d'Albe. La terreur qu'elles répandent en France cauſe le ſoulevement des Huguenots. Condé eſt à leur tête. Bataille de St. Denis. La reine de Navarre amene ſon fils à la Rochelle. Condé perd la vie à la bataille de Jarnac. Bataille de Montcontour. Paix qui fut priſe pour un piege. Conduite de Philippe II dans cette derniere guerre. Conduite d'Eliſabeth avec les Huguenots & avec les Flamands. Elle ſe ſaiſit d'une ſomme que Philippe envoyoit au duc d'Albe. Cependant elle affermiſſoit ſon autorité. Elle défend au parlement de délibérer ſur les affaires d'état. Stricland propoſe un bill pour rectifier la liturgie. La chambre des communes demande la permiſſion de délibérer ſur ce bill. Eliſabeth défend à Stricland de reparoître au parlement ; ce qui ſouleve les eſprits. Après bien des conteſtations, on ſuſpend toute délibération. Eliſabeth profite de ce moment pour permettre à Stricland de retourner au parlement. Quelques membres diſent que le droit d'accorder des privileges excluſifs eſt une partie de la prérogative. D'autres traitent ces diſcours de flatterie ; mais enfin tous ſe ſoumettent. C'eſt dans ce parlement que la reine acheve de rendre ſon autorité tout à fait abſolue. Elle agiſſoit & parloit comme bien

convaincue que ſa prérogative n'avoit pas de bornes. Quoiqu'elle abusât quelquefois de ſon pouvoir, elle étoit aimée. Toute la réſiſtance du dernier parlement venoit des puritains dont le fanatiſme ſera funeſte à l'Angleterre. Alors Pie V formoit le projet d'ôter l'empire de la Méditerranée aux Turcs. Les Venitiens & Philippe entrent dans ſes vues. Bataille de Lépante. Dans ce même-tems la cour de France ne s'appliquoit qu'à diſſiper les craintes des Huguenots. Elle ouvre une négociation avec Eliſabeth. Elle feint de vouloir déclarer la guerre à l'Eſpagne. Charles IX donne ſa ſœur Marguerite à Henri, & c'eſt alors qu'on égorge les Huguenots. Conſternation de la cour de Londres à cette nouvelle. Joie de Philippe. A ce maſſacre Eliſabeth juge ce qu'elle doit attendre de Charles, de Philippe, & ſonge à leur donner de l'occupation chez eux. La St. Berthelemi qui ne pouvoit être utile à la religion, rend les Huguenots plus puiſſans que jamais. L'armée du duc d'Anjou ſe ruine devant la Rochelle qui capitule. Catherine de Médicis s'unit au duc de Guiſe & au cardinal de Lorraine. Parti des mécontens ou des politiques. Mort de Charles IX. Henri III revient de Pologne. Raiſons qu'il avoit d'uſer de modération. Il fait la guerre aux Huguenots. Il demande la paix, il ne l'obtient qu'en ſubiſſant la loi. Le roi de Navarre ſe met à la tête des Huguenots, & obtient des conditions encore plus avantageuſes. La ligue ſe forme. Henri, forcé par les états de Blois, devient chef de la ligue. Nouvelle paix dont les conditions ſont moins favorables aux Huguenots. Mais les deux partis traitoient de mauvaiſe foi & avec défiance. Entre ces deux partis, Henri qui n'étoit rien, s'abandon-

noit à ſes plaiſirs. Eliſabeth ménageoit la France par de feintes négociations, & donnoit des ſecours aux Huguenots. Le duc d'Albe avoit avancé le moment, où elle pourroit en donner aux Flamands ſans ſe compromettre. La Hollande & la Zélande lui offrent la ſouveraineté. Elle la refuſe & offre ſa médiation. Pacification de Gand ou traité des provinces qui s'uniſſent pour la défenſe de la liberté. D. Juan viole le traité qu'il a ratifié; & Eliſabeth donne des ſecours aux Flamands. Alexandre Farneſe gouverneur des Pays-Bas. Aſſociation de ſept provinces. Mathias & le duc d'Anjou tentent de ſe faire des ſouverainetés dans les Pays-Bas. Le prince d'Orange premier Stadhouder eſt aſſaſſiné. Maurice ſon fils lui ſuccede. Avantageuſe ſituation d'Eliſabeth au milieu des troubles de l'Europe. Elle eſt cependant forcée à ſévir contre le fanatiſme. Elle uſe d'abord de modération. Le parlement l'autoriſe à plus de violence. Mais les perſécutions ne cauſent point de ſéditions. Les Etats-Généraux offrent la ſouveraineté de leurs provinces à Henri III, & puis à Eliſabeth. Le duc de Guiſe aſpire au trône. Les prédicateurs déclament contre Henri III qui ſe rend tous les jours plus mépriſable. Henri III eſt forcé de ſe joindre aux ligueurs. Le roi de Navarre appelle au futur concile d'une bulle de Sixte V. Ligue des ſeize. Le roi de Navarre défait les ligueurs à Coutras. Mais les Allemands, qui viennent à ſon ſecours, ſont défaits par le duc de Guiſe, & il ne peut tirer parti de la victoire. La ligue des ſeize accuſe Henri III d'avoir appellé les Allemands au ſecours des Huguenots. On l'inſulte publiquement. On lui demande de ſe déclarer ouvertement pour la ligue. Il veut montrer de la fermeté, & il eſt ſur le point d'être

enlevé. Forcé à s'enfuir, il ſe retire à Chartres, où il ſigne l'édit de réunion. Il fait aſſaſſiner aux états de Blois le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine; & il rend les rebelles encore plus audacieux. Il eſt poignardé. Une partie du conſeil d'Eliſabeth lui conſeilloit de réfuſer la ſouveraineté des Provinces-Unies, & de ne point ſe mêler dans la guerre des Pays-Bas. Une autre partie lui conſeilloit d'accepter la ſouveraineté. Elle la refuſe & s'allie des Etats-Généraux. Elle porte la guerre en Amérique. Expérience de Drake qui a le commandement de la flotte. Ses ſuccès engagent les Anglois à former de nouvelles entrepriſes ſur l'Amérique. Mais Marie Stuart donnoit de l'inquiétude à Eliſabeth. Toute l'Europe s'intéreſſoit au ſort de cette princeſſe, & ce fut la cauſe de pluſieurs conſpirations. Norfolk qui aſpire à la main de Marie, eſt enfermé dans la tour. Soulevement dans le Nord. Eliſabeth rend la liberté à Norfolk. Pour prévenir les conſpirations, Eliſabeth feignoit de vouloir rétablir Marie ſur le trône. Le duc d'Albe trame une nouvelle conſpiration qui coûte la vie à Norfolk. Autre conſpiration encore découverte. Une commiſſion juge Marie & la condamne à perdre la tête. Un parlement demande l'exécution de cette ſentence. Eliſabeth feint de s'y refuſer : mais elle deſiroit qu'on vainquît ſa répugnance. Bruit qu'elle fait courir à cet effet. Ses miniſtres vont en avant. Marie Stuart apprend ſa ſentence. On lui dit de ſe préparer à la mort pour le lendemain. Sa fermeté & ſon ſang froid. Sa mort. Faux regrets d'Eliſabeth. Philippe faiſoit alors des préparatifs contre l'Angleterre. Il ne ſuit pas les conſeils d'Alexandre Farneſe, & ſa flotte qu'il nomme Invincible, *eſt ruinée. Il réuſ-*

ſiſſoit mieux à ſoulever l'Irlande contre l'Angleterre. Le gouvernement des Anglois avoit rendu barbares les peuples de cette île. Sans prendre part aux queſtions qui troubloient l'égliſe, les Irlandois haïſſoient la réforme parce qu'ils haïſſoient les Anglois. Eliſabeth n'avoit pas aſſez de troupes pour les ſoumettre. Philippe leur envoyoit des ſecours pour les entretenir dans la révolte. Mais ſa puiſſance s'affoibliſſoit, & cependant il ſe flattoit encore de diſpoſer de la France. Il eſt vrai que Henri IV trouvoit de grands obſtacles; mais il les ſurmonte. Vainqueur, il abjure. Tout ſe ſoumet. Pertes que font les Eſpagnols. Paix de Vervins. Jugement ſur Philippe.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE I.

De Henri IV juſqu'à la paix de Vervins. *Page* 185.

UN prince doit étudier la vie de Henri IV pour apprendre à l'imiter. Henri, fils d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret, deſcendoit de St. Louis. Sa naiſſance: Son éducation. A l'âge de quinze ans il voyoit en capitaine expérimenté. Priſonnier à la cour de Charles IX, il eſt expoſé à des périls, & il n'échappe pas à tous. Il ne faut pas craindre pour lui ceux qu'on peut éviter avec une conduite prudente & courageuſe. Il faut craindre les plaiſirs avec leſquels Catherine de Médicis tendoit des pieges & tramoit des intrigues

Henri fut donc ſenſible à l'amour, & le fut pour toute ſa vie : mais il aime toujours ſes devoirs, c'eſt-à-dire, les fatigues, les périls & la gloire. Jamais capitaine n'en a donné tant de preuves. Cependant il ne lui auroit pas ſuffi d'avoir tous les talens militaires. Son activité & ſa prévoyance pouvoient ſans doute beaucoup. Mais ſes autres vertus pouvoient davantage, & il leur dut la couronne. Henri aimoit le duc de Guiſe, parce-qu'il l'eſtimoit. Mais il ne pouvoit aimer le duc d'Alençon qu'il mépriſoit. Marguerite ſa femme, tâchoit de l'en rapprocher. Mais toute union offenſoit Catherine de Médicis. Généroſité de Henri envers le duc d'Alençon. Le duc d'Alençon ſe met à la tête des mécontens. Catherine s'en applaudit & attend avec impatience, que Henri quitte auſſi la cour. Quoique l'amour le retînt, il s'échape, & les Huguenots le reconnoiſſent pour chef. Pour ſuivre l'hiſtoire de Henri IV, il faut connoître Roſny. Roſny ayant été préſenté à Henri par ſon pere, part pour Paris. Danger que court Roſny pendant le maſſacre de la St. Barthelemi. Lorſque Henri s'échappa de la cour, il quitta Paris pour le ſuivre. Senſible à l'amour, Roſny plaît à Henri par ce foible ; mais il lui plaît encore plus par ſes vertus. Intrigues de Catherine & de Marguerite parmi les fêtes. Une raillerie inconſidérée fait perdre la Réole à Henri. Guerre des amoureux. Conférences de Coutras. On fait la paix. Pendant cette paix, Henri commençoit à s'endormir dans les plaiſirs. Il ſe réveille au bruit de ſes ennemis réunis, & ſe fait un parti puiſſant. Suſpenſion d'armes, pendant laquelle Catherine cherche inutilement à ſemer la diviſion dans le parti de Henri.

Bataille de Coutras. L'armée victorieuſe ſe ſépare. Henri étoit impatient de mettre ſes lauriers aux pieds de la comteſſe de Guiche. Il ſe brouille avec le comte de Soiſſons, qui, en recherchant ſon alliance, ne ſongeoit qu'à l'abandonner. Circonſtances qui l'appellent au trône. Obſtacles qui l'en éloignoient. Les ſeigneurs catholiques ſongeoient à l'abandonner, où à ſe vendre cher. Le comte de Soiſſons avec les autres princes du ſang & une partie de la nobleſſe, remuent pour empêcher qu'il ne ſoit reconnu. Les gouverneurs des provinces ſongent à ſe rendre ſouverains & indépendans. Turenne s'applique à le rendre ſuſpect aux Huguenots, qu'il flatte du vain projet de ſe gouverner en république. D'un autre côté les ennemis de Henri ne pouvoient pas agir de concert. Le pape n'avoit garde d'entrer dans toutes les vues du roi d'Eſpagne. Philippe, incapable de ſuivre un plan, ſe contrarioit lui-même dans ſes projets. Il donnoit de la méfiance aux chefs de la ligue. Les chefs eux-mêmes avoient des intérêts contraires. Les gentilshommes auſſi déſunis, changeoient de vues au gré des conjonctures, & ſouvent au gré des galanteries. Les villes avoient auſſi leurs intérêts à part, & penſoient à ſe gouverner en républiques. En peu d'années Henri rétablira l'ordre & la paix. Circonſtances qui ameneront ce moment deſiré. C'eſt dans les qualités de Henri & de Mayenne qu'il faut prévoir l'événement. Mayenne, avec du mérite, avoit dans l'ame & dans le corps une peſanteur qui privoit des graces & de reſſort. Henri au contraire joignoit à une activité ſurprenante toutes les qualités qui attirent l'eſtime & l'amour. Mayenne fait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon.

Situation difficile d'où Henri ſort par une retraite. Il reçoit d'Eliſabeth un ſecours d'hommes & d'argent. Il n'avoit que peu de troupes qu'il ne pouvoit pas même ſoudoyer. Sa prévoyance & ſa franchiſe. Sa généroſité après la victoire. Siege de Rouen. Retraite de Henri. Retraite du duc de Parme. Les diviſions ſe multiplient après la mort du cardinal de Bourbon. Tiers parti qui prétend tout concilier. Henri refuſe d'entrer en négociation avec ce tiers parti. Plan ſage de Henri & de Roſny. Impuiſſance de Mayenne. Etats de Paris où tout ſe paſſe en tumulte. Un roi qu'ils auroient élu, pouvoit devenir redoutable. Il étoit difficile qu'ils s'accordaſſent ſur le choix. Pour embarraſſer encore leurs délibérations, Henri leur propoſe de conférer avec eux. Les conférences ſe tiennent à Surenne entre les catholiques des deux partis. Les peuples ſont las de la guerre, & leurs vœux ſe portent ſur Henri. Ils deſirent ſa converſion, & les Huguenots même la jugent néceſſaire. Il abjure. Mayenne rompt les états. Le pape refuſe d'abſoudre Henri. Les villes rentrent ſous l'obéiſſance du roi. Il ne reſte plus à ſoumettre que Mayenne dans le gouvernement de Bourgogne & Mercœur dans celui de Bretagne. Henri déclare la guerre à l'Eſpagne. C'étoit une démarche trop précipitée. Préparatifs de Philippe. On invite Henri à porter ſes armes du côté de la Franche-Comté. Roſny n'eſt pas de cet avis. Henri a peine à le ſuivre : mais la belle Gabrielle l'y détermine. Avant de partir pour la Bourgogne, le roi pourvoit à la défenſe de la Picardie & à l'adminiſtration des affaires. Les ennemis avoient paſſé la Saône. Henri marche avec trois cents chevaux pour les reconnoître. Action de Fontaine-Françoiſe.

Cependant Henri manquoit en Picardie où il faiſoit des pertes; & dans ſon conſeil, qui ſe conduiſit mal. Mayenne ſe ſoumet. Mauvais état des finances. Henri forme un conſeil de finances, & n'en eſt pas mieux ſervi. Il projette de mettre Roſny à la tête des finances. Pour prendre connoiſſance des abus des finances. Roſny deſire de viſiter quelques généralités. Henri nomme des commiſſions à cet effet. Aſſemblées des notables tenues à Rouen pour remédier aux déſordres des finances. Conſeil de raiſon imaginé par les notables. Leurs propoſitions ſcandaliſent tout le conſeil du roi. Roſny conſeille à Henri de les accepter. Succès de cet avis. Amiens ſurpris par les Eſpagnols. Henri le reprend. Mercœur ſe ſoumet. Edit de Nantes. Paix de Vervins.

CHAPITRE II.

De Henri IV depuis la paix de Vervins juſqu'à ſa mort. *Page* 232.

Il faut conſidérer Henri dans la paix. Il eût préféré les haſards de la guerre, comme plus conformes aux habitudes qu'il avoit contractées. Comment Henri formoit des déſirs, & ſe propoſoit d'en former un jour des deſſeins. Ses deſſeins ſur l'agriculture, & ſur le commerce. Sur l'adminiſtration de la juſtice. Sur la ſubordination des citoyens. Sur les gens de guerre. Sur les moyens de défendre le royaume. Sur le clergé. Sur les moyens d'éteindre l'eſprit de faction. Sur les finances. Il deſiroit de former une ligue pour abaiſſer la maiſon d'Autriche. Précautions qu'il falloit prendre à cet effet. Il deſiroit de former une république de toutes les puiſſances de l'Europe. Au premier coup-

d'œil ce deſir ne paroiſſoit pas pouvoir devenir un deſſein. Il diviſoit l'Europe en quinze dominations. Il renonçoit à tout agrandiſſement. Il forçoit toutes les puiſſances héréditaires à y renoncer. Il dépouilloit la maiſon d'Autriche, pour former les dominations électives & les républiques. Ces puiſſances une fois formées ne pourroient plus rien acquérir. Il vouloit porter les trois religions à ſe tolérer. Ces deſirs devoient porter Henri à de grandes choſes, ſur-tout aidé de Roſny qu'il faut connoître plus particuliérement. Éducation de Roſny. A ſeize ans il prend le parti des armes, & acheve lui-même ſon éducation. Fortune que Henri lui fait. Sageſſe avec laquelle Henri ſe conduit à cet égard. Les mémoires de Roſny ſont rédigés d'après les converſations qu'il avoit eues avec le roi. Maximes qu'on y trouve. Ces maximes font connoître comment Henri ſe propoſoit d'arriver à ſon but. Converſation d'Henri avec Roſny ſur le choix de ſa femme. Il fait une promeſſe de mariage à Henriette d'Entragues; & il épouſe Marie de Médicis. Il vouloit acquitter les dettes de l'état & ſoulager les peuples. Les dettes de l'état avoient pluſieurs cauſes. Quatre choſes à conſidérer dans les finances, & auxquelles les prédéceſſeurs de Henri n'avoient pas penſé. Premier revenu des rois de France. La taille étoit devenue perpétuelle ſous Charles VII; depuis elle avoit augmenté d'un regne à l'autre, les impoſitions s'étoient multipliées, & les rois n'en étoient pas plus riches. Deux ſortes de taille, dont l'une eſt une ſource d'injuſtices. Abus les impôts. Abus dans la levée des impôts. Avant Henri IV la diſſipation des revenus étoit l'effet de pluſieurs abus, & en produiſoit d'autres. Plan de Roſny pour remédier à ces abus. Difficultés dans l'exécution de ſon plan. On voit dans ſes mémoires les opérations qu'il a faites d'année en année. Effet de l'ordre rétabli dans les finances. Sentimens du roi

dans

dans une maladie, qui faiſoit craindre pour ſa vie. Les politiques d'Europe inſerent dans les traités de pacification des articles qui laiſſent ſubſiſter des prétextes de guerre. Le traité de Vervins avoit été fait dans cet eſprit. Le duc de Savoie négocie pour ne pas rendre le marquiſat de Saluces. Henri lui fait la guerre, quoique toute ſa cour, Roſny excepté, s'oppoſât à cette entrepriſe. Il importoit au duc de Savoie de temporiſer, & à Henri de hâter. Conquêtes dans la Savoie. Le duc de Savoie intrigue pour retarder Henri. Priſe de Montmélian. La paix ſe fait. L'Eſpagne & la France ne peuvent être amies. Les Eſpagnols intriguoient pour ſoulever les grands du royaume. Dans un voyage en Picardie, Henri apprend qu'Eliſabeth a les mêmes deſſeins que lui, pour abaiſſer la maiſon d'Autriche. Henri a la foibleſſe de faire tirer l'horoſcope de ſon fils. Biron avoit conſpiré, & le roi lui avoit pardonné. Biron conſpire une ſeconde fois, & perd la tête, quoique Henri eût voulu lui pardonner encore. Franchiſe de Henri avec Roſny. Réponſe de Roſny. Henri rétablit les Jéſuites qui avoient été bannis. Jean Châtel & Pierre Barriere ont été les inſtrumens des conſpirations qui ſe tramoient. A la mort d'Elizabeth, Roſny paſſe à Londres, ſous prétexte de complimenter Jacques. Le roi dans ſon domeſtique ne jouiſſoit pas du repos qu'il procuroit à ſes ſujets. La Galigaï & Concini entretenoient ces troubles domeſtiques. Conſpiration où entre l'Eſpagne. Trop grande clémence de Henri. Le duc de Bouillon remuoit ſourdement pour ſoulever les Huguenots. Le roi les raſſure en donnant le gouvernement de Poitou à Roſny. Il leur permet de s'aſſembler à Châtelleraut. Ils montroient du mécontentement & de la défiance. Roſny qui ſe trouve à l'aſſemblée, diſſipe leurs ſoupçons & les ramene à leur devoir. Factieux punis. Roſny duc & pair. Le duc de Bouillon eſt forcé à ſe ſoumettre. Henri

n'imaginoit pas qu'il fût fait pour ſe repoſer un jour. Au contraire, les projets qui s'offroient toujours à ſon ame active, lui préparoient toujours de nouvelles occupations. Il penſoit que pour étouffer juſqu'au germe des factions, il ſuffiſoit de faire aimer le gouvernement. Il s'appliquoit donc à faire fleurir l'agriculture & les arts; & les François devenoient citoyens. S'il avoit quelquefois des vivacités avec Sully qui contrarioit ſes goûts, il l'en aimoit davantage. Calomnie du Jéſuite Cotton contre ce miniſtre. Artifice qu'on emploie pour rendre Sully ſuſpect au roi, & qui eut quelque effet. Henri avançoit par des négociations, la révolution qu'il deſiroit. Avec quelle ſageſſe il conduiſoit ſes négociations. Elles devoient néceſſairement produire quelque grande révolution. Inſtructions données aux ambaſſadeurs. Diſpoſitions où étoient les puiſſances de l'Europe. Au dehors comme au dedans du royaume tout paroiſſoit préparer l'exécution des grands projets de Henri. Henri médiateur entre la république de Veniſe & le pape. Arbitre entre les Etats-Généraux & le roi d'Eſpagne, il fait conclure une treve de douze ans. Il avoit tout préparé pour ſes grands deſſeins lorſque la ſucceſſion aux duchés de Cléves & de Juliers lui fournit l'occaſion d'agir. Plan de ſes opérations. La maiſon d'Autriche étoit ſans force contre la ligue qui venoit de ſe former. Cependant la république chrétienne ne pouvoit être encore qu'un des deſirs de Henri. Le public ne deſiroit point les deſſeins de Henri. Le roi ne trouvoit plus d'obſtacles que dans les intrigues de ſa maîtreſſe, de ſa femme & des créatures qui leur étoient dévouées. Il découvre une négociation avec l'Eſpagne. Il conſent au couronnement de la reine, lorſque tout lui donnoit de l'inquiétude pour ſes jours. Il eſt aſſaſſiné. Cet attentat a été l'effet d'une conſpiration. Éloge de Henri IV. On a douté ſans fondement des deſſeins de Henri.

LIVRE TREIZIEME.

CHAPITRE I.

De la France juſqu'au miniſtere du cardinal de Richelieu. *Page* 1.

Marie de Médicis eſt déclarée régente par un arrêt du parlement qui eſt confirmé dans un lit de juſtice. Elle ne laiſſe aucune autorité au conſeil, où elle admet tous ceux qu'elle n'oſe refuſer. Concini, à qui elle donne ſa confiance, fait une fortune rapide. Elle ruine les finances. Les princes confédérés prennent Juliers. Marie abandonne le duc de Savoie. Double alliance avec l'Eſpagne. Les Huguenots *en prennent l'allarme : mais Marie les diviſe en gagnant quelques-uns des chefs. Les grands ſe font des intérêts contraires & ne ſavent plus former des partis. Les* Huguenots *étoient diviſés en deux partis. Bouillon ſe joint au prince de Condé. Marie négocie pour abandonner Saint-Jean d'Angeli au duc de Rohan qui s'en eſt rendu maître. Condé arme. Marie propoſe un accommodement. Condé avoit publié un manifeſte. Le duc de Rohan refuſe de ſe joindre à cette ligue. Les mécontens obtiennent ce qu'ils demandent. Louis XIII déclaré majeur. Derniers états généraux. Le roi oublie ce qu'il leur a promis. Condé met le parlement dans ſon parti. Arrêté du parlement. Le roi lui défend de paſſer outre. Remontrances du parlement. Elles entretiennent le mécontentement du peuple. Les* Huguenots *ſe joignent à Condé. Les mécontens font la loi. Les récompenſes que Marie donne aux rebelles,*

invitent à de nouvelles révoltes. Bouillon ne ſonge qu'à troubler. Le maréchal d'Ancre fait arrêter Condé. Récompenſes prodiguées. Le maréchal d'Ancre change tout le miniſtere. Les mécontens arment encore: mais l'évêque de Luçon donne de la fermeté au gouvernement. Faveur d'Albert de Luines qui eſt d'intelligence avec les mécontens. Il ſonge à éloigner Marie de Médicis. Il obtient l'ordre d'arrêter le maréchal d'Ancre. D'Ancre eſt tué. Marie eſt reléguée à Blois. Les mécontens reviennent à la cour. On fait le procès à la mémoire de Concini & à la Galigaï. Marie échappée de ſa priſon, menace, & puis ſe prête à un accommodement. Elle ſe joint aux mécontens qui prennent les armes. Elle revient à la cour. Guerre avec les Huguenots. *Marie entre au conſeil. Elle y fait entrer l'évêque de Luçon, qui ſe ſaiſit bientôt de toute l'autorité.*

CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre juſqu'à la priſe de la Rochelle. *Page* 314.

La conduite de la régente diviſoit les partis, & les faiſoit renaître. Richelieu ſe propoſe d'abattre les grands, & de mettre les Huguenots *hors d'état de ſe ſoulever. Il ſe propoſoit encore d'humilier la maiſon d'Autriche. Obſtacles à ſes deſſeins. Guerre avec les* Huguenots. *Les Catholiques ne pardonnent pas au cardinal la paix à laquelle le roi eſt forcé. Richelieu ſe ménage tout à la fois dans l'eſprit du roi & dans l'eſprit de la reine mere. Marie propoſe le mariage de Gaſton avec l'héritiere de Monpenſier. Ce projet partage toute la cour. Complot des grands contre Richelieu. Il eſt éventé. Autre complot qui ne leur réuſſit*

pas mieux. Richelieu feint de vouloir ſe retirer, & obtient une garde. Fin des intrigues occaſionnées par le projet du mariage de Gaſton. Aſſuré de ſon crédit, Richelieu écarte tout ce qui peut faire obſtacle à ſon ambition. Les Anglois prennent part à la guerre des Huguenots. Jacques I s'imaginoit que ſa prérogative lui donnoit une autorité ſans bornes. Les Anglois accoutumés à obéir, paroiſſoient avoir la même idée de la prérogative, & ne conteſtoient rien. Conduite qu'auroient dû tenir les rois d'Angleterre, pour conſerver cette puiſſance, qui n'étoit fondée que ſur l'opinion. Comment une conduite différente la ruinera tout-à-fait. Combien le fanatiſme des Ecoſſois étoit à redouter. Jacques cependant ſe croit abſolu en Ecoſſe, depuis qu'il eſt roi d'Angleterre. Trois ſectes dans la Grande-Bretagne. Autant les Epiſcopaux étoient favorables aux prétentions de Jacques, autant les Calviniſtes d'Ecoſſe & les Puritains d'Angleterre y étoient contraires. Jacques ſouleve les partis en croyant les concilier. Les parlemens timides & reſpectueux cherchoient à compoſer avec le roi pour mettre des bornes à la prérogative. Mais Jacques & Charles I ne penſoient pas que la prérogative pût être limitée. Les Puritains combattront le deſpotiſme de ces deux rois. Les communes avoient acquis beaucoup d'autorité. Mais un uſage donnoit au roi le pouvoir de changer à ſon choix les membres de cette chambre. Cet uſage eſt aboli. Les communes ſe refuſent à la réunion des deux royaumes. Conſpiration des poudres. Effet qu'elle produit ſur les eſprits. Jacques caſſe le parlement qui tentoit de mettre des bornes à la prérogative. Autre parlement, moins docile que le premier, & que le roi caſſe encore. On n'avoit que des idées confuſes de la prérogative royale & des privileges du parlement. Jacques rend aux Etats-Généraux des places qu'ils avoient cédées en garantie. Il conſervoit encore de

l'autorité en Angleterre & ſur-tout en Ecoſſe. Il change en Ecoſſe les cérémonies religieuſes, ſans qu'on paroiſſe lui réſiſter. En Angleterre les Puritains le rendent ſuſpect & odieux. Avant Henri VII *le gouvernement de l'Angleterre tendoit à l'anarchie. La monarchie commence ſous ce prince, & les Anglois ſe familiariſent avec l'idée d'une autorité abſolue & ſans bornes. Sous Jacques les communes commencent à raiſonner ſur cette autorité. Les juriſconſultes, le clergé & les courtiſans la défendoient par de mauvais raiſonnemens. Les Puritains l'attaquoient par des raiſonnemens auſſi mauvais. Quelles idées on ſe fera à ce ſujet. Par des complaiſances forcées, Jacques enhardit les communes & voit commencer le parti des Whigs oppoſé à celui des Torys. Sujets de mécontentement qu'il donne aux communes. Elles font des remontrances. Jacques qui en eſt offenſé, raiſonne, menace & caſſe le parlement. On raiſonne dans tout le royaume ſur cet événement, & chacun devient Whigs ou Torys. Eleves que Jacques formoit. Buckinham conduit en Eſpagne Charles qui épouſe enſuite* Henriette, *ſœur de Louis XIII. Un nouveau parlement que le roi veut gagner par des complaiſances fait un bill qui ſera le fondement de la liberté. Intrigues de Buckingham, qui fait déclarer la guerre à l'Eſpagne. Expédition mal concertée. Mort de Jacques. Charles I dans les mêmes préjugés que ſon pere n'imagine pas qu'on puiſſe réſiſter à ſon pouvoir abſolu. Il demande avec confiance les ſubſides néceſſaires, pour ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne. Mais les communes veulent profiter d'une circonſtance, qui le mette dans la dépendance du parlement. Il n'obtient que 112000 liv. ſterling. Il caſſe le parlement lorſque les communes déſapprouvoient les ſecours qu'il avoit voulu donner à Louis XIII contre les* Huguenots. *Autre parlement plus hardi que les pré-*

édens. Il eſt encore caſſé ; & on écrit de part & d'autre pour ſe juſtifier. Charles déclare la guerre à la France. Buckingham paroît à la vue de la Rochelle & invite les Rochellois à la révolte. Il eſt forcé à ſe retirer lorſque la Rochelle eſt aſſiégée par Louis XIII. Après avoir uſé de violence pour lever des impôts arbitraires. Charles convoque un parlement. Le nouveau parlement ſe conduit avec plus de prudence que le roi. Pétition de droit qui aſſure la liberté des citoyens. Charles eſt forcé à confirmer ce bill. En reconnoiſſance, les communes lui accordent des ſubſides. La flotte angloiſe eſt témoin de la priſe de la Rochelle qu'elle veut ſecourir. Comment cette ville fut priſe. Charles caſſe le parlement, qui tendoit à le dépouiller de ſes revenus. Il fait la paix avec la France & avec l'Eſpagne.

LIVRE QUATORZIEME.

CHAPITRE I.

Expoſition préliminaire à la guerre qui fut terminée par le traité de Veſtphalie. *Page 350.*

Scene compliquée qui ſe prépare. Quels en ſont les acteurs. Il faut commencer par une expoſition générale. L'ambition des papes avoit troublé l'Europe. De-là les ſectes luthériennes. L'imprimerie rendoit les erreurs contagieuſes. Progrès rapides du luthéraniſme. Charles-Quint croyoit que l'héréſie lui préparoit des conquêtes. Premiere cauſe de la jalouſie entre la maiſon d'Autriche & la maiſon de France. Leur rivalité ne produit que des projets mal concertés. Henri VIII

étoit entr'elles dans une position, dont il ne savoit pas tirer avantage. On sentoit qu'il falloit tenir la balance entr'elles. Elisabeth est la premiere qui ait connu la politique. Les Provinces-Unies avoient secoué le joug de l'Espagne, & se gouvernoient avec défiance. Henri IV avoit porté la politique à sa perfection. Celle de Charles-Quint avoit produit un effet contraire à celui qu'il en avoit attendu. Ferdinand I se déclara pour la tolérance, ainsi que Maximilien II. La mort de Henri IV avoit rompu les mesures prises pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Mais il restoit deux partis : l'union évangélique & la ligue catholique. Rodolphe II avoit été dépouillé par Mathias, qui souleve les Protestans. La Bohême se révolte contre Mathias. Les duchés de Cleves & de Juliers avoient déja armé l'union évangélique & la ligue catholique. Mathias meurt, & ne laisse presque que des titres à Ferdinand II. Alors les électeurs s'étoient rendus les législateurs de l'Empire.

CHAPITRE II.

Etat des principales puissances au commencement de la guerre. *Page* 362.

La naissance du luthéranisme & l'avénement de Charles-Quint sont une époque où commence un nouvel ordre de choses. Gustave Wasa avoit toujours conservé l'alliance de Fréderic I & de Christian III. Eric XIV son fils aîné, perdit la couronne. Jean III qui avoit détrôné son frere, troubla la Suede; & eut la guerre avec Fréderic II fils de Christian III & pere de Christian IV. Sigismond, son fils, fut élu roi de Pologne. Mais les états de Suede

donnerent la couronne au duc Charles, ſon frere, & l'aſſurerent à Guſtave-Adolphe, fils de Charles. Les royaumes du Nord étoient électifs. Peuplades qui en ſont ſorties. Les Provinces-Unies ſont une aſſociation de pluſieurs républiques indépendantes. Il y a dans chaque province un conſeil toujours ſubſiſtant. Les Etats-Généraux ſont compoſés des députés des ſept provinces. Les députés ne peuvent rien prendre ſur eux, & l'unanimité eſt néceſſaire en affaires majeures. Ils prennent les ordres des Etats-Provinciaux où l'unanimité eſt encore une condition eſſentielle. Députés prépoſés à l'armée. Combien ce gouvernement ralentit les opérations de toutes ces républiques. Le ſtadhoudérat a paré à cét inconvénient. Puiſſance du ſtadhouder. Cette puiſſance a ſauvé la république, & peut lui être funeſte. A peine les Provinces-Unies goûtent la paix qu'elles ſont troublées par des diſputes de religion. On agitoit des queſtions ſur des choſes dont nous ne pouvons pas même parler. Arminius dit que nous pouvons réſiſter à la grace. Gomar le dénonce au ſynode de Rotterdam. Arminius prend pour juge le grand-conſeil. Les deux partis diſputent en préſence des états de Hollande. Ils ſe calomnient. Les états de Hollande ordonnent la tolérance. Les deux partis s'excommunient & les ſéditions commencent. Les états de Hollande ſont pour les Arminiens ou Remontrans, & le ſtadhouder Maurice eſt pour les Gomariſtes ou Contre-remontrans. Maurice prince d'Orange, médite la perte de Barnevelt. Il arme. Il fait arrêter Barnevelt & deux autres penſionnaires. Il fait condamner les Remontrans dans le ſynode de Dordrect. Barnevelt a la tête tranchée. Les villes de Flandre avoient été floriſſantes par le

commerce. Les Provinces-Unies étoient devenues l'aſyle de ceux qui fuyoient la perſécution. L'induſtrie les avoit rendues puiſſantes. Sous quel point de vue il faut conſidérer la France. Les diſſipations de Marie de Médicis, & le déſordre des finances avoient ruiné le royaume. Les nouveaux offices, qu'on créoit à l'exemple de François I, y avoient contribué. Compte que le marquis d'Effiat rend des finances. Abus dans la recette & dans la dépenſe. Les revenus ſe trouvoient diſſipés d'avance. Cependant la guerre de la Valteline & le ſiege de la Rochelle coûtoient encore pluſieurs millions. Augmentation des impoſitions, des charges & de la recette dans l'eſpace de 30 ans. Quelles ſont les vraies richeſſes d'un état. Elles ne ſe trouvent pas dans une plus grande quantité d'argent. Les tréſors de l'Amérique n'enrichiſſent l'Eſpagne que pour un moment. Ils y paſſent pour ruiner l'induſtrie. Ils n'y reſtent pas. Etat de l'Eſpagne au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Combien il eſt difficile à cette monarchie de ſe relever. Les loix de l'Empire étoient ſans force. Deux religions ennemies donnoient au corps germanique des vues mieux déterminées. Charles-Quint avoit accru leur haine réciproque. L'union évangélique étoit formée de deux ſectes ennemies. L'électeur de Saxe étoit peu fait pour fortifier le parti auquel il s'attachoit. Les peuples de l'Empire étoient moins foulés que les autres. Mais ils étoient pauvres parce qu'ils avoient peu d'induſtrie. Ambition de la maiſon d'Autriche. L'Europe veut l'humilier.

CHAPITRE III.

De la guerre de l'Empire juſqu'à l'année 1635.
Page 392.

Fréderic V, électeur Palatin, accepte la couronne de Bohême. Le prince de Tranſilvanie faiſoit une diverſion en ſa faveur. Ferdinand II avoit pour lui le roi de Pologne, l'électeur de Saxe & le duc de Baviere. Fréderic eſt abandonné par l'union évangélique. Il perd la bataille de Prague & la Bohême. Ferdinand met Fréderic au ban de l'Empire. Manſfeld qui défendoit le haut Palatinat, feint de traiter avec les Impériaux, & leur échappe. Les Impériaux achevoient la conquête du Palatinat. Fréderic congédie Mansfeld & le duc de Brunſwick. Les provinces de l'Empire ſont dévaſtées. Mansfeld & le duc de Brunſwick menacent la Champagne. Mansfeld préfere le ſervice des Etats-Généraux aux offres des autres puiſſances. Il joint le prince d'Orange, & fait lever le ſiege de Berg-op-zoom. L'union évangélique ne ſubſiſtoit plus. Le duc de Brunſwick avoit été défait & Mansfeld étoit hors d'état de rien entreprendre. Ferdinand II ne trouvant plus d'obſtacles, donne le Palatinat à Maximilien duc de Baviere. Ferdinand croyoit aſſurer ſa puiſſance en ſemant des diviſions, & ſe hâtoit trop de la montrer. Ligue qui ſe forme contre lui. Richelieu ſe borna à faire reſtituer la Valteline aux Griſons. On avoit inutilement négocié à cet effet. Il arma, & la Valteline fut enlevée aux Eſpagnols. Chriſtian IV forme une ligue contre l'empereur. Après de mauvais ſuccès, les circonſtances lui pro-

curent des conditions de paix plus avantageuſes, qu'il ne devoit eſpérer. Alors la maiſon d'Autriche vouloit enlever Mantoue au duc de Nevers. Le cardinal vouloit, malgré Marie de Médicis, le maintenir dans la poſſeſſion de ce duché. Ligue en faveur du duc de Nevers. Le cardinal prend dans cette guerre la qualité de lieutenant général. Mazarini négocie la paix, & la fait. Richelieu diſſipe une intrigue qui ſe tramoit contre lui. Combien il étoit néceſſaire à Louis XIII. Edit de reſtitution donné par Ferdinand. Tous les Proteſtans obéiſſent, excepté les électeurs de Saxe & de Brandebourg. Ferdinand ſe conduit en deſpote. Mais la diete de Ratisbonne qui le force à licencier une partie de ſes troupes, & à dépoſer Walſtein, ne lui accorde aucune de ſes demandes. Les Proteſtans, aſſemblés à Leipſick, demandent l'abolition de l'édit de reſtitution & la liberté des princes de l'Empire. Mais ils avoient beſoin de trouver des ſecours dans les puiſſances étrangeres. Guſtave Adolphe faiſoit fleurir ſes états. Il avoit fait une paix glorieuſe avec la Ruſſie; & forcé à une treve Sigiſmond roi de Pologne. Sollicité à déclarer la guerre à Ferdinand, il avoit pluſieurs motifs pour s'y déterminer. Caractere de ce héros, que Ferdinand oſoit mépriſer. Il prend ſes méſures pour ſurmonter les difficultés qu'il prévoit. Il commence la guerre avec quinze mille hommes. Succès de ſa premiere campagne. Il a beſoin de quelque action d'éclat, pour enhardir les ennemis de Ferdinand à s'unir à lui. Il fait alliance avec la France. Par le traité il offroit la neutralité aux princes catholiques & s'engageoit à ne rien changer à la religion. Au commencement de la campagne Guſtave s'ouvre la Siléſie. Tilly prend & ruine

Magdebourg. Ferdinand pour forcer les Proteſtans à prendre les armes pour lui, porte la guerre dans leurs états. Guſtave fortifié de pluſieurs alliés, marche contre Tilly. Bataille de Leipſick. Guſtave ſoumet tout depuis l'Elbe juſqu'au Rhin qu'il paſſe. L'électeur de Saxe au lieu de le ſeconder, s'arrête tout-à-coup. Walſtein fait la loi à l'empereur qui le recherche. Alors Marie de Médicis, d'abord priſonniere à Compiegne, pour avoir médité la perte du cardinal, s'étoit enſuite retirée dans les Pays-Bas, où Gaſton d'Orléans la ſuivit. Guſtave accorde la neutralité à l'électeur de Treves, & la refuſe à d'autres princes, qui ne la demandoient pas ſincérement. Guſtave ſe rend maître de la Baviere : mais les Impériaux reprennent la Bohême, & font des progrès dans la baſſe Saxe. Guſtave ne peut forcer les Impériaux dans leur camp. Bataille de Lutzen, où il perd la vie. Pendant ce tems-là le duc de Montmorenci qui avoit arme pour Gaſton ſe retiroit dans les Pays-Bas. La mort du roi de Suede diviſoit les ennemis de Ferdinand. Il ne paroiſſoit pas que la Suede pût conſerver la ſupériorité. L'empereur n'attendoit plus que le moment de ſe venger. Il ſemble que la Suede ne pouvoit penſer qu'à faire une paix moins déſavantageuſe. Mais Oxenſtiern, dans l'aſſemblée des Proteſtans à Hailbron, les engage à ſe réunir de nouveau & conſerve la ſupériorité aux Suédois. Oxenſtiern reſtitue aux enfans de Fréderic les conquêtes, que Guſtave avoit faites dans le Palatinat. Il renouvelle l'alliance avec la France, & offre encore la neutralité aux princes catholiques. Les provinces de l'Empire ſont devaſtées par les armées. Cependant Walſtein humilioit Ferdinand autant par ſes ſervices que par ſes

hauteurs. Il ſe rend ſuſpect, & Ferdinand le fait aſſaſſiner. Les Impériaux chaſſent les Suédois de la Baviere, mettent le ſiege devant Nordlinguen. Les Suédois perdent la bataille de Nordlinguen, & leur parti paroît ruiné.

CHAPITRE IV.

Depuis que la France prit les armes contre la maiſon d'Autriche juſqu'à la mort du cardinal de Richelieu. *Pag.* 427.

Pourquoi la France n'avoit donné que peu de ſecours aux Suédois. Après la mort du roi de Suede, elle ſe propoſe de faire de plus grands efforts. Mais Richelieu attend le moment d'agir à propos. Objets que ce miniſtre ſe propoſoit. Accord entre la France & la Suede. La France partage les Pays-Bas avec les Provinces-Unies. Raiſonnemens de ceux qui blâmoient le cardinal de s'être engagé dans la guerre contre la maiſon d'Autriche. Raiſons, qui faiſoient augurer des ſuccès pour la France & pour ſes alliés. La treve eſt renouvellée entre la Suede & la Pologne. Préparatifs de la France. Ses mauvais ſuccès dans les Pays-Bas, ſur le Rhin, en Italie. Le duc de Rohan ſe maintient dans la Valteline. Les Eſpagnols ferment la Méditerranée aux François. La maiſon d'Autriche faiſoit ſes efforts pour diviſer ſes ennemis, & traiter de la paix ſéparément avec chacun d'eux. Richelieu vouloit que la paix ſe fit par un traité général : mais la Suede paroiſſoit ſe prêter aux vues de la maiſon d'Autriche. La France avoit cédé l'Alſace au duc Bernard. Siege de Dôle. Irrup-

tion des Eſpagnols en Picardie. Ils ſe retirent. L'armée, que Gallas avoit conduite en Bourgogne, eſt ruinée. Victoire de Wiſtock. La France refuſe de reconnoître Ferdinand III. La maiſon d'Autriche feint de vouloir la paix. La France ne veut pas paroître s'y refuſer. Elle demande des ſauf-conduits. L'épuiſement général rendoit la paix néceſſaire. Mais chaque puiſſance l'éloignoit, parce qu'aucune ne pouvoit s'aſſurer encore des conditions aſſez avantageuſes. Difficultés de la maiſon d'Autriche ſur les ſauf-conduits. Ces difficultés font tomber ſur elle le reproche qu'elle faiſoit à la France de s'oppoſer à la paix. Evénemens des campagnes de 1637 *&* 1638. *La France & la Suede s'engagent à ne pas traiter ſéparément. Cependant la Suede négocioit ſecrétement : mais trompée par l'empereur, elle ceſſe de tromper la France, & s'unit ſincérement à cette couronne. Charles I veut entrer en négociation avec pluſieurs puiſſances de l'Europe, & Richelieu fomente les troubles de l'Ecoſſe. Négociation ſans effet avec le prince de Tranſilvanie. Artifices de la cour de Vienne pour ſéparer la Suede de la France. Négociations ſans effet. Evénemens de la guerre pendant les négociations. La France acquiert les places qu'occupoit le duc Bernard. Elle a de grands ſuccès pendant que les Suédois ſe maintiennent. Politique du duc d'Olivarez. Elle force les Catalans à la révolte, & fait perdre le Portugal à la couronne d'Eſpagne. Il s'agiſſoit alors de renouveller le traité entre la France & la Suede. Inſtructions que ces deux couronnes donnent à leurs miniſtres. Ferdinand qui les veut diviſer, ne ſait pas profiter des diſpoſitions où ſe trouve la Suede. Artifices de Ferdinand pour perſuader qu'il ne s'op-*

poſe pas à la paix que tout l'Empire demande. Artifices de Richelieu. Les avantages qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre n'étoient que pour tromper le public. L'empereur & la diete de Ratisbonne ſont au moment d'être ſurpris par Banier & Guebriant. La Suede fait une grande perte dans Banier. Elle en devient plus traitable, & conclut le nouveau traité tel que la France le deſiroit. Situation de l'électeur de Brandebourg entre les Suédois & les Impériaux. Il abandonne l'empereur, avec qui les ducs de Lunebourg font la paix. Guerre civile en France. Elle finit bientôt par la mort du comte de Soiſſons. Toute l'Europe demandoit la paix. Le traité préliminaire paroiſſoit au moment d'être conclu. Mais de part & d'autre on vouloit éloigner la concluſion, quoiqu'on feignît de vouloir conclure. Cependant à force de feindre, Lutzau & le comte d'Avaux concluent malgré eux. Conditions du traité préliminaire qu'ils ſignent. L'empereur déſavoue Lutzau, & s'expoſe aux reproches de toute l'Europe. Pertes que fait la maiſon d'Autriche qui compte ſur une révolution en France. Louis XIII ayant beſoin d'un favori, le cardinal lui avoit donné Cinq-Mars. Le favori réuſſit & donne l'ombrage à Richelieu. Il cherche à le perdre dans l'eſprit du roi. Il forme un parti. La cour d'Eſpagne promet des ſecours. Inquiétude de Richelieu : confiance inconſidérée de Cinq-Mars. Mais Louis, qui ſe reproche ſa foibleſſe, écrit au cardinal. Il a cependant de la peine à ſe perſuader que Cinq-Mars ſoit coupable. Punition de Cinq-Mars : mort du cardinal. Cette mort donne de la confiance aux ennemis de la France & de l'inquiétude à ſes alliés.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Juſqu'à l'ouverture du congrès pour la paix générale. *Page* 464.

Louis XIII ſe conforme au plan que le cardinal avoit laiſſé. L'ouverture du congrès eſt fixée. Mort de Louis XIII. Ses diſpoſitions. Le parlement défere la régence à la reine. Mazarin premier miniſtre. Victoire de Rocroi. La France confirme ſon alliance avec la Suede. Les plénipotentiaires de l'empereur & du roi d'Eſpagne arrivent à Munſter. La Suede avoit intérêt à ne pas traiter ſans la France. Il n'en étoit pas de même des Etats-Généraux. C'eſt pourquoi les plénipotentiaires de la France paſſent par la Haye, pour s'aſſurer que la Hollande ne traitera de la paix que conjointement avec la France. Mort de Guébriant. Défaite des François à Dutlingen. Les Suédois déclarent la guerre au roi de Danemarck. Les Impériaux fondent de nouvelles eſpérances ſur ces événemens. Le comte d'Avaux diſſipe les inquiétudes, que la reine & Mazarin ont à ce ſujet. La guerre de la Suede avec le Danemarck n'a pas de ſuite. Turenne ne peut empêcher que Fribourg ne ſoit pris par le général Merci. Le duc d'Enguien, & ce maréchal ne peuvent forcer Merci dans ſes lignes : mais ils ſe rendent maîtres du cours du Rhin depuis Bâle juſqu'à Cologne. Autres événemens de la campagne de 1644. *La diete de Francfort eſt contraire aux vues de l'empereur. Le college des princes & celui des villes prennent la réſolution d'envoyer leurs députés au congrès qui s'ouvre.*

Fin de la Table du tome X.

TABLE
DES MATIERES,
Du Tome XI.

LIVRE QUINZIEME.

CHAPITRE I.

Des intérêts & des vues des principales puiſſances. *Pag.* 1.

Situation embarraſſante de l'empereur. Il lui falloit diviſer les deux couronnes, ou attendre que la minorité de Louis XIV causât des troubles. Il comptoit ſur l'un ou l'autre de ces événemens, & ſe refuſoit à la paix. Il étoit bien plus facile au roi d'Eſpagne de troubler la France & d'en détacher les Provinces-Unies. La Suede ne pouvoit traiter ſurement ſans garantie. Mais l'impuiſſance de l'Eſpagne étoit une garantie ſuffiſante pour la Hollande. D'ailleurs cette république pouvoit au beſoin compter ſur les ſecours de la France contre l'Eſpagne; & il pouvoit arriver qu'elle auroit beſoin des ſecours de l'Eſpagne contre la France. Mazarin devoit peu compter ſur le dernier traité fait avec les Provinces-Unies.

Mais ſi elles paroiſſent vouloir traiter ſéparément ; il doit leur reprocher leur infidélité & leur ingratitude. Cependant le reproche d'infidélité étoit peu fondé. Celui d'ingratitude l'étoit tout auſſi peu ; & on ne peut qu'applaudir à la Hollande ſi elle ne ſe laiſſe pas tromper aux artifices du cardinal. Maximilien duc de Baviere, étoit dans une poſition, où il ne ſavoit s'il devoit ſe détacher de l'empereur ou lui reſter uni. Les autres princes de l'Empire avoient peu d'influence par eux-mêmes, & ne demandoient que la paix. L'Empire étoit ſujet par ſa nature à bien des variations. Après Louis IV la couronne devient tout-à-fait élective. Effets de cette révolution pendant la premiere période, ſous les princes de la maiſon de Saxe. Origine des comtes palatins, des margraves, landgraves, &c. Privileges des dietes. Prérogatives des rois de Germanie. Ils les perdent preſque toutes ſur la fin de la ſeconde période qui comprend les princes de la maiſon de Franconie. Pendant la troiſieme, ſous les princes de la maiſon de Souabe, il n'y a que des troubles. Ces troubles occaſionnent pluſieurs changemens. La quatrieme période eſt un tems d'anarchie. C'eſt alors que les évêques & les ducs, qui avoient le droit de premiere élection, s'arrogent à eux ſeuls le droit d'élire l'empereur. Pour s'aſſurer les uſurpations qu'ils ont faites, ils donnent la couronne impériale à des princes dénués de forces. Interregne qui donne lieu à des ligues & à des uſurpations. Pendant la cinquieme période les empereurs occupés de l'agrandiſſement de leur maiſon, des troubles de l'Empire & de l'égliſe, n'ont pu recouvrer les domaines & les prérogatives enlevés à leur couronne. Lorſqu'après tant de révolutions, les princes de l'Empire

n'avoient plus dans la ſixieme période que des prétentions, dont la force ſeule pouvoit faire des droits, les héréſies ſemerent de nouvelles diviſions. Dans cet état des choſes, il étoit naturel que les membres de l'Empire s'uniſſent à la France & à la Suede, qui offroient de faire ceſſer l'oppreſſion. Ils pouvoient compter ſur la protection de ces deux puiſſances, parce qu'elles ne pouvoient s'agrandir qu'en ménageant leurs intérêts. Pour forcer Ferdinand & Maximilien à la paix, la France ſe propoſe de porter la guerre dans les états héréditaires & dans la Baviere.

CHAPITRE II.

Du traité de Weſtphalie ou des négociations faites à Munſter & à Oſnabruk. *Pag.* 20.

Médiation ſans effet des Vénitiens & du pape. On n'attendoit plus au congrès, que les plénipotentiaires des Provinces-Unies. Plénipotentiaires des autres puiſſances. Obſtacles qui retardent l'ouverture du congrès. 1°. *Pleins pouvoirs qu'on veut trouver défectueux.* 2°. *Artifices de la maiſon d'Autriche pour diviſer ſes ennemis.* 3°. *Lenteur des états de l'Empire à députer au congrès, comme ils y étoient invités par les plénipotentiaires de France & de Suede. Ferdinand auroit voulu empêcher cette députation. Le mauvais ſuccès de ſes armes le force à paroître moins contraire à la paix, & on prend jour pour les propoſitions. Les Impériaux & les Eſpagnols demandent qu'on leur reſtitue toutes les*

conquêtes. La Suede & la France ſe bornent à demander qu'on attende les députés des états de l'Empire. On les attend, en diſputant ſi on les attendra. Malgré les oppoſitions de Ferdinand, le congrès eſt regardé comme une diete générale de l'Empire. Les Suedois, qui avoient eu de grands ſuccès, paroiſſent vouloir hâter la négociation. Mais la France la vouloit retarder, de crainte qu'ils n'en retiraſſent de trop grands avantages. Quoique les deux couronnes alliées euſſent des raiſons communes pour la retarder, elles conſentent à donner leurs propoſitions. Elles paroiſſent dans leurs propoſitions ne s'occuper que des intérêts du corps germanique, & ſe bornent pour elles à une ſatisfaction, qu'elles n'expliquent pas. C'étoit le vrai moyen d'obtenir ce qu'elles deſiroient. Mais ne s'expliquant pas ſur leur ſatisfaction, elles n'avançoient pas la paix. Succès des armes de la France. Cependant elle cherchoit des prétextes pour ne pas s'expliquer encore ſur la ſatisfaction qu'elle demandoit. L'empereur répond aux propoſitions des deux couronnes, & paroît prendre pour juge les états de l'Empire. Quelle étoit cette réponſe. Les états s'occupent de leurs intérêts qui font naître bien des conteſtations. Se flattant de tout obtenir pour eux, ils ne paroiſſent pas s'intéreſſer à la ſatisfaction des deux couronnes. Ces deux couronnes n'oſoient pas d'abord s'en expliquer l'une à l'autre. Enfin elles ſe devinent & ayant preſſenti les diſpoſitions du public, elles déclarent ce qu'elles demandent. La ſatisfaction de la France devoit être priſe ſur les domaines de la maiſon d'Autriche. Il n'en étoit pas de même de celle de la Suede : c'eſt pourquoi elle ſouffroit plus de difficultés. Les états déclarent qu'il n'eſt dû de ſatiſ-

faction ni à l'une ni à l'autre. Les deux couronnes ne s'inquiétent pas de ce jugement. Le comte de Trautmansdorff tente inutilement de réconcilier l'empereur avec le corps germanique. Il ne réussit pas mieux à détacher la Suede de la France. Il entame une négociation avec cette derniere couronne. Maximilien de Baviere traite aussi avec la France, qui lui fait des propositions avantageuses. Quoique la négociation paroisse avancée, tout est encore suspendu. La France temporise pour ménager le duc de Baviere, & pour ne pas donner trop d'avantage à la Suede. Mais par cette conduite elle expose l'armée suédoise. Difficultés qui retardoient la négociation commencée entre la France & l'empereur. Le progrès des armées force les Impériaux à souscrire aux principales demandes de la France. Cependant la France ne peut pas conclure définitivement sans la Suede. Elle devient médiatrice entre les Suédois & les Impériaux. Mais plus elle prend de supériorité dans la négociation, plus les Suédois se montrent difficiles. Offres des Impériaux aux Suédois. Les plénipotentiaires françois écrivent à ce sujet à Christine qui desiroit la paix. Succès de Turenne & de Wrangel. L'Espagne qui faisoit des pertes, négocioit lentement avec la France, & pressoit les Etats-Généraux de conclure un traité particulier. Elle feignoit de vouloir conserver toutes ses conquêtes, & l'Espagne paroissoit ne vouloir abandonner que quelques places. Philippe IV feint de vouloir céder les Pays-Bas en échange de la Catalogne. Il paroît disposé à conclure avec la France. Il prend les députés de Hollande pour arbitres. La France feint de ne vouloir pas abandonner la Catalogne ; & par cet artifice, Mazarin s'imagine en-

gager les députés à offrir les Pays-Bas. Cet artifice ne devoit pas réuſſir. Les Eſpagnols font des propoſitions que la France auroit dû accepter. Pour allarmer les Etats-Généraux ils font courir le bruit du mariage de l'infante avec Louis XIV. Raiſons des Etats-Généraux pour conclure leur traité particulier. Ils le concluent, mais ils en différent la ſignature. Il étoit impoſſible aux puiſſances alliées de conduire leurs négociations du meme mouvement. La France qui ſe plaignoit de la précipitation de la Hollande, étoit expoſée aux mêmes reproches de la part de la Suede. Elle ne pouvoit pas exiger que les Etats-Généraux s'arrêtaſſent à chaque incident qu'elle faiſoit naître. Par la médiation des députés de Hollande, tout étoit d'accord entre l'Eſpagne & la France ; lorſque de nouvelles prétentions de Mazarin rompent la négociation. Alors les députés ſignent leur traité. Juſtification des Etats-Généraux. La France avoit beſoin de la paix, parce qu'elle étoit épuiſée, & que le mécontentement général menaçoit d'une révolte. Pendant que Servien travailloit à retarder la négociation de la Hollande, d'Avaux hâtoit celle de la Suede. Les Suédois ne s'expliquoient pas ſur leur ſatisfaction. Offres qu'on leur faiſoit. On convient de dédommager aux dépens des égliſes, l'électeur de Brandebourg de la moitié de la Poméranie qu'on lui ôtoit, & la Suede de l'autre moitié qu'on ne lui donnoit pas. Mais le dédommagement devoit-il être pris ſur les Proteſtans ou ſur les Catholiques ? Falloit-il encore dédommager les égliſes qu'on dépouilleroit ? Le comte d'Avaux leve ces difficultés. Campagne de 1647. Les plénipotentiaires étoient d'accord ſur les principaux articles, lorſque l'empereur voulut avoir

l'avis des députés. Les Suédois paroiſſent s'intéreſſer vivement aux Proteſtans, ce qui met le comte d'Avaux dans une ſituation embarraſſante. On convient de créer un huitieme électorat pour le prince Palatin. Par rapport aux deux religions on convient de rétablir les choſes dans l'état où elles étoient en 1624 *à quelques exceptions près. On regle la ſatisfaction du landgrave de Heſſe. Les troupes ſuédoiſes demandoient une ſatisfaction. Deux demandes de la France, ſur leſquelles on conteſtoit encore. L'empereur qui compte ſur des ſuccès, ſuſpend la négociation. Elle eſt encore retardée par le départ du comte de Trautmanſdorff, & par le duc de Baviere, qui ſe rejoint à l'empereur. Mais ce prince la hâta enſuite au moins par rapport à la France. La Suede avançoit plus lentement. Cependant la défection des Hollandois flatte l'empereur de pouvoir diviſer ſes ennemis. Il ſe trompoit. Départ du duc de Longueville. Rappel du comte d'Avaux. Servien reſte ſeul chargé des intérêts de la France. Le comte de Pegnaranda ſe retire à Bruxelles. Les députés d'Oſnabruck ſe rendent maîtres de la négociation. Ils deviennent les arbitres des puiſſances de l'Europe. Chaque puiſſance vouloit que l'on commençât par ſes intérêts. Dans quel ordre les intérêts ſont traités. Les articles du traité de paix ſont arrêtés. Les ſuccès des armées confédérées forcent l'empereur à les ſigner.*

LIVRE SEIZIEME.

CHAPITRE I.

Depuis la paix de Weſtphalie juſqu'à la paix des Pyrénées. *Page* 74.

LA guerre civile commençoit en France. Les finances étoient dans un grand déſordre. Les cris du parlement autoriſent les murmures du peuple. Edits burſaux qui ſoulevent les corps. Emeute du peuple de Paris. Le coadjuteur eſt l'auteur d'une nouvelle ſédition. La cour s'enfuit à St. Germain où elle manque de tout. Les rebelles, maitres de Paris, ſongent à s'y défendre. Mais on voyoit que l'eſprit de faction s'éteignoit. Le parlement fait des propoſitions de paix. Elles ſont acceptées. Caractere de Condé. Il eſt arrêté avec le prince de Conti & le duc de Longueville. Leur parti arme. Ils ſont mis en liberté, & Mazarin eſt forcé à ſortir du royaume. Condé arme. Louis, alors majeur, rappelle le cardinal dont le parlement met la tête à prix. Paris ouvre ſes portes à Condé. Mais une ſeconde retraite du cardinal ayant ſoumis les Pariſiens, Condé ſe retire dans les Pays-Bas & le cardinal revient. La France s'allie de CromWel qui déclare la guerre à l'Eſpagne. Charles I ſe conduiſoit en deſpote, qui croit que toute l'autorité réſide en lui. Cependant on étoit moins choqué de l'uſage qu'il faiſoit de ſon pouvoir, que du pouvoir qu'il s'arrogeoit. Il voulut

changer d'autorité la liturgie des Ecoſſois. Ce fut alors que l'Ecoſſe ſe ſouleva. Quatre conſeils ſe ſaiſirent de l'autorité ſouveraine. Le Covenant, acte par lequel ils jurent de s'oppoſer à toute innovation. Charles qui mollit conſent à convoquer une aſſemblée eccléſiaſtique & un parlement. L'aſſemblée eccléſiaſtique ordonne de ſigner le Covenant, On déclare que le parlement doit obéir lui-même à cette déciſion, & on arme. Charles qui a beſoin de ſubſides, convoque le parlement d'Angleterre. Mais ce corps veut profiter de la conjoncture pour ruiner les prérogatives de la couronne : & il le caſſe. Les Ecoſſois armés demandent que le roi prennent l'avis de ſon parlement d'Angleterre. Se voyant ſans reſſources, il eſt forcé à le convoquer. Mais il s'eſt donné un juge. Les communes recherchent les miniſtres ſur leur conduite ; les gouverneurs, les lieutenans. Elles donnent une paye à l'armée écoſſoiſe. Elles aboliſſent tout ce qu'elles jugent contraire à la liberté. Charles fait un voyage en Ecoſſe ; où il reçoit la loi. Le parlement licentie les troupes parce qu'il craint qu'elle ne ſe déclarent pour le roi. Soulevement de l'Irlande. Si l'on avoit voulu réformer le gouvernement, on le pouvoit alors. Mais le fanatiſme ne devoit pas ſe borner à une reforme. Le parlement emploie juſqu'aux impoſtures pour perdre Charles. Le peuple de pluſieurs provinces & celui de Londres offrent leurs ſervices au parlement. Le parti que le roi conſerve dans ce corps eſt forcé au ſilence. La guerre commence. Le parlement d'Angleterre demande des ſecours aux Ecoſſois. Un parlement convoqué en Ecoſſe ſans l'aveu de Charles, fait alliance avec celui d'Angleterre. Alors les Indépendans qui ſe confondoient avec les Presbyté-

riens, ſe rendoient inſenſiblement maîtres du parlement. Ils ſe propoſent de forcer les membres du parlement à renoncer aux emplois civils & militaires. Ils réuſſiſſent dans ce deſſein. Par ce moyen, ils font paſſer toute la puiſſance militaire entre les mains de Cromwel. Charles ſe livre aux Ecoſſois, qui le vendent au parlement. Les Indépendans, qui ont caſſé de ce corps tous ceux qui leur ſont contraires, le font périr ſur un échafaud. Alors la maiſon d'Autriche venoit d'être humiliée, & la maiſon de Bourbon manquoit du néceſſaire. Déſordre où ſe trouvoit l'Angleterre. La nation angloiſe, devenue plus courageuſe & plus entreprenante, avoit beſoin d'un chef. Elle le trouve dans Cromwel. Cromwel caſſe le parlement, qui tentoit de diminuer ſon autorité. Il en crée un compoſé de fanatiques, qu'il caſſe encore. Il eſt déclaré protecteur par l'armée. Cependant l'Angleterre étoit formidable au dehors, & Cromwel donne la loi dans le traité qu'il fait avec la France. Avantage que l'Angleterre trouva dans l'alliance de la France. Mort de Cromwel. Traité des Pyrenées. Charles eſt rétabli ſur le trône d'Angleterre. Les royaumes du Nord font la paix.

CHAPITRE II.

Depuis la paix des Pyrenées juſqu'à la paix de Nimegue. *Page* 101.

Quel étoit le parlement qui rappella Charles II. Bonnes & mauvaiſes qualités de Charles. Le parlement quoique ſoumis & reſpectueux, paroît prendre des meſures contre le deſpotiſme. Un nouveau

parlement renonce au droit des armes : mais il ne donne que de légers ſubſides. Pour fournir à ſes dépenſes Charles vend Dunkerque à la France. Il en eſt blâmé. A la ſollicitation des communes, qui lui promettent des ſubſides, il fait la guerre à la Hollande. Les Anglois comme les Hollandois deſirent bientôt la paix. Le penſionnaire de Wit venge ſa ſa patrie. Paix de Bréda. A la mort de Philippe IV, Louis XIV réclame les Pays-Bas, quoiqu'il eût renoncé aux droits de ſa femme. Louis XIV étoit né avec d'heureuſes diſpoſitions, qu'une mauvaiſe éducation avoit rendues inutiles. La régente & Mazarin auroient voulu faire durer ſon enfance. Honteux de ne diſpoſer de rien, il deſire de s'inſtruire : Mazarin le fait travailler avec lui. Après la mort de ce cardinal, il travaille avec ſes miniſtres, qui lui perſuadent qu'il ſait tout, & qu'il fait tout par lui-même. Il goûte moins Colbert, qui le ſert ſans le flatter. La France étoit épuiſée. Cependant les courtiſans ne parloient que de la puiſſance de Louis XIV, & malheureuſement ce fut quelquefois dans des circonſtances où ils ne paroiſſoient pas le flatter. Entretenu dans cette illuſion par Louvois, il entreprend de faire valoir les droits qu'il ſe fait ſur les Pays-Bas. Fier de ſes premiers ſuccès il ne ſonge plus qu'à conquérir & à ſe rendre redoutable. L'Europe auroit dû prévoir qu'il porteroit ſon ambition ſur la couronne d'Eſpagne. Mais Léopold ne s'occupoit que des moyens de régner deſpotiquement en Hongrie. Les princes de l'Empire ne s'alarmoient pas de l'agrandiſſement de la France, qu'ils s'imaginoient les devoir protéger parce qu'elle les avoit protégés. L'Italie ne craignoit que la maiſon d'Autriche. Les

Hollandois qui jugeoient mieux, étoient trop foibles & troublés par des factions. Ils craignoient le ſtathoudérat, contre lequel ils ſongeoient à prendre des précautions. Le penſionnaire de Wit avoit donné l'excluſion à Guillaume III, qu'il avoit élevé. Cette excluſion donnoit de nouveaux partiſans à ce prince, qui montroit des vertus. Parce qu'il étoit fils d'une ſœur du roi d'Angleterre, de Wit étoit reſté dans l'alliance de la France. Alors il change de plan, & la triple alliance, qu'il a méditée, force Louis XIV à la paix. Le traité en eſt conclu à Aix-la-Chapelle. Louis ſonge à ſe venger de la Hollande. La ducheſſe d'Orléans, qui paſſe en Angleterre trouve le roi ſon frere dans des diſpoſitions favorables au deſſein de Louis. Ces deux rois déclarent la guerre à la Hollande. Cette république n'étoit pas en état de ſe défendre. Conquêtes de Louis XIV. Troubles qu'elles cauſent en Hollande. Cette république met toute ſa reſſource dans le jeune prince d'Orange, qu'elle fait ſtadhouder. L'empereur qui d'abord avoit deſiré l'humiliation des Hollandois, fait une ligue contre Louis. Le roi d'Angleterre fait la paix avec la Hollande. Toute l'Allemagne ſe déclare contre Louis, à qui il ne reſte que l'alliance de la Suede. Cependant Louis a de grands ſuccès. Pacification de Nimegue. Cauſes des ſuccès de Louis dans cette guerre.

CHAPITRE III.

Depuis la pacification de Nimegue juſqu'à celle de Riſvvyck. *Page.* 124.

Les ennemis de la France avoient été trop humiliés pour ſonger à ſe réunir de nouveau contre elle. Mais Louis veut être craint. La flatterie lui exagere ſa puiſſance ; & Guillaume III s'étudie à répandre des terreurs paniques. Il eût fallu diſſiper les alarmes de l'Europe. Mais Louvois paroît ſe concerter avec le prince d'Orange, pour forcer l'Europe à redouter Louis. Seignelai veut auſſi faire redouter le roi ſur mer. Il bombarde Genes, & force cette république à députer le doge au roi. Mot du doge. Le maréchal de Crequi ſe rend maître de Luxembourg. L'Allemagne cependant paroiſſoit vouloir s'oppoſer aux entrepriſes de Louis. Mais Léopold ſoulevoit les Hongrois, & Vienne étoit aſſiégée par les Turcs. Lorſque Jean Sobieski a délivré Vienne, la Hollande, qui voit l'impuiſſance des ennemis de Louis, propoſe une treve qui eſt acceptée. L'Angleterre étoit alors occupée d'une prétendue conſpiration que la crédulité du parlement rendoit vraiſemblable. On jettoit des ſoupçons ſur la religion de Charles, & on craignoit le duc d'York, qui s'étoit converti. Charles caſſe le parlement. Le nouveau parlement eſt plus ſéditieux encore. Il exclut le duc d'York du trône. Il le bannit ; il eſt encore caſſé. On lui fait des ſuppliques pour en convoquer un autre. Il s'en fait faire pour n'en pas convoquer. Parti des Pétitionnaires ou Whigs : parti des Abhorrans ou Torys. Nouveau parlement qui ſe rend odieux à la nation. Le peuple commence à voir le peu de fondement de la conſpiration, qui l'avoit effrayé. Le roi caſſe le parlement, & en

convoque un autre à Oxford. Il caſſe encore ce dernier. La nation applaudit à cette démarche. Le roi gouverne en monarque abſolu. Plus affermi après une conſpiration qu'il découvre, il reprit ſon indolence, lorſqu'il mourut. Jacques II lui ſuccede ſans oppoſition. Il ſouleve le peuple on abuſant de ſon autorité. Il s'attribue d'abord des revenus qu'il devoit demander au parlement. Il les obtient enſuite du parlement qu'il convoque. Monmouth décapité. Jacques protege ouvertement les Catholiques & caſſe le parlement qui lui réſiſte. Sur ces entrefaites Louis XIV révoque l'édit de Nantes; & on lui fait croire qu'il a extirpé l'héréſie parce qu'il a envoyé des dragons contre les hérétiques. Les Huguenots qui ſe réfugient en Angleterre font craindre les mêmes perſécutions de la part de Jacques. Toutes les ſectes ſe réuniſſent contre la religion romaine. Jacques envoie une ambaſſade au pape, pour réconcilier ſon royaume avec l'égliſe. Confiance aveugle des Catholiques d'Angleterre. Il fait conduire à la tour ſix évêques qui refuſent de publier une déclaration ſur la tolérance. Le peuple & l'armée s'intéreſſent au ſort de ces évêques, & applaudiſſent au jugement qui les declare innocens. Alors Guillaume III avoit formé la grande alliance contre Louis XIV. Gendre de Jacques & ſon héritier préſomptif, il refuſe de concourir aux projets de ce roi. Il s'attache les Anglois, qui ne balancent plus à l'appeller au trône, lorſqu'ils voient que Jacques a un fils. Alors Louis XIV avoit commencé les hoſtilités, & faiſoit encore des conquêtes. Sous prétexte d'armer contre la France, Guillaume ſe prépare à faire une deſcente en Angleterre. Il y débarque. Jacques abandonné, ſe retire en France. Le parlement met des bornes à la prérogative, & donne la couronne à Guillaume. Les Hollandois & les Anglois accedent à la grande alliance. Ordres ſanguinaires donnés par les conſeils de Louvois. La

France fait face de tous côtés. La grande alliance n'eſt pas auſſi redoutable qu'elle le paroît. Guillaume devoit porter preſque tout le faix de la guerre. La France auroit donc dû tourner ſes forces contre l'Angleterre. Ce ne fut pas l'avis de Louvois. *Succès de la France dans les cinq prémieres campagnes. Ces ſuccès l'avoient épuiſée. Dépenſes qu'ils avoient occaſionnées. Expédiens ruineux auxquels on avoit eu recours. Déſordres dans les finances. Foibles reſſources du miniſtere.* Louis *malgré ſes ſuccès commence à s'appercevoir de ſa foibleſſe. Il fait des propoſitions de paix, qu'on ne croit pas ſinceres. Campagne de 1694.* Le peuple *qui ſe croit expoſé aux invaſions des ennemis, ſe ſoumet à la capitation ſans murmure. Bombardement de Bruxelles. Pacification de Riſwyck.*

LIVRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE I.

Des puiſſances du midi de l'Europe, juſqu'au commencement du dix-huitieme ſiecle. *Page* 159.

ÉTAT des finances en France après la pacification de Riſwick. L'altération des monnoies avoit diminué les revenus de la couronne. Autres mauvais effets de cette altération. Louis, ne pouvant plus ſe diſſimuler les maux qu'il a cauſés, ſe reproche ſes projets ambitieux. Ses ennemis qui n'ont pas moins ſouffert, ſont forcés à renoncer auſſi à leurs projets. Ainſi les puiſſances de l'Europe commencent

mencent la guerre, ſans ſavoir comment elles la ſoutiendront, & elles poſent les armes par épuiſement. Cette guerre n'avoit été utile qu'à Guillaume, à qui la paix devenoit néceſſaire depuis qu'il étoit roi d'Angleterre. Il eût été ſage de régler à Riſwick la ſucceſſion du roi d'Eſpagne. Mais il n'eſt pas d'uſage en Europe de prevenir de nouvelles guerres. Après la concluſion du traité de Riſwick, il n'étoit plus tems de réparer cette faute. Projet de partage. Autre partage. L'Angleterre & la Hollande s'arrogeoient le droit de diſpoſer de la ſitceſſion de Charles. Cette entrepriſe, qu'on pouvoit ſe permettre malgré les proteſtations de ce prince, avoit cependant beſoin du conſentement de Léopold. Elle n'aſſuroit donc pas la paix. La ſignature du traité de partage avoit ſouffert des retardemens. Le roi d'Eſpagne ſe plaint qu'on diſpoſe de ſes états. Les vœux des Eſpagnols ſont pour un prince de la maiſon de Bourbon. Le roi d'Eſpagne appelle à ſa ſucceſſion le duc d'Anjou, à charge qu'il ne démembrera pas la monarchie. Ce teſtament étoit mal raiſonné. Cependant la maiſon de Bourbon acquéroit un titre à la couronne d'Eſpagne, par le conſentement des peuples. L'agrandiſſement de cette maiſon ne devoit pas effrayer l'Europe. Le roi d'Eſpagne ne pouvoit pas être l'allié de la France. Mais l'Europe s'étoit accoutumée à craindre l'agrandiſſement des Bourbons. Guillaume avoit donné le préjugé à l'Europe: mais ne l'avoit pas pris. L'Angleterre & la Hollande n'avoient conſenti qu'à regret au traité de partage dont il étoit l'auteur. Si Louis XIV s'en fut tenu au traité de partage, il n'auroit armé que la maiſon d'Autriche. Il accepte le teſtament. L'Angleterre & la Hollande qui reconnoiſſent d'a-

bord Philippe V, ſont bientôt après un traité d'alliance avec l'empereur. Mais comme elles craignoient une nouvelle guerre, elles ſe bornent à demander une ſatisfaction pour la maiſon d'Autriche. L'empereur ne paroiſſoit pas devoir tirer de grands ſecours de ſes alliés. Louis n'avoit pas déſarmé. Philippe étoit en poſſeſſion de l'Eſpagne. Ils avoient des alliés. Mais ils pouvoient après quelques campagnes ſe trouver ſans reſſources. Ils auroient dû par conſéquent ſe hâter d'accorder une ſatisfaction à la maiſon d'Autriche. La guerre commence en Italie. Eugene force le poſte de Carpi. Il défait à Chiari le maréchal de Villeroi. A la mort de Jacques II, Louis reconnoît le prince de Galles. Cette démarche offenſe les Anglois, & Guillaume excite leur reſſentiment. Le parlement lui accorde toutes ſes demandes. Mort de Guillaume. Quelle a été ſa puiſſance en Angleterre & en Hollande. Anne qui lui ſuccede, donne ſa confiance à Marlborough.

CHAPITRE II.

De la Ruſſie juſqu'au commencement du dix-huitieme ſiecle. *Page* 180.

Juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle les Ruſſes ont été barbares. Michel Féodorowitz élu czar. Alexis ſon fils qui a le premier connu l'ignorance des Ruſſes, a protégé les arts & les ſciences. Féodore, ſon fils aîné, lui ſuccede, & le prend pour modele. Pierre ſon frere, qu'il déſigne ſon ſucceſſeur, eſt reconnu par les boyards. Jean lui eſt aſſocié par les intrigues de Sophie, ſœur de ces deux princes. Sophie, qui a

obtenu la régence, & Baſile Gallitzin, ſon miniſtre favori, ſongent à écarter du trône le czar Pierre. Mauvaiſe éducation qu'ils lui donnent. Entouré de débauchés, Pierre s'abandonnoit au vice. Il n'étoit pas content. Il fait connoiſſance avec le Fort qu'il s'attache. Jean Sobieski, allié de l'empereur contre les Turcs, engage les Ruſſes à faire une diverſion en Crimée. Boris Gallitzin miniſtre de Pierre, éloigne Baſile Gallitzin en lui donnant le commandement de l'armée. Mauvais ſuccès de Baſile. Mazeppa eſt fait hetman d'Ukraine. Nouvelle campagne de Baſile avec auſſi peu de ſuccès. Sophie conſpire contre Pierre qu'elle veut faire périr. La conſpiration eſt découverte, & Sophie eſt enfermée. Le czar Pierre ſe propoſe de policer les Ruſſes. Il eſt tambour dans une compagnie que le Fort a levée. Cette compagnie devient un régiment & une école. Commencement de la fortune de Mentzikof qui entre dans cette compagnie. Méſintelligence entre la Pologne & la Ruſſie. Elle empêche ces deux couronnes de donner des ſecours à l'empereur contre les Turcs. Les ſoupçons ayant été diſſipés, Pierre fait le ſiege d'Aſoph. Il conſtruit une flotte. Aſoph capitule. Entrée triomphante de l'armée. Nouveaux ſuccès; nouvelle conſpiration de Sophie; elle eſt découverte. Après avoir pourvu à la ſureté de ſes états, le czar ſe prépare à voyager, l'année qu'Auguſte, électeur de Saxe, & le prince de Conti avoient été élus roi de Pologne. Il part confondu dans la ſuite de ſes ambaſſadeurs. Il eſt mécontent du gouverneur de Riga. Il tire dans le vin l'épée contre le Fort. Il arrive à Amſterdam. Il va à Sardam apprendre la conſtruction des vaiſſeaux. Il paſſe en Angleterre pour y puiſer de nouvelles connoiſſances. Il engage à ſon

ſervice des étrangers inſtruits. Il étoit à Vienne, lorſqu'il apprend la révolte des ſtrélitz. Cauſes de ce ſoulevement. Il arrive à Moſcou lorſque les ſtrélitz avoient été défaits. Exécution barbare. Regrets du czar à la mort de le Fort. Ses ſoins pour accoutumer ſes troupes à la diſcipline. Pourquoi il proſcrit les barbes & les habits longs. Il accoutume ſa nobleſſe à la bienſéance, & inſtitue l'ordre de St. André pour lui donner de l'émulation. Il travaille à la réforme du clergé. Il défend d'entrer dans les ordres monaſtiques avant l'âge de 50 ans. Il ordonne de commencer l'année au premier Janvier. Il fait avec les Turcs une treve de 30 ans. Il s'allie de la Pologne & du Danemarck contre la Suede. Le czar paroît s'être trompé ſur les moyens propres à civiliſer ſes peuples.

CHAPITRE III.

De la Suede, du Danemarck & de la Pologne juſqu'à la fin du dix-ſeptieme ſiecle. *Page* 202.

Paſſion de Chriſtine pour l'étude, & pour les ſavans. Cette paſſion lui fit deſirer le repos, & hâta la concluſion du traité de Weſtphalie. Ses profuſions. Ses peuples ſe laſſent de ſon gouvernement, & elle ſe dégoûte de régner. Voulant vivre dans le célibat, elle déſigne pour ſon ſucceſſeur Charles-Guſtave. Cependant on la preſſe de choiſir un époux. Alors elle déclare qu'elle veut abdiquer & Guſtave l'invite à conſerver la couronne. Le ſénat lui fait la même invitation, & elle s'y rend à condition qu'on ne lui parlera plus de mariage. Michon, ſon médecin, la dégoûte des ſciences. Sa prévention pour cet homme. Pimen-

el, envoyé d'Eſpagne, ſupplante Michon, & rend à Chriſtine ſon goût pour les ſciences. Il l'engage à rompre avec le Portugal; & le ſénat, qui déſapprouve cette démarche, attend avec impatience l'abdication de cette princeſſe. Elle abdique. Elle enleve toutes les richeſſes des palais. Elle abjure le luthéraniſme & ſe retire à Rome. Etat où Charles X trouve les finances. Charles enleve la Pologne à Caſimir V qui avoit proteſté contre les diſpoſitions de Chriſtine. Il la reperd auſſi-tôt. Il tourne ſes armes contre le Danemarck, & menace Copenhague. Il l'aſſiege. La Hollande donne des ſecours au roi de Danemarck. La mort de Charles met fin à cette guerre que les négociations de pluſieurs puiſſances n'avoient pu terminer. Traité d'Oliva entre ces deux couronnes. Les nobles Danois refuſoient de contribuer aux charges de l'état. Pour ſe ſouſtraire à leur tyrannie, le clergé & le peuple accordent au roi une autorité abſolue, & déclarent la couronne héréditaire. Abdication de Jean Caſimir. La guerre fut funeſte à la Suede, lorſqu'en 1667 elle s'allia de Louis XIV. Charles XI qui rendit ſon autorité abſolue, mourut, lorſque les conférences de Riſwick avoient commencé ſous ſa médiation. Puiſſance de Charles XII à ſon avénement. Cette puiſſance ne paroiſſoit pas devoir inquiéter. Les états de Danemarck avoient réuni à la couronne les dnchés de Slewick & de Holſtein. Chriſtian III les cede à ſes deux freres, malgré les proteſtations des états. Cette diſpoſition eſt une ſource de guerre. C'eſt à cette occaſion que Fréderic IV ſe ligue avec la Pologne & la Ruſſie contre Charles XII allié du duc de Holſtein. Fréderic-Auguſte étoit entré dans cette ligue, afin d'avoir un prétexte pour ne pas licencier ſes troupes ſaxones.

LIVRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE I.

De Charles XII & du czar Pierre juſqu'en 1708. *Page 220.*

CHarles XII donne de la confiance à la Suede alarmée. Il tourne ſes armes contre le Danemarck. Il force Fréderic IV à la paix. Il marche contre le czar qui ravageoit l'Ingrie. Déroute entiere des Ruſſes, qui aſſiégeoient Narva. L'épouvante des Ruſſes aſſuroit de nouveaux ſuccès à Charles, s'il n'eût pas donné au czar le tems de la raſſurer. Mais voulant humilier ſon troiſieme ennemi, il marche contre les Saxons qu'il défait : il ſoumet la Courlande & la Lithuanie. Le gouvernement de Pologne eſt une anarchie. Les rois en démembrant leurs domaines avoient fait des vaſſaux plus puiſſans qu'eux. Il n'y a dans ce royaume que des nobles & des ſerfs. Epoque où a commencé la république de Pologne. Puiſſance des nobles. Prérogatives de la couronne. L'unanimité eſt néceſſaire pour terminer les délibérations, & la république obéit à la force, qui arrche aux dietes cette unanimité. Charles ſe propoſe de détrôner Auguſte. L'archevêque de Gneſne, primat du royaume, entre dans ſes vues. La nobleſſe qui avoit des ſujets de mécontentement, regardoit Charles comme le défenſeur de la république. Auguſte eſt forcé à convoquer une diete, qui arrête d'envoyer une ambaſſade à Charles. Le ſénat confirme ce décret, & ne permet pas au roi

d'armer. Charles défait Auguſte à Cliſſau. Sur le faux bruit de la mort de Charles, Auguſte convoque une diete à Lublin. Charles en aſſemble une autre à Varſovie, & défait encore les Saxons. La diete de Varſovie déclare le trône vacant. Jean Sobieski à qui on vouloit donner la couronne, eſt enlevé. Alexandre ſon frere la refuſe. Staniſlas Lekzinki eſt élu: Traité d'Alt-Ranſtadt. Patkul, ambaſſadeur du czar auprès d'Auguſte, eſt livré à Charles qui le fait périr. Cependant le czar donnoit des loix, diſciplinoit ſes troupes & faiſoit des conquêtes. Il traite avec humanité les citoyens de Narva. Il fait une entrée triomphante. Moyen dont il ſe ſert pour détruire la prévention des Ruſſes pour leurs anciens uſages. Il bâtit Pétersbourg, malgré les obſtacles qui s'y oppoſent. Victoires des Ruſſes ſur les Suédois. Pierre eût voulu arrêter Charles en Pologne. Charles marche contre lui, & paſſe le Boriſthene.

CHAPITRE II.

Du midi de l'Europe depuis 1702 juſqu'en 1710. *Page 238.*

Reſſources ruineuſes de la France pour ſoutenir la guerre. Commencement de ſes revers. Campagne de 1705. La maiſon d'Autriche exagere ſa foibleſſe, afin de rendre la maiſon de Bourbon plus redoutable. Campagne de 1706. Campagne de 1707. Campagne de 1708. La paix étoit néceſſaire à la France & à l'Eſpagne; & l'intérêt de l'Angleterre & de la Hollande demandoit qu'elle ſe fit. Mais Marlborough, Eugene & Heinſius vouloient la guerre. Propoſitions préliminaires de la Hollande à la France qui demande la paix. Louis les accepte, & ſe borne à demander

un dédommagement pour Philippe V. Mais la Hollande ne pouvoit pas donner la paix. Marlborough & Eugene répandent que Louis ne veut que diviſer ſes ennemis. La France pouvoit avoir la paix, s'il ſe faiſoit un changement dans le miniſtere de Londres. Plus la France cédoit, plus la Hollande demandoit, & la négociation n'avançoit point. D'ailleurs la Hollande ne s'engageoit point, & vouloit que la France s'engageât. Elle refuſe de traiter ſéparément quoiqu'on lui accorde tout ce qu'elle demande pour elle. Elle ſouffre beaucoup de la guerre: mais elle ſe flatte d'achever la ruine de la France. Etat de la France, & ſituation de Louis d'après Mr. de Torci. Louis ſe reſout à faire de nouveaux ſacrifices. Torci ſon principal miniſtre, part pour la Haye. Le roi vouloit prouver à l'Europe & à la France combien il deſiroit ſincérement la paix. Torci a des conférences avec Heinſius, & la négociation ſouffre de nouvelles difficultés. A l'arrivée de Marlborough les conférences recommencent. Louis ſatisfait l'Angleterre & la Hollande ſur toutes leurs demandes; & renonce pour ſon petit-fils à toute la monarchie d'Eſpagne. Il offre de retirer les troupes qu'il avoit données à Philippe V. On veut qu'il ſoit garant que cette monarchie ſera dans deux mois livrée toute entiere à la maiſon d'Autriche. On veut qu'il donne des places en ôtage. Torci remet à Heinſius un écrit contenant les offres du roi. Heinſius y répond. Il eſt prouvé qu'on met la paix à des conditions, qui ne ſont pas au pouvoir de Louis. L'Angleterre & la Hollande ſe plaignent qu'on laiſſe échapper la paix. Les François ſont prêts à tout ſacrifier pour ſoutenir le roi dans cette guerre. Ils ſont defaits à Malplaquet: mais la victoire coûte cher aux ennemis. Louis ſe ſoumet à toutes les conditions qu'on lui impoſe, & demande ſeulement qu'on trouve

quelque tempérament à la garantie qu'on exige de lui. Philippe V ne recevoit plus de ſecours de la France, & ſe défendoit avec ſes ſeules forces. Voyant le peu de concert de ſes ennemis, & l'attachement de ſes ſujets, il étoit réſolu à ne pas céder ſa couronne. Cependant on ne conferoit que de loin avec les plénipotentiaires françois, qu'on tenoit comme enfermés à Gertruidenberg. On demande que Louis arme contre ſon petit-fils. Encore ſe réſerve-t-on des demandes ultérieures qu'on n'explique pas. On offre en dédommagement la Sicile à Philippe V. Louis conſent à tout, pourvu qu'on ne le force pas à armer contre ſon petit-fils. Mais on veut qu'il ſe charge lui ſeul de le détrôner. Plus Louis eſt humilié, plus il trouve de reſſources. Cependant la campagne de 1710 parut les lui ôter toutes & à lui & à ſon petit-fils.

CHAPITRE III.

De la campagne de Pultawa avec ſes ſuites, & de celle de Pruth. *Page.* 266.

L'Europe étonnée obſervoit Charles XII avec inquiétude. L'empereur Joſeph, qui le craint, ſe hâte de le ſatisfaire ſur toutes ſes demandes. Le bruit couroit qu'il vouloit unir ſes forces à celles de la France. Il eût pu diſpoſer de la monarchie d'Eſpagne; mais il étoit impatient de ſe venger du czar. Ce deſſein le conduit au-delà du Boriſthene où les proviſions de toutes eſpèces lui manquent. Le czar qui attend que la famine lui livre ſes ennemis, ne laiſſe après lui que des pays qu'il a dévaſtés. Mazeppa s'étoit ligué avec Charles; & le roi jugeoit que l'Ukraine lui préparoit la conquête de la Ruſſie. Mais lorſqu'il arrive ſur les bords de Deſna, il y

trouve un corps de Ruſſes, & Mazeppa ne le joint qu'avec trois ou quatre mille hommes. Il comptoit ſur les troupes & ſur les proviſions que Lœwenhaupt conduiſoit; mais ce général, défait par le czar, ne lui amene que quatre mille hommes. Il eût déſiré une action générale; mais Pierre ne haſardoit que de petits combats. Le froid de 1709 eſt un nouveau fléau pour les Suédois. Charles met le ſiege devant Pultawa. Pierre avance ſur la Worskla. Il paſſe cette riviere, & défait les Suédois. Charles cherche un aſyle chez les Turcs. Auguſte recouvre la couronne de Pologne. Les puiſſances du Nord ſe préparent à profiter de l'état d'épuiſement où ſe trouve la Suede. Conquêtes du czar. L'empereur Joſeph ſe reproche ſes complaiſances pour Charles. La France & la Suede avoient eu des ſuccès en même tems. Elle tombent toutes deux: mais la Suede eſt ſans reſſources. La chûte de la Suede cauſe une diverſion en faveur de la France. Moyen qu'on imagina pour empêcher l'effet de cette diverſion. Il ne pouvoit réuſſir. Charles XII tente d'armer la Porte contre la Ruſſie. Le Kan des Tartares de Crimée ſollicite auſſi la Porte à prendre les armes, & la guerre eſt réſolue. Le czar qui veut prévenir ſes ennemis, s'avance ſur le Nieſter. Il comptoit ſur les vaivodes de la Moldavie & de Valachie dont il ne retire aucun ſecours. Il hâte ſa marche pour dégager ſon avant-garde, qui compoit ſur le Pruth. Il ne peut plus ni ſe retirer ni combattre qu'avec déſavantage. Hauteur déplacée de Charles XII. Cruelle ſituation du czar. Le czar avoit épouſé Catherine. Ce mariage étoit contraire aux uſages des Ruſſes. Les vertus de Catherine pouvoient faire taire les préjugés. Elle négocie avec les Turcs. La paix qu'elle obtient ſauve l'armée. Pendant que Catherine le devance à Petersbourg, il fait avec Auguſte une alliance défenſive contre les Turcs.

Il déclare plus ſolemnellement ſon mariage avec Catherine. Il ſonge à mettre la derniere main à ſes grands deſſeins.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

CHAPITRE I.

De la pacification d'Utrecht. *Page* 285.

LA grande alliance étoit menacée d'une diſſolution entiere. Cependant Philippe penſoit à ſe retirer dans les Indes occidentales, lorſqu'il obtient le duc de Vendôme. Ce général le rétablit ſur le trône. Si les confédérés euſſent accepté les offres de Louis XIV, Philippe n'eût pas recouvré ſa couronne. Le dixieme ſur les terres levé ſans murmures prouve les reſſources, que Louis trouvoit dans ſes ſujets. Une révolution qui ſe préparoit en Angleterre, devoit rendre le calme à l'Europe. Les Stuarts avoient été à la tête de la faction des Torys. Les ſectes compriſes ſous le nom de Non-conformiſtes, formoient la faction des Whigs. Guillaume III avoit ménagé les Whigs, qui entroient dans ſes vues, & à qui il devoit la couronne. Marlborough s'étoit attaché à eux, & ce parti s'étoit rendu maître du gouvernement. Les Whigs oublierent l'objet de la grande alliance. Ils s'obſtinerent dans une guerre qui ruinoit la nation. Ce que cette guerre coûta dans cinq ans à l'Angleterre. Fauſſe politique des puiſſances de l'Europe. Il importoit de caſſer le parlement d'Angleterre, & de changer tout le miniſtere. Intrigue de la Hill. Elle prend les conſeils de Harley. Sermon

d'un tory. Il ſouleve le parlement, où les Whigs dominoient. La reine voit que les Whigs ſont les ennemis de ſon autorité. Comme elle vouloit caſſer le parlement, la Hill lui conſeille de donner ſa confiance à Harley. La reine change tout ſon conſeil; caſſe le parlement; & en convoque un nouveau. Cependant elle conſerve le commandement des armées à Marlborough, parce qu'elle n'oſe encore découvrir ſes deſſeins. Il importoit à la reine & aux nouveaux miniſtres de rendre Marlborough inutile, & par conſéquent de faire la paix. Ils font connoître leurs intentions à Louis XIV. Contens des propoſitions, que le roi leur fait, ils ſont jaloux de reſter maîtres de la négociation que la Hollande veut reprendre. Louis devoit ſe refuſer, & ſe refuſe aux offres des Hollandois. Prior lui apporte les propoſitions de la reine Anne. Ménager paſſe à Londres pour y traiter les articles qui ſouffroient des difficultés. Sur ces entrefaites, Joſeph étant mort, il n'étoit pas de l'intérêt des confédérés de donner l'Eſpagne à l'archiduc, qui héritoit de tous les domaines de la maiſon d'Autriche. Mais Marlborough & les Whigs s'opiniâtroient à vouloir la guerre. Ils vouloient forcer la reine à la continuer où ils menaçoient de mettre la couronne ſur la tête de l'électeur de Hanover. Il importoit donc aux miniſtres de Londres de hâter la paix : mais ils craignoient des diſgraces après la mort de la reine. Une paix glorieuſe pouvoit ſeule les juſtifier. Cependant déja coupables aux yeux des confédérés & des Whigs pour avoir ouvert la négociation, il ne leur reſtoit plus qu'à conclure. Artifices des négociateurs. Avec des lumieres & de la bonne foi ſans artifices on termineroit promptement les négociations. Une puiſ-

ſance dominante peut empêcher qu'on uſe d'artifices, avec elle. Pour prévenir ces artifices, les miniſtres de Londres demandent que Ménager réponde par écrit aux propoſitions qu'ils ont faites. Ménager les ſatisfait. Ils ne veulent régler dans les préliminaires que les intérêts de l'Angleterre. On confere ſur les articles conteſtés. On ſigne les articles préliminaires. La reine deſigne ſes plénipotentiaires pour le congrès. Elle inſtruit les Etats-Généraux de l'état de la négociation & de ſes intentions. Elle déclare qu'elle a choiſi Utrecht pour le congrès, & demande des ſaufs-conduits pour la France. Elle fait part à Louis de ces démarches. Elle lui demande ſous le ſecret ce qu'il veut faire pour chacun des confédérés. Louis s'ouvre au point qu'il lui communique le fond des inſtructions pour ſes plénipotentiaires. Offres qu'il fait. Plus le parti, qui veut la guerre, s'oppoſe à la paix, plus il importe au conſeil de Londres de la hâter, même par des complaiſances pour la France. Le nouveau parlement eſt pour la paix, malgré les oppoſitions de beaucoup de membres. Les plénipotentiaires françois ſe rendent à Utrecht. Eugene, ſollicité par les Whigs, vient à Londres : mais il trouve Malborough dépouillé de toutes ſes charges, accuſé & jugé coupable. Mort du duc de Bourgogne & du duc de Bretagne. On craint que la couronne d'Eſpagne & de France ne ſe réuniſſent ſur la tête de Philippe V. Cette crainte retarde la négociation. Il falloit la diſſiper. Dans cette vue le miniſtere de Londres demande que Philippe V renonce purement & ſimplement à la couronne de France. Réponſe du miniſtre de France, qui s'imagine que la renonciation ſeroit nulle. Cette réponſe, qui ne portoit que ſur des mots, eût rendu

la paix impoſſible. Le miniſtere anglois ne croit pas que la renonciation fut nulle. En attendant la réponſe de Philippe, on leve les autres difficultés, qui s'oppoſent a la paix. On propoſe à Philippe un echange qui retarde encore la négociation. Philippe donne une renonciation ſolemnelle à la couronne de France. Tout étoit d'accord entre la France & l'Angleterre, & la reine Anne avoit l'aveu de ſon parlement. Les troupes angloiſes ſe ſéparent du prince Eugene. Suſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre pour les Pays-Bas. Cette ſuſpenſion ne produit pas tout l'effet qu'on en avoit attendu. Ceſſation de toute hoſtilité entre ces deux couronnes. Les Hollandois ſe flattent de ſoutenir la guerre avec avantage. Eugene aſſiege Landrecie. Diſpoſition de ſon armée. Villars force les lignes de Denain. Les ennemis levent le ſiege & perdent pluſieurs places. Les Hollandois demandent la paix. La renonciation de Philippe s'étoit fait attendre. Louis XIV en avoit retardé l'enrégiſtrement, quoique la cour de Londres n'attendit que cet acte pour faire ſa paix particuliere. Si l'on ſe fût plus preſſé, elle eût été moins favorable à ſes alliés. Pacification d'Utrecht terminée.

CHAPITRE II.

De l'Europe depuis le traité d'Utrecht juſqu'à la ceſſation de toute hoſtilité. *Page* 324.

Quoique le traité d'Utrecht eût terminé bien des querelles, il n'ôtoit pas tout ſujet de guerre. Charles XII revient dans ſes états. La Suede avoit

perdu pluſieurs provinces. Ligue, qui ſe propoſe de chaſſer tout-à-fait d'Allemagne les Suédois. Frédéric I, roi de Pruſſe, diſſipoit ſes finances, & trafiquoit du ſang de ſes peuples. Fréderic Guillaume ſon fils, qui ſe ligue contre la Suede, ſe rendoit puiſſant par ſon économie. Charles XII perd toutes les places qu'il occupoit en Allemagne. Il porte ſes plaintes à la diete de Ratisbonne qui n'y a nul égard. Etat de la Suede qui avoit encore la guerre avec le Danemarck. George ſuccéde à la reine Anne. Il fait le procès à Oxford & à Bolingbroke. Les commencemens de ſon regne ſont troublés par une guerre civile. Mort de Louis XIV. Leçon qu'il laiſſe au dauphin. Inquiétudes de la France & de l'Europe en conſidérant la jeuneſſe de Louis XV. Traité de la triple alliance. C'eſt après des guerres civiles qu'un bon gouvernement peut retirer une nation de la létargie où elle étoit auparavant. Le gouvernement de Philiphe V n'a fait que jeter les peuples dans leur premier aſſoupiſſement. Fortune du cardinal Alberoni. Il médite la conquête de l'Italie. Il ſuſcite des troubles en France pour ôter la régence au duc d'Orléans. Il intrigue de concert avec le baron de Gœrtz qui médite une révolution dans le Nord, & qui fait goûter ſes projets au roi de Pruſſe ſon maître. Cette intrigue ſe tramoit tout-à-la fois en Angleterre, en France, en Hollande, en Eſpagne, en Ruſſie, en Suede. Gœrtz & Gillembourg, ambaſſadeur de Suede en Angleterre, ſont arrêtés. Le czar vient en France, & à ſa conſidération le duc d'Orléans demande & obtient la liberté de ces deux miniſtres. L'eſcadre angloiſe ruine la flotte qu'Albéroni avoit armée pour ſes

projets de conquêtes. Paix entre la Porte & la cour de Vienne. Alors l'Angleterre & la France concluoient le traité de la quadruple alliance. L'Eſpagne refuſe d'accéder à la quadruple alliance. Mort de Charles XII. La France déclare la guerre à Philippe qui accéde à la quadruple alliance. Cependant la paix donnée à l'Europe, n'étoit rien moins qu'aſſurée. Changement dans le gouvernement de Suede.

LIVRE DERNIER.

Des révolutions dans les lettres & dans les ſciences depuis le quinzieme ſiecle.

CHAPITRE I.

Révolutions que produiſent dans les lettres les Grecs qui ſe réfugient en Italie après la priſe de Conſtantinople. *Page* 340.

L'Europe étoit dans l'ignorance & ne faiſoit que de mauvaiſes études, lorſque le goût ſe forma tout-à-coup en Italie. Mais il ſe perdit à l'arrivée des Grecs de Conſtantinople. L'étude de la langue grecque avoit commencé en Italie avec le quinzieme ſiecle. C'eſt pourquoi les Grecs y trouverent un aſyle & de puiſſans protecteurs. Alors l'étude de leur langue devient la paſſion des Italiens qui cherchoient l'inſtruction

l'inſtruction ou la conſidération. Ils auroient dû étudier le grec pour tranſporter les beautés dans leur langue. Mais ils laiſſerent leur langue pour lire du grec & pour écrire en latin; & l'Italie fut féconde en écrivains latins. Au ſeizieme ſiecle les meilleurs eſprits d'Italie cultiverent l'italien: mais par tout ailleurs les langues vulgaires furent négligées & mepriſées. Cette paſſion pour les langues mortes devoit retarder les progrès du goût. Les langues n'ont d'élégance qu'autant qu'il y en a dans l'eſprit de ceux qui les parlent. Les eſprits étoient donc bien groſſiers au quinzieme ſiecle, puiſque les langues étoient groſſieres. Ils auroient pu ſe former le goût, s'ils n'euſſent étudié les langues mortes, que pour perfectionner les langues vulgaires. Mais dès qu'ils ſe bornoient à l'étude des langues mortes, le goût ne pouvoit plus ſe former. Cependant ils ſe comparoient aux écrivains du ſiecle d'Auguſte. La manie du latin a nui à la langue italienne. La langue françoiſe a été formée ſous de plus heureux auſpices. Tant que le goût étoit encore groſſier, les autres facultés ne pouvoient pas ſe perfectionner. Si Corneille n'eût écrit qu'en latin, il n'eût été que médiocre. Il ne pouvoit pas y avoir de grands écrivains dans le quinzieme ſiecle. Dans le ſeizieme ſiecle les arts fleuriſſent en Italie. La cour de Léon X y contribue beaucoup. Mais ce pontife a fait payer cher à l'égliſe & à l'Europe la protection qu'il a donnée aux arts. Les arts ſe ſont formés en Italie malgré les ſavans.

CHAPITRE II.

Abſurdités & fanatiſme des littérateurs & des ſcholaſtiques du ſeizieme ſiecle. *Page* 352.

Dans un tems où l'on commençoit à quitter la ſcholaſtique pour lire les meilleurs écrivains de l'antiquité, il étoit naturel qu'on ſe livrât avec trop de paſſion à l'étude du grec & du latin. Delà deux partis : celui des ſcholaſtiques, qui traitoient de payens ou d'athées ceux qui les mépriſoient ; & celui des latiniſtes qui canoniſoient les écrivains de l'antiquité, & qui en tranſportoient le langage juſques dans la théologie. Au milieu de ces diſputes, les meilleurs eſprits s'éclairoient. Tel eſt Eraſme. Eraſme ſe refuſe aux invitations de François I. Il voyage. L'éloge de la folie lui ſuſcite des ennemis & la Sorbonne le condamne. Il reconnoît qu'il y a des choſes à reprendre dans cet ouvrage. Reproches qu'il faiſoit avec fondement aux théologiens de ſon tems. Il écrit contre les Cicéroniens qui lui répondent avec des injures. Le goût de l'antiquité s'étoit répandu trop promptement pour ne pas dégénérer en fanatiſme. Mauvais raiſonnemens des ennemis d'Eraſme. Il étoit ſuſpect parce qu'il n'approuvoit pas qu'on punit de mort les Luthériens. Scene pantomime où l'on joue l'empereur & Léon X. Les diſputes de religion ſe multiplioient, & détournoient de toute autre étude : mais elles devoient enfin produire la lumiere.

CHAPITRE III.

Des ſectes de philoſophie au quinzieme & au ſeizieme ſiecles. *Page* 361.

Les anciens étoient de mauvais guides en philoſophie. Cependant il étoit naturel de les conſulter ; & de ſe prévenir pour eux & pour les Grecs modernes qui paroiſſoient les entendre. Cette prévention devoit ſe porter à l'excès. On croira que les anciens ont tout ſu, & qu'il ne nous reſte qu'à les étudier. Delà naîtront toutes les ſectes. Le péripatétiſme & le platoniſme paſſent de Conſtantinople en Italie. Ces deux ſectes y élevent des diſputes l'une contre l'autre, & ne s'accordent que dans le mépris qu'elles ont pour la ſcholaſtique. Une ſecte de Sincrétiſtes veut concilier Ariſtote & Platon. Jean Pic de la Mirandole, phénix du quinzieme ſiecle donne la préférence à Ariſtote ſur Platon. Deux ſectes de Péripatéticiens. La naiſſance du Luthéraniſme donne de nouveaux partiſans à Ariſtote. Les ſcholaſtiques les moins paſſionnés conviennent, qu'il y a des vices dans leur méthode. Mais ils penſent qu'il la faut conſerver pour défendre la religion. Ils croient la corriger, en ſe rapprochant du péripatétiſme, & Ariſtote prend poſſeſſion des écoles. Il eût été bien étonné d'enſeigner dans les univerſités la doctrine de St. Thomas & de Scot. Le premier défaut de la ſcholaſtique eſt de n'avoir voulu faire qu'une ſcience de la philoſophie & de la théologie. Les Péripatéciens ne ſe rapprochoient pas des ſcholaſtiques qu'ils continuoient de mépriſer, & ils croyoient que pour être chrétien il ſuffi-

ſoit de penſer comme Ariſtote. Mais on ne raiſonnera bien, que lorſqu'on abandonnera & le péripatétiſme & la ſcholaſtique. Secte ennemie des Péripatéticiens. Bernado Teleſio, qui a le premier réfuté ſolidement Ariſtote, renouvelle la ſecte de Parménide. Les erreurs où tombent d'autres ennemis d'Ariſtote, font dire que hors le péripatétiſme il n'y a plus de religion. Erreurs ou abſurdités de Giordano Bruno. Il y a cependant dans ſes écrits des choſes, dont les philoſophes ſe ſont fait honneur. Tommaſo Campanella, & d'autres qui puiſoient dans le platoniſme, n'enſeignoient guere que des viſions. Parmi les troubles du ſeizieme ſiecle, Juſte-Lipſe cherche un aſyle dans la philoſophie des Stoïciens.

CHAPITRE IV.

Des opinions philoſophiques du dix-ſeptieme ſiecle. *Page* 376.

Dans le ſeizieme ſiecle, on avoit renouvellé quantité de ſectes : mais ſans critique, & comme au haſard. Dans le dix-ſeptieme, des obſervations ou des haſards plus heureux convaincront peu-à-peu qu'il faut étudier la nature. La ſecte Ionique avoit été oubliée. Claude Guillermet de Berigard la renouvella pour attaquer indirectement Ariſtote, qu'il n'oſoit combattre ouvertement. Il n'étoit pas permis d'écrire contre ce philoſophe quoique ſes principes commençaſſent à être démentis par les obſervations. Pendant la guerre de trente ans on put le combattre avec plus de liberté ; mais pas encore bien ouvertement. Berigard eſt appellé en Toſcane où l'inqui-

ſition ne permettoit pas d'attaquer Ariſtote. Au lieu donc de le combattre lui-même, il fait des dialogues où l'un des interlocuteurs oppoſe les ſentimens d'Anaxagore à ceux d'Ariſtote. En France on pouvoit être plus hardi, pourvu néanmoins qu'on fût prudent. Avec quelle précaution Gaſſendi combat Ariſtote. Il ne ſuit pas le plan qu'il s'étoit fait de détruire le péripatétiſme dans toutes les parties. Il renouvelle le ſyſtême d'Epicure. Juſqu'alors les philoſophes avoient commencé par les cauſes pour deſcendre aux effets. Il étoit tems de s'appercevoir qu'il falloit commencer par les effets pour remonter aux cauſes. Deſcartes ne s'eſt pas mis à l'abri des reproches qu'il fait aux philoſophes de ſon tems. Pour former le monde, il ne demande que de la matiere & du mouvement. Eſſence du corps, ſelon lui. Il diviſe la maſſe de la matiere en cubes. Les cubes étant mus, ils s'arrondiſſent, & forment des globules, ou le ſecond élement. Les parties des angles briſés forment la matiere ſuſceptible, ou le premier élément. Ce qui reſte de parties plus groſſieres produit le troiſieme élément, dont ſe forment les planetes. Le ſoleil eſt formé d'une portion de la matiere ſubtile. Formation des tourbillons. Comment un tourbillon eſt enveloppé dans un autre. Chaque planete eſt entraînée dans une couche du grand tourbillon. Ce ſyſtême devoit avoir & a eu le plus grand ſuccès. Deſcartes n'eût pas combattu avec ſuccès les erreurs, s'il n'eût pas ſubſtitué d'autres erreurs. Ses erreurs mêmes étoient un pas vers la vérité. Il n'y a point de ſyſtême qu'on n'ait eſſayé de concilier avec la théologie. Tant d'efforts inutiles pour découvrir la vérité, font juger que la raiſon eſt inſuffiſante. On a donc recours à la révélation; &

on imagine une philoſophie moſaïque & chrétienne. Excès où tombent les philoſophes moſaïques. Leurs viſions infectent les ſectes luthériennes. Ils ont donné naiſſance au Quiétiſme. Leurs abſurdités ont pour principe les émanations de Zoroaſtre. L'eſprit humain humilié par les erreurs de tant de ſiecles, prend le parti de douter de tout, & le ſcepticiſme ſe renouvelle. De Bayle.

CHAPITRE V.

Commencement de la vraie philoſophie. De l'aſtronomie ſous Copernic, Ticho-Brahé, Képler & Galilée. *Page* 392.

Les découvertes n'ont fait un corps de ſcience que vers la fin du dix-ſeptieme ſiecle. Quoiqu'il fût tems d'obſerver, les philoſophes les plus ſages avoient bien de la peine à ſe borner à l'obſervation. Il faut étudier la philoſophie pour apprendre comment on évite l'erreur & comment on acquiert des connoiſſances. La vraie méthode a été connue avant qu'il y eût des philoſophes. En effet, dès l'origine des ſociétés, les hommes ont ſu qu'il falloit obſerver pour s'inſtruire. C'eſt ainſi qu'ils ſe ſont fait une idée de la diſtance des aſtres; & qu'avant Thalès & Pytagore ils ont fait de grandes découvertes. Ils pouvoient déja former des conjectures ſur le ſyſtême du monde. Il eſt certain qu'ils en ſavoient aſſez pour cela. C'eſt le beſoin de déterminer les ſaiſons qui les avoient mis dans la néceſſité d'obſerver. Dans les ſiecles d'ignorance on n'a cultivé la chymie & la

phyſique, que pour abuſer de la crédulité. Naiſſance de l'aſtronomie moderne. Syſtême de Copernic. L'inquiſition le condamne, lorſque de nouvelles obſervations le confirmoient. Découverte du téleſcope. Galilée en fait un, qui augmente trente-trois fois le diametre des objets. Avec ce teleſcope il découvre plus de 500 étoiles dans l'orion ſeul. Il découvre les ſatellites de Jupiter. Il découvre les phaſes de Vénus, deux globes qui accompagnoient Saturne & des taches dans le ſoleil. D'après ces obſervations; il juge que la terre n'eſt pas immobile au centre du monde. Il eſt cité à l'inquiſition qui le fait arrêter. Il recouvre ſa liberté, & comme il ne change pas de ſentiment, il la reperd encore. Objection qu'on fait au ſyſtême de Copernic. Cet aſtronome l'avoit prévenue. Autre objection qui pouvoit ſe réſoudre avec les mêmes principes que la premiere. Les Copernicien y répondent mal. Autre objection. Elle trompe Ticho-Brahé. Syſtême de cet aſtronome. Ses découvertes. Képler, jeune encore, fait un mauvais ſyſtême. Corrigé par Ticho-Brahé, il obſerve. Il détermine l'ellipſe de Mars. Premiere analogie. Penſées de Képler. Seconde analogie. Penſées de Képler ſur la gravité.

CHAPITRE VI.

Naiſſance de pluſieurs ſciences. L'algebre, l'analyſe, principes de méchanique, loix du mouvement, l'horloge à pendule. *Page* 409.

Les découvertes qu'on doit à l'obſervation, étendront nos connoiſſances, & nous forceront, à créer

de nouvelles ſciences & de nouveaux arts. De l'optique perfectionnée naîtront la catoptrique & la dioptrique. L'aſtronomie, alors mieux connue, perfectionnera la géographie & la navigation, & ce ſera une néceſſité d'etudier les méchaniques. Pour réuſſir dans ces ſciences, il faut être géometre. Ce ſera donc encore une néceſſité de perfectionner la géométrie. Voilà les objets qui vont occuper les génies du dix-ſeptieme ſiecle. Les ſciences doivent leurs progrès à la ſimplicité des méthodes. L'art de calculer en eſt la preuve. C'eſt ainſi que l'algebre s'eſt perfectionnée; & que la géométrie à laquelle on l'a appliquée, s'eſt perfectionnée elle-même pour perfectionner enſuite les méchaniques & la phyſique. Les méthodes ſimplifient en ſubſtituant des expreſſions abrégées: c'eſt ce que fait l'analyſe de Deſcartes. Du temps de ce philoſophe, & depuis, on a cultivé la géométrie avec paſſion, & l'analyſe s'eſt perfectionnée de plus en plus. Il n'y a point de repos rélatif ſans une tendance au mouvement. C'eſt dans les loix du mouvement & dans celle de l'équilibre que ſont les principes des méchaniques. Pour les découvrir il faut donc meſurer & calculer. C'eſt pourquoi la méchanique & la géométrie ſe cultivent enſemble. Galilée fait voir que des corps de peſanteur inégale tombent avec la même viteſſe. Il découvre les loix du mouvement accéléré dans la chûte des corps. Il fait voir que le long d'un plan incliné, elles ſont les mêmes, que dans une direction perpendiculaire. L'idée qu'il s'en fait, lui découvre les loix du pendule dans ſes vibrations. Il détermine le rapport de la longueur du pendule au nombre des vibrations. Il découvre la courbe que décrit un corps projeté obliquement. Caſtelli & Torricelli ſes

diſciples. On voyoit les effets de la peſanteur de l'air & on les expliquoit par l'horreur du vuide. Galilée, qui croyoit l'air peſant, tenoit lui-même à ce préjugé. L'expérience du mercure qui ſe ſoutient dans un tube au-deſſus de ſon niveau, fait ſoupçonner la peſanteur de l'air à Torricelli. Paſcal acheve de démontrer la peſanteur de l'air. Deſcartes eſt le premier qui ait expliqué par la peſanteur de l'air, l'expérience du mercure ſuſpendu dans le tube. Loix générales du mouvement données par Deſcartes. La ſociété royale propoſe la recherche des loix de la nature dans le choc des corps. Principe général de ces loix. Loix du choc dans les corps parfaitement durs, loix du choc dans les corps parfaitement élaſtiques. Ces loix peuvent être appliquées aux corps dont l'élaſticité n'eſt pas parfaite. Recherches d'Huyghens ſur les forces centrifuges. Il invente l'horloge à pendule. Il détermine la longueur du pendule, en déterminant le centre d'oſcillation.

CHAPITRE VII.

De l'optique & de ſes premiers progrès. *Page* 429.

A quoi ſe bornoient les connoiſſances des anciens ſur l'optique. Jean-Baptiſte Porta a le premier obſervé les rayons qui entrent dans une chambre obſcure, à laquelle il compare l'œil. Maurolicus a le premier connu l'uſage du cryſtallin. Il explique le premier un phénomene propoſé par Ariſtote. Premiere découverte ſur l'arc-en-ciel. Marc-Antoine de Dominis explique l'arc inférieur en ne le ſuppoſant que lumineux. Deſcartes rend raiſon de l'arc

extérieur. Il les meſure l'un & l'autre : mais il ne rend pas raiſon des couleurs, dont ils ſe peignent. Képler explique le premier uſage des parties de l'œil. Mais l'image renverſé l'embaraſſe, & il n'eût pas ſu ſe dire comment nous voyons des grandeurs & des diſtances. Képler perfectionne la théorie des téleſcopes. D'après cette théorie on fait des téleſcopes qu'on perfectionne encore. Découverte du microſcope. Képler étudie les effets de la lumiere dans les téleſcopes & dans les microſcopes. Il détermine le foyer ou le point dans lequel ſe réuniſſent les rayons paralleles. Il fait voir ce que deviennent les rayons qui partent du foyer, ou d'un point en deçà ou en delà. Exemple qui rend ſenſibles les premieres obſervations de Képler. Explication du téleſcope de Galilée. Explication des téleſcopes à deux verres convexes. A trois. L'apparence de grandeur eſt ſurtout ſenſible dedans le microſcope. Pour expliquer parfaitement ces phénomenes, il falloit déterminer avec préciſion le rapport de l'angle d'incidence. Képler ne le détermine qu'à peu-près, & pour un cas parculier. Deſcartes a ſupléé en cela à ce qui manquoit à la théorie de Képler. Le pere Grimaldi a le premier remarqué l'inflection des rayons phénomenes qu'on n'expliquoit pas encore.

CHAPITRE VIII.

Grandes découvertes. *Page* 441.

Les découvertes précédentes ne ſont que des préliminaires à de plus grandes. On trouve les nœuds & l'inclination d'une planete inférieure, en obſer-

vant ſon paſſage ſur le diſque du ſoleil. Képler prédit le paſſage de Mercure ſur le diſque du ſoleil. Gaſſendi l'obſerve, & perfectionne la théorie de cette planete. D'après les tables de Képler, Horoxes prédit le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil, l'obſerve, & marque avec plus de préciſion le cours de cette planete. Halley fait voir qu'en obſervant de deux endroits la durée de ce paſſage, on peut déterminer la parallaxe du ſoleil à peu de choſe près. Huyghens découvre l'anneau & le quatrieme ſatellite de Saturne; & Caſſini les quatre autres. Celui-ci donne la théorie des ſatellites de Jupiter, & découvre la rotation de cette planete & celle de Mars. Cette théorie confirme les deux analogies de Képler. En obſervant les éclipſes du premier ſatellite, Caſſini découvre le tems que la lumiere emploie à venir au ſoleil juſqu'à nous. Raiſons qui font juger à Caſſini même que cette découverte eſt fauſſe. A Maraldi. Roémer & Halley la défendent. Pound en prouve la vérité. Elle a été confirmée depuis, lorſqu'on a découvert la cauſe de l'aberration des étoiles. Les aſtronomes cherchent une preuve du mouvement de la terre dans la parallaxe des fixes. Comment cette parallaxe ſi elle avoit lieu, prouveroit ce mouvement. L'aberration des fixes ne prouve pas qu'elles aient une parallaxe. Galilée a le premier imaginé des moyens pour trouver cette parallaxe. Bradley en la cherchant a découvert que les aberrations ſont des mouvemens réguliers, & qu'elles ſont l'effet du mouvement de la terre combiné avec le mouvement progreſſif de la lumiere. Comment ces deux mouvemens ſe combinent. Comment l'étoile paroît décrire une ellipſe. Que cette ellipſe eſt la baſe d'un cône, dont le ſommet eſt dans l'orbite

même de la terre, ainſi que dans l'œil. Comment cette ellipſe differe de celle qu'on appercevroit, ſi les étoiles avoient une parallaxe ſenſible. Cette découverte confirme le mouvement progreſſif de la lumiere. Hypparque a le premier cherché la longitude & la latitude des lieux. Il ſe ſervoit à cet effet des éclipſes de lune. On doit à Ptolomée les principes de la conſtruction des cartes de géographie. Depuis les progrès de l'aſtronomie, la géographie ſe perfectionne; & on détermine mieux les longitudes, depuis qu'on peut obſerver les éclipſes des ſatellites de Jupiter. Mais on n'avoit pas encore de moyens pour prendre les longitudes ſur mer. Le moment où la lune fait un triangle avec deux fixes, y ſeroit propre, ſi on connoiſſoit parfaitement la théorie de cette planete. Picard & Snellius meſurent un degré du méridien par une ſuite de triangles. Leurs réſultats different peu l'un de l'autre. Richer obſerve le retardement du pendule à l'équateur. Huyghens & Newton en concluent que la terre eſt applatie aux pôles. Les découvertes faites juſqu'alors en aſtronomie, ſont les élémens du ſyſtème de Newton.

CHAPITRE IX.

De la gravitation univerſelle découverte par Newton. *Page 460.*

Un corps que nous jetons obliquement à l'horiſon, décrit une courbe. La lune ſeroit-elle donc une projectile? En ce cas elle doit tomber à chaque inſtant ſuivant la loi de la chûte des corps. Or il eſt démontré qu'elle gravite ſuivant cette loi. En ſeroit-il de

même de toutes les planetes ? Suppoſition dans laquelle Mercure décriroit une orbite circulaire autour du ſoleil. Suppoſition dans laquelle il décriroit une ellipſe. Dans la ſuppoſition que la gravité diminue dans la même raiſon que le quarré des diſtances augmente. Newton fait voir comment une planete va continuellement d'une apſide à l'autre. C'eſt ce qui n'auroit pas lieu, ſi la gravité diminuoit dans la même raiſon que le cube des diſtances augmente. La gravité agit-elle donc en raiſon inverſe du quarré des diſtances, ou en moindre raiſon ? Un corps, mu dans une courbe, eſt toujours dirigé vers un même point, s'il décrit des aires égales en tems égaux. Donc chaque planete dans ſon cours eſt toujours dirigée vers un même centre. Mais la puiſſance qui retient les planetes dans leurs orbites, eſt-elle la gravité même ? Elle ſera la gravité ſi les eſpaces, que parcouroit une planete en tombant au deſſous de la tangente, ſont comme les quarrés des tems. Or, c'eſt ainſi que cette puiſſance agit ſur la lune, & elle la fait graviter en raiſon inverſe du quarré des diſtances. C'eſt donc la gravité qui retient la lune dans ſon orbite. Or, les obſervations démontrent qu'il en eſt de Jupiter par rapport à ſes ſatellites & de ſaturne par rapport aux ſiens, comme de la terre par rapport à la lune. Il en eſt de même du ſoleil par rapport aux planettes & aux cometes. La gravitation eſt un principe univerſel, par lequel les corps céleſtes s'attirent réciproquement en raiſon directe des maſſes & en raiſon inverſe du quarré des diſtances. La ſeconde analogie de Képler ſuit du principe de Newton.

CHAPITRE X.

Conſidérations ſur le progrès des ſciences & ſur celui des lettres. *Page 475.*

Dès qu'on a ſu obſerver, on a été rapidement de découvertes en découvertes. Newton n'a été plus loin, que parce qu'il a mieux connu la liaiſon des vérités. La liaiſon des idées fait la folie, la raiſon & toutes les qualités de l'eſprit. Ceux qui penſent comme par inſpiration, obéiſſent à leur inſu, au principe de la plus grande liaiſon des idées. C'eſt ce principe qui a guidé les bons eſprits, & les a rendus capables de perfectionner à la fois toutes les ſciences & tous les arts. Les arts & les ſciences commencent en Italie parce que le goût s'y forme avec la langue; tandis qu'en France où la langue étoit groſſiere, parce qu'on y manquoit de goût, il n'y avoit encore ni arts ni ſciences. Auſſi François I ne peut pas être le reſtaurateur des lettres. Mauvais goût des François dans le ſeizieme ſiecle. C'eſt ce qui nuiſoit au progrès des lettres. Car les guerres & les diſputes de religion n'empêchoient pas de les cultiver. Dans le dix-ſeptieme ſiecle où le goût commence en France, les arts & les ſciences y ſont cultivés avec ſuccès. Mais le goût en dégénérant en manie produiſit le puriſme; & les grammairiens qui ſe firent les légiſlateurs du langage, donnerent des entraves au génie. L'analogie eſt l'unique regle pour juger ſi un tour eſt françois. L'érudition tendoit à perpétuer le mauvais goût. On demanda ſi la préférence eſt due aux modernes; & ce fut une grande diſpute. Les érudits chercherent dans les hypothèſes ce que les monumens ne leur apprenoient pas & la critique ſe formoit lentement. Ordre des progrès de l'eſprit en différens genres.

CHAPITRE XI.

Des progrès de la politique. *Page 484.*

Il importe à un prince de ſe faire une idée complete de la politique. Double objet de la politique. Objet de la politique par rapport aux nations étrangeres. Son objet par rapport aux peuples à gouverner. Elle doit embraſſer toutes les parties de l'économie publique. Les hommes d'état ne réuſſiront jamais mieux qu'en laiſſant faire. Les anciens philoſophes ne ſe ſont pas appliqués à toutes les parties de l'économie politique. Les nations de l'Aſie n'ont jamais pu avoir d'idée de la vraie philoſophie. De tous les peuples anciens, les Grecs ſont ceux qui ont eu les idées les plus ſaines ſur le droit naturel. Cependant au tems de Solon la morale étoit à ſa naiſſance. Les Grecs ont connu le droit des gens, mais non pas dans toute ſon étendue. Ils ont mieux connu l'art de négocier. Ils n'ont pas eu des principes ſur toutes les parties de l'économie publique. Les Romains n'ont connu ni le droit naturel ni le droit des gens, & fort peu l'art de négocier. Ce ſont les peuples mêmes qui leur ont appris comment ils devoient ſe conduire, pour les ſubjuguer les unes par les autres. Ils n'ont eu que des uſages pour conduire les différentes parties de l'économie publique. Les barbares qui ont envahi l'empire d'Occident, ignoroient abſolument tout ce qui peut contribuer au bonheur des ſociétés civiles. Ils ſe porterent aux derniers excès, & ils parurent s'y autoriſer par la religion même. Depuis deux ſiecles, elles faiſoient des ligues ſans objet, & s'armoient ſans deſſein. Il étoit tems de leur apprendre ce que les nations ſe doivent les unes aux autres. C'eſt ce que Grotius ſe propoſe dans ſon droit de la guerre & de la paix. *Cet*

ouvrage devoit avoir, & eut un grand ſuccès en Allemagne. Pourquoi Grotius donna à cet ouvrage le titre : droit de la guerre & de la paix. *Cet ouvrage eſt digne d'éloge & de critiques. Hobbes, plus méthodique, ſe fit ſur la même matiere des principes d'après ſon éducation & d'après les circonſtances où il vivoit. Elevé dans la religion anglicane, & perſuadé que la démocratie étoit la cauſe de tous les troubles, il donne au monarque une autorité arbitraire & ſans bornes. Pour établir ce deſpotiſme, il imagine un état de nature, & il met le droit dans la force ſeule. Cependant pouvoit-il perſuader aux peuples de ſe ſoumettre lorſqu'il leur préſentoit le ſouverain comme un deſpote de droit. Pufendorff a mieux réuſſi que Grotius & que Hobbes, quoique ſon ouvrage ſoit encore bien imparfait. Depuis on a beaucoup écrit ſur les mêmes objets, & on a traité toutes les parties de l'économie publique.*

CHAPITRE XII.

Des progrès de l'art de raiſonner. *Page* 498.

Ce que c'eſt que la métaphyſique des péripatéticiens. C'eſt à l'analyſe à nous conduire de découverte en découverte. Elle eſt la vraie méthode de toutes les ſciences. On pourroit la nommer métaphyſique. Elle ſuppoſe que nous connoiſſons l'origine & la génération de toutes nos idées, ſcience nouvelle qui n'a point de nom. L'art de raiſonner ne s'eſt perfectionné que dans le dix-ſeptieme & dans le dix-huitieme ſiecles, plus promptement dans les mathématiques, plus lentement dans les autres ſciences. Avant le renouvellement des lettres on ne le connoiſſoit pas. Ce n'eſt que vers la fin du ſeizieme ſiecle qu'on a pu en donner

de

des regles. C'eſt ce que Bacon entreprend dans ſon ouvrage du rétabliſſement des ſciences. *Reproches qu'on lui fait, & qu'on peut lui faire. Réflexions de ce philoſophe ſur la méthode. Excès où tombent ceux qui veulent s'inſtruire. Les obſervations & les expériences doivent être nos ſeuls guides dans la recherche de la vérité. Mais les philoſophes ont mieux aimé penſer, comme par inſpiration. Ils reſſemblent à des hommes qui tenteroient de dreſſer un obéliſque, ſans le ſecours d'aucune machine. Il faut d'autres machines que les regles des ſyllogiſmes pour aider l'eſprit. Il faut d'abord écarter les préjugés.* 1. *Eſpece de préjugés,* idola tribus. 2 *Eſpece,* idola ſpecus. 3 *Eſpece,* idola fori. 4 *Eſpece,* idola theatri. *Pour détruire tous ces préjugés, il faut commencer par douter & regarder notre entendement comme une table raſe. Comment nous déterminerons les idées que nous graverons ſur cette table. Bacon a ouvert la route à ceux qui ſe ſont appliqués à l'hiſtoire naturelle. Le préjugé des idées innées n'a pas permis à Deſcartes de raiſonner dans toutes les ſciences auſſi bien qu'en géométrie. Inſuffiſance de la principale regle qu'il s'eſt faite. Locke a entrepris de regraver l'entendement humain. Objet de ſon ouvrage. Combien je dois à ce philoſophe. Eloge & critique de ſon ouvrage.*

CHAPITRE XIII.

De l'utilité des ſciences. *Page* 513.

Quel eſt le caractere de la vraie ſcience. Les ſciences ténébreuſes des barbares n'ont été que des fléaux. Les vraies ſciences ſont utiles parce qu'elles éclairent. Plus de lumieres nous rendroit plus heureux. Toutes les vraies ſciences tendent directement ou indirectement

à l'avantage de la ſociété. Il n'en eſt pas de même de tous les arts.

CHAPITRE XIV.

Des obſtacles qui s'oppoſent encore aux bonnes études. *Page* 516.

Les études ſe reſſentent encore des ſiecles d'ignorance où l'on en fit le plan. Les établiſſemens faits pour l'avancement des ſciences ſont la critique des univerſités. Il reſtera toujours dans les écoles des défauts dont on ne les corrigera pas. Pourquoi les académies ont contribué à l'avancement des ſciences. Les profeſſeurs de l'univerſité ſont forcés à ſe conformer au plan reçu. Les écoles confiées à des ordres religieux ſont pires encore. Nos écoles ſont peu propres à nous inſtruire. A peine oſe-t-on y enſeigner les mathématiques ; & on néglige les ſciences les plus néceſſaires aux citoyens.

Fin de la Table du tome XI.

TABLE
DES CHAPITRES,
Du Tome XII.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE I.

INTRODUCTION.

QUE l'hiſtoire doit être une école de morale & de politique. Page 1.

CHAPITRE II.

Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'hiſtoire.

PREMIERE VÉRITÉ.

De la néceſſité des loix & des magiſtrats. Page 15.

CHAPITRE III.

SECONDE VÉRITÉ.

Que la juſtice ou l'injuſtice des loix eſt la premiere cauſe de tous les biens & de tous les maux de la ociété. Page 20.

CHAPITRE IV.

TROISIEME VÉRITÉ.

Que le citoyen doit obéir aux magiſtrats, & les magiſtrats aux loix. Page 31.

CHAPITRE V.

QUATRIEME VÉRITÉ.

Qu'il faut ſe précautionner contre les paſſions des étrangers. Page 41.

CHAPITRE VI.

CINQUIEME VÉRITÉ.

Que les états ne doivent pas ſe propoſer un autre bonheur que celui auquel ils ſont appellés par la nature. Page 52.

CHAPITRE VII.

Application des vérités précédentes aux événemens généraux rapportés dans l'hiſtoire ancienne. Page 59.

CHAPITRE VIII.

Application des vérités précédentes à quelques objets importans de l'hiſtoire des peuples modernes de l'Europe. Page 68.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

OBJET DE CETTE SECONDE PARTIE.

Réflexions générales sur quelques états de l'Europe où le prince posſede toute la puiſſance publique. Page 89.

CHAPITRE II.

Du gouvernement des cantons Suiſſes, de la Pologne, de Veniſe & de Gènes. Page 99.

CHAPITRE III.

Du gouvernement de l'empire d'Allemagne. Page 117.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement des Provinces-Unies. Page 132.

CHAPITRE V.

Du gouvernement d'Angleterre. Page 136.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement de Suede. Page 164.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

DES causes générales qui entretiennent les gouvernemens dans leurs vices, & s'opposent à une réforme. Page 187.

CHAPITRE II.

Réflexions sur les causes particulieres qui empêchent que les états de l'Europe ne fassent une réforme avantageuse dans leur gouvernement & leurs loix. Page 199.

CHAPITRE III.

Que les sociétés sont plus ou moins capables d'une réforme. Par quels moyens on doit y arriver. P. 221.

CHAPITRE IV.

De la méthode avec laquelle un prince doit procéder dans la réforme du gouvernement & des loix. Page 227.

CHAPITRE V.

Conclusion de cet ouvrage. Page 240.

TABLE
DES DIRECTIONS
POUR
LA CONSCIENCE D'UN ROI,

Que l'on a jointes à la fin de ce dernier volume.

AVERTISSEMENT de l'Editeur, page 253.
Introduction 257
I. Direction 258
II. — 259
III. — *idem.*
IV. — *idem.*
V. — 260
VI. — *idem.*
VII. — 261
VIII. — 262
IX. — 263
X. — 264
XI. — 265
XII. — 266
XIII. — 268
XIV. — 269
XV. — 270
XVI. — 271
XVII. — *idem.*
XVIII. — 273
XIX. — 274
XX. — 275

XXI. Direction Page 275
XXII. — 276
XXIII. — *idem.*
XXIV. — 277
XXV. — 278
XXVI. — 279
XXVII. — 281
XXVIII. — 283
XXIX. — 284
XXX. — *idem.*
XXXI. — 285
XXXII. — 286
XXXIII. — 289
XXXIV. — 290
XXXV. — 292
XXXVI. — 293
XXXVII. — *& derniere* 294
Premier Supplément aux Directions XXV & XXX. 296
Autre Supplément. 305

Fin de la Table des Directions.

575146